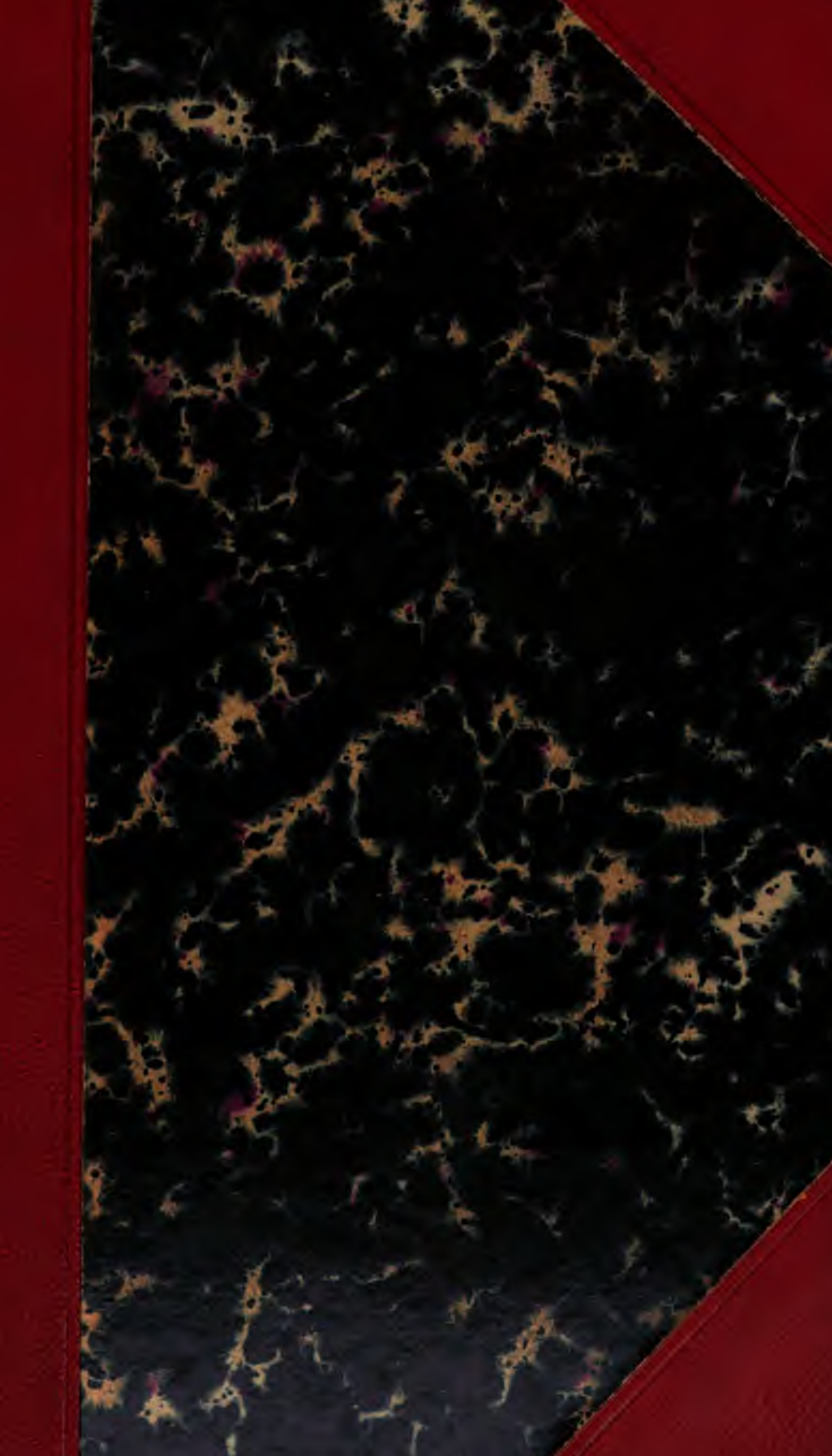



SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME CINQUANTE-SIXIÈME

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

TOME CINQUANTE-SIXIÈME

Juillet à Décembre 1908

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT, (5e ARRt)

1908

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. LVI — N° 7. 15 JUILLET 1908.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, administrateurs

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, rue Soufflot, (5e arrt)

1908

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Parait le 15 de chaque mois
20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . **200** francs.

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires........	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT LIBRE EN HONGRIE

Le Congrès de l'enseignement libre tenu pendant les dernières grandes vacances à Pécs (Cinq-Eglises) a montré la grande importance que la Hongrie attache à l'organisation de cet enseignement. Pour éviter au lecteur français toute confusion, il faut rappeler brièvement la différence de sens que l'on attribue en Hongrie à ce mot, de création relativement récente. En France tout enseignement donné en dehors des cadres de l'Université, tout enseignement dont la surveillance ne dépend pas directement de l'Etat est nommé enseignement libre. Ce terme est devenu avec le temps presque synonyme de l'enseignement donné par le clergé qui est le plus souvent en concurrence avec celui donné par l'Etat. L'enseignement libre dans ce sens n'existe pas en Hongrie. Un coup d'œil rapide jeté sur le développement des trois ordres d'enseignement suffit pour nous convaincre que, dans le domaine scolaire, il n'y eut jamais lutte ou antagonisme entre l'Etat et l'Eglise.

Dans l'enseignement primaire les lois fondamentales de 1790-91 reconnaissent à chaque confession, à chaque commune le droit de fonder et d'entretenir des écoles. Cette autonomie des confessions ne fut nullement modifiée par la charte de l'enseignement primaire, la loi Eötvös de 1868, que la Hongrie libre et maîtresse de ses destinées avait créée un an après le dualisme. Certaines dispositions de cette loi ont pu être modifiées au profit de l'enseignement plus ration-

nel de la langue nationale, mais ce serait une calomnie de prétendre que les écoles primaires des différentes nationalités non magyares sont privées de l'usage de leur langue maternelle. Un récent article très documenté de M. Albert Apponyi, ministre de l'instruction publique, paru dans la *Revue de Hongrie*, nouveau périodique rédigé entièrement en français, a pu convaincre les ennemis les plus acharnés de la Hongrie — peut-être même M. Björnson dont les attaques montrent qu'il ne connaît ni la question des nationalités, ni celle de l'enseignement primaire hongrois — que jamais le gouvernement n'a pensé à priver les confessions ou les nationalités de l'usage de leur langue dans les écoles primaires. Le plus grand nombre — à peu près 80 0/0 — étant entretenu par les confessions, le clergé a une large part dans leur direction, même s'il confie l'enseignement à des laïques. Mais dans toutes les écoles, qu'elles appartiennent aux communes, aux confessions ou à l'Etat, le gouvernement se réserve le droit d'inspection en échange du droit de délivrer les certificats d'études nécessaires pour entrer dans l'enseignement primaire supérieur ou dans l'enseignement secondaire. Grâce à cette réciprocité l'antagonisme entre les différents genres d'écoles primaires est inconnu en Hongrie.

L'enseignement secondaire a été pendant des siècles entre les mains des ordres enseignants — Bénédictins, Cisterciens, Prémontrés — qui, dès le moyen âge, avaient fondé la plupart des écoles hongroises. Puis vinrent, pour contre-balancer les progrès de la Réforme, les Jésuites, finalement les Piaristes. Ces ordres possèdent encore aujourd'hui bon nombre de *gymnases* et l'Etat leur ayant cédé jadis d'immenses propriétés, ils entretiennent ces écoles à leurs frais en y appliquant strictement le plan d'études prescrit par le ministère. Comme les gymnases fondés par l'Etat, ils ont le droit de conférer le baccalauréat qui se passe, en Hongrie, dans l'établissement même sous la surveillance d'un délégué du ministère. Les écoles *réales* sont presque toutes laïques, les ordres ayant conservé leur prédilection à l'enseignement classique avec latin. Dans ce domaine encore, aucune concurrence n'est posible entre les différents établissements. Les plus grands centres seuls ont deux ou plusieurs collèges entre lesquels les parents peuvent choisir, mais dans les villes de 20.000 à 30.000 habitants le gymnase, quoique dirigé par les Bénédictins ou les Piaristes, reçoit les élèves sans distinction de religion et cela donne rarement lieu à des plaintes contre l'intolérance religieuse. Le prêtre observe dans les classes une stricte neutralité.

Dans l'enseignement supérieur la concurrence n'existe pas non plus, puisqu'il n'y a jusqu'ici que deux Universités et que les rares écoles de droit entretenues par des évêques ou par les Eglises protestantes sont reconnues comme établissements de l'Etat. Celui-ci, d'ailleurs, est plus que jamais décidé à respecter la grande liberté d'enseignement qui est entrée dans les mœurs hongroises et nous croyons qu'il ne mettrait aucun obstacle à la fondation d'une Université purement protestante à Debreczen, le centre religieux du calvinisme hongrois.

Nous voyons donc que la question de l'enseignement libre ne se pose pas de la même façon en Hongrie qu'en France. L'enseignement libre qu'on voudrait organiser actuellement dans tout le pays est un enseignement qui s'adresserait, d'abord, à tous ceux qui ont quitté l'école primaire trop tôt et qui risquent d'oublier le peu qu'ils y avaient appris ; puis, à ceux que les nécessités de la vie ont forcés d'interrompre leurs études sécondaires ; finalement, à la grande masse du public plus instruit, mais qui n'est pas au courant des dernières conquêtes de la science et aux femmes auxquelles l'accès des Universités est assez difficile. D'après le compte rendu du Congrès de Pécs (1), des hommes éminents comme MM. Gaal, Timon, Marczali, professeurs à l'Université de Budapest, Palágyi, Jancsó, Hornyánszky et d'autres ont déjà élaboré tout un plan de cet enseignement qui, selon eux, devrait avoir comme l'enseignement officiel, trois degrés : primaire, secondaire et supérieur.

Les différents rapports que nous avons sous les yeux sont unanimes à déclarer qu'aujourd'hui, où la Hongrie veut s'émanciper définitivement au point de vue économique et industriel de l'Autriche, il est nécessaire que toutes les couches de la société soient imbues de la grandeur de la tâche qui leur incombe. On constate avec tristesse qu'il y a encore aujourd'hui, quarante ans après la promulgation de la loi Eötvös, qui rendait l'enseignement primaire obligatoire, un trop grand nombre d'illettrés, surtout dans les campagnes (46 0/0 de la population adulte). Le premier devoir est donc d'organiser l'enseignement primaire libre où hommes et femmes de n'importe quel âge puissent s'approprier les connaissances indispensables. Au second degré, on s'adresserait à la jeunesse qui a déjà quitté les écoles primaires ou les quatre classes des collèges et

(1) *A szabadoktatás.* L'Enseignement libre. Publication de la Société d'études sociales. Budapest, 1907.

qui est exclue des bénéfices de l'enseignement post-scolaire. Là des cours de littérature, d'histoire, de sciences appliquées, sont nécessaires pour relever le niveau intellectuel. Le troisième degré aurait pour but la vulgarisation des conquêtes de la science. Ce dernier degré existe déjà dans la capitale, car les *Cours supérieurs populaires, le Lycée libre, l'Université libre, l'Académie populaire Elisabeth* et la société scientifique *Urania*, fondée ces dernières années, ont déjà habitué le public de la capitale et des grandes villes de province à ces cours d'adultes où les professeurs de l'enseignement supérieur et secondaire se dévouent à une tâche éminemment nationale. Les orateurs du Congrès sont d'accord sur ce point que l'enseignement à tous les degrés doit être *pratique* et s'accommoder, surtout pour les sciences techniques, aux besoins de la contrée où l'enseignement se donnera.

Les programmes sont donc élaborés dans tous leurs détails, mais il reste encore une grave question à résoudre : quel sera le rôle de l'Etat dans l'enseignement libre? D'après les lois hongroises, le ministère de l'instruction publique a le droit de surveillance sur n'importe quel enseignement donné en Hongrie. Que cette surveillance ne soit ni mesquine, ni tracassière, cela est suffisamment prouvé par la grande liberté laissée, même dans l'enseignement officiel, aux différentes Eglises et nationalités. Donc, si l'enseignement libre est organisé sur tout le territoire, l'Etat, sans vouloir exercer une pression quelconque, se réservera néanmoins le droit de surveillance. Et, puisque l'organisation sur une vaste échelle n'est possible qu'avec des subventions, les chefs du mouvement de l'enseignement libre seraient mieux inspirés de s'entendre avec le pouvoir central plutôt que de se mettre, dès le début, en opposition avec lui. Le discours récent par lequel M. Molnár Victor, secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique, a ouvert la neuvième assemblée générale de l'*Urania* est intéressant sous ce rapport. Il dit que le ministre actuel, M. Apponyi, a compris dès son arrivée au pouvoir (1906) la nécessité d'organiser dans tout le pays l'enseignement des adultes. Son esprit éminemment pratique, sa vue large de toutes les questions intéressant la culture intellectuelle, nous promettent une œuvre qui sera le complément salutaire de l'enseignement officiel. « De même que les différentes administrations du pays, dit M. Molnár, doivent aide et protection au citoyen pendant toute la durée de sa vie, de même il faut que l'administration de l'instruction publique donne le moyen à tous, quelle que soit leur position sociale, de participer à la culture générale, d'en profiter dans leurs

occupations et leur procure cette part de bonheur qui leur est due ». Et après avoir démontré la nécessité de la science pour tout le monde et surtout pour le citoyen hongrois à la veille d'une grande tâche nationale, il dit en termes excellents que « chaque peuple ne vaut que par l'appoint qu'il apporte à l'œuvre commune de la civilisation ». Il faut cultiver la science, au besoin même dispenser de l'enseignement officiel quelques hommes de grand mérite dont les recherches enrichissent le patrimoine national; il est également nécessaire de faire connaître à l'étranger ce que le génie, l'érudition, le travail hongrois produisent dans tous les domaines.

La société *Urania* de Budapest montre ce qu'une initiative intelligente peut accomplir dans un court espace de temps. Non seulement elle a créé un « Théâtre scientifique » pour répandre dans les masses et dans la jeunesse studieuse des notions exactes sur les pays étrangers, sur les beautés de la Hongrie elle-même, sur les grandes découvertes scientifiques, sur l'histoire des mœurs et des arts que l'on représente en tableaux mouvants accompagnés de textes dus à la plume de bons écrivains, mais elle donne aussi des représentations analogues en province et envoie ses clichés jusque dans les villages avec des conférences préparées sur toutes les branches des connaissances humaines. C'est l'œuvre post-scolaire par excellence.

Si l'exemple de l'*Urania* est suivi dans tout le pays, si l'impulsion donnée dans la capitale trouve son écho en province, la Hongrie sera dotée, dans un avenir plus ou moins éloigné, d'une organisation de l'enseignement libre telle qu'il n'en existe que dans peu de pays.

I. Kont.

LES ÉLECTIONS

AU

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(*Suite*) (1)

Nous avons vu ce qu'ont été les élections au Conseil supérieur pour les Facultés de médecine, de droit, des sciences et des lettres, pour les écoles de pharmacie. Celles des lycées et collèges présentent un intérêt non moins grand.

∴

M. Belot, conseiller sortant pour la philosophie, était seul candidat. Sur 116 électeurs inscrits, il y eut 106 votants et M. Belot obtint 91 voix.

M. Belot signalait, dans sa circulaire (2), l'abaissement de la qualité moyenne plus que la diminution du nombre des élèves, la surcharge de certaines chaires, la multiplication des services qui incombent au professeur de philosophie en dehors de sa classe proprement dite. Tout en estimant que l'enseignement secondaire est essentiellement caractérisé comme un moyen de culture générale, il croyait qu'il faut quelque souplesse et quelque adaptation de cette culture générale à la diversité des esprits, surtout qu'il ne saurait être question d'obliger les candidats à recommencer indéfiniment des épreuves déjà subies dans des examens antérieurs. M. Belot se prononçait contre la suppression du baccalauréat, se réjouissait de l'accroissement de force qui est résulté pour le corps tout entier des progrès réalisés par les congrès et les fédérations.

(1) Voir *Revue* du 15 juin 1908.
(2) Publiée dans la *Revue* du 15 mai 1908.

Pour l'histoire, 183 électeurs étaient inscrits. Il y eut 163 votants. M. Monniot fut élu par 127 voix.

Dans sa circulaire, M. Monniot se déclarait décidé à consulter régulièrement ses électeurs, soit par voie de referendum, soit au moyen de réunions, toutes les fois qu'eux ou lui le jugeraient utile, puis à leur rendre compte régulièrement de son mandat. Il ne se faisait pas grande illusion sur le rôle que peut jouer un membre du conseil supérieur, dont la compétence est limitée aux « questions pédagogiques qui lui sont soumises par le ministre », et dont les vœux sont exposés à rester sans réponse. Il s'engageait à défendre, dans la mesure de ses moyens, les propositions suivantes : 1° nécessité absolue pour les professeurs d'histoire d'avoir à leur disposition, avec des classes où ils soient chez eux, un matériel qui leur permette de rendre leur enseignement *démonstratif*, un budget qu'ils soient libres, comme les professeurs des sciences physiques et naturelles, d'administrer au mieux des intérêts de leurs élèves ; 2° mettre fin aux réunions de classes hétérogènes ou à l'entassement, dans une même classe, d'un trop grand nombre d'élèves ; 3° cesser d'identifier les programmes des grandes écoles (Saint-Cyr, Navale, etc.) avec ceux de la classe de mathématiques ; 4° respecter les textes ministériels qui autorisent, avec l'approbation du recteur, les professeurs à consacrer, dans le second cycle, deux heures consécutives à un même enseignement, sauf à les couper par une courte récréation.

Pour le baccalauréat, M. Monniot se proposait de réclamer une note spéciale à la géographie (philosophie et mathématiques).

Il soulevait la question, si intéressante et si difficile à résoudre, de la liberté des professeurs. Nettement il affirmait que, pour être responsable du travail et des progrès de ses élèves, un professeur doit être libre de choisir ses méthodes et ses procédés d'enseignement. Relativement à la liberté d'opinion, M. Monniot constatait que le professeur a besoin de garanties, que son enseignement est surveillé de très près et qu'il a à craindre de mauvaises chicanes. Une instruction précise, rédigée le plus tôt possible, devrait protéger le professeur contre les réclamations des familles et même contre les inquiétudes de ses chefs immédiats, qui, s'ils ne sont pas des historiens de profession, peuvent très bien ignorer les devoirs de l'enseignement historique. Quant aux statuts dont on parle pour les fonctionnaires, ils ne méconnaîtront pas, dit-il, l'originalité des fonctions du professeur et ne réduiront par conséquent aucune des garanties dont ils jouissent actuellement.

Pour les mathématiques, il y avait un seul candidat, M. Blutel, conseiller sortant. Il y a eu 232 votants sur 240 électeurs inscrits. M. Blutel a obtenu 213 voix.

M. Blutel s'est tenu en communication constante avec les professeurs intéressés, chaque fois qu'un remaniement de programme a été reconnu nécessaire, parce qu'il persiste à croire que les maîtres chargés de l'enseignement sont les seuls vraiment compétents pour en indiquer les voies et moyens. Il pense qu'il y aurait lieu de s'entendre avec les professeurs de physique pour l'organisation de l'enseignement scientifique dans les divisions A et B du second cycle et dans la classe de philosophie. Le remaniement du programme de la classe de mathématiques; que beaucoup de professeurs désirent, lui semble difficile à opérer en ce moment. On pourrait peut-être, dit-il, donner satisfaction à tous, en regardant le programme actuel comme un programme maximum servant également de base à l'examen de la deuxième partie du baccalauréat ; les candidats à cet examen ne seraient interrogés, par exemple, que sur les matières vraiment nouvelles de ce programme et pourraient avoir des interrogations au même titre que les candidats aux écoles.

Pour les sciences physiques et naturelles, il n'y avait non plus qu'un candidat, M. Berson, professeur de physique au lycée Condorcet, conseiller sortant, comme MM. Belot et Blutel. Sur 200 électeurs inscrits, il y a eu 179 votants, M. Berson a eu 131 voix.

M. Berson rappelait, dans sa circulaire, qu'il avait collaboré activement à la rédaction des programmes des écoles normales et du P. C. N. (certificat d'études physiques, chimiques et naturelles), à l'établissement du programme d'hygiène de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Il a donné son approbation aux remaniements apportés aux programmes de mathématiques dans les classes de première C et D, à l'idée générale de l'institution d'un diplôme d'études supérieures, nécessaire pour l'agrégation. Il a obtenu que chaque heure consacrée aux travaux pratiques soit, en raison de la préparation qu'elle exige, comptée comme une heure et demie de service; puis que l'on créât des aides de laboratoire, soustraits à l'action de l'économe et nommés sur la présentation des inspecteurs compétents. Pour la question des accidents de laboratoire, elle a été précisée, mais elle n'a pas encore été résolue de façon à rendre aux professeurs de sciences expérimentales la sécurité dont ils jouissaient avant l'application des réformes prescrites par le décret

de 1902. Il faudrait : 1° une circulaire du ministre disant que, lorsqu'un accident viendra malheureusement à se produire, il subordonnera toujours sa décision aux résultats d'une enquête faite par les inspecteurs généraux, qui sont d'anciens professeurs et qui étudieront chaque cas particulier avec compétence et aussi avec bienveillance pour leurs subalternes ; 2° une autorisation donnée aux proviseurs pour contracter une assurance mettant les professeurs et les préparateurs, auteurs d'accidents, à l'abri des revendications de l'Etat ou des particuliers, soit lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions, soit même lorsqu'ils font, en dehors des nécessités de leur enseignement, des expériences ou des recherches de laboratoire, soit enfin lorsque l'auteur de l'accident est un élève placé sous leur direction ; 3° l'obligation pour l'Etat de fournir, au professeur victime d'un accident causé par un élève, la réparation à laquelle il a droit, sauf à se retourner ensuite contre l'auteur de l'accident.

M. Berson voudrait, en outre, qu'on modifiât l'organisation du jury du baccalauréat (2e partie, mathématiques), où le professeur de physique doit interroger sur la physique, la chimie et les sciences naturelles. Il est d'avis qu'il y aurait lieu de remédier à l'ignorance générale, en philosophie, des plus élémentaires notions d'arithmétique et d'algèbre, de supprimer peut-être la physique dans les classes de seconde et de première A et B pour la condenser tout entière en philosophie, de donner plus d'une heure à la chimie en philosophie, parce qu'il est nécessaire d'y faire de nombreuses expériences et extrêmement utile d'user d'interrogations fréquentes.

Les lettres comptent 293 électeurs inscrits et 255 votants. M. Henri Bernès a été élu par 241 voix.

Dans sa circulaire, M. Bernès constatait que « les lettres françaises ou anciennes, l'éducation générale de l'esprit par le concours de toutes les disciplines importantes, qui reste au même degré que les lettres l'objet de ses préoccupations, n'ont été que rarement touchées par les projets présentés au Conseil ». Pour combattre la suppression des épreuves communes dans le projet de réforme des licences dites littéraires, M. Bernès a été soutenu par le représentant de la grammaire et par celui des langues vivantes. S'ils n'ont pu sauver le grec qui n'est plus demandé des futurs professeurs de philosophie, d'histoire ou de langues vivantes; si la composition et l'explication françaises disparaissent dans deux licences sur quatre, ils ont au moins réussi à conserver une version latine pour toutes. M. Bernès affirme qu'après six ans d'essai loyal, le moment est venu

de demander, preuves en mains, qu'on répare les erreurs commises dans la réforme de 1902. Les programmes de mathématiques, dit-il, sont déjà en voie de correction. La doctrine absolue, qui traitait en pays conquis l'enseignement des langues vivantes, semble, chaque jour, en présence des résultats, moins sûre d'elle-même et transforme peu à peu ses formules au point de donner à croire qu'elle va faire rentrer en elle presque tout ce qu'elle avait, à si grand bruit, proscrit. Les professeurs des sciences physiques et naturelles ont commencé l'étude critique de leurs programmes et de leurs horaires. Pour les lettres, il y a beaucoup à faire. Il faudrait remédier au mal que produisent la réunion, dans une même classe, d'éléments trop peu homogènes, la disparition fréquente du professeur principal et l'affaiblissement de son rôle, la dispersion du service entre plusieurs classes différentes, le morcellement des classes dont presque tous les enseignements souffrent, mais aucun, sans doute, au même degré que les lettres. Surtout les programmes exigent des réformes qui ne se heurtent à aucune conception théorique et devraient être aisées à obtenir. D'abord pour le français. Affaibli déjà par la mutilation qui enlève à l'enseignement littéraire, pris d'ensemble, pour tous les élèves trois heures par semaine en 6e et en 5e, pour ceux qui ne font pas de grec trois heures en 4e et en 3e, cinq en seconde et en première, le français est réduit, dans les sections classiques, et même dans la plus proprement littéraire, à trois heures hebdomadaires d'un bout du cours d'études à l'autre, à dix-huit heures en tout, au lieu qu'il en avait vingt et une en 1880. La langue nationale a partout deux heures de moins que les langues étrangères...Le mal n'est pas moindre, s'il n'est même plus grave dans la section sans latin : en six ans, elle donne aux élèves vingt-cinq heures hebdomadaires de français et conduit aux études supérieures de sciences, de droit, de médecine, tandis que l'enseignement spécial de Victor Duruy, avec ses visées modestes et toutes pratiques, avec sa courte durée, donnait, dans ses quatre années, 28 heures hebdomadaires de français. Pour faire aboutir les réclamations, il ne faut pas se borner à des vœux revêtus de quelques signatures de membres du Conseil ; il faut des manifestations collectives d'opinion, des études poursuivies en commun. Pour examiner, en particulier, la question du français, pour en saisir l'opinion et le ministre, il faudrait le concours des professeurs de grammaire qu'elle n'intéresse pas moins que les professeurs de lettres.

M. Clairin, professeur au lycée Louis-le-Grand, admis à faire

valoir ses droits à une pension de retraite, ne pouvait plus représenter ses collègues de grammaire au Conseil supérieur. En leur adressant ses adieux, M. Clairin rappelait qu'il avait présidé une commission chargée de préparer l'uniformité et la simplification des nomenclatures grammaticales, qu'il avait demandé, pour les élèves des sections littéraires une éducation scientifique plus forte qui leur permît de ne pas renoncer aux écoles scientifiques, qu'il avait défendu le grec contre la guerre ouverte ou sournoise qui lui est faite, qu'il s'était activement occupé d'amener une amélioration des traitements et du règlement relatif à l'avancement.

Le 2 avril un certain nombre d'agrégés de grammaire de Paris s'étaient réunis au lycée Louis-le-Grand. La réunion exprima à M. Clairin les regrets que lui causait sa retraite et le remercia des efforts constants qu'il avait faits pour défendre l'enseignement gréco-latin. MM. Maquet, Hamel et Salles étaient disposés à accepter la candidature. La réunion donna au premier tour 13 voix à M. Maquet, 3 à M. Salles ; au second tour, 10 à M. Maquet, 6 à M. Salles.

Une seconde réunion eut lieu le 25 avril, au moment où se tenait le Congrès national des professeurs. L'assemblée fut d'avis : 1° que l'entente se fît entre les représentants de la grammaire et des lettres sur les questions si nombreuses qui intéressent simultanément les deux cycles ; 2° que l'enseignement du français fût fortifié dans toutes les classes de la division A ; 3° que l'enseignement des trois langues latine, grecque, française, soit toujours confié, dans son intégrité, au professeur principal ; 4° qu'en sixième, il peut y avoir intérêt à charger le professeur principal de l'enseignement de l'histoire et de la géographie ; 5° qu'aucune manœuvre ne puisse être employée pour détourner de l'enseignement du grec les élèves qui désirent le recevoir.

M. Maquet fut proposé comme candidat par un comité de propagande qui comprenait MM. Lafargue (Condorcet), Brodiez (Reims), Chabrier (Janson de Sailly), Favre (proviseur, Montaigne), Lanusse (Charlemagne), Legendre (Michelet), Leitz (Evreux), Peine (Louis-le-Grand), Simore (Voltaire), Sudre (Louis-le-Grand). Dans sa circulaire, M. Maquet faisait remarquer que la question des intérêts corporatifs ne relève pas de la compétence du Conseil supérieur, mais il se proposait bien de seconder l'action fédérative qui soutient les revendications des professeurs devant les pouvoirs publics. S'il lui paraissait superflu de souhaiter une refonte des programmes de 1902 — qui se heurterait à la volonté du Parlement et aux exigences des autres enseignements — il affirmait que, tôt ou tard, on s'apercevrait qu'à déprécier ou négliger les études classiques, on

[illegible]

M. Maquet espérait que les professeurs d'histoire et de sciences, ne trouvant plus chez leurs élèves les qualités de conception et d'expression qu'ils souhaitent en eux, consentiraient à un remaniement des horaires en faveur de la culture générale. Quant à l'administration supérieure, elle suit, avec intérêt, disait M. Maquet, les efforts que nous faisons pour nous adapter aux circonstances et renouveler nos procédés d'enseignement. Elle a maintenu l'agrégation de grammaire avec un programme homogène : elle souhaite de pouvoir introduire prochainement un grammairien dans le corps de l'inspection, reconnaissant ainsi que le rôle des professeurs de cet ordre a grandi et que leur responsabilité s'est étendue. On peut donc supposer qu'elle acceptera leur collaboration réfléchie pour procéder aux réformes de détail. Ces constatations, M. Maquet les faisait, disait-il, pour recommander à ceux qui restent trop attachés à leurs regrets du passé, de considérer quelles conséquence peut avoir un remaniement total des programmes. « Des projets sont dans l'air qui prétendent mettre fin à la confusion actuelle de nos divers types d'enseignement à tous les degrés. N'avons-nous pas à redouter que l'existence même de nos classes ne soit alors mise en question, si leur importance n'est pas manifestement reconnue ? Et dans ce cas, quel serait le sort des agrégés de grammaire ? »

En terminant, M. Maquet essayait d'éclairer ceux qui s'inquiétaient du rapport de la commission des nomenclatures. Si l'œuvre aboutit comme elle est modifiée, elle consistera en quelques pages contenant, avec des cadres très souples, le tableau des termes qu'il pourra être recommandé d'employer. « Il n'y a rien là qui puisse porter atteinte à la liberté des professeurs ».

M. Salles, professeur de quatrième au lycée Janson de Sailly, pre-

nait pour « plate-forme » l'examen de la réforme de 1902. Il n'avait rien attendu de bon d'un changement de programme, qui était manifestement contraire aux vœux de l'Université et qui ne pouvait que porter atteinte à la vitalité de l'enseignement classique. Et l'expérience des 5 années écoulées depuis lors n'a fait que confirmer ses inquiétudes. Il condamne la classe d'une heure, et voudrait que, dans les classes de grammaire (6e, 5e, 4e), l'enseignement de l'histoire fût fonction de l'enseignement principal. Aux langues vivantes, dont on a plus que doublé l'importance, il estime qu'on a en outre accordé un traitement de faveur dans la répartition des heures de service : on ne tardera pas, dit-il, à se rendre compte que nous sommes en train de former des générations moins aptes à la réflexion et singulièrement ignorantes de leur langue propre. Et il parle du latin amoindri, du grec mutilé, auquel certains administrateurs font une guerre sourde, détournant de la section de grec les élèves ou même oubliant de la constituer ! Or le grec est maintenu et mène au baccalauréat, il faudrait donc l'enseigner dans des conditions normales, c'est-à-dire dès la cinquième.

M. Salles demande une sérieuse revision des programmes, pour l'étude du français dans les classes élémentaires, pour les auteurs grecs et latins, pour la substitution d'extraits bien faits aux œuvres complètes de Virgile, de César, etc. Pour la simplification de la nomenclature grammaticale, il veut qu'on reste sur le terrain solide des modifications pratiques et acceptables, qu'on n'ait pas non plus recours à la contrainte officielle. Autrefois, avec MM. Grumbach et Clairin, M. Salles avait demandé, par voie de pétition et de démarche officieuse, que le corps des inspecteurs de l'Académie de Paris et des inspecteurs généraux ne fût plus, comme il l'est depuis 20 ans, fermé aux agrégés de grammaire. Il ne cessera, s'il est élu, de réclamer qu'on leur donne satisfaction sur ce point.

Toutes les questions importantes qui vont se poser, établissement du maximum de stage, réduction de l'avancement au choix, statut des fonctionnaires, loi des retraites, professorat adjoint, il les étudiera avec soin et il apportera sa part de collaboration aux groupements qui ont charge de les faire aboutir. Enfin il ne se sent aucun goût pour jouer, au Conseil supérieur, les passifs ou les résignés. Il voudrait qu'on se rapprochât un peu plus de l'idéal tracé par Jules Ferry en 1880, quand s'ouvrit la première session du Conseil supérieur. « L'Université n'était autrefois qu'une administration ; elle est aujourd'ui un corps vivant, organisé et libre ».

De leur côté les agrégés de grammaire du lycée de Marseille, MM. Berniolle, Feuilles, Giqueaux, Houdot, Laplane, de Martonne

et Sicard proposaient la candidature de leur collègue Suran.

Dans sa circulaire, M. Suran disait, de la réforme de 1902, que si elle n'a pas été un prétexte destiné à masquer tout un programme d'économies, elle a été tout au moins une occasion commode de réaliser, au détriment des familles et des professeurs, des réductions dont les conséquences funestes commencent à se faire sentir. M. Suran demandait que toutes les questions, traitées par la fédération au grand jour, soient enfin de la compétence des conseils universitaires. Ainsi il est paradoxal et fâcheux que l'on ait pu, sans consulter le Conseil supérieur, ni même sa section permanente, procéder à la réforme de 1902, introduire le professorat adjoint, et imposer d'autorité les interclasses dont la légalité est actuellement mise en question devant le Conseil d'Etat. Il est, en outre, de l'intérêt public que, dans les conseils de l'Etat, on signale ce qui, selon M. Suran, est la vraie cause d'un certain fléchissement des études : il faut examiner la question de l'enseignement au rabais sous toutes ces formes, classes trop nombreuses, heures supplémentaires, professorat-adjoint, etc. Il est de l'intérêt général que les professeurs ne soient pas obligés de chercher, hors de leurs fonctions, le « complément indirect » de traitements par trop insuffisants. Il est de l'intérêt de l'Université qu'il y ait collaboration éclairée de tous ceux qui la servent, partant que toutes les catégories aient leurs représentants au Conseil supérieur. Il convient que la fonction administrative soit, dans une certaine mesure, accessible aux administrés, que les conseils d'administration, d'enseignement, de discipline ne soient pas rendus vains par les appréhensions injustifiées de certains chefs d'établissement.

M. Suran demande l'affermissement de la discipline. La discipline maternelle supprime les punitions, mais amène le retour indéfini des fautes, tandis qu'une judicieuse sévérité a toute la valeur pratique et éducative d'une punition sagement paternelle ; elle suppose d'ailleurs l'élimination impitoyable d'élèves rebelles à toute amélioration et dont la présence n'est qu'un élément de désordre. Il faut aussi plus de sévérité pour les examens de passage. Quant aux maîtres, on doit leur laisser leur liberté pédagogique, les conseils de classe ou d'enseignement déterminant l'entente sur les méthodes.

M. Suran souhaite que les études classiques reprennent leur vraie place, qu'elles cessent d'être sacrifiées à l'enseignement des langues vivantes ; que les agrégés de grammaire ne soient plus tenus à l'écart des jurys de baccalauréat. Il s'effacera devant un autre professeur qui serait désigné pour défendre toutes ces revendications, mais il ne saurait admettre que « sur 90 agrégés de Paris, *seuls con-*

voqués à une réunion, une faible partie des 29 assistants ait essayé de désigner un candidat sans consulter les 300 agrégés de province ». « Nous ne sommes pas, ajoute-t-il, des électeurs passifs ».

Sur 427 électeurs inscrits, il y eut 409 votants. La majorité absolue des suffrages exprimés était de 200. M. Suran obtint 158 voix. MM. Maquet et Salles, chacun 117.

Un second tour de scrutin eut lieu le 26 mai. Il y eut 410 votants. M. Suran fut élu avec 185 voix, M. Salles conserva 117 voix, M. Maquet en eut 81.

Il semble que les agrégés de grammaire se soient prononcés, par une majorité qui est loin toutefois d'être une unanimité, sur la nécessité de poursuivre la réalisation du programme présenté par M. Suran. M. Suran disait, dans sa seconde circulaire : « Il est établi que nous ne voulons pas être séparés en deux camps... Si les agrégés de province souhaitent ne pas être tenus à l'écart, leurs désirs n'iront jamais au delà... Ils n'ont aucune hostilité contre leurs collègues de Paris. Nous formons tous une seule famille : éparpillés sur les différents points du territoire, nous sommes unis par une affection commune et une confiance mutuelle ». Ce sont de belles et bonnes paroles. Il faut espérer qu'elles sont ou deviendront la réalité.

Pour les langues vivantes, les professeurs agrégés de l'Académie de Paris avaient entendu le 9 avril M. Rancès, agrégé d'anglais, leur délégué au Conseil supérieur, rendre compte de son mandat. Après s'être incliné devant le principe qui fait alterner les délégués allemands et anglais, M. Rancès se déclara prêt à continuer son mandat, si aucun candidat allemand ne se présentait et s'il se sentait soutenu par un vote de confiance des professeurs d'allemand. Les professeurs d'allemand approuvèrent, par 15 voix sur 15 votants, le renouvellement de la candidature de M. Rancès.

Dans sa circulaire, M. Rancès disait qu'il avait voté avec ses collègues de l'enseignement secondaire contre le projet administratif, tendant à faire commencer les vacances au 16 juillet pour les terminer au 20 septembre ; qu'il avait obtenu le vote, par le Conseil supérieur, du projet qui réformait la licence des langues vivantes, comme elle l'a été en réalité, et fait exclure ainsi un projet qui ouvrait largement la porte à des candidats dont la préparation ne pouvait être sérieusement contrôlée. Il avait pris la défense de la composition française et demandé le maintien d'une épreuve de latin aux épreuves spéciales. Au cours de la discussion, il avait insisté sur l'insuffisance de l'étude préliminaire faite pour la partie du projet

relative aux langues vivantes ; presque aussitôt la direction de l'enseignement supérieur appelait M. Legouis, professeur d'anglais à la Faculté des lettres de Paris, à faire partie du Comité consultatif de l'enseignement supérieur. M. Rancès proclamait qu'il lui semble utile d'ajouter à l'examen qui met un terme aux études secondaires, une épreuve spéciale de langues vivantes, comme d'augmenter les heures d'enseignement dans le second cycle. Enfin « ferme partisan des nouvelles méthodes d'enseignement », M. Rancès reconnaissait que les programmes de 1902 et les instructions qui les accompagnent ont plutôt compliqué que facilité la tâche des professeurs ; qu'après les commentaires écrits et les instructions verbales des chefs, ils ont cessé de remplir l'office pour lequel ils furent conçus; qu'il est temps d'introduire un peu d'ordre et de lumière dans la confusion des listes d'auteurs et l'obscurité des prescriptions officielles. Il annonçait qu'une commission où il espérait qu'on ferait place à des membres du corps enseignant, allait être chargée de mettre exactement au point le plan d'études de 1902. Et il souhaitait que de ses délibérations « sorte une œuvre conçue dans un large esprit de tolérance et dont tous les esprits sincères pourront faire leur profit sans rien abdiquer de leur personnalité ».

Sur 272 électeurs inscrits, il y eut 254 votants. M. Rancès fut élu par 198 voix.

Il reste actuellement 254 agrégés de l'enseignement secondaire spécial, de l'ordre littéraire et de l'ordre scientifique, On sait que les deux agrégations ont été supprimées et que, par conséquent, il y a diminution constante, jusqu'à ce que l'extinction soit complète, des électeurs de cet ordre. M. Rissou a été élu par 168 voix sur 247 votants. M. Peyrot en a eu 59 et on a compté 16 bulletins nuls.

Pour les collèges communaux, le Congrès national des professeurs avait désigné comme candidats MM. Bonin, professeur de mathématiques au collège de Saint-Germain-en-Laye, et M. Clavière, professeur de philosophie au collège de Dunkerque.

Dans leur circulaire commune, MM. Bonin et Clavière se refusaient à accepter la suppression des classes élémentaires et celle du baccalauréat. Ils s'engageaient à réclamer l'introduction des professeurs de collège dans les jurys du baccalauréat, une représentation plus nombreuse dans les conseils universitaires, l'électorat et l'éligibilité pour tous les professeurs investis de leurs fonctions par nomina-

tion ministérielle. Ils signalaient les résultats insuffisants obtenus pour l'enseignement des mathématiques dans la classe de philosophie et la faiblesse des élèves des sections A et B du deuxième cycle. Ils voulaient que l'enseignement des mathématiques fût rendu obligatoire en philosophie, portât sur un programme simple et eût une sanction dans l'examen de fin d'année.

Ils promettaient de travailler à la réalisation des décisions prises, dans les congrès, en collaboration avec le bureau de la Fédération : assimilation complète et intégrale, à grade égal des professeurs de collège et des professeurs de lycée ; détermination des mesures transitoires nécessaires pour permettre aux professeurs ayant de longues années de service d'atteindre aux classes supérieures de leur ordre ; amélioration du régime des retraites ; suppression de la délégation.

Et ils résumaient ainsi leur programme : 1° réalisation des améliorations matérielles votées par la commission extraparlementaire ; 2° reconnaissance de la valeur professionnelle des professeurs de collège.

Sur 1.146 électeurs inscrits comme licenciés ès lettres, 1.080 prirent part au vote. M. Clavière fut élu avec 837 voix.

Sur 535 électeurs inscrits comme licenciés ès sciences, 510 prirent part au vote. M. Barthélémy obtint 148 voix, M. Bonin fut élu avec 328.

Les élections pour l'enseignement primaire, qui ont été annulées pour vice de forme, ont ramené au Conseil supérieur la plupart des membres sortants. Il semble assez difficile d'en déterminer le caractère. D'un côté, elles ont été présentées comme une victoire des syndicalistes ; de l'autre, elles ont été considérées pour eux comme une défaite. Bon nombre de ceux qui ont dû comme nous se borner à la lecture des circulaires en sont réduits à dire que les élections n'ont pas manifesté nettement ce que demandent et veulent en ce moment les électeurs de l'enseignement primaire.

* * *

En résumé, il sera bon de tenir compte, pour savoir quel peut être l'avenir de notre enseignement, des opinions défendues par les candidats et pour lesquelles ils ont été suivis par leurs électeurs. Sans doute le Conseil supérieur qui se réunira le 16 juillet 1908 n'a pas pour mission de réaliser les réformes proposées par ceux de ses membres qui y entrent par une élection due en grande partie aux

idées qu'ils ont développées dans leurs circulaires. Il ne faut pas oublier que le Conseil a bon nombre d'autres élus pour l'enseignement supérieur, venant de l'Institut et des grandes écoles, que l'administration elle-même tient, de ses représentants directs, des renseignements et des indications précieuses pour l'organisation des études et le fonctionnement des divers établissements ; que les pères de famille, spécialement ceux qui sont au courant des besoins du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, devraient avoir leur mot à dire — au moins à titre consultatif — sur ce qu'il convient de faire pour l'éducation et l'instruction de leurs enfants. Mais il n'en reste pas moins que sur la situation des maîtres, sur leur nomination et leur avancement, sur leurs rapports entre eux et avec l'administration, sur la direction à donner aux études et l'éducation à assurer aux enfants, sur les meilleurs moyens d'obtenir les résultats poursuivis et peut-être aussi sur la nécessité de constituer ce ministère et ce grand conseil d'éducation nationale que nous avons réclamés (1) il y a plus de dix ans, les candidats ont dit des choses fort intéressantes et dont il conviendra de se souvenir.

FRANÇOIS PICAVET.

(1) Voir dans la *Vie Nationale*, notre volume sur l'*Education*. — Voir *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 septembre 1900, p. 237, *Un Ministère et un Conseil d'éducation nationale*.

UNION DES ÉTUDIANTS FRANÇAIS EN ESPAGNE

Monsieur et cher Collègue,

Vous voulez bien me demander quelques renseignements sur l'*Union des étudiants français en Espagne*, que vient d'organiser l'Université de Toulouse. L'affiche, que je joins à cette note, vous donnera, je l'espère, et donnera aux intéressés, si vous voulez bien la publier, tous les renseignements matériels désirables. Instruits par l'expérience de longues années, nous avons voulu donner à nos étudiants en espagnol, qui, de leur propre mouvement, se rendaient en Espagne, une direction plus précise et des facilités de travail plus complètes. Notre but, vous le voyez, est modeste, mais il est, je crois, pratique et utile.

C'est à *Burgos* que nous donnons rendez-vous, pendant la période des vacances, à tous ceux et toutes celles qui ne sont libres qu'à cette époque de l'année. Ils y trouveront au lycée (*Instituto*), gracieusement mis à notre disposition, une série de cours à la fois pratiques et théoriques, dont vous pouvez voir l'énumération sur l'affiche ci-jointe. Ces cours, faits par des professeurs du Lycée ou des personnes particulièrement compétentes, sont *gratuits* pour tous les Français, boursiers, étudiants, professeurs des trois ordres d'enseignement, et pour toute personne qui désire s'initier pratiquement et sur place à la connaissance de la langue, de la littérature et de la civilisation de l'Espagne. Il n'est point besoin sans doute de rappeler que, de toutes les villes d'art, Burgos est assurément l'une des plus curieuses, que l'on y parle un castillan très pur, et que le climat, en été, y est des plus agréables.

Nous voudrions, *à Madrid*, jeter les fondements d'un institut français, qui manque absolument, et tâcher de ne point être devancés sur ce point par des rivaux, qui, nous le savons, y songent sérieusement. En attendant que nous puissions pleinement réaliser cette

idée, nous avons inauguré, dès le mois de mai, des cours destinés surtout à nos candidats à l'agrégation et à la licence, qui ont pris l'habitude d'aller passer deux mois en Espagne avant les concours et examens. A Madrid encore, nous avons trouvé des bonnes volontés et des offres de collaboration précieuses. Grâce à des hommes dont l'esprit est ouvert à tous les progrès, tels que MM. Giner de los Rios et Cossio, nous avons reçu une hospitalité généreuse au *Museo Pedagogico* (calle de Daoiz, 7). A l'Université, le jeune et déjà illustre professeur de philologie romane, M. Ramon Menéndez Pidal a bien voulu faire, trois fois par semaine, à l'usage de nos candidats, un cours spécial sur la *Primera Cronica general*, cours dont on chercherait vainement l'équivalent dans toute l'Europe. Au *Museo*, M. Américo Castro, aussi versé dans la connaissance du français que dans celle du castillan, a donné cinq fois par semaine des conférences ou dirigé des leçons faites par nos étudiants sur un sujet également choisi dans nos programmes universitaires : la période romantique en Espagne.

L'œuvre est donc fondée : elle a commencé à vivre, elle se développera d'elle-même, si elle répond à une idée juste et à des besoins constatés. C'est peut-être la première assise d'un institut franco-espagnol, dont l'action et le rôle pourraient être profitables aux deux pays voisins. Nous espérons que pour atteindre ce but, l'on nous viendra en aide : jusqu'ici l'Université de Toulouse s'est chargée à peu près seule de l'entreprise ; celles de Bordeaux et de Montpellier n'ont point tardé à nous montrer leur sympathie effective : nous comptons que l'on voudra bien, en haut lieu, témoigner à l'institut espagnol de Madrid-Burgos la même bienveillance qu'à l'institut florentin, qui concourt à un but analogue au nôtre, et pour le succès duquel nous faisons des vœux sincères.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

E. Mérimée,
De l'Université de Toulouse.
Directeur des étudiants français
en Espagne.

Université de Toulouse. Union des étudiants français en Espagne

L'Université de Toulouse, avec la collaboration d'autres Universités françaises, a organisé en Espagne, à l'usage des étudiants des trois ordres

d'enseignement, ainsi que de toutes les personnes désireuses de se perfectionner dans la connaissance pratique de la langue, de la littérature, des arts et de la civilisation de l'Espagne, des cours gratuits dans la forme suivante :

A. — *A Burgos*. — Cours de vacances, du 5 août au 21 septembre. Ils comprendront : 1° un cours de grammaire pratique, étude du vocabulaire, conversation, exercices de traduction et d'improvisation ; 2° un cours sur l'histoire ; 3° un cours sur la civilisation, l'art de l'Espagne ; 4° des conférences sur des sujets divers ; 5° des visites aux monuments de la ville ou des excursions aux environs (*Chartreuse de Miraflores*, *Santo Domingo de Silos*, *Briviesca*, *San Pedro de Cardena*, etc.).

Les cours auront lieu à l'*Instituto general y técnico* (Lycée). Ils seront faits par D. Rodrigo de Sébastián, professeur et vice-directeur de l'Institut ; D. José Sarmiento, administrateur de l'hôpital militaire (grammaire et philologie) ; D. Eloy Garcia de Quevedo, professeur à l'Institut (Histoire et civilisation de l'Espagne) ; D. Anselmo Salvá, directeur des Archives de la Ville (Histoire de l'art). — Les excursions seront dirigées par les personnes et les spécialistes les plus compétents.

B. — *A Madrid*. — Un cours annuel sera organisé si le nombre des inscriptions le permet. En attendant, un cours, déjà inauguré cette année, a lieu pendant les mois d'avril et de mai. Il comprend : 1° des conférences à l'*Université*, plus spécialement en vue de l'agrégation et de la licence (professeur, D. Ramon Menéndez Pidal) ; 2° au *Museo Pedagogico*, trois conférences par semaine de grammaire et exercices pratiques ; deux conférences par semaine d'histoire littéraire et civilisation de l'Espagne (professeur, D. Américo Castro) ; 3° des visites aux Archives, Bibliothèques, Musées, Collections, et des excursions aux environs (Tolède, Escurial, Alcalá, etc.).

Des certificats d'étude seront délivrés, à Burgos et à Madrid, aux personnes qui auront régulièrement suivi les cours (1).

(1) S'adresser, pour les inscriptions, à M. le professeur Mérimée, directeur de l'Union des étudiants, Université de Toulouse.

A Burgos, à D. Fernando Diez Severini, secretario de la Union de estudiantes franceses, Instituto de Burgos.

A Madrid, à D. Domingo Barnès, secretario de la Union de estudiantes franceses, Museo Pedagogico, Daoiz, 7.

N B. — MM. les secrétaires de Burgos et de Madrid ont bien voulu se charger de donner, par correspondance ou sur place, tous les renseignements d'ordre matériel sur l'installation, les logements, les honoraires de cours, etc. Il suffit de leur écrire directement aux adresses ci-dessus.

Tous les cours et conférences sont gratuits pour les Français. Les étrangers qui en feront la demande seront admis, moyennant une somme de 50 francs, dans l'une ou l'autre section. Les frais d'excursion restent à la charge des excursionnistes.

RAPPORT

A

M. LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

SUR UNE MISSION UNIVERSITAIRE EN ESPAGNE (1)

Bien des faits témoignent de l'attention croissante que la Faculté des lettres de Bordeaux porte, depuis une douzaine d'années, aux études hispaniques. Il suffira de rappeler les suivants :

Missions de M. Pierre Paris en Espagne. La première date de 1896. On sait l'importance qu'elles ont eues pour la connaissance de l'art et de l'industrie ibériques.

Fondation, en 1897, d'une Société de correspondance hispanique dont le but est de grouper les recherches relatives à l'Espagne et de multiplier les rapports entre les hispanisants.

Création, en 1898, par le Conseil de l'Université de Bordeaux, d'une maîtrise de conférences d'études hispaniques, confiée à M. Georges Cirot et transformée, huit ans plus tard, en chaire magistrale d'Etat.

Fondation, en 1899, à l'aide d'une subvention annuelle du Conseil de l'Université de Toulouse, d'un *Bulletin hispanique* qui, dès l'origine, compta au nombre de ses directeurs MM. Ernest Mérimée et Alfred Morel-Fatio, les deux principaux rénovateurs des études hispaniques en France.

Le succès qui couronna cette première série d'efforts était un encouragement à en tenter d'autres. Non moins dévoué que ses prédécesseurs à l'idée d'une entente intellectuelle et morale avec l'Espagne, M. le recteur Thamin chargea M. Pierre Paris d'élaborer un projet d'extension de l'œuvre entreprise. Il s'agissait de poursuivre officiellement, d'une façon plus complète et plus systématique, l'initiative qu'avaient prise, à titre individuel et privé, plusieurs des professeurs de la Faculté des lettres.

Après examen du problème, M. Pierre Paris estima que la meilleure manière de consolider et d'élargir l'union scientifique rêvée consistait à nouer des relations intimes et régulières avec celles des grandes villes d'enseignement de la Péninsule qui se trouvaient dans notre sphère

(1) Ce rapport paraîtra dans le *Bulletin hispanique*. Nous remercions MM. Radet et Cirot d'avoir bien voulu nous autoriser à le reproduire (*N. de la Réd.*).

naturelle d'action, à jeter les bases d'une alliance entre les Universités du midi de la France et les Universités du nord et du centre de l'Espagne. Le rapport où il résumait ses vues fut soumis, dans la séance du 28 janvier 1908, au Conseil de l'Université de Bordeaux, lequel s'empressa de voter, sur la proposition de son président M. le recteur Thamin, un crédit de 1.000 fr. pour un voyage d'études préparatoires. A MM. Pierre Paris et Georges Cirot, que leurs études désignaient et qualifiaient d'abord pour une négociation de ce genre, il fut convenu qu'on adjoindrait M. Radet, doyen de la Faculté des lettres, afin que la mission se présentât revêtue d'un caractère officiel.

Rendez-vous ayant été pris à Madrid pour le mercredi de Pâques, les trois délégués, à la date convenue du 22 avril 1908, se rencontrèrent et commencèrent aussitôt leurs démarches (1). Le programme qu'ils s'étaient tracé comportait deux articles :

1° Voir si un échange d'étudiants paraîtrait utile aux Universités espagnoles et si cet échange serait aisément réalisable ;

2° Voir si les Universités espagnoles recevraient avec plaisir des membres de l'enseignement supérieur français venant leur faire une série de conférences et si, de leur côté, les professeurs espagnols se rendraient volontiers dans les Universités françaises pour y traiter des questions de leur spécialité.

Dès son arrivée à Madrid, la mission avait soin de s'aboucher avec un des meilleurs historiens de l'Espagne, non moins estimé pour l'étendue de ses connaissances que pour l'élévation de son caractère : D. Eduardo de Hinojosa, sénateur, ancien gouverneur de Barcelone. Ce fut lui qui, avec un tact et une obligeance inlassables, la guida, la présenta, lui conquit les intelligences et les âmes. L'accueil qui nous a été fait par le recteur D. Rafael Conde y Luque, par les doyens des diverses Facultés, par les professeurs, par M. le ministre du Fomento, D. Faustino Rodriguez San Pedro, par le sous secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, D. Cesar Silio, a dépassé toutes nos espérances,

Comme nous, nos collègues madrilènes ont été frappés des avantages que nos étudiants respectifs retireraient d'un séjour de quelques mois en dehors de leur Université d'origine, auprès de chaires où seraient traitées les questions inscrites à leur programme, mais dans une langue autre que la leur et avec les différences de méthode et d'optique qui résultent d'un changement de nation. La seule difficulté qui s'offre est celle-ci : l'étudiant espagnol qui viendrait passer un semestre à Bordeaux devrait conserver chez lui le bénéfice de sa scolarité, de même que l'étudiant bordelais qui s'en irait à Madrid conserverait sa scolarité chez nous (2). Or, si une telle organisation fonctionne dans les Facultés des lettres françaises pour les étudiants de langues vivantes, elle n'existe pas encore dans les Facultés de droit, de médecine et des sciences. Il s'agirait de l'y créer. Il faudrait la créer aussi de toutes pièces en Espagne. Cet élargissement de régime n'est nullement impossible. L'esprit libéral et compré-

(1) Notre première réunion eut lieu au Collège français, dont le directeur, M. Ventenac, s'était mis à notre entière disposition.

(2) Ce qui est dit ici de Bordeaux s'applique également à Toulouse et à Montpellier. Nous n'avions pas qualité pour parler au nom de ces deux Universités ; mais elles ont comme nous des attaches et des sympathies espagnoles : en travaillant pour nous, nous avons aussi travaillé pour elles.

hensif dont est animé le gouvernement espagnol, esprit qui se manifeste par l'indépendance absolue laissée dans l'enseignement supérieur à l'opposition républicaine ou carliste, cet esprit de progrès et de bonne volonté nous fait croire qu'on modifierait sans peine la réglementation en usage.

Pour le second article du programme, il n'est plus besoin de rien changer à la législation. Les professeurs espagnols peuvent venir en France et les maîtres français peuvent se rendre en Espagne à l'effet d'y donner une ou plusieurs conférences sans qu'il soit besoin d'autre chose que d'une entente administrative et d'une attribution de crédits. Tous ceux de nos collègues madrilènes à qui nous avons fait part de notre projet l'ont accueilli avec une faveur extrême. L'idée que des professeurs étrangers, des professeurs de Bordeaux, ou de Toulouse, ou de Montpellier, se déplaceraient pour les entretenir, eux et leurs étudiants, de quelques-uns des grands problèmes scientifiques ou littéraires qui s'agitent présentement, l'idée qu'on leur demanderait à eux-mêmes d'exposer, dans les capitales universitaires de la France méridionale, les résultats de leurs propres recherches, les a également séduits.

Nous avons pu constater, et ce n'était pas une révélation pour ceux qui connaissent depuis longtemps l'Espagne, à quel point l'Université de Madrid est peuplée d'esprits non seulement distingués, mais novateurs, d'une culture générale très complète, d'une culture française très particulière, au courant de nos travaux, de nos méthodes, et par certains côtés en avance sur nous. Ce serait un plaisir pour un conférencier français de parler en français devant un auditoire de ce genre, véritable public d'élite, et l'estime où sont tenues en Espagne la littérature et la science françaises s'en trouverait singulièrement accrue et précisée pour le plus grand bien des deux nations.

De même, Bordeaux, qui fut de tous temps un confluent géographique d'hommes et de choses d'Espagne, un carrefour maritime commun pour la France, la Péninsule ibérique et l'Amérique du Sud, offre un terrain merveilleux à l'espèce d'amphictyonie universitaire que nous rêvons. La riche langue castillane trouverait ici des oreilles prêtes à l'entendre, prêtes à goûter la fière allure dont elle revêt l'originale noblesse de la pensée.

Mais nous voudrions plus. Nous souhaiterions qu'à de certains moments des conférences fussent données en espagnol, dans les Universités espagnoles, par ceux de nos hispanisants français qui s'expriment le mieux dans l'idiome de Cervantes ou de Calderon. Réciproquement, nous demanderions à tels de nos collègues d'au delà des Pyrénées qui manient la langue française avec une remarquable aisance, à M. Giner de los Rios, par exemple, ou à D. Manuel Bartolomé Cossio, de prendre quelquefois la parole en français dans nos amphithéâtres. On peut être sûr qu'un léger accent exotique ne ferait qu'ajouter à l'attrait du fond.

Le programme ébauché ci-dessus prévoit simplement des conférences, en nombre limité, sur des sujets spéciaux. Il n'est nullement question de cours de longue haleine embrassant de vastes sujets et nécessitant toute une série de leçons. Notre but est, non de nous insérer dans les cadres d'Universités qui ne sont pas les nôtres, mais de nous inscrire en marge, comme visiteurs et comme hôtes. Que l'un de nous se soit fait un nom dans un ordre particulier de recherches, il ira dire ce qu'il a observé, ce

qu'il a découvert, et, la communication faite, il regagnera son laboratoire ou son cabinet.

Le cours public n'existant pas dans les Universités espagnoles, nos conférenciers ne peuvent normalement compter que sur un auditoire d'étudiants et de professeurs. Toutefois, des informations que nous avons prises il résulte qu'à certains jours et en certaines circonstances, les Universités peuvent s'ouvrir à des auditeurs qui leur sont étrangers. D'autre part, il se produit, soit à Madrid, soit en province, un mouvement très notable d'extension universitaire. Des professeurs donnent des conférences publiques. Il semble tout simple de profiter de ces dispositions, si l'on estime qu'il y a intérêt à ce que les conférences projetées sortent du cercle exclusif du public universitaire.

Reste la question d'argent. Nul, parmi les maîtres qui collaboreront à l'œuvre d'union franco-hispanique, ne songe à réaliser de bénéfices. Du moins, s'ils paient de leur personne et de leur dévouement, ne saurait-on les inviter à payer aussi de leur bourse. Il n'est que juste de les exonérer des frais de voyage et de séjour. Comment y parer ? Demander une rétribution, si minime soit-elle, aux étudiants, serait compromettre le succès de l'entreprise. Les professeurs espagnols ont été unanimes à nous le dire. En France, la situation est la même. C'est donc à l'Etat et aux Universités qu'il importe de recourir pour se procurer les ressources.

En Espagne, le budget de l'Instruction publique renferme un chapitre, s'élevant à 15.000 pesetas, avec lequel il serait possible de doter l'institution. Il faut pour cela que la rédaction en soit légèrement modifiée. C'est à quoi s'emploient les maîtres de l'Université de Madrid qui ont à cœur de faire aboutir le projet. Dans l'entrevue que M. le ministre du Fomento a bien voulu nous accorder, nous avons recueilli de sa bouche de si précieuses assurances de sympathie qu'il nous est permis de compter sur une prompte réussite.

La France ne voudra certainement pas faire moins que l'Espagne. Il importerait de profiter sans retard des excellentes dispositions qu'on nous a témoignées et d'inaugurer, dès la rentrée de 1908 1909, la série des conférences. Il faudrait aussi, pour donner à l'entreprise une ampleur convenable, que le recteur de l'Académie de Bordeaux consentît à se rendre en Espagne, accompagné non seulement des professeurs chargés de prendre la parole, et dont le chiffre minimum serait d'un par Faculté, mais encore d'un ou deux doyens.

Notre mission terminée à Madrid, nous avons été la continuer à Salamanque. Là aussi, grâce à D. Eduardo Nò, doyen de la Faculté des sciences, nous fûmes écoutés avec la plus sympathique attention. Le recteur, D. Miguel de Unamuno, est une des physionomies originales de l'Espagne. Sous une verve en apparence paradoxale, il cache un jugement droit et un bon sens vigoureux. Il plaît, sans chercher à plaire, et surtout il vit, d'une vie pleine, forte, intense. Salamanque, autrefois, vivait sans doute d'une vie semblable. Elle a perdu ses innombrables légions d'étudiants. Mais elle a toujours grand air. C'est un des coins de la Péninsule où les types et les costumes locaux se sont le mieux conservés. La population y est accueillante. Pour qui tiendrait à pénétrer vraiment l'Espagne, à pousser jusqu'aux couches vierges, indemnes des apports étrangers, il ferait bon séjourner là.

Des bords du Tormès, nous sommes passés aux rives du Pisuerga. Valladolid fut notre troisième et dernière étape. Le sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, D. Cesar Silio, qui est député de la circonscription, nous avait annoncés et recommandés aux autorités universitaires. Une *junta* fut nommée pour nous recevoir. Nous ne saurions trop remercier et le recteur, D. Didio Gonzalez Ibarra, qui nous présenta à la dite Commission, et le doyen de la Faculté de médecine, D. Salvino Sierra, un organisateur de premier ordre, et les quatre professeurs de la Faculté de droit, D. Diez Canseco, D. Quintin Palacios, D. Vicente de Mendoza, D. Miguel Traviesas, ancien élève de l'Université de Bordeaux, qui nous firent plus particulièrement les honneurs de la ville, du musée, du cloître de San Gregorio, du théâtre Calderon, des archives de Simancas. C'est en simples collègues que nous étions venus au *Claustro universitario ;* nous nous sommes séparés en amis.

Valladolid est une ville où court un souffle de progrès. Tout s'y développe. Sa Faculté de médecine dépense des sommes considérables pour se donner un outillage moderne. Elle a de l'espace et de l'argent. L'Institut général et technique lui prépare des générations d'excellents élèves. On sent là des forces qui montent. L'Université de l'ancienne capitale de l'Espagne est une de celles qui ont le plus d'avenir et avec laquelle, étudiants et maîtres, nous aurions le plus de plaisir et de profit à entrer en contact.

Telles sont les impressions que nous avons rapportées de notre voyage. Elles sont très nettes. Il faut réaliser l'entente universitaire franco-hispanique. Dans un pays où beaucoup de choses ne se font que par négociations verbales et relations personnelles, il faut multiplier les occasions de sympathie et d'amitié. En un temps où les nations latines doivent méditer plus que jamais le terrible adage « malheur à qui est seul, *væ soli !* », il faut que les Universités espagnoles et françaises travaillent à la communion morale de deux peuples qui pèseront d'autant plus dans la balance du monde qu'on les sentira plus étroitement et plus naturellement unis.

GEORGES RADET,

Doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

L'INSTITUT FRANÇAIS DE FLORENCE (1)

L'institut français de Florence a été inauguré le 27 avril 1908, à trois heures de l'après-midi, dans ses locaux du premier étage du palais Fenzi, 10, via San Gallo, devant un public d'environ trois cents personnes. L'ambassadeur, M. Barrère présidait, ayant à sa droite M. le comte Cioia, préfet de Florence, représentant le Ministre de l'Instruction publique d'Italie, et à sa gauche M. Moniez, recteur de l'Université de Grenoble, représentant le Ministre de l'Instruction publique de France. A côté d'eux, sur l'estrade, se trouvaient : MM. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques et délégué de cette Académie. — Guiffrey, membre de l'Académie des Beaux-Arts et délégué de cette Académie, — le sénateur Pasquale Villari, doyen de la Faculté des Lettres de l'Institut des Etudes supérieures de Florence, — Biglia, premier adjoint au maire de Florence, représentant la Municipalité, — général Vigano, commandant le Corps d'armée, — général Della Noce, commandant la division militaire de Florence, — marquis Invrea, premier président de la Cour d'appel, — Moschini, procureur du roi, — Mgr Duchesne, directeur de l'Ecole française de Rome, — Achille Luchaire, de l'Académie des Sciences morales et délégué de cette Académie, — Marcel Reymond, président du Comité de patronage des Etudiants étrangers à l'Université de Grenoble, — Colardeau, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, — Porte, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, — Dr Padoa, président de l'Université populaire de Florence, — baron de Fougères, vice-consul de France, — Julien Luchaire, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, chargé de la direction de l'Institut. Dans les premiers rangs du public, on remarquait : M. Nisard, ancien ambassadeur de France auprès du Vatican, — les sénateurs Comparetti, marquis Torrigiani, Del Lungo, Niccolini, — les députés Ferdinando Martini, ancien gouverneur de l'Erythrée, comte Serristori, Rosadi, — MM. Guido Mazzoni, Pio Rajna, Ramorino, Giulo Fano, Luigi Milani, Mario Schiff, professeurs à l'Institut des Etudes supérieures, — Guido Biagi, directeur de la bibliothèque Laurentienne, — Morpurgo, directeur de la bibliothèque nationale, — Guglielmo Ferrero, — Paul Sabatier, — G. Lemay, consul général de France, — E. Pralon, consul de France à Turin, — professeur Brockaus, directeur de l'Institut allemand d'Histoire de l'Art à Florence, — professeur Robert Davidsohn, — Dalla Volta, professeur à l'Institut des Sciences sociales, Domenico Trentacoste, Ugo Ojetti, Carlo Segre, Barbèra, Alinari, — les représentants de la presse italienne, etc.

De nombreuses dames étaient présentes. M. Ettore Levi, lecteur italien à la Faculté des Lettres de Grenoble, chargé du Secrétariat général de l'Institut,

(1) La *Revue internationale* de l'Enseignement a exposé en mai (p. 435-436, note de M. Duquesne), l'initiative prise par l'Université de Grenoble. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire qu'en partie les remarquables discours prononcés à l'inauguration. (*N. de la Réd.*).

M. Prunières, boursier d'études d'histoire de la musique, et les élèves : MM. Seta, Prost, Ronzy, Simongiovanni, Moulin, Crémieux ; Mlles Mus et Péraldi faisaient les honneurs des salles, et particulièrement de la Bibliothèque récemment installée.

I. Discours de M. C. Barrère, ambassadeur de France.

..... « J'ai hâte, Messieurs, de laisser la parole à ceux dont l'initiative nous a réunis ici. Mais il me reste à accomplir un devoir envers eux, car ils ne peuvent en vérité se louer eux-mêmes. Je veux féliciter les esprits éclairés et persévérants auxquels est due la création de cet Institut.

« Ils ne se sont laissés arrêter par aucun des obstacles matériels que rencontre inévitablement une entreprise privée de cette nature. Et c'est justement son caractère libre qui me plait en elle, parce qu'il atteste une fois de plus le progrès du rapprochement des esprits et des cœurs accompli depuis plusieurs années des deux côtés de la frontière.

« L'Institut français de Florence n'est pas, en effet, d'initiative gouvernementale ; il naît spontanément des affinités intellectuelles des deux nations de culture latine : et à l'Université de Grenoble plus qu'à tout autre il appartenait de lui donner une forme tangible. C'est elle qui, la première, fonda une chaire de littérature italienne : et les jeunes étudiants de ce pays qui vont s'initier à notre littérature sur ses bancs savent avec quelle bienveillance elle les accueille. Or, ce qu'elle offre à ceux-là, elle a conçu le dessein de l'offrir aux jeunes Français désireux d'étudier aux sources mêmes l'une des langues les plus belles et les plus riches qui furent jamais. Si je pénètre bien le dessein des initiateurs de cet Institut, ils ont voulu faciliter une sorte de libre échange d'idées entre leur pays et la noble patrie de la Renaissance, persuadés que l'un et l'autre y trouveront un égal profit. Si telle est, comme je n'en doute pas, leur conception, ils méritent le plus haut encouragement ; et ils méritent aussi d'être loués d'avoir choisi, pour la réaliser, la ville dont la gloire durera aussi longtemps que subsistera dans le cœur des hommes l'amour de la beauté et le souvenir de la victoire de l'esprit sur la matière. Les idées, Messieurs, ont une âme et des ailes ; elles franchissent monts et frontières et déposent leur semence divine à travers le monde. Où pourraient-elles mieux fructifier que sur le sol des deux grands peuples latins !

« L'Institut français a le noble dessein d'y concourir dans la modeste mesure de ses forces. Il y sera encouragé par la présence des maîtres illustres italiens et français, qui ont voulu se joindre à moi aujourd'hui pour lui souhaiter une féconde et brillante destinée ».

II. Discours de M. le comte Cioia, préfet de Florence

..... « Qu'il me soit permis d'observer que le programme du nouvel Institut est un programme dont l'exécution, confiée à un homme jeune, d'une riche culture, à un travailleur de talent, largement préparé à sa mission, — garantit aux savants des deux nations la plus sérieuse et la plus méthodique activité, — et que le nouvel Institut contribuera puissamment à féconder les études de langue, d'art et d'histoire, tout en fai-

sant mieux connaître l'un à l'autre nos deux pays, en cimentant leurs liens d'affection et de sympathie.

« Le salut, que le Gouvernement du Roi adresse à tous les promoteurs et patrons de l'Institut, est plein de la plus vive gratitude pour l'œuvre si utile qu'on vient d'accomplir, — du plus vif intérêt pour l'institution naissante.

« Et notre confiance et notre gratitude s'adressent particulièrement à vous, Monsieur l'Ambassadeur de la glorieuse France, vous à qui je suis heureux de renouveler ici l'assurance de mon admiration personnelle pour votre talent si brillant et si souple ; — particulièrement à vous, Monsieur le Recteur de l'Université de Grenoble et aux autres illustres notabilités françaises, réunies par une heureuse circonstance dans notre Florence, si chère à tous ceux qui ont des regards pour la beauté et l'intelligence du passé. Elles s'adressent enfin aux hautes personnalités de notre pays, qui à l'Institut naissant ont voulu donner l'appui bienfaisant de leur autorité et de leur nom.

« Né sous d'aussi heureux auspices, environné d'universelles sympathies, conscient de l'importance de sa mission, l'Institut ne pourra vivre qu'ainsi que nous le lui souhaitons : d'une vie intense et prospère, animée d'un haut et constant idéal.

III. Discours de M. le recteur Moniez

..... « M. Luchaire, assis dans la première chaire de langue italienne de province, n'a pas voulu borner son rôle à propager un idiome dans des milieux d'enseignement ou d'érudition ; il a désiré bien autre chose : faire des études italiennes les études *franco-italiennes*, les rendre plus vivaces et plus fécondes en les *internationalisant*. Encore faut-il voir dans cet énoncé, d'allure trop simple, tout ce qu'il contient, tout ce qu'on a voulu y mettre ! Je développe donc enfin les idées de M. Luchaire, j'espère ne pas les trahir.

« Longtemps, dans notre pays, on a trop sacrifié à l'étude de la langue et de la littérature des deux grands peuples du Nord, nos voisins — comme s'il n'existait pas de grands peuples ailleurs, ou si les autres nations pouvaient être considérées comme valeurs sociales négligeables. Cette erreur s'explique, si l'on se reporte au courant d'opinion qui prévalait chez nous il y a presque trente-cinq ans ; mais il est grand temps qu'elle achève de disparaître et que la langue italienne prenne sa due place, c'est-à-dire une grande place, dans notre enseignement, à côté de ses aînées. Une autre grave erreur, qui compte encore des partisans, veut ne chercher dans les langues modernes qu'un instrument de culture intellectuelle générale, tandis qu'il faut y voir surtout un moyen d'arriver à la complète intelligence des conditions politiques, économiques et sociales des nations. Il faut bien se persuader aujourd'hui que l'étude dés langues, à un point de vue personnel d'esthétique et d'érudition pures, a fait son temps et qu'elle doit être réservée à des spécialistes ou aux dilet-

tantes. Il est donc à souhaiter que cette étude devienne plus active, qu'elle se complète et s'oriente de façon à pénétrer de plus en plus dans la réalité ; il importe enfin que, ainsi mieux comprise, elle se répande dans les masses pensantes, si on veut en venir, en dernière analyse, à ce résultat que réclame impérieusement la conscience moderne : abaisser toujours plus les barrières entre nations.

« Si c'est là l'idéal, les moyens de s'en rapprocher relèvent de l'ordre pratique et vous les connaissez; chacun peut y trouver sa part. En ce qui nous concerne et dans la limite des moyens à notre disposition, voici ce que nous voulons faire à l'Institut français de Florence. On y a prévu quatre sections indépendantes, dont la première est celle des *Lettres italiennes*, ouverte à ceux de nos élèves qui se destinent à l'étude de l'Italie et à ceux de nos compatriotes qui voudront se joindre à eux ; elle accueillera au même titre les étudiants florentins dans ceux de ses cours qui n'existent pas à l'Institut des études supérieures de Florence et ainsi, mêlés avec les vôtres, en contact avec l'élite de cette fine race — nos jeunes Français pourront étudier sur le vif votre génie propre dans toutes ses manifestations. En échange, nous accueillerons chez nous, et de bien grand cœur, les jeunes Italiens qui se destinent à l'enseignement du français. Nous espérons même que des rapports officiels pourront s'établir entre les deux pays à ce sujet.

« La seconde section de l'Institut français sera représentée par une sorte de laboratoire pour l'étude de l'*histoire de l'art moderne* et tous nos efforts tendront à le faire complet, puisque nulle part il ne pourrait être mieux placé qu'ici.

« Nous voulons encore établir à Florence un enseignement des *Lettres françaises*, foyer de diffusion de la pensée française, de notre langue et de notre littérature, pour lequel nous nous proposons de faire appel à l'élite de nos savants, chaque fois que l'un d'eux traversera l'Italie : de précieux concours nous sont acquis dans ce sens et je m'assure du profit qu'en tirera la société florentine et vos étudiants. Déjà, dans le même ordre d'idées, des donateurs, parmi lesquels je suis heureux de signaler d'intelligents et généreux éditeurs parisiens (1), aussi dévoués qu'éclairés, ont jeté les bases sérieuses d'une bibliothèque pour les Lettres françaises et les Arts, fondation originale que vous apprécierez tout particulièrement.

« Enfin, nous voulons organiser entre nos deux pays un *office de relations scientifiues et littéraires* : ce dernier projet n'est pas celui qui préoccupe le moins le directeur de l'Institut français de Florence; il en voit toute la complication et veut mettre tous ses soins aussi à le réaliser....

..... « *Pourquoi sommes-nous venus à Florence ?* La raison de notre choix est par trop évidente et, d'autre part, je sens tout le danger de *parler* de Florence... si souvent *chantée*. Pourtant notre décision s'est inspirée aussi de considérations qui n'arrêtent généralement pas les poètes et d'aucuns nous ont demandé sur ce point des explications d'ordre

(1) En particulier les maisons Hachette et A. Colin.

tout à fait pratique. Je suis donc tenu de m'expliquer et je vous demande quelques instants encore.

« Pourquoi Florence ? Certes, « Florence, ville de lumière et de beauté, « Athènes du moyen âge, fleur de luxe épanouie sous la douceur nacrée « d'un ciel fin et léger, au cœur d'un pays tiède et fertile, où la pâle ver- « dure des oliviers se marie à la silhouette élancée des noirs cyprès... « ville ensorceleuse .. délicieux jardin de l'Italie... » (1).

« Certes, il y a bien l'unique beauté, la séduction faite de toutes les grâces du présent et de la grandeur du passé, qu'exprime cette phrase harmonieuse, mais, on le pense bien, nous ne nous sommes pas rendus uniquement à ces attraits de Florence : d'autres considérations nous ont guidés. Sans doute, Rome aussi pouvait nous solliciter à plus d'un titre, mais notre pays est représenté dans la capitale italienne par son Académie des Beaux-Arts et par l'Ecole française, qui tiennent là un rôle éclatant, tout en harmonie avec le milieu extrême que crée la Ville Éternelle — complètement différent, toutefois, du dessein que nous avons formé et qui, au contraire, trouve son cadre naturel ici. D'un mot : on a choisi Florence parce que la Ville au Lys rouge eut un rôle considérable et que l'on ne peut nulle part mieux étudier (2), parce qu'elle fut la créatrice de la langue et de la pensée *italiennes*, parce qu'elle reste la véritable capitale des lettres et des arts modernes et qu'elle nous paraît aujourd'hui, pour ainsi dire, la personnification la plus complète du génie italien.

« Après cela, il paraît inutile de préciser davantage et de rappeler les grands souvenirs historiques et tant d'hommes extraordinaires, qui dépassent la commune mesure des grands hommes et qui appartiennent bien en propre à Florence, dont ils sont l'auréole ; — de parler des trésors d'art et de science, des monuments, bibliothèques, institutions universitaires de cette ville ; ou de la pureté et de la richesse du langage toscan — mais tout cela encore commandait notre choix dans l'intérêt de nos étudiants.

« Et d'ailleurs, permettez aussi cette dernière constatation, l'Université de Grenoble, depuis longtemps, avait pris position ici et elle a eu son avant-garde à Florence ! M. de Crozals, doyen de notre Faculté des lettres et l'organisateur infatigable de nos cours de vacances, qui a tant travaillé à faire connaître, chez nous, l'Italie dans son Art comme dans son Histoire, à qui les jeunes Italiens, hôtes de Grenoble, marquent tant de reconnaissance pour le dévouement qu'il leur prodigue, M. de Crozals est bien connu de vous et tout récemment. le Gouvernement italien,

(1) G. Renard.

(2) Un fait significatif, qui nous fait entrevoir qu'une Ecole française en Toscane pourra être amenée à étendre son activité au domaine des sciences historiques et sociales, loin de la borner aux études littéraires et artistiques : le sujet traité dans la chaire de l'*Histoire du travail*, récemment transférée au Collège de France, a pour titre : *Histoire du travail dans la République de Florence* (Voir dans la *Revue* du 1er janvier 1908 la leçon d'ouverture du cours de M. G. Renard. *N. de la Réd.*).

pour récompenser ses services, l'honorait d'une haute distinction. M. Marcel Reymond, président de notre Comité de patronage des étudiants étrangers, envers qui l'Université de Grenoble a tant de gratitude pour son zèle d'apôtre et que nous revendiquons comme l'un des nôtres et des plus chers, a consacré une partie de sa vie à l'étude de votre cité. Ses travaux considérables sur l'Art florentin, après tant d'autres belles études consacrées surtout à l'Italie, sont partout admirés. M. Marcel Reymond a pris souvent la parole ici, devant les plus brillants auditoires. Je ne parle pas de M. Luchaire, et sans doute vous le connaissez mieux que moi, puisqu'il a vécu à Florence plus longtemps qu'à Grenoble. Vous savez à quel point il est « italianisant » et j'aurais mauvaise grâce en insistant à son sujet. Ces hommes de notre Université, tous trois passionnés pour l'Italie, sont d'ailleurs des Français exquis et vous êtes à même d'apprécier si l'amitié que j'ai pour eux m'empêche de les juger sainement... »

IV. Discours de M. Georges Picot

« Jamais je n'ai reçu de l'Académie des sciences morales et politiques une mission qui me parût plus digne d'elle. Elle a appris à la suite de quelle hardie initiative quelques professeurs avaient fondé à Florence le foyer d'études qu'avaient conçu leurs jeunes ambitions. Dès la première nouvelle, elle approuva l'entreprise, puis quand elle sut avec quelle persévérance, avec quel esprit de sacrifice l'œuvre était poursuivie, elle n'hésita pas, ce qu'elle n'a jamais fait jusqu'ici, à lui donner son patronage.

« Je viens ici lui en apporter l'assurance.

« En nous unissant à vos efforts, nous avons voulu remercier le premier Corps savant qui les a compris et qui les a si généreusement favorisés. En France, nous sommes très fiers de nos Universités, nous désirons que leur action s'étende, qu'il se fasse autour d'elles un rayonnement de l'intelligence attirant par la sympathie, éclairant par la science et montrant à tous ce que sont, en notre pays, entre ceux qui enseignent et ceux qui apprennent, les liens des études communes. Les Universités avaient été longtemps enfermées et comme embaumées dans des règles administratives qui les privaient de toute action. Lorsqu'il y a douze ans, de vrais libéraux résolurent de les affranchir en les dotant de la personnalité civile, ils entrevoyaient pour elles une ère indéfinie d'action féconde se mouvant et se développant en pleine spontanéité.

« L'inauguration à laquelle nous assistons aujourd'hui n'est elle pas une de ces manifestations de vie que les amis de l'Université appelaient de leurs vœux ? N'est ce pas l'éclatante justification de toutes leurs espérances ?

« En même temps que le corps des professeurs prenait conscience de ses forces, s'ouvrait devant les Académies un nouveau champ d'action. Se souvenant des correspondances prodigieuses qu'entretenaient les grands savants depuis le dix-septième siècle, voyant se multiplier de nos jours les Congrès scientifiques, elles nouèrent entre elles des relations directes, formèrent une vaste Association qui embrasse, avec toutes les Académies

d'Europe, celles de l'Amérique et du Japon, fixèrent des rendez-vous de la science universelle, se soumirent pour régler leurs rapports à la primauté de l'une d'entre elles, et je peux d'autant moins l'oublier ici que, l'an dernier, à Vienne, nous avons été unanimes à décerner pour trois ans cette maitrise à l'Académie des Lincei qui préside l'Association internationale des Académies en attendant que la session de 1910 nous ramène tous autour d'elle dans la ville de Rome.

« Ainsi se manifeste aujourd'hui, comme dans le passé le plus lointain, cet attrait qui, dans le mouvement des esprits, a porté les hommes du Nord vers le ciel enchanté de l'Italie, attrait emporté et violent chez les barbares, qui, du fond de leurs brumes, flairaient le vent tiède de la Méditerranée ; attrait vers la beauté, à l'heure où l'homme, plus civilisé, commençait à en sentir le charme. Quelle plus merveilleuse histoire que celle de la Renaissance, se faisant sentir partout dès le milieu du quinzième siècle, renouvelant l'architecture de vos villes, puis atteignant sa perfection sur les bords de l'Arno et laissant à tout jamais à la ville de Florence la primauté qui lui est assurée tant que l'homme sentira la vertu mystérieuse de l'art et de la beauté !

« Par un étonnant privilège, elle a une part prépondérante dans le développement littéraire, c'est elle qui dans la diverse harmonie des langues rend les sons les plus justes, et tandis que dans la science politique elle est demeurée maîtresse, elle conserve des archives tellement riches qu'il est également impossible à un historien de les ignorer ou de les épuiser.

« Voilà ce que vous promettez aux étudiants français.

« Vous apporterez aux jeunes Italiens les trésors d'une histoire si souvent mêlée à la leur à travers les péripéties les plus diverses sans que les divisions de la politique, les accidents de la guerre ou de la conquête aient jamais fait naître des inimitiés de race ; la France et l'Italie ont pu se quereller sans jamais se haïr, tant il y avait d'idées semblables dans l'âme de ces deux sœurs, se sentant toutes deux les filles aînées de la civilisation latine. De leur origine, elles ont conservé la fierté native ; toutes deux aiment passionnément leur pays, toutes deux répugnent aux intimités qui prétendent supprimer comme un vestige suranné l'amour de la patrie, elles veulent bien abaisser les frontières, mais non les drapeaux, elles se tendent librement la main dans la pleine dignité de leur rôle dans le monde. C'est ainsi que l'Institut français de Florence vivra et se développera, apprenant aux étudiants des deux côtés des Alpes, par l'incomparable spectacle de l'histoire, qu'entre deux grandes nations, il n'y a de véritable amitié que si elles savent se connaître et se respecter.

« Le dix-septième et le dix-neuvième siècle leur ont appris le chemin de la Villa Médicis et du Palais Farnèse. Vous avez voulu que le vingtième siècle, à son aurore, leur offrît une nouvelle étape laborieuse et brillante.

V. Discours de M. Biglia (1), *adjoint au maire de Florence*

... « Vous rappelez-vous, Mesdames et Messieurs, l'épisode charmant et touchant des « Fioretti di San Francesco » là où le roi de France saint Louis vient trouver en la voisine Ombrie un des disciples les plus chers de saint François d'Assise ?...

... « Eh bien ! cette communion spirituelle par laquelle ces deux grandes âmes du moyen âge se comprenaient sans dire mot et se retrouvaient, en cette accolade en pleurs, s'est continuée entre l'âme française et l'âme italienne, en changeant de forme, à travers les siècles, jusqu'à nos jours.

« Nos anciens *mercanti*, nos artistes, nos écrivains, nos hommes d'Etat, tous ont visé à la France, au pays où la renaissance civile, ici éclose, devait s'épanouir, se compléter, se renouveler.

« Nos pensées, nos vœux, nos cœurs ont toujours été tournés vers la terre de France.

« Terre très noble, très belle et très chère.

« Terre généreuse où ont germé toutes les grandes initiatives de progrès, de liberté, de démocratie et de justice.

« Terre de beauté et de charme, où fleurit la femme qui inspira le plus délicat des poètes italiens, celui

« Che Amore in Grecia nudo e nudo a Roma
D'un velo candidissimo adornando
Rendea nel grembo a Venere celeste. »

« Terre sacrée où, parmi les ossements de tant de héros, reposent ceux du grand Leonardo, le Florentin qui a été la plus merveilleuse manifestation du génie de notre race latine.

« Des nuages ont passé, hélas ! sur le bleu de notre ciel ; et des malentendus ont pris parfois l'apparence de dissensions profondes.

« Mais des hommes supérieurs ont aperçu le danger ; et bravement ils se sont mis à la tâche. Les nuages se sont dissipés ; et les deux peuples, comme se réveillant d'un mauvais rêve, se sont serré la main, heureux de leur amitié renouvelée et raffermie.

« Un de ces braves se trouve en ce moment parmi nous. A lui j'envoie, au nom de mes concitoyens, l'expression de notre reconnaissance.

« Et désormais nous marcherons à côté toujours, et rien ne pourra plus nous séparer.

« Le chemin de la civilisation que nous avons encore à parcourir se déroule devant nous à perte de vue, plein de promesses, mais hérissé d'obstacles.

« Marchons-y ensemble, vaillamment, en nous entr'aidant aux passa-

(1) Le discours de M. Biglia a été prononcé en français.

ges périlleux, soutenus par le même espoir, par la même confiance dans les destinées de notre race et du progrès humain.

« C'est là notre vœu ardent.

« Il n'y a pas un de mes concitoyens, je vous en assure, qui, regardant au delà des Alpes, ne songe à son frère français sans avoir envie de lui dire, avec attendrissement, ce qu'un de vos poètes disait au frère bien-aimé revenant d'un long voyage :

« Ami, ne t'en va plus si loin,
D'un peu d'aide j'ai grand besoin,
Quoi qu'il m'advienne.
Je ne sais où va mon chemin,
Mais je marche mieux quand ma main
Serre la tienne. »

VI. Discours de M. Guiffrey

... Quelle ville pourrait offrir à l'admiration des artistes une réunion de chefs-d'œuvre comparable à celle qu'ils trouveront à Florence, cette véritable capitale de l'art moderne, ce musée unique au monde ? Aussi, les lauréats des prix de l'Académie de peinture et de sculpture se voient-ils imposer l'obligation de séjourner en Toscane avant leur établissement définitif à Rome. C'est à grand'peine, il faut le dire, qu'on parvient à obtenir cette interruption du voyage vers la capitale du monde antique, si riche en souvenirs historiques et en grandioses monuments.

« La création de l'Institut français permettra, n'en doutons pas, au jeune voyageur de supporter avec moins d'impatience ce stage obligatoire à Florence. Peut-être même cette admirable contrée exercera-t-elle une si grande séduction sur son imagination, qu'il s'empressera de saisir la première occasion de venir lui demander à nouveau des conseils et des inspirations. Et ce sera certainement tout avantage pour nos peintres et pour nos sculpteurs.

« L'initiative hardie de l'Université de Grenoble et la prudente activité de son distingué représentant ont triomphé des premiers obstacles, si souvent insurmontables. Dès maintenant, la confiance a remplacé l'appréhension : le succès paraît assuré. N'oublions pas les modestes débuts de l'Académie de Rome, qui, elle, pouvait du moins compter sur la protection d'un souverain absolu. Elle chercha pourtant longtemps un gîte convenable. Elle comptait déjà près d'un siècle et demi d'existence quand elle vint se fixer dans cette Villa Médicis, où fut célébré récemment le centenaire de son installation. Souhaitons à l'Institut naissant de Florence de ne pas attendre autant d'années la consécration du succès.

« Tout va vite aujourd'hui. Avant longtemps peut-être, l'Institut français aura t-il trouvé un domicile définitif dans quelque vieux palais florentin, où il pourra offrir un centre de réunion à l'élite de nos savants, de nos littérateurs et de nos artistes. Comment ce rêve se réalisera-t-il ? Nous l'ignorons La générosité des mécènes empressés à doter leur patrie de fondations utiles se traduit chaque jour par de nouvelles libéralités.

Pourquoi ne s'en rencontrerait-il pas un, heureux de compléter et de parfaire l'œuvre si bien commencée par l'initiative intelligente et désintéressée de quelques bons Français ?

VII. Discours de M. Pasquale Villari

« Je suis heureux de pouvoir, au nom de la Faculté à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, faire mes souhaits de prospérité au nouvel Institut français qui s'inaugure aujourd'hui à Florence, fondé par l'Université de Grenoble. Le fait a une plus grande importance qu'on n'aurait pu le croire ; et cette cérémonie, rendue solennelle par la présence des représentants des deux gouvernements, nous offre d'utiles enseignements.

« L'Université de Grenoble est celle qui, plus que toute autre, en France, travaille à l'avancement des études italiennes. On doit cela, d'abord, à M. le professeur Hauvette, qui passa plusieurs années étudiant parmi nous, à Florence, et ensuite enseigna à Grenoble.

« Maintenant, l'œuvre est continuée dignement par le professeur Julien Luchaire, fils de l'illustre historien. La conséquence naturelle de ces études italiennes a été que l'Université de Grenoble a senti multiplier ses énergies, a commencé à se répandre au dehors, a éprouvé le besoin de divulguer parmi les étrangers l'étude de la langue et de la littérature française. Le premier pas dans ce sens fut la fondation de l'*Université d'été*, initiative qui a été depuis plusieurs fois imitée. On y institua des cours d'études françaises pour les étrangers, lesquels, en peu de temps, arrivèrent au nombre inespéré de huit cents environ, parmi lesquels un bon nombre d'Italiens. Le mérite principal de ce succès est dû à l'activité noble et désintéressée d'un autre fils de la France, M. Reymond, qui s'était déjà fait une spécialité de l'étude de l'art en Italie, sur lequel il a publié des ouvrages de valeur.

Le second pas est cet Institut français qui s'inaugure aujourd'hui à Florence.

... « Le fait, Messieurs, par lequel le progrès des études italiennes à Grenoble a produit comme conséquence naturelle une diffusion des études françaises en Italie, mérite toute notre attention. Il prouve, ce me semble, la grave erreur de ceux qui, pour maintenir intacte l'originalité de l'esprit national d'un peuple, croient qu'il est nécessaire de le tenir éloigné du contact avec les autres peuples, de peur qu'il ne se corrompe. C'est présisément le contraire qui est vrai. Si un peuple a vraiment son originalité propre, du contact avec les autres peuples sortiront pour lui de nouveaux éléments de vie qu'ils transformera en substance de son esprit Les gouvernements passés le comprirent. C'est pourquoi ils cherchèrent toujours à nous endormir, à nous stériliser en nous tenant éloignés des autres peuples. La nouvelle liberté, au contraire, nous poussa à répandre avec ardeur, parmi nous, la culture classique, qui élargit notre horizon, en nous faisant vivre dans un monde idéal, différent du nôtre et duquel le nôtre est dérivé, et en nous reconduisant ainsi presque aux sources primitives de notre vie intellectuelle. Ensuite s'est vivement

développé chez nous le désir d'étudier les langues et les littératures modernes, d'avoir des Facultés de langues étrangères et de sortir ainsi de nous-mêmes ; de vivre un moment la vie des autres peuples pour apprendre à vivre mieux et plus complètement la nôtre. Je n'ai pas besoin de vous rappeler ici que parmi toutes les langues et littératures étrangères, les plus nécessaires pour nous sont celles du peuple français, avec lequel tant de fois nous mêlâmes nos pensées, nos idées, notre sang.

« C'est pourquoi nous accueillons comme un signe heureux pour nous et pour les autres peuples la fondation de nouvelles écoles étrangères.

« Nous avons vu surgir avec plaisir à Florence, qui est le vrai berceau de la culture nationale, une école allemande, consacrée à l'étude de l'art italien, dirigée par le docte et illustre professeur Brockhaus et dans laquelle travaillent ensemble les Allemands et les Italiens. Et avec un vif plaisir nous voyons surgir le nouvel Institut français, dont les élèves travailleront fraternellement avec les élèves de notre Institut supérieur.

« Dans un moment où l'esprit national pousse tous les peuples à s'armer, à dépenser leurs meilleures énergies pour se préparer à se détruire plus facilement les uns les autres, c'est une consolation de voir naitre des institutions qui cherchent à rapprocher, à faire fraterniser les peuples, les préparant, au contraire, à ces luttes dans lesquelles les vaincus et les vainqueurs s'obligent mutuellement ; ces luttes qui — comme un jour a bien dit l'illustre professeur Liebig — sont les seules dans lesquelles le vaincu se hâte de mettre, de ses mains, la couronne sur la tête du vainqueur.

« Par cette communion des études franco-italiennes, dont nous inaugurons aujourd'hui avec joie l'organe officiel, la culture des deux pays sera rendue plus énergique, plus large, plus nationale. Les Français se sentiront toujours plus français, les Italiens toujours plus italiens. Un peuple pourra dire à l'autre : plus je te donne et plus je possède. Faisant ainsi, nous serons les uns pour les autres d'une utilité toujours plus grande, et nous nous sentirons toujours plus frères.

« Ceci est le but que, nous tous, nous nous proposons aujourd'hui. Ceci est le souhait que, au nom de la Faculté de Florence, je fais à l'Institut naissant, au jeune professeur Luchaire et à ses élèves, qui trouveront toujours parmi nous l'accueil le plus affectueux et le plus cordial. »

Mgr Duchesne a porté à la nouvelle institution le salut de sa grande aînée, l'Ecole française de Rome.

L'ambassadeur, avant de lever la séance, a adressé quelques paroles de remerciements, au nom de la France, aux autorités et notabilités italiennes.

VIII. La Société des Amis de l'Institut français de Florence

Autour de cette tentative originale et intéressante se sont groupés, pour l'encourager et la soutenir, les savants, les littérateurs, qui se sont

réunis à l'Institut de France, dans la salle des séances de l'Académie des sciences, afin de constituer une Société des amis de l'Institut français de Florence.

M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, présidait cette réunion au cours de laquelle M. Julien Luchaire, directeur de l'Institut français de Florence, a présenté un rapport fort documenté.

L'Institut français de Florence tend à devenir tout à fait un bureau scientifique et intellectuel français à l'étranger. C'est à lui donner les ressources nécessaires à l'accomplissement de cette mission que s'emploiera la Société des Amis de l'Institut français de Florence dont la formation a été décidée au cours de cette réunion.

Une commission chargée d'en jeter les bases a été nommée : elle est composée de Mmes la marquise Arconati-Visconti et Guillaume Beer, de MM. Frédéric Masson, Barboux, de l'Académie française, Bonnat, Henry Roujon, Liard, Bayet, Gustave Monod, d'Eichthal, Guiffrey, Georges Picot, Nisard, Rodocanachi, Edmond de Rothschild, Henri Pereire, Romain Rolland, Dejob, Hauvette, Ach. Luchaire, de Foville, Picavet, Larnaude, Kœchlin, Xavier Charmes, L. Legrand.

IX. Subvention de l'Institut de France

Les cinq classes de l'Institut, réunies en assemblée générale le 1er juillet, ont accordé, sur la fondation Debrousse, 8.000 francs à l'Université de Grenoble pour l'Institut français de Florence.

GROUPEMENT

POUR

LES RAPPORTS AVEC L'AMÉRIQUE LATINE (1)

TITRE PREMIER

But et organisation générale

ARTICLE PREMIER

Le « Groupement des Universités et Grandes Ecoles de France, pour les rapports avec l'Amérique latine » est une Association fondée conformément à la loi du 1er juillet 1901.

Le Groupement a pour but l'organisation et le développement de relations suivies entre les milieux savants de la France, et ceux des différents pays de l'Amérique latine.

Son œuvre se poursuit notamment par la publication d'articles et d'analyses, par l'accueil et le concours offerts aux savants, aux professeurs et aux étudiants venant en France, par les envois de thèses, mémoires et autres ouvrages et par tous autres procédés jugés utiles.

ARTICLE 2

Le Groupement comprend :

1° Des membres adhérents, des membres bienfaiteurs et des membres à titre collectif dont la réunion forme l'Assemblée générale ;

2° Des correspondants.

ARTICLE 3

Le Groupement est présidé par le Vice-Recteur de l'Université de Paris assisté de deux Vice-Présidents. Il est administré par un Conseil et un Comité de Direction. Une Commission des Fonds, une Commission de

(1) Nous avons indiqué dans la *Revue* du 15 juin la fondation d'un *Groupement des Universités et grandes Ecoles de France pour les rapports avec l'Amérique latine*. Nous en publions aujourd'hui les statuts.

Contrôle et des Commissions consultatives apportent leur Concours aux organes de Direction et d'Administration, conformément aux articles 17, 18 et 19 des présents statuts.

ARTICLE 4

Le Groupement a son siège social au Secrétariat de la Faculté des sciences de l'Université de Paris. Le siège social pourra être transporté en tout autre endroit à Paris par simple décision du Conseil.

TITRE II

Membres et Correspondants

ARTICLE 5

Peuvent être membres du Groupement les personnes qui, par leurs fonctions ou leur situation, sont en état de concourir au but du groupement, notamment les professeurs et administrateurs des établissements d'enseignement publics ou privés, les membres des Sociétés et Institutions savantes et généralement tous les adhérents qui s'intéressent à l'œuvre poursuivie et désirent y collaborer.

Les membres adhérents sont tenus de verser une souscription annuelle de cinq francs au moins.

Les membres bienfaiteurs sont tenus de verser une souscription annuelle de cinquante francs au moins.

La cotisation de membre adhérent peut être rachetée pour une somme de cent francs et celle de membre bienfaiteur pour une somme de cinq cents francs une fois versées.

Tous les membres reçoivent le Rapport annuel, ils ont le droit d'assister à l'Assemblée générale et d'y voter.

Les demandes d'admission sont soumises au Comité de Direction qui se prononce également sur les radiations, au cas de non-payement de la cotisation annuelle.

ARTICLE 6

Peuvent appartenir au Groupement, comme membres à titre collectif, les Institutions, les Associations et les périodiques qui sont en état de concourir au but du Groupement.

L'admission est prononcée par le Comité de direction qui fixe le nombre de voix attribué à chaque membre à titre collectif, et (à défaut de coopération effective sous une autre forme), le montant de la cotisation. Les membres à titre collectif reçoivent le rapport annuel, leurs délégués les représentent à l'assemblée générale avec le nombre de voix auxquelles ils ont droit.

Le nombre de voix d'une collectivité ne peut dépasser cinq.

ARTICLE 7

Le titre de *Correspondant* est conféré aux personnalités particulièrement qualifiées, dont les conseils ou l'intervention peuvent faciliter l'œuvre du Groupement, en France ou à l'étranger.

Le nombre des correspondants de chaque pays n'est pas limité.

ARTICLE 8

Les correspondants peuvent être convoqués aux Assemblées générales et aux réunions du Conseil, du Comité de Direction ou des Commissions consultatives. Ils ne paient pas de cotisation mais reçoivent le Rapport annuel.

Les correspondants sont désignés par le Comité de Direction.

TITRE III

Assemblée générale

ARTICLE 9

L'Assemblée générale est formée par la réunion des membres. Elle est réunie au moins une fois par an, à l'époque fixée par le Conseil, ou plus souvent, si le Conseil le juge nécessaire. Elle se réunit également sur la demande du quart au moins de ses membres.

L'Assemblée générale reçoit communication, dans sa séance annuelle, du rapport du Conseil. Les modifications aux Statuts, la nomination des membres du Conseil et toute décision sur laquelle le Conseil juge à propos de la consulter sont soumises au vote de l'Assemblée générale.

ARTICLE 10

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Groupement qui préside de droit toutes les réunions du Conseil, du Comité de Direction ou des Commissions quand il y assiste.

TITRE IV

Conseil

ARTICLE 11

Le Groupement est administré par un Conseil composé de quarante à quarante-cinq membres ; le Président et les deux Vice-Présidents du Groupement constituent le bureau de ce Conseil.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les six ans, les membres sortants sont rééligibles. En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le Conseil fait son règlement intérieur, il est réuni par convocation du Comité de Direction toutes les fois que celui-ci le juge utile ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Le Conseil présente un rapport annuel à l'Assemblée générale qu'il convoque en outre quand il en constate la nécessité.

ARTICLE 12

Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour décider toute question relative à l'administration du Groupement, sur proposition du Comité de Direction.

Il pourvoit aux vacances qui peuvent se produire dans le Comité de Direction.

Il se prononce sur l'emploi des subventions de toute provenance, et des souscriptions des membres du Groupement.

Il arrête, pour ouverture de crédits, le budget annuel préparé par le Comité de Direction, et met à sa disposition des crédits supplémentaires en cours d'exercice, s'il y a lieu.

Il prononcera s'il y a lieu, après que le Groupement aura été reconnu d'utilité publique, sur l'acceptation et l'emploi des dons et legs.

ARTICLE 13

Le Conseil reçoit le rapport de la Commission de contrôle et le projet de rapport à l'Assemblée générale qui lui est présenté par le Comité de Direction. Il examine le compte administratif du Comité de Direction et lui donne décharge.

Le Conseil prend toute décision sur l'exercice des actions en justice, dans lesquelles il est représenté par son président.

Il prend toute décision sur toute question qui lui est soumise par le Comité de Direction.

TITRE V

Comité de Direction

ARTICLE 14

Le Comité de Direction représente le Conseil. Il comprend comme éléments permanents un des Vice-Présidents du Groupement, qui le préside, et six membres du Conseil.

Il est assisté, pour l'étude technique des questions dont il est appelé à s'occuper, par des Commissions consultatives dont il détermine l'objet et la composition. Le Comité de Direction peut convoquer à ses réunions, avec voix délibératives, comme membres temporaires, les membres des Commissions consultatives dont le concours lui est utile.

ARTICLE 15

Le Comité de Direction est convoqué par son Président. Il doit être réuni une fois par mois et peut être convoqué aussi souvent que son Président le juge utile.

ARTICLE 16

Le Comité de Direction prépare et exécute les décisions administratives du Conseil. Il lui présente ses propositions budgétaires, ses demandes de crédits, son compte administratif, et le projet de rapport à l'Assemblée générale. Il en reçoit décharge pour sa gestion annuelle. Il le représente en application de ses délibérations, pour tout ordonnancement et tout payement, pour toute recette et toute action à titre d'organe exécutif.

Le Comité soumet au Conseil toute proposition de candidature pour toute nomination dépendant du Conseil ou de l'Assemblée générale, et toute proposition de modifications aux statuts.

Le Comité a toute initiative, dans les limites budgétaires fixées par le Conseil; pour tout acte de direction.

TITRE VI

Commissions

ARTICLE 17

La Commission des Fonds est nommée par le Conseil.

Elle a pour objet de rechercher, de réunir et de centraliser les recettes de tout genre.

ARTICLE 18

Les Commissions consultatives sont constituées par le Comité de Direction en vue de l'étude de toute question nécessitant l'intervention de connaissances spéciales.

Ces Commissions sont les collaboratrices du Comité de Direction et lui fournissent les éléments complémentaires prévus à l'article 14.

ARTICLE 19

La Commission de contrôle comprend trois membres, nommés en cas de vacances par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil. Elle fait elle-même son règlement intérieur. Elle a pour objet de contrôler et vérifier la gestion du Groupement, et a tout pouvoir pour procéder à toute constatation. Les livres et registres tant du Conseil que du Comité de Direction et de la Commission des Fonds sont tenus à sa disposition au moins une fois par an. Elle consigne ses observations dans un rapport adressé au Conseil et qui est présenté par lui à l'Assemblée générale, comme annexe au rapport annuel.

ARTICLE 20

En cas de dissolution, l'actif du Groupement sera attribué à une ou plusieurs Associations poursuivant un but analogue.

RAPPORT GÉNÉRAL

PRÉSENTÉ AU

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

au nom de la Commission extraparlementaire chargée de coordonner les traitements (1)

Enseignement primaire

En abordant l'étude de l'enseignement primaire, la commission n'a pas perdu de vue, monsieur le ministre, l'objet précis que lui assignait votre rapport au Président de la République « En effet, disiez-vous, après la réforme des traitements et de l'avancement du personnel de l'enseignement primaire, votée de 1903 à 1906, et l'important effort financier que son exécution exigera au cours des exercices prochains pendant au moins dix années, il ne s'agit pas de remettre à l'étude une question résolue. Il est possible pourtant que certains points subsidiaires restent à préciser. Par exemple, il peut sembler juste d'établir une corrélation entre certains traitements de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. »

C'est donc cette corrélation que la commission a cherché à réaliser : tâche difficile, car jusqu'ici les traitements de l'enseignement primaire ont été fixés indépendamment de ceux de l'enseignement secondaire, et les points de jonction sont extrêmement rares entre les deux enseignements. Il est cependant un lien assez naturel entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire : ce sont les titres exigés de certaines catégories de professeurs, par exemple le certificat d'aptitude au professorat des écoles normales primaires et des écoles primaires supérieures, et la licence ès lettres ou ès sciences des professeurs de collèges, diplômes entre lesquels on a toujours admis l'équivalence. C'est à l'aide de ce point de repère commun que la commission a cherché à résoudre le problème de la coordination.

(1) Voir la *Revue* du 15 février, du 15 mars, du 15 avril, du 15 mai et du 15 juin 1908.

Ecoles normales primaires

Personnel enseignant. — La première question qui se posait était de se demander s'il était juste d'assurer aux licenciés et certifiés, professeurs dans les écoles normales primaires, les mêmes traitements que la commission avait voté pour les licenciés professeurs dans les collèges. Le principe de l'égalité de traitement à égalité de grade avait été repoussé par la commission toutes les fois qu'il y avait inégalité dans la nature de la fonction ou dans son importance. Il s'agissait donc ici de comparer les fonctions en elles-mêmes. Or, la commission a été d'avis que, dans l'ensemble, on peut largement assimiler la besogne qu'accomplissent les professeurs d'école normale primaire à celle que font les professeurs de collège. Les trois ordres d'enseignement, primaire, secondaire et supérieur, ne correspondent pas à des étages superposés, mais seulement à des formes différentes du même enseignement national. La commission a considéré qu'il faut autant de connaissances, de dévouement, de travail, pour former de futurs maitres de la jeunesse, que pour former de futurs bacheliers, car il faut non seulement pour cela des qualités d'intelligence, mais aussi et surtout des qualités de caractère.

On peut donc dire qu'au point de vue des titres, il n'y a pas infériorité du personnel des écoles normales primaires par rapport au personnel des collèges ; qu'au point de vue du travail, la somme fournie par le premier est même supérieure, car elle est de vingt heures de classe et cinq heures de surveillance par semaine ; qu'enfin la fonction sociale est au moins aussi élevée. Dans ces conditions, la commission a été d'avis que, sans déroger aux principes établis par ses votes antérieurs, il était équitable d'accorder aux professeurs licenciés ou certifiés des écoles normales d'instituteurs l'assimilation qu'ils demandaient avec les professeurs licenciés des collèges, c'est-à-dire six classes aux traitements de 2.900 à 4.900 fr. au lieu des cinq classes actuelles de 2 500 à 3.700 fr.

D'après les mêmes considérations, et après avoir repoussé la demande de traitements uniformes pour le personnel féminin et pour le personnel masculin des écoles normales, par le motif que les traitements du personnel féminin de l'enseignement secondaire n'ont pas été établis sur cette base, la commission a fixé les traitements du personnel certifié des écoles normales d'institutrices sur un pied d'égalité avec ceux des professeurs certifiées des collèges de jeunes filles, soit six classes de 2.500 à 4.500 fr. au lieu des cinq classes actuelles de 2.500 à 3.400 fr.

Quant aux maîtres et maîtresses non munis du certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales, la commission propose, vu leur petit nombre et leurs âges, qu'il leur soit accordé des augmentations dans la mesure où l'administration le pourra, et par décisions d'espèces.

Enfin la commission a pensé que si l'égalité des traitements du personnel masculin et du personnel féminin ne pouvait être actuellement poursuivie, il y avait toutefois lieu d'étendre aux écoles normales d'institutrices le régime établi par l'article 4 du décret du 9 juillet 1890, portant rétribution du service de la surveillance de nuit dans les écoles normales d'instituteurs

Directeurs et directrices. — Les directeurs et directrices d'écoles normales primaires sont pourvus à la fois du certificat d'aptitude au professorat et du certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales. Leur régime actuel est de quatre classes aux traitements de 4.000 à 5.500 fr. pour les hommes, de 3.500 à 5.000 fr. pour les femmes. La commission a décidé d'adopter pour eux les mêmes principes que pour les proviseurs et directrices de lycées, c'est-à-dire le classement et le traitement de professeur, 2.900 à 4.900 fr. pour les hommes, 2.500 à 4.500 fr. pour les femmes, plus une indemnité de direction qui irait de 1.000 à 1,600 fr. pour les uns et pour les autres. La somme totale des indemnités pourrait atteindre, sans le dépasser, le produit obtenu en multipliant la moyenne 1.300 fr. par le nombre des écoles normales.

On a objecté que, pour les directrices, ce système constituerait des situations supérieures à celles des directrices de collège certifiées. Il est facile de répondre que ce n'est pas aux directrices d'école normale qu'il convient de comparer ces dernières, mais aux directrices d'écoles primaires supérieures, car pour celles-ci comme pour les directrices de collège, la gestion de l'internat doit entrer en ligne de compte, tandis que dans les écoles normales l'internat appartient à l'Etat. Sans compter que les femmes qui sont à la tête des écoles normales sont des personnes d'une haute valeur morale, il ne faut pas oublier qu'elles ont à passer, pour devenir directrices, un examen spécial auquel on ne reçoit que trois ou quatre candidates par an au maximum. La situation particulière qui leur est faite est donc des plus légitimes.

Inspecteurs primaires. — Les propositions concernant les directeurs d'école normale primaire amenaient tout naturellement l'étude de la situation et des réclamations des inspecteurs primaires, qui sont pourvus des mêmes grades universitaires. Ces fonctionnaires demandaient précisément l'égalité de traitement avec les directeurs d'école normale ; une indemnité de résidence ; l'indemnité départementale portée du minimum de 300 fr. à un minimum de 500 fr. ; enfin un nouveau classement et de nouvelles règles d'avancement.

La commission n'a pas voulu suivre les inspecteurs dans toutes leurs demandes. En particulier, elle a rejeté toutes modifications aux règles d'avancement et au classement actuels. En ce qui touche la question d'une indemnité de résidence et de l'indemnité départementale, la commission a pensé qu'il ne lui appartenait pas de faire des propositions fermes, qui eussent entraîné une dépense nouvelle pour les départements ou les communes. Toutefois, il lui a paru que l'indemnité de 300 fr. était en effet insuffisante pour toutes les charges qui incombent à l'inspecteur. Elle a donc émis le vœu que le minimum de cette indemnité, fixé par la loi, fût relevé de 300 à 500 fr. Quant aux traitements des inspecteurs, qui vont actuellement de 3.500 à 5.000 fr. avec quatre classes, la commission considérant que les directeurs d'école normale sont choisis parmi les meilleurs d'entre les inspecteurs, ayant six, huit ou dix ans d'exercice, et qu'il n'est pas possible, par conséquent, de donner aux inspecteurs le même traitement qu'à ces directeurs, a voté pour les inspecteurs primaires, qui débutent vers l'âge moyen de trente-quatre ou de trente-cinq ans, le maintien des quatre classes, avec des traitements de 4.000 à 5.200 fr.

Personnel économique des écoles normales. — Les économes spéciaux d'école normale ne sont pourvus que du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique ; ils ont en plus subi un examen particulier sur la gestion économique. Ces fonctionnaires demandaient à être rangés dans le service actif au point de vue de la retraite. Satisfaction sera donnée à ce vœu par un article de la loi de finances au point de vue du traitement, ils demandaient l'égalité avec les sous-économes des lycées. La commission n'a pas admis cette égalité, car les examens des deux catégories ne sont nullement comparables Les économes d'école normale ont actuellement, les hommes de 2.000 à 3.000 fr. et les femmes de 2.000 à 2 800, avec cinq classes comme dans les grades primaires. La commission propose de leur accorder 200 fr. d'augmentation, c'est-à-dire de porter les premiers de 2.200 à 3.200 fr. et les secondes, de 2.200 à 3.000 fr., toujours avec cinq classes.

Enseignement primaire supérieur

Personnel enseignant. — Le personnel enseignant des écoles primaires supérieures comprend différentes catégories qui répondent aux divers ordres des professeurs de collèges. Ce sont : 1° les professeurs-licenciés ou pourvus du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures ; 2° des instituteurs adjoints et des institutrices adjointes, choisis dans l'enseignement primaire élémentaire pour leurs mérites particuliers et titulaires dans leurs emplois après un certain nombre d'années ; 3° des délégués provenant également de l'enseignement primaire élémentaire et admis à faire un stage de cinq ans pendant lequel ils doivent préparer et passer leur certificat ; s'ils ont échoué et s'ils n'ont pas réalisé les espérances que l'on fondait sur eux, ils sont, au bout de leurs cinq ans, reversés dans l'enseignement élémentaire. Les traitements de tout ce personnel ont essentiellement pour base ceux de l'enseignement primaire élémentaire, à savoir pour les cinq classes d'instituteurs : 1.200, 1.500, 1.800, 2.000 et 2.200 fr., et pour les cinq classes d'institutrices : 1.200, 1.400, 1.600, 1.800 et 2.000 fr., plus une prime de 200 fr. pour enseignement dans une école primaire supérieure, comme dans les cours complémentaires d'une école élémentaire, plus enfin une indemnité de 500 fr. pour la possession du certificat.

Les professeurs hommes ont donc de 1.900 à 2.900 fr. et les professeurs femmes de 1.900 à 2.700 fr. ; les adjoints, de 1.400 à 2.400 fr. ; les adjointes de 1.400 à 2·200 fr. ; enfin les délégués tous et toutes de 5e classe, ont 1.400 fr. A ces traitements, soumis à retenues, s'ajoutent naturellement les indemnités de résidence et de logement variables avec les localités, la première entre un minimum de 100 fr. et un maximum de 800 fr., la seconde de 25 à 400 fr. La moyenne de ces deux indemnités, pour les 215 écoles de garçons est de 423 fr. En tenant compte de ce chiffre on a donc pour les professeurs hommes une moyenne générale d'émoluments variant entre 2.323 et 3.323 fr.

Les professeurs certifiés demandaient leur assimilation aux professeurs du premier ordre des collèges ; les adjoints, aux professeurs du second ordre. A défaut de cette assimilation, ils réclamaient tout au moins l'éga-

lité avec le personnel des écoles pratiques de commerce et d'industrie rattachées au ministère du commerce, et l'indemnité de résidence soumise à retenues. La commission, d'accord avec les principes qui l'ont toujours guidée dans ses résolutions, après avoir accordé au personnel des écoles normales l'assimilation aux professeurs du premier ordre des collèges en raison de l'égalité et de l'équivalence des titres, et surtout de l'égale importance des fonctions, l'a refusée aux professeurs certifiés ou licenciés de l'enseignement primaire supérieur, malgré l'identité de titres avec le personnel des écoles normales, et à cause de la différence des fonctions. Il y avait toutefois lieu de ne pas établir une trop grande différence entre les uns et les autres, de même qu'entre les professeurs de collège et les chargés de cours de lycée, à raison de la communauté d'origine et des passages assez fréquents d'une catégorie à l'autre.

En fait, on débute généralement dans les écoles primaires supérieures, puis ce sont les meilleurs professeurs de ces écoles que l'on cherche à envoyer dans les écoles normales, où ils trouvent, sinon toujours une augmentation d'émoluments, du moins une augmentation du traitement fixe soumis à retenues pour la retraite. Réciproquement, malgré la perte de cet avantage, certains professeurs d'école normale demandent, par convenances personnelles, à retourner dans des écoles primaires supérieures, à cause des indemnités accessoires. Quant à ceux qui y sont renvoyés par mesure de service, on doit leur garantir le traitement fixe, ce qui oblige en général à les mettre dans la 1re classe, mais alors on a soin de ne pas les envoyer où les indemnités sont les plus fortes.

Devant la complexité de toutes ces questions, et les embarras où se trouve parfois l'administration pour assurer les mutations, la commission a examiné s'il ne serait pas possible, pour éviter ces inconvénients, de remplacer le traitement mixte des écoles primaires supérieures par un traitement global fixe soit en entier au compte de l'Etat, soit en partie au compte de l'Etat et au compte des communes, la part de celles-ci étant égale à leur participation actuelle. Mais il a été reconnu que le système présenterait de graves difficultés. Dans la première hypothèse, la suppression des indemnités ne pourrait être restreinte aux seules écoles primaires supérieures, la même question se poserait pour les écoles primaires élémentaires, car tout se tient en pareille matière, et si l'on voulait supprimer les indemnités de résidence et de logement, il faudrait, pour être logique, les supprimer partout ; ce serait pour l'Etat une dépense considérable, à laquelle il ne faut pas songer : dans la deuxième hypothèse, il y aurait la question de la retenue pour la retraite, qu'il faudrait faire subir aux fonctionnaires sur la part de la commune. Celle-ci objecterait alors que ce n'est plus une indemnité, mais un traitement, et comme la loi de 1889 a mis tous les traitements à la charge de l'Etat, la commune pourrait refuser de payer.

Dans ces conditions, la commission s'est arrêtée, pour les professeurs certifiés des écoles primaires supérieures de garçons, aux chiffres de 2.100 à 4 100 fr. avec six classes au lieu de cinq, ce qui fait un écart de traitement fixe de 800 fr. avec les écoles normales En tenant compte de la moyenne générale de 423 fr. pour les indemnités, cela donne de 2.523 à 4.523 fr., alors que les professeurs d'école normale iront de 2.900 à 4.900 fr. La différence en moins sera donc en moyenne de 377 fr. et il en résultera que, dans les écoles primaires supérieures, annexées à des

collèges, le licencié professeur à l'école primaire supérieure aura, ce qui est juste, un traitement un peu moindre que son collègue du collège. Il est vrai que, si l'on considère le plenum des indemnités, 800 fr. comme résidence et 400 fr. comme logement, dans les villes de population supérieure à 100.000 habitants, on arrivera à un traitement maximum de 5.300 fr., supérieur à celui du professeur d'école normale de 1re classe. Mais cet inconvénient n'existera plus que dans seize villes, alors qu'il est aujourd'hui beaucoup plus généralisé.

Pour les professeurs des écoles primaires supérieures de filles, la commission a fixé, par analogie, les traitements des certifiées de 1.900 à 3.700 fr. par six classes au lieu de cinq.

Quant aux adjoints et adjointes, la commission a estimé qu'il fallait les mettre au moins sur le pied d'égalité avec le personnel des écoles techniques du commerce et de l'industrie, afin d'éviter la désertion du personnel des écoles primaires supérienres. Or, comme la loi de finances du 30 janvier 1907 a établi les traitements des adjoints et des adjointes dans les écoles pratiques sur une échelle uniforme de 1.400 à 2.600 fr., la commission a décidé de fixer le traitement des adjoints de 1.400 à 2.800 fr. et celui des adjointes, de 1.400 à 2.600 fr. Cette augmentation de 400 fr. au sommet profitera aux professeurs qui étaient en exercice avant 1890, et qui n'ont pas passé l'examen d'aptitude au professorat malgré les facilités qu'on leur a offertes. Ces adjoints demandaient que l'indemnité de 200 fr. qu'ils reçoivent pût être portée à 500 fr. après trois ans de 1re classe : c'eût été une assimilation avec les professeurs certifiés que la commission n'a pas admise.

En ce qui concerne les délégués, le *statu quo* a été maintenu, soit le traitement de 1.200 fr. des instituteurs ou des institutrices de 5e classe, avec les 200 fr. de majoration ; mais avec le droit à promotion à la 4e classe au bout de cinq ans de service, comme pour les maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire élémentaire, et non pas seulement comme maintenant à la fin des cinq années de stage dans l'enseignement primaire supérieur.

Enfin, la commission était également saisie d'une demande des adjoints d'école primaire supérieure pourvus du certificat primaire de langues vivantes. Ces maîtres, dont quelques-uns donnent tout leur temps à l'enseignement des langues vivantes, demandaient à être l'objet d'une nomination ministérielle avec le titre et le traitement de professeur, au lieu d'être soumis à la nomination préfectorale et de rester indéfiniment instituteurs adjoints avec indemnité de certificat de langues vivantes de 300 fr. Cette question revenait à l'assimilation de leur certificat avec la licence. Il n'a pas semblé à la commission qu'elle fût de sa compétence, mais plutôt de celle du conseil supérieur. En attendant la décision de ce dernier, la commission a toutefois émis les vœux suivants :

1° Qu'il n'y ait plus de professeurs de matières dites accessoires, langues vivantes, dessin, travail manuel ;

2° Que ces professeurs soient nommés, comme les autres, par le ministre, ce qui aurait simplement pour effet, au point de vue du traitement, d'englober ce traitement avec leur indemnité spéciale et de permettre de les envoyer d'un département dans un autre ;

3° Que l'indemnité de certificat spécial, étant donnée la modicité du

traitement auquel elle s'ajoute, soit légèrement relevée et portée de 300 à 500 fr.

Directeurs et directrices d'école primaire supérieure. — La commission a adopté pour ce personnel administratif le même système que pour les écoles normales : traitement de professeur d'école primaire supérieure, avec une indemnité de direction dans les externats et les internats en régie, sans indemnité là où le pensionnat est au compte du directeur ou de la directrice, sauf dans le cas où ce pensionnat est très minime.

Il y aura bien une difficulté d'application du système, au cas où un professeur d'école normale sera nommé à une direction d'école primaire supérieure, à cause de la différence entre les traitements de professeur dans les deux genres d'école. Mais comme il était nécessaire de choisir une base uniforme, la base la plus logique était celle s'appliquant à la majorité. Les professeurs d'école normale nommés à une direction d'école primaire supérieure conserveront leur numéro de classe comme professeur ; ils auront un traitement moindre de ce côté, mais avec des avantages supérieurs d'autre part, et il est bien certain que malgré cela, ils rechercheront toujours ces situations, comme ils le font aujourd'hui où la même difficulté existe et ne les arrête pas

Au sujet de l'indemnité de direction, elle a été fixée pour les directeurs comme pour les directrices de 800 à 1.200 fr. avec la règle ordinaire relativement à la moyenne de 1.000 fr. ; le total des indemnité pourra atteindre, sans le dépasser, le produit de la moyenne 1.000 fr. par le nombre des écoles primaires supérieures correspondantes. Enfin, pour les petits internats, l'administration pourrait accorder des indemnités allant de 0 à 500 francs avec moyenne de 250 fr.

Ecoles primaires supérieures de Paris. — Les professeurs de ces écoles demandaient, en outre d'un changement de dénomination et de régime, questions que la commission n'a pas considérées, comme étant de sa compétence : 1° l'incorporation au traitement de l'indemnité de logement de 600 fr. ; 2° les heures supplémentaires soumises à retenues ; 3° le titre et les avantages de professeur titulaire accordés aux professeurs d'enseignement dits accessoires.

La commission a repoussé les deux premiers points, et elle a reconnu que pour les enseignements accessoires, les professeurs correspondants sont actuellement admis aux retenues par la caisse municipale, ce qui donne satisfaction à leur demande. D'ailleurs, le vœu émis au sujet des enseignements accessoires à propos des écoles primaires supérieures en général, reçoit ici son application. Quant à la question des traitements, ceux ci vont actuellement et officiellement dans les écoles de garçons et filles de 1.800 à 3.000 fr. pour cinq classes, par promotion de 300 fr. Mais depuis deux ans le conseil municipal a constitué des promotions de 500 fr. grâce auxquelles les traitements vont effectivement de 1.800 à 3.800 fr. Ils seront donc en fait, si on ne les modifie pas, inférieurs à ceux de province, ce qui peut paraître une anomalie. Mais si l'on tient d'autre part compte des 2.000 fr. d'indemnité de résidence soumis à retenues et des 600 fr. d'indemnité de logement à Paris, on arrive à un maximum effectif de 3.800 + 2.000 + 600 = 6.400 fr. Or, la commis-

sion a fixé les traitements des chargés de cours des lycées de Paris entre 4.500 et 6.500 fr., et il est inadmissible que les professeurs licenciés des écoles primaires supérieures de Paris puissent arriver à des traitements plus élevés que ceux-là, puisque les chargés de cours de Paris sont recrutés aux choix parmi les meilleurs chargés de cours de province.

Il n'était donc pas possible de faire disparaître l'anomalie signalée plus haut en égalisant les traitements des professeurs des écoles primaires supérieures de Paris et de province. Tout ce que l'on pouvait faire, c'était d'augmenter les traitements officiels de Paris d'une somme de 100 fr. (1.900 à 3.100 fr.) sans changer le nombre des classes, pour que les traitements effectifs de début et de fin de carrière des cinq classes de professeurs des écoles primaires supérieures de Paris, y compris les promotions municipales complémentaires, pussent atteindre sans les dépasser le minimum et le maximum du traitement des six classes de chargé de cours des lycées de Paris. C'est ce que la commission a décidé. Au sujet des directeurs et directrices de Paris, la commission a admis la réduction de cinq classes à trois, sans modifications des limites du traitement, qui resteront de 5.000 et 7.000 fr., soit pour les trois classes, 5.000, 6.000 et 7.000 fr.

Indemnité d'agrégation en général dans l'enseignement primaire supérieur. — La ville de Paris paye déjà cette indemnité de 500 fr. à son personnel d'écoles primaires supérieures Il y a en province quelques situations analogues. La commission a décidé que cette indemnité serait dans tous les cas acquise aux agrégés enseignant dans toute école primaire supérieure de province.

Enseignement primaire élémentaire

Les instituteurs et institutrices des écoles primaires élémentaires demandaient à la commission : le relèvement général des traitements dans chaque classe, avec égalité pour les instituteurs et les institutrices ; l'indemnité de résidence soumise à retenues ; un avancement plus rapide ; une rectification des classements antérieurs.

La majorité de la commission, s'inspirant du rapport au Président de la République, rappelé plus haut, qui a précédé l'institution même de la commission, a refusé d'entrer dans l'examen de la question de l'augmentation des traitements des instituteurs et institutrices, alors que l'amélioration votée en 1903 n'est pas encore achevée et ne s'achèvera qu'en 1908 par une série d'annuités qui auront coûté au pays 22 millions et demi de francs. Elle a toutefois proposé de modifier une règle défectueuse d'avancement au choix dans toutes les classes, sauf la première. Ces promotions sont de 10 p. 100, non pas du nombre de ceux qui sont aptes à la promotion au choix, ce qui semblerait pourtant naturel, mais du nombre de ceux qui passent à l'ancienneté. Il en résulte que dans certains départements, cela ne permet aucune promotion au choix. Cette réforme s'impose, aussi la commission l'a-t-elle approuvée.

Mais la commission a rejeté la demande tendant à soumettre à retenues l'indemnité de résidence ; cette mesure serait contraire à la loi de

1889 qui spécifie en propres termes que l'indemnité de résidence ne sera pas soumise à retenues. Il s'agit là d'une indemnité impersonnelle, ne tombant pas sous le coup de la loi de 1853.

La commission a également repoussé toute idée d'un reclassement général, mais elle a adopté le vœu que l'administration veuille bien examiner les cas particulièrement intéressants de classements défectueux en 2e et 3e classe, et les signaler aux pouvoirs publics, afin d'obtenir d'eux des crédits spéciaux pour les réparations qui sembleront nécessaires.

Une question s'est cependant présentée, dans l'étude de laquelle la commission est entrée, parce qu'il s'agissait d'un avis à donner au sujet d'une situation qui se produira à partir de 1912, et sur laquelle il est bon d'attirer dès maintenant l'attention du Parlement, en lui indiquant ce qui restera à faire à ce moment pour l'enseignement primaire.

D'après la loi de 1889 et le projet de reclassement adopté par la Chambre en 1903, un instituteur muni du brevet simple et entré dans les cadres après 1889 ne peut arriver qu'à la 3e classe au traitement de 1.800 fr. Avec l'avancement automatique, il y parviendra vers trente-trois ans, et à partir de ce moment, il n'aura plus en perspective aucun avancement. Cette situation ne commencera à s'établir qu'à partir de 1912; or, il y a là un grave danger; une poussée se produira à laquelle il sera sans doute difficile de résister par suite des réclamations des intéressés, bien qu'on puisse leur répondre qu'ils ont été prévenus de cette échéance : 21.369 instituteurs et institutrices sont dans ce cas. On sera donc incité à revenir sur la loi de 1889 et à donner accès à la 2e et à la 1re classe aux brevetés simples; mais, par compensation, et pour maintenir le niveau intellectuel et moral des maîtres, il y aura lieu d'attacher un avantage à la possession du brevet supérieur. Or, le nombre des brevetés supérieurs est actuellement de 48.540 instituteurs et institutrices.

On peut prévoir d'après ces chiffres de quelle importance sera la réforme proposée, quelque faible que puisse être l'indemnité de brevet supérieur. Or elle était de 100 fr. sous le régime de la loi de 1875, elle ne saurait être inférieure à 200 fr., ce qui constituerait déjà dans l'état actuel une dépense de 9.708.000 fr., sans compter les brevets supérieurs qui viendront sans doute d'ici là, remplacer au fur et à mesure les 39.128 brevetés simples d'avant 1889. Ce remplacement exigerait encore ultérieurement une somme de 7.825.600 fr.

D'un calcul d'autre part, il résulte que l'accès des brevetés simples à toutes les classes demanderait encore 3.507.000 fr. Cela ferait donc, lorsque la réforme serait arrivée à son application intégrale, une dépense totale d'environ 21 millions de francs. La nécessité de cette réforme, nous le rappelons, ne commencera à se faire sentir qu'à partir de 1912, et la somme qu'elle exigera est bien faite pour donner à réfléchir. Néanmoins, la majorité de la commission a pensé que c'est au Parlement surtout qu'il appartient de se préoccuper des répercussions financières, et elle a été d'avis que malgré le tort que pourrait faire au personnel de l'enseignement secondaire le rapprochement des propositions intéressant à la fois ce personnel et celui de l'enseignement primaire, elle ne pouvait, au point de vue de la stricte équité, écarter les réclamations de ce dernier qui lui ont paru fondées.

La commission laisse donc à M. le ministre de l'Instruction publique,

ainsi qu'à son collègue des Finances et au Parlement tout entier, le soin de séparer et de sérier les propositions de façon à les faire aboutir toutes en leur temps. Dans ces conditions, la commission ne s'est pas arrêtée à la proposition de donner à une proportion déterminée des 21.369 brevetés simples entrés dans les cadres depuis 1889 l'accès au choix dans les deux premières classes; elle a décidé, par 5 voix contre 5, sur 25 présents qu'il y aurait lieu d'abroger sur ce point la loi de 1889, en accordant à tous les instituteurs et institutrices l'accès à toutes les classes avec le corollaire obligé d'une indemnité de brevet supérieur de 200 fr. soumise à retenues. Ces mesures donneraient en partie satisfaction aux vœux des amicales d'instituteurs et d'institutrices qui demandent précisément l'accès des brevets simples à toutes les classes et l'élévation de la 1re classe à 2.400 fr. Ce dernier avantage serait du moins acquis aux brevetés supérieurs qui atteindraient cette classe.

Les instituteurs et institutrices de la banlieue de Paris avaient également demandé que leur indemnité de résidence (1.000 fr. en première série et 400 fr. en seconde) fût soumise à retenues comme à Paris. Ils prétendent que l'on obtiendrait ainsi plus de stabilité dans le personnel de la banlieue. C'est une illusion, car il faudra toujours bien recruter en banlieue le personnel de Paris, dont les besoins sont considérables. D'autre part, il serait fort difficile de ne pas étendre la mesure au département de Seine-et-Oise, puis de proche en proche à toute la France. La commission n'a donc pas pris la demande en considération.

Personnel administratif rattaché aux deux ordres d'enseignement secondaire et primaire

Inspecteurs généraux de l'enseignement primaire. — Les inspecteurs généraux de l'inspection primaire se rattachent en général par leur origine à l'enseignement secondaire et par leurs fonctions à l'enseignement primaire. Le décret organique du 18 juillet 1887 dit qu'ils seront répartis en deux classes et que nul ne peut être nommé à la 1re classe s'il n'a pas passé au moins cinq ans dans la 2e. Cet article n'a jamais été appliqué pour raisons budgétaires. Les inspecteurs généraux en question ont donc formulé le vœu que le décret de 1887 reçût son application. La commission a adopté ce vœu sans fixer de chiffre de traitement, mais elle demande l'extension du vœu aux autres fonctionnaires du même ordre qui n'ont rien demandé, en particulier les inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire.

Inspecteurs d'académie en résidence à Paris. — Les inspecteurs d'académie en résidence à Paris constituent un cadre spécial dans lequel ils sont au nombre de huit L'un d'entre eux est spécialement chargé des fonctions de directeur de l'enseignement primaire de la Seine et a une situation à part. Les sept autres sont exclusivement rattachés à l'enseignement secondaire. Leur traitement unique est de 9.000 fr. et ils touchent, comme tous leurs collègues des départements, l'indemnité d'agrégation de 500 fr.

Obligés à des déplacements fréquents dans tout Paris et dans la ban-

lieue pour la surveillance administrative des lycées de la Seine, ils demandaient qu'on voulût bien leur accorder une indemnité forfaitaire de 500 fr. pour couvrir ces frais de déplacement qui ne devraient en aucune façon être prélevés sur leur traitement. Ce serait là un simple remboursement, car tout fonctionnaire appelé à ces déplacements reçoit une indemnité spéciale pour cet usage. La commission a reconnu le bien-fondé de la demande, et elle a décidé que l'indemnité de 500 fr. en question serait inscrite au chapitre du matériel.

D'autre part, comme les inspecteurs d'académie en résidence à Paris sortent en général du cadre des professeurs de Paris dans lequel on les a choisis, il était équitable de leur accorder comme à tout le personnel des professeurs agrégés, une augmentation de traitement de 500 fr.

Enfin, par comparaison avec la situation des proviseurs des lycées de Paris, la commission a décidé que pour ceux des inspecteurs qui peuvent être appelés à terminer leur carrière en cette qualité, un complément de traitement de 1.000 fr. soumis à retenues, après six années de fonctions comme inspecteur, pourrait être attribué à trois d'entre eux au maximum.

Inspecteurs d'académie des départements. — Les inspecteurs d'académie dans les chefs-lieux des départements sont répartis en quatre classes dont les traitements vont de 6.500 à 8.000 fr. par promotions de 500 fr. Ils demandaient des traitements allant de 7.000 à 10.000 fr. par avancement de 1.000 fr. Un autre système, analogue à celui des proviseurs, fut développé devant la commission. Il consisterait à laisser les inspecteurs d'académie dans leur cadre d'origine, lequel est généralement celui des professeurs agrégés de l'enseignement secondaire, et à leur laisser leur traitement initial avec une indemnité d'inspectorat pouvant varier de 2.000 à 4.000 fr. Comme les traitements des professeurs agrégés de province iront de 4.200 à 6.200 fr., cela ferait donc les traitements compris entre un minimum de 6.200 fr. et un maximum de 10.200 fr. Les non-agrégés, s'il y en avait, recevraient 500 fr. de moins. On remédierait ainsi à l'inconvénient d'un début uniforme en 4e classe quel que soit l'âge d'entrée en fonctions.

Ce système avait d'abord séduit la commission, mais la discussion qui s'engagea à ce sujet fit ressortir les difficultés qui résulteraient du système pour la fixation de l'indemnité d'inspectorat. Il faut en effet à des fonctionnaires de cet ordre dont les fonctions sont des plus délicates, une situation véritablement indépendante et bien assise. Par suite, le système le plus simple et le plus clair possible sera toujours le meilleur. Le maintien au cadre des professeurs permettait trop facilement de demander la réintégration dans ce cadre des inspecteurs dont on voudrait se débarrasser, en même temps qu'il rendrait bien complexes toutes les conditions d'avancement.

Devant ces considérations, la commission, mieux éclairée, s'est arrêtée définitivement au maintien des quatre classes actuelles avec les traitements ds 7.500, 8.000, 8.500 et 9.000 fr., indépendamment du complément d'agrégation.

Quant à l'inspecteur d'académie en résidence à Versailles, dont les fonctions ne se distinguent en rien de celles de ses collègues des autres départements, la commission n'a pas admis son rattachement au cadre

spécial de Paris. Elle a décidé qu'il continuerait à être hors classe, au traitement de 9.000 fr., de la 1re classe des inspecteurs d'académie des départements.

Secrétaires et commis d'inspection académique. — Auprès de chaque inspecteur d'académie se trouvent un secrétaire et des commis d'inspection académique qui proviennent soit de l'enseignement primaire (brevetés supérieurs), soit de l'armée (sous-officiers retraités). Il y avait lieu d'examiner les demandes et de régler la situation de ce personnel. Les commis ont actuellement, depuis un an, de 2.000 à 2.600 fr. par trois classes et les secrétaires, de 3.000 à 4.000 fr. par trois classes également. Les commis avaient auparavant de 1.900 à 2.400 fr. par trois classes, et les secrétaires, de 2.500 à 4.000 fr. par quatre classes. Ils avaient d'abord demandé l'établissement de cinq classes de commis, de 2.400 à 3.600 fr., avec une majoration de 800 fr. pour les secrétaires ; puis, plus récemment, par l'intermédiaire de leur délégué, les commis avaient porté leur demande de 2.400 à 4.000 fr. avec une majoration de 1.000 fr. pour les secrétaires.

L'origine du traitement de début de 2.000 fr. est facile à saisir : les commis n'ont ni indemnité de résidence ni indemnité de logement ; la somme de 2.000 fr. représente donc pour eux le traitement de 1.200 fr. des instituteurs de 5e classe, majoré de 800 fr. pour remplacer les indemnités. L'avantage consiste dans ce fait que les 800 fr. incorporés au traitement sont soumis à retenues, alors que les indemnités ne le sont pas. Mais un instituteur qui a déjà obtenu quelques promotions de classe avant d'entrer dans les services de l'inspection académique, se trouve lésé par cette obligation de débuter toujours à 2.000 fr. Il est en particulier moins avantagé que le sous-officier arrivant avec sa retraite militaire proportionnelle de 600 fr. et qui débute également à 2.000 fr.

Pour sauvegarder l'intérêt des instituteurs, la commission a donc décidé qu'un instituteur nommé commis conserverait sa classe d'instituteur et recevrait 800 fr. de majoration soumis à retenues, pour remplacer les indemnités qu'il perd. L'échelle des traitements des commis d'inspection académique serait donc l'échelle des traitements des instituteurs, majorés de 800 fr., soit cinq classes à 2 000, 2.300, 2.600, 2.800 et 3.000 francs. Bien entendu, l'indemnité de brevet supérieur n'entrerait pas dans les sommes précédentes.

Pour les secrétaires, la commission a adopté le maintien des trois classes aux traitements de 3.500, 4.000 et 4.500 fr., soit une augmentation de 500 fr. sur les traitements actuels.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La commission s'est trouvée saisie d'un certain nombre de demandes émanant du personnel de l'enseignement supérieur ou rattachés à cet enseignement, demandes relatives au traitement ou à l'avancement. Elle a donc poursuivi de ce côté son œuvre de coordination, qui s'est ainsi étendue, dans un travail d'ensemble, à l'enseignement national tout entier.

Secrétaires et commis d'académie. — Secrétaires et commis de facultés. — La question des secrétaires et commis d'inspection académique appelait après elle l'examen de la situation des secrétaires et commis d'académie, qui relèvent de l'enseignement supérieur et remplissent auprès des recteurs les fonctions analogues à celles qu'accomplissent les premiers dans les bureaux des inspecteurs d'académie, mais naturellement avec une importance et une responsabilité beaucoup plus grandes.

Or, la situation des secrétaires d'académie, jusqu'à ces derniers temps, était très modeste ; de 1877 à 1905 ils ont eu 3.000, 3.500 et 4.000 fr. d'appointements : en 1905, ils furent portés à 3.500, 4.000 et 4.500 fr., n'obtenant ainsi en vingt-huit ans qu'une augmentation de 500 fr., alors que les secrétaires d'inspection académique qui, en 1877, touchaient 1.600, 1.800 et 2.000 fr. arrivaient en 1905, après plusieurs augmentations successives, à avoir 3.000, 3.500 et 4.000 fr., traitements sensiblement doubles de leurs traitements de 1877. La commission a trouvé juste de les élever encore de 500 fr., c'est-à-dire de les porter à 3.500, 4.000 et 4.500 fr., soit exactement la situation actuelle des secrétaires d'académie. Il y avait donc lieu de relever celle-ci. Du reste, le point de repère, pour fixer la situation exacte qu'il convient d'attribuer aux secrétaires d'académie, se trouve chez les secrétaires des facultés, leurs voisins, qui ont été récemment répartis en cinq classes, de 4.000 à 6.000 francs. Il était de toute justice d'assimiler les deux genres de fonctions et de donner aux secrétaires d'académie, dans la hiérarchie universitaire, la place qu'ils réclamaient, c'est-à-dire celle que le Parlement, d'accord avec le ministre des finances et le ministre de l'instruction publique, vient d'attribuer aux secrétaires des facultés.

La commission l'a ainsi jugé et elle propose d'établir cinq classes de secrétaires d'académie aux appointements de 4.000 à 6.000 fr. L'augmentation au sommet peut paraître élevée, mais la raison en est simple ; elle tient à ce que ces fonctionnaires n'ont obtenu, depuis 1877, qu'un relèvement insuffisant de 500 fr.

Pour les commis d'académie, les traitements actuels sont 2.400, 2.700 et 3.000 fr. Ils demandaient cinq classes, de 2.500 à 4.100 fr., par 400 fr. Or les commis des facultés viennent d'être répartis en huit classes de 1.500 à 3.600 fr., par 300 fr. La commission a pensé qu'il importait de ne pas mettre les commis d'académie au-dessus des commis de facultés, dont les fonctions et le travail sont absolument anologues ; mais qu'il était juste de les placer tous sur le pied d'égalité. En conséquence, elle a fixé à cinq le nombre des classes des commis d'académie et leur accorde les traitements des cinq premières classes des commis de facultés, soit 2.400 à 3.600 fr. Mais, réciproquement, il est un avantage dont jouissent les secrétaires et commis d'académie et que ne possèdent pas les secrétaires et commis de facultés, c'est l'avancement de droit à l'ancienneté au bout de six ans. La commission a donc pensé qu'il était juste, par réciprocité, d'accorder le même bénéfice aux secrétaires et commis de facultés.

Quant au secrétaire de l'académie de Paris, dont le traitement de début est 8.000 fr. et peut être porté à 9.000 fr., la commission l'a également assimilé aux secrétaires des facultés de Paris, qui ont trois classes, à 8.000, 9.000 et 10.000 fr. Le maximum représente d'ailleurs le

traitement d'un chef de bureau au ministère de l'instruction publique, fonction à laquelle il n'est que juste de comparer le secrétariat de l'académie de Paris.

Enfin, pour les commis de l'académie de Paris, la commission a décidé de s'en tenir à l'assimilation actuelle avec les commis expéditionnaires et rédacteurs du ministère de l'instruction publique, telle qu'elle résulte de l'arrêté du 8 mai 1903, fixant le traitement minimum des expéditionnaires à 1.800 fr. et le traitement maximum des rédacteurs à 4.500 fr.

Professeurs titulaires de facultés et d'écoles supérieures de pharmacie. — Dans l'enseignement supérieur, l'avancement est extrêmement lent, car il dépend du nombre des vacances ouvertes par les décès ou les mises à la retraite : c'est le système du pourcentage condamné partout ailleurs. Mais il est vrai de dire que le rôle de l'enseignement supérieur est bien différent de celui des deux autres ordres d'enseignement. Quoi qu'il en soit, la réforme la plus urgente pour l'instant, dans l'enseignement supérieur, c'est de rendre plus rapide le passage de la 4e à la 3e classe, afin d'assurer le plus tôt possible aux professeurs un traitement convenable de 8.000 fr. Pour le reste, il convient de faire au choix une part beaucoup plus grande que dans l'enseignement secondaire afin d'encourager jusqu'en fin de carrière le travail de recherches et de production. Dans ces conditions, la commission a été d'avis qu'il y avait lieu d'adopter, pour le passage de la 4e à la 3e classe, la règle de l'avancement automatique après six ans d'ancienneté en 4e classe. Quant aux promotions aux choix de la 4e à la 3e classe, elles continueront à se faire d'après les vacances, comme pour les autres classes.

D'autre part, une commission instituée en 1898, et formée d'anciens ministres de l'instruction publique, avait demandé que le nombre de chaires de 2e classe fût porté de 1/10 à 2/10 du nombre total. Cette proposition, qui n'avait pu être adoptée à cette époque, est reprise par la commission. Celle-ci est d'avis que le nombre de chaires de 1re classe soit de 1/10 du nombre total et celui des chaires de 2e classe, de 2/10. Quant aux deux autres classes, comme la règle précédente du maximum d'ancienneté en 4e classe amènera des passages obligatoires en 3e, il devient nécessaire de bloquer ensemble ces deux classes qui comprendront alors 7/10 du nombre total des classes.

Professeurs adjoints, chargés de cours et maîtres de conférences. — Ces fonctionnaires ont demandé l'établissement d'un tableau et de règles d'avancement, à raison toujours de la lenteur même de cet avancement. La commission a accueilli cette légitime réclamation, et elle a décidé que, dans les facultés de province, il serait dressé un tableau de classement de tout le personnel avec quatre classes, et les limites actuelles de traitement 4.500—6.000 fr., par promotions de 500 fr. De plus, il n'y a pas ici les mêmes raisons que pour les titulaires contre l'avancement à l'ancienneté : au contraire, il est de toute justice qu'un maître de conférences, débutant à 4.500 fr. puisse arriver au bout de quinze ans, par exemple au maximum de son traitement qui est le traitement de début d'un titulaire de la dernière classe. La commission propose donc d'adopter le même système que pour l'enseignement secondaire : un maximum de

séjour dans chaque classe, et un minimum de temps pour le choix avec une proportion déterminée pour cet avancement au choix. Le minimum sera de deux ans partout : les maxima seront de quatre ans en 4e classe, cinq ans en 3e, six ans en 2e, et la proportion pour l'avancement au choix sera de 15 0/0 du nombre des promissibles à cet avancement.

Pour le personnel correspondant de Paris, dont les traitements sont de 6.000, 8.000 et 10.000 fr., il a d'abord été décidé qu'il y aurait quatre promotions de 1.000 fr. au lieu de deux promotions de 2.000 fr. Cela revient à l'établissement de cinq classes. Les règles d'avancement seront également de deux ans pour le minimum, avec la proportion de 15 p. 100 et les maxima de séjour, de trois ans en 5e classe, quatre ans en 4e, cinq ans en 3e et six ans en 2e classe. Quant aux professeurs de l'enseignement secondaire de Paris par exemple, qui, en devenant maîtres de conférences dans une faculté de province, perdraient une partie de leur traitement, ils ne débuteront pas nécessairement dans la dernière clas-e, mais ils suivront la règle des changements de catégorie en général. Il n'y a d'ailleurs pas à se préoccuper trop de ces cas un peu particuliers, car les professeurs qui passent de l'enseignement secondaire dans l'enseignement supérieur acceptent volontiers une diminution momentanée d'émoluments, dans l'espérance d'un avenir meilleur.

Personnel de l'école des chartes. — Ce personnel qui n'a rien demandé est cependant assez mal traité : six professeurs reçoivent 6.000 fr. et un septième ne reçoit que 5.000 fr. faute de crédits ; d'autre part, le directeur n'a qu'un préciput de 1.000 fr. Il a paru convenable à la commission de proposer l'assimilation du personnel de l'école des chartes à celui de l'école des langues orientales vivantes, dont les traitements sont uniformément de 7.500 fr. et le préciput du directeur, de 2.000 fr.

BIENVENU-MARTIN

(A suivre)

LES PROMOTIONS DE NORMALIENS

Je voudrais faire connaître aux lecteurs de la *Revue internationale de l'enseignement* l'avis que vient de donner la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, au sujet d'une requête que M. Rigal et moi avions adressée au Ministre, le 12 mars dernier, au nom de nos commettants.

Le 7 mars 1908 le Ministre de l'Instruction Publique prenait l'arrêté suivant : « Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, vu le décret du 10 novembre 1903, vu le décret du 10 mai 1904, arrête : Le nombre des élèves à admettre à l'Ecole normale supérieure à la suite du concours de 1908, est fixé à 57, dont 35 (21 internes et 14 externes) pour la section des lettres, et 22 (13 internes et 9 externes) pour la section des sciences ».

Cinq jours après, nous écrivions au Ministre : « M. le Ministre, l'arrêté du 7 mars vient de fixer à 57 le chiffre de la prochaine promotion de l'Ecole normale. Permettez aux représentants des Facultés des Lettres au Conseil supérieur de l'Instruction publique de renouveler à ce sujet la protestation respectueuse qu'ils ont adressée à votre prédécesseur quand pour la première fois le chiffre des promotions de normaliens a été porté de 52 à 57.

« M. le Ministre Bienvenu-Martin avait fixé précédemment à 52 le chiffre *maximum* de chaque promotion, — soit 156 pour trois années d'études, — d'après l'article 7 du décret du 10 novembre 1903, qui permet d'ajouter 51 bourses d'externes aux 105 pensions de l'Ecole. Telle était du moins l'interprétation qu'une note de la Direction de l'enseignement supérieur, en date du 24 novembre 1904, déclarait être *la plus équitable*. Tout récemment, le mois dernier, la même Direction a indiqué à M. le sénateur Bienvenu-Martin une autre interprétation qui porterait à 57 le nombre possible des bourses d'externes (soit 19 par an). Même en adoptant ce système, on obtient comme chiffre maximum des promotions annuelles (internes et externes compris), non pas 57, mais 54.

« La note du 24 novembre 1904 disait en effet : « En ajoutant ces 51 bourses aux 105 pensions inscrites au budget de l'Ecole, on arrive à un total de 156 places, soit par année 52 places ». Si l'on substitue d'après le nouveau calcul 57 *bourses* à 51, il faudra dire : « En ajoutant 57 bourses aux 105 pensions, on arrive à un total de 162 places, soit par année 54 places, et non pas 57 ».

« Nous venons vous prier de vouloir bien rapporter l'arrêté du 7 mars, qui se trouve en contradiction avec le décret du 10 novembre 1903 (quelle que soit l'interprétation que l'on adopte pour l'article 7), alors qu'un décret ne peut être valablement modifié que par un autre décret ou une loi ».

A notre protestation de 1906 il avait été répondu que l'élévation du nombre des normaliens était destinée à compenser la suppression des bourses de licence à la Sorbonne. Or, cette suppression résulte implicitement du décret de 1903, qui d'autre part ne permet de transformer en

bourses de normaliens que le crédit des bourses parisiennes d'*agrégation* (article 7). La raison eût-elle été bonne, qu'il eût fallu en tout cas un nouveau décret pour en tenir compte.

Cette fois, le ministre a bien voulu soumettre notre requête à la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, et voici la réponse de la Section, qui a délibéré sans m'avoir entendu, bien que j'eusse expressément demandé à être convoqué :

« Ce n'est pas l'article 7, mais l'article 6 du décret du 10 novembre 1903 qui détermine les conditions dans lesquelles le Ministre fixe chaque année le nombre des élèves à admettre à l'Ecole normale supérieure.

« D'après cet article 6, ce nombre ne peut être inférieur *au chiffre moyen des agrégés reçus au concours pendant les cinq années precédentes*.

« Or, le nombre des agrégés reçus pendant les cinq années antérieures à 1908 a été :

	107 en 1907	
	108 en 1906	
	96 en 1905	
	91 en 1904	
	85 en 1903	
« Total. . .	487	Moyenne : 97

« Le nombre des élèves à admettre en 1908 à l'Ecole normale devrait donc être de 97. Le chiffre de 57 auquel le Ministre l'a fixé est donc très sensiblement inférieur au chiffre réglementaire.

« L'article 7 du décret précité détermine non pas le nombre des élèves à admettre, mais le nombre des pensions et bourses qui peuvent être mises à leur disposition par l'Etat. Le nombre des pensions est fixé par le Ministre d'après le crédit inscrit au budget de l'Ecole. Ce chiffre est de 105 ; par suite, le nombre des pensions à attribuer chaque année est de 105 : 3, ou 35. Le nombre des bourses, d'après le texte de 1903, ne peut dépasser le nombre moyen des bourses d'agrégation attribuées aux Facultés des Lettres et des Sciences de Paris pendant les cinq années antérieures au décret de 1903. Les bourses d'agrégation de 1re année attribuées aux Facultés de Paris ont été :

Lettres :	1902-03	31
	1901-02	28
	1900-01	27
	1899-1900 . . .	30
	1898-99	24
		140
Sciences :	1902-03	4
	1901-02	3
	1900-01	4
	1899-1900 . . .	3
	1898-99	5
	Total	159

« Ce qui fait ressortir la moyenne à 31 ou 32.

« Il en résulte que, même sans tenir compte du fait de la suppression des bourses de licence aux Facultés de Paris en 1906, non prévue au décret de 1903, le nombre des pensions et bourses auquel aurait droit l'Ecole normale serait de 35 + 31 = 66, chiffre supérieur au nombre auquel M. le Ministre a fixé les admissions en 1908.

« D'ailleurs, alors même que le chiffre total des pensions et bourses serait inférieur à 57, il ne saurait en être tiré argument contre la légitimité de ce chiffre. En effet, ainsi qu'il ressort nettement du décret de 1903 et des travaux qui l'ont préparé, le nombre des élèves à admettre et celui des pensions et des bourses à leur attribuer par l'Etat ne sont pas nécessairement les mêmes, des élèves admis pouvant recevoir des bourses soit des départements, des Universités, des établissements publics ou des particuliers, ou même n'avoir ni pension ni bourse.

« En conséquence, la Section permanente a été unanimement d'avis que la requête n'était pas fondée, et qu'elle devait être rejetée ».

Ce qui fait la faiblesse, et pourrait faire le grand intérêt de cet avis, c'est qu'il émane des personnes considérables que l'on retrouve dans tous les comités, — section permanente, comité consultatif, commissions spéciales, — et qui constituent au Ministère de l'Instruction publique une sorte de Conseil supérieur privé, non élu et irresponsable.

Nous disons « la faiblesse de l'avis », car c'est en somme celui de la commission de la réforme de l'Ecole normale, qui ne peut, sous un autre nom et en changeant de qualité, juger impartialement son œuvre.

Mais, pour la même raison, cet avis pourrait avoir un haut intérêt, s'il nous laissait entrevoir les intentions profondes des réformateurs. A ce point de vue, il nous apporte quelque déception, tout en nous apprenant que les promoteurs de la réforme tiennent encore à l'article 6, qui paraissait abandonné. Tout le monde semblait reconnaître qu'il n'était pas possible d'appliquer l'article 6 sans violer l'article 7, et vice-versa. La Section permanente trouve moyen de recommander un système qui les viole également l'un et l'autre.

Ce n'est pas sans étonnement qu'on la voit faire allusion aux « travaux » qui ont préparé la réforme. Ces travaux (il ne peut s'agir du rapport de M. le Ministre Chaumié, qui ne contient rien sur la question) n'ont pas, que je sache, été publiés, ni même peut-être écrits, ils ont été principalement pensés, et comme il s'agit là surtout, semble-t-il, de pensées de derrière la tête, il est difficile de les atteindre.

Mais il y a, sur le point spécial qui nous occupe, le texte des décrets, d'où ressortent « nettement », on va le voir, des conclusions contraires à celles qu'en tire la Section permanente. Il y a les déclarations de la Direction de l'enseignement supérieur, qui a bien aussi voix au chapitre, à qui appartient la responsabilité effective de la réforme, et qui a fait un effort méritoire pour la rendre, dans l'application, moins offensive qu'elle n'était dans ses tendances. Il y a enfin l'engagement formel d'un ministre, qu'on ne saurait laisser protester avec une pareille désinvolture.

Si l'article 6, allégué par la Section permanente, est encore en vigueur, tous les ministres de l'Instruction publique l'ont violé depuis cinq ans, puisque leurs arrêtés ont fixé le nombre des normaliens d'abord à 48, puis à 52, puis à 57, alors que ce nombre *ne peut* être inférieur au nombre moyen des agrégés, qui est environ le double.

Par conséquent, étant donné que, sur les 97, la section des Lettres est représentée par 66, et celle des Sciences par 31, les soixante-six premiers de la liste des Lettres et les trente et un premiers de la liste des Sciences au prochain concours *ont droit* au titre d'élève de l'Ecole normale et aux avantages militaires et autres qui y sont attachés, abstraction faite de la bourse *d'état*, qui ne pourra leur échoir que dans la limite des crédits. Ceux qui seront placés entre le 35e et le 66e de la liste des Lettres, et entre le 22e et le 32e de la liste des Sciences, pourront se pourvoir devant le Conseil d'Etat. Ils auront pour ce faire un délai de deux mois, « qui ne courra pour chaque candidat, me dit un de mes collègues de la Faculté de droit, qu'après l'élimination prononcée contre lui ».

Si l'on en croit la Section permanente, il résulterait du décret de 1903, en dehors même de l'article 6, que des élèves *admis à l'Ecole normale* peuvent avoir des bourses autres que celles de l'Etat, et que par conséquent on peut en admettre plus qu'il n'est indiqué dans l'article 7. C'est une allusion évidente non pas au décret de 1903, mais à celui du 10 mai 1904, article 16. Or cet article, si l'on y regarde de près, prouve précisément le contraire. Il établit en effet que des élèves admis peuvent avoir des bourses communales, départementales, etc., mais il s'agit des élèves *admis au concours commun de l'Ecole et des bourses*, et non pas *admis à l'Ecole normale*. Voici le texte de l'article : « Les listes (des candidats jugés aptes à être admis) sont transmises au ministre qui, d'après le classement et suivant les demandes des candidats, nomme par arrêté les élèves de l'Ecole normale supérieure et les boursiers de licence. Ceux des candidats portés sur ces listes *qui n'ont pu être nommés à l'Ecole normale* ou obtenir une bourse de licence de l'Etat peuvent recevoir une bourse soit des universités, soit des communes et des départements, soit des particuliers ».

Ce texte est limpide : les premiers reçus au concours commun choisissent entre les pensions et les bourses d'Etat à Paris et en province. Une fois toutes les places de l'Ecole occupées, les autres reçoivent une bourse en province, et si le nombre des admis est supérieur au nombre des bourses d'Etat, ce qui ne s'est encore jamais vu, les derniers peuvent avoir une bourse des corps constitués ou des particuliers (ou bénéficier comme étudiants libres de la petite dispense attachée à leur qualité d'admis), mais ils ne sont en aucun cas *élèves de l'Ecole normale supérieure*. L'article 16 du décret du 10 mai 1904 ne reconnait pas de normaliens en dehors du nombre fixé pour les pensionnaires ou boursiers de l'Etat (1). Donc l'article 6 du décret de 1903, qui prévoit un nombre de normaliens supérieur à celui des pensions et des bourses d'Etat, se trouve abrogé, en vertu de l'article 23 ainsi conçu : « Toutes dispositions contraires au présent décret sont et demeurent abrogées ».

Nous sommes donc ramenés à l'interprétation de l'article 7 du décret

(1) Si un candidat, arrivant en rang utile pour entrer à l'Ecole, a déclaré par avance qu'il ne demandait pas de bourse, il sera sans aucun doute normalien, mais le montant de la bourse qu'il aurait pu obtenir ne saurait servir à en nommer un autre, car le chiffre fixé par le ministre serait ainsi dépassé, et la part si insuffisante des Facultés de province encore diminuée. Il faudrait rétablir en un même chapitre du budget les bourses de Paris et de province, puisqu'elles sont distribuées à la suite d'un concours commun. La division actuelle du crédit a été faite à bonne intention, mais contrairement à l'avis des Facultés.

(1) C'est le chiffre des *boursiers* et non celui des bourses. Voir plus loin.

de 1903, qui, en déterminant le nombre des pensions et des bourses de l'Ecole, détermine du même coup le chiffre maximum des promotions annuelles de normaliens.

Aucune contestation pour le nombre des pensions, qui est de 105 (35 par an).

En ce qui touche le nombre des bourses d'externes, qui doit être égal au nombre moyen des bourses parisiennes d'agrégation pendant les cinq dernières années, le Ministère nous a fourni successivement trois calculs différents :

Note de la Direction de l'Enseignement supérieur, 24 *novembre* 1904.	*Renseignements communiqués par M. le sénateur Bienvenu-Martin*, 14 *fév.* 1908.	*Réponse de la Section permanente*, 1er *juin* 1908.
Il convient de remarquer que les bourses d'agrégation étaient concédées pour deux ans, tandis que les études de l'Ecole normale durent trois années.		
Pour effectuer le calcul prévu à l'article 7, le procédé *qui a paru le plus équitable* est celui qui consiste à prendre la moyenne des crédits des bourses parisiennes d'agrégation.. On obtient ainsi 51 bourses (17 pour chacune des trois années d'études).	Si l'on envisage non les crédits des bourses, mais le nombre effectif des boursiers,... on arrive à une moyenne de 57,4 (19 pour chacune des trois années).	Les bourses d'agrégation de première année à Paris ont été en cinq ans au nombre de 159 (ce qui fait ressortir la moyenne à 31 ou 32).

Mais l'article 7 parle de la moyenne des *bourses d'agrégation* (dont quelques-unes ne duraient qu'un an) et non pas des *bourses d'agrégation de première année*. De plus, comme il est dit dans la note du 24 novembre 1904, *il convient de remarquer que les bourses d'agrégation étaient* [*en général*] *concédées pour deux ans, tandis que les études de l'Ecole normale durent trois années.* Un crédit sur lequel on peut donner trente bourses de deux ans ne permet d'en donner que vingt de trois ans. Enfin, dans les calculs nos 2 et 3, ce sont les boursiers qui sont comptés, or il s'agit dans l'article 7 du nombre moyen *des bourses* et non *des boursiers*, ce qui n'est pas la même chose, car le crédit d'une même bourse pouvait être réparti entre deux ou trois boursiers, gratifiés seulement d'une demi-bourse ou d'un tiers de bourse.

Le calcul, tel qu'il a été fait en novembre 1904, est donc non seulement le plus équitable, mais le seul légitime. En ajoutant, pour chaque année, les 17 bourses d'externes aux 35 pensions, on arrive au chiffre maximum de 52 normaliens par promotion.

Il convient de s'en tenir à l'article 7 ainsi interprété. Dès les premières indications officieuses qui ont été fournies, en 1904, à la *Revue internationale de l'enseignement* par la Direction de l'enseignement supérieur, c'est l'article 7 qui a été présenté comme « déterminant les conditions dans lesquelles le Ministre doit fixer chaque année le nombre des élèves à admettre à l'Ecole normale supérieure ». C'est encore l'article 7 seul qui est visé par la Note du 24 novembre 1904, et dans les renseignements recueillis à la même Direction, il y a quelques mois, par M. le sénateur Bienvenu-Martin. Pour la première fois, au bout de cinq ans, l'Avis de la Section permanente invoque l'article 6, et nous avons vu qu'on ne peut échapper à cette alternative, ou de considérer l'article 6 comme abrogé depuis le 10 mai 1904, ou d'admettre que les ministres qui se sont succédé rue de Grenelle depuis la réforme de l'Ecole normale ont tous pris des arrêtés d'une illégalité flagrante.

Lorsque, en novembre 1904 et en avril 1905, M. Charles Bellet s'est adressé successivement à M. le directeur de l'enseignement supérieur et à M. le Ministre Bienvenu-Martin pour leur exprimer les inquiétudes des Facultés de province au sujet du nombre des normaliens, l'un et l'autre lui ont répondu : le nombre des normaliens est déterminé par l'article 7, et, d'après le calcul le plus équitable, ne doit pas dépasser 52 par an. « Je tiens à vous faire savoir, écrit le Ministre, que cet article va être, dès cette année, appliqué intégralement. Ene ffet, par un arrêté en date du 11 mars, le nombre des élèves à admettre à l'Ecole en 1905 a été fixé à 52, chiffre maximum de chaque promotion ».

Aucun *décret* nouveau n'est venu modifier la situation, et les arrêtés des trois années suivantes, qui ont dépassé ce maximum, ont enfreint l'article 7. Le vrai juge des questions de légalité est le Conseil d'Etat ; il serait souhaitable, — il en est temps encore, — que le Ministre voulût bien soumettre lui-même à son examen l'arrêté du 7 mars 1908, puisque le Statut des fonctionnaires, qui permettrait aux associations de professeurs de Faculté de provoquer cet examen, n'est pas encore voté.

D'autre part, l'article 7 n'établit qu'un maximum, et sensiblement trop élevé. Il est urgent qu'un décret ou une loi fixe une juste proportion entre le nombre des normaliens et celui des boursiers de province. Car il n'est pas tolérable que dans un concours institué pour attribuer des bourses aux futurs professeurs de l'enseignement secondaire et pour répartir les admis entre les Universités chargées de les former, l'Université de Paris soit assurée d'un nombre fixe de boursiers, alors que la part des autres dépend du nombre très variable des admis.

L'Association du personnel enseignant des Facultés des Lettres demande avec toute raison que le prélèvement de Paris ne puisse pas excéder le tiers des candidats reçus. La situation des Facultés de province en serait sensiblement améliorée, sans que la prospérité de la Sorbonne en reçût aucune atteinte.

L. Clédat
Membre du Conseil supérieur
de l'Instruction publique.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Impressions d'un Américain sur l'enseignement public en Angleterre et en France.

Au mois d'octobre 1907, M. James H. Canfield, professeur au Columbia College, à New York, fut chargé d'une mission en Europe ; il devait étudier quelles étaient les méthodes d'enseignement appliquées dans les classes supérieures des écoles secondaires anglaises et des lycées français, ainsi que dans la première et, s'il était possible, la seconde année des Universités de l'un et l'autre pays.

M. Canfield passa trente-cinq jours en Angleterre et onze jours en France. Il eut de longues conversations avec les professeurs, les chefs d'établissements, les administrateurs ; il s'entretint avec les élèves et les étudiants ; il assista à des classes et à des cours ; il eut communication de rapports encore inédits sur maints problèmes d'éducation et d'enseignement. L'impression générale qu'il emporta de son voyage en Europe peut se résumer ainsi. Partout la fin idéale, qu'on assigne à l'éducation moderne, c'est d'obtenir l'utilisation la plus complète et le meilleur rendement de toutes les forces humaines et de toutes les ressources matérielles au profit tant de la nation et de la société que de l'individu. C'est à l'Université qu'incombe surtout la tâche de poursuivre la réalisation de cet idéal. Toute Université doit être en mesure de donner satisfaction à la fois à la société en général, aux étudiants qui suivent ses cours, aux professeurs qui les font. Les aspirations et les besoins de la société doivent tenir le premier rang dans les préoccupations universitaires ; le souci des étudiants et de leur avenir individuel vient ensuite ; quant aux maîtres, dont quelques-uns représentent déjà le passé, leurs intérêts doivent céder le pas à ceux de la société et des étudiants. En terminant ces considérations générales, M. Canfield cite ce passage d'un article du *Times* paru en avril 1907: « Les deux vieilles Universités (Oxford et Cambridge) sont de nouveau sur la sellette ; il est nécessaire qu'elles mettent un peu d'ordre chez elles. Donnons-leur un délai raisonnable pour s'examiner et pour se réformer elles-mêmes. Mais, si elles échouent dans cette œuvre, ce sera du dehors que se fera une enquête complète et que le souffle révolutionnaire pénétrera dans ces antiques maisons ».

Les points spéciaux, sur lesquels a porté l'enquête de M. Canfield, sont : 1° le choix des professeurs, leurs qualités et leurs traits distinctifs ; 2° le caractère, les habitudes, le tempérament des élèves et les méthodes de

discipline ; 3° l'enseignement de la langue nationale ; 4° l'enseignement de l'histoire ; 5° l'éducation civique et le patriotisme ; 6° l'enseignement classique ; 7° la question des examens. L'auteur paraît connaître mieux, à ces divers points de vue, l'Angleterre que la France. Ce n'est pas à dire qu'il ne se trouve pas dans son rapport des observations dont nous pourrions faire notre profit. Ainsi en ce qui concerne l'enseignement civique et le patriotisme, M. Canfield a été frappé du rôle que jouent en Angleterre dans l'enseignement les monuments et les édifices destinés à rappeler quelque grand fait de l'histoire nationale : à Londres, l'Abbaye de Westminster et Trafalgar square ; à Bristol, le monument de Cabot ; à Plymouth, l'inscription commémorative du départ de Drake sur le *Mayflower*. Il n'en est pas de même en France : « On ne fait pas grand effort, écrit M. Canfield, pour stimuler le sentiment patriotique : par exemple, les fêtes nationales ne sont point célébrées dans les écoles mêmes ; on ne tire aucun parti, pour l'éducation civique, des monuments nationaux ni des grands tableaux d'histoire... » Il a semblé à l'auteur qu'on se préoccupait moins du sentiment national et du vrai patriotisme que des droits et des devoirs civiques, de la politique et de l'administration.

Quelque opinion que l'on ait sur les conclusions et appréciations de M. Canfield, il n'en est pas moins intéressant de constater l'impression produite sur un professeur américain par notre organisation scolaire, nos méthodes d'éducation et nos systèmes d'enseignement.

Une commission d'enquête anglaise sur l'enseignement aux Etats-Unis.

Ce n'est point un fait banal que l'organisation par un simple particulier d'une commission d'enquête sur les caractères distinctifs et la véritable valeur de l'enseignement dans un pays aussi vaste que les Etats-Unis. Un puissant industriel anglais, M. Mosely, se trouvait, il y a une vingtaine d'années, dans l'Afrique australe, à Kimberley ; il y exploitait des mines de diamant, dont il ne retirait aucun bénéfice, ce qui lui était commun avec la plupart des propriétaires ou des directeurs de mines de la région. Cette situation défavorable ne s'améliora qu'après l'arrivée de deux ingénieurs américains, Gardner Williams et L. Seymour. Ce fut sous l'impulsion de Gardner Williams que la fameuse Compagnie De Beers prit son essor et acquit sa puissance financière. L. Seymour, d'autre part, se multiplia pendant les premiers mois de la guerre qui mit aux prises les Anglais et les Boërs ; il réparait les ponts avec autant de rapidité que les soldats du Transvaal les détruisaient. L. Seymour fut tué au début de la campagne ; mais d'autres ingénieurs américains vinrent le remplacer dans la colonie du Cap et dans la Rhodesia M. Mosely estime que la prospérité actuelle de l'Afrique du sud est due pour la plus grande part à l'habileté de ces ingénieurs, à leur savoir-faire, à leur activité.

Mais M. Mosely ne se borna pas à constater ce fait ; il voulut en connaître les raisons et savoir pourquoi des ingénieurs américains avaient réussi là où des Anglais avaient échoué pendant plusieurs années. Il se

rendit en Amérique, observa attentivement ce qui s'y passait, et reconnut que les Américains devaient surtout leurs succès aux méthodes d'enseignement appliquées chez eux. De retour en Angleterre, M. Mosely organisa deux grandes Commissions d'enquête ; l'une fut chargée, sous le titre de *Industrial Commission*, de rechercher les causes plus spécialement économiques et techniques de l'essor industriel et commercial pris par les Etats-Unis. La seconde, *the Educational Commission*, reçut la mission de visiter le plus grand nombre possible d'établissements scolaires, afin d'en dégager les traits essentiels. Le programme, assigné à cette Commission d'enquête, comprenait quatre points principaux :

1° Le développement de l'individualité dans les écoles primaires ;

2° Les conséquences intellectuelles et sociales de la diffusion de l'enseignement secondaire ;

3° Les conséquences de l'enseignement technique tant en matière d'éducation professionnelle que de sciences appliquées ;

4° L'état présent de l'opinion américaine en ce qui concerne un enseignement supérieur, professionnel et technique, adapté aux diverses formes de la vie économique.

Les membres de la Commission furent choisis à la fois parmi des professeurs d'Université, des administrateurs, des hommes d'affaires. L'œuvre, ainsi entreprise par M. Mosely, fut encouragée par les plus hautes autorités du Royaume-Uni, par le duc de Devonshire, par M. A. Balfour, par lord Reay, etc. En Amérique, la Commission d'Enquête fut accueillie avec la plus grande faveur, et toutes facilités furent données à ses membres pour s'acquitter de la tâche qui leur avait été confiée. New-York, Washington, Baltimore, Philadelphie, Boston, Chicago furent visitées à peu près en commun ; quelques-uns des enquêteurs poussèrent des pointes au Canada, jusqu'en Californie ; la plupart revinrent de Chicago à New-York par Pittsburg. Chacun des membres de la Mosely Educational Commission rédigea un rapport ; tous ces rapports ont été réunis en un volume qu'il suffit de signaler pour en faire comprendre le puissant intérêt.

Il ne saurait être question de donner ici même un simple et bref résumé de chacun des 26 rapports ainsi établis. Nous voulons du moins essayer de mettre en lumière quelques idées générales, qui se dégagent de l'ensemble et qui ont été inspirées aux enquêteurs par les traits les plus marqués de l'enseignement américain.

Tout d'abord, ce qui les a tous frappés, c'est l'importance et le prix considérables que tout le monde en Amérique attache à l'instruction, non pas seulement à l'instruction primaire donnée pendant trois ou quatre années, mais à une instruction prolongée. « Les jeunes gens américains restent à l'école beaucoup plus longtemps que les nôtres ; l'enseignement est organisé de telle façon qu'ils peuvent fréquenter sans trop de frais les écoles secondaires et les collèges. Je crois que nos enfants quittent l'école beaucoup trop tôt... En général, lorsque les jeunes Américains la quittent, ils sont bien mieux préparés à leur profession et bien mieux armés pour les luttes de la vie que les jeunes Anglais. Aussi l'Amérique compte-t-elle fort peu de déclassés ou de ratés ».

Mais cet enseignement prolongé est inspiré par des idées essentiellement pratiques. Il n'y a pas de cloison étanche entre l'instruction et la vie. Les exercices manuels tiennent une grande place dans toutes les écoles, dans les établissements d'enseignement secondaire comme dans les éco-

les primaires. Les professeurs techniques, d'autre part, ne doivent pas être uniquement professeurs ; ils doivent exercer leur profession. Ainsi, maîtres et élèves ne forment pas dans la société des groupes isolés : les uns et les autres font œuvre pratique en même temps qu'ils enseignent ou qu'ils apprennent.

Parmi les autres questions qui ont attiré l'attention et provoqué les commentaires des membres de la Commission Mosely, nous signalerons celle des examens et celle de la coéducation des garçons et des filles. Plusieurs enquêteurs insistent sur les avantages que présente pour l'enseignement lui-même et pour l'initiative des professeurs l'absence d'examens extérieurs aux établissements scolaires. Les opinions ne sont pas unanimes en ce qui concerne la coéducation des sexes et, dans certains cas, la prédominance des femmes parmi les maîtres ; ceux-ci s'en alarment, ceux-là s'en félicitent.

Les rapports détaillés, écrits par les membres de cette Commission d'enquête, doivent être étudiés et médités non seulement en Angleterre, mais aussi et peut-être en France, où la crise de l'apprentissage vient de mettre à l'ordre du jour le problème capital de l'enseignement technique et professionnel. Toutes les observations faites en Amérique par les collaborateurs de M. Mosely prouvent qu'il faut se garder avec la même vigilance de deux excès contradictoires : d'une part l'admiration excessive pour la culture purement désintéressée, d'autre part l'engouement pour un enseignement exclusivement pratique. L'idéal paraît consister dans la combinaison, à doses à peu près équivalentes, de l'instruction générale et de la préparation professionnelle.

Italie.

Les numéros parus en avril et en mai du *Bollettino Ufficiale del Ministero dell' Istruzione pubblica* contiennent plusieurs décrets, circulaires et avis intéressants.

Dans le n° du 2-9 avril se trouve une circulaire adressée aux préfets et aux autorités scolaires des provinces du royaume à propos des examens que doivent subir les citoyens italiens pour obtenir le droit de vote. Cette circulaire détermine avec précision les formalités auxquelles ces examens seront soumis. Tous les Italiens qui possèdent le certificat d'études primaires sont électeurs. Ceux qui n'ont point ce certificat doivent, pour devenir électeurs, subir un examen spécial. Cet examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites sont : une dictée, une composition italienne, un problème d'arithmétique. Les épreuves orales sont : une lecture expliquée ; des interrogations de grammaire ; des questions d'arithmétique. Pour être admis, il faut avoir obtenu au moins la note 6 sur 10. Les épreuves orales doivent durer pour chaque candidat de 20 à 30 minutes.

Ce même numéro renferme treize rapports de commissions nommées pour proposer au Ministre les candidats les plus dignes d'occuper telle ou telle chaire vacante dans l'une des Universités italiennes. Ces commissions, qui siègent à Rome, paraissent composées, pour chaque discipline, des professeurs les plus compétents. Les rapports qu'elles adressent au

Ministre sont développés et renferment des appréciations précises sur les divers candidats. La publicité donnée à ces rapports est une garantie de leur impartialité. La procédure, suivie en Italie pour les nominations des professeurs d'Universités, ne donnerait-elle pas satisfaction, dans une certaine mesure, aux vœux souvent exprimés en France sur le même sujet ?

Dans le numéro du 23-30 avril, nous relevons l annonce d'un Concours ouvert pour un « Traité de géographie italienne » par la *Societa geografica italiana* Les manuscrits devront être déposés au plus tard à la fin du mois de mars 1910. Les noms des auteurs seront tenus secrets. Le prix proposé est de 5.000 francs et indivisible. L'ouvrage devra être surtout consacré à la géographie économique ; la géographie de la péninsule italique « devra être étudiée et exposée dans ses rapports avec le commerce, les industries, l'émigration et la colonisation ».

Le document le plus intéressant qu'on puisse relever dans le numéro du 7 mai, est le projet de loi, présenté au Sénat italien par MM. Rava et Carcano, ministres de l'Instruction publique et du Trésor, sur les Antiquités et œuvres d'art Ce projet, voté déjà par la Chambre des Députés, se compose de 42 articles, dont les plus importants sont ceux qui définissent les objets d'art et d'archéologie, qui fixent les conditions auxquelles sont soumises la recherche, la conservation, la possession, la vente de tels objets ; qui déterminent les droits d'exportation à percevoir sur ceux de ces objets dont le gouvernement italien n'aura pas interdit la vente à l'étranger ; qui indiquent enfin les sanctions auxquelles on s'exposerait en contrevenant aux dispositions de la loi. Nous signalerons spécialement l'article 1er qui étend la protection de l'Etat aux jardins, forêts, paysages, cours et nappes d'eau dont l'intérêt est historique, archéologique et artistique. Le projet de loi est précédé d'un exposé des motifs, qui en montre l'urgence et la nécessité.

Le numéro, daté du 21 mai, contient, avec le décret qui l'approuve, le texte du *Règlement général de l'enseignement primaire*. Ce Règlement se compose de 339 articles, répartis en sept titres : I. Objet et obligation de l'enseignement primaire. — II. Organisation des écoles primaires. — III. Statut juridique des maîtres et des directeurs. — IV. Situation financière des maîtres et des directeurs. — V. Attributions des Conseils scolaires provinciaux. — VI. Charges de l'Etat ; subventions, etc. — VII. Enseignement privé ; établissements destinés à l'enfance ; écoles spéciales.

J. T.

Bureau international de renseignements

Le Comité du bureau international de renseignements, réuni au Congrès d'Hanovre (18-21 juin), a pris les décisions suivantes :

Le Bureau et les Correspondants renoncent dorénavant à fournir des indications touchant les pensions de famille, les offres et les demandes d'emplois, les échanges d'enfants.

On s'efforcera d'organiser un système de rapports périodiques sur le mouvement des écoles et les publications pédagogiques.

Les rapports seront publiés par les soins des comités régionaux dans des revues pédagogiques (Allemagne, Amérique, Angleterre, Autriche, Belgique, France, Italie, Russie, Suisse), puis tirés à part et envoyés aux sociétaires.

Le Comité international pour l'année 1908-1909, est ainsi composé :

President : M. N... (1).

Vice-Présidents : MM. Glauser (Vienne) ;
Rottmann (Viesbaden).

Secrétaire-trésorier : M. Louis Weill (Paris).

Secrétaires : MM. Curtius (Leipzig) ;
Lewin (Biebrick).

Société d'Enseignement Supérieur

La *Société* prie MM. les recteurs, doyens et professeurs de vouloir bien adresser à la Rédaction de la Revue les réponses aux questions suivantes :

1° *Quelles sont les créations qui ont été faites dans l'Universite en vue de l'enseignement technique ?*

2° *Quels résultats ont été obtenus ?*

3° *Que se propose-t-elle de faire dans l'avenir ?*

Ces réponses seront l'objet d'un rapport dont les conclusions seront discutées à la rentrée de la prochaine année scolaire.

(1) M. Potel, Inspecteur général de l'Instruction publique, fondateur du Bureau international de renseignements, réélu président, croit devoir décliner l'honneur de ces fonctions.

NÉCROLOGIE

I. — Lucien Lanier

(Discours de M. Jules Gautier)

Nous voici donc, hélas ! encore une fois, réunis devant une tombe que nul de nous n'eût pensé devoir si tôt s'ouvrir. Après Adrien Dupuy, après Alexis Pieron, après Edgar Zevort, comme si elle voulait perpétuer parmi nous le deuil et les larmes, la mort nous prend Lucien Lanier. Elle nous l'enlève brutalement, en pleine force, au moment où une nouvelle activité commençait pour lui, où il s'y donnait avec une ardeur réfléchie, joyeuse, confiante en l'avenir, avec le sentiment du bien qu'il pouvait faire, et qu'il ferait. — Il y a quelques semaines je causais longuement avec lui de la tournée qu'il venait d'achever, des fonctionnaires qu'il avait vus, de ceux qu'il allait voir, des améliorations que nous pouvions réaliser pour faciliter la tâche des professeurs. Je l'attendais pour la réunion prochaine du Comité consultatif... et voici tout ce qui nous reste de lui, et si je n'avais le douloureux devoir d'apporter ici l'adieu suprême de la grande famille universitaire, ma tristesse resterait muette devant ce coup inattendu auquel d'abord je n'ai pu croire.

Mais il faut dire ce que fut celui que nous allons pour toujours laisser ici. Il avait trouvé, dans son pays, au petit collège de Louhans où il avait été élevé et pour lequel il conservait une tendresse vraiment filiale, des traditions de bonnes études qui ne profitèrent pas qu'à lui seul. Venu à Paris, au lycée Charlemagne, où il noua avec quelques-uns de ceux qui le pleurent ici d'indestructibles amitiés, il ne put cependant être reçu à l'Ecole normale supérieure. Sans se décourager, il prit sa licence, et le 31 décembre 1869, à 21 ans, il inaugurait bravement sa vie de professeur en occupant une chaire d'humanités au collège de Blaye. — Dès ce moment, nous le voyons ce qu'il restera jusqu'à sa dernière heure, dévoué, actif, aimé de ses élèves, sympathique à tous, consciencieux, ne vivant que pour sa classe. A Mont-de-Marsan, où il fut transféré en 1872, à Mâcon, où il devint, par ses seuls moyens, agrégé à 27 ans, à Saint-Quentin, à Amiens, à Versailles, à Janson-de-Sailly, pendant les trente-quatre ans de sa carrière de professeur, qu'il soit jugé par Charles Zevort, par Fleury,

par Dareste, par Anquez, par Manuel, par Deltour ou par ceux qui, après avoir été ses juges devinrent ses collègues, la note reste la même ; ce qu'on loue en lui, c'est la méthode irréprochable, c'est l'érudition large et sûre, la chaleur de la parole, le charme qui se dégage de sa personne, l'autorité incontestée sur les élèves, c'est, avant tout, la conscience. Il avait une haute idée de sa fonction ; il croyait qu'on ne pouvait la faire pleinement qu'en s'y donnant tout entier; en elle il n'y avait pour lui rien d'accessoire et de négligeable ; tout y était important ; même en dehors de sa classe, c'est à sa classe qu'il pensait ; il fut professeur avec passion. Aussi bien apportait-il au détail de son enseignement un souci de perfection, une ingéniosité de recherche qui lui avaient donné en matière de pédagogie historique une autorité supérieure. Et comme il était avec cela bienveillant et bon, bon par dessus tout, comme la droiture de son caractère attirait la confiance, ses collègues de l'Académie de Paris l'avaient chargé de le représenter au Conseil académique, et je puis dire, pour l'y avoir vu, qu'il les y représenta avec toute la fermeté qu'ils pouvaient souhaiter.

Lorsqu'en 1903, Lucien Lanier fut nommé inspecteur de l'Académie de Paris, il arrivait aux fonctions administratives dans toute la maturité de son esprit ; les qualités qu'il avait manifestées jusqu'alors dans son enseignement, il les porta dans l'inspection ; comme il avait eu de l'autorité sur ses élèves, il en eut sur le personnel, par sa loyauté, par son esprit d'équité, par sa longue expérience. Quand il fut, il y a quelques mois, appelé dans l'Inspection générale, il y prit sa place dès le premier jour, sans effort, comme par une suite naturelle d'une carrière qui ne pouvait finir autrement. Ce qu'il y fut immédiatement, quel souci d'exactitude, de justice, quelle préoccupation du bien, et pour les personnes et pour les choses, quel élan il y apporta, mieux que personne je puis le dire, et je ne le dis qu'avec un infini sentiment de tristesse, en songeant que tout cela n'est plus.

Vous le voyez, Messieurs, cette vie fut simple du premier au dernier jour, elle alla droit devant elle sans faiblesse, sans hésitation, sans prétention ; elle eut pour formule le devoir, pour moyen le travail : elle laisse une impression singulière de calme et de noblesse. Ne vous semble-t-il pas aussi qu'elle nous offre un symbole parfait de ces innombrables vies universitaires, qui s'écoulent lentement et modestement dans la monotonie voulue de leur dévouement de chaque jour ? En 1875, le Recteur de Lyon écrivait : « *M. Lanier est appelé à faire honneur à l'Université de toute manière* ! ». En ce jour suprême, puis-je rendre à notre ami un plus bel hommage que de reprendre cette vieille note et de dire : « *qu'il a fait honneur à l'Université de toute manière* » ?

Ce qu'il fut comme ami, vous le savez, vous qui l'avez connu dès l'adolescence et qui depuis lui êtes restés si attachés qu'aucun de vous n'a appris sans tremblement la fatale nouvelle ! C'est que vous aviez pénétré, par delà la bonhomie native, plus loin que la bienveillance qui s'épanchait naturellement, jusqu'à la solidité inébranlable de ce cœur aimant ; c'est aussi que vous saviez quelles angoisses il avait subies et quelle blessure restait ouverte sous l'apparente sérénité. Il était de ceux qui savent souffrir longtemps et en silence, et qui supportent sans plainte une inépuisable douleur, parce qu'il faut, à côté de soi, donner du courage à d'autres qui souffrent aussi et se taisent aussi. Aujourd'hui, dans vos larmes, tous

ces souvenirs se mêlent, et vous remplissez sans doute son vœu le plus cher en pleurant encore le fils en même temps que vous pleurez le père.

Dans sa rudesse, la mort a été douce à Lucien Lanier. Elle lui a laissé jusqu'à son dernier moment, au milieu des siens, l'illusion de la vie. Elle a permis qu'avant de se fermer à jamais ses yeux pussent se reposer sur les horizons aimés de son pays de Bresse. Maintenant elle le ramène où il avait marqué sa place pour le grand repos, depuis le jour où il y avait scellé une partie de son cœur.

Mais quel vide hélas ! pour ceux qui restent dans cette famille si tendrement unie, où tout était en commun, et comment, en présence de cet irrémédiable déchirement, trouver les mots qui consolent ? Aussi bien la consolation ne peut-elle venir que de l'hommage unanime rendu à l'honnête homme que l'on pleure ici, et de ce sentiment que le souvenir de Lucien Lanier sera pieusement conservé dans nos cœurs. Puisse cette pensée, je ne dis pas aujourd'hui où forcément toute parole avive la douleur, mais plus tard, lorsque le temps aura donné même aux larmes quelque pouvoir d'apaisement, puisse cette pensée apporter à la digne compagne de sa vie, qui perd tout avec lui, à sa fille qu'il aimait tant, à son fils qu'il voyait avec une joie si franche prendre courageusement la même route qu'il avait prise lui-même autrefois, le seul soulagement efficace que notre profonde sympathie puisse leur procurer.

II. — M. Gaston Boissier

M. Gaston Boissier, qui vient de mourir le 10 juin dernier, était un des membres fondateurs de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur. Secrétaire perpétuel de l'Académie française, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, ancien professeur à l'Ecole normale et au Collège de France, ancien président de l'Association de l'Ecole normale, il était de ceux dont la disparition laisse un grand vide dans toutes les compagnies auxquelles ils ont appartenu. Bien que ses nombreuses occupations l'eussent éloigné depuis longtemps des séances de notre Société, nous aimions à voir son nom figurer encore parmi ceux des membres de notre comité de rédaction. Des voix autorisées diront sa vie et ses travaux, et l'honneur qu'il a fait à la science française par ses livres et par son enseignement. Nous n'avons pas à entrer ici dans cette étude. Mais la *Revue* ne saurait le laisser disparaître sans saluer sa mémoire et sans rappeler en quelques mots comment il fut amené dès l'origine à être des nôtres.

Au lendemain de la guerre, il avait compris, avec une élite de généreux esprits, le grand rôle que devait jouer, dans le relèvement de la France, la rénovation de notre enseignement supérieur, et il avait résolu d'y travailler. Ecrivain délicat, humaniste consommé, il sentait aussi vivement que personne que ni l'humanisme pur ni l'art de bien écrire ne suffisaient à cette rénovation, et que notre enseignement supérieur avait besoin d'une discipline plus vigoureuse qui ne pouvait lui venir que d'une

méthode scientifique et d'une sévère érudition. Ce n'était pas là chez lui opinion de circonstance ou affaire de mode. Dès ses débuts, il avait pour son propre compte mis en pratique les idées qu'il allait préconiser. Ses thèses étaient des travaux d'érudition. Il avait appris l'allemand, s'était jeté dans l'étude des inscriptions, dans celle de l'histoire et de l'archéologie. Il me disait un jour (il y a de cela plus de quarante ans) que la littérature, à ses yeux, ne devait pas être un domaine distinct, qu'il fallait la rattacher à toute la vie du peuple qui l'avait créée. Cette méthode fut toujours la sienne. L'étendue de son information était admirable : dans les séances de l'Académie des inscriptions, il n'était guère de communication relative aux choses romaines sur laquelle il n'eût à faire quelque observation précise et instructive. Et cette érudition n'alourdissait en rien la vivacité de son esprit; elle ne lui fit perdre ni sa verve ni la grâce de son style. On l'avait bien vu tout d'abord quand, après ses thèses sur la tragédie latine et sur Varron, il écrivit son livre célèbre et charmant sur Cicéron et ses amis. Personne ne connaissait mieux que lui, et plus à fond, cette société romaine du dernier siècle de la république : mais personne n'en faisait les honneurs avec plus d'esprit et de belle humeur. C'était un charme d'y pénétrer à sa suite, et ses lecteurs furent enchantés de cette science à la fois si solide et si française.

Jusqu'au bout il resta fidèle à son double idéal de probité scientifique et de délicatesse littéraire. Tous ses ouvrages en sont inspirés. Il en était de même de son enseignement. C'est ce double souci, sans aucun doute, qu'il voulait voir régner dans notre enseignement supérieur. Par ses exemples, par ses leçons, par l'activité de toute sa vie, il lui a rendu d'immenses services, et il était juste que notre Société lui rendît cet hommage au moment où il vient d'achever sa longue et glorieuse carrière.

ALFRED CROISET.

III. — M. Barbier de Meynard

(*Discours de M. Levasseur*)

C'est en 1875 que M. Barbier de Meynard est entré au Collège de France. M. Julius Mohl, qui avait été pendant plus de vingt ans l'âme de la Société asiatique, étant mort en janvier 1876, laissait vacante la chaire de langue persane. Barbier de Meynard posa sa candidature en même temps que MM. Biberstein, Kasimirski et Stanislas Guyard. L'assemblée des professeurs le présenta en première ligne dans sa séance du 26 mars 1876 et le ministre le nomma professeur de langue persane le 9 mai de la même année.

Sa réputation l'avait désigné au choix de l'assemblée. Né en mer dans les parages de Marseille le 6 février 1826, il était alors dans la maturité de la vie, à quarante-neuf ans, et dans la plénitude de son talent. Après un séjour à Jaffa et à Jérusalem comme drogman interprète, puis en Perse comme attaché à la mission Gobineau, il était devenu, depuis son

retour en France, maître-adjoint à l'enseignement des Jeunes de langue, ensuite professeur à l'École des langues orientales et il était un des membres les plus laborieux de la Société asiatique. Dès 1861, année féconde, il s'était signalé par d'importantes publications, entre autres par le *Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes*, œuvre du géographe Yakout qu'il compléta, et par le *Tableau littéraire du Khorassan et de la Transoxiane au IV siècle de l'Hégire*. D'autres publications suivirent, particulièrement le *Supplément aux Dictionnaires turcs* qui est le pendant du *Supplément aux Dictionnaires arabes* de Dozy de Leyde et qui, sous son titre modeste, est en réalité une œuvre très complète et est devenu un livre classique. Lorsqu'il fut nommé au Collège de France, il mettait la dernière main à un travail considérable qu'il poursuivait depuis plus de quinze ans.

La Société asiatique avait en effet chargé, en 1852, M. Derenbourg de donner une édition des *Prairies d'or* de Maçoudi. Ce savant orientaliste, qui avait déjà copié près de la moitié du manuscrit et commencé l'impression du premier volume, avait été obligé, pour faire face à ses multiples occupations, de remettre la continuation du travail aux mains de MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille De leur collaboration sont sortis, de 1861 à 1864, les trois premiers volumes ; les six autres volumes ont été publiés par Barbier de Meynard seul de 1865 à 1875. Maçoudi, grand voyageur, avait, au IIIe siècle de l'Hégire, condensé dans les *Prairies d'or*, sorte d'encyclopédie historique et anecdotique un peu confuse, plusieurs ouvrages qu'il avait publiés antérieurement. La collation de ses manuscrits et l'interprétation de sa pensée n'étaient pas chose facile. Barbier de Meynard s'acquitta de la tâche, édition et traduction, à son honneur. En présentant au public le neuvième et dernier volume, il s'est posé la question suivante : « Cette édition obtiendra-t-elle une place, si modeste qu'elle soit, parmi tant de travaux éminents qui, de nos jours, ont agrandi le domaine de l'érudition orientale ? » Et il rappelait la légende musulmane de Salomon qui, tout en recevant de la main des djins des présents somptueux accumulés à ses pieds, accueillit avec bienveillance un fétu que la fourmi traînait péniblement. Le fétu de paille de M. Barbier de Meynard, Messieurs, est un monument de cette littérature orientale.

Dans le nombre de ses œuvres, je me reprocherais d'omettre ses articles du *Journal asiatique* sur les surnoms dits *Lakab*, les trois comédies en langue persane publiées en collaboration avec Guyard, la comédie de *l'Ours et le Voleur* en dialecte turc populaire, traduite et éditée par lui seul en 1889, le texte et la traduction des *Colliers d'or* et des *Pensées jaillissantes* de Zamakhshari, cet écrivain du VIe siècle de l'Hégire dont les maximes pieuses étaient très populaires dans le monde de l'Islam, enfin sa collaboration aux Historiens des Croisades.

La leçon par laquelle Barbier de Meynard a ouvert son cours en décembre 1876 est une étude sur la poésie en Perse, qui a été alors très remarquée. Pendant les dix ans qu'il a tenu la chaire de langue persane, il a lu, expliqué, commenté, entre autres auteurs, le *Boustan* de Saadi et ses opuscules, des fragments de Shah Nameh, le poème de Vis o Ramin, la traduction persane des fables de Bidpsi, donnant la petite leçon à la traduction du texte et à l'analyse de la langue et l'autre à l'étude littéraire des auteurs et de leur siècle.

Cependant l'arabe l'attirait plus encore que le persan. Il y trouvait un champ de recherches plus vaste et un développement de civilisation plus varié.

Aussi, le professeur de langue et littérature arabes, Guyard, étant mort et l'Assemblée des professeurs, dans sa séance du 9 novembre 1884, ayant décidé le maintien de la chaire, plusieurs professeurs demandèrent avec l'assentiment de Barbier de Meynard dont ils se faisaient les interprètes, que celui-ci passât de la chaire qu'il occupait à la chaire vacante. L'Assemblée ayant, après examen, reconnu qu'un tel transfert était conforme à la légalité, M. Pavet de Courteille exposa les titres du candidat, lesquels n'étaient assurément pas moindres pour l'arabe que pour le persan, et le ministre, faisant droit à la proposition du Collège, nomma, le 9 janvier 1885, professeur de langue et littérature arabes, Barbier de Meynard, qui commença ses nouveaux cours le second semestre de l'année 1885.

Le champ qu'allait explorer le professeur était plus que vaste ; il était immense. Barbier de Meynard pendant vingt-deux ans en a exploré d'importantes régions. Les *Séances de Nasif-el-Yazidji*, l'histoire du second siècle de l'Hégire d'après le *Divan de Moslim*, la vieille poésie dans les Mo'allakat, le *Divan des six poètes*, le *Kitâb-el-Aghâni*, grand recueil de chansons en vingt volumes que le professeur contrôlait à l'aide des traités littéraires tels que le *Kitâb el-Ikd*, les *Séances de Hamadâny*, vieux document moitié vers et moitié prose, le *Kitab-oul-Mahasima*, le *Livre des Contrastes*, qui, quel qu'en soit l'auteur, est riche en souvenirs historiques, les poésies du premier siècle de l'Hégire qu'ont inspirées surtout les tragiques événements de cette période, sont les principaux sujets qu'il a traités, revenant parfois, quand il le jugeait utile, sur les sillons qu'il avait tracés.

La vie de Barbier de Meynard s'écoulait dans le calme et dans le travail. Elle lui était douce et il avait eu, à un âge encore peu avancé, la satisfaction et l'honneur de devenir directeur de l'Ecole des langues orientales et d'entrer en 1878 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cet honneur est le couronnement de la carrière du savant français. Il en jouissait modestement, n'oubliant pas que, s'il était monté sur le faite, il avait débuté comme l'humble fourmi et il aimait à tendre la main aux humbles. Tout son temps, il le consacrait à ses études, à ses leçons, à ses élèves, à l'Institut, à la Société asiatique, et, s'il cherchait des délassements, c'était au foyer familial. Cette existence est celle des maîtres qui aiment la science et leur profession ; ils sont peu mondains. Ce sont des hommes du devoir. Barbier de Meynard était de ceux-là.

On calomnie souvent le caractère français hors de France en le traitant de frivole et de dissipé et il arrive parfois que des Français contribuent à accréditer cette calomnie. A des étrangers superficiellement informés de nos mœurs j'ai souvent dit : « Essayez d'entrer chez nous dans l'intimité des hommes d'étude et vous jugerez mieux la France ». On aurait pu les envoyer dans le cabinet de Barbier de Meynard.

Ce modeste savant était pourtant un chef incontesté des études arabes ; autour de lui se groupaient tous ceux qui avaient un nom dans le monde orientaliste français. Mais il évitait les manifestations. Une fois cependant — c'était au Congrès d'Alger de 1905 - il n'a pas pu s'y dérober, entouré qu'il fut du respect des orientalistes et surtout de l'Ecole des

lettres d'Alger dont il avait si chaleureusement encouragé les travaux. Cet accueil a été peut-être la dernière grande joie de sa vie.

Quoiqu'il fût d'une constitution saine et forte, il avait fini par sentir peu à peu le poids des années. Deux fois, en 1903-1904 et en 1905-1906, il dut prendre un remplaçant pour le semestre d'hiver.

Il n'avait pas d'enfants. La mort de sa femme laissa son foyer vide et assombrit ses vieux jours. Une maladie, qui nécessita une grave opération, le retint plusieurs mois au lit, sans altérer l'égalité de son humeur. Il s'était relevé et il avait repris ses fonctions actives. Mais il était touché. L'année dernière, il y a cinq mois, il a été forcé de reprendre le lit, et cette fois c'était pour ne plus le quitter. L'aggravation de la maladie et la faiblesse croissante du malade donnaient à ses amis les plus poignantes inquiétudes. Mais lui, malgré des souffrances cruelles et prolongées, espérait encore et profitait des jours de répit que la nature lui accordait pour réunir dans sa chambre ses chers élèves et leur continuer le bienfait de ses leçons et de ses conseils.

Ses dernières années ont donc eu des tristesses et ses derniers mois des douleurs. Barbier de Meynard méritait mieux et nous lui aurions souhaité une fin calme comme avait été le cours de sa vie. Maintenant tout est fini; son souvenir seul nous reste, mais ce souvenir est vivace et le Collège de France dont tous les professeurs lui adressent ici par ma bouche, avec leurs regrets, un suprême adieu, conservera la mémoire du savant d'une érudition consciencieuse, solide et probe, du professeur dévoué à ses disciples, du collègue bienveillant pour tous, estimé et aimé de tous, de l'homme de bien, en un mot, qu'était Barbier de Meynard.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Portraits de financiers (*Ouvrard, Mollien, Gaudin, Baron Louis, Corvetto, Laffitte, de Villèle*), par **André Liesse**, professeur au Conservatoire des arts et métiers (Alcan).

C'est un préjugé fort répandu que l'étude des questions économiques et fiscales est une des parties les plus arides et les plus ingrates de l'histoire. C'est pourquoi il faut se hâter de signaler au public les ouvrages comme celui-ci, qui font pénétrer le lecteur dans l'intimité des hommes et des choses de la finance sans le rebuter par un appareil d'érudition abstraite et dogmatique. M. André Liesse n'a pas voulu tracer un tableau d'ensemble de l'administration financière de la France sous l'Empire et la Restauration. Une telle œuvre lui conviendrait à merveille, mais elle ne s'adresserait qu'à un public spécial et préparé. Le volume alerte et vivant qu'il vient d'écrire intéressera tout le monde. Il pourra figurer aussi bien dans les bibliothèques scolaires des hautes classes de l'enseignement secondaire que sur l'estrade des distributions de prix. Est-ce à dire qu'il soit un ouvrage de vulgarisation ? Certainement non, en ce sens qu'il repose sur des recherches personnelles dont l'art de l'auteur dissimule la difficulté à ceux qui n'ont pas l'habitude des recherches de ce genre. Ce qui rend précieux et original ce petit livre d'apparence dégagée, c'est qu'il donne le goût des questions économiques en les abordant sous une forme concrète et parfois anecdotique. Les traités en règle intimident bien des gens, qui ne reculeront pas devant la modeste somme d'attention que leur réclamera au passage l'explication de telle opération du baron Louis ou de telle spéculation du munitionnaire Ouvrard. Cette initiation à la science économique par les faits rappelle un peu la méthode directe pour les langues vivantes. C'est une excellente manière d'éveiller les esprits.

Les financiers dont M. Liesse trace le portrait ont ceci de commun qu'ils appartiennent à la même époque et qu'ils ont travaillé à la même œuvre. Mais ils ne sont pas de la même école. Il y a parmi eux des hommes d'imagination, dont les conceptions parfois aventureuses mais toujours intéressantes, ont permis de franchir des obstacles imprévus. Ouvrard en est le type le plus caractérisé. D'autres sont plutôt des hommes d'administration, instruits, élevés dans les bureaux, rompus aux affaires, appliqués à rétablir ou à maintenir l'ordre dans des budgets soumis à de rudes épreuves : tels sont surtout Gaudin et Mollien, le ministre des Finances et le ministre du Trésor de Napoléon. Les financiers de la Restauration, Louis, Corvetto, Villèle, ont un rôle de liquidateurs : ils contractent lès grands emprunts, convertissent les anciennes dettes, débat-

tent pour la première fois le budget devant un Parlement. Enfin Laffitte est un peu à part. Il est le fils de ses œuvres, il a le sens du crédit sans en avoir peut-être approfondi la théorie, et il ne lui a manqué que de moins jouer à l'homme d'Etat pour être le plus grand précurseur de la haute Banque moderne. Tous ces hommes ont vécu en un temps où les années comptaient double, ce qui ne les a pas empêchés du reste, sauf Corvetto, d'atteindre un âge avancé.

S'il fallait, parmi ces portraits désigner le plus nouveau, c'est sans doute à Ouvrard qu'il faudrait songer.On parle assez souvent d'Ouvrard, on ne le connaît guère. En général on le considère comme le dernier des traitants de l'ancien régime. On est porté à ne voir en lui qu'un Turcaret de vaste envergure, un de ces exploiteurs de la misère publique auxquels les Chambres ardentes faisaient rendre gorge quand on n'avait plus besoin d'eux. On est presque tenté de le trouver heureux d'en avoir été quitte pour de la prison. On oublie même qu'il est mort ruiné, pour n'avoir pu obtenir le règlement des fournitures qu'il avait faites lors de l'expédition d'Espagne de 1823. Il n'y a pas à réhabiliter Ouvrard. C'est un spéculateur, un homme d'affaires, qui n'a jamais eu la prétention de concourir pour un prix Monthyon. Mais c'est un spéculateur réfléchi, non un joueur hasardeux ; dans les affaires ce n'est pas le profit qui l'intéresse le plus, c'est la lutte contre les obstacles. Il appartient à cette catégorie de manieurs d'argent qui ne sont pas à proprement parler des hommes d'argent Le prendre pour un « faiseur » serait le ravaler, bien qu'il ait du faiseur l'optimisme et l'incessante mobilité d'esprit. Sa première spéculation est d'un tour classique.A la veille de la Révolution, âgé de 19 ans, il prévoit l'extension que va prendre la presse et l'imprimerie sous toutes ses formes. Il achète tout le papier que pourraient produire, durant deux ans, toutes les fabriques de papier du Poitou et de l'Angoumois. Au bout de quelques mois il repassait son marché, avec 300.000 francs de bénéfices, à de grosses maisons de librairie. Par contre il refuse au même moment d'acheter des plantations aux colonies, bien qu'elles fussent d'un beau rendement. Mais il entrevoyait une révolte possible des esclaves sous l'influence des idées nouvelles. Dans les deux cas, il avait vu juste.

Ce sens pratique tempère chez Ouvrard les écarts d'une imagination portée à voir grand. Il ne prend pas ses chimères pour des réalités. Il aime les risques, mais les calcule. Il calcule vite et décide de même, qualité précieuse quand on est en face de gens pressés comme ceux avec lesquels il traite. Ses moyens d'information sont bien à lui. En 1823 quand on lui demande à brûle-pourpoint s'il se charge d'assurer le ravitaillement de l'armée d'Espagne, il n'a aucun renseignement et il n'a pas le temps de s'en procurer sur les ressources qu'il pourra tirer du pays même, ni sur les prix qu'il lui faudra payer les fourrages et le blé. Il imagine d'interroger les soldats qui revenaient d'Espagne pour savoir s'il avait plu en mars. Dans ce pays chaud, où la sécheresse est la principale chose à craindre, la récolte est à peu près assurée quand il a plus au printemps. Et les détenteurs de denrées agricoles lâchent les prix dès que la moisson s'annonce favorable. L'idée était simple, mais il fallait l'avoir. Malheureusement pour Ouvard, le plus gros risque de ses opérations était la médiocre fidélité de l'Etat à tenir ses engagements. Les gouvernements modernes ne règlent plus leurs comptes aussi sommairement que l'ancien régime en envoyant les financiers dont ils sont les débiteurs au gibet de Montfau-

con ou simplement au pilori. Mais ils leur font une guerre de chicanes et tâchent de rogner sur les conditions qu'il leur ont accordées en temps de crise. Napoléon avait toujours l'idée qu'il était volé par Ouvrard et ses pareils. Ouvrard évitait pourtant d'étaler son luxe. Il avait acheté à Junot le château du Raincy et le lui rendit après l'avoir habité quelques années, comme n'ayant pas de quoi le payer. Ses chasses, ses réceptions, étaient brillantes, mais entourées d'une certaine discrétion. Il n'était pas de ceux qui organisent une bruyante publicité autour des fêtes qu'ils donnent.

Ouvrard, malgré son ingéniosité réelle, n'a jamais été tout à fait écouté par nos ministres des Finances Mais il a bien failli devenir prophète en Espagne. C'était au commencement de l'empire. Le trésor espagnol, aux abois comme toujours, était privé de ses dernières ressources par les croisières anglaises, qui empêchaient l'arrivée des impôts du Nouveau Monde. Le trésorier général de Mexico possédait dans ses coffres 71 millions de piastres qu'il ne pouvait faire parvenir à son gouvernement. Ouvrard, qui savait tout, en avait été informé par son frère, chef d'une maison de commerce à Philadelphie. Il songea à les faire venir par l'intermédiaire du gouvernement anglais. Il prétend que Pitt était disposé à s'y prêter, à certaines conditions, et en effet il est certain que ce diable d'homme, par l'intermédiaire de la maison Baring de Londres, obtenait parfois d'étranges facilités. Il obtint ainsi un sauf-conduit pour transporter par mer deux millions de quintaux de blé de France en Espagne. Pour l'instant la troisième coalition entrava la négociation, mais peu après la combinaison réussit. L'Espagne, qui devait à la France une soixantaine de millions, s'acquitta en partie au moyen de 36 millions en traites sur le Mexique. La maison Hope d'Amsterdam les accepta au cours de 3 fr. 50 la piastre, au lieu de 5 francs qu'elle valait au Mexique, et la maison Baring les fit encaisser par un navire de guerre anglais. L'idée d'Ouvrard n'était donc pas si chimérique.

La carrière du célèbre munitionnaire abonde en traits de ce genre. Ouvrard était parfois de bon conseil. Il ne faut pas croire d'ailleurs que ce fut un simple empirique, sans connaissances économiques, une sorte d'usurier en grand comme la plupart des financiers de l'ancien régime avec lesquels on a tort de le confondre. Sans doute Ouvrard n'avait pas beaucoup lu. Ses nombreux écrits ne dénotent pas une étude approfondie des ouvrages d'Adam Smith ou de J.-B. Say, bien que le premier eût été traduit dès 1788 et que le Traité du second date de 1803. Mais il s'est formé à l'école de la vie, dans la fréquentation des grands banquiers de Hollande et d'Angleterre. Il était arrivé par l'expérience à se faire une conception forte du rôle de la liberté en matière de commerce, d'industrie et de finances. De même il se faisait une idée très haute, — trop haute — de la puissance du crédit, où l'empereur ne voyait qu'une invention d'idéologues. Ainsi Napoléon avait une peur irraisonnée des emprunts publics et n'arriva jamais à comprendre comment l'Angleterre n'avait pas été acculée à la ruine par les emprunts contractés au cours de la guerre contre la France. Ouvrard exagérait en sens contraire. Au lieu de considerer les emprunts d'Etat comme une ressource exceptionnelle pour les moments de crise, il les envisageait comme une institution normale et avantageuse en tout temps Il trouvait qu'une dette publique dont les arrérages réclament le quart ou le tiers du budget n'a rien de fâcheux. Elle assure un emploi aux capitaux disponibles, règle le taux de l'intérêt

sur le marché, et permet par la fluctuation des cours de suivre les oscillations du crédit public. N'oublions pas, il est vrai, qu'Ouvrard tablait sur un amortissement régulier. Malgré tout, il est clair que cette conception du rôle des emprunts d'Etat est pleine de dangers. Elle part de cette idée, alors très répandue, et dont Voltaire se fait gravement l'écho, qu'un Etat qui ne doit qu'à ses nationaux ne s'appauvrit pas. En dépit de la catastrophe de Law on croyait que le crédit a le don miraculeux de créer la richesse, alors qu'il n'est qu'un agent de circulation et de mobilisation des capitaux. Les hommes comme Mollien, Gaudin, le baron Louis, qui avaient une culture économique plus complète et plus scientifique que celle d'Ouvrard, ne l'ont jamais suivi sur ce terrain miné de chausse-trappes. Pourtant ils n'ont pas dédaigné, dans les circonstances critiques, de recourir à cet « inspiré » de grande allure et ils s'en sont plus d'une fois trouvés bien. Le rôle des hommes comme lui apparait à peine dans l'histoire telle qu'on l'écrit d'ordinaire. Ils sont plus souvent dans les coulisses que sur la scène, mais ce qui se passe sur la scène est préparé dans les coulisses. Personne ne connaît et ne fait explorer plus clairement que M Liesse les coulisses financières de cette époque tourmentée.

A. Albert-Petit.

F. Vallée. — *De la préparation à la vie chrétienne dans les collèges religieux. Les éducateurs*, 136 p. — Paris, Gabriel Beauchesne.

« Pour former des chrétiens dans nos collèges religieux, dit M. l'abbé Vallée, il ne faut plus confier la jeunesse qu'à des éducateurs préparés à leur rôle et décidés à faire avant tout œuvre de prêtres. Il ne faut jamais oublier que la vie chrétienne ne saurait se développer si elle n'a pas pour base une solide honnêteté naturelle. Dans le milieu chrétien qui doit se constituer au collège, c'est moins le présent que l'avenir qu'il faut toujours envisager. Soit qu'il s'agisse de pratiques pieuses, d'enseignement religieux ou de direction individuelle, tout doit tendre à fournir aux jeunes gens de quoi conjurer les crises que tous, presque fatalement, ils subiront tôt ou tard. »

C'est par les maîtres que le supérieur peut sûrement et effectivement atteindre les élèves. Si donc les maîtres se conduisent pratiquement comme si leur plus pressant devoir était d'enseigner la discipline, les lettres, les sciences ou les arts et non pas de faire l'éducation chrétienne des élèves, les élèves ne reçoivent pas d'éducation vraiment chrétienne.

Ce qu'il faut faire, dit M. Vallée, c'est tout d'abord chercher les vocations pédagogiques. Pour cela, il faudrait donc un enseignement pédagogique dans les collèges et petits séminaires. Puis les Facultés catholiques, tout en continuant à former des licenciés, formeraient aussi des éducateurs. Elles reprendraient, pour les développer et les élargir singulièrement, les humbles leçons de séminaire et donneraient ainsi un magnifique couronnement à l'œuvre importante du recrutement initial.

Il y a plus de 50 ans, Mgr Dupanloup demandait qu'il y eût pour le clergé une grande école de professeurs, une sérieuse école normale où les jeunes gens apprendraient, outre la *matière* de l'enseignement, la *manière* d'enseigner et surtout l'art, le grand art de l'éducation. Il y a 10 ans passés, M. l'abbé Pautonnier souhaitait qu'on organisât au moins

à l'Institut catholique de Paris « une quatrième année d'études dans laquelle les jeunes licenciés... feraient un peu de pédagogie ».

On n'a presque rien organisé en ce sens. Sans doute, à Paris et à Toulouse, les étudiants ecclésiastiques entendent quelquefois parler « en lecture spirituelle » de ce qui sera bientôt leurs devoirs d'état. C'est quelque chose, mais ce ne sont pas des causeries, ce sont des cours qu'il faudrait dans les Facultés.

Il y a bien un cours de pédagogie à l'Institut catholique. Mais il ne dépend pas de l'Institut. Ce sont des jeunes filles et des instituteurs qui y assistent, en vue du certificat d'aptitude, non des élèves de l'Ecole des Carmes.

L'archevêque d'Albi a institué, dans tous les établissements d'enseignement de son diocèse, une conférence qui a pour but l'étude de toutes les questions intéressant l'éducation. Elle se réunit le premier mardi de chaque mois, discute un ou deux rapports écrits sur des sujets de pédagogie ou de morale intéressant la formation chrétienne des enfants et comprend tous les maîtres occupés à l'enseignement ou à la discipline. Une circulaire, publiée comme l'ordonnance par M. Vallée, expose les motifs de cette institution. D'un côté, il pourra y avoir une entière unité de vues et comme une âme commune entre les maîtres d'un même établissement. De l'autre, on remédiera à l'inexpérience et à la formation pédagogique insuffisante des jeunes maîtres « qui ne se doutent pas qu'il existe une science de l'éducation, que cette science s'apprend, qu'elle a ses maîtres, ses lois, ses règles, et qu'en une telle matière, l'expérience personnelle est trop longue à acquérir et coûte trop cher pour qu'il ne soit pas sage d'y suppléer d'abord par celle d'autrui ». Et pour justifier l'institution nouvelle, le vicaire général, qui écrit au nom de l'archevêque, rappelle que « l'Université attache la plus grande importance aux études pédagogiques ; plusieurs revues sont publiées.... des conseils réguliers sont tenus dans tous les établissements ; les conférences pédagogiques réunissent périodiquement les maîtres isolés ; des certificats spéciaux délivrés après examen sur les matières de la pédagogie sont la condition préalable de tout avancement. Ces efforts et ces études continuent les traditions des anciens maîtres chrétiens de Port-Royal, de l'Oratoire, des R. R. P. P. de la Compagnie de Jésus ; il n'est que juste que nous rentrions en participation de notre héritage ».

Et un programme pour toutes les conférences des années 1901-1902, 1902-1903, 1903-1904, 1904-1905, 1905-1906, indique comment il faudra, dans ces cercles d'études à la fois théoriques et pratiques, faire tout à la fois œuvre pédagogique et œuvre chrétienne. Dans la bibliographie figurent Platon, Aristote, Xénophon, Quintilien, Fénelon, Bossuet, Mme de Maintenon, Rollin, Dupanloup, Legouvé, Lécuyer, Freppel, Baunard, Sicart, Barbier, Bain, Channing, *L'enseignement chrétien*, la *Revue pédagogique*, Montaigne, Taine (*Notes sur l'Angleterre*), Magendie, Fonsagrives.

De même l'évêque de Mende a institué des conférences pédagogiques qui réunissent chaque mois les professeurs. Le programme pour 1906 portait sur le caractère, la conscience, l'émulation, la conscience scrupuleuse, la piété, la formation de la conscience chez les élèves.

Des conférences analogues ont été instituées par l'archevêque de Bourges, par l'évêque d'Angers. Parmi les ouvrages récents signalés par

le programme rédigé pour les maîtres du diocèse d'Angers, il y a — outre Bain, Spencer et Herbart — *Enquête parlementaire sur la réforme de l'éducation nationale et rapport général de M. Ribot* ; Dr Gustave le Bon, *Psychologie de l'éducation* ; De Fleury, *Le corps et l'âme de l'enfant, Nos enfants au collège* ; Compayré, *Histoire de la pédagogie, Cours de pedagogie théorique et pratique* ; Pécaut, Marion, Thomas, Legouvé, Gréard, Bréal, Frary, Liard, Lavisse, etc. L'évêque d'Arras se prépare à entrer dans la même voie.

Au petit séminaire de Montlieu, le supérieur réunit tous les mois son personnel et charge un de ses confrères de traiter une question de pédagogie ou de morale ou de perfection religieuse.

Enfin, l'auteur nous écrit que, depuis la publication de son œuvre, l'archevêque de Cambrai a installé des cours de pédagogie à l'Institut catholique de Lille et qu'on se prépare à inaugurer cet enseignement au séminaire français de Rome.

M. Vallée donne sur la culture des vocations pédagogiques des pages où il y a des indications excellentes pour d'autres que ceux qui sont chargés de former avant tout des chrétiens (1). Et il estime qu'en confiant l'avenir religieux des enfants à des hommes convaincus de la grandeur sacrée de leur rôle, en voulant que chacun des maîtres se propose effectivement comme premier objet l'éducation des âmes, c'est bien encore, quoique indirecte, la plus sûre manière de donner aux jeunes gens une efficace préparation à la vie chrétienne dans le monde.

Il nous a paru intéressant d'insister sur ce livre : il nous montre que la nécessité de la formation théorique et pratique des maîtres est reconnue par les défenseurs de l'enseignement religieux comme par ceux de l'enseignement laïque. Les progrès réalisés par les uns profiteront aux autres et l'éducation à l'école finira peut-être un jour par nous donner les résultats qu'on est en droit d'en attendre. Surtout si la famille veut bien y contribuer et si des œuvres post-scolaires la continuent de manière à préserver les enfants et les jeunes gens des contacts malsains qui trop souvent en détruisent les meilleurs résultats.

F. P.

Albert Maire. — *La technique du livre, typographie, illustration, reliure, hygiène,* avec 163 gravures et 25 planches. — Paris, H. Paulin, 1908 (6 fr.).

Ce livre est comme un appendice au *Manuel pratique du bibliothécaire* que publia M. Maire voici déjà douze ans. Il est le résultat d'une série d'expériences et d'applications pratiques, le résumé d'observations et de réflexions provenant de la lecture de quelques ouvrages techniques. Tandis que le premier, d'une apparence plus scientifique, s'adressait exclusivement aux gens de métier, bibliophiles amateurs ou bibliothécaires de profession, celui-ci intéresse tous ceux qui, spécialistes ou professeurs, ont souci pour les livres d'une composition matérielle mieux appropriée. Il faudrait choisir avec soin un papier d'un blanc mat,

(1) En parlant de la « belle formation » que les maîtres ont reçue dans les Instituts catholiques, M. Vallée ajoute, p. 89 : « Il serait injuste d'oublier qu'un certain nombre d'ecclésiastiques fréquentent encore les diverses Universités où ils sont généralement accueillis avec bienveillance et toujours traités avec une indiscutable impartialité ».

laminé, flexible et encollé. On éviterait ainsi pour les livres scolaires ces papiers d'*alfa bouffant* trop minces et trop spongieux, et pour les cahiers de devoirs ces feuilles à teinte mi-blanche mi-jaune où le bec de la plume crisse, éclabousse et déchire. De même pour les encres, encres grises qui s'effacent et fatiguent la vue, encres épaisses qui embourbent la plume et le papier et qui, sèches, font encore tache sur l'autre page quand on la presse. Etudiant la physiologie de la lecture, M. Maire a résumé adroitement et mis au point les travaux faits sur ces questions par le docteur E. Javal. Il démontre que la lisibilité d'un livre dépend de l'intensité de lumière et de sa typographie même : pas de lignes trop longues qui tirent la vue, des interlignes, une ponctuation reposante, un caractère enfin dont les pleins et déliés soient en justes proportions, sans queue ni hastes trop longues ou trop maigres. Après un historique des transformations de la lettre et une critique sévère de certaines formes typographiques aujourd'hui employées, M. Maire propose un caractère nouveau. Le réforme de l'alphabet des imprimeurs est plus lointaine que celle de l'orthographe, et je n'ai pas à juger de son opportunité. Quelques pages curieuses que l'on voudrait plus développées sur l'harmonie d'un livre où lettres, format, illustrations, reliure seraient en rapport avec le sujet traité. Un dernier chapitre sur l'hygiène du livre : les dangers de contamination dès le brochage, les poussières nocives qui s'y déposent, les livres des écoles se transmettant de main en main et propageant avec eux d'une année à l'autre les maladies contagieuses, les mesures de désinfection. Il y a là, exposés d'après des spécialistes, quelques préceptes d'hygiène que chacun devrait mettre en pratique. Le livre valait la peine d'être écrit. N'est-ce pas la meilleure recommandation pour le public que le livre soit signé de M. Maire ? JEAN BONNEROT.

Henry Michel. — *La Loi Falloux* (4 janvier 1849-15 mars 1850). — Paris, Hachette, 1906.

Il n'est point trop tard pour signaler à nos lecteurs ce volume posthume d'Henry Michel, paru depuis plus d'un an, grâce à l'achèvement qui fut fait du manuscrit d'après des notes non rédigées par M. Sébastien Charléty. Ce n'est point en effet un livre de combat, inspiré par le souci de l'actualité, c'est une étude historique faite d'après des documents inédits, empruntés aux Archives Nationales, aux Archives de la Chambre des députés, etc., et dont les conclusions sont nouvelles et intéressantes.

Toute la responsabilité de cette loi est jusqu'ici retombée sur son initiateur, M. de Falloux, ministre de l'Instruction publique sous Louis-Napoléon dont Henry Michel trace le portrait d'après Tocqueville. A peine au pouvoir il adressa deux rapports au Président de la République, l'un sur la réorganisation de l'enseignement primaire, l'autre sur l'organisation de la liberté d'enseignement (4 janvier 1849) et nomma deux commissions pour préparer deux projets de loi. L'étonnement de la Constituante fut très grand. Barthélemy Saint-Hilaire venait d'achever un rapport, comme président de la commission du projet Hippolyte Carnot. Les explications de M. de Falloux furent embarrassées. Une commission dont Jules Simon fut le rapporteur, fut chargée de préparer la loi organique de l'enseignement. Celle-ci n'eut pas le temps d'être votée.

A la Constituante succéda la Législative, animée d'un tout autre esprit.

Dès lors M. de Falloux et le parti catholique, dont depuis 1830 les attaques contre le monopole universitaire s'étaient multipliées, avaient beau jeu. La loi Falloux en effet, comme les historiens et en particulier M. Bourgeois dans sa petite *Histoire de la liberté de l'enseignement*, l'ont bien montré, n'est que l'aboutissement de ces violentes campagnes. Mais sur sa préparation et la discussion dont elle fut l'objet, le livre d'Henry Michel nous apporte de précieux renseignements.

Dans les deux commissions, réunies le 4 janvier, et qui bientôt se fusionnèrent en une seule, figuraient peu d'universitaires. Thiers en était membre, et c'est une des nouveautés de l'étude d'Henry Michel d'avoir montré combien grande était sa responsabilité dans la confection de la *loi dite* Falloux. Les travaux de cette commission extraparlementaire durèrent quatre mois. Thiers y signala vivement « le péril primaire » ; une enquête rapide fut faite sur la situation de l'enseignement primaire. Thiers par souci de « défense sociale » alla même jusqu'à demander la suppression absolue des écoles normales. La commission refusa de le suivre jusqu'au bout Contre Dupanloup et Montalembert, l'enseignement secondaire jugé moins dangereux, fut défendu par Cousin et par Thiers. M. de Corcelles fut chargé du rapport général. Peu satisfait M. de Falloux se décida à rédiger lui-même un projet, qu'il fit précéder d'un exposé des motifs personnel. Il n'établissait pas la liberté d'enseignement comme le faisait le projet rapporté par J. Simon. Le projet Falloux était « sous les apparences de cette liberté, une loi orientée tout entière dans le sens de l'enseignement ecclésiastique, et destinée à affaiblir le nom, encore considérable en 1849, de l'Université de France » (p. 191.

L'accueil de la presse fut néanmoins plutôt hostile. Dans la *Liberté de Penser*, M. Serrigny, professeur à la Faculté de droit de Dijon, puis Jules Simon protestèrent. D'un autre côté Louis Veuillot dans l'*Univers* se déclara douloureusement surpris. Des évêques montrèrent les lacunes du projet.

Une commission parlementaire fut nommée le 15 juin 1849. Thiers servit d'arbitre entre les défenseurs de l'Université et ceux des intérêts de l'Eglise. Beugnot fut rapporteur. A ce moment Falloux démissionne, en désaccord avec Louis Napoléon. Le projet est renvoyé au Conseil d'Etat. Il en revient plus long, plus précis. En janvier 1850, le projet après un nouveau rapport de Beugnot, parait devant l'Assemblée Nationale, et la discussion s'engage. Henry Michel en fait un intéressant historique. Montalembert, Thiers défendent le projet, puis M. de Parieu, successeur de M. Falloux. Du côté de l'attaque, il y a cinq discours importants, deux techniques, ceux de Barthélemy Saint-Hilaire et Wallen, trois politiques, ceux de Hugo, Pascal Duprat, Crémieux.

La discussion de détail fut aussi importante que le débat général. Thiers y prit une part active. Il sauva l'enseignement philosophique, tout en faisant les curieuses déclarations que voici : « Si Spinoza existait aujourd'hui, nous ne voudrions pas par respect pour la liberté de l'esprit humain lui interdire le droit de faire un livre ; mais nous n'en ferions pas un professeur et nous approuverions le ministre qui l'aurait destitué ». Par contre il défendait les jésuites, auxquels par un amendement on voulait retirer la liberté d'enseignement.

Le 15 mars 1850 l'ensemble de la loi fut adopté. Montalembert triomphait. Mais son parti ne comprenait guère l'importance de la victoire par

lui remportée, dont lés conséquences devaient être si grandes. La gauche ne vit pas davantage la portée immédiate de la loi Falloux.

Tel est l'essentiel de ce livre, auquel s'adjoignent en appendice de nombreuses pièces justificatives. C.-G. PICAVET.

A. D. Xénopol. — *La théorie de l'histoire* (Deuxième édition des *Principes fondamentaux de l'histoire*). — Paris, E. Leroux, 1908. — Cf. du même auteur : *La causalité dans la succession* (Extrait de la « Revue de synthèse historique », 1904) ; — *L'Inconscient dans l'histoire* (communication à l'Académie des sciences morales et politiques, 7 juillet 1906) ; — *Le rôle de la guerre dans l'histoire de la civilisation* (Extrait des « Annales de l'Institut international de sociologie », 1907).

Après avoir pratiqué la méthode historique et écrit de nombreux ouvrages d'histoire, dont le plus connu est l'*Histore des Roumains de la Dacie Trajane*, M. A.-D. Xénopol, professeur à l'Université d'Iassy et correspondant de l'Institut de France, s'est donné comme tâche de « rechercher et d'établir les principes sur lesquels repose la connaissance du passé, de démontrer le caractère parfaitement scientifique de cette connaissance et de défendre l'histoire contre les imputations qui tombent sur elle de tous côtés ». En 1899, il publia, sous le titre de *Principes fondamentaux de l'histoire*, un ouvrage dans lequel il exposait ses vues sur ce sujet ; de cet ouvrage, remanié et augmenté, M. Xénopol vient de donner une seconde édition, en l'intitulant : *La théorie de l'histoire*. Entre les deux dates 1899 et 1908, l'auteur a précisé ou développé certaines questions de détail dans des études ou communications diverses, telles que : *La causalité dans la succession*, article paru en 1904 dans la « Revue de synthèse historique » ; — *L'Inconscient dans l'histoire*, communication faite le 7 juillet 1906 à l'Académie des sciences morales et politiques de Paris ; — *Le rôle de la guerre dans l'histoire de la civilisation*, communication faite en juillet 1906 au sixième congrès de l'Institut international de sociologie, à Londres.

Dans l'avant-propos de sa *Théorie de l'histoire*, M. Xénopol se défend d'avoir voulu formuler une philosophie de l'histoire. Nous ne discernons pas très nettement en quoi la *théorie* de l'histoire, telle que l'auteur la définit, se distingue de ce qu'on a longtemps appelé la *philosophie* de l'histoire. Sans doute M. Xénopol insiste longuement sur l'idée de causalité, sur ce qu'il appelle la double forme de la causalité, la causalité dans les *phénomènes de répétition* (physiques, chimiques, astronomiques, physiologiques, etc., etc.), et la causalité dans les *phénomènes de succession* (géologiques, paléontologiques, historiques) ; il en conclut que l'histoire, science des faits de succession, *constitue un des deux modes universels de la conception du monde, le mode de la succession en regard du mode de la répétition*. Mais, quand, après avoir ainsi déterminé le caractère et la valeur scientifique de l'histoire, M. Xénopol recherche quel est le but de l'histoire, discute les systèmes de l'*histoire patriotique et moralisatrice* et de l'*histoire-censure* ; lorsqu'il étudie les facteurs constants de l'histoire, la race, le caractère national, la continuité intellectuelle, l'influence combinée de la race et du milieu ; lorsqu'il fait la critique de certaines lois formulées par divers auteurs ; lorsqu'il consacre de longues pages au rôle de l'évolution et de l'inconscient dans

l'histoire : nous nous demandons vraiment en quoi il diffère des auteurs qui ont essayé, avant lui, « d'interpréter l'histoire, de fournir une explication des événements accomplis par le genre humain ». A la fin du volume, il est vrai, les chapitres consacrés au *Matériel de l'histoire*, aux *Séries historiques*, à la *Méthode en histoire*, justifient davantage et mieux l'annonce de l'avant-propos.

Quel que soit d'ailleurs le vrai sujet du livre, c'est là un ouvrage considérable qui atteste un effort de pensée souvent original et une connaissance détaillée des diverses théories proposées jusqu'à nos jours. N'est-il pas toutefois digne de remarque que, sauf quelques brillantes exceptions, la plupart de ces théories aient été imaginées non par des historiens, mais par des philosophes ? N'est il pas paradoxal de trouver, sous la plume d'un historien, c'est-à-dire d'un chercheur de faits concrets avant tout, des conclusions aussi abstraites que celle-ci : « L'histoire ne peut formuler que des lois abstraites de manifestations de forces qui concourent à sa formation, mais jamais des lois de manifestation des phénomènes eux-mêmes... ». A vrai dire, toute cette idéologie ne nous paraît ni féconde ni même utile. Le rôle de l'historien est de rechercher, à l'aide des documents qui ont survécu, ce qu'a été la vie des siècles passés. Ce rôle est grand ; la tâche est difficile, ardue, délicate. Pourquoi la compliquer ? Pourquoi en faire l'application de théories soit logiques, soit métaphysiques ? M. Xénopol a fait œuvre d'historien quand il nous a retracé l'*Histoire des Roumains* depuis les temps les plus lointains qu'on puisse atteindre. Sa *Théorie de l'histoire*, si intéressante qu'elle soit, ne nous paraît pas ajouter beaucoup à sa valeur comme historien.

J. T.

*
* *

Nous rappelons aux membres de la Société d'enseignement supérieur *que la Rédaction de la* Revue *transmettra à la Commission d'enseignement supérieur du Sénat les communications qui lui seraient adressées pendant les vacances parlementaires pour la renseigner sur les résultats obtenus dans nos Universités ou sur les lacunes qu'on y trouve encore, en raison de la modicité de leurs budgets.*

REVUES ÉTRANGÈRES

Die Stimme. — *Centralblatt für Stimm-und Tonbildung. Gesangunterricht und Stimmhygiene.* — Trowitzsch Suhn, Berlin.

Depuis le mois d'octobre 1906 parait sous la direction de MM. Flatau, Gast et Gusinde une revue mensuelle, *La Voix*, dont le programme embrasse la physiologie et l'hygiène de l'appareil vocal, la prononciation, la déclamation, le chant et l'enseignement. Elle consacrera des études aux théories scientifiques et aux constatations expérimentales.

Le troisième numéro (décembre 1906) contient un résumé très précis, signé de M. *August Iffert*, professeur à Vienne, des règles essentielles de prononciation. Les phonéticiens allemands tendent à se mettre d'accord avec les artistes dramatiques pour établir définitivement les articulations normales. On sait combien les influences dialectales sont sensibles en Allemagne. Le langage parlé ne correspond nulle part à l'écriture : c'est le théâtre qui, de plus en plus, fait autorité et qui contribue à créer une prononciation officielle. Parmi les règles signalées par M. Iffert, nous relèverons les points suivants :

b, *d*, *g*, à la fin des syllabes sont remplacés par *p*, *t*, *k*. Prononçons donc Lied, Liet ; halb, halp ; Berg, Berk. Pour le *g*, il n'y a d'exception que dans les terminaisons *ig*, ou *g*, représente un *ch* doux : König, prononcer Könich.

s au début des syllabes ou entre deux voyelles a la valeur d'une fricative sonore : dans Sehen, Ferse, on entendra quelque chose de comparable au *z* français.

Enfin on évitera toute liaison entre les mots.

Il faut distinguer, dit M. *Hermann Gutzmann*, l'émission du son et la position de la voix. Dans l'attaque du son le facteur essentiel est le coup de glotte. L'expérience de Muller est à ce propos très suggestive : Jean Muller faisait vibrer un gosier de cadavre ; le son avait quelque chose de faux et de pénible ; mais en faisant passer le courant d'air à travers un gosier muni du larynx et de la bouche, on obtint un son identique à celui qu'émet l'organe vivant. Que conclure ? C'est que les mouvements qui s'accomplissent dans la région des lèvres concourent à la position de la voix « Stimmeinsatz », tandis que l'attaque du son « Stimmansatz », dépend de la situation de l'embout par rapport à l'instrument sonore.

M. *Walter*, de Berg-Carlsruhe, consacre une série d'articles (octobre 1906-février 1907) à l'art du débit et à l'éducation de la voix chez les anciens. Il rappelle l'importance de la parole dans la société grecque et la place réservée à la rhétorique dans les écoles. L'éloquence représente tantôt une aptitude δύναμις, tantôt un art τέχνη, tantôt une science ἐπιστήμη. A l'éloquence judiciaire Isocrate associa le genre politique λόγους πολιτικούς et Aristote, le genre délibératif γένος ἐπιδεικτικόν, ἐγκωμιαστικόν, πανηγυρικον. Dans tous les genres, les orateurs seront amenés à étudier séparément le fond et la forme, cette dernière contenant à la fois l'expression oratoire λέξις et la diction ὑπόκρισις. L'exercice ἄσκησις, μελέτη, exercitation n'était pas une des moindres parties de l'entraînement général. Le débit, ὑπόκρισις, s'applique aussi à la déclamation de l'acteur.

Chez les Romains, le débit lui-même se subdivise en parole (*vox*), jeux de physionomie (*vultus*), geste (*gestus*). Cf. Fortunatianus et Martianus Capella.

Cicéron, Cornificius, Quintilien, attribuent à l'intonation une importance capitale : un discours médiocre habilement prononcé porte mieux qu'un excellent discours mal débité. Mais une voix bien timbrée ne suffit pas à charmer un auditoire. Il faut cultiver les dons naturels (Cic. *De orat.* III. 60 ; Quint. *Inst. orat.* XI. 3. 11). Evidemment l'exercice ne suppléera pas aux imperfections de l'organe (*Inst. orat.* XI. 3. 15). Mais où il n'y a pas inaptitude absolue, la méthode atténue les défauts. Pour la voix, Quintilien distingue la qualité et la quantité : la voix est nette ou enrouée, ample ou grêle, flexible ou dure, étranglée ou limpide, douce ou rude, claire ou sourde. D'autre part, l'art discipline toutes les qualités (19). Dans la gymnastique de la voix rentrent toutes les pratiques de l'hygiène générale, telles que les promenades, les frictions, l'abstinence et la continence. Suivent les conseils pour les orateurs et les maîtres de chant (φωνασκός). Mais il y a lieu d'établir une distinction : l'orateur n'a pas besoin comme le chanteur de passer des sons les plus graves aux plus aigus de son registre ; il lui faut une voix susceptible d'un effort soutenu, prête au langage rude ou passionné (*aspere concitateque*). Quintilien préconise la récitation quotidienne de morceaux appris par cœur et de textes très variés. Il recommande de ménager la voix à l'époque de la puberté. Cicéron veut qu'on évite l'accent paysan d'un L. Cotta (*rusticitas*) (*De orat.* III. 11), ou l'accent étranger (*perigrinitas*) d'un Pomponius (III. 13). Au demeurant, les préceptes sont les suivants : avoir une élocution distincte (*dilucida*), bien séparer les membres de phrase, bannir ce que les Grecs appellent hypodiastole ou hypostigma, moduler les phrases sans tomber dans les notes trop hautes ou trop basses. La monotonie est un grave défaut ; il faut des nuances et des transitions. Forcez la voix, elle devient criarde, parlez avec volubilité ou avec lenteur, vous agacez l'auditeur. Il est bon de respirer à propos, de ne pas couper les propositions à contre sens, d'éviter le hoquet qui surgit lorsqu'on est à bout de souffle. La respiration s'effectuera *inter juncturas sermonis*. Pas de chevrotement, pas de chant à la fin des phrases suivant l'habitude des Asiatiques. En un mot, approprier le ton aux sentiments (Cic. *Orat.* 17).

Quant aux nuances, M. Walter reconnaît dans les diverses catégories établies par Cicéron, le pizzicato, le ligato, le tenuto, le staccato, le mineur et le majeur. Cornificius de son côté distingue l'étendue, la solidité et la souplesse de la voix. C'est surtout pour cette dernière qualité que l'exercice est utile. Dans la conversation courante, il classe le ton de la politesse, de la démonstration, de la narration, de la plaisanterie, puis dans l'excication, la continuité et la division des parties, et finalement dans le crescendo, l'exhortation et les doléances.

L'éducation de la voix reposait donc à la fois sur des principes d'hygiène et d'esthétique. Les Grecs s'intéressèrent aux qualités intrinsèques de l'éloquence et rangèrent les manifestations extérieures parmi les artifices du comédien. Mais les acteurs cultivaient leurs voix πλάττειν φωνήν (Arist. *Probl.* 11. 22). Les Romains, à l'imitation des Grecs, prirent les acteurs pour maîtres de déclamation (Cic. *De orat.* I. 34. 156). Du reste le public se montrait très compétent. Les maîtres de profession étaient des phonasques. Sans connaître les principes de leur enseignement, on sait qu'ils formaient l'oreille de leurs élèves, l'accoutumant au rythme. Ils se servaient d'une flûte (τονάριον fistula) (Plutarque, *Tib. Gracch*, 2; Val. Maxime, VIII, 10. 1; Cic. *De orat.* III, 60. 61). Parmi les Romains l'usage de cette flûte était moins répandu que chez les Grecs; on cite cependant l'exemple de Tiberius et de Caius Gracchus. Suétone mentionne la présence du phonasque auprès d'Auguste et de Néron (*Octav.* 84, *Ner.* 25). L'art de la rhétorique atteint son apogée à l'époque des sophistes, avec Hermogène et l'empereur Marc. La littérature byzantine se borne aux commentaires des anciens. Ni les grandes migrations, ni la Renaissance ne furent favorables à l'art de la parole. Il faut arriver au temps présent pour retrouver le souci de la méthode dans l'usage de la voix.

Des études comme celle de M. A. Gusinde sur la syllabe *la* dans l'enseignement du chant, de M. Georg Vogel sur les rapports de l'embout et du soufflet et de l'intonation, de M. Grutzner sur la justesse de la voix humaine sont d'ordre trop spécial pour être analysées ici. Mais plus d'un lecteur prendra plaisir à suivre les progrès de ce nouveau périodique.

LOUIS WEILL.

Mexique. — *Boletin de Instruccion publica*, tome VIII. Fascic. 2 (20 octobre 1907) : *Compte rendu sténographique des séances du Conseil supérieur de l'Instruction publique* des 5 et 12 septembre, 3, 10 et 17 octobre 1907 ; les séances des 5 et 12 septembre ont été consacrées à l'organisation de l'enseignement secondaire des jeunes filles ; cet enseignement ne doit pas être un enseignement préparatoire à des études professionnelles, mais est appelé exclusivement à améliorer, étendre, compléter la culture générale des jeunes filles. Les langues étrangères qui pourront être apprises par les élèves sont le français, l'anglais, l'allemand, l'italien. Un internat pourra être institué. — *Actes officiels.* — *Compte rendu du XIVe congrès international d'higiène et de démographie*, tenu à Berlin en 1907. — Renseignements sur l'*Ecole de médecine tropicale de Liverpool* (professeurs, laboratoires, cliniques, étu-

diants, donations, situation financière, publications, missions, etc.). — Conférence du Dr Porfirio sur les *Avantages et les inconvénients de la profession médicale*. *L'instruction publique dans les pays étrangers* : Etats Unis, décret pour la conservation des antiquités américaines, avec tous les règlements d'administration nécessaires pour en préciser les détails. — *Variétés universitaires* : série d'études sur l'*Education physique dans les écoles préparatoires et professionnelles*, sur l'*Hygiène* (les maladies contagieuses, la fièvre jaune, la tuberculose, le choléra, la peste, le paludisme, la maladie du sommeil ou trypanosomiase, le béri-béri), sur l'*Hyiène des villes* (la ventilation, la lutte contre la poussière, la défense sanitaire de Paris, la destructioa des ordures et résidus divers, l'épuration des eaux et spécialement des eaux résiduaires), sur les *Universités américaines, sur les comètes dans leurs rapports avec l'atomisme universel*.

Fasc. 3 (20 novembre 1907) : *Actes officiels*. — Conférences faites à l'Ecole nationale préparatoire par MM. Enrique Martinez, Sobral (*L'avenir des jeunes gens qui n'ont pas choisi d'avance une carrière libérale*) et D. Diego Baz (*Les avantages et les inconvénients du barreau*. — Discours prononcé, au nom de l'Association des sociétés scientifiques du Mexique, par le Dr Gabino Barreda, en l'honneur de Leopoldo Rio de la Roza; commémoration du premier centenaire de ce savant, né en novembre 1807. — Conférence faite à l'Ecole nationale préparatoire par l'ingénieur D. Norberto Dominguez (*L'avenir de la carrière d'ingénieur au Mexique*). — *Documents divers* relatifs à l'enseignement agricole. — *Variétés universitaires* : pages diverses traduites de la revue française : le *Volume* (J. Payot, *Un quart d'heure de méditation* ; — communication de M. Gibert sur l'*Enseignement de l'orthographe*; — G. Stranger, *L'éducation des enfants anormaux* ; — E Marillier, *L'hygiène de la voix*). — *L'hygiène industrielle* (les maladies professionnelles ; — le saturnisme ; le phosphore ; — l'ankilostomiase ; — les accidents carboniques ; — le travail dans l'air comprimé ; — l'influence de la corruption de l'air sur la santé des ouvriers ; — l'interdiction du travail de nuit des femmes). — *Le Mexique hier et aujonrd'hui*.

Fascic. 4 (20 décembre 1907) : *Compte rendu sténographique des séances du Conseil supérieur de l'Instruction publique* des 24 et 31 octobre 1907. — *Actes officiels*. — *Loi sur l'organisation d'un enseignement spécial agricole et vétérinaire*. — Note sur les *monuments historiques de la ville de Monclora*. — Renseignements divers, extraits de rapports officiels, sur l'enseignement public en divers états de la république du Mexique (Colema, Oaxaca, S. Luis de Potosi. Tabasco, Durango). — *L'instruction publique dans les pays étrangers* : rapport de madame Laura Mendez de Cunca sur le *Système de l'éducation populaire en Allemagne*; — rapport de Mlle Th. Guerrero sur l'*Enseignement pratique des travaux domestiques* ; — compte rendu du 2e *Congrès international d'hygiène scolaire*, tenu à Londres en août 1907 (d'après le *Times*),

Belgique

Revue de l'Université de Bruxelles, janvier-février 1908. — M. **Vauthier**, *De la responsabilité dans le droit pénal et dans le droit civil* : « L'exactitude scientifique du déterminisme est une vérité acquise... Mais il ne parait nullement certain que la conscience morale soit dans l'erreur. Il n'est pas indifférent que les idées de faute et de responsabilité, aussi bien dans le droit pénal que dans le droit civil, conservent ou perdent leur crédit. En les abandonnant, on risque de tomber dans l'une ou l'autre de ces deux extrémités, également fâcheuses : d'une part une excessive indulgence, qui, prétextant d'un fatalisme universel, excuse tout et tolère tout ; d'autre part — et le péril est ici beaucoup plus sérieux — une sorte de dureté, d'inhumanité, conséquence d'une doctrine qui, faisant volontairement abstraction de tout élément psychologique, n'entend prendre en considération que des actes, et ne les apprécier qu'au point de vue de l'utilité momentanée soit de la généralité soit des particuliers ». — Mlle **Ioteyko**, *La pédologie* : la pédologie est l'étude expérimentale de l'enfant ; on peut y distinguer la pédologie psychologique ou *psycho-pédologie*, la pédologie physiologique ou *physio-pédologie*, la pédologie pathologique ou *pédiatrie*, enfin la *pédologie morale*. — **R. Goldschmidt**, *La photographie des couleurs*, exposé des recherches faites et des résultats obtenus en cette matière. — Mlle **Jos. Wery**, *Excursions scientifiques* : II. Dans le Brabant — Variétés. — Bibliographie. — Chronique universitaire : *Revision des statuts de l'Université*, etc., etc.

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Appell, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.
Audibert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Bloch, professeur à la Sorbonne.
Debove, doyen honoraire de la faculté de médecine.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Emile Bourgeois, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, directeur de l'Institut Thiers.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Dejob, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Edmond Dreyfus-Brisac
Egger, professeur à la Faculté des Lettres.
Esmein, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Gérardin, professeur honoraire à la Faculté de droit.
Giard, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
C. Jullian, professeur au Collège de France.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'Ecole Normale supérieure.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Lelong, chargé de cours à l'Ecole des Chartes.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Lyon-Caen, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
G. Monod, de l'Institut.
Perrot, de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale supérieure.
Picavet, directeur à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
Tannery, sous-directeur de l'Ecole Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchrler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Brisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
César-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Desserteaux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Giner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de dr international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kahn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Real-Gymnase de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Sibbeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

F. PICHON, imprimeur-gerant, 20, rue Soufflot. Paris.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. LVI. — N° 8. 15 AOUT 1908.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT, (5e ARRt)

1908

COMITÉ DE RÉDACTION

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.

Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2 fr. 50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . 200 francs.

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires........	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus........	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LA RÉORGANISATION

DE

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN BELGIQUE

La *Fédération des professeurs de l'enseignement moyen* (*secondaire*) *officiel* vient d'adopter et de transmettre au gouvernement une série de vœux relatifs à la réorganisation des divers ordres de l'enseignement public. Il nous paraît d'autant plus intéressant de donner ici un résumé de ces vœux que les uns s'inspirent de certaines réformes accomplies en France, et que les autres répondent à des préoccupations communes à beaucoup d'hommes d'école, des deux côtés de la frontière franco-belge.

En premier lieu, la *Fédération* estime qu'il faudrait concentrer entre les mains d'un seul ministre la direction de tous les établissements scolaires publics, depuis le jardin d'enfants jusques et y compris l'Université et l'école technique supérieure, en passant par l'école primaire, l'école d'adultes, l'école professionnelle, l'école moyenne (primaire supérieure), l'athénée (lycée) ou le collège communal. Actuellement les écoles publiques belges relèvent, selon leur nature, de six ministères : sciences et arts, agriculture, industrie et travail, justice, guerre, chemins de fer. C'est une situation analogue à celle qui existe en France : « cette diversité — déclare le rapporteur — est un obstacle permanent à l'unité de direction, elle rend à

peu près impossible la concordance des programmes entre les différentes écoles ».

En second lieu, la *Fédération* constate que les trois ordres de l'enseignement public : le primaire, le moyen, le supérieur, sont sans contact. Il serait indispensable de créer au-dessus des trois conseils de perfectionnement actuels un « conseil supérieur de l'instruction publique » dont la mission serait de servir de régulateur, de maintenir l'harmonie entre les programmes et de veiller à ce que ceux-ci se soudent les uns aux autres exactement, sans lacunes ni doubles emplois. La *Fédération* revendique, pour le personnel enseignant, le droit de nommer, dans les quatre conseils, un certain nombre de membres choisis de façon à ce que toutes les catégories de professeurs soient représentées. Il serait utile d'adjoindre à chacun des conseils un ou deux médecins au courant des questions d'hygiène scolaire.

Les études des enfants ou jeunes gens de 6 à 18 ans devraient être disposées en trois cycles successifs : 1° l'enseignement primaire à trois degrés de deux années d'étude chacun (de 6 à 12 ans) ; il serait organisé de telle façon que les écoliers, à l'issue de la dernière année primaire, puissent, sans difficultés et sans solution de continuité dans les programmes, avoir accès à l'école moyenne ou à la section inférieure des athénées ; 2° le deuxième cycle serait formé, soit par l'école moyenne (trois années d'études), soit par les classes de 6e, 5e et 4e des athénées, avec un programme identique ou tout au moins similaire. La 7e des athénées disparaîtrait. C'est donc à l'école primaire proprement dite ou à la section primaire de l'école moyenne que les futurs élèves des athénées seraient confiés jusqu'à 12 ans ; 3° le troisième cycle serait constitué par les classes supérieures des athénées (3e, 2e, rhétorique). Ce cycle comprendrait une section gréco-latine, une section latine, une section scientifique et une section commerciale, assez analogues aux sections A, B, C, D de l'enseignement secondaire français. L'étude des langues anciennes ne se ferait donc plus que dans les trois années du cycle supérieur de l'enseignement moyen. Le jeune homme, de 18 ans environ, qui aura parcouru ce troisième cycle pourra entrer, sans complément d'études, soit dans les facultés, soit dans les écoles techniques supérieures, soit à l'école militaire. Les programmes de tous les établissements d'enseignement supérieur seraient établis de telle manière qu'ils fournissent à ce jeune homme le complément logique de ses études antérieures. Chacun des cycles d'étude serait complété par l'institution

de sections à caractère professionnel : écoles industrielles, ménagères, agricoles, etc., dont le programme serait raccordé au programme des trois cycles d'enseignement général.

Ce plan général serait applicable, dans son ensemble, à l'instruction des jeunes filles.

La *Fédération* s'est enfin préoccupée, à deux points de vue, du recrutement du personnel enseignant. Les professeurs d'athénées et de collèges communaux sont formés par les Universités. Mais si leur préparation scientifique est bonne, leur préparation professionnelle laisse beaucoup à désirer. Il faudrait donc annexer à deux athénées des cours normaux où les jeunes docteurs sortis des Universités seraient initiés à la pratique de leur profession. D'autre part, la *Fédération* voudrait que des concours fussent institués pour le choix des membres du corps enseignant selon le système employé dans d'autres administrations publiques, pour soustraire les nominations — les premières nominations tout au moins — à l'intervention des recommandations politiques, à l'arbitraire et au favoritisme.

L. Leclère.
Professeur à l'Université libre
de Bruxelles.

L'UNIVERSITÉ DE LA HABANE

Devenue indépendante depuis 1899, la République Cubaine s'est réorganisée, et bien qu'elle ait encore beaucoup à faire pour la stabilité de ses institutions, l'instruction publique semble y être fort bien organisée, à en juger par l'Université dont nous allons nous occuper aujourd'hui.

Le 12 septembre 1721, le pape Innocent XIII, comme don de joyeux avènement, accorda par bulle aux religieux de l'ordre de Saint-Jean de Latran installés à La Habane, la faculté d'ériger une Université et d'y conférer des grades ; le Conseil Royal des Indes (1) (*Consejo Real de las Indias*) accorda l'autorisation d'exécuter la bulle en date du 27 avril 1722, mais l'évêque de Santiago de Cuba, après avoir formulé quelques observations en fit suspendre l'exécution ; il demanda, en outre, que ladite bulle fût expédiée en donnant le privilège à l'église et à la maison qu'il avait fait construire et donnée pour servir de collège et d'Université au susdit ordre.

Par suite de ces observations, la bulle pontificale ne fut exécutée qu'en 1728 (5 janvier) époque à laquelle les religieux de l'ordre des Prédicateurs, malgré la vive opposition de l'évêque, inaugurèrent l'Université de La Habane dans les locaux de leur couvent ; cette création fut confirmée par dépêche royale datée du 23 septembre 1728, et le 27 juillet 1734, les statuts et règlements furent approuvés ainsi que le titre de : « Université Royale et Pontificale » (2). L'enseignement partagé en vingt-quatre chaires comprenait : la grammaire, les arts, la théologie, écriture sainte, mathématiques, philosophie, droit civil, droit canonique, médecine. Les professeurs se recrutaient au concours.

En 1842, don Jeromino Valdés, gouverneur supérieur de l'île, proposa au gouvernement central la modification des règlements de l'Université, ce qui lui fut accordé par décret royal en date du 27 octobre 1844. Cette réforme sécularisait l'Université, qui perdait

(1) Créé par les rois catholiques, supprimé le 17 avril 1812, il fut rétabli à plusieurs reprises, et sous le titre de « Consejo de Ultramar » (Conseil des colonies) en 1851, enfin il disparut définitivement en 1854.

(2) Les règlements ont été publiés en 1833 par la *Imprenta de la Real Marina*.

son titre de Pontificale et conservait celui de Royale, elle étendit sa sphère d'enseignement aux trois dégrés primaire, secondaire et supérieur ; cet enseignement fut soumis à l'inspection du gouvernement et placé sous l'autorisation d'un recteur nommé par décret royal. Les grades que conférait la nouvelle organisation étaient ceux de bachelier ès arts, ès sciences, en jurisprudence, médecine et chirurgie, pharmacie, ainsi que ceux de licencié et docteur ès arts, ès sciences mathématiques, ès sciences naturelles, en médecine et chirurgie, en pharmacie et en jurisprudence : elle conférait également les titres auxiliaires de phlébotomiste (*Sangrador ó Flebotomiano*), sage-femme (*Matrona ó Partera*). Les séminaires de San Carlos de La Habane, ceux de Santiago et de Puerto-Rico furent rattachés à l'Université, et leur enseignement limité à la théologie jusqu'au grade de docteur (*Doctor en Sagrada teologia*).

Le 15 juin 1863 nouvelle réforme ; application plus rationnelle des études par la création des Instituts d'enseignement secondaire (1) (*Institutos de segunda enseñanza*) préparant aux différents baccalauréats, et l'organisation d'écoles spéciales, tous indépendants de l'Université. Celle-ci était divisée en facultés (droit, pharmacie, médecine et chirurgie, sciences, lettres). Depuis cette date jusqu'en 1874, époque très troublée en Espagne par les révolutions, pronunciamientos et la guerre carliste, il y eut une série de réformes plus incohérentes les unes que les autres telles que suppression du grade de docteur rétabli en 1879, etc. Le plan du 7 décembre 1880 unifiait l'enseignement dans les colonies et dans la métropole. L'Université conserva sa division en facultés : philosophie et lettres ; sciences, trois sections : physico-mathématiques, chimiques et physiques, naturelles ; droit, deux sections : droit civil, droit canonique ; les études pour l'obtention du titre de notaire se rattachaient à cette Faculté ; médecine, pharmacie. Ces dernières conféraient le grade de docteur, les autres celui de licencié. Enfin le titre de pratiquant dentiste, crée en 1863, fut remplacé par celui de : chirurgien-dentiste, (cirujano-dentista) et l'enseignement de la théologie fut soumis à la compétence de l'évêque ; le diplôme de bachelier était délivré, par les Instituts. Nous trouvons encore une série de modifications, transformations, additions, suppressions jusqu'en 1883 où le doctorat est rétabli, et le Conseil de l'Université créé ; un décret du 5 février 1884 concédait la nomination des Instituteurs dont les appointements

(1) Les Instituts sont à l'Espagne ce que nos lycées et collèges sont à la France, ils ont été organisés par la loi fondamentale du 9 septembre 1857, cette loi dans son article 7 rendait obligatoire l'enseignement primaire (*La primera enseñanza elemental es obligatoria para todos los españoles*).

n'excédaient pas 1.500 francs (*300 pesos anuales*) au Recteur ; pour les traitements supérieurs, les nominations étaient faites par le Gouverneur général agissant comme délégué du Ministre des Colonies (*Ministro de Ultramar*) (1). En 1892, nouvelle suppression du doctorat ; en 1898, le gouvernement central laisse en suspens la question du doctorat qui était agitée de nouveau. En 1899, époque à laquelle Cuba devint indépendante, tous les services publics furent réorganisés, et à la date du 30 juin 1900, par décret, l'Université de La Habane fut divisée en trois facultés :

1° Lettres et sciences ;

2° Médecine et pharmacie ;

3° Droit.

Chacune de ces facultés a son organisation propre, sous l'autorité d'un Recteur.

La Faculté des lettres et sciences, comprend :

1° *Ecole des lettres et philosophie.* — Les matières enseignées sont les suivantes : Langue et littérature latines. — Langue et littérature grecques. — Linguistique et philologie. — Histoire de la littérature espagnole. — Histoire des littératures étrangères modernes. — Histoire d'Amérique. — Histoire moderne du monde. — Psychologie. — Philosophie. — Sociologie. — Histoire de la philosophie. L'étude de ces matières est répartie en trois ans.

2° *Ecole de pédagogie.* — Destinée à former les professeurs ; trois années d'études pour les matières suivantes : Psychologie pédagogique. — Histoire de la pédagogie. — Hygiène scolaire. — Etude des méthodes pédagogiques. — Dessin. En outre, les élèves sont tenus d'assister aux cours suivants professés à la Faculté des lettres : histoire de la littérature espagnole, histoire d'Amérique, philosophie, histoire générale, et à l'Ecole des sciences, aux conférences de biologie, anthropologie et cosmologie ; cette dernière matière est facultative.

3° *Ecole des sciences.* — Trois années d'études. Chaires : mathématiques (calcul différentiel et intégral). — Géométrie supérieure. — Trigonométrie. — Mécanique. — Physique expérimentale. — Mécanique rationnelle. — Physique. — Chimie (organique et inorganique). — Astronomie. — Biologie. — Anthropologie. — Zoologie. — Botanique. — Minéralogie et cristallographie. — Géologie. — Analyses chimiques. — Cosmologie.

(1) Ce ministère a été supprimé après la guerre hispano-américaine et remplacé par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Ce département se rattachait autrefois au ministère de Fomento qui comprenait : Instruction publique, Commerce, Agriculture et Travaux publics.

L'école possède des laboratoires, un observatoire, un musée d'anthropologie, un autre d'histoire naturelle et un jardin botanique.

4° *Ecole d'ingénieurs, électriciens, architectes.* — La durée des études est de cinq ans pour les ingénieurs et les architectes, et de quatre pour les électriciens. Les matières pour les premiers sont les suivantes : Mathématiques. — Géométrie supérieure. — Trigonométrie. — Mécanique et machines. — Physique. — Chimie inorganique. — Minéralogie et cristallographie. — Géologie. — Mécanique rationnelle. — Arpentage. — Stéréotomie. — Matériaux de construction. — Résistance des matériaux — Topographie et géodésie. — Etude des routes, canaux et chemins de fer. — Hydraulique agricole. — Astronomie. — Législation. — Etude des budgets et contrats appliqués aux travaux publics.

Après examen, les élèves doivent présenter un projet de construction à leur choix ; le diplôme de fin d'études donne droit au titre d'ingénieur civil.

Les architectes doivent étudier : Mathématiques. — Géométrie analytique. — Trigonométrie. — Mécanique et machines. — Physique et chimie. — Minéralogie et cristallographie. — Stéréotomie. — Matériaux de construction. — Résistance des matériaux. — Constructions civiles et sanitaires. — Histoire de l'architecture. — Hygiène du bâtiment. — Dessin. — Composition décorative. — Législation, projets et budgets.

Pour l'obtention du diplôme d'architecte, les élèves doivent, après les examens de fin d'année, présenter un projet.

Les électriciens sont tenus de suivre les cours de : Mathématiques. — Géométrie supérieure et analytique. — Mécanique et machines. — Physique. — Chimie. — Electricité. — Travaux pratiques. — Dessin.

Pour obtenir le titre d'ingénieur électricien, outre les examens de fin d'études, les élèves doivent présenter un projet d'installation.

5° *Ecole d'agronomie.* — Cette école délivre deux diplômes, celui d'expert chimiste et celui d'ingénieur agronome. La durée des études pour l'obtention du premier titre est de trois ans, et les matières du programme portent sur les Mathématiques. — Géométrie et trigonométrie. — Mécanique agricole et industrielle. — Minéralogie. — Géologie. — Zoologie et zootechnie. — Botanique. — Géodésie et topographie. — Arpentage. — Agronomie. — Cultures. — Travaux pratiques. — Physique et chimie générales.

Quatre années d'études sont demandées aux aspirants au titre d'ingénieur agronome ; outre les matières mentionnées pour les

experts, ils doivent suivre les cours de : Hydraulique. — Mécanique agricole.— Matériaux de construction et résistance des matériaux.— Génie rural. — Physique et chimie agricoles et industrielles. — Economie politique et rurale. — Comptabilité agricole. — Législation rurale. — Etude des projets. — Dessin. — Travaux pratiques.

L'école possède un vaste champ d'expériences et une ferme magnifique (*Quinta de los Malinos*).

Il existe également une section pour la délivrance du titre de « Maître de travaux publics (*Maestro de obras Públicas*). Les attributions de ces maîtres des travaux publics sont équivalentes à celles de nos entrepreneurs, avec cette différence néanmoins, à leur avantage, qu'ils sont plus instruits et mieux éduqués que la plupart de nos entrepreneurs du bâtiment. En Espagne et en Amérique, c'est une carrière, tandis qu'en France c'est un métier ; aussi dans ces pays, architectes et ingénieurs trouvent de puissants auxiliaires dans ces maîtres (1).

La durée de leurs études est de cinq ans ; elles portent sur les mathématiques. — Géométrie et trigonométrie. — Dessin. — Etude des matériaux de construction. — Stéréotomie et perspective. — Mécanique rationnelle. — Arpentage. — Résistance des matériaux. — Constructions civiles et sanitaires. — Architecture. — Législation du bâtiment. Le diplôme est délivré après examen de fin d'études, et après présentation d'un projet. Cette section a beaucoup de points de contact avec celle des architectes, sauf pour la partie artistique plus développée chez les premiers.

La Faculté de médecine comprend :

1° *Ecole de médecine.* — La durée normale des études pour l'obtention du titre de docteur est de cinq ans. Chaires : Chimie et physique médicales. — Anatomie descriptive. — Dissection. — Physiologie.— Thérapeutique.— Pharmacologie. —Pathologie générale et des maladies intertropicales. — Clinique médicale. — Pathologie infantile. — Maladies de la peau et syphilis. — Maladies des yeux, du larynx et des fosses nasales. — Gynécologie. — Pathologie chirurgicale. — Clinique chirurgicale. — Obstétrique. — Hygiène. — Médecine légale. — Toxicologie. — Bactériologie. — Pathologie expérimentale. — Histologie normale. — Anatomie et histologie pathologiques. — Anatomie topographique et opératoire. — Pathologie des maladies nerveuses mentales.

Les travaux pratiques sont obligatoires à partir de la deuxième année.

(1) Cette lacune est comblée en partie par l'Ecole spéciale des travaux publics.

Pour obtenir le titre de sage-femme (*Comadronas ó Parteras*) les candidates doivent avoir 18 ans révolus et posséder le diplôme de bachelier ou un titre équivalent. L'autorisation des parents ou du tuteur est exigée pour celles qui sont mineures. La durée des études est de trois ans et les matières de l'examen sont les suivantes : Notions d'anatomie, de physiologie, de bactériologie, d'hygiène, de médecine, de clinique élémentaire. — Etudes sur la grossesse et ses complications. — Etudes d'anatomie et de physiologie du canal pelvien. — Travaux pratiques d'obstétrique. Les cours et conférences ont lieu à la clinique d'accouchements de la Faculté et à l'hôpital de Notre-Dame-de-la-Mercie (Nuestra-Señora de las Mercedes).

La Faculté décerne deux diplômes d'infirmiers et infirmières, l'un spécial destiné aux infirmières des maisons d'aliénés (*Enfermera para Enagenados*) et l'autre général. Peuvent prendre part aux épreuves du brevet spécial, les personnes ayant exercé pendant deux ans dans la maison d'aliénés dite : « *Asilo de Enagenados de Mazorra* ». Le programme porte sur les matières suivantes : notions d'anatomie, de physiologie, hygiène, bactériologie, matières médicales concernant les aliénés dans les cas d'insomnies et impatiences des malades. — Causes et formes les plus fréquentes de l'aliénation mentale, soins qu'il faut donner aux fous enfermés et soins à donner à ceux qui sont soignés à domicile. — Soins des maisons d'aliénés (*Manicomios*). — Appareils et leur usage. — Observations faites sur les mélancoliques, épileptiques et autres aliénés ; soins à donner en cas d'épilepsie, d'apoplexie, de syncope et de coma. Usage des bains et douches, responsabilité du personnel.

Les personnes qui possèdent ce diplôme peuvent obtenir le brevet « général » après un stage de 18 mois dans un hôpital ; ceux ou celles qui n'aspirent qu'au diplôme général, doivent être âgés de 20 ans révolus, avoir fait un stage de 3 ans dans un hôpital, et passer un examen sur : la discipline professionnelle ; cette épreuve est écrite ; les candidats ont à répondre à cinq questions sur dix qui leur sont posées ; deux heures leur sont accordées pour cette rédaction ; les autres épreuves sont orales et pratiques ; elles portent sur les notions d'anatomie, de physiologie, de bactériologie, d'hygiène, de médecine et de clinique élémentaire. — Pratique médicale et chirurgicale appliquée aux enfants. — Obstétrique gynécologique. — Massage des yeux, de la peau et des fosses nasales. — Questions sur la préparation des aliments, le service des hôpitaux et le matériel.

2° *Ecole de pharmacie.* — Chaires : Chimie. — Analyses. — Pharmacographie. — Pharmacie pratique. — Chimie médicale. — Phy-

sique. — Botanique. — Travaux pratiques. Ces matières sont divisées en quatre groupes qui doivent correspondre à quatre années d'études.

3o *Ecole de chirurgie dentaire.* — La durée des études est de trois ans ; les cours professés sont les suivants : Histologie anormale de la bouche. — Prothèse dentaire. — Opérations dentaires. En outre, les élèves doivent suivre à la Faculté de médecine un cours d'anatomie, un de physiologie, un de thérapeutique médicale ; quelques conférences d'histologie normale et de bactériologie : puis des travaux pratiques de clinique dentaire. Le titre délivré est celui de « docteur en chirurgie dentaire », remplaçant celui de chirurgien deutiste, conformément au décret du 12 avril 1907.

Une école de médecine vétérinaire fonctionne depuis cette année, mais nous n'en possédons pas le programme.

LA FACULTÉ DE DROIT comprend :

1° *Ecole de droit civil.* — Durée des études cinq ans. Chaires : Droit romain. — Droit civil. — Droit criminel. — Procédure civile et criminelle. — Droit commercial. — Rédaction des actes.

3° *Ecole de droit public.* — Durée des études quatre ans. Chaires : Economie politique. — Science financière. — Droit administratif. — Droit politique (1). — Droit international. — Droit municipal et histoire des institutions locales.

Les canditats au grade de docteur en droit civil doivent suivre les cours d'histoire moderne, de philosophie et de sociologie à l'Ecole des lettres ; le cours d'anthropologie à l'Ecole des sciences et les cours de droit administratif, droit international, droit muncipal et histoire des institutions locales. Les aspirants au grade de docteur en droit public sont tenus de suivre également certains cours : Histoire moderne, philosophie, psychologie, sociologie, anthropologie et droit criminel. Une Académie pratique, organisée comme nos écoles pratiques de droit de Toulouse, Bordeaux et Caen, est annexée à la Faculté ; en outre, les étudiants doivent assister aux débats judiciaires, remplaçant ainsi le stage que font nos futurs avocats dans les études d'officiers ministériels.

3° *Ecole de notariat.* — La durée des études est de quatre ans, plus un an de pratique. Les matières enseignées sont les suivantes : Droit civil, criminel, commercial, international privé, droit administratif et procédure, travaux pratiques.

Les candidats au grade de docteur, conféré par les écoles de droit, doivent soutenir une thèse dont le sujet est choisi par l'intéressé

(1) Ce cours comprend le droit constitutionnel et l'histoire constitutionnelle des grandes puissances.

dans la liste publiée tous les ans par la Faculté ; ils ont également à subir une épreuve pratique qui consiste en une consultation juridique ; celle-ci doit être suivie d'un rapport écrit ; deux heures sont accordées aux candidats pour la rédaction de ce travail avec la faculté de se servir du Code.

Le titre de « notaire » (*notario*) est conféré après examens et après une épreuve pratique consistant dans la rédaction de quelques pièces.

Le diplôme de bachelier (1) est exigé pour s'inscrire à l'Université ; toutefois, pour se présenter à l'Ecole de pédagogie, il suffit de posséder le brevet supérieur (*titulo de maestro superior*) ou à défaut de ce titre, passer l'examen d'entrée à l'école qui en est l'équivalent ; comme fin d'études, cette école confère le grade de « docteur en pédagogie » appellation pompeuse empruntée à l'Allemagne.

Les candidats aux titres d'ingénieur, architecte, électricien, agronome et entrepreneur, non pourvus du baccalauréat, doivent passer l'examen d'entrée qui porte sur : l'arithmétique, l'algèbre, géométrie et trigonométrie rectiligne, physique, chimie et minéralogie. Comme dans nos grandes écoles, les élèves ont à subir des examens de passage et des examens de fin d'études.

L'Université a établi une série de prix donnés au concours. Ne peuvent y prendre part que les étudiants ayant obtenu la note « Très bien » (*Sobresalientes*). Les prix consistent en livres, médailles, instruments scientifiques ou exonérations des frais d'études ; enfin, de nombreuses bourses de séjour à l'étranger sont accordées à ceux qui ont terminé leurs études, après examen du dossier des candidats, lequel doit contenir une notice très détaillée des notes obtenues pendant les études et des travaux effectués par le postulant.

En date du 29 janvier 1907, Don Francisco Carrera y Justiz, professeur titulaire de la chaire d'histoire des Institutions cubaines, a fondé un prix spécial d'environ 2 000 francs (*dos cientos pesos*) destiné aux élèves de son cours ; d'après la volonté du fondateur, ce prix doit être décerné à l'élève qui a obtenu le prix officiel accordé par la Faculté ; il peut être partagé ; l'éminent professeur, comme il le dit dans sa lettre aux autorités de l'île, a voulu encourager l'étude des institutions locales, et c'est avec reconnaissance que cette fondation généreuse a été acceptée ; nous pouvons dire généreuse, cette somme étant prélevée sur le traitement de M. Correa y Justiz.

E. Condamihe de Latour.

(1) A Cuba, comme en Espagne ce diplôme est délivré par les Instituts.

RAPPORT

DU

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

sur la session de baccalauréat du 5 Juillet 1907

I. — Statistique

1° *Baccalauréat classique*

1re *partie*. — Aucun candidat ne s'est fait inscrire.

2e *partie*. — 2 candidats (dont aucun admissible de droit) ont pris part aux épreuves et ont été admis au grade : l'un avec la mention bien, l'autre avec la mention assez bien.

2° *Baccalauréat moderne*

1re *partie*. — 1 seul candidat (admissible de droit) a pris part aux épreuves et a été admis avec la mention passable.

2e *partie*. — 3 candidats (dont 1 admissible de droit) ont pris part aux épreuves : l'admissible de droit a été ajourné après les épreuves orales, les deux autres candidats ont été admis au grade avec la mention passable.

3° *Baccalauréat de l'enseignement secondaire*

§ 1. — PREMIÈRE PARTIE

A. — *Latin-grec*

199 examinés (dont 10 admissibles de droit) :
109 éliminés après les épreuves écrites,
7 (dont aucun admissible de droit) ajournés après les épreuves orales,
83 (dont 10 admissibles de droit) admis.
Mentions : 1 très bien ; 2 bien ; 17 assez bien ; 62 passable.

B. — *Latin langues vivantes*

150 examinés (dont 6 admissibles de droit) :
57 éliminés après les épreuves écrites,
19 (dont 1 admissible de droit) ont été ajournés après les épreuves orales,

74 (dont 5 admissibles de droit) ont été admis :
Mentions : 2 bien ; 17 assez bien ; 52 passable.

C — *Latin-sciences*

141 examinés (dont 4 admissibles de droit) :
49 éliminés après les épreuves écrites,
14 (dont aucun admissible de droit) ajournés après les épreuves orales,
78 (dont 4 admissibles de droit) ont été admis.
Mentions : 2 bien ; 17 assez bien ; 59 passable.

§ 2. — DEUXIÈME PARTIE

1re série. — *Philosophie*

348 candidats examinés (dont 3 admissibles de droit) :
58 éliminés après les épreuves écrites,
34 (dont 1 admissible de droit) ajournés après les épreuves orales.
256 (dont 2 admissibles de droit) ont été admis au grade :
Mentions : 14 bien ; 66 assez bien ; 176 passable.

II. — Remarques sur les épreuves

Le baccalauréat classique et le baccalauréat moderne n'ayant plus qu'un intérêt rétrospectif, je n'ajouterai rien aux statistiques qui les concernent et n'appellerai votre attention que sur ce qui est réellement vivant, sur les épreuves du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

PREMIÈRE PARTIE

A. B. C. — En *composition française*, les résultats ont été généralement meilleurs que l'an dernier. Sans doutes les copies tout à fait bonnes restent le petit nombre. Sans doute certains examinateurs ont pu regretter que « le ton s'y rapprochât à l'excès de celui de la conversation, dans une « région où l'on parle particulièrement mal ». Mais d'autres, connaissant depuis plus longtemps le pays, ont observé que « les incorrections picardes, « wallonnes ou lilloises tendent à disparaître ». La plupart des correcteurs notent également un effort qui n'est pas toujours malheureux, pour mieux ordonner les pensées, pour trouver et suivre un plan : ils croient que tout ceci témoigne d'une « assez bonne constitution intellectuelle », chez la grande majorité des candidats.

Les textes de *version latine* étaient, au dire des professeurs d'enseignement secondaire, « appropriés à la force moyenne des élèves de première » et ne dissimulaient aucun piège. Ils se prêtaient néanmoins aux différenciations, de telle sorte que s'il y a eu de fort bons devoirs, il y a eu aussi dans beaucoup de copies, « plus de contresens qu'on en eût attendu », sans parler de celles qui péchaient « non seulement contre « l'élégance mais même contre la correction ».

L'explication d'un texte français à l'oral a donné l'occasion de constater que rarement les lectures des candidats se sont étendues au delà du

programme, faute de temps, déclarent-ils. Un fait fâcheux qui mérite également d'être signalé, c'est la précipitation avec laquelle beaucoup de candidats se jettent hors du morceau qu'ils viennent de lire, sans prendre d'abord la peine de l'expliquer et de le commenter. Ils ont hâte, semble-t-il, de servir quelque passage de manuel ou de cours, plus ou moins bien approprié et plus ou moins fidèlement retenu. Cette tendance est particulièrement marquée chez les élèves des établissements libres et c'est chez eux aussi que l'on trouve le moins de lectures.

L'*explication d'un texte latin* n'a pas été mauvaise en général. Quelques épreuves ont même été brillantes. Inutile de dire toutefois que la curiosité des élèves s'est encore moins exercée, hors du cadre oficiel, sur les auteurs latins que sur les auteurs français.

A. — La *version grecque* a donné des résultats très inégaux. S'il y a eu un nombre appréciable de traductions vraiment bonnes, il y a en a eu davantage de franchement mauvaises. La note moyenne a été cependant supérieure à ce qu'elle était en juillet 1906 On ne saurait oublier, lorsqu'on parle de l'épreuve de grec, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, la situation de l'enseignement libre dont presque tous les élèves sont poussés, bon gré mal gré, dans la série A, la seule pour laquelle cet enseignement soit outillé, tandis qu'aujourd'hui les élèves de l'Etat ne s'appliquent au grec qu'en vertu d'une option.

B. — La session de juillet 1907 est la première où la matière de la *composition de langue vivante* ait été donnée aux candidats dans la langue étrangère par eux choisie, au lieu de leur être proposée comme précédemment en français.

Il est trop tôt pour se prononcer sur les conséquences de cette innovation. Un examinateur a cependant observé que le texte remis aux candidats les avait comme obsédés et leur avait fourni comme un vocabulaire d'office.

D'autres correcteurs ont cru démêler dans un assez grand nombre de copies des expressions apprises par cœur et susceptibles d'être utilisées dans des circonstances très diverses. Ces expressions tranchaient par leur correction sur les solécismes dus à l'effort propre de l'élève. Quelques-unes des traditions du discours latin seraient-elles appelées à revivre sous cette forme inattendue ?

L'épreuve de la *langue dite complémentaire* est unanimement déclarée insuffisante par les membres des divers jurys : on donne même à entendre que c'est une épreuve sacrifiée.

A l'oral, la *langue principale* n'est pratiquement utilisable comme instrument de conservation — sauf de rares exceptions - que quand le candidat a fait un séjour à l'étranger. Mais la proportion des jeunes gens qui se trouvent dans cette situation s'accroît chaque année : de là des résultats assez bons.

A et C. — Cette observation s'applique aussi aux élèves des séries A et C, sous cette réserve que la *langue vivante* ayant aux yeux de la plupart d'entre eux une importance secondaire et ne bénéficiant que d'un petit nombre d'heures de classe par semaine, on en trouve très peu qui se soient entraînés en vue de parler aisément. En revanche ils se montraient parfois — surtout dans la série A — fort capables de traduire un texte classique, même sans l'avoir spécialement préparé.

A. B. C. — L'interrogation d'*histoire* a laissé de meilleures impres-

sions aux examinateurs que l'interrogation de *géographie*. Assurément le psittacisme sévit encore trop souvent de part et d'autre. On se plaint notamment que l'histoire apparaisse à beaucoup de jeunes esprits comme séparée des études qui lui sont apparentées ainsi que par des cloisons étanches. On déplore l'ignorance où sont tenus une foule d'élèves appartenant presque tous à l'enseignement libre, soit de l'histoire de la Révolution, soit de l'aspect social des questions historiques. Mais beaucoup de choses sont sues et bien sues.

Par contre, la rénovation des méthodes dans l'enseignement géographique semble encore bien imparfaite. Elle se traduit parfois gauchement sous la forme de termes techniques, de vocabes géologiques dont les candidats se servent sans les entendre et mal à propos. Mais l'usage de l'atlas est visiblement encore trop peu répandu.

La *composition de sciences* ne figure qu'au programme de la série C.

En *mathématiques* c'est encore pour le problème que les candidats ont eu les plus faibles notes. Peu d'entre eux ont réussi à le résoudre et moins encore à en donner une solution vraiment bonne.

La question de cours n'a pas été mal traitée en général. Cependant la forme n'est pas toujours élégante, elle n'est même pas toujours correcte.

A la différence du problème de mathématiques, le problème de *physique* a été résolu par la grande majorité des candidats. Mais pourquoi, alors que « ce problème comportait une approximation non seulement « légitime mais encore nécessaire », ont-ils « fait cette approximation, « en quelque sorte d'instinct » de telle façon que « la méthode employée « pourrait être considérée comme erronée » ?

La rédaction de la question de cours (généralement sue et assez bien comprise) n'aurait rien perdu sans doute à n'être pas faite « au petit « bonheur, sans méthode, dans un style imprécis et fort peu scienti- « fique ».

DEUXIÈME PARTIE

La session de juillet assure d'ordinaire aux examinateurs la satisfaction de lire quelques excellentes *dissertation sphilosophiques*. L'année 1907 n'a, sous ce rapport, rien à envier à ses devancières. La grande masse des composants n'atteint sans doute pas à la distinction mais si elle « montre peu d'originalité, elle fait preuve de beaucoup d'acquis ». Les copies tout à fait mauvaises continuent d'être l'exception.

Les épreuves orales ont permis de constater que l'histoire de la philosophie est de plus en plus délaissée. On y a observé une fois de plus combien la plupart des candidats ont de peine à s'exprimer, surtout si on leur demande quelque chose de plus que de réciter la leçon apprise.

Le jugement porté sur les épreuves écrites et orales par les examinateurs de *physique* est favorable dans l'ensemble. Ils notent toutefois que la chimie ne semble pas avoir été aussi bien étudiée que la physique. D'ailleurs une fâcheuse tendance se manifeste chez les élèves de l'enseignement libre qui « demandent trop à la mémoire et pour qui une loi « physique découle, non d'une série d'expériences, mais d'une for- « mule ».

Dans l'étude des *sciences naturelles*, il y a des progrès encore à accomplir. Là aussi des connaissances verbales souvent considérables et

qui doivent constituer une charge bien lourde pour ceux qui les ont emmagasinées, tiennent la place d'idées infiniment plus légères à porter, plus intéressantes et plus fécondes. La communication de la science avec le réel ne devrait nulle part être plus étroite, elle n'est nulle part plus facile qu'ici : à lire et à entendre nombre de candidats, on ne s'en douterait cependant pas.

Aux questions d'*histoire*, il a été répondu d'une manière relativement convenable en général, d'une façon très satisfaisante parfois. Mais le côté politique ou social des questions historiques reste, pour les élèves de certains établissements libres, quelque chose de comparable à cette face de la lune que nous ne voyons jamais.

III. — Le livret scolaire

Etude comparée des notes de livret et des notes d'examen

Comme par le passé, toutes les prescriptions officielles relatives au livret scolaire ont été rigoureusement observées.

Nulle délibération, soit sur l'admissibilité, soit sur l'admission n'a été prise, que les jurys n'eussent consulté ce document ; il n'a été procédé à aucune interrogation sans qu'il fût sous les yeux des examinateurs.

Sur le livret de tout éliminé et de tout ajourné, aussi bien que sur la feuille de notes, une attestation signée du président du jury marque l'accomplissement de ce que nous considérons, non comme une formalité, mais comme une obligation inhérente à notre rôle de juge.

Mais indépendamment des secours qu'ils nous apportent pour la solution des questions d'espèce, les livrets scolaires ne pouvaient-ils pas nous fournir, sur la relation générale qui existe entre les examens du baccalauréat et la conception qu'on se fait, dans l'enseignement secondaire, de ce qu'est et de ce que doit être la force moyenne des élèves, de précieux renseignements ? L'affirmative ne m'a pas paru douteuse. Aussi élargissant une enquête dont j'avais consigné les résultats dans mon rapport sur la session de juillet 1906, ai-je cru devoir instituer une comparaison d'ensemble entre les notes portées sur les livrets scolaires et celles obtenues au baccalauréat.

C'est surtout pour les candidats à la première partie que cette recherche présentait de l'intérêt. On s'accorde en effet à reconnaître que les épreuves de cette première partie ne laissent pas, sinon d'être aléatoires, du moins de recéler quelque imprévu, tant en raison de la variété des matières sur lesquelles elles portent, que de la durée relativement longue de la période scolaire consacrée aux études qu'il s'agit de sanctionner. Ici, bien plutôt qu'à la deuxième partie, entre les résultats de l'examen et les témoignages rendus par les maîtres habituels de l'élève, l'écart risque d'être sensible. C'est donc sur les notes des candidats à la première partie que mon attention devait se fixer.

Mon premier soin devait être de relever la moyenne des notes attribuées à chaque élève, pour chaque matière, par son livret scolaire. Mais un certain nombre d'inscrits n'avaient pas produit de livret, d'autres en avaient apporté d'incomplets. D'autre part, les admissibles de droit ne prenaient point part aux compositions écrites. Toutes défalcations faites, il restait 406 livrets fournissant des indications comparables entre elles et suscep-

tibles d'être confrontées avec les notes d'examen : 161 pour la série A, 121 pour la série B et 124 pour la série C.

Les moyennes que j'ai extraites des livrets sont celles qui résultent des notes données aux élèves par les professeurs de première pour les différentes compositions auxquelles ces élèves avaient pris part durant l'année scolaire 1906-1907. Une remarque essentielle s'impose dès maintenant : la constance dans la valeur des résultats n'est point une loi absolue, même dans le cours régulier des classes. En effet, nombre de moyennes sont nées de chiffres assez distants, le professeur habituel étant bien forcé lui-même, quelque opinion qu'il ait du mérite ordinaire de l'élève, de tenir compte d'une certaine valeur intrinsèque des résultats qui, sous l'action des contingences, aujourd'hui s'élève et demain s'abaisse ou *vice versa*.

Si nous tâchons de savoir d'abord quelle aurait été la situation des candidats, au point de vue de l'admissibilité, selon qu'on les aurait jugés d'après les notes de leurs maîtres ou d'après celles qu'ils se sont vu attribuer au baccalauréat, voici ce que nous constatons.

Tandis que 152 candidats seulement atteignaient, au témoignage de leur livret, la moyenne réglementaire, 235 ont été déclarés admissibles par les jurys, soit 57,88 0/0 au lieu de 37,43. Sans doute 27 candidats que leur livrait désignait pour l'admissibilité n'ont pu s'y hausser à l'examen. Mais la plupart d'entre eux ne parvenaient que tout juste à la moyenne. Onze seulement s'élevaient à 11 de moyenne et le plus heureux ou le plus maltraité de tous ne dépassait pas 11,83. C'est donc dans 6,65 cas sur 100 que le sort des candidats a été moins bon à l'exemen que leurs maîtres ne l'avaient escompté.

En revanche, 110 candidats, soit 27,09 0/0 ont été admis par les correcteurs à subir les épreuves orales, alors que leur livret leur assignait une moyenne inférieure à 10. Ce bénéfice leur a été accordé, soit en raison de la valeur des copies qu'ils avaient remises (1), soit parce que les mentions portées sur leur livret — encore que les chiffres fussent un peu faibles — indiquaient qu'on se trouvait en présence de jeunes gens à qui il était équitable de montrer de la bienveillance (2).

Enfin parmi les 125 candidats dont les noms sont communs à la liste d'admissibilité qu'on eût pu dresser strictement d'après les seuls livrets et à celle que les jurys ont officiellement établie, 42 étaient restés plus ou moins au-dessous de la moyenne dans leurs épreuves écrites de baccalauréat et ont dû leur salut à leur livret.

On arrive ainsi à un total respectable de 107 candidats qui, à des titres et dans des proportions variés, ont tiré avantage de l'institution du livret.

Est-ce donc à dire que les notes d'examens s'éloignent beaucoup de celles du dossier scolaire ? On oublierait, en le croyant, que notre rôle a souvent consisté à abaisser la limite d'admissibilité en faveur de candidats que leurs maîtres eux-mêmes laissaient en deçà de cette limite.

Les rencontres entre examinateurs et professeurs habituels de l'élève sont du reste beaucoup plus fréquentes qu'on ne l'imagine souvent.

(1) 45 sont dans ce cas.
(2) C'est le cas de 65.

Veut-on savoir, par exemple, quelle est la note moyenne de composition française, épreuve commune aux séries A, B et C ? Calculée d'après les 406 livrets, elle est de 9, 24 sur 20. Calculée d'après les 406 notes d'examen, elle est de 9,26.

En version latine, épreuve également commune aux trois groupes, la moyenne du livret est de 8,87, la moyenne d'examen est de 9,79.

Sans doute, dans les épreuves spéciales, une correspondance aussi rigoureuse ne se maintient pas. Mais si la version grecque — ainsi qu'il advint déjà l'an dernier — est cotée 9,20 sur le livret et seulement 6,51 à l'examen (écart de 2,69), la distance entre la note scolaire de sciences en C 10.94 et la note de baccalauréat 9,26 est déjà moindre, tandis qu'en B, entre la cote du livret 10.94 pour la composition de la langue vivante et celle de l'examen 9,54 la différence n'est plus que de 1,40.

Il semble d'ailleurs que les correcteurs des épreuves communes aient été plus satisfaits et les correcteurs des épreuves spéciales moins contents que les directeurs d'études.

Si l'on était tenté de trouver assez peu significatives des constatations aussi générales et si l'on tenait pour massives les statistiques précédentes, il serait aisé de s'éclairer et de le dégager des généralités vagues en considérant de plus près les espèces et en tenant compte des cas individuels.

Nous approcherons d'assez près de la réalité, par exemple, en remarquant que dans plus de la moitié des cas, dans 610 sur 1218, la note donnée à une épreuve d'examen s'est écartée de 2 points au plus de la moyenne des notes correspondantes du livret et que dans 347 cas (soit plus de 28 0/0), cet écart a été de 1 point ou de moins encore, l'identité ayant été souvent observée.

Une assez large marge peut paraître encore ouverte ainsi aux désaccords. Il n'en est rien pourtant. Lorsque l'on dispose d'une échelle de 0 à 20, il semble bien qu'on ne puisse tenir pour graves les différences d'appréciation que si elles se chiffrent, par 5 points ou davantage. Or sur les 1.218 notes données, 164 seulement accusent un semblable écart et encore dans 53 occasions ce fut au bénéfice du candidat (1). Qu'on veuille

(1) On trouvera ici un relevé détaillé des écarts de notes :

Tableau des écarts entre les Notes d'examen et les moyennes correspondantes tirées du Livret scolaire.

	Ecarts de 0 à 1 point	Ecarts de 1 à 2 points	(Ecarts de 0 à 2 points)	Ecarts de 5 points ou plus
Sur 406 Compositions françaises.	120	85	(205)	44
Sur 406 Versions latines.	119	102	(221)	38
Sur 161 Versions grecques. . . .	17	23	(60)	49
Sur 121 Compositions en langues vivantes	35	26	(61)	17
Sur 124 Epreuves de Sciences complètes.	36	27	(63)	16
Sur 1218 notes d'examen.	347	263	(610)	164

bien se souvenir de l'observation que je faisais au début, c'est-à-dire se rappeler que, d'une composition à la suivante, des fluctuations semblables affectent parfois la cote enregistrée sur le livret scolaire par un même maître appréciant un même élève, et l'on conviendra que les jugements rendus au baccalauréat ne sont plus si déconcertants qu'on le suppose parfois.

Il eût été intéressant, mais il ne m'a pas été possible de rapprocher les résultats des examens oraux des notes consignées sur les livrets, faute d'une commune mesure entre des travaux écrits et des réponses faites à des interrogations. Je crois devoir cependant signaler que presque toutes les mentions honorables étaient comme annoncées par les livrets de ceux qui les ont obtenues.

Cette corrélation s'accuse en termes précis de la manière suivante. Parmi les porteurs de nos 406 livrets, 45 ont mérité la mention assez bien. Cinq d'entre eux seulement avaient à leur dossier collégial une moyenne un peu inférieure à 10. La cote moyenne de ces 45 candidats atteignait 11,56.

Quant aux 8 élèves à qui la mention bien a pu être accordée, leur moyenne de livret s'élevait à 13.

En résumé, si l'on fait abstraction de quelques détails, un examen comparatif des notes de livret et des résultats d'examen permet de conclure à une concordance dans l'ensemble des appréciations. En face de cette concordance, on n'est pas éloigné de penser à une harmonie préétablie.

Cette expression me semble pouvoir être retenue, étant propre à caractériser, d'une manière assez heureuse, la coordination qui spontanément s'opère entre les jugements des maîtres sur les élèves pendant l'année et ceux des examinateurs sur les candidats à l'heure du baccalauréat. Tandis que par les notes qu'ils leur attribuent, les professeurs cherchent à avertir leurs élèves de ce qui les attend à l'examen, nous-mêmes quand nous avons à décider du sort d'un candidat, ne nous efforçons-nous pas de retrouver la note qu'un maître impartial, à la fois ferme et bienveillant, instruit de ce qu'on peut exiger d'un collégien, aurait lui-même attribuée à la copie que nous avons sous les yeux ?

La présence de nos collègues de l'enseignement secondaire dans les jurys nous aide singulièrement à nous acquitter de cette tâche et nous les remercions du service qu'ils nous rendent. Peut-être leur donnons-nous quelque chose en échange, s'il est vrai que nous pouvons les aider à voir d'un centre de perspective un peu différent et où il est légitime aussi de se placer, des choses qui leur sont familières certes mais qu'à cause de l'accoutumance et de la proximité mêmes, ils risqueraient de ne plus apercevoir dans le relief et sous l'angle convenables.

De là se tirerait sans doute facilement la réponse à faire aux amis de la simplification s'ils nous proposaient, puisque les examens et les livrets se rencontrent, de supprimer ou les premiers ou les seconds. Il n'y aurait qu'un mot à leur dire : c'est que ni les examens ne seraient ce qu'ils sont sans les livrets, ni les livrets ne seraient ce qu'ils sont sans les examens.

G. Lefèvre.
Doyen de la Faculté des lettres.

QUESTIONS

TOUCHANT

L'ÉDUCATION DES JEUNES FILLES EN ALLEMAGNE

Le Dr *Gertrude Baumer* (1) souhaite la réorganisation des séminaires féminins. D'une manière générale, le travail des futures institutrices est trop peu scientifique. L'école primaire, puis l'école préparatoire et finalement le séminaire ne semblent institués qu'en vue de brevets. Le manuel y est seul en honneur, la pédagogie s'enseigne au moyen de cours et de traités. D'autre part, les jeunes filles qui veulent enseigner dans les écoles primaires sont souvent d'une autre condition que les instituteurs ; filles de pasteurs ou de fonctionnaires, beaucoup se sentent trop « dames » pour leurs élèves. Enfin, la séparation n'est pas assez marquée entre les institutrices et les professeurs d'école moyenne. Pour cette dernière catégorie, il semblerait souhaitable d'ouvrir aux séminaristes les cours des Universités, ne fût-ce que les cours techniques; dans tous les séminaires, il faudrait établir le contact entre les élèves maitresses et le corps enseignant formé dans les Facultés.

La question de la coéducation est de nouveau d'actualité. Dans le duché de Bade notamment, on signale d'heureux essais, mais il importe d'établir que les écolières autorisées à fréquenter les mêmes classes que les garçons sont triées sur le volet (n° 1, p. 37). Il y a donc lieu de reproduire un article de *Stephan Waetzold*, déjà publié en 1896 par la *Revue allemande de l'enseignement à l'étranger*. L'Amérique compte toujours des partisans convaincus de la coéducation. Cependant on peut constater que le système de la séparation des sexes à l'école fait des progrès dans tous les centres où la civilisation s'affine. Les femmes se montrent presque toujours plus disposées à réclamer la coéducation que les hommes : Si l'on a fondé les collèges de Vassar en 1861, de Wellesley en 1870, de Smith en 1871 sur le principe de l'éducation commune aux garçons et aux filles, 12 grandes villes, notamment Baltimore et Brooklyn se sont nettement prononcées en faveur des écoles distinctes. Partout où l'on a consulté les jeunes gens, la majorité des garçons a voté pour l'exclusion des filles. Quoi qu'il en soit, la vérité se résume en l'aphorisme de Miss Ella Weed du Collège Barnard : La coéducation est avant tout affaire de longitude.

La notice nécrologique consacrée par M. *J. Wychgram* à *Wilhelm Noeldecke* (1821-2 décembre 1906) met en relief les éminentes qualités de notre ancien collaborateur, sa modestie, sa piété large, sa bonté, son autorité, l'étendue de ses connaissances : très classique d'éducation et de goût, lecteur assidu d'Homère et de Tacite, admirateur passionné de Gœthe,

(1) *Frauenbildung*, janvier 1907. Voir la *Revue* du 15 août 1907.

n'apprit-il pas la langue du Tasse, celle de Cervantès, puis le hollandais? En matière de pédagogie, il exerçait une influence considérable. Il proclamait que « la vertu éducative et l'action du professeur ont leurs racines dans le caractère ». Ses deux ouvrages « de Weimar à Berlin » (Berlin, Oehlmigkes Verlag 1888) et « de Weimar à Weimar (1872-1897) (Leipzig, Voigtländers Verlag 1897) ont fait époque dans l'histoire de l'enseignement des filles.

Mlle *Luise Gent*, de Liegnitz, traduit dans les n[os] de février et de mars, les instructions françaises concernant les programmes et les méthodes de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

M. *Georg Rosenthal* de Dt. Wilmersdorf souhaite que l'étude du latin et notamment la lecture de César devienne une école de style. Il donne plusieurs exemples de traductions allemandes, souhaitant que les élèves s'habituent à saisir d'emblée la contexture d'une période, à couper en propositions distinctes les longues phrases latines, à trouver la formule allemande adéquate. On peut se demander si ses exigences sont réalisables même dans des classes de jeunes filles très bien douées et très attentives et si les résultats qu'il réclame ne supposent pas des latinistes consommés.

Que d'avantages il y a pour une jeune fille à choisir une profession ! déclare M. *A. von Hardenberg* de Berlin-Schöneberg. Les obligations auxquelles toute carrière assujétit, confèrent un charme plus intense aux heures de loisir; la vie revêt un caractère plus sérieux; le tennis, les invitations, les soirées, les excursions ne passent plus au premier plan parmi les préoccupations des jeunes filles... et des mères. Quant à la routine et à ses effets desséchants, sont-ils plus dangereux que la paresse et la frivolité, reines des salons ?

M[e] *Wilhelmine Geissler*, docteur en médecine et professeur à Lucerne, étudie les relations entre les soins hygiéniques et l'éducation. Sur le thème connu « sana mens in corpore sano », elle brode des variations pédagogiques très pénétrantes. C'est dans la famille plutôt qu'à l'école que se forme le caractère, ensemble d'habitudes et de tendances. C'est donc aux parents à veiller sur les exemples que l'enfant aura sans cesse sous les yeux. A table, en promenade, au lit, dans les chambres de l'appartement, les usages et les convenances commandent une foule de gestes, d'attitudes, de mouvements qu'il s'agit de régler ; derrière les règles du bon ton il y a un code d'hygiène qu'il faut pouvoir expliquer au besoin. Mais l'erreur de bien des gens consiste à ne donner que des explications et des préceptes sans les appuyer sur l'exemple de leurs propres actes. On sermonne, on légifère, mais la mère et la gouvernante goûtent un mets avec la cuiller même dont l'enfant va se servir ; on embrasse une petite fille tout en étant enrhumé ; on tolère qu'un morceau de chocolat ou un gâteau soit conservé dans un mouchoir, et toutes les recommandations théoriques se trouvent battues en brèche. Par les mesures d'hygiène méthodiquement appliquées, par les soins de propreté et par la bonne tenue, par la régularité des repas et l'intelligente distribution du travail et des jeux, on peut exercer une influence salutaire sur le développement des esprits. L'essentiel est d'être averti et de procéder avec discernement.

Louis Weill.

FÊTE DU 25E ANNIVERSAIRE

DE LA

CRÉATION DU LYCÉE FÉNELON

Le Lycée Fénelon vient de fêter le 25e anniversaire de sa création.

Ces fêtes ont été inaugurées par une séance solennelle, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le jeudi 23 juin.

M. Jules Gautier, directeur de l'enseignement secondaire, représentant M. le ministre de l'Instruction publique empêché, présidait. Il avait à sa droite M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, M. Camille Sée, M. Rabier, ancien directeur de l'enseignement secondaire, M. Hugot, chef du personnel au ministère de l'Instruction publique; à sa gauche, Mlle Provost, directrice du Lycée Fénelon, Mlle Butiaux, professeur au Lycée, Mlle Maindron, doyenne des anciennes élèves.

Des centaines de jeunes filles, élèves et anciennes élèves, leurs familles, leurs professeurs, et de nombreux amis du Lycée Fénelon, remplissaient le vaste amphithéâtre et l'égayaient de leurs toilettes claires, de leurs visages épanouis, de leurs chuchotements joyeux.

Mlle Butiaux a prononcé un discours souvent interrompu par de chaleureux applaudissements. Elle a rappelé les débuts du Lycée, les luttes qu'il a dû soutenir et dont il est sorti triomphant. Les élèves se sont associées avec émotion au souvenir donné à leurs professeurs disparus, mais toujours présents; leurs sourires affectueux ont souligné l'évocation de leurs classes de sciences, de lettres et des leçons d'histoire où elles apprennent à aimer la France, ce pays, dont Michelet a dit: *Si l'on voulait entasser ce que chaque nation a dépensé de sang et d'or, et d'efforts de toute sorte, pour les choses désintéressées qui ne devaient profiter qu'au monde, la pyramide de la France irait montant jusqu'au ciel.*

Une approbation unanime a accueilli l'éloge de Mme la Directrice, « l'amie loyale et sûre », et de Mlle Gonzalès dont grandes et petites apprécient la bonté.

Mlle Maindron a pris ensuite la parole au nom des anciennes élèves. Elle rappelle la première classe à laquelle elle assista, et l'émotion qu'elle ressentit, tel un petit soldat qui prend part à une grande bataille. Maintenant elle se réjouit de voir une génération nouvelle réaliser les espérances qui furent alors conçues, et de pouvoir dire aux élèves nouvelles : « Nous avons promis, vous tenez ».

M. Jules Gautier a clos la série des discours en accordant au Lycée Fénelon un bienveillant éloge, et en se félicitant du succès incontesté remporté par l'enseignement secondaire des jeunes filles à Paris et dans toute la France. Cet enseignement si violemment attaqué par des adversaires

souvent déloyaux, si bien défendu par M. Camille Sée, fondé enfin par Jules Ferry et organisé par M. Gréard dont l'administration fut si remarquable, a fait aujourd'hui ses preuves ; nous avons triomphé de bien des préjugés ; sans doute, de nouvelles attaques pourront se produire : nous les attendons de pied ferme ; celles qui furent élevées dans les lycées ne nous amènent-elles pas leurs filles, et cette confiance, qui devrait rassurer toutes les mères, n'est-elle pas pour notre œuvre la plus belle des louanges ?

Le moment est venu de laisser la place aux éminents artistes qui vont prêter leur concours à cette jolie fête. Tous ne sont pas sur la scène : après que l'excellent orchestre dirigé par M. Gabriel Pierné a fait entendre une délicieuse *suite de Damuntcho*, et que Mlles Mant et Demaulde, de l'Opéra, ont enchanté nos yeux en dansant un *Ballet de Cour*, nous voyons se lever comme un seul homme, sur un geste de M. Pierné, un bataillon de fillettes qui occupe les premiers rangs du parterre : c'est la petite chorale du Lycée Fénelon. Sous la direction patiente et expérimentée de M. Pierné, aidé de Mlle Péan, professeur de chant au Lycée, elles ont répété comme de grandes personnes les morceaux qu'elles nous font entendre aujourd'hui; avec quel sérieux, quelle conviction, les yeux fixés sur le bâton du chef d'orchestre, elles chantent le *petit Tambour* et le *vieux roi Chou*, et quelle énergie pour appeler, avec le *Grand-père* de Victor Hugo, les enfants à une ronde joyeuse pendant laquelle :

Les bouquins dans les écoles
Bougonneront !

Au tour de leurs aînées, à présent, celles-ci, plus savantes mais non moins simples, chantent avec un goût très pur la *Chanson du Vannier* et les *Danses de Lormont*, de César Franck, puis la deuxième partie de cette célèbre *Croisade des Enfants*, de M. G. Pierné, pour laquelle on a requis le concours de Mlle Vauthrin, de l'Opéra-Comique et de Mlle Mastio, de l'Opéra. Celle-ci chantera aussi le solo de la *Nuit*, de Saint-Saëns et nous entendons, en outre, les deux charmantes artistes, l'une dans l'air de Marie-Magdeleine, l'autre dans les *Chansons de Miarka*, d'Alexandre Georges. Le poème symphonique de *Phaéton*, de Saint-Saëns, complète la partie musicale, et, pour finir par un éclat de rire, les acteurs du Théâtre-Français viennent jouer l'amusante comédie de MM. Aderer et Ephraïm, *1807*.

Les spectateurs applaudissent avec entrain, puis se séparent, enchantés de cette véritable fête de famille si simple, si cordiale, et tout ensemble si intéressante et si artistique, à laqnelle ils viennent d'assister.

Le vendredi 26 juin, les élèves et anciennes élèves membres de l'Association ont été conviées à une fête intime donnée au Lycée.

C'est par une touchante cérémonie que les réjouissances ont commencé : dans la salle de l'Association, décorée de plantes vertes et de fleurs, Mlle Macherez, doyenne des professeurs, a remis à Mlle Provost, directrice du Lycée, une toile du peintre Dagnan-Bouveret ; c'est le portrait de Mlle Provost, hommage du personnel de Fénelon, ancien et actuel, et de l'Association des anciennes élèves, dont Mlle Macherez se fait l'interprète.

Après que Mme la Directrice a remercié en quelques mots émus, l'œuvre

est exposée à l'admiration des assistants, unanimes à louer la parfaite ressemblance, la facture large et délicate de cette belle peinture, l'une des meilleures pages du maître. Une délégation des élèves est ensuite admise à présenter à Mme la Directrice le souvenir qu'elles ont tenu à lui offrir : un bronze du sculpteur Hannaux, « Floréal ». Pouvait-on symboliser plus gracieusement la jeunesse de celles qui ont eu cette heureuse pensée ?

On s'est alors dispersé dans la maison et dans les jardins. Les salles du rez-de-chaussée, anciens salons de l'hôtel de Rohan, avaient pour un jour retrouvé leur destination primitive ; des massifs de feuillage dissimulaient habilement ce qui aurait pu rappeler « la classe », et sous ces lambris qui ont abrité les belles dames poudrées du XVIIIe siècle, de petites lycéennes du XXe ont causé gaiement, jusqu'au moment où un orchestre placé dans la grande cour a donné le signal des danses. Alors les farandoles se sont déroulées, succédant aux polkas et aux valses, tandis que, à l'ombre des vieux arbres, des groupes se formaient, amies retrouvant des amies, professeurs s'entretenant avec d'anciennes élèves, un peu perdues de vue mais non oubliées, celles-ci souvent tout heureuses de présenter leurs filles à des maîtresses qui eurent pour elles-mêmes une affection un peu maternelle. Beaucoup prenaient aussi un vif plaisir à revoir les classes, théâtre de leurs exploits d'écolières, et c'était également sans résistance qu'on se laissait entraîner au réfectoire, transformé en superbe « buffet », où gâteaux, glaces et sirops apparaissaient et disparaissaient avec une amusante rapidité.

Cependant, à une séance de prestidigitation qui fit la joie des petites, succédait, dans la salle des conférences, un gentil concert organisé par les grandes, attentives à en faire les honneurs à leurs professeurs, auxquels elles présentaient, avec une parfaite bonne grâce, de frais bouquets et des programmes dessinés par elles.

Quand les parents, venus pour reprendre leurs filles, furent introduits dans l'intérieur du Lycée, ils purent voir à l'expression joyeuse des visages que la journée avait été bien employée.

Le Lycée avait gardé sa parure de fête pour recevoir, le samedi 27 juin, les fonctionnaires et anciens fonctionnaires de l'établissement, auxquels avaient bien voulu se joindre M. le Directeur de l'enseignement secondaire, MM. Rabier, Hugot, et plusieurs inspecteurs généraux et inspecteurs d'Académie.

Mme la Directrice et le Comité des fêtes recevaient leurs invités dans la salle des conférences, pavoisée et fleurie.

C'est de là qu'on se dirige, à huit heures, vers la salle du banquet, qui n'est autre que le réfectoire, mais métamorphosé.

Les grandes portes-fenêtres donnant sur le jardin ont été ouvertes et à demi masquées par des buissons de verdure ; des guirlandes électriques retombent du plafond, dissimulées sous des fleurs ; la table n'est qu'une jonchée de feuillage et de roses.

On prend place, et bientôt des conversations animées s'engagent ; le plaisir d'un entretien intéressant ne fut pas le moindre de ceux qu'on goûta durant cette soirée.

Au dessert, M. le Recteur, qui n'avait pu prendre part comme convive à cette fête joyeuse, vient occuper la place qui lui a été réservée à côté de Mme la Directrice.

C'est avec un vif plaisir que le discours de celle-ci est écouté.

Mme la Directrice rappelle, non sans un orgueil bien légitime, que dans ce Lycée, qui comptait cent vingt élèves le jour de l'ouverture, cinq mille jeunes filles ont passé depuis vingt-cinq ans. Beaucoup sont entrées à l'Ecole de Sèvres et devenues professeurs ; un plus grand nombre ont trouvé dans le cercle de la famille l'emploi de leur activité ; toutes font honneur à l'éducation qu'elles ont reçue.

Le Lycée, plus peuplé chaque année, est devenu trop étroit ; il a fallu se préoccuper d'ouvrir une annexe qui recevra une partie des élèves.

Avec une modestie et une délicatesse charmantes, Mme la Directrice reporte sur ses collaboratrices et collaborateurs une part des succès qu'elle a obtenus pendant ces vingt-cinq années de direction. Elle a un mot aimable pour chacun, et n'oublie pas les artistes, MM. Dagnan-Bouveret, Hannaux, Pierné, qui ont contribué à donner à la fête son éclat, et dont la présence est agréable à tous.

M. le Recteur, prenant alors la parole, loue avec une bonté chaleureuse le labeur, le zèle, de celles et de ceux qui ont contribué à la prospérité du Lycée Fénelon. Mlle Provost assuma la lourde charge de la direction à un âge qu'il qualifie d'« invraisemblable », celui où beaucoup de jeunes filles seraient heureuses aujourd'hui d'entrer dans un Lycée en qualité de répétitrices. Le plus bel éloge à faire d'elle eût été de lire son dossier ; on y eût trouvé, parmi nombre d'attestations flatteuses, ce mot de M. le recteur Gréard : « Je voudrais avoir beaucoup de proviseurs comme cette directrice-là ».

Et M. Liard saisit cette occasion de rappeler avec quelle sollicitude M. Gréard veilla sur le Lycée naissant ; il avait voulu l'avoir tout près de lui ; il venait souvent dans les classes, et les professeurs du début n'ont pas encore oublié les conseils judicieux par lesquels il éclaira leur jeune expérience.

M. Liard termine son discours par quelques vues interessantes sur le but et l'avenir de l'enseignement féminin, puis la parole est donnée à M. Chantavoine, dont les deux filles furent élèves au Lycée ; le distingué professeur lit les vers gracieux qu'il a bien voulu composer en l'honneur de cet anniversaire.

On se rend alors dans la salle des conférences et dans le jardin, où de petites tables ont été dressées pour qu'on y prenne le café et le thé. Des lanternes vénitiennes, suspendues aux branches des arbres, éclairent discrètement ; un excellent orchestre, qui s'est déjà fait entendre pendant le dîner, continue à exécuter de jolis morceaux.

Les conversations reprennent de plus belle, et c'est à une heure assez avancée qu'on se sépare, non sans avoir complimenté Mme Carrier-Belleuse, l'économe du Lycée, du bon goût avec lequel elle a présidé à l'organisation de ces fêtes. Leur succès doit être, pour la peine qu'elle s'est donnée, la meilleure récompense.

Ceux qui y furent conviés en garderont longtemps le souvenir, que contribueront à leur rappeler les programmes et menus dessinés par Mesdemoiselles Arnoult et Visto, professeurs au Lycée.

J. Vaudouer,
Professeur au Lycée Fénelon.

LA

SPÉCIALISATION DES FACULTÉS

Il serait souhaitable que chaque Faculté des lettres fût parfaitement outillée pour l'enseignement d'une spécialité au moins, en dehors des enseignements généraux qu'il est de tradition de réunir dans toutes les Facultés.

Mais si l'on veut que chaque Faculté puisse trouver, en quantité suffisante, des élèves spécialistes, il importe de limiter en province le nombre des centres d'études pour chaque spécialité. Par exemple, un seul centre suffirait pour l'italien et un pour l'espagnol. Entendons-nous toutefois. Dans l'état actuel des choses, deux Facultés, Bordeaux et Toulouse, ont des professeurs particuliers pour l'espagnol. Il serait excessif d'obliger l'une d'elles à renoncer à cet enseignement. Mais on pourrait ne le développer que dans l'une, en vue de la préparation à l'agrégation. Il est certain que, lorsqu'on n'a, comme l'an dernier, que deux boursiers d'espagnol à donner à la province, il est fâcheux d'envoyer l'un à Bordeaux, l'autre à Toulouse. Il vaudrait mieux les grouper dans la même ville, sauf à alterner à la rigueur entre les deux. Tout en respectant le principe de la liberté du choix des boursiers, il semble que l'État puisse, en la circonstance, dans leur intérêt même, légitimement intervenir.

La première chose à faire serait de convenir du nombre des centres qu'il serait utile de constituer pour chaque spécialité. Nous proposerions, en dehors de Paris, deux centres pour la philosophie, trois pour l'allemand, trois pour l'anglais, quatre pour l'histoire, huit pour les langues classiques (lettres et grammaire). Ces chiffres sont à peu près proportionnels au nombre moyen des agrégés demandés annuellement dans chaque ordre d'enseignement. Pour arriver à pourvoir toutes les Facultés, il faudrait peut-être augmenter d'une unité telle ou telle spécialité, sauf à alterner les envois de boursiers entre deux Facultés.

Nous donnons plus loin le relevé du nombre d'heures par semaine consacrées, dans l'état actuel, aux principaux enseignements dans les Facultés des lettres de province.

D'après ce tableau, on peut dire, je crois, que huit Facultés, Bordeaux, Grenoble (pour l'italien), Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Toulouse, Rennes, ont d'ores et déjà un personnel assez nombreux pour l'enseignement complet d'une ou plusieurs spécialités. Je ne pense pas qu'il soit possible, pratiquement, de développer plus d'une spécialité dans chacune des autres, on risquerait de ne pas pouvoir leur assurer d'élèves. Il reste six Facultés (Aix, Besançon, Caen, Clermont, Dijon et Poitiers). Or, si l'on accepte comme raisonnable la limitation du nombre des centres telle que nous venons de l'établir, et si l'on tient compte des centres qui sont déjà constitués, il n'y en aurait plus que quatre à former, un de langues clas-

siques, deux d'histoire, un d'allemand. On serait donc réduit à la nécessité d'en doubler deux pour en faire six, ce qui diminue évidemment les chances de les rendre prospères, mais l'inconvénient est difficile à éviter. Le plus pressé, si la combinaison ici proposée parait réalisable, serait que chacune des six Facultés intéressées fît le choix de la spécialité qu'elle souhaiterait acquérir; il serait ensuite relativement facile de la lui constituer, avec des permutations volontaires et quelques créations que le Parlement ne refuserait certainement pas.

Facultés	Langues classiques	Histoire et Géographie + Archéologie et Histoire de l'art	Philosophie + Pédagogie	Allemand (+ exerc. du lect.)	Anglais (+ exerc. du lect.)	Italien ou Espagnol
Aix.	15	11	4	2	1	2 (it)
Besançon. .	13	8+1	4+1	4	2	
Bordeaux. .	24	22+3	7+2	3(+2)	5(+2)	3 (esp.)
Caen	13	16 1/2	3	3 1/2	3	
Clermont. .	15	6	3	3(+2)	2(+2)	
Dijon. . . .	15	11+1	3+1	3(+4)	(4)	
Grenoble . .	11	6+1	3+1	3	2(+3)	3(+4), ital.
Lille	25	14+3	4+3	5	6(+3)	
Lyon. . . .	25 1/2	24+6	7+3	5	6(+3)	2 (it.)
Montpellier.	24	14+3	6	4	3	1 (it.), 2 (esp.)
Nancy . . .	21	13+1	3	6(+4)	3	
Poitiers. . .	14	8+1	4 1/2	3	4	
Rennes. . .	18	11+1	6	3	3	
Toulouse . .	22	13+3	5+1	5	3	1 (it.), 3 (esp.)

Il va sans dire qu'il s'agit là de la préparation complète (agrégation comprise) à une des spécialités de l'enseignement secondaire, les Facultés continuant à conférer, dans les conditions actuelles, les diverses licences et les diplômes d'études qu'il leur plairait de conserver, et gardant ou développant d'autre part, en dehors de toute réglementation, les autres spécialités qu'elles ont déjà acquises ou peuvent acquérir, par exemple pour l'enseignement des étrangers, pour l'histoire locale, etc.

Quant au recrutement des élèves, boursiers ou libres, il n'y a que deux moyens de l'assurer dans de bonnes conditions : 1° organiser dans chaque ville universitaire, après le baccalauréat, une année de culture générale supérieure, soit au lycée, soit à la Faculté, soit avec la collaboration des professeurs des deux enseignements ; 2° limiter au tiers du chiffre total le nombre des boursiers de licence attribués à la Faculté des lettres de Paris.

Sur les deux derniers points, je crois que tout le monde est d'accord ; mais je serais bien aise d'avoir l'avis de mes collègues sur la solution proposée pour la question de la spécialisation des Facultés.

L. Clédat.

RAPPORT GÉNÉRAL

PRÉSENTÉ AU

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

au nom de la Commission extraparlementaire chargée de coordonner les traitements (1)

Enseignement supérieur

Chefs de travaux et préparateurs des facultés des sciences. — Ces fonctionnaires ont vu, pendant ces dernières années, leur travail s'accroître considérablement par suite de l'augmentation toujours croissante du nombre des étudiants, et à raison du certificat de sciences physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.), exigé des futurs étudiants en médecine. Non seulement d'ailleurs, les fonctions sont devenues plus lourdes, elles se sont même modifiées, car les chefs de travaux et les préparateurs sont devenus de véritables collaborateurs des professeurs, prenant part à l'enseignement dont ils constituent des organes essentiels.

En même temps que leur tâche s'accroissait, leurs conditions d'avancement et de recrutement changeaient aussi ; car, si beaucoup de jeunes gens se dirigent aujourd'hui vers l'enseignement supérieur, il faut reconnaître que les vacances de chaires et de maîtrises de conférences sont devenues très rares. On a actuellement des chefs de travaux et des préparateurs agrégés et docteurs qui attendent encore pendant cinq ou six ans une maîtrise de conférence de 4.500 fr. Si donc l'on ne veut pas compromettre le magnifique essor qu'ont pris nos facultés des sciences, il ne faut pas décourager ce personnel, il faut faire quelque chose en sa faveur. Or, actuellement depuis 1898, les chefs de travaux ont, à Paris de 2.400 à 5.000 fr. et dans les départements de 2.500 à 4 000 fr. débutant ainsi à un chiffre plus élevé qu'à Paris. Les préparateurs ont de même, à Paris, de 1.800 à 3.600 fr. et en province, de 1.500 à 3.500 fr.

Les principales demandes de ce personnel étaient les suivantes : nomi-

(1) Voir *Revue* du 15 février, du 15 mars, du 15 avril, du 15 mai, du 15 juin et du 15 juillet 1908.

nation ministérielle; établissement d'un tableau d'avancement; au point de vue de la retraite, assimilation au personnel enseignant, c'est-à-dire droit, après quarante ans de services, aux deux tiers du traitement des six dernières années; au point de vue des traitements, assimilation, en principe, des chefs de travaux aux chargés de cours de lycée, et des préparateurs aux professeurs du 1er ordre des collèges.

Les traitements demandés étaient en conséquence :

Chefs de travaux à Paris : 6 classes, de 4.000 à 6 000 fr.

Chefs de travaux dans les départements : 6 classes, de 3.200 à 5.200 francs.

Préparateurs à Paris : 6 classes, de 3.000 à 5.000 fr.

Préparateurs dans les départements : 6 classes, de 2.500 à 4.500 fr.

Au sujet de la nomination, le recteur qui nomme n'agit que par délégation ministérielle ; c'est donc bien, en réalité, d'une nomination ministérielle qu'il s'agit. Le tableau de classement sera établi, conformément au vœu exprimé. Quant à la question de la retraite, elle a été tranchée par un arrêt du Conseil d'Etat dans le sens demandé par les intéressés.

Restait la question des traitements. La commission a d'abord décidé que, pour être nommé chef de travaux, il faudrait dorénavant être docteur, dans le but de rapprocher moralement les chefs de travaux des maitres de conférences.

Les licenciés non docteurs, qui continueraient à être délégués, toucheraient 500 fr. de moins que les docteurs. Cette somme constituerait ainsi une sorte d'indemnité de doctorat incorporée au traitement du chef de travaux docteur. Le titre d'agrégé de l'enseignement secondaire ne donnerait droit à aucun avantage pécuniaire, mais il jouerait toujours le plus grand rôle pour l'avancement au choix et pour les nominations.

Quant aux traitements eux-mêmes, l'idéal serait de rapprocher matériellement les chefs de travaux des maitres de conférences. Pour cela, il convenait d'assurer aux chefs de travaux un maximum de traitement au moins égal au minimum des maitres de conférences.

Dans ces conditions, la commission a adopté : pour les chefs de travaux de Paris, des traitements de 4.000 à 6.000 fr., dont le maximum est égal au minimum des maitres de conférences ; pour ceux de province de 3.500 à 5.000 fr., dont le maximum dépasse de 500 fr. le minimum des maitres de conférences. Les promotions seront partout de 500 fr. Cela ferait donc quatre classes dans les départements et cinq classes à Paris.

En ce qui touche les préparateurs de facultés, il est à noter que les débutants sont en général de jeunes licenciés, qui n'ont encore aucune ancienneté de service et qui désirent travailler pour eux en vue de se faire une situation dans l'enseignement supérieur ou ailleurs. Il ne faut donc pas les confondre, malgré la similitude du nom, avec les préparateurs des lycées, dont le recrutement est bien différent. Ceux-ci sont en général des répétiteurs, ayant déjà d'assez nombreuses années de services, et qui ont demandé et obtenu ces postes au même titre qu'un professorat de collège. Le traitement minimum des préparateurs de facultés doit donc être un traitement de début de carrière.

Toutefois, comme la présence des préparateurs au laboratoire est nécessaire du matin au soir et qu'on exige d'eux un dévouement absolu à leurs fonctions, il faut aussi que ce traitement de début soit suffisant pour

vivre, et qu'il soit en rapport avec ce que l'on a fait pour les répétiteurs de lycée. D'un autre côté, pour les préparateurs qui se proposent d'entrer dans l'enseignement supérieur, il faut également tenir compte de ce fait que les chefs de travaux et par suite les préparateurs marquent le pas pendant longtemps en attendant des maîtrises de conférences. Il faut donc encore qu'il existe un assez grand nombre de classes et que les traitements des premières classes puissent être considérés comme des traitements d'attente.

Pour concilier toutes ces considérations, la commission a fixé les traitements des préparateurs de Paris de 2.500 à 4.500 fr. avec cinq classes et ceux des préparateurs de province de 2.000 à 4 000 fr. également avec cinq classes. Une indemnité de doctorat d'Etat de 500 fr., soumise à retenues, sera en outre attribuée à ceux qui sont munis du grade de docteur ès sciences.

Les conditions d'avancement des chefs de travaux et des préparateurs seront pour l'ancienneté, 3, 4, 5 et 6 ans, en 5ᵉ, 4ᵉ, 3ᵉ, et 2ᵉ classe dans le cas de 5 classes et 4, 5 et 6 ans, en 4ᵉ, 3ᵉ et 2ᵉ classe dans le cas de quatre classes. Quant à l'avancement au choix, il aura toujours lieu après un minimum de 2 ans et dans la proportion de 15 p. 100.

Les chefs de travaux et les préparateurs seront, du reste, comme les maîtres de conférences, soumis à la formalité du renouvellement annuel, pour continuer à bien marquer le caractère transitoire de la fonction.

Enfin, les préparateurs seront en outre soumis à l'obligation du stage préalable, d'une durée maximum de trois ans. Seuls, pourront être dispensés du stage, sur la proposition des doyens, les jeunes gens qui seront agrégés ou docteurs.

L'émolument des stagiaires sera de 1.800 fr. en province et de 2.200 fr. à Paris.

Personnel des chefs de travaux et préparateurs des facultés de médecine et des écoles de pharmacie. — Il existe dans les facultés de médecine et les écoles supérieures de pharmacie un personnel analogue aux chefs de travaux et préparateurs des facultés des sciences. Une commission de réforme des études médicales fonctionne actuellement au ministère. La commission extraparlementaire de coordination des traitements a donc émis le vœu que cette commission des études médicales examinât la situation des chefs de travaux et préparateurs des facultés de médecine et écoles supérieures de pharmacie, à l'exception des chefs de clinique, en vue d'améliorer les traitements de ces fonctionnaires qui peuvent être assimilés aux préparateurs et chefs de travaux des facultés des sciences.

Personnel des bibliothèques universitaires. — Le personnel des bibliothèques universitaires se recrute au concours parmi les licenciés. Pour achever l'œuvre de coordination commencée en 1898, la commission a estimé qu'il y avait lieu pour Paris : 1° de maintenir le conservateur des bibliothèques de la Sorbonne au traitement actuel de 9.000 fr. plus le logement ; 2° d'établir pour les bibliothécaires chefs de section du droit, de la médecine et de la pharmacie une échelle allant de 6.000 à 8.000 fr. par augmentations de 1.000 fr., au lieu des traitements fixes actuels de

6.000 fr. pour le dernier et de 8.000 fr. pour les deux autres ; 3° de répartir les conservateurs adjoints en trois classes à 5.000, 5.500 et 6.000 fr. en maintenant le minimum et le maximum actuels, mais en établissant un avancement régulier ; 4° enfin de supprimer le titre de sous-bibliothécaire et de répartir les bibliothécaires actuels en 5 classes aux traitements de 3.000 à 5.000 fr., par promotions de 500 fr. Ceux qui seraient pourvus du doctorat d'Etat ès lettres ou ès sciences, qui leur assure plus d'autorité et les rend aptes à rendre plus de services, recevraient en outre une indemnité de 500 fr. soumise à retenues.

En vue d'assurer à ce personnel un avancement régulier qui, faute de règles, n'existe pas actuellement, la commision a adopté : pour les bibliothécaires chefs de section, l'avancement automatique au bout de 8 ans dans chaque classe ; pour les conservateurs adjoints, au bout de 6 ans, et pour les bibliothécaires, au bout de 4 ans de 5°, 5 ans de 4°, 6 ans de 3° et de 2° classe. Quant à l'avancement au choix, il aurait lieu uniformément au bout de 2 ans dans la proportion de 15 0/0.

Pour les départements, les propositions de la commission sont les suivantes : pour les bibliothécaires en chef, 4 classes, de 5.000 à 6.500 fr. par 500 fr., au lieu des limites actuelles de 4.000 et 6.000 fr. ; pour les bibliothécaires, 4 classes également de 2.600 à 4.100 fr. par augmentations de 500 fr. Le titre de sous-bibliothécaire serait également supprimé. Pour tout le personnel, l'avancement à l'ancienneté aurait lieu au bout de quatre ans de 4°, cinq ans de 3° et de 2° classe, et l'avancement au choix uniformément au bout de deux ans dans la proportion de 15 p. 100. Enfin, l'indemnité de doctorat d'Etat de 500 fr. soumise à retenues serait acquise à tous ceux qui seraient pourvus de ce grade.

Personnel des observatoires astronomiques des départements. — Les observatoires astronomiques des départements sont annexés aux universités correspondantes ; ils rentraient par conséquent dans le cadre des travaux de la commission. Ces observatoires sont au nombre de 7 : ceux d'Alger, Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Besançon et celui de Nice, rattaché à l'université de Paris. Le décret organique du 15 février 1907 a institué un conseil des observatoires astronomiques, mais il n'a pas touché aux traitements. Il a simplement classé le personnel en personnel scientifique comprenant directeurs, directeurs adjoints, astronomes titulaires, météorologistes, astronomes-adjoints, aides-astronomes et aides météorologistes, et en personnel auxiliaire, comprenant assistants, stagiaires, mécaniciens et personnel des gardiens et jardiniers.

En province, les astronomes titulaires sont précisément les directeurs, professeurs de facultés, avec indemnité de direction. Il n'y a pas à s'occuper d'eux. Les astronomes-adjoints sont répartis en six classes de 4.500 à 7.000 fr. par variations de 500 fr. ; les météorologistes, en trois classes, à 4.500, 5.000 et 5.500 fr. ; les aides-astronomes en quatre classes de 2.500 à 4.000 fr. par 500 fr. ; les aides-météorologistes en deux classes à 2.500 et 3.000 fr. ; enfin, les assistants en quatre classes, à 1.800, 2.100, 2.400 et 2.700 fr.

Le conseil des observatoires a émis le vœu que les traitements fussent améliorés ; c'est ce vœu qui a été transmis à la commission.

On n'exige aucun grade de ce personnel des assistants, parce qu'ils

peuvent être chargés de travaux très divers et doivent par conséquent se recruter dans des conditions très variées.

Leur avenir étant généralement limité, il importe, pour les retenir, de leur faire une situation suffisante. Du reste, comme les astronomes adjoints, les aides-astronomes et les aides-météorologistes, ils ne peuvent être choisis que sur une liste de présentation dressée par le conseil des observatoires. C'est évidemment là une garantie suffisante. Dès lors, pour mettre un peu plus d'harmonie entre les traitements des aides-astronomes, des aides-météorologistes et des assistants, tout en augmentant ces derniers, la commission extraparlementaire propose de les établir tous comme suit : aides-astronomes, de 3.000 à 4.500 fr. ; aides-météorologistes. de 2.500 à 4 000 fr. ; assistants, de 2.000 à 3.500 fr. ; avec quatre classes partout et l'indemnité de doctorat d'Etat de 500 fr.

L'avancement à l'ancienneté serait de droit après cinq ans dans toutes les classes pour les astronomes adjoints et les météorologistes ; pour les trois catégories suivantes, aides-astronomes, aides météorologistes et assistants, il aurait lieu après trois ans de 4e, quatre ans de 3e et cinq ans de 2e classe.

Les stagiaires n'auraient pas de traitement, mais une indemnité.

Petit personnel des facultés. — L'association des employés subalternes de l'université de Paris a demandé à la commission le relèvement des traitements de ce personnel, en invoquant d'une part la situation faite par le décret du 1er mai 1906 au personnel subalterne de l'administration centrale du ministère de l'instruction publique, et d'autre part, la situation qui résulte, pour les appariteurs de faculté, de la loi de finances du 30 janvier 1907. Cette loi a fixé le traitement de ces agents de 1.800 à 2.400 fr. par avancements successifs de 200 fr. Ce sont ces mêmes traitements que demandait le petit personnel de l'université de Paris. Or, actuellement, ce personnel est divisé en deux catégories principales : 1° les garçons de laboratoire, dont le traitement varie de 1.500 à 1.800 fr. par avancements successifs de 100 fr. ; 2° les garçons de salle et de bureau, gardiens, hommes de peine, surveillants et garçons de bibliothèque, dont les émoluments varient de 1.200 à 1.800 fr. par avancements successifs de 100 fr.

D'un autre côté, le petit personnel des universités de province, dont les traitements sont très modestes, et pour lequel l'écart entre Paris et les départements n'est pas très prononcé, demandait la même situation que celle qui existe actuellement à Paris.

Ces augmentations ont paru justifiées à la commission, principalement pour les garçons d'anatomie, de laboratoire et de bibliothèque. D'ailleurs, ce qui serait fait pour ce petit personnel devra être fait pour le personnel similaire des académies dont la situation est extrêmement complexe, car les traitements et indemnités de ce personnel sont tout ce qu'il y a de plus variable, allant de 300 à 1.500 fr. La question est du reste liée à une autre question plus générale, celle du petit personnel de toutes les administrations de l'Etat, au sujet duquel M. le député Dejeante avait déposé une proposition dans la précédente législature.

Une commission spéciale sera sans doute instituée au ministère des finances pour étudier cette question, en vue d'arriver à l'uniformisation des traitements. Comme il est possible qu'une telle commission, si elle

s'occupe du petit personnel des facultés, ne se rende pas suffisamment compte de la valeur relative des services de certaines catégories qui se rattachent plus directement à l'enseignement, par exemple celles signalées plus haut des garçons d'anatomie, de laboratoire et de bibliothèque, la commission extraparlementaire a cru devoir statuer avec sa compétence spéciale sur ces catégories, estimant que son silence au sujet de ce personnel très intéressant pourrait être mal interprété. Son travail pourra être repris dans un travail d'ensemble, mais il servirait en tout cas d'indications utiles à une commission du ministère des finances. Les propositions suivantes ont été alors arrêtées :

Pour Paris : garçons d'anatomie et de laboratoire, de 1.800 à 2 400 fr.;

Garçons de bibliothèques, de 1.600 à 2.200 fr.;

Garçons de salle et autres, de 1.500 à 2.000 fr.

Pour les départements : garçons d'anatomie, laboratoire et bibliothèque, de 1.500 à 1.800 fr.;

Garçons de salle et autres, de 1.200 à 1.500 fr.

Ouvriers jardiniers du Muséum d'histoire naturelle. — Les ouvriers jardiniers du Muséum réclament contre le décret d'avril 1907 qui a fixé leurs émoluments de 1.500 à 1.800 fr. et leur a donné un statut. Après avoir déclaré qu'ils acceptaient ces traitements, ils sont venus demander à la commission : 1° des traitements plus élevés, allant de 1.800 à 3.000 fr.; 2° l'établissement de règles fixes pour leur avancement; 3° la suppression de toute peine disciplinaire ayant un effet sur le traitement et l'établissement d'un conseil de discipline.

Après examen de ces réclamations, la commission a été d'avis qu'il n'était pas possible de donner aux ouvriers jardiniers autant qu'aux garçons d'anatomie et de laboratoire ni même qu'aux garçons de bibliothèque. Considérant d'autre part que les chefs de carré du Muséum débutent à 2.000 fr. pour aller à 3.000 fr., la commission a décidé de porter le maximum des ouvriers jardiniers à 2.000 fr., soit de 1.500 à 2 000 fr., comme pour les garçons de bureau. L'avancement continuera à n'avoir lieu qu'au choix. Quant au régime disciplinaire, la commission est d'avis qu'il ne peut être purement moral; considérant d'ailleurs que la peine de suspension de salaire n'a jamais été appliquée et ne pourra l'être que par le ministre lui-même, sur la proposition du directeur du Muséum, la commission estime qu'il y a là pour les agents toute garantie d'application, et qu'il n'y a pas lieu de modifier sur ce point le décret de 1907.

ÉVALUATION APPROXIMATIVE DES AUGMENTATIONS DE DÉPENSES RÉSULTANT DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que nous abordons ce dernier chapitre, car, bien que la commission ait toujours eu comme préoccupation de ménager les deniers de l'État, tout en distribuant un peu plus de justice, elle n'ignorait pas que les sacrifices financiers à demander au pays, pour donner une satisfaction, même partielle, aux vœux du personnel enseignant, seraient encore assez considérables. On conçoit que le calcul des augmentations de dépenses qui résulteraient des

propositions soumises par la commission à M. le ministre de l'instruction publique, ne puisse se faire d'une façon absolument rigoureuse, car la base d'un tel calcul est l'état du personnel à un moment donné, et cet état est sans cesse changeant. Néanmoins, cette évaluation sera très suffisamment exacte pour que l'on puisse se rendre compte de la grandeur de l'effort à solliciter du ministre des finances et du Parlement.

Les calculs ont été faits dans les bureaux compétents des trois directions de l'enseignement. Nous allons les donner sous la forme toujours plus claire de tableaux, tels qu'ils ont été préparés. — Il n'a pas été tenu compte, dans ces calculs, des dépenses qui résulteraient du vœu de la commission au sujet de l'égalisation des traitements entre le personnel féminin et le personnel masculin. Le vote émis sur ce point a été un vote de principe, dont la réalisation ne peut être sans doute prochaine.

L'ordre général suivi dans l'évaluation des dépenses sera le même que celui adopté pour les discussions : enseignement secondaire d'abord, car, nous le rappelons encore une fois, c'est pour lui surtout que la commission a été instituée ; puis, enseignement primaire et enseignement supérieur.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les calculs sont basés sur la répartition du personnel dans les cadres au 1er janvier 1907, et l'on a suivi l'ordre des propositions voté par la commission :

1° Avancement (maximum de stage, système Simyan-Lefas) ;

2° Traitements ;

3° Heures supplémentaires.

Lorsque l'augmentation votée n'est pas la même pour tous les fonctionnaires d'une même catégorie, la somme inscrite dans la colonne des augmentations représente le total des augmentattons partielles calculées classe par classe, d'après l'augmentation particulière et le nombre des fonctionnaires de chaque classe. Le détail de tous ces calculs eût été trop long à reproduire.

I. — **Avancement** (Maximum de stage. — Projet Simyan-Lefas).

1° Lycées de garçons. — La somme approximative, nécessaire pour accorder, au 1er janvier 1908, des promotions de classe au personnel des lycées de garçons, d'après le projet Simyan-Lefas, adopté par la commission extraparlementaire, s'élèverait :

avec les traitements actuels, à. . . . . 305.000 fr.,
avec les traitements votés par la commission, à. . . 375 000 fr.,

les promotions hors classe et celles des instituteurs et institutrices non comprises.

La moyenne des disponibilités normales pour promotions pendant ces trois dernières années a été de. . . . . 255.000 fr.

Il en résulte que l'augmentation des dépenses pour l'application du projet, dès le budget de 1908, serait :

avec les traitements actuels, de. . . . . 50.000 fr.,
avec les traitements votés, de . . . . 120.000 fr.

2° *Collèges de garçons.* — L'application du système Simyan-Lefas aux promotions des collèges, à effectuer le 1er janvier 1908, entraînera une dépense :

avec les traitements actuels, de, ... 146 000 fr.,
avec les traitements votés, de . . . . 175.000 fr.

Les disponibilités normales pour promotions, au 1er janvier 1907, se sont élevées à . . . . 62.400 fr.

Il en résulte qu'en se basant sur ce chiffre, l'augmentation de dépenses pour l'application du projet, dès le budget de 1908, serait :

avec les traitements actuels, de. . . . . 83.600 fr.,
avec les traitements votés, de . . . . 112.600 fr.

3° *Lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles.* — Le système d'avancement Simyan-Lefas appliqué aux promotions du personnel de l'enseignement secondaire des jeunes filles, exigerait, au 1er janvier 1908 :

avec les traitements actuels . . . . 62.600 fr.
avec les traitements votés. . . . . 104.600 fr.

Les disponibilités provenant de mutations peuvent être évaluées à. . . . . 8.000 fr.

Il a d'autre part été inscrit au budget de 1908, au chapitre des compléments de traitements, un relèvement de crédit de . . . 50.000 fr.

Il en résulte que l'application immédiate du système entraînerait une augmentation de dépenses :

avec les traitements actuels, de. . . . . 4.600 fr.
avec les traitements votés, de . . . . 46.600 fr.

Donc, au total, avec les traitements actuels, l'augmentation de dépenses, provenant de l'application du projet Simyan-Lefas, dès le budget de 1908, serait d'environ . . . . 138.200 fr.

Il résulte d'ailleurs, de calculs plus complets, que les sommes supplémentaires nécessaires pour arriver au régime normal de l'application du système Simyan-Lefas, avec les traitements actuels, atteindront :

pour les lycées de garçons	290.266 fr.
pour les collèges de garçons.	187.613
pour les lycées et collèges de jeunes filles	63.485
soit au total	541 364 fr.

dont 138.200 fr. pour l'exercice 1908

II. — Traitements.

1° *Lycées de garçons.*

CATÉGORIES DE FONCTIONNAIRES	NOMBRE de fonctionnaires	AUGMENTATION PROPOSÉE PAR FONCTIONNAIRE	ACCROISSEMENT de dépenses
Professeurs agrégés	1.794	500 fr.	897.000
Proviseurs agrégés	65	500 fr. [Traitement]	32.500
		Indemnités de direction [Règle de la moyenne].	63.050
Chargés de cours licenciés (Paris)	21	De 0 à 500 fr. suivant la classe	3.600
Proviseurs licenciés (Paris)	1	De 0 à 500 fr. suivant la classe	500
Chargés de cours licenciés (Départements).	738	400 fr.	295.200
		En plus pour 1/5 titularisé : 500 fr.	73.800
Proviseurs non agrégés (Départements).	43	400 fr.	17.200
Chargés de cours bacheliers (Départements)	41	De 200 à 700 fr. suivant la classe	22.200
Professeurs des classes élémentaires (Paris)	50	1.000 fr.	50.000
Professeurs des classes élémentaires (Départements)	199	400 fr.	79.600
		En plus pour 1/5 assimilé aux chargés de cours licenciés : 300 fr.	11.940
Préparateurs (Paris)	19	De 500 à 1.500 fr. suivant la classe.	24.300
Préparateurs (Départements)	12	De 400 à 1.600 fr. suivant la classe.	16.300
Maîtres élémentaires (Paris)	10	De 100 à 300 fr. suivant la classe	1.600
Maîtres élémentaires (Départements)	89	De 100 à 400 fr. suivant la classe	28 200
Professeurs de dessin (Paris)	29	De 1.000 à 2.000 fr. suivant la classe	42.600
Professeurs de dessin (Départements)	102	De 900 à 2.300 fr. suivant la classe.	167.200
Chargés de cours de dessin (Départements)	22	De 700 à 2.100 fr. suivant la classe	38.500
Professeurs de gymnastique (Paris)	27	De 400 à 600 fr.	15.900
Professeurs de gymnastique (Départements)	107	De 400 à 800 fr.	71.900
Censeurs des lycées de Paris	10	1.000 fr. pour une nouvelle classe	(a) 10.000
Proviseurs des départements délégués censeurs à Paris	4	500 fr	2.000
[illegible]	[illegible]	De [illegible] à 400 fr. suivant la classe	[illegible].700

Surveillants généraux bacheliers (Paris)	20	De 100 à 400 fr. suivant la classe, plus 300 fr. de non-reversement de logement		[illegible]
Surveillants généraux bacheliers (Départements)	81	De 100 à 900 fr. suivant la classe, plus 300 fr. de non-reversement de logement		9.900 26.700
Répétiteurs du 1er ordre	416	De 100 à 900 fr. suivant la classe		170.600
		En plus pour un cinquième assimilé aux professeurs de collèges de 1er ordre : 300 fr.		24.960
Répétiteurs du 2e ordre	755	De 100 à 1.000 fr. suivant la classe		491.800
		En plus pour un cinquième assimilé aux professeurs de collèges de 2e ordre : 300 fr.		45.300
Instituteurs et institutrices détachés, pourvus du brevet supérieur	204	200 fr.		40.800
Instituteurs et institutrices de 1re classe (Paris)	16	Indemnité de direction de 200 à 400 fr.	(b)	4.800
Economes (lycées d'externes, Paris)	4	1.000 fr.		4.000
Economes (tous les lycées)	107	Indemnité de recettes 2 pour 1.000 jusqu'à 200.000 fr. et 1 p. 1.000 au delà		42.330
Sous-économes	136	De 100 à 900 fr. suivant la classe, plus 300 fr. de non-reversement de logement, moins l'indemnité moyenne de 400 fr. supprimée.		32.900
Commis aux écritures (1er ordre) (c). Commis aux écritures (2e ordre)	33	Comme les répétiteurs, plus 300 fr. de non-reversement de logement		22.000
Délégués aux écritures	18	Comme les répétiteurs, plus 300 fr. de non-reversement de logement		8.000
	Nombre d'heures			
Enseignement du dessin géométrique	90 (classes des écoles) 100 (classes ordinaires)	Dépense actuelle : 36.300 fr. Tarif proposé de l'heure. 300 fr. / 250 fr.		15.700
		Total pour les lycées de garçons		2.964.280

Les demandes des fonctionnaires des lycées de garçons, indépendamment des indemnités de résidence, s'élevaient à . . 4.108.800
Les réductions opérées par la commission ont donc été de . . . 1.144.520

(a) Dépense maximum, en supposant les 10 censeurs dans la classe nouvelle.
(b) Dépense calculée en supposant les 16 instituteurs à l'indemnité moyenne de 300 fr.
(c) La licence en droit assurera le 1er ordre.

2° Collèges de garçons.

CATÉGORIES DE FONCTIONNAIRES	NOMBRE de fonctionnaires	AUGMENTATION PROPOSÉE PAR FONCTIONNAIRE	ACCROISSEMENT de dépenses
Professeurs du 1er ordre	1.350	400 fr.	540.000
	112 (sect. sup. anciennes)	100 fr.	11.200
	292 des 1.462 précéd.	En plus pour 1/5 assimilé aux chargés de cours de lycées : 300 fr.	87.600
Professeurs du 2e ordre	659 (y compris les délégués)	De 200 à 700 fr., suivant la classe	215.200
Professeurs du 3e ordre	345	De 400 à 500 fr., suivant la classe	171.100
Instituteurs et institutrices pourvus du brevet supérieur	226	200 fr.	45.200
Professeurs de dessin	108	De 600 à 2.000 fr., suivant la classe	115.200
Professeurs de gymnastique	43	De 300 à 800 fr., suivant la classe	16.000
Principaux des collèges en régie	28	» »	3.000
Principaux avec pensionnat à leur compte	1re catégorie : 91	400 fr.	36.400
	2e catégorie : 19	De 200 à 700 fr., suivant la classe	7.300
	3e catégorie : 13	De 200 à 700 fr., suivant la classe	4.900
Répétiteurs	(a) 136	De 0 à 1.000 fr., suivant la classe	35.800
Total pour les collèges de garçons			1.288.900

NOTA. — Les demandes des fonctionnaires des collèges de garçons s'élevaient à 3.079.600 fr. Les réductions opérées par la commission ont donc été de 1.790.700 fr.

(a) Les autres répétiteurs sont de 6e classe ou stagiaires, sans augmentation.

3° Lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles.

CATÉGORIES DE FONCTIONNAIRES	NOMBRE de fonctionnaires	AUGMENTATION PROPOSÉE PAR FONCTIONNAIRE	ACCROISSEMENT de dépenses

		En plus pour 1/8, avec complément de traitement : 300 fr.	19 500
Professeurs du dessin des lycées et collèges (départements)	24	De 200 à 1.600 fr., suivant la classe	20 500
Professeurs de dessin des lycées et collèges (Paris et Versailles)	6	De 200 à 1.600 fr., suivant la classe	8 700
Chargées de cours de dessin des lycées et collèges	41	De 200 à 900 fr., suivant la classe	10.800
Professeurs de chant (degré supérieur) des lycées et collèges (départements)	14	De 200 à 1.000 fr., suivant la classe	6 200
Professeurs de chant (degré supérieur) des lycées et collèges (Paris et Versailles)	6	De 200 à 1.000 fr., suivant la classe	4.700
Maîtresses de chant (degré élémentaire) des lycées et collèges (départements)	6	De 200 à 400 fr. ou 600 fr., suivant la classe et la catégorie	1.200
Maîtresses de gymnastique des lycées et collèges (départements)	19	De 200 à 500 fr., suivant la classe	4 200
Maîtresses de gymnastique des lycées et collèges (Paris et Versailles)	5	De 200 à 500 fr., suivant la classe	1.600
Maîtresses primaires des lycées (départements)	241	De 200 à 600 fr., suivant la classe	77.100
Maîtresses primaires des lycées (Paris et Versailles)	57	De 300 à 700 fr., suivant la classe	27.500
Maîtresses primaires des collèges	167	De 200 à 400 fr., suivant la classe	49 300
Maîtresses de travaux à l'aiguille des lycées (départements)	36	De 200 à 600 fr., suivant la classe	11.300
Maîtresses de travaux à l'aiguille des lycées (Paris et Versailles)	6	De 300 à 700 fr., suivant la classe	3.500
Maîtresses de travaux à l'aiguille des collèges	3	De 200 à 400 fr., suivant la classe	600
Chargées de cours de collèges	95	De 200 à 600 fr., suivant la classe	21 900
Maîtresses répétitrices des lycées (départements)	184	De 200 à 600 fr., suivant la classe	44.200
Maîtresses répétitrices des lycées (Paris et Versailles)	48	De 200 à 600 fr., suivant la classe	13.300
Surveillantes d'externat des collèges	120	De 100 à 300 fr., suivant la classe	16 900
Surveillantes générales, 1er ordre, des lycées (départements)	3	De 200 à 1.300 fr., suivant la classe	600
Surveillantes générales, 1er ordre, des lycées (Paris et Versailles)	4	De 200 à 1.300 fr., suivant la classe	3.100
Surveillantes générales, 2e ordre, des lycées (départements)	27	De 200 à 600 fr., suivant la classe	7.100

CATÉGORIES DE FONCTIONNAIRES	NOMBRE de fonctionnaires	AUGMENTATION PROPOSÉE PAR FONCTIONNAIRE	ACCROISSEMENT de dépenses
Surveillantes générales, 2e ordre, des lycées (Paris et Versailles)	5	De 200 à 600 fr., suivant la classe	1.300
Directrices agrégées des lycées (départements)	27	De 500 à 1.000 fr., suivant la classe (ind. moy. de dir. de 2.000 fr.)	19.600
Directrices certifiées ou licenciées des lycées (départements)	**5**	**De 0 à 500 fr., suivant la classe (ind. moy. de dir. de 2.000 fr.)**	1 400
Directrices brevetées ou pourvues du baccalauréat (départements)		**Pas de changement.**	»
Directrices agrégées (Paris et Versailles)	**6**	**De 1.600 à 2.100 fr., suivant la classe (ind. moy. de dir. de 2.000 fr.)**	**12.300**
Directrices certifiées (Paris et Versailles)	**0**	»	»
Directrices brevetées (Paris et Versailles)	**1**	**Pas de changement.**	»
Directrices de collèges agrégées	**17**	**De 900 à 1.500 fr., suivant la classe.**	**22.900**
Directrices certifiées ou licenciées	**24**	**De 500 à 1.000 fr., suivant la classe.**	**17.300**
Directrices brevetées		**Pas de changement.**	»
Economes des lycées (départements)	**41**	**De 200 à 1.000 fr., suivant la classe.**	**29.000**
Economes des lycées (Paris et Versailles)	**6**	**De 200 à 1.000 fr., suivant la classe.**	**5.800**
Economes des lycées	**47**	**Remises de 2 p. 1 000 jusqu'à 200.000 fr. et 1 p. 1.000 au delà**	**7.897**
Sous-économes des lycées (départements)	**9**	**De 200 à 600 fr., suivant la classe**	**2.100**
Sous-économes des lycées (Paris et Versailles)	**4**	**De 200 à 600 fr., suivant la classe**	**1.200**
Cours secondaires			
1° Directrices			**11 850**
2° Professeurs			**4.900**
3° Chargées de cours			**12.600**
4° Institutrices primaires			**27.300**
5° Surveillantes d'externat			**5.100**
		Total pour l'enseignement secondaire des jeunes filles	**943.047**

CATÉGORIE DE FONCTIONNAIRES	NOMBRE de fonctionnaires	INDEMNITÉ proposée par fonctionnaire	ACCROISSEMENT de dépenses	OBSERVATIONS
Fonctionnaires des lycées et collèges de garçons et filles deux fois admissibles aux diverses agrégations	182	300 fr. . . .	54.600	Conditions : deux admissibilités ; toutes épreuves subies ; note moyenne d'ensemble au moins égale à 10 sur 20. Il n'a pas été possible de vérifier ces deux dernières conditions : la dépense calculée est donc un maximum dans l'état actuel.

Récapitulation pour l'ensemble des traitements et indemnités du personnel de l'enseignement secondaire.

Lycées de garçons	2.923.830 fr.
Collèges de garçons	1.288.900
Etablissements de jeunes filles	943.047
Double admissibilité à l'agrégation	54.600
Total.	5.210.377 fr.

III. — **Heures supplémentaires.**

Le calcul suivant de l'augmentation de dépenses pour heures supplémentaires a été fait d'après les traitements proposés par la commission, puisque dans son esprit cette réforme ne doit venir qu'après celle des traitements. Pour obtenir le taux nouveau de l'heure, la commission a décidé de prendre le traitement du professeur agrégé de 6e classe, sans l'indemnité d'agrégation, et de la diviser par la moyenne du service maximum des professeurs, soit $\frac{12 + 15}{2}$ = 13 h. 1/2 à Paris et $\frac{12 + 16}{2}$ = 14 heures en province.

Cela donne pour le taux de l'heure : à Paris $\frac{5.500}{13,5}$ = 407 fr., ou en nombre rond 400 fr. ; dans les départements $\frac{3.700}{14}$ = 264 fr., ou en nombre rond 260 fr.

D'après le nombre des heures supplémentaires en 1905-1906, l'augmentation de dépenses serait donc :

CATÉGORIES DE LYCÉES	NOMBRE d'heures supplémentaires	ANCIEN taux	NOUVEAU taux	DIFFÉRENCE	AUGMENTATION de dépenses
Lycées de la Seine et de Seine-et-Oise	1.360	250	400	150	204.000
Lycées des départements	4.660	150	260	110	512.600
Total					716.600
Si l'on admet 100 heures en plus pour l'augmentation du nombre des heures supplémentaires en 1906-1907, avec une augmentation moyenne de taux de $\frac{150+110}{2}$ = 180 fr., cela fait une majoration de					18.000
Total (1)					734.600

(1) Dans cette évaluation approximative ne sont pas comprises les augmentations à provenir des réductions de maximum de services proposées par la commission.

NOTA. — Dans les lycées de jeunes filles, où il existe peu d'heures supplémentaires, la commission propose qu'une base analogue de calcul du taux de l'heure soit adoptée.

Quant aux collèges de garçons et filles, au renouvellement des traités décennaux, l'administration s'occupera de la question de fixation d'un tarif uniforme des heures supplémentaires établi sur les mêmes bases.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE DES AUGMENTATIONS DE DÉPENSES PROPOSÉES POUR TOUT L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

I. — Avancement (système Simyan-Lefas, traitements actuels)	541.364
II. — Traitements et indemnités	5.210.377
III. — Heures supplémentaires (traitements votés)	734.600
Total général pour l'enseignement secondaire	6.486.341

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les calculs relatifs à l'enseignement primaire comprennent deux parties ; la première, relative à la coordination des traitements du personnel des écoles normales primaires, de l'enseignement primaire supérieur et de l'inspection primaire et académique, avec ceux du personnel de l'enseignement secondaire ; la seconde, relative à l'enseignement pri-

Dans la première partie, l'assimilation du personnel des écoles normales primaires à celui des collèges, avec modification du nombre des classes, implique nécessairement une identité des règles de l'avancement (maximum de stage et proportion déterminée pour le choix), qui ne peuvent être ni plus ni moins avantageuses dans un ordre d'enseignement que dans l'autre. Les calculs ont donc été établis en

CATÉGORIE DE FONCTIONNAIRES		NOMBRE de fonctionnaires	NATURE DES MESURES PROPOSÉES	DÉPENSE immédiate	DÉPENSE ultérieure	DÉPENSE totale
Professeurs des écoles normales	Instituteurs	370	Six classes au lieu de cinq. Traitements de 2.900 à 4.900 fr. au lieu de 2.500 à 3.700 fr. Avancement à l'ancienneté et au choix dans les conditions du projet Simyan-Lefas. . .	241.200	79.100	320.300
	et institutrices.	402	Six classes au lieu de cinq. Traitements de 2 500 à 4.500 fr. au lieu de 2 500 à 3.400 fr. Avancement à l'ancienneté et au choix dans les conditions du projet Simyan Lefas . . .	150.700	123.400	274.100
Economes des écoles normales.	Instituteurs	15	Augmentation uniforme de tous les traitements (200 fr.)	9.000	»	9 000
	et institutrices.	30				
Maitres adjoints et maitresses adjointes des écoles normales.		13	Augmentation moyenne de 500 fr. pour que l'ensemble de leurs émoluments soit sensiblement égal au maximum des émoluments proposés pour les maitres adjoints des écoles primaires supérieures des mêmes résidences.	6.500	»	6.500
			Réorganisation de la surveillance de nuit dans les écoles normales d'institutrices	50.000	»	50.000
Directeurs et directrices des écoles normales.	Instituteurs	81	Nouvelle échelle de traitements. Six classes comme les professeurs et un supplément de direction de 1.000 à 1.600 fr. (1.300 en moyenne). Avancement à l'ancienneté et au choix dans les conditions du projet Simyan-Lefas	39.700	700	40.400
	et institutrices.	81		45.300	800	46.100
Inspecteurs primaires		424	Echelle de traitements de 4 000 à 5.200 fr. au lieu de 3 500 à 5 000 fr. Avancement à l'ancienneté non modifié ; au choix, 15 p. 100.	168.200	3.800	(a)172.000

(a) Non compris l'augmentation (84.800) proposée de l'indemnité à la charge des départements.

CATÉGORIES DE FONCTIONNAIRES		NOMBRE de fonctionnaires	NATURE DES MESURES PROPOSÉES	DÉPENSES immédiate	DÉPENSE ultérieure	DÉPENSE totale
Professeurs des écoles primaires supérieures.	de garçons.	406	Nouvelle échelle de traitements. Six classes de 2.100 à 4.100 fr. au lieu de cinq classes de 1.900 à 2.900 fr. . . .	213.000	116.000	(*b*)329.000
	de jeunes filles.	242	Six classes de 1.900 à 3.700 fr. au lieu de cinq classes de 1.900 à 2.700 fr. . . . . Avancement à l'ancienneté et au choix dans les conditions du projet Simyan-Lefas.	64.400	70.100	(*b*)134.500
Directeurs et directrices des écoles primaires supérieures.	de garçons.	196	Classement comme professeur et indemnité de direction de 800 à 1.200 fr. (avec moyenne de 1.000 fr.) ou de 0 à 500 fr. (avec moyenne de 250 fr.).	114.300	(*c*) » .	(*b*)114.300
	de jeunes filles.	120		24.400	42.700	(*b*) 67.100
Fonctionnaires agrégés		3	Allocation de 500 fr. lorsqu'ils sont en service dans l'enseignement primaire	1.500	»	(*b*) 1.500
Instituteurs adjoints (titulaires et délégués) et institutrices adjointes (titulaires et déléguées)	des écoles primaires supérieures.	410 (170+240)	Nouvelle échelle de traitements : Six classes de 1.600 à 3.000 fr. au lieu de cinq classes de 1.400 à 2.400 fr. . . .	122.000	8.700	(*b*)130.700
		217 (27+190)	Six classes de 1.600 à 2.800 fr. au lieu de cinq classes de 1.400 à 2.200 fr. . . . Avancement analogue à celui des instituteurs et institutrices. Pour le hors classe nouveau, 1/6e au choix. Les délégués obtiennent leur avancement dans le cadre des instituteurs et des institutrices, ils en jouissent durant leur délégation et le conservent lors de leur titularisation.	64.000	1.100	(*b*) 65.100
Instituteurs adjoints et institutrices adjointes des écoles primaires supérieures pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement d'une langue vivante.		76	Supplément de 500 fr. en sus du traitement ci-dessus au lieu de l'indemnité actuelle de 300 fr.	15.200	»	(*b*) 15.200
Commis d'inspection académique.		179	Nouvelle échelle de traitements. Cinq classes au lieu de quatre ; de			

		[redacted] et choix)	39.800	47.300	87.100
Secrétaires d'inspection académique	80	Augmentation des traitements, 800 fr. pour chaque classe; avancement à l'ancienneté maintenu, avancement au choix, 15 p. 100.	43.000	8.000	51.000
Inspecteurs d'académie des départements	87	Augmentation des traitements, 1.000 fr. pour chaque classe; avancement à l'ancienneté, six ans; au choix, 15 p. 100	87.000	25.000	112.500
		Total pour la 1re partie.	1.499.200	527.200	2.026.400

(b) Non compris les dépenses qui résulteraient de la mesure pour les villes de Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille.
(c) Ultérieurement la dépense sera réduite de 17.800 fr.

2e partie. — Enseignement primaire élémentaire.

CATÉGORIES de fonctionnaires	NOMBRE de fonctionnaires	NATURE DES MESURES PROPOSÉES	DÉPENSE immédiate	DÉPENSE ultérieure	DÉPENSE totale
Instituteurs et institutrices des écoles élémentaires et maternelles au nombre de 109.037.		*Allocation d'un supplément annuel de traitement de 200 fr. pour possession du brevet supérieur.*			
	48.540	Instituteurs et institutrices qui possèdent le brevet supérieur.	9.708.000	»	17.533.600
	39.128	Instituteurs et institutrices ne possèdent que le brevet élémentaire, mais ils sont entrés en fonctions avant 1889 et ils seront sans doute remplacés au fur et à mesure des départs par des brevetés supérieurs.	»	(d) 7.825.600	

(d) L'accroissement de dépense annuelle ne semble pas pouvoir dépasser 325.000 fr.

CATÉGORIES de fonctionnaires	NOMBRE de fonctionnaires	NATURE DES MESURES PROPOSÉES	DÉPENSE immédiate	DÉPENSE ultérieure	DÉPENSE totale
		Accession aux deux premières classes des brevetés élémentaires entrés en fonctions depuis 1889.			
Instituteurs et institutrices des écoles élémentaires et maternelles au nombre de 109.037	21.369	Instituteurs et institutrices. — La différence de traitement moyen entre les maîtres ou maîtresses qui peuvent entrer dans les deux premières classes et ceux qui ne peuvent s'élever au-dessus de la 3e classe est de 164 fr. 12. Ce chiffre a été obtenu en établissant dans les deux cas le traitement moyen théorique d'un instituteur (ou d'une institutrice), c'est-à-dire le traitement moyen de toute la carrière d'un fonctionnaire qui, de l'âge moyen de début jusqu'à celui de la retraite, séjournerait dans chaque classe le temps nécessaire pour y recevoir la moyenne des sommes touchées par l'ensemble des fonctionnaires de cette classe, d'après les règles actuelles sur l'avancement au choix et à l'ancienneté		(e) 3.507.000	3.507.000
		Modification aux règles qui déterminent le nombre des promotions au choix à la 4e, 3e et 2e classe.			
		(10 p. 100 du nombre des admissibles à promotion au lieu de 10 p. 100 du nombre des promus à l'ancienneté.)			
		Cette modification entraine une augmentation du traitement moyen des :			
Instituteurs et institutrices des écoles élémentaires et maternelles au nombre de 109.037	52.165	Instituteurs, à raison de 10 fr. 60 par instituteur, soit 552.949 fr.	»	(f) 1.188.000	1.188.000
	56.872	Institutrices, à raison de 9 fr. 39 par institutrice, soit 635.028 fr.			
		Total pour la 2e partie. . .	9.708.000	12.520.000	22.228.000

1re partie	2.026.400
2e partie	22.228.600
Total général pour l'enseignement primaire.	24.255.000

Les demandes du personnel de l'enseignement primaire s'élevaient, d'après le relevé dressé par l'administration, à la somme de 57.375.000 fr. y compris 6.482.800 fr. résultant de l'identification des traitements demandés par le personnel féminin et le personnel masculin de l'enseignement primaire élémentaire. Cette identification, étendue à tout le personnel de l'enseignement primaire, avec les traitements actuels, nécessiterait 5.771 600 fr. Quoi qu'il en soit, les demandes dépassaient les propositions de 33.120.000 fr.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1re partie. — Universités.

Professeurs titulaires (départements).

1° Pourcentage de la 2e classe porté de 1/10 à 2/10 ;
2° Avancement automatique de la 4e à la 3e classe après 6 ans de 4e classe.

SITUATION DES CADRES AU 1er JANVIER 1908		SITUATION TELLE QU'ELLE RÉSULTERAIT DES PROPOSITIONS de la commission		DÉPENSE nouvelle
Facultés de droit.				
14 de 1re classe à 12.000 fr. . . . =	168.000	14 de 1re classe à 12.000 fr. . . . =	168.000	
15 de 2e classe à 10.000 fr. . . . . =	150.000	29 de 2e classe à 10.000 fr. . . . =	290.000	
74 de 3e classe à 8 000 fr. . . . . =	592.000	82 de 3e classe à 8.000 fr. . . . . =	656.000	
58 de 4e classe à 6.000 fr. . . . . =	348.000	36 de 4e classe à 6.000 fr. . . . . =	216.000	
161	1.258.000	161	1.330.000	
		Crédit au 1er janvier 1908.	1.258.000	
		Dépense nouvelle.	72.000	72.000

SITUATION DES CADRES AU 1er JANVIER 1908		SITUATION TELLE QU'ELLE RÉSULTERAIT DES PROPOSITIONS de la commission		DÉPENSE nouvelle
Facultés de médecine.				
13 de 1re classe à 12.000 fr. . . . =	156 000	13 de 1re classe à 12.000 fr. . . . =	156.000	
13 de 2e classe à 10.000 fr. . . . . =	130.000	26 de 2e classe à 10.000 fr. . . . =	260.000	
66 de 3e classe à 8.000 fr. . . . . =	528.000	77 de 3e classe à 8.000 fr. . . . . =	616.000	
42 de 4e classe à 6.000 fr. . . . . =	252.000	18 de 4e classe à 6.000 fr. . . . . =	108.000	
134	1.066.000	134	1.140.000	
		Crédit au 1er janvier 1908. .	1.066.000	
		Dépense nouvelle.	74.000	74.000
Facultés des sciences.				
12 de 1re classe à 12.000 fr. . . . =	144.000	12 de 1re classe à 12.000 fr. . . . =	144.000	
13 de 2e classe à 10.000 fr. . . . . =	130.000	25 de 2e classe à 10.000 fr. . . . . =	250.000	
64 de 3e classe à 8.000 fr. . . . . =	512.000	64 de 3e classe à 8.000 fr. . . . . =	512.000	
48 de 4e classe à 6.000 fr. . . . . =	288.000	36 de 4e classe à 6.000 fr. . . . . =	216.000	
137	1.074.000	137	1.122.000	
		Crédit au 1er janvier 1908. .	1.074.000	
		Dépense nouvelle.	48.000	48.000
Facultés des lettres.				
12 de 1re classe à 12.000 fr. . . . =	144.000	12 de 1re classe à 12 000 fr. . . . =	144.000	
13 de 2e classe à 10.000 fr. . . . . =	130.000	25 de 2e classe à 10.000 fr. . . . . =	250.000	
63 de 3e classe à 8.000 fr. . . . . =	504.000	77 de 3e classe à 8.000 fr. . . . . =	616.000	
53 de 4e classe à 6.000 fr. . . . . =	318.000	27 de 4e classe à 6.000 fr. . . . . =	162.000	
141	1.096.000	141	1.172.000	
		Crédit au 1er janvier 1908. .	1.096.000	

1 de 1re classe à 12.000 fr. . . . . =	12.000	1 de 1re classe à 12.000 fr. . . . . =	12.000	
2 de 2e classe à 10.000 fr. . . . . . =	20.000	2 de 2e classe à 10.000 fr. . . . . =	20.000	
4 de 3e classe à 8.000 fr. . . . . . . =	32.000	6 de 3e classe à 8.000 fr. . . . . =	48.000	
5 de 4e classe à 6.000 fr. . . . . . . =	30.000	3 de 4e classe à 6.000 fr. . . . . =	18.000	
12	94.000	12	98.000	
		Crédit au 1er janvier 1908.	94.000	
		Dépense nouvelle.	4.000	4.000
Total pour les professeurs titulaires				274.000

Facultés des sciences et des lettres

Maîtres de conférences et chargés de cours.

PARIS

Cinq classes : 6.000, 7.000, 8.000, 9.000 et 10.000 fr.

Avancement à l'ancienneté : après 3 ans de 5e classe ; après 4 ans de 4e classe ; après 5 ans de 3e classe ; après 6 ans de 2e classe.

Avancement au choix : après 2 ans, 15 p. 100.

9 à 10.000 fr. . . . . =	90.000	9 à 10.000 fr. . . . . =	90 000	
1 à 8.500 fr. . . . . =	8.500	3 à 9.000 fr. . . . . =	27.000	
8 à 8.000 fr. . . . . =	64.000	8 à 8.000 fr. . . . . =	64.000	
1 à 7.500 fr. . . . . =	7.500	22 à 7.000 fr. . . . . =	154.000	
10 à 7.000 fr. . . . . =	70.000	8 à 6.000 fr. . . . . =	48.000	
21 à 6.000 fr. . . . . =	126.000	50		
50	366.000	Plus 8 avancements au choix, à 1.000 fr. . . . . =	8.000	
			391.000	
		Crédit au 1er janvier 1908.	366.000	
		Dépense nouvelle.	25.000	25.000

SITUATION DES CADRES AU 1er JANVIER 1908	SITUATION TELLE QU'ELLE RÉSULTERAIT DES PROPOSITIONS de la commission	DÉPENSE nouvelle
	DÉPARTEMENTS	
	Quatre classes : 4.500, 5.000, 5.500 et 6 000 fr. Avancement à l'ancienneté : 4 ans de 4e classe ; 5 ans de 3e classe ; 6 ans de 2e classe. Avancement au choix ; après 2 ans, 15 p. 100.	
7 à 5.500 fr. . . . . = 38.500	1 à 6.000 fr. . . . . = 6.000	
24 à 5.000 fr. . . . . = 120.000	13 à 5.500 fr. . . . . = 71.500	
44 à 4.500 fr. . . . . = 198 000	24 à 5.000 fr. . . . . = 120 000	
75 — 356 500	37 à 4.500 fr. . . . . = 166.500	
	75	
	Plus 11 augmentations au choix, à 500 fr. . . . . = 5.500	
	369 500	
	Crédit au 1er janvier 1908. 356.500	
	Dépense nouvelle. 13.000	13.000
Total pour les maitres de conférences		38.000

Secrétaires et commis de facultés.

Droit à l'avancement après 6 ans. — Aucune augmentation de ce chef n'est à prévoir pour 1908.

Facultés des sciences

Chefs de travaux.

Condition de grade : doctorat.

PARIS

5 classes : 3.500 plus 500 (doctorat) ; 4.000 plus 500 (doctorat) ; 4.500 plus 500 (doctorat) ; 5.000 plus 500 (doctorat) ; 5.500 plus 500 (doctorat).

Avancement automatique : après 3 ans de 5e classe ; après 4 ans de 4e classe ; après 5 ans de 3e classe ; après 6 ans de 2e classe

4 à 3.000 fr.	= 12.000		[illegible] fr.	= [illegible]			
2 à 2.400 fr.	= 4.800		2 à 4.500 fr.	= 9.000			
1 à 2.000 fr. (M. Bonnier)	= 2.000	plus 2.000 (fonds de la faculté.)	1 à 4.000 fr.	= 4.000			
1 à 1.500 fr.	= 1.500		7 à 3.500 fr.	= 24.500			
20	77.300		1 à 2.500 fr. (M. Bonnier)	= 2.500	plus 2.000 (fonds de la faculté.)		
			3 avancements au choix à 500 fr.	= 1.500			
			18 docteurs à 500 fr.	= 9.000			
				98 000			
			Crédit au 1er janvier 1908	77.300			
			Dépense nouvelle	20.700	20.700	20.700	

DÉPARTEMENTS

Quatre classes : 3.000 fr., plus 500 fr. (doctorat) ; 3.500 fr., plus 500 fr. (doctorat) ; 4.000 fr., plus 500 fr. (doctorat) ; 4.500 fr., plus 500 fr. (doctorat).

Avancement automatique : après 4 ans de 4e classe ; après 5 ans de 3e classe ; après 6 ans de 2e classe.

Avancement au choix tous les 2 ans, 15 p. 100.

13 à 4.000 fr.	= 52.000		0 à 4.500 fr.	»		
12 à 3.500 fr.	= 42.000		17 à 4.000 fr.	= 68.000		
12 à 3.000 fr.	= 36.000		16 à 3.500 fr.	= 56.000		
14 à 2.500 fr.	= 35.000		19 à 3.000 fr.	= 57.000		
1 à 1.500 fr.	= 1.500		1 à 1.700 fr.	= 1.700	plus 1.300 f. (Univ.)	
1 à 1.200 fr. (M. de Saint-Etienne)	= 1.200	plus 1.300 f. (Univ.)	26 docteurs à 500 fr.	= 13.000		
53	167 700		8 avancements au choix à 500 fr.	= 4.000		
				199.700		
			Crédit au 1er janvier 1908	167.700		
			Dépense nouvelle	32.000		32.000
Total pour les chefs de travaux						52.700

SITUATION DES CADRES AU 1er JANVIER 1908		SITUATION TELLE QU'ELLE RÉSULTERAIT DES PROPOSITIONS de la commission		DÉPENSE nouvelle

Préparateurs.

PARIS

Cinq classes : 2.500 fr. ; 3.000 fr. ; 3.500 fr. ; 4.000 fr. ; 4.500 fr.
Avancement automatique : après 3 ans de 5e classe ; après 4 ans de 4e classe ; après 5 ans de 3e classe ; après 6 ans de 2e classe.
Avancement au choix au bout de 2 ans, 15 p. 100 ; indemnité de doctorat de 500 fr. aux préparateurs docteurs.

5 à 3.600 fr.	= 18.000	5 à 4.000 fr.	= 20.000	
4 à 3.000 fr.	= 12.000	4 à 3.500 fr.	= 14.000	
7 à 2.700 fr.	= 18.900	8 à 3.000 fr.	= 24.000	
3 à 2.500 fr.	= 7.500	45 à 2.500 fr.	= 112.500	
11 à 2.400 fr.	= 26.400	62		
7 à 2 000 fr.	= 14.000	Indemnité de 500 fr. à 23 docteurs	= 11.500	
19 à 1.800 fr.	= 34.200	Avancements au choix au bout de deux ans (2 seulement peuvent être faits)	1.000	
5 à 1.500 fr.	= 7.500		183.000	
1 à 1.400 fr.	= 1.400	Crédit au 1er janvier 1908	139.900	
62	139.900	Dépense nouvelle	43.100	43.100

Préparateurs.

DÉPARTEMENTS

Cinq classes : 2.000 fr. ; 2.500 fr. ; 3.000 fr. ; 3.500 fr. ; 4.000 fr.
Avancement automatique : après 3 ans de 5e classe ; après 4 ans de 4e classe ; après 5 ans de 3e classe ; après 6 ans de 2e classe.
Indemnité de doctorat, 500 fr. ; avancement au choix au bout de 2 ans, 15 p. 100.

5 à 3.500 fr.	= 17.500	8 à 3.500 fr.	= 28.000	
9 à 3.000 fr.	= 27.000	21 à 3.000 fr.	= 63.000	
15 à 2.700 fr.	40.500	37 à 2.500 fr.	92.500	

3 à 1.200 fr. . . . . . . = 3.600	… ans (11 seulement peuvent être faits) . 5.500	
210 — 253.100	308.000	
	Crédit au 1er janvier 1908 . . 253.100	
	Dépense nouvelle 54.900	54.900
Total pour les préparateurs		98.000

Bibliothèques universitaires.

PARIS

Bibliothécaires en chef : avancement automatique après 8 ans . . . 6.000, 7.000, 8.000 fr.
Conservateurs adjoints : avancement automatique après 6 ans . . . 5.000, 5.500, 6.000 fr.

Bibliothécaires : avancement automatique : après 4 ans de 5e classe, 3.000 fr. ; après 5 ans de 4e classe, 3.500 fr. ; après 6 ans de 3e classe, 4.000 fr. ; après 6 ans de 2e classe, 4.500 et 5.000 fr. en 1re classe.

Docteurs ès sciences ou ès lettres, 500 fr. d'indemnité. Avancement au choix, 15 p. 100 après 2 ans.

1 conservateur	9.000	1 conservateur	9.000	
1 conservateur adjoint.	6.000	2 conservateurs adjoints à 6.000 fr. . =	12.000	
2 bibliothécaires (droit et médecine) à 8.000 fr. . . . . =	16.000	3 bibliothécaires en chef (2 à 8.000 fr., 1 à 6.000 fr.). . . . . =	22.000	
1 bibliothécaire (pharmacie) à 6.000 fr. =	6.000	11 bibliothécaires de 3.000 à 4.500 fr. . =	41.000	
1 bibliothécaire adjoint à 6.000 fr. . =	6.000	17		
2 bibliothécaires à 4.500 fr. . . . =	9.000	Pas de docteurs ès lettres ou ès sciences	»	
1 bibliothécaire à 4.000 fr. . . . . =	4.000	3 avancements au choix	1.500	
3 sous-bibliothécaires à 3.500 fr. . . =	10.500	Total.	85.500	
5 sous-bibliothécaires à 3.000 fr. . . =	15.000	Crédit au 1er janvier 1908	81.500	
17	81.500	Dépense nouvelle.	4.000	4.000

SITUATION DES CADRES AU 1er JANVIER 1908		SITUATION TELLE QU'ELLE RÉSULTERAIT DES PROPOSITIONS de la commission		DÉPENSE nouvelle
DÉPARTEMENTS				
Bibliothécaires en chef		5.000, 5.500, 6.000, 6.500 fr.		
Bibliothécaires		2.600, 3.100, 3.600, 4.100 fr.		
Avancement automatique : après 4 ans de 4e classe ; après 5 ans de 3e classe ; après 5 ans de 2e classe.				
Indemnité de 500 fr. aux docteurs ès sciences ou ès lettres. Avancement au choix, 15 p. 100 après 2 ans.				
3 bibliothécaires à 6.000 fr. . . . . =	18.000	3 bibliothécaires en chef à 6.000 fr. . . =	18.000	
6 bibliothécaires à 5.000 fr. . . . . =	30.000	5 bibliothécaires en chef à 5.500 fr. . . =	27.500	
5 bibliothécaires à 4 000 fr. . . . . =	20.000	6 bibliothécaires en chef à 5.000 fr. . . =	30.000	
1 sous-bibliothécaire à 4.000 fr. . . =	4.000	1 bibliothécaire à 4.100 fr. . . . . =	4.100	
8 sous-bibliothécaires à 3.200 fr. . . =	25.600	8 bibliothécaires à 3.600 fr. . . . . =	28.800	
3 sous-bibliothécaires à 2.800 fr. . . =	8.400	3 bibliothécaires à 3.100 fr. . . . . =	9.300	
4 sous-bibliothécaires à 2.400 fr. . . =	9.600	4 bibliothécaires à 2.600 fr. . . . . =	10.400	
30	115 600	3 docteurs ès lettres ou ès sciences à 500 fr. . . . . =	1 500	
		4 avancements au choix . . . . . . =	2.000	
		Total	131.600	
		Crédit au 1er janvier 1908	115.600	
		Dépense nouvelle	16.000	16 000
Total pour les bibliothèques.				20.000

Petit personnel des Universités.

PARIS

Garçons d'anatomie et de laboratoire (de 1.800 à 2.400 fr.).

149 garçons d'anatomie et de laboratoire de 1.500 à 2.000 fr., ci	255.075	149 garçons de 1 800 à 2.400 fr. (traitement moyen, 2.100 fr.) 149 × 2.100 . . . . . . =	312.900	
		Crédit au 1er janvier 1908 . .	255.075	

23 garçons de bibliothèque de 1.200 à 1.800 fr.	33.600	23 garçons au traitement moyen de 1.900 fr. . . . . =	43.700	
		Crédit au 1er janvier 1908 . .	33.600	
		Dépense nouvelle	10.100	10.100

Gardiens de bureau, garçons de salle, concierges (de 1.500 à 2.000 fr.).

53 gardiens, garçons, concierges, de 1.200 à 1.800 fr.	74.425	53 agents au traitement moyen de 1.750 fr. . . . . =	92.750	
		Crédit au 1er janvier 1908 . .	74.425	
		Dépense nouvelle	18.325	18.325

DÉPARTEMENTS

Garçons d'anatomie, de laboratoire et de bibliothèque (de 1.500 à 1.800 fr.).

269 garçons d'anatomie, de laboratoire et de bibliothèque, de 1.000 à 1.500 fr.	324.900	269 garçons au traitement moyen de 1.650 fr. . . . . =	443.850	
		Crédit au 1er janvier 1908 . .	324 900	
		Dépense nouvelle	118.950	118.950

Gardiens de bureau, garçons de salle, concierges (de 1.200 à 1.500 fr.).

66 gardiens, garçons, concierges, de 600 à 1.500 fr.	64.700	66 agents au traitement moyen de 1.350 fr. . . . . =	89.400	
		Crédit au 1er janvier 1908 . .	64.700	
		Dépense nouvelle	24.400	24.400
Total pour le petit personnel des Universités.				239.600

RÉCAPITULATION DE LA 1re PARTIE

Professeurs titulaires

Départements.	Facultés de droit	72.000	274.000
	Facultés de médecine	74.000	
	Facultés des sciences	48.000	
	Facultés des lettres	76.000	
	Écoles supérieures de pharmacie	4.000	

Maîtres de conférences et chargés de cours (Facultés des sciences et des lettres)

Paris	25.000	38.000
Départements	13.000	

Chefs de travaux (Facultés des sciences)

Paris	20.700	52.700
Départements	32.000	

Préparateurs (Facultés des sciences)

Paris	43.100	98.000
Départements	54.900	

Bibliothèques universitaires

Paris	4.000	20.000
Départements	16.000	

Petit personnel

Paris	Garçons d'anatomie et de laboratoire	57.825	86.250
	Garçons de bibliothèque	10.100	
	Gardiens de bureau, garçons de salle, concierges	18.325	
Départements.	Garçons d'anatomie, de laboratoire et de bibliothèque	118.950	143.350
	Gardiens de bureau, garçons de salle, concierges	24.400	

Total de la dépense nouvelle pour la 1re partie de l'enseignement supérieur 712.300

2e partie. — Ecole des Chartes. — Administration académique. — Observatoires. — Muséum.

CATÉGORIES de fonctionnaires	SITUATION ACTUELLE				SITUATION d'après les propositions de la commission				OBSERVATIONS
	Nombre de fonctionnaires par classe	Traitements	Montant de la dépense	Crédit	Nombre de fonctionnaires par classe	Traitements proposés	Montant de la dépense	Crédits nécessaires	
		fr.	fr.	fr.		fr.	fr.	fr.	
Ecole des Chartes	[illegible]	5.000	5.000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	54.500	D'où une augmentation

Inspecteurs académie en résidence à Paris	8 dont 1 directeur de l'enseignement primaire de la Seine	9.000	72.000	72.000	8	9.500 + Complément possible de 1.000 francs, après six ans de fonctions, à 3 des 7 inspecteurs de l'enseignement secondaire. + Indemnité forfaitaire de 500 fr. pour déplacement dans Paris à ces 7 inspecteurs.	70.000 3.500 3.500	82.500	D'où une augmentation de crédits de. . 10.500 »
Secrétaire de l'Académie de Paris .	1	8.000	8.000	8.000	1	8.000 à 10.000 Traitement moyen : 9.000	9.000	9.000	D'où une augmentation de crédits de. . 1.000 »
Secrétaires d'académie des départements	10 4 1	4.500 4.000 3.500	45.000 16.000 3.500	65.000	4 4 4 2 1	6.000 5.500 5.000 4.500 4.000	24.000 22.000 20.000 9.000 4.000	79.000	D'où une augmentation de crédits de. . 14.000 »
Commis d'académie.	19 17 4	3.000 2.700 2.400	57.000 45.900 9.600	112.500	14 5 9 9 3	3.600 3.300 3.000 2.700 2.400	50.400 16.500 27.000 24.300 7.200	125.400	D'où une augmentation de crédits de. . 12.900 »
Observatoires des départements									
Aides astronomes . (a)	9	4.000 3.500 3.000 2.500	29 000	29.000	9	4.500 4.000 3.500 3.000 Traitement moyen : 3.750	33.750	33.750	D'où une augmentation de crédits de. . 4.750 »

(a) En réalité le nombre des aides-astronomes est de 10 ; le dixième est payé sur les subventions accordées par les villes pour les fonctionnaires des observatoires, en exécution des engagements qu'elles ont pris.

CATÉGORIES de fonctionnaires	SITUATION ACTUELLE				SITUATION d'après les propositions de la commission				OBSERVATIONS	
	Nombre de fonctionnaires par classe	Traitements	Montant de la dépense	Crédit	Nombre de fonctionnaires par classe	Traitements proposés	Montant de la dépense	Crédits nécessaires		
Aides-météorologistes	5	3.000 2.500	13.000	13.000	5	4.000 3.500 3.000 2 500 — Traitement moeyn : 3.250	16.250	16.250	D'où une augmentation de crédits de. .	3,250 »
Assistants. . . .	13	2.700 2.400 2.100 1.800	28.800	28.800	13	3.500 3.000 2.500 2 000 — Traitement moyen : 2.750	35.750	35.750	D'où une augmentation de crédits de. .	6.950 »
Muséum d'histoire naturelle										
Ouvriers jardiniers	66	1.800 1.700 1.600 1.500	83.600	83.600	66	2.000 1.900 1.800 1 700 1.600 1.500	90.200	90 200	D'où une augmentation de crédits de (*b*)	6.000 »
									Total de l'augmentation de crédits pour la 2e partie de l'enseignement supérieur	72.450 »

(*b*) D'après le classement actuel, le traitement moyen des jardiniers est de 1.650 fr. ; d'après les nouveaux taux de traitement proposés par la commission ce dernier sera de 1.750 fr., soit de 100 fr. supérieur à l'ancien et, par suite, l'augmentation à prévoir sera de 100×66=6.600 fr.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1re partie.	712.300 fr.
2e partie	72.450 fr.
Total pour l'enseignement supérieur . . .	784.750 fr.

Telles seraient, Monsieur le Ministre, d'après les évaluations faites dans vos bureaux, les conséquences budgétaires des propositions adoptées par la commission, le jour où elles auraient atteint leur période de complète réalisation.

Le secrétaire rapporteur,

L'ÉDUCATION MORALE

Discours prononcé devant le chapitre Mary Washington de la D. A. R., à Washington, D. C., par M. Arthur Mac Donald, de Washington, D. C., président honoraire du troisième Congrès international d'anthropologie criminelle d'Europe.

Je suis heureux et honoré de pouvoir prendre la parole sur l'éducation morale devant ce chapitre imposant de l'une des organisations féminines les plus distinguées de notre pays. Ce sujet est d'une importance spéciale pour les dames, puisqu'il s'agit surtout de l'éducation et de la garde des enfants, et spécialement des enfants malheureux et faibles.

La moralité est le principal élément de l'éducation

L'une des fins principales de l'éducation est de déraciner ou au moins de modifier et de corriger les penchants vicieux de l'esprit, de la volonté et du corps, et de développer les bons. Cela veut dire que toute éducation doit se proposer avant tout d'être *morale*. En effet, on peut être un bon citoyen avec peu de connaissances, pourvu qu'on ait une saine moralité, mais l'inverse n'est pas vrai, car toute éducation, tout enseignement qui développe l'intelligence sans développer également les tendances morales peut devenir une éducation dangereuse ; si celui qui la reçoit devient méchant, la société trouve en lui un ennemi d'autant plus rusé et qui peut faire plus de mal que mille bons citoyens ne peuvent faire de bien. Si nous devons, comme certains le prétendent, émanciper les esprits et libérer les âmes, c'est une raison de plus pour prendre à cœur l'éducation morale, car le vieil idéal religieux est presque inséparablement uni à l'idéal moral, et vouloir les séparer serait peut-être tenter une réforme à rebours. L'intolérance antireligieuse est non seulement pire, mais aussi plus injustifiable que l'intolérance religieuse.

L'éducation morale diminue la criminalité, le paupérisme et la dégénérescence

Quoiqu'elle soit la plus importante, l'éducation morale ou réformatrice est, chose étrange, la plus négligée. L'une de ses fins est de diminuer ou de prévenir la criminalité, le paupérisme et la dégénérescence en faisant contracter certaines habitudes intellectuelles, morales et physiques aux jeunes gens, surtout afin de mieux les défendre et de les empêcher de devenir mauvais. Toute prison doit être un lieu de correction, et tout lieu de correction une école.

Il est particulièrement difficile d'enseigner même un ensemble minimum d'idées morales, car il faut non seulement inculquer les principes généraux, mais encore entrer dans le détail des règles de conduite. Les généralités élèvent le sens moral, mais les principes prennent corps dans les détails.

Il faut étudier à fond les habitants des institutions de réforme

Les habitants des maisons de détention et de pauvres secourus diffèrent peu, ou même ne diffèrent pas du tout des individus du dehors On peut étudier à fond dans ces institutions les avantages et les inconvénients de tel ou tel système d'éducation, car tous les pensionnaires sont dans les mêmes conditions, et on peut contrôler chacun des détails de leur vie. On y rencontre de grandes facilités pour appliquer la méthode rationnelle de traitement qui consiste en premier lieu à étudier les caractéristiques vicieuses, et en second lieu à en rechercher les causes en remontant aussi loin que possible. Les connaissances acquises de cette manière seront des plus profitables pour arriver à corriger les tendances mauvaises ou à en arrêter le développement. Il ne faut pas attendre de cette méthode des résultats immédiats ; tout ce qu'on peut espérer c'est un progrès graduel. Une étude complète de ce genre est possible dans les maisons de détention et de réforme ; on y peut observer de près, un point de vue physique, intellectuel et moral, les résultats de la méthode. Ainsi par exemple, quand un détenu cesse de retourner son bol après s'en être servi, ce qu'on exige pour la propreté et pour l'ordre, ce fait, quoique bien insignifiant en lui-même, montre qu'il devient insouciant et qu'il commence à perdre la volonté de s'amender. Par une sorte d'irradiation, d'autres négligences pourront suivre, confirmant la direction qu'il prend. D'un autre côté un bon rapport de son surveillant indique qu'il a pris de nouvelles résolutions. Ainsi une série de témoignages fait connaître, pour ainsi dire, l'état de son pouls moral et intellectuel. Ce qui, hors d'une maison de réformes, pourrait sembler une faute bien légère ne l'est plus dans ces maisons où il y a un minimum de tentations et un maximum d'encouragements au bien, de sorte qu'on peut y donner une éducation graduelle, en faisant contracter au détenu de bonnes habitudes qui seront sa meilleure sauvegarde après sa mise en liberté.

Il faut donner la même éducation aux normaux et aux anormaux

L'éducation sur laquelle nous pouvons compter pour amener un changement dans les caractères anormaux n'est pas différente de celle qui développe le caractère et les aptitudes dans le cas d'individus normaux. Elle tend à procurer au prisonnier ce qui lui a manqué dans son éducation première. L'une des choses le plus fréquemment négligées dans sa vie antérieure a été l'école : pour y remédier on le met à l'école. Le fait que le processus normal (mental et physique) implique les mêmes fonctions que le processus anormal nous fait voir la raison pour laquelle les mêmes méthodes d'éducation sont applicables à l'un et à l'autre.

Les causes qui conduisent les enfants à leur perte sont nombreuses : foyers détruits par la mort, le divorce, l'abandon ; parents absolument incapables de remplir leurs devoirs paternels ; beaux-pères et belles-mères qui n'aiment pas leurs malheureux beaux-fils ou belles-filles ; mauvaises fréquentations ; pauvreté, d'autres forces encore augmentent le nombre des criminels dont il nous faut prendre soin. Leur grand défaut est la *faiblesse morale*. Il y a une criminalité mentale et une criminalité physique, mais tous les internés que nous recevons sont, selon le mot d'un inspecteur expérimenté, faibles moralement : ils ont peu de conscience ou même en sont tout à fait dépourvus. Le prisonnier n'a jamais appris à distinguer la culpabilité dans l'acte mauvais. Il ne songe qu'à ne pas se faire prendre. Etant données ses dispositions à la débauche, au mensonge, au vol, c'est une tâche difficile de l'instruire, de le former, de l'amender si bien en peu de temps qu'il continue à s'améliorer et devienne un bon citoyen. Beaucoup se conduisent bien — les uns mieux que les autres — mais beaucoup font effort pour tenir leurs promesses. Quelques-uns d'entre eux retomberont probablement, et d'autres qui se conduisent mal feront bien à l'avenir. La plupart d'entre eux éprouvent vraiment à leur sortie le besoin de mieux vivre. Ils promettent de s'écarter de la mauvaise voie, et leurs promesses sont sincères, mais la plupart sont trop faibles moralement pour résister aux tentations de la vie.

Insuffisance de tout palliatif

Plus que jamais l'enfant a besoin, pour résister aux tentations modernes, de sens moral, de volonté ferme et de force de résistance : ces qualités, un enseignement purement théorique est incapable de les lui donner, car, si les enfants des classes malheureuses restent six heures à l'école, le reste de leur temps se passe dans un milieu de criminels, dans des maisons malsaines, dans une oisiveté vicieuse. Les écoles de réforme font beaucoup, et cependant elles ne peuvent pas atteindre les tout jeunes enfants à l'âge où les influences mauvaises laissent une trace ineffaçable. S'il faut élever et instruire ces malheureux enfants, il est évident qu'on ne peut le faire sans les éloigner de leur pernicieux entourage. La

réforme la plus efficace de toutes consiste à prévenir de bonne heure. Des efforts philanthropiques ont été dirigés dans ce sens, mais ils sont insuffisants, car les ressources ne sont pas toujours assurées, elles sont assez souvent disséminées et ne constituent que des palliatifs. Il semble que, si l'on veut faire quelque chose de permanent et d'efficace, l'Etat et les particuliers doivent leur porter secours.

On dépense en palliatifs des sommes considérables, et cependant la criminalité et le paupérisme croissent dans la même proportion que la population (1), ce qui montre que ces mesures (presque les seules qui soient prises) ne diminuent pas le mal. Je ne veux pas ici critiquer le moins du monde les efforts que l'on fait pour soulager la souffrance. mais ce soulagement est souvent temporaire, et peut même augmenter le malaise. C'est pourquoi la recherche des causes du mal s'impose impérieusement, et l'on ne peut s'y livrer sans étudier scientifiquement les individus eux-mêmes. Il est grand temps que cette étude soit encouragée.

Les trois quarts environ se réforment

Les statistiques fournies par les établissements de réforme anglais et américains montrent que près des trois quarts de leurs pensionnaires se réforment. Quelques-uns qui ne semblent pas se corriger dans les établissements de réforme sont traités de différentes manières. Ainsi deux jeunes garçons vagabonds et voleurs furent placés dans une famille de montagnards où ils eurent leur chambre et leur place à table, et où on les envoya à l'école. Au bout de deux ans ils étaient complètement transformés.

Les cas désespérés sont très rares

Le nombre des cas désespérés est très peu élevé. Il est surprenant qu'il ne le soit pas davantage, si l'on tient compte du mauvais milieu dans lequel se trouvent certains enfants.

De même que certains naissent avec des prédispositions plus ou moins nettes à la maladie et deviennent débiles et chétifs, de même d'autres naissent avec des tendances morales si faibles, que leur réforme est impossible, surtout si on a laissé cette faiblesse se développer. Ce sont souvent des cas de dégénérescence morale, accompagnée de fortes tares héréditaires. Dans certains cas il serait aussi difficile de réformer leur caractère que de changer la forme de leur crâne.

(1) *Statistique de la criminalité, du suicide et de la folie* (par l'auteur), et des autres formes de l'anormalité dans les différents pays du monde, rapprochée d'un projet de laboratoire, etc. Documents du Sénat, n° 12, 58e Congrès, session spéciale. Imprimerie du gouvernement, Washington, D. C. (195 p.).

Condition actuelle des classes misérables

D'après les études les plus complètes qui aient été faites jusqu'à ce jour sur les conditions des classes misérables, parmi les enfants qui vont à l'école dix pour cent manquent de nourriture ; certains y vont sans avoir déjeuné parce que leurs parents ne leur ont rien préparé ; comme le disait un petit garçon : « sa mère était ivre et n'avait pas pu se lever pour lui donner son déjeuner ». Ces enfants vont à l'école très irrégulièrement, ce qui est bien désagréable pour le maître, pour ne rien dire de l'argent de l'Etat dépensé inutilement. Ils vivent dans les quartiers les plus pauvres, ils ne prennent pas de repas réguliers, plus du tiers vivent avec leurs parents dans une seule chambre ; leur vie s'écoule à l'école et dans la rue ; il y a parfois un cabaret pour cent adultes, et ces hommes qui sont au bord du paupérisme le fréquentent. Et cependant il y a de l'ordre dans les écoles ; on y habitue les gamins des rues à obéir à une règle, ce qui permet d'espérer en leur avenir. Chez eux, ils ne reçoivent aucune éducation ; il faut les encourager ; il faudrait les enlever à leur milieu et leur donner le goût du bien. La difficulté vient de la pauvreté et du manque de ressources plutôt que de la négligence et du vice, bien que ces dernières causes aient une grande influence. La contrainte, sous sa forme ordinaire, est pratiquement inefficace pour amener ces enfants à fréquenter l'école régulièrement. Ce qui caractérise les parents c'est l'imprévoyance, le manque de volonté et l'insouciance de tout ce qui concerne l'avenir de leurs enfants : dès que l'enfant est sorti de l'école on l'emploie à un travail qui ne le prépare à rien, et ainsi il se laisse ballotter d'un emploi à l'autre, compte pour vivre sur la chance, et s'enfonce peu à peu. La pauvreté, la misère et les vices de la génération future viendront en grande partie des enfants mal élevés. Ils ont besoin d'être élevés dans les habitudes de décence, de propreté, de respect d'eux-mêmes, qui sont les fondements de la civilisation et de la vie familiale ; leur instruction ne doit pas être trop abstraite, ni technique au sens d'une préparation aux concours, aux administrations, aux collèges, mais elle doit plutôt les préparer à l'atelier, à l'usine, au commerce, au ménage.

ARTH. MAC DONALD.

Traduit par E. L.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Les rapports, adressés au ministre de l'Instruction publique par les Conseils des Universités à la fin de l'année scolaire 1906-1907, viennent d'être réunis en un volume. Nous empruntons à ce volume les renseignements suivants :

Université de Paris.

La population scolaire de l'Université de Paris augmente chaque année. Les étudiants en droit ont passé de 6.180 à 7 182 ; les étudiants en médecine de 3.124 à 3 201 ; les étudiants en sciences de 1.799 à 2 147 ; les étudiants en lettres de 2.357 à 2.649. Seuls les étudiants en pharmacie ont été moins nombreux que l'année précédente, 1.001 seulement. Cette population scolaire comprend beaucoup d'étrangers, 549 à la Faculté de droit, 431 à la Faculté de médecine, 483 à la Faculté des sciences, 906 à la Faculté des lettres, 25 à l'Ecole de pharmacie. Le nombre des étudiantes est aussi en augmentation marquée sur les années précédentes : elles ont été 108 à la Faculté de droit, 246 à la Faculté de médecine (dont 168 étrangères), 242 à la Faculté des sciences (dont 153 étrangères), 719 à la Faculté des lettres (dont 421 étrangères), 23 à l'Ecole de pharmacie.

Le personnel enseignant de l'Université s'est composé, pendant l'année scolaire 1906-1907, de 285 professeurs, dont 153 professeurs titulaires, 24 professeurs-adjoints, 51 agrégés, 36 chargés de cours, 21 maîtres de conférences. Par comparaison avec l'ensemble du personnel enseignant de la précédente année scolaire, le chiffre total de 285 indique une augmentation de 7 unités.

Parmi les dons faits à l'Université et aux Facultés, les plus importants ont été ceux de M. A. Carnegie, de Mme la marquise Arconati-Visconti, de M. Commercy.

M. Carnegie avait offert à Curie, lors d'une visite à son laboratoire, de contribuer au développement de ses recherches sous la forme qui lui paraîtrait la meilleure. Curie avait exprimé le désir d'avoir à sa disposition un crédit permettant de subventionner des chercheurs travaillant dans son laboratoire. Après la mort de Curie, M. Carnegie, à l'instigation de M. le doyen Appell, voulut bien reporter la libéralité promise sur le laboratoire de Mme Curie. Une somme annuelle de 12.500 francs a été mise à la disposition du laboratoire ; elle servira à donner des bourses aux jeunes savants, soit français soit étrangers, désireux de travailler dans ce laboratoire. Un règlement a été établi qui fixe les conditions d'attribution de ces bourses. Une commission est chargée d'examiner les titres des candidats ; elle était composée pour 1906-1907 de Mme Curie, de MM. Appell et Langevin.

Mme la marquise Arconati-Visconti a fait don à l'Université de Paris d'une rente annuelle de 1 000 francs destinée à fonder un prix triennal de 3.000 francs. Ce prix, qui portera le nom de *Prix Alphonse Peyrat*, sera attribué au meilleur ouvrage d'histoire moderne de 1789 à nos jours par une commission composée de quatre professeurs d'histoire de l'Université désignés par le Conseil et de quatre autres membres désignés par la 4e section de l'Ecole des Hautes-Etudes, par la Société d'histoire moderne, par la Société d'histoire de la Révolution française, par la Société d'histoire de la Révolution de 1848.

M. Commercy, décédé en 1907, a légué à l'Université de Paris la plus grande partie de sa fortune. Ce legs s'élève à la somme de 4 millions. Suivant la volonté du testateur, les arrérages de cette fondation seront employés, sur la proposition du Conseil de la Faculté des sciences, à favoriser le développement des sciences, notamment par des bourses importantes en faveur de jeunes savants désireux de poursuivre en toute liberté des recherches scientifiques.

Parmi les autres donateurs, il faut citer M. Kahn, le créateur des bourses de voyage autour du monde ; MM. de Rotschild, fondateurs de bourses réservées à des étudiants en histoire et en géographie ; le ministre de la marine, qui subventionne les laboratoires de Wimereux et de Banyuls-sur-Mer ; enfin la Société des Amis de l'Université, dont le concours ne cesse pas d'être très empressé.

Les relations de l'Université de Paris avec les Universités étrangères deviennent toujours plus étroites et plus fréquentes. L'Université de Paris a été représentée, pendant l'année scolaire 1906-1907 : aux fêtes données par l'*Université d'Upsal* à l'occasion du deuxième centenaire de Linné, par M. G. Bonnier, professeur à la Faculté des sciences ; au *Congrès international de zoologie* de Boston, par M. Blanchard, professeur à la Faculté de médecine ; aux fêtes du centenaire de la *Société géologique de Londres*, par MM. Haug et Vélain, professeurs à la Faculté des sciences, etc., etc.

La prospérité de l'Université de Paris, la vie de plus en plus intense qui anime les Facultés, le nombre croissant des étudiants et des auditeurs obligent les divers établissements de l'Université à formuler chaque année des vœux nombreux.

La Faculté de droit se plaint de ne pas disposer d'un personnel enseignant assez nombreux pour le chiffre extraordinairement élevé de ses étudiants. Elle demande la création d'un certain nombre de places d'agrégés n'ayant pas de cours permanents, qui seraient chargés de remplacer les professeurs empêchés, de diriger les conférences et de faire passer les examens. Elle demande aussi la création d'un cours d'enregistrement, création d'autant plus urgente que l'enregistrement est compris, dans le nouveau programme, parmi les cours à option pour la capacité en droit.

La Faculté de médecine, qui aurait de nombreux vœux à émettre, les ajourne jusqu'à ce que la commission spéciale, nommée par le ministre de l'Instruction publique, ait statué sur la réforme des études médicales.

La Faculté des sciences, dont les étudiants sont de plus en plus nombreux, ne voit plus la possibilité d'assurer le service des laboratoires avec le personnel dont elle dispose. Elle demande plus de chefs de travaux, plus de préparateurs, plus de garçons de laboratoire. Elle demande que

la situation et le traitement des chefs de travaux et des préparateurs soient sérieusement améliorés. En attendant que les crédits nécessaires à ces augmentations du personnel et des traitements puissent être obtenus, la Faculté suggère des solutions dont quelques-unes paraissent intéressantes à tenter. L'une d'elle consisterait à déléguer dans les fonctions de préparateurs aux laboratoires d'enseignement de jeunes professeurs de lycée. Une seconde solution consisterait à imposer aux boursiers d'études un service de manipulation dans les laboratoires.

La Faculté des lettres signale l'insuffisance de son personnel pour l'enseignement des langues vivantes.

L'Ecole de pharmacie demande la réfection générale de son système de chauffage.

Aix-Marseille

Faculté de droit. — Le chiffre des inscriptions, qui était en 1906 de 1.183, s'élève en 1907 à 1.429. Pendant l'année scolaire 1906-1907, 651 étudiants ont fait œuvre de scolarité, dont 42 élèves venant de Tunisie et 33 étrangers (13 Egyptiens, 7 originaires de la principauté de Monaco, 4 Grecs, 3 Bulgares, 2 Turcs, 2 Persans, 1 Italien, 1 Marocain). — La Faculté se plaint du petit nombre de salles dont elle a la disposition pour tous ses services d'enseignement et d'examens.

Faculté des sciences. — 321 étudiants, dont 17 étudiantes, ont été inscrits à la Faculté contre 270 l'année précédente. La Faculté se déclare effrayée de sa prospérité ; elle ne sait plus où recevoir ses élèves. En ce qui concerne la première partie du baccalauréat type D (sciences-langues vivantes), une constatation curieuse a été faite à propos du choix des langues : les candidats qui choisissent l'anglais et l'allemand réussissent dans la proportion de 50 0/0 ; les amateurs d'espagnol, d'italien, d'arabe, même d'annamite, n'atteignent pas 25 0/0. Les premiers, candidats futurs aux écoles du gouvernement, ont étudié les langues qui y sont exigées ; la plupart des autres, peu laborieux, peu intelligents, sont dans toutes les matières d'une faiblesse déplorable et cherchent dans la prétendue férocité des examinateurs l'explication trop facile de leur échec.

La Faculté des sciences se plaint de son installation vraiment défectueuse ; les laboratoires, où travaillent les professeurs, sont encore installés dans des caves !

Faculté des lettres. — La Faculté a fait en 1906-1907 un cours spécialement destiné aux instituteurs et institutrices de l'Ecole normale du département. Elle a décerné un diplôme de docteur ès lettres à M. l'abbé Aurouze pour ses deux thèses, l'une provençale : *Lou prouvençau a l'escolo,* l'autre française : *Les idées directrices de la Renaissance au XIX*e *siècle.* M. le doyen Ducros, dans la critique consciencieuse et détaillée qu'il a faite des diverses épreuves du baccalauréat, se plaint que pour la philosophie, en multipliant dans les jeunes esprits les connaissances objectives, on ait négligé la formation du sens critique et que, sous couleur de documentation positive et de données expérimentales, on ait réduit la philosophie à n'être trop souvent qu'une science de placage, non une discipline éducative, une gymnastique de l'intelligence,

une culture de l'énergie spirituelle. A propos du grec, il faut de même que le grec représente pour les candidats une forme particulière de culture, et non point uniquement un procédé pour conquérir un diplôme. Pour les langues vivantes, allemand, anglais, italien, l'impression des professeurs est bonne.

Ecole de médecine et de pharmacie. — Le chiffre total est de 423, dont 221 candidats au doctorat en médecine. L'Ecole demande instamment à être transformée en Faculté.

Bordeaux

« Le nombre total des étudiants de toutes catégories a été, dans les diverses Facultés, en 1906-1907, de 2.797 ainsi répartis :

Faculté de droit . . .	931
Faculté de médecine . .	1.255
Faculté des sciences . .	328
Faculté des lettres . . .	283

Si on compare ce chiffre avec celui de l'année 1905-1906, qui était de 2.681, on constate une augmentation de 116 étudiants. Les Facultés de droit et de médecine ont gagné chacune 41 unités, et la Faculté des lettres, 34. La Faculté des sciences est restée stationnaire ».

Parmi les innovations, qui se sont produites pendant l'année scolaire 1906-1907 à l'Université de Bordeaux, deux méritent d'être particulièrement signalées.

« M. Vèzes, professeur de chimie à la Faculté des sciences, a institué, au laboratoire de chimie appliquée à l'industrie des résines, des séances de travaux pratiques à l'usage des industriels landais. Cet enseignement pratique a été fort apprécié de ceux qui l'ont suivi. Il paraît devoir se développer et rendre de réels services à l'industrie résinière. Des départements, des communes, des sociétés s'intéressant à cette industrie ont accordé pour le laboratoire des subventions, dont la Faculté leur est reconnaissante ».

A la Faculté des lettres, « on a organisé des enseignements nouveaux qui ont l'avantage d'élargir de plus en plus les vieux cadres étroits où jusqu'ici s'enfermaient les Facultés Sur l'initiative de M. le Recteur Thamin et de M. le général Oudart, commandant le 18e corps d'armée, on a institué des cours préparatoires à l'Ecole de guerre. Ces cours, destinés aux officiers, ont porté sur la géographie, l'histoire et l'allemand. D'autre part certains des officiers qui s'étaient inscrits à la Faculté des lettres pour suivre ces nouveaux cours ont bien voulu se charger de faire aux candidats d'agrégation et de licence des conférences de topographie et d'histoire militaire. On ne peut que se féliciter, avec M. le doyen Radet, de ce lien de solidarité généreuse qui s'est ainsi créé entre l'armée et l'Université ».

Caen

A la *Faculté de droit*, pendant l'année scolaire 1906-1907, 1.046 inscriptions ont été prises, contre 996 en 1905-1906, 1.027 en 1904-1905,

1.010 en 1903-1904. Le nombre total des étudiants s'est élevé à 437. A la *Faculté des sciences*, le nombre total des auditeurs et étudiants, y compris ceux du P. C. N., a été de 64. La *Faculté des lettres* a compté 200 étudiants dont 23 jeunes filles, l'*Ecole de médecine* 22 étudiants en médecine, 6 élèves sages-femmes, 21 étudiants en pharmacie.

Clermont-Ferrand

La *Faculté des sciences* a eu 138 étudiants, dont 55 pour les cours préparatoires du P. C. N.; en 1905-1906, le nombre des étudiants n'avait pas dépassé 80. A la *Faculté des lettres*, le nombre des étudiants a été de 84, parmi lesquels 7 candidats aux agrégations, 4 candidats aux certificats d'aptitude de langues vivantes et 57 aspirants aux diverses licences.

En dehors de leur enseignement les professeurs de la Faculté des lettres ont participé à trois séries de conférences à l'école normale d'institutrices, à la Faculté des lettres pour MM. les officiers, à l'Hôtel de Ville pour l'enseignement populaire.

A l'*Ecole de médecine et de pharmacie*. la population scolaire a été de 72, dont 50 candidats au doctorat en médecine, 4 candidats au diplôme de pharmacien de 1re classe, 18 au diplôme de pharmacien de seconde classe. « Les écoles secondaires de médecine et de pharmacie, fait observer M. le professeur Huguet, rapporteur du Conseil de l'Université, ont été créées pour faire des officiers de santé et des pharmaciens de deuxième classe; à l'époque de leur fondation, les difficultés des communications, le petit nombre des centres intellectuels les rendaient indispensables pour donner aux campagnes et aux localités de moyenne importance des secours médicaux et pharmaceutiques. Elles ont si bien rempli leur rôle qu'on a crié à la pléthore du corps médical et pharmaceutique; et on a fini par supprimer ces deux diplômes d'officier de santé et de pharmacien de deuxième classe, sous prétexte qu'il y avait trop peu de différence entre les officiers de santé et les docteurs en médecine d'une part, les pharmaciens de deuxième classe et ceux de première d'autre part. Cette manière de voir est si vraie qu'on a permis : 1° aux officiers de santé de devenir docteurs en médecine en soutenant une thèse; 2° aux pharmaciens de deuxième classe de s'établir dans toute la France, ce qui jusque-là était le privilège de ceux de première classe. Mais, au point de vue des études, on a si bien senti le besoin de deux classes pour l'émulation des intelligences et des travailleurs qu'on a immédiatement créé : α) Des doctorats ès sciences médicales, qui ont dû disparaître devant le tolle général du corps médical; β) des doctorats en pharmacie.

« Puisque en somme dans l'une et l'autre profession on revenait aux deux classes de praticiens, pourquoi ne pas conserver au point de vue enseignement l'ancien état de choses qui avait donné de si brillants résultats ? Les écoles secondaires réorganisées, un peu complétées, auraient fait des docteurs en médecine et des pharmaciens de première classe; les Facultés et les Ecoles supérieures auraient conféré les diplômes de docteurs ès sciences médicales et en pharmacie. La solution adoptée est inquiétante, parce que, sans vouloir tuer en apparence les écoles secondaires, elle menace de tarir les sources de leur existence; elle est déplo-

rable parce qu'elle risque de rendre inutiles les frais que les villes ont faits avec confiance. Dans ces conditions, qu'au moins on transforme en écoles de plein exercice les écoles secondaires les plus importantes, les plus pleines de vie, et qui, aux examens, donnent les plus brillants résultats. Et qu'ils y réfléchissent, ceux qui sont placés à la tête de l'enseignement ou des Administrations ; ce serait une grosse responsabilité qu'ils assumeraient en laissant disparaître des écoles ayant eu leurs heures de gloire et une existence centenaire non dépourvue de grandeur ».

Quant à l'*Observatoire météorologique du Puy-de-Dôme*, le directeur en exprime maints desiderata tant au point de vue du matériel que du personnel.

Dijon

Pendant l'année scolaire 1906-1907, la *Faculté de droit* a compté 599 étudiants, contre 543 l'année précédente. A la *Faculté des sciences*, le nombre des étudiants a été de 138, au lieu de 131 ; sur ces 138 étudiants, 42 ont préparé le P. C. N. La *Faculté des lettres* a compté 153 étudiants. A l'*Ecole de médecine et de pharmacie*, 144 examens ont été subis. Dans l'ensemble, l'Université de Dijon a dépassé le chiffre de 1.000 étudiants. « Ce résultat est encourageant, ajoute le rapporteur, M. Legras, professeur à la Faculté des lettres, mais il n'est pas proportionné encore aux sacrifices consentis et à la somme d'efforts déployés par le personnel enseignant. C'est que nous avons à lutter, non pas contre les Universités voisines, qui ont, comme nous, leur clientèle naturelle, mais contre l'insatiable Université de Paris, qui nous prend tout : professeurs, étudiants, instruments de travail, sans rien nous donner en échange. On sait en effet comment l'Université de Paris s'est annexé l'Ecole normale supérieure. Ce qu'on sait moins, c'est l'esprit qui, dans ces temples de la science sereine, règne à l'égard des étudiants que nous avons commencé à former, et qui, pour quelque raison, vont demander aux professeurs parisiens un complément de culture... Il est de notre devoir de signaler à qui de droit l'attitude exclusiviste de certains centres scientifiques parisiens ».

La Faculté des sciences a été, au cours de l'année scolaire 1906-1907, installée dans les anciens locaux de la bibliothèque de la rue Monge. La Faculté des lettres manque toujours de la place qui lui serait strictement nécessaire : « son logement est encore celui d'une famille pauvre ».

Lille

Faculté de droit : nombre des étudiants, 478, en augmentation de 50 sur celui de l'année dernière. — *Faculté de médecine* : nombre total des étudiants, 303, en augmentation de 37 sur celui de l'an dernier. — *Faculté des sciences* : nombre des étudiants, 277, soit 35 de plus que l'année précédente. — *Faculté des lettres* : nombre des étudiants : 261 au lieu de 216 en 1905-1906. M. le professeur Th. Barrois, rapporteur du Conseil de l'Université, signale particulièrement : la prospérité des enseignements

des sciences appliquées à l'*Institut de chimie* et à l'*Institut électrotechnique* ; — l'organisation projetée d'un laboratoire régional de zoologie appliquée à l'agriculture, destiné à étudier les insectes nuisibles et les parasites et surtout à rechercher expérimentalement le moyen de les combattre ; — le prochain transfert du musée d'histoire naturelle de la Faculté des sciences dans les salles de l'Institut des sciences naturelles, près du musée houiller récemment inauguré; — le succès des cours ouverts à la Faculté des lettres pour les officiers qui préparent l'Ecole de guerre, et des conférences données par ces officiers sur l'histoire de l'armée française; — la collaboration fournie par les professeurs de l'Université à diverses œuvres locales ou régionales, telles que la Société des Amis de l'Université, la Société d'extension universitaire, les cours de l'Enseignement supérieur des jeunes filles ; — les conférences, organisées par M. le recteur Lyon, sur la puériculture et l'hygiène de la première enfance, conférences destinées au personnel de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire supérieur des jeunes filles, ainsi qu'aux grandes élèves des collèges, lycées et écoles ; — l'inauguration de la nouvelle bibliothèque et de la Maison des étudiants. Le rapport de M. le professeur Th. Barrois se termine par des considérations fort judicieuses sur la situation financière de l'Université, qui n'est pas sans éveiller d'assez vives inquiétudes. L'Etat a diminué de 3.000 francs son subside en 1907; il est à craindre qu'une subvention municipale de 20.000 francs, votée pour vingt ans par la ville de Lille et expirant en 1908, soit, sinon supprimée, au moins diminuée. Sans doute, comme le rappelle M. Th. Barrois, « la ville de Lille est aussi fière de ses vastes instituts scientifiques que de ses innombrables cheminées d'usine », et elle ne voudra pas laisser péricliter l'Université du Nord; mais le Conseil de l'Université ne se dissimule pas que la crise est particulièrement difficile.

Besançon

Pendant l'année scolaire 1906-1907, la *Faculté des sciences* a compté 98 étudiants ; ce chiffre accuse une diminution notable par rapport aux années précédentes. La cause de cette diminution est, selon toute vraisemblance, l'application de la nouvelle loi militaire. La *Faculté des lettres*, au contraire, a atteint, avec le chiffre de 150 étudiants, son maximum jusqu'à ce jour. A l'*Ecole de médecine*, le nombre des étudiants a fléchi de 59 à 47.

Parmi les observations suggérées à M. le rapporteur Droz par la vie de l'Université de Besançon en 1906-1907, nous citons les deux passages suivants, qu'il faut avoir le courage de méditer :

« Le Conseil de l'Université s'associe unanimement à la protestation énergique de M. le doyen Magnin, parlant au nom de la Faculté des sciences, contre la situation faite à l'enseignement de la chimie appliquée. Ce service, créé grâce à de larges subventions de la municipalité et du département, installé par notre défunt collègue, M. Genvresse, amené par lui à un degré notable de prospérité, maintenu en d'excellentes conditions par M. Grignard, chargé de cours, professeur consciencieux autant que savant distingué, semblait devoir gagner encore en extension et en éclat, quand M. le ministre transforma en chaire d'Etat

cette chaire d'Université et la pourvut d'un titulaire. Ce fut le contraire qui arriva. A la suite d'un malheureux accident, M. le professeur Tissier passa l'année entière loin de son laboratoire et de ses élèves. A tout moment, nous attendions son retour, si bien qu'aucune mesure décisive ne fut prise ou réclamée pour obtenir les services d'un remplaçant. De là découragement des étudiants, désertion des études ; de là aussi, nécessité de remonter de fond en comble cet enseignement, si bien inauguré et qui, répondant à des besoins pratiques de notre province, suscitait des vocations, éveillait l'intérêt public et contribuait pour sa part à nous assurer cette popularité dont nos jeunes universités ont besoin, si l'on veut en faire dans l'existence collective d'une région des organes vitaux. Nous espérons que les mesures nésessaires pour réparer le mal seront prises sans retard. »

A la Faculté des lettres, c'est le nouveau régime de la licence qui inspire de graves inquiétudes : « Un décret du 8 juillet 1907, expliqué par une circulaire ministérielle du 31 octobre, institue et réglemente un nouveau mode de licence ès lettres, fondé sur le principe économiquement fécond, mais trop souvent fâcheux pour l'ouvrier, de la division du travail. Nous allons avoir dans la science, comme on les a dans l'industrie, les ouvriers parcellaires, mais qui chez nous ne seront pas, comme à l'atelier, aidés par la machine. Plus de parties communes, plus de diversité dans les travaux ; des philosophes purs, des historiens-géographes purs, des philologues purs, auxquels on n'a permis qu'exceptionnellement et avec la pudeur convenable, grâce aux instances de quelques membres du Conseil supérieur, d'être littérateurs et critiques. Une vague version latine, philosophe encore pour les philosophes, historienne encore pour les historiens, en attendant qu'elle soit géographe pour les géographes de l'avenir aujourd'hui mâtinés d'historiens, une composition sur une des matières enseignées à la Faculté, une interrogation à l'oral sur une matière étrangère à la spécialité dominante ou étouffante, le tout donnant lieu à trois notes perdues dans l'ensemble, voilà le seul rapport par où les licences nouvelles se rattachent à cette ancienne formation, dite de culture générale, qui avait certes ses abus, mais remédiables peut-être et dont la mort violente pourrait bien atteindre quelque autre chose qu'elle-même.

« C'est le projet de la Sorbonne qui est devenu loi, on pouvait s'y attendre. On pouvait espérer aussi que certains dangers ou certaines lacunes de ce projet frapperaient les yeux. Sans compter le grave inconvénient que nous signalons plus haut, la Sorbonne seule a, si encore elle les a, les ressources d'hommes, de spécialités et de sous-spécialités qui sont indispensables pour préparer les étudiants aux exigences particulières de ces nouvelles licences et pour faire passer ces examens nouveaux... Comment d'autre part les services de l'enseignement secondaire dans les collèges s'accommoderont-ils de ces nouveaux examens de licence, c'est ce que l'avenir nous montrera. »

Lyon

Faculté de droit.— Le nombre des étudiants qui, pendant l'année scolaire 1906-1907, ont fait acte de scolarité, a été de 588, en augmentation

de 71 sur l'année précédente. Il convient de signaler, parmi ces 588 étudiants, 47 officiers inscrits pour des cours spécialement professés à leur intention et qui portaient sur les sciences politiques et économiques.

Faculté de médecine. — Le total des élèves a été de 1218, répartis en trois catégories principales : 1° élèves ayant pris des inscriptions, 648, soit une diminution de 27 ; 2° élèves en cours d'examens probatoires, 301, soit une diminution de 16 ; 3° élèves inscrits dont la scolarité a été interrompue par divers motifs, internat ou externat des hôpitaux, service militaire, etc., 269, soit une diminution de 14. Sur ce total de 1.218, 981 appartiennent à la médecine, 237 à la pharmacie. La diminution des élèves est de 34 pour la médecine et de 23 pour la pharmacie.

Faculté des sciences. — La statistique générale des étudiants en 1906-1907 se présente ainsi : doctorat ès sciences, 6 ; doctorat de l'Université, 4 ; agrégations, 12 ; certificats d'études supérieures (licences), 197 ; certificat P. C. N., 145 ; élèves de l'École de chimie (non compris 27 élèves, comptés déjà pour les licences), 83 ; candidats au brevet d'études d'électrotechnique, 4 ; aspirants au professorat des écoles normales, 21 ; étudiants bénévoles, 19. Le total des élèves immatriculés s'est élevé au chiffre de 491 ; il est nécessaire d'y ajouter 156 élèves inscrits, dont la scolarité se trouve interrompue, soit en tout 647 étudiants.

Faculté des lettres. — Les étudiants de la Faculté des lettres pendant l'année 1906-1907 ont été au nombre de 373, ainsi répartis : candidats au doctorat ou se livrant à des études spéciales, 9 ; candidats aux agrégations et diplômes d'études supérieures, 54 ; candidats aux diverses licences, 115 ; candidats aux certificats de langues vivantes, 33 ; candidates au certificat et à l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles, 5 ; candidats à l'inspection primaire, 72 ; candidats au professorat des écoles normales, 57 ; étudiants étrangers candidats au certificat d'études françaises, 9 ; officiers de la garnison de Lyon, 20

Parmi les épisodes les plus importants de la vie collective de l'Université, M. Fabia, rapporteur du Conseil, signale, outre une légère amélioration dans la situation financière, l'agrandissement de la bibliothèque universitaire ; — une donation anonyme d'un capital de 100.000 fr., perpétuellement inaliénable et indisponible, dont les revenus doivent être consacrés à des recherches de physique expérimentale ; — la création de cours spéciaux (économie politique et législation sociale, droit international public et droit constitutionnel français, langue et littérature allemandes, électrotechnique) à l'usage des officiers de la garnison de Lyon ; enfin la visite de M. le Président de la République à l'Université, le 20 mai 1907.

Le rapporteur signale en ces termes à l'attention du ministre la crise de l'enseignement médical : « L'enseignement médical, dans son ensemble, traverse une crise évidente. Pendant qu'une grande commission de réformes s'occupe d'en élaborer le statut nouveau, ce grave sujet de préoccupation s'impose à l'esprit de tous, maîtres et élèves, ceux-ci formulant leurs plaintes de façon parfois vive et même bruyante, ceux-là méditant et proposant des modifications au régime actuel. La cause principale du mal est dans la complexité, toujours accrue et maintenant presque

décourageante, de la tâche qui incombe aux Facultés de médecine, foyers de libre recherche et de haute science, mais aussi écoles professionnelles ayant à donner un enseignement pratique qui, sur plusieurs points, ne peut dépasser le cercle des notions élémentaires. Pendant longtemps, lorsque la science était plus courte et circonscrite, nos Facultés ont pu poursuivre ces deux fins proprement contradictoires. Mais aujourd'hui, si elles s'acquittent de leur première fonction convenablement et souvent même brillamment, on n'oserait dire qu'elles suffisent toujours à la seconde. Il faudra tôt ou tard briser l'unité trop rigide de leur organisation, y établir une division judicieuse du travail ; parmi les maîtres, les uns devront se vouer aux seules recherches originales, les autres consacrer tout leur effort à l'enseignement, des cliniciens et des hommes de laboratoire figurant d'ailleurs dans les deux groupes, les deux sections simplement juxtaposées de la Faculté future ».

Montpellier

« La population scolaire se maintient toujours à un chiffre très élevé. Les rapports de MM. les doyens et du directeur de l'Ecole de pharmacie donnent les totaux suivants : *Faculté de droit*, 643 ; *Faculté de médecine*, 554 ; *Faculté des sciences*, 341 ; *Faculté des lettres*, 114 ; *Ecole supérieure de pharmacie*, 180. Total : 1832, contre 1811 et 1844 les années précédentes. Ce chiffre global est d'autant plus satisfaisant qu'à l'Ecole de pharmacie se produit depuis quelques années une diminution progressive. Cette diminution n'est d'ailleurs pas propre à Montpellier ; elle est un fait général, constaté par le ministère de l'Instruction publique.

M. G. Massol, directeur de l'Ecole de pharmacie et rapporteur du Conseil de l'Université, rappelle au début de son rapport que le Congrès des Sociétés savantes s'est tenu à Montpellier au mois d'avril 1907 ; il montre que l'Université s'efforce toujours, par des réorganisations et par des créations de nouveaux enseignements, d'accroître l'intensité de la vie scientifique ; en terminant il convie les étudiants à travailler avec leurs maîtres, à aimer la science, « non pas seulement pour les résultats immédiats qu'ils pourront en retirer, mais aussi pour elle-même ».

Rennes

Faculté de droit. — « Il y a eu en 1906-1907 1.523 inscriptions, soit 139 de plus que l'année précédente ; ce chiffre n'avait encore jamais été atteint. Parmi les étudiants, trois catégories doivent être distinguées : étudiants ayant pris des inscriptions et subi des examens, 306 ; étudiants ayant passé des examens sans prendre d'inscriptions, 85 ; étudiants ayant pris des inscriptions sans passer d'examens, 112. 278 étudiants n'ont fait aucun acte de scolarité ».

Faculté des sciences. — Le nombre des étudiants a été de 190, soit 31 de plus que l'année précédente. Cette augmentation porte aussi bien sur

l'enseignement préparatoire à la licence et à l'agrégation que sur l'enseignement du certificat P. C. N.

Faculté des lettres. — La Faculté a compté 151 étudiants, soit 48 de plus qu'en 1905-1906. Ces étudiants se répartissent ainsi : candidats aux agrégations, 19; candidats aux diplômes divers de l'Université, 18 ; candidats aux licences, 107 ; étudiants ne postulant aucun grade, 7.

Ecole de médecine et de pharmacie. — Le nombre des étudiants inscrits a été de 255. Il a été pris, pour le doctorat, l'officiat et la pharmacie 69 inscriptions de plus que l'année précédente. L'Ecole a reçu en outre 37 inscriptions d'élèves sages-femmes.

Alger

Ecole de droit. — Le total des étudiants est de 548, dont 250 ont pris des inscriptions trimestrielles, 255 sont en cours d'études sans que leurs inscriptions soient périmées, 35 enfin sont en même temps élèves de la Médersa.

Ecole de médecine. — Le nombre des étudiants inscrits a été de 143, dont 89 candidats au doctorat en médecine, 15 étudiants en pharmacie de 1re classe, 10 étudiants en pharmacie de 2e classe, et 30 élèves sages-femmes.

Ecole des sciences. — En totalisant le nombre des étudiants inscrits et des auditeurs, on obtient le chiffre de 287. Sur ce nombre, 22 étudiants ont préparé les certificat de licence, 41 le certificat P. C. N., et 8 divers autres examens. 216 auditeurs ont suivi les cours publics de sciences appliquées à l'industrie, à l'agriculture, etc.

Ecole des lettres — Les cours et conférences ont été fréquentés par 163 candidats se répartissant ainsi : candidats à l'agrégation d'arabe, 2 ; candidats aux licences et aux certificats d'aptitude pour les langues vivantes, 50 ; candidats au diplôme d'arabe, 24 ; candidats au brevet d'arabe, 49; candidats au diplôme de dialectes berbères, 8 ; candidats au brevet de kabyle, 15 ; candidats à l'enseignement de l'arabe dans les lycées et collèges, 6 ; candidats au professorat des écoles normales primaires, 9. En outre, 237 auditeurs ont fréquenté les cours publics. Les chaires d'arabe d'Oran et de Constantine ont compté 38 auditeurs à Oran, 39 à Constantine.

Dijon

L'assemblée générale des membres de la Société des Amis de l'Université de Dijon s'est réunie le 24 janvier 1908, sous la présidence de M. Stephen Liégeard, président de la Société. Après avoir constaté et regretté, d'une part la diminution du nombre des membres de la Société,

d'autre part la réduction à 500 francs de la subvention annuelle accordée par le Conseil général de la Côte-d'Or, le président a annoncé que le budget annuel de la Société se trouvait, à la fin de 1907, en déficit de 630 fr. 25. Puis il a ajouté :

« Ici, du moins, votre président va pouvoir placer le remède auprès du mal. Il apporte au trésorier les 630 fr. 25 centimes qui lui manquent, et voilà l'équilibre rétabli : il faut bien qu'un président serve à quelque chose ! Permettez-lui d'ajouter qu'au cas où l'exercice prochain ne se montrerait pas plus favorable, ledit président espère être toujours là pour veiller à ce que la réserve ne soit pas entamée — ce qui n'empêchera d'ailleurs point MM. les professeurs de l'Université et du lycée Carnot, qui nous honoreront de leurs conférences, d'être rémunérés, non sans doute selon leur mérite, le mieux du moins qu'il nous sera possible.

Ne me remerciez pas, Messieurs ! Quoi de plus naturel ? Puis-je ne pas me souvenir de ce que je dois au noir et honnête lycée de la rue Saint-Philibert, aussi à cette école de droit brillamment rajeunie où je conquis mon parchemin de docteur. D'autres succès ont pu me sourire, sur le chemin d'une longue vie : aucun ne tient meilleure place dans ma mémoire que ces humbles lauriers demeurés toujours frais, en dépit des années. Encore moins puis je oublier cette inoubliable journée où fut inaugurée l'Université de Bourgogne, car tandis qu'elle s'éveillait à un nouvel avenir, au bruit des applaudissements, *le vieil étudiant* que j'étais, et que je n'ai pas cessé d'être, devenait le parrain d'une nouvelle-née qu'on baptisa tout de suite « Chaire de l'histoire de Bourgogne ».

Après le discours de M. Stephen Liégeard, M. Bailly, doyen de la Faculté de droit de Dijon et vice-président de la Société, a donné lecture du rapport sur la gestion du Conseil d'administration et sur la situation financière et morale de la Société pendant l'année 1907. Après avoir indiqué dans quelle mesure la Société avait continué en 1907 l'œuvre entreprise et poursuivie par elle depuis 1891, M. Bailly n'a pas caché que la Société avait éprouvé une vive déception, en apprenant que le Conseil d'Etat avait émis un avis contraire à la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique. La Société espérait que cette reconnaissance pourrait lui attirer des adhésions nouvelles. Elle ne renonce pourtant pas à les solliciter. En terminant son rapport, M. Bailly fait justement appel aux élèves de l'Université, à ses anciens élèves, à leurs familles. Pour tous, l'adhésion à la Société est un devoir de reconnaissance.

Nous souhaitons vivement que cet appel soit entendu. Il est désirable que l'initiative et les sympathies privées soutiennent, à Dijon comme dans les autres centres universitaires, la Société qui s'est fondée pour aider les Facultés dans leur œuvre éminemment utile et, à la fois, nationale et locale.

La Société des amis de l'Université de Dijon a organisé pendant les premiers mois de l'année 1908 les cinq conférences suivantes :

25 février 1908 : M. **Richard**, professeur au lycée Carnot : *Les progrès récents de l'astronomie stellaire.*

7 mars 1908 : M. **Calmette**, professeur à la Faculté des lettres : *Venise et les maîtres vénitiens.*

10 mars 1908 : M. le Dr **Gault**, professeur suppléant à l'Ecole de

médecine et de pharmacie : *Le Larynx : la voix parlée et la voix chantée.*

17 mars 1908 : M. **G. Martin**, professeur à la Faculté de droit : *La crise du crédit en Amérique et ses conséquences.*

22 mars 1908 : M. **Curtel**, professeur adjoint à la Faculté des sciences, directeur de l'Institut agronomique et œnologique de Bourgogne : *Les eaux de Dijon ; origine et cause de leur contamination ; leur contrôle et leur purification.*

Le *Rapport*, adressé à M. le Recteur de l'Académie de Dijon par M. Curtel, directeur de l'*Institut agronomique et œnologique de Bourgogne*, sur les travaux et le fonctionnement des divers services de l'Institut en 1906-1907, renferme quelques renseignements intéressants.

Le nombre des analyses exécutées à la demande du public par la *Station agronomique départementale* a été de 983, ainsi réparties :

Engrais et produits anticryptogamiques . .	343
Produits agricoles et de consommation . .	347
Produits industriels et divers	49
Eaux	204
Terres	40
Total	983

A l'*Institut œnologique*, le nombre des cours, conférences ou travaux pratiques a été, du 15 novembre au 15 juin, de 143. Le nombre des analyses de moûts et de vins s'est élevé à 953.

Enfin du 1er août au 31 décembre 1907, le laboratoire de l'Institut œnologique, agréé par M. le ministre de l'Agriculture pour procéder à l'analyse administrative des échantillons de denrées alimentaires et de produits agricoles prélevés par application de la loi du 1er août 1905, a exécuté 781 analyses dont les plus nombreuses ont porté sur les laits et crèmes (200), les vins (174), les alcools et spiritueux (54), les farines et pains (43), les huiles comestibles (34), les conserves et charcuterie (29), etc.

Association du personnel enseignant des Facultés des lettres

Le 12 octobre 1907, l'Assemblée préparatoire de cette Association s'est réunie à Paris. Etaient régulièrement représentées les Facultés ou Ecoles des lettres d'Alger, Caen, Clermont, Dijon, Lyon, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Toulouse. Quelques professeurs des Facultés de Besançon, Bordeaux, Paris assistaient à la réunion à titre individuel.

L'Assemblée a discuté et adopté les statuts de l'Association, inspirés avec quelques simplifications de ceux de l'*Association du personnel enseignant des Facultés des sciences*. Elle s'est énergiquement prononcée pour une intervention auprès du directeur de l'enseignement supérieur, des rapporteurs du budget de l'instruction publique devant la Chambre et le Sénat, afin d'obtenir la publication du tableau d'avancement des maîtres de conférences et chargés de cours. Elle a mis à l'ordre du jour de la

prochaine assemblée la question du recrutement et de l'avancement dans l'enseignement supérieur.

L'objet et le caractère de l'Association sont nettement indiqués dans les articles suivants des statuts :

I. — Il est formé une Association du personnel enseignant des Facultés de lettres. L'Association est ouverte à tout membre faisant régulièrement partie de l'Assemblée d'une Faculté des lettres ou de l'Ecole supérieure des lettres d'Alger.

II. — L'Association a pour objet l'étude des questions intéressant les Facultés des lettres, principalement celles touchant à l'enseignement supérieur des lettres, à l'organisation et au rôle des Facultés, à la situation du personnel.

III. — Les adhérents appartenant à une même Faculté forment un groupe ; chaque groupe désigne un correspondant qui sert d'intermédiaire entre le bureau et le groupe.

IV. — L'Association se réunit une fois par an en Assemblée générale ordinaire. Cette Assemblée fixe le lieu et l'époque de la réunion ordinaire suivante, dont la date est précisée ultérieurement par le bureau. Des Assemblées générales extraordinaires pourront être convoquées, sur demande des deux cinquièmes des adhérents.

V. — Aux Assemblées générales, chaque adhérent dispose d'une voix ; il peut se faire représenter par un autre adhérent appartenant ou non à son groupe.

VI. — L'Association est administrée par un secrétaire-trésorier, élu au scrutin secret par l'Assemblée générale et rééligible chaque année.

VII. — Le secrétaire administre l'Association ; il est chargé de toutes les démarches utiles et de l'exécution des décisions de l'Assemblée.

VIII. — L'ordre du jour de chaque Assemblée générale est préparé par le secrétaire d'après les décisions de l'Assemblée précédente. Il doit comprendre en outre les propositions formulées depuis les dernières Assemblées par au moins cinq membres. Le secrétaire doit communiquer à chaque groupe, au moins deux mois à l'avance, l'ordre du jour avec tous documents utiles.

IX. — Les questions prévues par l'ordre du jour sont résolues à l'Assemblée générale. Des questions non prévues peuvent y être discutées et faire l'objet d'un vote ; mais, dans ce cas, le vote ne devient exécutoire qu'après avoir été soumis au referendum.

X. — Le referendum sur toute question sera de droit s'il est demandé par les deux cinquièmes des adhérents, au plus tard un mois après l'Assemblée générale.

XI. — En Assemblée générale, les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Tout vote par referendum devra réunir la majorité absolue des votants et les deux cinquièmes des membres inscrits.

L'élection du secrétaire se fera dans les mêmes conditions que le referendum au premier tour, et à la majorité relative au second tour.

XII. — Chaque adhérent doit verser une cotisation de cinq francs par an. Le non-paiement de la cotisation entraine la suspension des droits de l'adhérent.

Société d'Enseignement Supérieur

La *Société* prie MM. les recteurs, doyens et professeurs de vouloir bien adresser à la Rédaction de la Revue les réponses aux questions suivantes :

1° *Quelles sont les créations qui ont été faites dans l'Université en vue de l'enseignement technique ?*

2° *Quels résultats ont été obtenus ?*

3° *Que se propose-t-elle de faire dans l'avenir ?*

Ces réponses seront l'objet d'un rapport dont les conclusions seront discutées à la rentrée de la prochaine année scolaire.

Montpellier : lettre et circulaire de M Imbert

Monsieur,

Permettez-moi de vous faire remarquer que, au cours de votre article, publié dans le n° 6 de la *Revue internationale de l'enseignement*, sur les élections au Conseil supérieur de l'Instruction publique, vous avez reproduit non pas la circulaire contenant mon programme de candidat, mais une circulaire tout autre que j'avais été amené à écrire afin de dissiper certains malentendus.

Vous trouverez ci-joint la première.

Veuillez agréer, etc. A. Imbert.

Mon cher collègue,

Cédant aux sollicitations, aussi pressantes qu'amicales, d'un certain nombre de collègues de diverses Facultés, et en raison de la convention antérieure d'après laquelle le représentant des Facultés de province au Conseil supérieur de l'Instruction publique doit, cette année, être un professeur de Montpellier, j'ai l'honneur de vous informer que je suis candidat à l'élection du 12 mai prochain.

Voici, brièvement exposée, mon opinion sur les principales questions dont je poursuivrais la solution, si j'étais élu.

La plus urgente de ces questions est celle des modifications à introduire dans les *statuts de l'agrégation*. Grâce aux efforts et à la persévérance de notre collègue, M. le professeur Abelous, grâce aussi aux décisions récentes de la Commission de réorganisation des études médicales, cette question est d'ailleurs à la veille de recevoir une solution équitable.

C'est l'intérêt de nos agrégés sans doute, mais c'est aussi celui de l'enseignement et de la science, que nos collègues, non pourvus encore de chaires magistrales, ne quittent plus nos Facultés en pleine maturité de savoir et de production scientifique.

La pérennité, de même que l'augmentation du nombre des professeurs adjoints, m'apparaissent comme les meilleurs moyens pour assurer le maintien définitif de nos agrégés.

Quant aux *professeurs titulaires*, si leur situation est stable et définitive, l'avancement a lieu avec une telle lenteur que la plupart d'entre eux, en province, n'ont aucun espoir d'arriver à la deuxième classe avant l'échéance fatale de la retraite, en admettant que leur santé leur permette d'atteindre la date extrême fixée par les règlements. Cet état de

choses est dû à deux causes : l'existence de quatre classes de professeurs en province, alors qu'il n'en existe que deux à Paris, et le nombre trop restreint de places dans les deux classes supérieures. Votre représentant au Conseil supérieur devrait, me semble-t-il, appeler l'intention sur la nécessité de donner satisfaction à des désirs très légitimes, soit en élargissant les cadres des classes supérieures, conformément aux conclusions de la Commission extraparlementaire dont le rapport a été publié au *Journal officiel* (14 décembre 1907), soit en réduisant le nombre total des classes.

Je sais, d'autre part, par mon expérience personnelle, que bon nombre d'entre nous sont quelquefois gênés, sinon arrêtés, dans leurs recherches originales, par l'insuffisance de l'outillage et des crédits dont ils disposent. Toute demande visant l'amélioration de celui-là ou l'augmentation de ceux-ci est légitime et, peut-on dire, nécessaire. Je serais, au Conseil supérieur, le défenseur convaincu, et, me permettrai-je d'ajouter, compétent, de toute proposition ayant pour objet de nous rendre plus faciles les travaux de toute nature que nous sommes toujours prêts à entreprendre.

Le Conseil supérieur aura à délibérer prochainement sur la *réorganisation des études médicales*. Comme la majorité des membres de la Commission qui vient d'élaborer un projet de réorganisation, j'estime que l'enseignement supérieur donné dans nos Facultés doit viser spécialement l'instruction professionnelle des élèves, sans cesser pour cela d'être scientifique. Les principes votés par la Commission, comme bases de la réforme, me paraissent justes, en même temps qu'ils donnent satisfaction, dans ce qu'elles ont de légitime, aux réclamations qui se sont produites de divers côtés.

Après ces déclarations, forcément brèves, sur les questions les plus importantes parmi celles qui nous intéressent tous, qu'il me suffise d'ajouter que, en toutes circonstances, je me ferais un devoir, si j'étais votre élu, de m'inspirer de votre opinion et de défendre votre manière de voir.

Veuillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

A. Imbert,
Professeur de physique médicale.

Troisième centenaire de l'Université d'Oviedo (Espagne)

L'Université d'Oviedo — dont nous avons parlé ici à plusieurs reprises — a lancé dans le monde savant l'invitation pour les fêtes du troisième centenaire de son inauguration. Le document est élégamment écrit en langue latine et a été adressé à toutes les Universités du monde, à certaines Académies et corps savants, et à quelques Revues d'enseignement. Nous savons que des délégués seront envoyés par les Universités françaises de Paris, Bordeaux, Toulouse et Montpellier, par les Universités anglaises d'Oxford et de Cambridge, la Columbia University, de New-York et d'autres grandes Écoles de divers pays, en dehors de celles de l'Espagne et des républiques américaines de langue espagnole.

Les fêtes auront lieu du 20 au 30 septembre. Dans le programme il y a lieu de signaler : la séance solennelle accoutumée, où seront échangées

les salutations des délégués; l'inauguration de la statue du fondateur, l'archevêque D. Fernando de Valdés, faite par le sculpteur Falgueras; un banquet d'honneur suivi d'une réception dans l'Université; des séances extraordinaires de l'Extension universitaire et de l'Association des amis et anciens élèves de l'Université; des conférences scientifiques, et des excursions artistiques aux villes de Salas (patrie de Valdés où se trouve son superbe monument, œuvre des Leoni), Gijón (centre commercial des Asturies), Langreo (bassin houiller des plus importants), Mierer, Pràvia et Covadonga, berceau de l'indépendance espagnole au VIII[e] siècle. On visitera aussi les monuments archéologiques des environs d'Oviedo (églises du IX[e] siècle), de Campomanes (Santa Cristina de Lena) et peut-être la ville de Léon. Ces excursions seront faites sous la direction scientifique des professeurs experts.

A l'occasion des fêtes, on fera la distribution des prix d'un concours scientifique et littéraire convoqué par diverses corporations d'Oviedo (le chapitre cathédral, le collège des médecins, la commission des monuments historiques, l'Université même) dont chacune a conservé absolument son indépendance et sa responsabilité en ce qui concerne les thèmes et le jugement des concurrents, mais qui se trouveront réunies pour honorer l'Université au moment de la proclamation des prix. Il y aura aussi de petites assemblées pédagogiques, un festival des élèves des écoles primaires, l'inauguration de quelques édifices scolaires, etc.

On a frappé une médaille commémorative du centenaire, qui sera offerte aux délégués, et les fêtes terminées, l'Université en publiera une chronique illustrée.

L'Université d'Oviedo, fondée à la fin du XVI[e] siècle, mais dont l'inauguration ne se fit qu'en 1608 (21 septembre) a passé par plusieurs vicissitudes en ce qui concerne le cadre de ses enseignements. On peut en lire l'exposé dans l'*Histoire* écrite par l'actuel recteur, M. Canella (2[e] édit., Oviedo, 1906). Aujourd'hui c'est une petite Université qui ne compte que les études complètes de la Faculté de droit et une partie de celles des sciences, préparatoire pour les Facultés de médecine et pharmacie et pour les écoles d'ingénieurs. Elle occupe encore le vieux édifice construit au XVII[e] siècle, très beau à son époque, maintenant assez modeste et surtout insuffisant pour l'installation et le développement des laboratoires, séminaires et bibliothèques spéciales. En outre, dans le même édifice sont donnés les cours du lycée, ce qui fait la place plus restreinte encore. M. le recteur a engagé des démarches pour obtenir les locaux pour les études scientifiques, et on travaille à déplacer le lycée, en lui assignant un bâtiment particulier. La Bibliothèque universitaire est importante. Ses fonds principaux sont ceux d'ouvrages du XVIII[e] siècle et des belles éditions des classiques. Peu riche en manuscrits elle a, en revanche, des incunables très curieux.

Mais si pour la partie matérielle, l'Université d'Oviedo est très modeste et ne souffre pas de comparaison même avec celles de Saragosse, de Barcelone, de Santiago, etc., nous sommes sûrs qu'elle méritera les sympathies de ceux qui seront présents aux fêtes de son troisième centenaire, par l'enthousiasme persévérant dont elle a donné des preuves pour les progrès des études, et par ses efforts pour l'organisation de l'Extention universitaire, des séminaires d'histoire et de droit, des excursions scolaires, des colonies de vacances et par la publication de ses *Annales*.

Italie

D'une statistique des entrées payantes dans les musées et les monuments d'archéologie italiens, pendant les exercices budgétaires 1905-1906 et 1906-1907, nous extrayons les renseignements suivants, qui ne manquent pas d'intérêt :

Florence

Chapelle des Médicis

En 1905-1906. . . 27.562 entrées payantes
En 1906-1907. . . 26.632 —

Musée antique et moderne

En 1905-1906. . . 21.015 entrées payantes
En 1906-1907. . . 25.997 —

Musée des offices

En 1905-1906. . . 72.483 entrées payantes
En 1906-1907. . . 75.119 —

Musée Palatin

En 1905-1906. . . 50.575 entrées payantes
En 1906-1907. . . 55.137 —

Musée National

En 1905-1906. . . 26.432 entrées payantes
En 1906-1907. . . 26.668 —

Musée de Saint-Marc

En 1905-1906. . . 20.294 entrées payantes
En 1906-1907. . . 21.141 —

Milan

Cène de Léonard de Vinci

En 1905-1906. . . 27.191 entrées payantes
En 1906-1907. . . 33.745 —

Musée de la Brera

En 1905-1006. . . 29.024 entrées payantes
En 1906-1907. . . 36.786 —

Naples

Musée national

En 1905-1906. . . 60.823 entrées payantes
En 1906-1907. . . 61.913 —

Musée de Saint-Martin

En 1905-1906. . . 17.816 entrées payantes
En 1906-1907. . . 19.497 —

Fouilles de Pompei

En 1905-1906. . .	141.986	entrées payantes
En 1906-1907. . .	154.955	—

Pavie

La Chartreuse

En 1905-1906. . .	11.747	entrées payantes
En 1906-1907. . .	19.409	—

Rome

Château Saint-Ange

En 1905-1906. . .	13.590	entrées payantes
En 1906-1907. . .	14.259	—

Le Forum

En 1905-1906. . .	29.098	entrées payantes
En 1906-1907. . .	26.647	—

Musée Borghèse

En 1905-1906. . .	28.103	entrées payantes
En 1906-1907. . .	25.958	—

Musée national des Thermes

En 1905-1906. . .	17.259	entrées payantes
En 1906-1907. . .	18.254	—

Le Palatin

En 1905-1906. . .	25.866	entrées payantes
En 1906-1907. . .	26 049	—

Thermes de Caracalla

En 1905-1906. . .	16.167	entrées payantes
En 1906-1907. . .	14.743	—

Venise

Musées royaux

En 1905-1906. . .	38.818	entrées payantes
En 1906-1907. . .	44.264	—

Palais ducal

En 1905-1906. . .	100.708	entrées payantes
En 1906-1907. . .	111.085	—

Comme l'immense majorité de ces entrées représente pour chaque unité la somme de 1 franc, on voit de quelles ressources annuelles disposent soit ces musées et monuments soit le ministère de l'Instruction publique dont les uns et les autres dépendent.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Em. Espérandieu. — *Les fouilles d'Alésia de 1906.* — Semur-en-Auxois, 1907.

M. le commandant Em. Espérandieu, correspondant de l'Institut, chargé de la haute direction des fouilles d'Alésia, a publié en 1907, un premier rapport sur ces fouilles. Ce rapport est adressé à M. le Dr Simon, président de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, sous le patronage de laquelle les fouilles ont été entreprises. Fait avec la conscience minutieuse et l'indiscutable compétence qui caractérisent toutes les œuvres de M. Espérandieu, il se divise en plusieurs parties : 1° un résumé historique des diverses recherches et découvertes effectuées à Alise avant 1905 ; 2° le récit des circonstances qui ont précédé et déterminé l'entreprise nouvelle, en particulier de la réunion du 18 septembre 1905, 3° le journal des fouilles, c'est-à-dire des sondages préparatoires exécutés d'octobre à décembre 1905, puis des fouilles proprement dites de 1906 entre le 7 mai et le 3 novembre ; 4° la description des monuments découverts, théâtre, temple, édifice à trois absides, puits, citernes, aqueducs, etc. ; l'inventaire des monnaies, des sculptures en pierre, des inscriptions, des objets en bronze, en plomb, en fer, en verre, des poteries diverses, etc., recueillis pendant les fouilles. Le texte est accompagné d'une carte et d'un plan parcellaire du Mont-Auxois, et de près de cinquante planches reproduisant soit divers épisodes des fouilles soit les principales trouvailles. Nous attendons avec impatience la publication du *Rapport* sur les fouilles de 1907. J. T.

Venturi. — *Storia dell'Arte italiana.* V. *La pittura del Trecento e le sue origini.* — Ulrico Hoepli, Milano, 1003 p., 1907.

Le XIVe siècle italien est l'âge des premiers grands maîtres, Giotto, Duccio, les Florentins et les Siennois, dont l'histoire, ainsi que celle de leurs prédecesseurs, Cimabué, Guido, Cavallini a été complètement renouvelée par les nombreuses études, les unes documentées, les autres aventureuses en hypothèses, qui se sont accumulées surtout en Italie, en Angleterre et en Allemagne. En France les récents travaux de MM. Pératé et Bayet sont postérieurs au livre monumental, riche de 818 reproductions, que nous donna l'année dernière sur ce sujet M. Venturi, et dont il n'est point trop tard pour rendre compte, puisque son actualité scientifique demeure. Nous nous efforcerons seulement de dégager les grandes idées de ce savant ouvrage, et d'indiquer les enrichissements essentiels, qu'il apporte à l'histoire de l'art.

Pour expliquer l'art général de Giotto et de ses contemporains, M. Venturi remonte jusqu'aux origines de la peinture italienne, c'est-à-dire

jusqu'aux crucifix de la fin du XIIe siècle. Il note la transformation qui se produit à cette époque dans la conception plastique du Christ : « Le monde gémit sur la mort du Christ, et la croix s'élève non plus comme un labarum triomphal, mais comme une enseigne funèbre » (p. 16). Les éléments étrangers, qui distrayaient de la contemplation de l'Homme-Dieu disparaissent. En même temps vont se multipliant les représentations de la Vierge, pour laquelle le moyen âge eut une si tendre adoration : à la fin du XIIIe siècle devient de plus en plus fréquent le type de la « Madone affectueuse », et plus encore celui de la Madone qui désigne l'enfant à l'adoration des fidèles. En 1271 et non en 1221 est exécutée la Vierge célèbre de Guido de Sienne. M. Venturi le montre par d'excellentes raisons : elle ne peut donc être considérée comme « représentant le premier éveil de l'esprit nouveau Quant à la non moins fameuse Madonna Ruccellai longtemps attribuée à Cimabué, M. Venturi est d'accord avec la critique moderne pour en faire l'œuvre de Duccio, fortement influencé d'ailleurs par son contemporain florentin. L'art de Cimabué a précédé celui de Duccio : c'est seulement plus tard que se révélera l'individualité siennoise de Duccio. Après avoir décrit et étudié les œuvres archaïques de la deuxième partie du XIIIe siècle et en particulier celles de Giunta, après avoir montré l'élaboration progressive des formes qui vont en se perfectionnant, M. Venturi arrive aux grands noms du Trecento, à Cimabué, à Gavallini, et à Duccio. Il rappelle le grand développement de la peinture à Rome au XIIIe siècle dans les fresques encore byzantines de Grottaferrata, dans celles de Sainte-Marie Majeure. Il montre que les compositions de Saint-Paul hors les murs attribuées à Cavallini s'inspirent de la Bible de Sainte Cécile conservées au Vatican : le progrès est considérable d'ailleurs dans les mosaïques de Sainte-Marie du Transtevère, œuvre également de Cavallini : il s'accentue à Santa Maria Donna Regina de Naples, où, contre l'opinion de M. Bertaux, qui voyait là l'œuvre d'un Siennois, M. Venturi croit trouver le « testament artistique » de Cavallini. En somme, aux deux thèses de l'antériorité des Siennois ou de l'antériorité des Florentins, soutenues par divers auteurs depuis vingt ans, M. Venturi tend à substituer, en accordant une place considérable à Cavallini, celle de la souveraineté romaine.

Pietro Cavallini n'eut pas d'élèves connus : mais il eut un contemporain, comme lui peintre et mosaïste Jacopo Torriti, qui probablement inaugura avec lui la décoration de l'église supérieure d'Assise. A Assise travailla également Filippo Rusuti. A la même époque était exécutée à Subiaco la représentation de la légende de Saint-Benoît. C'est donc en pleine floraison romaine qu'en 1272 apparaît pour la première fois Cimabué. Il est plus plastique, plus puissant et plus massif que Cavallini (p. 201), moins affranchi aussi de la convention byzantine. Lui aussi travaille à Assise, où les œuvres qu'on lui attribue ont eu beaucoup à souffrir du temps. Après avoir travaillé à Rome et à Assise, Cimabué revint à Florence. A ce moment s'achevaient les mosaïques du Baptistère, dont M. Venturi montre en les analysant longuement toute l'importance.

Bientôt à Assise, dont la décoration se continue, va apparaître un maître nouveau Giotto, qui travaille avec ses compagnons à l'exécution de la vie de Saint-François. Comme ses prédécesseurs M. Venturi se livre à de savantes comparaisons afin de distinguer l'œuvre propre de Giotto de celle de ses collaborateurs : il nous est impossible de le suivre dans le

détail de ses analyses, qu'illustrent de très nombreuses reproductions des œuvres discutées : notons seulement que dans cet ensemble les distinctions de style lui permettent de reconnaître quatre mains différentes, et qu'il considère — contrairement à l'opinion souvent admise — ces fresques comme les premières auxquelles travailla Giotto, alors en pleine jeunesse « A Assise, il ouvre le livre d'or de la renaissance de l'art italien » (p. 290).

En 1298 Giotto vient à Rome, où subsistent quelques fragments de ses œuvres. Il en est parti, après s'être formé comme Cimabué à l'école de l'art romain. Au début du XIVe siècle il était à Florence. M. Venturi place ensuite son séjour à Padoue, et ses travaux à la Madonna dell' Arena, considérés fort souvent jusqu'ici comme les premières manifestations de son génie. Il en montre toute la dramatique originalité, et en commente les moindres détails, établissant d'ailleurs des distinctions entre les diverses scènes qu'il ne juge pas toutes de la main de Giotto. C'est la victoire définitive de l'art italien sur le byzantinisme qui avait alourdi ses débuts.

M. Venturi examine ensuite un certain nombre d'œuvres attribuées à Giotto, aussi bien les fresques des chapelles de Florence que les tableaux conservés dans les musées étrangers ou les collections particulières. Il constate dans les fresques de Santa Croce l'enrichissement de l'art de Giotto, plus soucieux de la richesse du décor qu'à la Madonna dell' Acrena, sans rien perdre pourtant de sa puissance dramatique.

De Florence Giotto retourna probablement à Assise, où il travailla dans la basilique inférieure. Il mourait en 1337, à Florence, mais ses disciples furent nombreux : un certain nombre, Taddeo Gaddi, Bernardo Gaddi etc., sont connus. D'autres sont anonymes, et c'est à eux que M. Venturi attribue quelques œuvres importantes. que la majorité des critiques accordait jusqu'ici à Giotto. Sa thèse la plus audacieuse — et que les derniers critiques français MM. Pératé et Bayet se sont refusés à accepter — est celle qui consiste à retirer à Giotto l'exécution des quatre fresques célèbres de l'Eglise d'Assise, la Pauvreté, l'Obéissance, la Chasteté et la Gloire de Saint François. Il y voit l'œuvre de plusieurs collaborateurs de Giotto, et en particulier de celui que pour la forme donnée à ses personnages il appelle le « maestro oblungo » et dont il avait déjà signalé la présence à Padoue (p. 476) et à Florence.

A chacun des principaux giottesques, à Puccio Capanna, à Daddi, à Gaddi, etc., M. Venturi consacre une consciencieuse monographie avec l'énumération et la description de leurs œuvres principales. L'indication des musées où elles se trouvent et de nombreuses reproductions font de ce chapitre un très précieux instrument d'étude.

De Florence M. Venturi passe à Sienne : l'art de Duccio et de ses successeurs lui apparaît comme une survivance et une floraison nouvelle du byzantinisme (p. 554), supplanté dans le reste de l'Italie par l'art nouveau des Cimabué, des Cavallini et des Giotto. Duccio est un continuateur, qui sut « mettre de la joie dans des formes anciennes et leur donner la *bellezza italiana* » (p. 582). Parmi ses successeurs Simone di Martino perfectionna les enseignements du maître : son influence s'exerça jusqu'à Naples où elle supplanta celle de Cavallini, et même sur l'art français : M. Venturi en trouve des traces dans le célèbre *Parement de Narbonne* (p. 631).

A Simone di Martino se rattache un fidèle collaborateur Lippo Memmi, propagateur du même style esthétique. C'est au contraire de Duccio que procéderont plus directement les frères Lorenzetti, qui travaillèrent eux aussi à Assise. Pour M. Venturi, sévère en général à l'égard de l'école siennoise, Pietro Lorenzetti représente à Assise la décadence des grands principes artistiques de Cavallini, de Giotto et de Duccio (p. 693: ses figures spiritualisées et tendues à l'extrême eurent d'ailleurs une très rapide diffusion. Son frère Ambrogio en des fresques célèbres transforma le symbolisme religieux, et l'utilisa pour exprimer des concepts civils et politiques, en des allégories d'interprétation parfois difficile. C'est à un disciple des Lorenzetti que M. Venturi attribue les peintures tant discutées et commentées du Campo Santo de Pise, le Jugement dernier, l'Enfer, etc., trop admirées au jugement de notre auteur, qui critique leur brutal naturalisme.

Après les continuateurs des Lorenzetti et les derniers représentants de la décadence siennoise, M. Venturi étudie les autres peintres toscans, ombriens, lombards, etc., du Trecento. Les œuvres d'Orcagna, d'Andrea da Firenze, des peintres qui continuant la tradition giottesque, des représentants d'écoles locales se rattachant à Florence ou à Sienne, sont successivement analysées. — L'un des plus significatifs et des plus intéressants est Spinello Aretino, l'illustrateur de la légende de S. Benoît à San Miniato, le décorateur du Palais Public de Sienne. Les débuts de Lorenzo Monaco sont notés, et M. Venturi qui l'étudiera dans un prochain volume signale en ce maître sévère et savant un digne héritier des traditions anciennes, préparant en même temps la venue de l'Angelico (889).

La revue passée par M. Venturi des œuvres de l'Italie du Nord est très riche : elle est trop complète pour que nous nous aventurions à l'analyser : elle s'illustre de nombreuses reproductions d'œuvres souvent trop peu connues, et sur lesquelles n'existent guère que des articles spéciaux, dont la référence se trouve en notes bibliographiquement très précieuses. Des maîtres, dont les œuvres conservées sont rares comme Barnabé de Modène, l'auteur de la Madone de Francfort, y sont scrupuleusement étudiés.

Le dernier chapitre de ce compact volume est consacré aux miniatures, aux tapisseries, aux broderies, etc. ; ce n'est pas le moins précieux de tous ; beaucoup d'œuvres italiennes conservées en France et en particulier au musée de Cluny y sont décrites. Il est superflu d'insister sur l'érudition admirable du savant professeur de l'Université de Rome. Ce volume consacré à la peinture du Trecento est digne des précédents. Il fait le plus grand honneur à la science italienne. — Il a été rendu possible en effet non seulement par la *maestria* de son auteur et par ses travaux antérieurs, mais encore par les études récentes de savants italiens, comme MM. Hermanin, Toesca etc., et bien d'autres, qui sont les élèves de M. Venturi ou les collaborateurs de *l'Arte*. Mais ce qui est bien personnel à M. Venturi, et ce dont aucun compte rendu ne peut donner l'idée, c'est le style vivant et riche dont cet ouvrage d'érudition est comme paré, et qui lui donne la valeur d'une œuvre littéraire, c'est l'abondance et la nouveauté des thèses, que la critique discutera, mais qui contribuent sérieusement au renouvellement de l'histoire de l'art italien.

CAMILLE-GEORGES PICAVET.

Christian Schefer. — *La France moderne et le problème colonial*, tome Ier, 1815-1830. — Paris, Alcan, 1 vol. in-8°, 1907.

M. Christian Schefer a conçu le très louable projet d'écrire l'histoire de la colonisation française, depuis 1815. Le fait est que nous ne possédions pas, jusqu'ici, un ouvrage qui nous donnât le récit suivi de nos entreprises coloniales, ni la description des régimes administratifs imposés à nos possessions d'outre-mer, au XIXe siècle. Nous n'avions que de rares monographies, arrêtées à des dates fort différentes, élaborées sur des plans trop variés, limitées à des points de vue très étroits. La masse énorme des imprimés utilisables avait été à peine mise en œuvre ; les documents d'archives n'avaient été interrogés que sur des points spéciaux. M. Schefer s'oriente dans une direction toute différente : il ne craint pas la lenteur des fouilles dans les cartons poudreux ; il aime les exhumations triomphales de pièces décisives ; il ne recule pas devant les confrontations de textes ; il n'a pas de parti pris dans sa documentation, et il cherche son bien, partout où il croit pouvoir le trouver, avec une variété d'information dont sa bibliographie fait foi ; mais il veut que cet effort, qu'il prodigue sans compter, le mène au delà du cercle étroit d'une monographie. Il explore, en conscience, la forêt immense des faits, mais c'est pour déboucher au grand air, et jeter un regard d'ensemble sur l'espace qu'il a parcouru. Pour lui, la documentation étroitement poursuivie prépare l'œuvre de grande portée. Il prétend conclure sur de larges périodes. C'est une histoire générale qu'il a élaborée et dont il nous donne aujourd'hui le premier volume.

M. Schefer a l'esprit naturellement méthodique. Son intelligence curieuse cherche toujours, dans les événements, les rapports de cause à effet. S'il se donne beaucoup de peine pour chercher, aussi loin qu'elles puissent être, les raisons des choses, il entend bien les développer à l'aise. En disant comment cela fut il prétend nous expliquer encore pourquoi cela fut ainsi. On le retrouve, dans son œuvre écrite, ce qu'il est dans son enseignement : précis, ordonné, ponctuel, soucieux, avant tout, de clarté. Il écrit comme il parle : une langue sobre, sans recherche littéraire, de phrases bien enchaînées, qui se soudent étroitement, vous poussent devant elles sans répit et vous bloquent enfin sous le feu d'une conclusion nette. Les chapitres du livre, les leçons du cours, s'enchaînent comme les phrases. L'ensemble constitue un cadre solide, où la diversité des faits s'organise aisément, et qui donne aux questions les plus complexes un air de simplicité.

Je crains que le lecteur ne se rende pas compte de la difficulté d'une pareille œuvre, et c'est là-dessus que je veux insister. En histoire coloniale, l'embarras était double : l'auteur l'éprouvait, dès le début, dans la documentation, et il le retrouvait, dans la composition, jusqu'au point final du dernier chapitre.

Histoire coloniale, diplomatique, parlementaire, sociale, autant de termes usités pour la commodité du langage, mais qui ne répondent précisément à rien de réel. Ils indiquent seulement la curiosité qui animait le chercheur et sa direction principale. Il est trop évident qu'une histoire diplomatique qui ne s'éclairerait pas constamment des faits de l'histoire intérieure mettrait peu de lumières dans ses développements, et que l'histoire parlementaire suppose la connaissance précise des faits économiques et sociaux qui opposèrent les uns aux autres les divers partis. L'his-

torien cherche, de tous côtés, les matériaux dont il a besoin. Son enquête n'a de limites que les bornes, proches ou lointaines, au delà desquelles il n'a pas d'espoir de trouver une lumière. Tel sujet, nettement circonscrit, n'exige du chercheur, pour ainsi dire, qu'une seule tranchée, poussée largement dans la veine où gisent tous les éléments d'information. Tel autre, au contraire, nécessite un nombre considérable de coups de sonde, et de tous côtés. C'est justement le cas de l'histoire coloniale.

Une colonie est un microcosme, où l'on retrouve presque tous les problèmes posés dans la mère-patrie, à côté de ceux que le milieu a fait naître. Dans un pays centralisateur comme la France, toutes les questions vont si invariablement se poser dans les bureaux de la métropole, qu'il est impossible de parler de l'administration coloniale sans observer les innombrables affaires qui sont passées par Paris. C'est cette masse immense de dossiers allant et venant sans cesse des colonies à la capitale qui caractérise notre organisation et qui fait son histoire. Et si, depuis les origines, les ministres chargés du soin de nos possessions lointaines ont vu s'accumuler sur leur bureau les affaires les plus variées, l'historien qui veut retracer ces faits doit, avant tout, nous mettre en présence de cette variété et s'enfoncer hardiment dans ce dédale. S'il ne le faisait pas, il manquerait à son devoir ; en simplifiant, il nous donnerait des choses une idée fausse.

On trouve, aux colonies, des hommes qui vivent, entre eux, dans certains rapports sociaux, qui sont soumis à des régimes économiques, que nous ne pouvons pas ignorer si nous voulons comprendre le mécanisme de l'administration et l'organisation des finances. Relations sociales, conditions économiques, administration, finances, sont régies par des lois qui varient souvent avec les établissements, et cependant cette législation touffue peut être ramenée à certains principes, qu'il faut fixer. Les bureaux de la métropole sont enclins à la recherche de systèmes, qu'il faut démonter. Mais ces bureaux ont dû régler d'abord les affaires courantes, et nous retrouvons dans leurs dossiers le souci des conditions sociales, du milieu économique, des règlements administratifs et des difficultés financières L'historien colonial est, à sa table de travail, dans la condition du colon au milieu de la forêt vierge : il doit savoir un peu de tout et se plier à toutes les besognes. Tour à tour économiste, sociologue, financier, juriste, il doit mettre de l'ordre et de la clarté dans toutes les affaires. On n'imagine pas aisément ce que cela suppose de recherches.

Mais ce n'est pas tout. Les affaires élucidées, les questions spéciales mises au point, il faut les faire rentrer dans la marche générale de l'ensemble. Chaque affaire, prise à part, n'a pas sa pleine valeur. Elle ne la trouve que sous le reflet des autres ; et comme il ne saurait être question de les énumérer toutes, il faut choisir celle qui caractérise bien un groupe ; et les affaires s'étant précipitées dans un flot continu et varié, il faut déterminer celles qui, par leur importance ou leur fréquence, donnent leur marque à une période ; et les hommes qui les ont traitées n'ayant pas toujours pensé ni agi de la même façon, il faut distinguer leurs tendances et déterminer leurs influences successives ou contraires. C'est la composition de l'ouvrage. Pour le travail qui nous occupe, elle était particulièrement délicate, à cause de la variété des affaires, du nombre et des hésitations des hommes. M. Schefer y a mis tous ses soins. Son esprit méthodique l'a bien servi. Il a su trouver les divisions ration-

nelles, les coupures nettes, les titres heureux qui pouvaient guider le lecteur dans une histoire faite, somme toute, d'événements médiocres et d'une poussière de petits faits inconsistants. M. Schefer s'est attaché à cette besogne ingrate avec le même courage qui l'avait soutenu dans ses recherches d'archives. Je ne suis pas certain qu'on lui en sache assez de gré. Actuellement, la mode est à l'exposé bien sec, rectiligne et incolore, couronné parfois d'une conclusion très vaste, où toute la fougue réfrénée de l'auteur se débonde en considérations générales, mal soutenues, sinon desservies, par le récit lui-même. La mode passera. La composition est dans l'ordre naturel des choses. La faiblesse native de notre esprit nous l'impose. Elle est, chez un auteur, la marque excellente de sa probité scientifique, car elle l'oblige à nous dire, à mesure qu'il avance, pourquoi il passe par là. Elle est la plus sûre garantie contre les développements à faux et les conclusions outrées : elle les rend impossibles ou inoffensifs. On la pratique peu, parce qu'elle est difficile. Sachons, du moins, reconnaître le mérite de ceux qui se sont imposé sa rude discipline.

M. Caudel

Roger Peyre. — *Padoue et Vérone* (les villes d'art célèbres). — Paris, Laurens, 1907.

Il faut dire à l'honneur de l'auteur de ce livre, qu'il s'est livré à une étude consciencieuse des richesses artistiques, que contiennent Padoue et Vérone, ces deux villes voisines, trop souvent négligées pour leurs dangereuses rivales, Milan, Venise ou Ravenne. Le plan suivi par lui est avant tout chronologique. Ce n'est pas à dire, que surtout pour Padoue il soit très rigoureux : les répétitions y sont fréquentes Les notes, intéressantes d'ailleurs et érudites, débordent parfois sur le texte. Et puisque M. Peyre ne dédaigne pas en un livre de vulgarisation les indications bibliographiques, on s'étonne de ne voir cités par lui ni les pages récentes de M. Pératé ou de M. Bertaux sur l'art italien dans l'*Histoire de l'Art* d'André Michel, ni les volumes si essentiels de la *Storia dell' arte italiana* de Venturi.

La critique d'art, telle que la comprend M. Roger Peyre, ne manque ni de finesse, ni d'information. Elle s'étoffe d'indications historiques précieuses et exactes en général. On pourrait cependant regretter que pour la Madonna dell' Arena, M. Peyre, au lieu de se borner à reproduire les jugements de Rio, de Burckhard et de Müntz sur les fresques de Giotto, n'ait pas fait de celles-ci une description un peu détaillée. Pourquoi aussi accueillir si favorablement la tradition d'après laquelle Dante eût donné des conseils et des indications à son ami : « C'est encore, écrit M. Pératé (*op. cit*, t. II, 2e partie, p. 791-800) une de ces légendes qui doivent être laissées non pas à Vasari cette fois, mais à un des anciens commentateurs de la Divine Comédie, Benvenuto da Imola ». D'autres affirmations de M. Peyre, mériteraient également d'être discutées. Jusqu'à quel point Overbeck et Hippolyte Flandrin peuvent-ils être considérés comme des disciples de Giotto? Parlant des sculptures de San Zeno à Vérone, M. Peyre trouve « agaçant » que leur auteur Guglielmus soit connu « et que l'on ignore le nom de nos admirables imagiers français du moyen âge » : il ajoute fort judicieusement : « Comme on fait bien de signer ses œuvres ! » M. Peyre serait assez d'avis que Raphaël a mis la

main à une *Adoration des Mages*, probablement de Pérugin, qui se trouve au musée de Vérone. Aventureuse hypothèse, que rien ne corrobore! Ce sont là de petites chicanes, qui ne doivent pas nous faire méconnaître un des principaux mérites de M. Peyre, qui est son indulgente admiration pour les tableaux des maitres anciens et pour les œuvres des sculpteurs ou des architectes de l'Italie moderne.

Ce livre est écrit d'une langue ordinairement rapide et précise, abstraction faite d'une certaine lourdeur dans les transitions et de quelques maladresses d'expressions (1). Les illustrations sont nombreuses et bien choisies.

C.-G. Picavet.

Victor Giraud. — *Livres et questions d'aujourd'hui.* — Hachette, 1907.

L'auteur, déjà justement réputé par de très intéressants travaux sur Pascal, Chateaubriand et Taine, est assurément l'un des plus authentiques et des meilleurs disciples du grand critique dont la perte récente a été si douloureuse aux lettres françaises. Idées générales, méthodes, tendances de M. V. Giraud sont exactement celles de Ferdinand Brunetière. Le style est peut-être moins musclé et moins combatif, le tissu du raisonnement moins serré. Mais dans ces articles, destinés pour la plupart à la *Revue des Deux Mondes*, on retrouve beaucoup des caractères essentiels du maître : vigoureuse dialectique, solide documentation, supériorité de jugement un peu hautaine, goût très vif et assez exclusif de tout ce qui dans la tradition nationale représente plus spécialement la tradition catholique. M. Giraud, lui aussi, aime à considérer les écrivains et les œuvres *sub specie aeterni*, et chez lui la préoccupation morale est plus forte que la préoccupation littéraire : du moins subordonne-t-il résolument celle-ci à celle-là. L'idée maîtresse de son livre est que le problème religieux est non seulement le grand problème, mais le seul vrai problème, celui qu'on découvre au fond de tous les autres, et que la France, malgré le vernis superficiel de gauloiserie ou de frivolité dont elle aime trop à se parer, est de tous les pays celui que cette grave question a le plus constamment et profondément préoccupé. Là sont les titres de noblesse de notre littérature : de là provient le caractère universel, et en même temps actuel de ses chefs-d'œuvre.

C'est dans cet esprit que M. Giraud a consacré trois belles études à Pascal, à Bossuet et à Sainte-Beuve, où tout en paraissant se borner à nous exposer l'état des travaux publiés sur ces auteurs, et faire par conséquent la simple critique de la critique, il a tracé de ces trois écrivains un magistral portrait. L'article sur Pascal m'a semblé particulièrement solide et clair. M. Giraud y montre une intelligence très pénétrante et très moderne des *Pensées* : il en met bien en relief l'élément dramatique, demeuré si émouvant encore aujourd'hui pour nos consciences. Je lui reprocherai seulement de passer un peu trop rapidement sur le livre de M. Droz, qui compte dans la littérature pascalienne, et de montrer un peu trop de sévérité pour les *Provinciales* : il est certain que les *Provinciales*

(1) p. 121 : « John Ruskin dans ses *Pierres de Venise* a donné de ce tombeau une description remarquable *qu'il est bon de connaître, ne fût-ce qu'à cause du nom de l'auteur* ».

ne sont plus en honneur depuis quelques années aux yeux de la jeune école, et qu'il est fort heureux pour elle que les *Pensées* leur servent de passe-port. J'aime un peu moins l'article sur Bossuet, et je dirai sincèrement pourquoi. Bien qu'il ait fait en maint endroit un vif et juste éloge des belles études de M. Rébelliau, M. Giraud a mêlé à ses appréciations quelques réserves singulières. Il paraitrait que M. Rébelliau s'est un peu refroidi dans ces derniers temps à l'endroit de Bossuet ; il a osé qualifier d'*étroite* la philosophie du *Discours sur l'histoire universelle*, et il a parlé quelque part de la *robustesse morale* de l'adversaire de Fénelon ! Je ne sais si M. Rébelliau a changé, mais je sais bien qu'il devient difficile de satisfaire aux exigences croissantes de ceux qui depuis quelques années ont décrété le culte un peu excessif de la gloire de Bossuet, où la violente admiration pour l'*Histoire des variations*, devenue à cette occasion le suprême chef d'œuvre de notre littérature, est passée à l'état de dogme fondamental. Franchement n'y a-t-il pas excès dans ce mouvement, issu des très remarquables travaux de MM. Brunetière, Lanson, Rébelliau, Lebarcq, que personne n'estime plus que je ne fais moi-même? Il ne faudrait pourtant pas que les bossuétistes en vinssent à nous gâter notre grand Bossuet en le soustrayant aux règles de la commune humanité. Pour mon compte, dussé-je être soupçonné d'hérésie, je reste avec M. Rébelliau.

Les autres articles qui composent ce livre ont un moindre prix. Il y a beaucoup de généreuses idées et de justes points de vue dans la *Troisième France*, et dans *Anticléricalisme et catholicisme* ; il s'y trouve aussi ce qui ne pouvait pas ne pas s'y trouver, c'est-à-dire des façons de juger qui manquent un peu de recul et qui se ressentent des inéluctables injustices de la polémique contemporaine. Je ne suivrai donc pas M. Giraud dans ses appréciations sur la loi de séparation et sur la personne de Waldeck-Rousseau ; je noterai seulement l'amusant reproche fait à M. Faguet, soupçonné d'avoir eu de fâcheuses complaisances pour les savantes études de M. Debidour, sur l'*Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat*.

J'ai signalé librement certaines tendances du livre. Ai-je besoin de dire que je n'ai pas le moins du monde l'intention de les reprocher à l'auteur? Je ne crois pas beaucoup plus à l'objectivité absolue de la critique qu'à celle de l'œuvre d'art. Dans toutes nos façons de juger il se mêle toujours une forte dose d'impressionnisme, que nous habillons plus ou moins en dogmatisme. La critique, aussi bien que la littérature, serait une chose morte, si nous nous dispensions d'y mettre un peu de nos idées et de nos sentiments, c'est-à-dire de la relativité de nos goûts personnels. Ainsi, en parlant des tendances de M. Giraud, ai-je peut-être un peu trop laissé entrevoir les miennes. Je voudrais du moins avoir su dire dans ces lignes la grande estime que j'ai pour la sincérité et le talent de M. Victor Giraud, qui fait tant d'honneur à la France dans cette vaillante Université de Fribourg, si riche en jeunes maîtres et en belles œuvres.

PAUL MORILLOT.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Cuba : Institution de l'Enseignement secondaire de la Havane

L'*Institut d'enseignement secondaire* de la Havane, vient de publier son annuaire (*Memoria Anual*) de l'année 1906-1907. Cet annuaire forme un volume élégamment imprimé de 180 pages, illustré de planches hors texte. Outre de nombreux documents statistiques) nous y remarquons :

1° Le discours prononcé par le directeur, M. Ed. F. Pla, à l'ouverture des cours de l'année 1907-1908. Ce discours est consacré à la question du baccalauréat. Le savant directeur de l'Institut y rappelle les polémiques ardentes que cette même question a soulevées en France; la campagne vigoureuse entreprise par MM. Lavisse, Bréal, Appell, Michel, Lanson, contre ce malencontreux examen, « ce pelé, ce galeux », rendu responsable de l'ignorance des élèves, de la paresse des enfants, des idées étroites de certains parents, du fonctionnarisme, enfin de tous les maux de la société moderne; les arguments d'ordre social et d'ordre pédagogique qui ont été donnés pour et contre le maintien du baccalauréat; enfin les vicissitudes par lesquelles il a passé à Cuba même. A la fin de ce discours, est imprimée une courte bibliographie, dans laquelle sont mentionnés uniquement des ouvrages français, de MM. Boutmy, Bersot, Ribot, Lanson, Bréal, Bastiat, Appell, Lantoine, Gréard, H. Michel, A. Fouillée, Crouzet.

2° L'indication détaillée des enseignements donnés à l'Institut. Ces enseignements sont groupés sous trois chefs :

A. L'*enseignement secondaire proprement dit* : Grammaire et Littérature espagnole, Langue française ou Langue anglaise, Géographie générale, Histoire générale, Mathématiques et Trigonométrie, Physique, Chimie, Notions de Cosmologie, Introduction à la Biologie, Histoire naturelle, Logique et notions de Psychologie, Introduction à la Sociologie et Enseignement civique.

B. L'*Ecole de Commerce*, définitivement organisée le 16 novembre 1900, et où sont enseignés : l'Arithmétique appliquée au commerce, la Tenue des livres, la Comptabilité, la Pratique commerciale, la Géographie économique, l'Economie politique, la Statistique, la Législation commerciale, le Droit commercial international, l'Histoire du commerce, etc.

C. L'*Academie de Stenographie* ou *Tachygraphie*, instituée en sa forme actuelle au mois de mars 1900, et qui se divise en deux sections : section de Tachygraphie à la main et à la machine ; section de Mechanographie ou Dactylographie.

3° La description des divers *Musées, Laboratoires, Jardin botanique* et *Bibliothèque* annexés à l'Institut : Musée zoologique, Musée de botanique, Musée de minéralogie, Musée de paléontologie, Musée Gundlach (créé par un savant naturaliste allemand, Jean Gundlach de Cassel, venu en mission à Cuba en 1839), Musée d'histoire générale et d'histoire cubaine (consistant en monnaies et médailles). Cabinet de physique. Laboratoire de Chimie, Jardin Botanique, Biblothèque.

Brésil

Annales de l'Ecole des Mines de Ouro Preto, fasc. 9 (ann. 1907) : *Bibliographie minérale et géologique du Brésil* (suite), par M. Arrogado Lesboa. — B. José dos Santos, *La houille dans le Sud du Brésil* (étude sur les gisements carbonifères reconnuc dans les Etats de Parana, du Rio Grande do Sal, de Santa Catharina). — E. P. de Oliveira, *Note sur quelques affleurements carbonifères dans l'Etat de Parana*. — Id., *Etudes géologiques sur le Parana*. — Analyses diverses de minerais d'or, de manganèse, etc., effectuées au Laboratoire de l'Ecole.

République Argentine

Archives de Pédagogie (Archivos de Pedagogia y Ciencias afines) : tome IV, n° 10, mars 1908 ; J. Alfr. Ferreira, *Don Quichotte* : programme d'un cours de littérature espagnole pour 1908. — Valeriana Astelarra. *La vision* : observations faites sur des élèves de l'Ecole normale de filles. — Paulina Stigliamo, *Essais de mesure du sens tactile* (les sujets d'expérience ont été 22 élèves du lycée de jeunes filles de La Plata ; l'instrument employé a été le compas de Weber). — *Bibliographie* (livres, revues, variétés, etc.).

Grande Revue : L'Université et le fonctionnarisme

Tel est le titre d'un article publié par M. P. Crouzet, professeur au collège Rollin, dans la *Grande Revue* du 10 juin 1908. L'auteur essaie de montrer, par une statistique limitée, que l'enseignement secondaire n'est point du tout, comme on l'en accuse assez souvent, une pépinière de fonctionnaires. Voici les résultats obtenus :

A la fin de la 3ᵉ moderne, 30 élèves sur 80 ont quitté le collège Rollin : 18 ont opté pour des carrières commerciales, 8 se sont dirigés vers des carrières industrielles, 2 vers l'agriculture, 2 vers l'Ecole dentaire. A la fin de la 2ᵉ moderne, 14 élèves ont abandonné leurs études, 5 pour entrer directement dans divers commerces, 2 pour se préparer au commerce par des stages à l'étranger, 3 pour suivre les cours d'écoles commerciales, 3 pour aborder des carrières industrielles, 1 pour devenir agriculteur. A la fin de la 1ʳᵉ moderne, 10 élèves ont quitté le collège. 5 sont entrés directement dans le commerce, 1 fait un stage à l'étranger,

9 sont entrés dans des écoles commerciales, 8 ont préféré des carrières industrielles, 2 seulement aspirent à être fonctionnaires, l'un dans les postes, l'autre dans les ponts et chaussées. Enfin de la classe de mathématiques sont sortis 11 élèves, dont 6 ont opté pour les carrières économiques et 5 pour les carrières libérales. M. P. Crouzet ajoute à ces chiffres quelques cas isolés d'élèves, sortis des divisions classiques pour entrer de même dans le commerce ou l'industrie ; il compare à ces chiffres ceux des élèves qui, la même année, ont choisi les carrières libérales ou bien ont été admis dans les écoles du gouvernement ; il obtient ainsi les données suivantes :

Sur 131 élèves sortis la même année des diverses classes supérieures d'un seul et même établissement d'enseignement secondaire, 53 sont entrés dans le commerce, 23 dans l'industrie, 5 se sont tournés vers l'agriculture, 50 ont préféré les professions libérales et les écoles du gouvernement : ce qui donne une proportion approximative de 62 0/0 pour les carrières économiques, et de 38 0/0 pour les fonctions libérales.

« Cette statistique, conclut excellemment M. Crouzet, dit assez toute seule que l'enseignement secondaire d'aujourd'hui n'écarte pas ses élèves du commerce et de l'industrie. »

Revue pédagogique (15 octobre 1906). — **Gabriel Compayré,** *La coéducation des sexes aux Etats-Unis* (L'auteur recherche dans quelles conditions la coéducation s'est développée aux Etats-Unis ; il examine impartialement les arguments que les Américains font valoir pour en légitimer l'extension croissante et les objections d'un petit nombre d'opposants). — **M. P**, *Le Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française* (tenu à Liège en 1905). — **Charles Chabot,** *Revue des livres de pédagogie* (publiés en 1905 et 1906). — **W.-H. Friedel,** *Le programme des écoles normales allemandes,* 2e article (Les mathématiques et les sciences naturelles, la pédagogie, les aptitudes, les moyens auxiliaires et complémentaires de l'enseignement. Conclusions : Le programme des écoles normales allemandes repose sur deux principes : 1° le monopole absolu de l'Etat ; 2° la simultanéité de la préparation générale et de l'initiation pédagogique. De l'aveu des autorités allemandes, la préparation normale actuelle n'est ni définitive ni suffisante. Le programme actuel des écoles normales n'est qu'un compromis, un programme provisoire). — **E. Drouot,** *Les troubles de la parole à l'école primaire* (La France est en retard sur ce qui se fait en Belgique et dans la plupart des autres pays au point de vue de la correction des vices de la parole). — **Alfred Moulet,** *Revue de l'Etranger : L'éducation et l'enseignement moral au Japon* (Analyse d'une brochure publiée en Allemagne par un professeur de Tokio, Dr. Yoshida).

— (15 novembre 1906). — **G. Gastinel,** *Sur Ibsen* (L'auteur définit la façon dont Ibsen comprend la matière dramatique, examine dans quel esprit sont conçus et écrits les drames d'Ibsen, et analyse brièvement le procédé le plus original du poète, son symbolisme). — **Léon Riotor,** *L'imagerie scolaire en Belgique* (Diversité des enseignements,

Compréhension de l'imagerie scolaire. Editeurs et productions. Des fresques murales. Une société d'art à l'école. Ce qu'il faut faire chez nous). — **Delattre,** *L'écolier anglais.* Discours prononcé à la distribution des prix du petit lycée de Toulouse (L'éducation virile, que le jeune Anglais reçoit dans la famille, se continue et se fortifie au collège ; elle développe en lui l'énergie physique et les qualités morales qui le soutiendront plus tard dans la lutte pour la vie). — **Marcel Charlot,** *Les écoles françaises d'Orient,* Rapport adressé au ministre des Affaires étrangères (L'enseignement congréganiste en Orient reste souvent figé dans une pédagogie surannée et fait une trop large place au prosélytisme. Il convient d'encourager les écoles laïques existantes, d'en susciter de nouvelles et d'assurer leur succès par le recrutement d'un personnel de choix). — **Dastre,** *Le rôle biologique du sel* (« Le rôle biologique du sel est indissolublement lié à l'histoire du liquide sanguin pour lequel c'est une nécessité fondamentale de contenir une quantité élevée et quasi invariable de chlorure de sodium »).

— (15 décembre 1906). — **Alexis Bertrand,** *L'organisation de la morale laïque* (La révolution de la morale au XIXe siècle est dirigée par l'expérience sociale. Le premier catéchisme de la morale laïque nous fut donné par Volney dans son petit livre sur la Loi naturelle. En étudiant les caractères et l'origine de la loi naturelle, M. Bertrand formule les principes sur lesquels Volney essaya de fonder la morale individuelle, la morale domestique et la morale sociale. L'ouvrage de Volney nous offre le premier effort d'organisation, non la formule définitive de la morale laïque). — **A. Gasquet,** *Les écoles techniques* (Exposé de la question). — **E. Boirac,** *Le Congrès espérantiste de Genève* (Le Congrès de Genève n'a pas eu seulement pour résultat de donner à l'Esperanto un sentiment plus énergique de sa vitalité propre, il a surtout contribué à imposer définitivement l'Esperanto à l'attention générale). — *Les assistants étrangers dans nos classes de langues vivantes* (Rapport d'un assistant anglais sur les méthodes employées et les résultats obtenus). — **Abel Bonnard,** *Poésies.* — **Henry Roujon,** *Paul Dubois* (Extrait de la notice lue à la séance annuelle de l'Académie des beaux-arts).

— (15 janvier 1907). — **Gabriel Compayré,** *L'œuvre du père Girard* (Le père Girard a démontré qu'il suffit parfois d'un homme de bonne volonté pour modifier, pour réformer le caractère et les mœurs d'un pays. Les idées pédagogiques de Girard sont exposées dans son rapport sur l'Institut d'Yverdon et l'œuvre de Pestalozzi). — **L. Bourgogne,** *Les méthodes pour l'enseignement des langues vivantes* (A propos du récent ouvrage de M. Sigwalt sur l'enseignement des langues vivantes, M. Bourgogne plaide avec chaleur la cause de la méthode directe, dont il recommande l'application rationnelle). — **Paul Girbal,** *Les enseignements de l'Exposition coloniale de Marseille* (Conclusion : L'unique moyen de tirer de nos colonies un profit durable au point de vue économique, c'est de commencer par vouloir qu'elles acquièrent par elles-mêmes et pour elles-mêmes la plus grande somme possible de bien-être et de prospérité). — **F. Gache,** *Le rôle des mères dans l'éducation* (Quelques pages excellentes de pédagogie. Les mères peuvent contribuer à l'éducation de leurs fils en partageant leurs jeux, en surveillant les

amitiés de collège, en réunissant fréquemment chez elles les amis de leurs enfants). — **Georges Picot**, *Albert Sorel* (Extrait de la notice lue à la séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques). — *Nécrologie : M. D. Piéron* (Allocution prononcée par M. Élie Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, aux obsèques de M. Piéron, inspecteur général de l'instruction publique).

— (15 février 1907). — **Paul Hazard**, *Giosué Carducci* (Etude biographique et critique du grand poète italien, dont l'œuvre rappelle, par certains côtés, celle de Victor Hugo). — **Henri Doliveux**, *L'enseignement de l'histoire et de la géographie locales* (L'étude de la géographie locale, en particulier, peut donner lieu à de nombreuses observations, et fournir d'intéressants sujets de leçons et de devoirs). — *L'œuvre scolaire de Jules Ferry*. Discours prononcés à la Sorbonne par M. Liard et M. F. Buisson. — **Mme G. Thévenelle**, *L'assistance médicale par l'école*. — **M. P.**, *Le premier Congrès national de l'enseignement du dessin*. — **Edouard Petit**, *Un inspecteur d'Académie, M. J.-T. Forfer* (Ecrivain, inspecteur, M. J. Forfer sut parler aux éducateurs du peuple et faire d'un poste d'administration un poste d'humanité).

— (15 mars 1907). — **Marcel Braunschvig**, *L'éducation esthétique de l'enfant par les jeux et les jouets* (L'utilité du jeu consiste surtout dans l'exercice général des organes et des facultés ; par la formation des sens et par l'exercice de l'imagination, le jeu peut contribuer à faire l'éducation esthétique de l'enfant, à la condition toutefois qu'on lui donne des jouets bien choisis). — **Lucien Poincaré**, *L'œuvre scientifique de H. Moissan* (Son activité scientifique fut prodigieuse : il isola le fluor, en détermina les propriétés et en étudia les combinaisons ainsi que les dérivés organiques ; il fonda la chimie des hautes températures et, par l'usage du four électrique, fit faire des progrès étonnants à la chimie minérale ; ses méthodes scientifiques ont transformé la métallurgie). — **J. Baudrillard**, *Le Congrès international d'hygiène alimentaire* (Les travaux du Congrès ont porté sur les recherches scientifiques des savants, les observations des sociologues et les applications sociales, en particulier la nécessité d'un enseignement ménager). — **Dr. R. Mercier**, *Le budget alimentaire hygiénique*. Conférence faite à l'école primaire supérieure de jeunes filles de Tours (Etude des propriétés nutritives des substances alimentaires et notions pratiquès de chimie culinaire). — *Examen du certificat d'aptitude à l'Inspection primaire et à la Direction des écoles normales* (Copie d'une aspirante). — *L'enseignement des langues vivantes* (Lettres de MM. Ch. Sigwalt et L. Bourgogne). — *Revue de l'Etranger :* **E. Simonnot**, *Cours de vacances pour les étrangers à Kaiserslautern*. — **G. Blondel**, *A propos de l'enseignement en Allemagne* (voir *Revue internationale*, nov. 1906).

M. PROCUREUR.

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.
A. CROISET, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
DARBOUX, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.
LARNAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
HAUVETTE, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, séc.-gén. adj.
APPELL, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.
AUDIBERT, professeur à la Faculté de droit de Paris.
AULARD, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BERNÈS, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
BLOCH, professeur à la Sorbonne.
DEBOVE, doyen honoraire de la faculté de médecine.
G. BLONDEL, docteur es lettres.
EMILE BOURGEOIS, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole libre des sciences politiques.
BOUTROUX, de l'Institut, directeur de l'Institut Thiers.
DAGUIN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
DASTRE, professeur à la Faculté des Sciences.
DEJOB, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
JULES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
EDMOND DREYFUS-BRISAC

EGGER, professeur à la Faculté des Lettres.
ESMEIN, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
FLACH, professeur au College de France.
GARIEL, professeur à la Faculté de médecine.
GÉRARDIN, professeur honoraire à la Faculté de droit.
GIARD, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
C. JULLIAN, professeur au Collège de France
LAVISSE de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'Ecole Normale supérieure.
LOUIS LEGRAND, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
A. LEROY-BEAULIEU, de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
LELONG, chargé de cours à l'Ecole des Chartes.
LIPPMANN, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
LYON-CAEN, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
G. MONOD, de l'Institut.
PERROT, de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale supérieure.
PICAVET, directeur à l'Ecole des Htes Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
RICHET, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
TANNERY, sous-directeur de l'Ecole Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

ALTAMIRA Y CREVEA, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr P. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHKLER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
CÉZAR-BRU, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
DESSERTEAUX, professeur à l'Université de Dijon.
DRTINA, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
DAREY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
ALCÉE FORTIER, Professeur à Tulane University, *New-Orleans*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. JUNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.

KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Real-Gymnase de Würzbourg.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. LECLERK, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr J. WYCHGRAM, (Leipzig).
XÉNOPOL, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. LVI. — N° 9. 15 SEPTEMBRE 1908.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON et DURAND-AUZIAS, administrateurs

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, rue Soufflot, (5e arrt)

1908

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois
20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . 200 francs.

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires........	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus........	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LES LEÇONS DU PAYS NATAL (1)

Chers enfants assemblés dans nos écoles, mais qui serez bientôt dispersés au hasard de la vie, je vous conseille de garder l'attache au pays natal, d'y revenir souvent, et je vous souhaite de pouvoir un jour — le plus tard possible — achever votre vie où vous l'avez commencée. Le plaisir du retour au pays, que les romances d'autrefois chantaient, vous ne pouvez guère l'imaginer ; il n'est senti en sa plénitude que par des gens avancés en âge. Pour moi, d'année en année, je trouve meilleur de découvrir et d'embrasser du regard, au moment où le train débouche de la forêt, notre vallée étroite, intime, si verte, les pâtures closes de haies vives, les têtes rondes des pommiers, la pâleur des saules, les taches multicolores que les vaches broutant déplacent en leur marche lente, le bleuté des toits d'ardoises, et enfin, sur la gauche, à l'horizon tout proche, le haut rideau de sapins tendu devant le cimetière. Il me semble être une figure égarée qui rentre, pour s'y reposer, dans son cadre retrouvé.

Souvenir des êtres chers, dont les ombres bienveillantes entourent le survivant ; souvenir de l'enfance insoucieuse, des jeux avec les camarades garçons et les camarades filles, des premières émotions et des premiers rêves ; reprise de soi sur tout le passé, qui, d'une tête blonde et fraîche, a fait une tête blanche un peu lasse ; un renouveau ressenti dans les profondeurs de l'être : tout cela, mélancolique et doux à la fois, c'est le plaisir que donne le pays natal à qui le revoit après l'avoir quitté.

Mais le pays natal ne donne point que du plaisir ; il donne aussi

(1) M. Ernest Lavisse a prononcé ce discours, à la distribution des prix, qui a été faite le 15 août, aux enfants des écoles communales du Nouvion-en-Thiérache, Aisne. (*Temps* du 16 août).

des leçons très précieuses. Une des choses qui m'occupent le plus, pendant mes séjours chez nous, c'est la comparaison, à propos de tout, entre autrefois et aujourd'hui, qui m'est une matière à des réflexions sans fin. Cette comparaison, je n'entreprendrai pas de vous la présenter tout entière ; une journée n'y suffirait pas. D'ailleurs, il faudrait que vous fussiez plus vieux de quelques années pour la bien comprendre. J'en choisirai seulement les traits les plus simples.

Mes enfants, je crois bien que personne de vous n'a vu de ces petits bâtons de suif, percés d'une mèche, qu'on appelle des chandelles. Les chandelles étaient de mon temps l'habituel moyen de l'éclairage ; pour user de la bougie ou de la lampe à huile, il fallait être pour le moins notaire ou gros herbager. La chandelle ne consumait qu'imparfaitement sa mèche, qui formait au-dessus de la flamme comme un petit champignon noir. On coupait cette mèche avec des mouchettes ou bien avec des doigts mouillés. Il arrivait souvent que des maladroits coupaient trop bas ; alors la chandelle s'éteignait, ce qui faisait rire ou pleurer les enfants, selon leur humeur. De ce pauvre éclairage fumeux, les vieilles gens étaient fort économes. J'allais souvent le soir, accompagnant ma grand'mère, dans une des maisons de ma famille ; on allumait pour faire accueil aux visiteurs, et puis on soufflait, pour la raison probablement que les paroles n'ont pas besoin d'être vues, n'ayant pas de couleur. Ces conversations dans le sombre de la nuit m'ont laissé une impression funèbre, que vous ne retrouverez pas dans vos souvenirs d'enfance. Aujourd'hui, les plus modestes maisons sont illuminées par la vive clarté des huiles minérales.

J'ai connu le Nouvion sans trottoirs, les maisons juchées sur des « hurées », des ruisseaux courant au flanc des rues, un tout petit logis pour hôtel de ville, et les nuits sans éclairage. Aujourd'hui, ce village est une petite ville élégante et propre. Mais la transformation des hameaux est plus extraordinaire. Beaucoup de maisons y étaient faites de torchis et de chaume. La principale pièce était l'écurie, et le reste, c'est-à-dire l'habitation de la famille, une simple annexe, envahie par l'odeur des bêtes. Les jours de marché, les femmes, coiffées d'un bonnet blanc, la poitrine couverte d'un large foulard de couleur, portaient au Nouvion le beurre, les œufs et les fruits dans des paniers lourds campés sur la hanche droite surélevée. Inclinées à gauche, elles s'aidaient dans leur marche fatigante par le balancement de leur bras libre. Les voitures, même les voitures à ânes, étaient très rares. D'ailleurs, notre joli réseau de

petits chemins n'était pas achevé; de plusieurs hameaux, il fallait venir par des sentiers de pâtures, où le pied, quand il avait plu, glissait dans la boue argileuse.

Aujourd'hui, par dizaines et par dizaines, de tous les côtés, arrivent le mercredi des cabriolets, des victorias, des tapissières, traînées par des chevaux. Les ânes, autrefois bêtes de luxe, ne sont plus que des exceptions honteuses. Et dans les voitures, les dames portent toutes chapeau avec rubans et plumes — trop de rubans quelquefois et trop de plumes. Mais les maisons, comme elles sont changées ! La brique et l'ardoise ont remplacé le torchis et le chaume. Les bêtes respirent mieux dans l'écurie plus haute, plus large, aérée par de grands vasistas mobiles et par de petites cheminées. Elles tiennent toujours une belle place, naturellement, dans la maison et dans la vie, et je crois bien qu'on entend encore au hameau ce bout de dialogue, qui m'amusait tant autrefois : « Comment cela va-t-il chez vous, les bêtes et les gens ? — Merci, c'est moi le plus malade ». Mais le personnel humain de la ferme est humainement logé ; l'étendue et la hauteur du bâtiment, la fraîcheur des peintures, le joli luxe des rideaux brodés, la coquetterie du jardin rempli de fleurs manifestement aimées, tout l'ensemble respire l'aisance.

Et voilà, chers enfants, des exemples pris entre beaucoup, où vous pouvez voir que l'existence, depuis un demi-siècle, est devenue meilleure. A présent, voici des souvenirs d'un autre caractère.

Lorsque furent inaugurées les nouvelles écoles du Nouvion, j'ai parlé de la vieille école où j'ai appris à lire, à écrire et à compter. C'était une salle unique, éclairée par des fenêtres à petits carreaux, que je n'ai jamais vues ouvertes. Point de plancher, ni de carrelage; nos sabots frottaient la terre nue. Des bancs, mais point de tables ; nous écrivions sur des planches de chêne, percées en haut par un petit trou où passait une ficelle, qui les suspendait, la classe finie, à des clous piqués dans le mur. Ma planche, que je regrette bien d'avoir perdue, avait servi à mon père et à ma grand'mère, dans cette même école où nous fûmes tous les trois élèves du même maître, le père Matton — *nô maître*. Il était bien vieux, nô maître, lorsque je devins son élève en 1847 ou 1848, je ne sais pas au juste. Sous son bonnet de soie noire, de la chair grise pendait par petits paquets. Il était habile à tailler les plumes d'oie dont nous nous servions, car l'usage des plumes métalliques commençait à peine à se répandre dans les campagnes. Ceux de nous qui possédaient une « plume d'acier » en humiliaient les camarades. Longuement nous

écrivions des pages, nous ânonnions des lectures et la table de multiplication, et c'était tout. Nô maître avait des raisons trop bonnes de ne pas nous en apprendre davantage.

Sa discipline avait des duretés : des coups de baguette sur les doigts joints ensemble, ou des séances à genoux, la main droite levée soutenant une brique. Mais nous connaissions de bons moments ; le père Matton, chantre au lutrin, nous quittait quand il y avait une messe de mariage ou de mort, et tous les samedis après-midi, car on chantait alors les vêpres du samedi. Son chant d'octogénaire semblait l'aboiement péniblement déclenché d'un chien très vieux. En son absence, sa fille, Mlle Adèle, venait s'asseoir dans la classe où elle épluchait sa salade. Elle nous surveillait de l'œil — c'est bien le cas de le dire, car elle n'en avait qu'un —. Pour nous faire tenir tranquilles, elle promettait aux plus sages des « turons », comme on appelle ici la tige des feuilles de salade. Ces turons de Mlle Adèle furent les premières récompenses scolaires que je reçus. Mais j'ai déjà raconté ces choses, qui doivent vous sembler étranges, à vous, mes enfants, logés dans de belles écoles, et à qui plusieurs maîtres, préparés par de longues études à la fonction d'enseigner, enseignent les éléments de toutes les connaissances humaines.

Maintenant, allez-vous me croire, quand je vous dirai que des marchands achetaient sept ans de la vie d'un homme, pour les revendre ? On les appelait des marchands d'hommes ; j'ai connu le dernier représentant de cette profession dans notre pays. Voici comment se pratiquait ce commerce. Si le gouvernement réclamait, je suppose, cent conscrits au canton du Nouvion, les jeunes gens en âge de conscription qui tiraient un numéro au-dessus de cent étaient exempts du service militaire ; mais tous ceux qui avaient pris un numéro au-dessous n'étaient pas obligés à servir. Ils pouvaient, s'ils en avaient le moyen, payer un remplaçant qui les représentait sous les drapeaux. Parmi les pères de famille aisés, il y en avait qui s'assuraient contre la mauvaise chance en versant une somme à une « masse » ; d'autres aimaient mieux courir la fortune. L'opération du tirage terminée, les remplaçants se trouvaient par l'intermédiaire du marchand d'hommes, qui avait passé marché avec les jeunes gens épargnés par le sort ou libérés du service. Or, le service militaire durait sept années, et il n'était pas une sinécure : un remplaçant arrivé sous les drapeaux en 1853 a pu risquer sa vie en deux grandes guerres, la guerre de Crimée et la guerre d'Italie, où moururent tant de milliers d'hommes. Qu'il suffît alors d'une somme de deux mille et trois ou quatre cents francs pour être dispensé d'un des principaux devoirs envers la patrie, que la for-

tune créât entre citoyens d'un même pays une pareille inégalité, cela me semble à moi-même si extraordinaire que je crois parler de choses qui se passaient il y a des siècles.

Ce n'est là qu'un exemple de ces inégalités sociales qui ont survécu à la Révolution. J'en devrais citer bien d'autres, si je voulais entreprendre la comparaison complète dont je parlais tout à l'heure. Il faudrait surtout rappeler la condition de l'ouvrier, réduit à sa seule force ou plutôt à sa faiblesse individuelle, maintenu dans cet isolement par la loi qui défendait les coalitions, incapable de soutenir ses plus légitimes griefs, exposé sans compensation au péril des accidents, et trop souvent condamné aux misères de la vieillesse invalide. J'ai connu de très braves gens desquels nous savions tous qu'ils avaient honnêtement travaillé toute leur vie ; vieux, ils s'en allaient, de porte en porte, « demander ». J'en crois voir encore un, le père Dindin, qui, pendant soixante années passées, avait de son mieux gagné son pain quotidien. Le jour vint où il fallut qu'il cessât tout travail. Il allait dans quelques « bonnes maisons » chercher la charité. Il y était bien reçu, d'ailleurs, lorsqu'il se présentait, une canne à la main, la figure souriante, les vêtements usés, mais propre comme un sou neuf. Aujourd'hui, le père Dindin trouverait à la mairie le denier de l'assistance aux vieillards.

Ainsi, dans ce tout petit cadre du pays natal, me rappelant telles choses que j'ai vues, telles figures que j'ai connues, je vois, bien mieux que dans les livres, que le monde a marché et dans quel sens il marche. Et j'acquiers aussi la conviction ferme que cette marche ne s'arrêtera plus.

Supposons qu'un de vous préside dans cinquante ans la distribution des prix des écoles du Nouvion et qu'il fasse ce que je viens de faire : une comparaison entre le temps où il parlera et le temps d'aujourd'hui, qui sera le temps passé. Les garçons et les filles qui l'entendront souriront à ses souvenirs, comme vous avez, tout à l'heure, souri aux miens. Comme vous vous êtes moqués de nos vieilles chandelles, ils se moqueront de votre pétrole. L'orateur dira : « Cette huile sentait mauvais, elle faisait des taches ; elle était méchante, par elle furent brûlés vifs des enfants et des femmes ». Et il célébrera l'électricité, mise à la portée de tous. A propos de ma description de l'arrivée des carrioles par tous les chemins, les jours de marché, il dira que ces véhicules n'étaient pas bien jolis ; que beaucoup étaient fatigués et déjetés, qu'on y était secoué durement ; que parmi les chevaux se trouvaient de vilaines bêtes incommodes ;

qu'on perdait bien du temps à atteler, dételer et soigner ces animaux. Il aura le droit de préférer les « transports de son temps ; l'année 1958, des trains-tramways amèneront au marché fermiers et fermières, à moins qu'à Beaucamp et à Malassise, chaque ferme n'ait son automobile.

De nos écoles, que pensera-t-il, l'orateur ? Je crois qu'il rendra justice au grand effort que nous avons fait pour organiser l'éducation populaire. Mais il me semble l'entendre dire : « En ce temps-là, les enfants restaient à l'école à peine jusqu'à la douzième année. Comme on avait l'ambition de leur apprendre le plus de choses possible, on les bourrait. La plupart protestaient contre cette opération en renâclant. A peine hors de scolarité, ils oubliaient le peu qu'ils avaient appris. D'ailleurs il s'en fallait que tous les enfants allassent à l'école : la loi sur l'instruction obligatoire était une des moins obéies qu'il y eût en France. Et puis, en bien des endroits, les maîtres ne suffisaient pas à la tâche. Tel maître ou telle maîtresse avaient affaire à soixante, à quatre-vingts enfants, et s'épuisait en efforts vains pour garder l'attention de cette foule naturellement inattentive. Aussi, malgré tant de peines et de millions dépensés, et bien que l'éloquence officielle célébrât les bienfaits de l'éducation démocratique, on constatait chaque année, à l'entrée du régiment, que le nombre des totalement illettrés était considérable, énorme le nombre de ceux dont le savoir équivalait à peu près à rien ». Et l'orateur marquera le progrès accompli depuis son enfance : la loi de l'obligation scolaire obéie sans contrainte ; la scolarité prolongée jusqu'à la quinzième année ; l'enseignement donné par des maîtres plus nombreux, mieux préparés aux tâches diverses de l'enseignement ; la démocratie plus près d'accomplir son grand devoir, qui est d'assurer à tous une vraie culture de l'intelligence.

Mais que dira-t-il enfin des progrès de notre effort vers la justice sociale ? Oh ! je voudrais bien le savoir ! Mais je ne le sais pas, ni personne ne le sait. Je ne crois pas du tout au prochain bonheur universel. La route de l'avenir n'est point accommodée pour automobiles qui font du cent vingt à l'heure. Elle est fruste, cahotante, obscure, puisque le soleil n'y est pas levé. Elle a des tournants dangereux et des retours brusques, des fondrières.

Faut-il donc, comme font aujourd'hui nombre de nos compatriotes, nous troubler, trembler, désespérer ? Non. Vous savez déjà un peu, mes enfants, et plus tard vous saurez bien, que dans notre pays comme à peu près partout, les uns veulent conserver tout ce qui est, et les autres tout détruire. J'ose prédire que ni les uns ni les

autres ne seront satisfaits. On finira par des transactions, par des cotes mal taillées, si vous voulez ; c'est toujours ainsi que s'apaisent pour un temps les grandes disputes humaines. Ces transactions donneront une nouvelle « façon de vivre ». Or, il faut vivre, n'est-ce pas ? et justement cette nécessité oblige les hommes à trouver la façon. Après combien de luttes, après combien de crises, vous et ceux qui viendront après trouverez-vous la façon à présent cherchée ? Encore une fois, je ne le sais pas, personne ne le sait. Mais tenez pour certain que le prochain demi-siècle fera son œuvre sociale comme a fait le dernier... Mes amis, les quelques francs par mois donnés aux vieux travailleurs paraîtront aussi lointains aux enfants de 1958 que vous semble, à vous, en 1908, la chandelle de mon enfance.

Car c'est une chose décidée ; malgré tant d'apparences contraires, malgré que l'humanité demeure détenue dans des traditions et des habitudes antiques, que des haines persistent entre les nations, que même les guerres demeurent possibles, que la science travaille à nous équiper pour de nouvelles sortes de batailles, dont le champ sera le ciel lui-même, et qu'il nous faille donc prévoir, ajoutés aux fantassins, cavaliers, artilleurs, marins, sous-marins, des militaires atmosphériques ; malgré que la sagesse et l'honneur commandent à chacun de garder son armure, et qu'une ruine infamante attende le peuple qui déposerait aujourd'hui la cuirasse et l'épée, sous prétexte qu'elles sont vieilles et absurdes ; malgré que le devoir militaire, avec ses rigueurs, reste un devoir essentiel et garde sa noblesse et sa beauté ; malgré que le service de la guerre prélève sur le travail des peuples tant de milliards, dont l'emploi aux œuvres de paix et de justice transformerait le monde ; malgré que, dans chaque nation, plus ou moins forts, des intérêts, des habitudes, des instincts, des croyances se coalisent pour maintenir les situations acquises et perpétuer le vieux concept de la subordination nécessaire du plus grand nombre à quelques-uns ; malgré que des philosophes contemporains, dont le génie est malade ou veut rire, attribuent à l'humanité future la fonction de produire des « surhommes » afin de les adorer et de les servir ; malgré tout cela, au-dessus de tout cela, très haut au-dessus, une grande idée et un grand devoir sont apparus : en deux mots, il s'agit de rendre la vie humaine vivable et honorable à la généralité des hommes.

Petits enfants de France, aimez ce devoir de l'avenir. Vous y êtes obligés plus que les enfants d'aucun autre peuple. Notre France est

profondément humaine ; il faut qu'en elle la première soit réalisée l'humanité meilleure. Nous avons prononcé en 1789 et 1848 certaines paroles dont l'écho retentit encore dans le monde ; notre France est une puissance libératrice. Voyez aujourd'hui ce qui se passe sur la terre. Partout des peuples se tirent hors des vieux jougs. Pour la première fois depuis que le monde est monde — pour la première fois, vous m'entendez bien — il est permis d'entrevoir au loin, très loin, une humanité qui, sous la différence des races, des religions, des histoires, s'accordera en des idées maîtresses et des sentiments essentiels. Déjà, la peau jaune n'est plus méprisable à la peau blanche. Occidentaux, nous tenions pour dûment embaumées des civilisations qui se raniment tout à coup. Des mouvements se produisent au même temps autour d'églises du Christ, de mosquées de Mahomet, de temples de Bouddha. Or, savez-vous à quoi ces peuples en travail reprochent les maux qu'ils ont soufferts et qu'ils souffrent encore ? A l'ignorance. Et que réclament-ils avant toutes choses ? Des écoles. Ils espèrent donc en l'intelligence et la raison ; ils ont foi en des sentiments nobles. Comme ils ressemblent à nos pères ! Au reste, ils le savent bien, et ils le disent Je voudrais pouvoir vous lire des fragments de journaux de ces jours-ci. Vous y verriez que les Turcs écrivent en langue française sur des bannières notre devise républicaine, et que le chant dont ils saluent la régénération espérée de la Turquie et de l'islam, c'est la *Marseillaise*.

Mais comme nous voilà loin du train sortant de la forêt et de notre vallon de Thiérache, qui se découvre au regard du voyageur ! Je vous l'ai dit, le retour au pays est une invite aux longues méditations. A Paris, on est distrait par le tumulte ; on est aveuglé par la poussière soulevée au passage d'un fait divers, et qui bientôt tombe pour être ressaisie par un nouveau tourbillon. Il est difficile d'y voir à vingt pas devant soi. Les hommes sont tout occupés d'âpres besognes quotidiennes, de passions et d'intérêts. Beaucoup sont mal à l'aise, tourmentés par des regrets, des ressentiments et des rages. Des gens de trop d'esprit opposent à toute espérance humaine un sourire préalable. Ils sont blasés, blagueurs, décourageants. C'est une chose qui m'est nécessaire et douce, de revenir en ce tranquille pays songer au passé, et, devant vous, qui allez entrer dans la vie, rêver du lointain avenir.

ERNEST LAVISSE.

L'EXTENSION UNIVERSITAIRE TCHÈQUE

PENDANT LES

ANNÉES 1900-1908

Par **V. KYBAL**,
Docteur ès lettres, secrétaire de l'Extension universitaire tchèque à Prague

---

Le président de l'Extension universitaire tchèque pendant les années 1901-1907, M. Drtina, a déjà donné, dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, tome XLI (1901), pp. 309-314, une esquisse précise et documentée sur les débuts de notre Extension en 1899 et 1900. Je me bornerai donc à retracer, dans ses grandes lignes, le développement de cette institution pendant les huit années suivantes (1900-1908). Pour mieux faire comprendre ce développement, je dirai d'abord quelques mots de l'organisation de l'Extension tchèque; puis je constaterai, d'après des documents officiels, les résultats auxquels elle est parvenue jusqu'à présent et qui montreront clairement quels services elle peut rendre et rend déjà au peuple tchèque.

Organisation. — A la différence des universités populaires françaises ou des *Università popolari* italiennes, l'Extension universitaire tchèque, comme toutes les autres Extensions autrichiennes, est une institution vraiment universitaire, c'est-à-dire une institution organisée et dirigée par l'Université seule, à laquelle ne participent comme conférenciers que des membres de l'Université, sauf de rares exceptions, et qui est dotée d'une subvention ordinaire et permanente du Ministère de l'Instruction publique au même titre que les autres établissements universitaires. Elle ne dépend, dans son existence extérieure, que du Sénat académique de l'Université qui lui donne, par les statuts, son nom et son organisation, et, par l'intermédiaire du Sénat, du Ministère de l'Instruction publique qui lui accorde sa subvention annuelle.

L'organisation intérieure de l'Extension est confiée par l'Université à un Comité spécial, le « Comité pour l'organisation des cours populaires de l'Université tchèque à Prague », qui est composé d'un président, de quatre membres élus par le Sénat académique et de cinq membres élus par les facultés Ce Comité établit, en temps voulu, le programme précis des cours qui doivent se faire pendant les trois séries de chaque année scolaire, chaque série durant six semaines; un cours comprend ordinairement six leçons, une par semaine. Les séries se succèdent: la première en novembre et décembre, la deuxième en janvier et février, la troisième en mars et avril ou en avril et mai. Tel est le cadre extérieur, notamment pour les cours qui ont lieu dans la capitale. Quant au choix des sujets qui composent le programme périodique, il incombe principalement aux représentants des facultés. Mais leur intervention a ses limites naturelles et nécessaires. Il ressort de la nature même de l'Extension universitaire que le programme de ses cours ne saurait avoir ni la liberté ni l'ampleur laissées aux programmes de cours suivis par des auditeurs qui étudient pour les examens ou pour la science pure. D'abord, la question financière restreint forcément le nombre des cours. Notre Extension dispose actuellement: de la subvention annuelle accordée par le minis-

tère, soit 9.000 couronnes; de quelques donations privées du Conseil municipal de Prague et de plusieurs faubourgs, des caisses d'épargne, etc.; des droits d'entrées aux cours, c'est-à-dire 1 couronne, resp. 50 hellers par cours. Ce sont là des ressources très modiques, dont l'insuffisance apparaît surtout quand on en compare le chiffre avec celui des subventions accordées par l'Etat aux autres Extensions autrichiennes, et spécialement à l'Extension de l'Université allemande de Prague, qui reçoit une subvention annuelle de 7.000 couronnes, bien que la proportion numérique entre les élèves des deux Extensions, soit de 91,35 0/0 Tchèques contre 8,67 0/0 Allemands dans la ville et 62,68 0/0 Tchèques contre 47,32 0/0 Allemands dans toute la Bohème. Les difficultés ne sont pas moindres, en ce qui concerne le personnel enseignant. Les professeurs sont surchargés de travail; le ministère a toujours refusé de multiplier le nombre des professeurs des chaires universitaires tchèques, et malgré toute leur bonne volonté, ils n'ont guère de temps à consacrer à l'éducation populaire. Enfin, ce qui rend encore délicate l'organisation de nos cours, c'est qu'il faut toujours se rendre compte des besoins et des désirs intellectuels qui flottent dans l'atmosphère, des sujets qui doivent intéresser le plus le public sérieux. D'après la statistique ci-jointe, ce sont: 1° les questions de philosophie; 2° les questions littéraires, historiques, artistiques: 3° les sciences techniques, qui passionnent le plus notre public.

L'année passée, le Comité de l'Extension a pris une résolution intéressante: il a proposé au Sénat académique et, par le Sénat, au Ministère de l'Instruction publique un projet d'union entre l'Extension universitaire et l'Ecole polytechnique tchèque de Prague, de sorte que les deux Hautes Ecoles réunies pussent organiser des cours et des conférences populaires. Le Sénat et le Ministère ont approuvé ce projet (janvier 1908); les statuts ont été modifiés; le « Comité pour l'organisation des cours de l'Université » s'est transformé en un « Comité pour l'organisation des cours des Hautes Ecoles tchèques à Prague », dont font partie 10 membres pour l'Université, le président compté, et 6 membres, avec le vice-président, pour l'Ecole polytechnique.

Cette innovation extérieure aura probablement pour conséquence une réforme intérieure, vivement souhaitée par tous les membres du Comité et qui, du reste, n'avait jamais cessé de préoccuper les membres du Comité précédent. C'est, d'une part, la systématisation des cours à Prague, par l'organisation de cycles composés de plusieurs cours, tels que le cycle biologique, le cycle psychologique, le cycle de la littérature tchèque, comme on a essayé, pour la première fois, de les instituer l'année courante; et d'autre part, l'extension méthodique des cours ou des cycles hors de Prague, à tout le royaume. Jusqu'à présent, on faisait hors de Prague des conférences, comme on en fait partout où elles ne sont point organisées par un Comité central et surtout où elles ne sont payées que par les éléments locaux. D'une ville de la campagne on nous demande des conférences universitaires; ces demandes nous sont adressées le plus souvent par des associations, comme celles des Sokols, des instituteurs, des étudiants, par des conseils municipaux, par les succursales déjà nombreuses de la Ligue générale de l'enseignement populaire; nous leur envoyons le programme des cours et des conférences imprimé, tel qu'il est établi sur les indications des professeurs à la fin de chaque année scolaire pour l'année suivante; les Comités provinciaux se chargent d'organiser et de

payer eux-mêmes toutes les dépenses des conférences : 1° les honoraires de 40 couronnes pour une conférence simple et 50 couronnes pour une conférence accompagnée de démonstrations; 2° le voyage et 3° les autres dépenses du conférencier. Les conférences le plus souvent demandées sont déterminées soit par le sujet, par exemple le socialisme, un poète national, etc., soit par la personne du conférencier ; le Comité de l'Extension ne peut avoir d'influence décisive sur ces choix. C'est pourquoi l'on pense au Comité à subventionner, en partie et progressivement, des conférences qui se feraient hors de Prague, surtout dans les villes importantes ; on pourra ainsi les organiser plus systématiquement qu'on ne pouvait le faire jusqu'à présent.

L'activité vigilante, énergique et intelligente de l'Extension des Hautes Ecoles tchèques réunies sera encore plus féconde, quand elle s'efforcera de classer et d'organiser des groupes plus homogènes que ne l'est le grand public des villes et des campagnes ; il faut différencier ce public, afin de mieux délimiter le champ d'activité de l'éducation populaire scientifique, et de mieux adapter cette éducation aux diverses classes du peuple. Il est certain que l'action des cours faits par l'Extension universitaire et polytechnique sera plus durable quand ils se feront devant les instituteurs et les professeurs des lycées par exemple, tandis qu'aujourd'hui ils s'adressent au public mêlé et fort incohérent des boulevards ou des champs. L'Université, qui veut étendre son action hors des salles de conférences et des laboratoires, trouvera des canaux, si l'on peut dire, bien plus naturels dans les couches sociales les plus rapprochées d'elle-même, c'est-à-dire dans les organes de l'enseignement secondaire et primaire. L'Extension universitaire tchèque soutenait moralement, depuis ses débuts, les cours d'adultes faits par les instituteurs ; en outre, la Société des professeurs tchèques organise, depuis quelques années, avec succès l'Extension universitaire pour ses membres. Il s'agit maintenant de faire entrer ces deux extensions dans notre Extension, de telle sorte que le Comité central pour l'organisation des cours des Hautes Ecoles tchèques de Prague comprendrait trois sections organiques :

1° La section de l'Extension destinée aux professeurs de l'enseignement secondaire ;

2° La section de l'Extension destinée aux instituteurs de l'enseignement primaire ;

3° La section de l'Extension destinée au grand public.

J'ajoute enfin que depuis 1907 on publie avec l'aide morale du Comité et sous la direction de M. Drtina la « Collection des cours et des conférences ». Les résultats de l'activité de l'Extension universitaire tchèque jusqu'à l'année scolaire 1905-1906 ont été exposés à l'Exposition pédagogique de Milan en 1906, qui lui a accordé un Grand Prix et à son président, M. Drtina, un diplôme d'honneur.

Statistique et programme des cours et des conférences pendant les années 1900-1908. — Dans l'article de M. Drtina, mentionné plus haut, on trouvera le programme détaillé des cours faits en 1899 et 1900 ainsi que les conclusions très intéressantes qui se dégagent de cette statistique. Mon rapport concernant sept années très remplies, je ne puis suivre cette méthode qui épuise la matière à fond. Je pense que je donnerai une idée suffisamment claire de l'activité de notre extension, si je constate simplement les *résultats statistiques* des années 1900-1908 et si je me con-

tente de citer un seul programme, celui de l'année scolaire courante, qui est en même temps la dernière de l'Extension purement universitaire.

Les lecteurs qui désireraient avoir des renseignements plus précis les trouveront notamment dans mon rapport sur les années scolaires 1903-1904—1906-1907 en tchèque, Prague 1908, p. 58 et suiv.

A. Prague et Faubourgs

I. Nombre des cours et des auditeurs dans les séries V-XXV des années scolaires 1900, 1901—1907, 1908.

Séries	Nombre des cours	Nombre des auditeurs	
		total	moyen
V. 1900, Novembre, décembre.	6	461	76.8
VI. 1901, Février, mars et avril	8	692	86.5
VII. 1901, Novembre, décembre	9	970	107.7
VIII. 1902, Février, mars	9	1184	131.5
IX. 1902, Avril, mai.	7	565	80.7
X. 1902, Novembre, décembre.	8	980	122.5
XI. 1903, Janvier, février . . .	6	594	99.0
XII. 1903, Novembre, décembre.	9	825	91.6
XIII. 1904, Janvier, février . . .	7	597	85.2
XIV. 1904, Février, mars	7	680	85.0
XV. 1905, Janvier, février . . .	9	1153	128.1
XVI. 1905, Février, mars et avril.	8	664	83.0
XVII. 1905, Novembre, décembre.	5	628	125.6
XVIII. 1906, Janvier, février . . .	6	628	106.6
XIX. 1906, Mars, avril	7	579	116.2
XX. 1906, Novembre, décembre	8	1220	152.5
XXI. 1907, Février, mars	8	1004	125.5
XXII. 1907, Avril, mai.	5	464	93.0
XXIII. 1907, Novembre, décembre.	5	704	140.8
XXIV. 1908, Janvier, février . . .	5	578	115.6
XXV. 1908, Mars, avril.	5	451	90.2
Totaux	147	15.631	106.3

II. Nombre des cours et des auditeurs par enseignement 1900,1901—1907,1908.

Enseignement	Nombre des cours	Nombre des auditeurs	
		total	moyen
Sciences philosophiques.	19	3.100	163.1
Histoire, littérature et art.	31	3.690	119.0
Droit et économie politique	17	1.260	74.1
Sciences naturelles	18	1.349	74.9
Sciences techniques.	6	710	118.3
Sciences médicales	51	5.215	102.2
Théologie.	5	307	61.4
Totaux	147	15.631	106.3

B. Hors de Prague, Bohême, Moravie et Silésie

I. Nombre des conférences et des auditeurs pendant les années scolaires 1900, 1901—1907, 1908.

Années scolaires	Nombre des conférences	Nombre des auditeurs	
		total	moyen
1900-1	34	4.343	127.7
1901-2	61	15.387	252.2
1902-3	189	36.082	180.3
1903-4	93	28.869	310.4
1904-5	96	31.810	331.3
1905-6	96	22.588	235.3
1906-7	72	16.917	234.8
1907-8	71	16.279	229.2
Totaux . .	712	172.275	241.9

II. Nombre des conférences et des auditeurs par matières 1903, 1904—1906, 1907 (1)

Matières	Nombre des conférences	Nombre des auditeurs	
		total	moyen
Sciences philosophiques.	129	38.825	300.7
Histoire, littérature et art.	83	25.521	307.8
Droit et économie politique. . . .	47	8.702	185.1
Sciences naturelles	14	3.824	273.1
Sciences techniques.	13	4.901	377.0
Sciences médicales	75	18.353	244.7
Théologie.	0	0	0

Programme des cours populaires de Prague pendant l'année scolaire 1907-1908. Novembre et décembre 1907. — Prof. CADA, psychologie (1er cours du cyle psychologique : *Les éléments psychiques fondamentaux*). Nombre des auditeurs (402). — Doct. VAVRINEK, *Sur le dualisme austro-hongrois* (45). — Prof. NEMEC, *Les fondements de la biologie* (1er cours du cycle biologique) (59). — Prof. HASKOVEC, *Les maladies nerveuses et leur portée sociale* (132). — Prof. FORMANEK, *Les aliments comestibles et leurs avaries* (66).

Janvier et février 1908.— Prof. CADA, psychologie : *Théorie de l'intelligence* (2e cours du cycle psychologique) (286).— Prof. MRAZEK, *Morphologie des animaux* (2e cours du cycle biologique) (38). — Doct. JAKUBEC, *La littérature tchèque ancienne* (1er cours du cycle de l'histoire de la littérature) (66). — Doct. PROCHAZKA, *La blessure et ses conséquences au point de vue de l'assurance légale* (74). — Doc. CISLER, *Les catarrhes des voies respiratoires supérieures* (114).

Mars et avril 1908. — Prof. CADA, psychologie : *Les sentiments et la volonté* (3e cours du cycle psychologique) (213). — Prof. WEIGNER, *La*

(1) Ce tableau ne contient que les résultats présentés dans le rapport mentionné plus haut, p. 204.

situation de l'homme dans le système biologique (3e cours du cycle biologique) (81). — Doct. HANUS, *La renaissance tchèque au XVIIIe siècle* (2e cours du cycle de l'histoire de la littérature) (56). — Prof. KADLEC, *La constitution hongroise et croate* (21). — Doct. DANES, *Les Etats-Unis d'Amérique* (80).

Conclusion.— Si l'on considère les chiffres globaux des quatre tableaux précédents, on aperçoit deux faits caractéristiques : 1o la préférence marquée pour les cours philosophiques (moyenne : 163,1), historiques, littéraires,artistiques (119) et technique (118,3) à Prague et celle marquée pour les conférences techniques (377), historiques, littéraires, artistiques (307,8) et philosophiques (300,7) hors de Prague ; 2o l'intérêt très vif et très soutenu pour les conférences faites hors de Prague. Ce deuxième fait est notamment remarquable. Tandis qu'à Prague le chiffre des auditeurs ne surpasse guère le chiffre des auditeurs dans les autres villes autrichiennes, nous pouvons constater dans les campagnes tchèques l'éveil intellectuel des masses populaires, le désir très net du peuple d'acquérir par toutes les voies possibles des connaissances nouvelles dans le domaine des sciences pratiques ou des sciences morales. Telles conférences faites dans deux petites villes provinciales ont été suivies, en été comme en hiver, non seulement par les habitants de ces villes, mais même par ceux des villages d'alentour, quelquefois fort éloignés. Ces conférences occasionnant des frais assez élevés, l'entrée n'y est presque jamais gratuite. Malgré cela, nous voyons *la moyenne* totale être de 241,9 auditeurs et les moyennes particulières atteindre : à Prostejov (Moravie) 910, à Velvary, 596,5, à Kladno, 510,8, à Domazlice, 457,3, à Sedlcany, 419,5, à Melnik, 392,6, à Jicin, 388,6, à Mlada Boleslav, 263,2, à Caslav, 348,6, à Vysoké Myto 335,8, à Usti nad Orlici, 316,8. Si l'on rapproche les chiffres relatifs aux cours faits hors de Prague de ceux qui concernent Prague, on voit tout de suite une grande différence entre les deux groupes (99,4 à Prague, 241,9 à la campagne). Voici ce qui explique, en partie au moins, cette différence. A Prague, on n'organise que des cours composés de plusieurs conférences successives et cohérentes (6 en général). Hors de Prague, on organise des cours composés ordinairement de deux ou trois conférences seulement, ou des séries de conférences spéciales, ou enfin des conférences isolées. Par conséquent, les cours de Prague, faits en trois séries par an, exigent des auditeurs une assiduité et une attention prolongées, tandis que les conférences faites hors de Prague occupent l'activité intellectuelle de leurs auditeurs plus rarement et moins longuement. Il est bien certain que la moyenne des auditeurs hors de Prague baissera dès que l'on organisera des cours systématiques de toutes les sciences capables d'élever le niveau intellectuel du peuple. Mais d'autre part, il n'est pas moins certain que le profit de ces cours sera plus durable pour les auditeurs. La nation tchèque possède heureusement, grâce à sa forte organisation politique, économique et nationale, les moyens de créer une éducation populaire puissante et féconde. L'Université et l'Ecole Polytechnique, en allant vers le peuple qui voit en elles non seulement des pépinières de savants, mais encore un patrimoine national et comme le symbole de sa culture générale, remplissent la plus haute des missions ; elles s'en acquitteront certainement avec méthode vigilante et persévérante.

W. KYBAL,
Docteur ès lettres,
Secrétaire de l'Extension universitaire tchèque à Prague.

L'ENSEIGNEMENT A COSTA-RICA

L'Amérique latine présente une organisation pédagogique fort bien comprise, et nous avons tort de ne pas l'étudier. Les progrès réalisés depuis quelques années sont immenses ; les sacrifices n'ont pas été épargnés, les méthodes prises en partie à la France, à l'Allemagne et aux Etats-Unis, ont été adaptées aux besoins de chaque pays, et dans chaque pays, elles ont été modifiées selon les nécessités locales ; en un mot, les Américains du Sud ont pris ce que nous avons de bon, nous laissant la routine qui encombre encore la plupart de nos méthodes et surtout notre organisation administrative scolaire qu'ils se sont bien gardé de nous emprunter bien que le monde nous l'envie.

Nous allons étudier la nouvelle organisation administrative et pédagogique de Costa-Rica.

La république costaricienne est gouvernée par un président et quatre ministres, pris en dehors du Parlement ; le mandat de député étant incompatible avec toutes les fonctions publiques (1).

D'après le rapport présenté au Parlement (*congreso constitucional*), par don Luis Anderson, secrétaire d'Etat à l'instruction publique (2), Costa-Rica, possédait en 1907, pour une population de 340.000 habitants, 405 écoles primaires, 138 pour les garçons, 135 pour les filles et 132 mixtes, avec une population scolaire de 12.395 garçons et 11.211 filles, soit un ensemble de 23.606 élèves. L'enseignement secondaire possède pour les garçons le lycée à San José et une école supérieure pour les filles ; il y a, en outre, deux écoles spéciales pour ses dernières, l'*Ecole de cuisine* et une *Ecole de typographie* ; l'enseignement supérieur est représenté par les écoles de médecine, d'obstétrique, de pharmacie et de droit ; l'école dentaire, créée il y a quelque temps, ne fonctionne pas faute d'élèves ; l'enseignement artistique est donné par l'école des beaux-arts et par l'école Sainte-Cécile pour la musique (*Escuela de Santa-Cecilia*).

(1) 1° Ministères des Affaires étrangères, Instruction publique, Culte, Grâces, Justice et Bienfaisance.
2° Ministère des Finances, Commerce et Fomento.
3° Intérieur et Police.
4° Guerre et Marine.
Cf. César Nieto, Costa-Rica. *Hojas Selectas*, revue publiée à Barcelone par Salvat et Cie.

(2) Luis Anderson, ministro de kelaciones exteriores etc. *Memoria de Instruccion publica presentada al congreso constitucional*. San José, tipografia nacional, 1907.

L'enseignement primaire et supérieur ne présentant aucune particularité, nous allons nous occuper pour l'instant du lycée national, dont l'organisation répond à tous les besoins du pays, instruction générale et préparation aux services publics.

C'est le décret du 15 février 1908, modifiant celui du 24 mars 1907, qui régit cet établissement. Le lycée comprend : 1° une année préparatoire, destinée à l'enseignement primaire avec 18 heures de cours par semaine ; 2° deux cycles, le premier d'enseignement général, comprend trois ans d'études, le deuxième d'enseignement spécial divisé en cinq sections : humanités, normale, agricole, commerciale, technique ; la durée des études dans chacune de ces sections est de deux ans.

L'année préparatoiret es obligatoire pour entrer au premier cycle, sauf pour les élèves munis d'un certificat d'études primaires, et après avis du conseil des professeurs ; nul ne peut passer à l'enseignement spécial, sans avoir terminé les études du premier cycle ; les matières enseignées au premier cycle sont les suivantes : langue nationale, français, anglais, mathématiques, physique et chimie, sciences naturelles, histoire et géographie, anthropologie et hygiène, morale et urbanité, logique et éthique, calligraphie, dessin, chant, gymnastique, travaux manuels ; 31 heures par semaine sont consacrées aux cours en première année et 32 dans chacune des deux années suivantes.

A leur sortie du premier cycle, les élèves doivent se spécialiser. La section d'humanités, dit l'article 5 du décret du 24 mars 1907, donne les connaissances nécessaires aux élèves qui se destinent aux carrières universitaires ; son couronnement est le titre de bachelier, le programme est le suivant : philologie castillane, études littéraires (lecture expliquée et critique littéraire), français et anglais, histoire de la civilisation, mathématiques, physique et chimie, sciences naturelles, cosmographie, morale, instruction civique, psychologie et logique, dessin, gymnastique, manipulations, 30 h. de cours par semaine dans chacune des deux années.

La section normale, comme son titre l'indique, est destinée à former le corps enseignant ; le programme assez chargé comprend :

	Heures par semaine	
	1re année	2e année
Pédagogie	3	3
Langue castillane	3	3
Français	1	1
Anglais	1	1
Histoire et géographie	2	2
Mathématiques	2	2
Physique et chimie	2	2
Sciences naturelles	2	2
Hygiène et médecine scolaires	1	1
Morale et instruction civique	1	1
Agriculture	2	2

	Heures par semaines 1re année	2e année
	—	—
Dessin	1	1
Chants scolaires	1	1
Calligraphie	1	1
Travaux manuels	1	1
Gymnastique et jeux scolaires	1	1
Pratique pédagogique	10	10
Total d'heures par semaine	35	35

Le diplôme de fin d'études est celui de *maestro superior* (Brevet supérieur).

La section agricole a pour but de donner l'instruction théorique et pratique nécessaire pour la bonne culture de la terre conformément aux exigences du pays (art. 7). Les élèves reçoivent à la fin de leurs études un « brevet de capacité agricole » (*Certificado de aptitud para las labores agricolas*). Les matières étudiées sont :

	Heures par semaine 1re année	2e année
	—	—
Agronomie et cultures	5	5
Zootechnie	3	3
Mécanique agricole	2	2
Chimie agricole	3	3
Technologie agricole	2	2
Sciences naturelles	3	3
Comptabilité agricole	2	2
Droit rural	1	1
Travaux pratiques	12	12
Total par semaine	33	33

La section commerciale comprend :

Français	5	5
Anglais	3	3
Comptabilité	3	3
Arithmétique commerciale	3	3
Technologie industrielle	2	2
Etude des marchandises	2	2
Géographie commerciale	2	2
Droit commercial et économie politique	2	2
Rédactions	2	2
Calligraphie	2	2
Sténographie	3	3
Dactylographie	3	3
Total par semaine	32	32

Le certificat de fin d'études est le « certificat d'études commerciales (*Certificado de Estudios comerciales*).

Par sa simplicité, ce programme est appelé à rendre de grands services au pays; après les trois années d'études générales, les futurs commerçants costariciens auront un bagage de connaissances utiles et solides leur permettant de s'orienter dans les affaires. Les matières à titres pompeux qui ornent les programmes de nos écoles commerciales européennes sans meubler pratiquement l'esprit des élèves, ont été bannies de ce plan d'études.

Les matières étudiées dans la section technique sont :

	Heures par semaine	
	1re année	2e année
Arithmétique et algèbre	2	2
Géométrie et trigonométrie	2	2
Topographie	3	3
Eléments d'architecture	2	2
Mécanique générale et appliquée	2	2
Géologie et minéralogie	2	2
Etude des matériaux de construction	1	1
Dessin linéaire et topographique	6	6
Modelage	2	2
Travaux pratiques	6	6
Total par semaine	28	28

Le but de la section dont le diplôme porte le titre de « *Maestro de obras* » est la préparation des jeunes gens qui se destinent aux carrières d'ingénieur, d'architecte et aux services de la voirie (art. 9). L'article 21 stipule que les élèves de la section technique exécuteront les travaux pratiques dans les entreprises des travaux publics du gouvernement, et pourront, le cas échéant, être rétribués si les chefs et directeurs des chantiers jugent que leur concours peut rendre des services sérieux. Telle est la nouvelle organisation du lycée national de San-José, organisation en rapport avec les besoins du pays et la densité de sa population.

Nous ne voyons pas figurer dans ces programmes les langues mortes qui sont effleurées au cours de philologie castillane, ni l'allemand dont l'utilité ne se fait pas sentir. L'organisation du collège de jeunes filles est analogue à celle du lycée; toutefois certaines matières spéciales aux hommes sont remplacées par la coupe, la couture, la broderie etc. et un cours d'instruction religieuse qui n'existe pas au lycée. Nous ajouterons que les sections normales possèdent des écoles annexes.

L'école de cuisine (*Escuela de Cocina de San José*) a été créée par décret en date du 23 mai 1906; elle est gratuite; les élèves peuvent suivre l'ensemble des cours ou à leur convenance un ou plusieurs. Mention en est faite dans les certificats de fin d'études.

L'enseignement est théorique et pratique; le premier ne comprend que deux matières : notions d'hygiène, théorie de l'alimentation et de l'art culinaire. Les travaux pratiques comprennent : la cuisine ordinaire et la

cuisine bourgeoise, cuisine pour les malades et les convalescents, cuisine de luxe, l'art de découper, l'ornementation et la présentation des plats, l'art de dresser les tables, la propreté des objets de table et des ustensiles de cuisine, l'achat des comestibles.

Cette institution semble avoir été inspirée par les écoles analogues qui existent en Allemagne, notamment dans les villes hanséatiques et surtout à Hambourg, où il existe également une école pratique pour l'éducation professionnelle des femmes de chambre.

Un établissement de ce genre serait à souhaiter en France où le problème de la domesticité devient de plus en plus difficile à résoudre.

Là où la République de Costa-Rica semble nous donner une leçon, c'est dans la création d'une école de typographie pour femmes (décret du 27 juillet 1906).

Nous ne connaissons rien d'analogue en Europe, et il est fâcheux que Paris, qui possède une merveilleuse école du livre (école Estienne), n'ait pas songé à doter les jeunes filles d'une pareille institution ; celles qui ont embrassé cette branche de l'industrie, si importante en France, ont été obligées de passer par un apprentissage qui a dû leur être plutôt pénible à tous égards.

L'école de San José est gratuite, elle ne comprend que l'enseignement pratique, depuis la composition en plusieurs langues, la mise en pages (journaux, revues, livres, brochures), les travaux spéciaux tels que : diplômes, timbres, en-têtes ; brochage et reliure jusqu'à l'impression et la correction des épreuves, en passant par le parangonnage, l'habillage et le clichage. Les etudes sont couronnées par le brevet de « *oficiala tipografica* » (ouvrière typographe). Les élèves pourront être non seulement d'excellentes ouvrières, mais aussi de bons protes.

Nous terminerons cette étude sur Costa-Rica en mentionnant la création de diplômes spéciaux ou certificats d'aptitude pour l'enseignement des langues vivantes, le dessin, le chant, la couture, les travaux manuels, la sténographie et la dactylographie, la gymnastique et l'instruction religieuse, ce dernier, que nous n'avons pas encore inventé malgré notre manie des diplômes, est un peu exagéré, car, la religion d'Etat à Costa-Rica étant la religion catholique, tous les ministres du culte sont en état de donner cet enseignement. Les conditions d'examen, pour l'obtention de ces certificats, semblent avoir été inspirées par les programmes qui régissent l'obtention de nos diplômes spéciaux. Enfin le gouvernement de Costa-Rica a envoyé, l'année dernière, 25 boursiers à l'étranger, 10 en Europe, 14 aux Etats Unis, un au Mexique. Si nous ajoutons que dans la république costaricienne, l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit, et que tous les établissements d'instruction sont soumis à l'inspection et au contrôle du gouvernement, nous nous trouvons devant une organisation parfaite.

CONTAMINE DE LATOUR.

QUELQUES

DISCOURS DE DISTRIBUTION DE PRIX

I. — DISCOURS AU LYCÉE DE SAINT-OMER

Mes chers amis,

Vous me permettrez de mêler un souvenir tout personnel aux remerciements que je dois tout d'abord adresser à M. le ministre de l'Instruction publique pour l'honneur qu'il m'a fait en me demandant de présider la fête d'aujourd'hui. Il y a tout juste un demi-siècle que, mes premières études terminées, j'ai quitté le lycée de Saint-Omer.

Cinquante ans, combien cela vous paraît long à vous qui entrez dans la vie avec toute la fraîcheur de vos impressions, dans le joli tumulte de vos espérances et de vos ambitions juvéniles ! Pour nous, au contraire, qui touchons presque au terme de la carrière, combien ces années ont fui rapidement.

Si vous ne vous reconnaissez pas dans les anciens qui viennent de temps en temps vous parler du passé, eux du moins se reconnaissent en vous. Nous n'étions pas très différents de ce que vous êtes. Nous aimions, comme vous, notre lycée, quoiqu'il fût moins agréable à habiter qu'aujourd'hui ; nous aimions nos maîtres qui étaient excellents et dignes du plus grand respect. Nous aimions notre pays, non pas plus que vous, mais peut-être avec une confiance plus sûre d'elle-même dans ses futures destinées. Nous étions au lendemain de la guerre de Crimée et à la veille de la guerre d'Italie. Nous écoutions avidement les bruits des victoires de nos armées, comme vous écoutez aujourd'hui avec émotion les récits qui nous viennent du Maroc et qui nous montrent la vaillance de nos soldats toujours aussi hardie, aussi prompte aux actions héroïques et aussi généreuse.

A peine arrivés à l'âge d'homme, nous avons souffert des malheurs de la France. Ils ont, comme un vent de tempête, courbé notre génération.

Nous ne nous sommes jamais remis tout à fait de cet ébranlement. Nous aurions tort pourtant de nous plaindre. Nous avons vu le relèvement de la France ; nous avons été témoins de grands changements dans le monde et d'admirables découvertes Nous n'avons pas eu le temps de nous ennuyer ; vous ne l'aurez pas davantage. La société où vous allez vivre ne cesse de se transformer ; elle cherche avec inquiétude les conditions de l'équilibre où elle pourra concilier avec les nécessités de tous les temps et de tous les gouvernements ses aspirations à une égalité plus complète, à une justice plus haute et plus humaine.

Quoiqu'il arrive, vous n'avez pas à craindre que la vie soit pour vous monotone. Elle sera peut-être un peu rude, traversée par des difficultés de toute sorte. Ne vous plaignez pas d'avance ; faites provision de courage, d'idées claires, d'habitudes de sincérité et de franchise. Ayez de l'ouverture de cœur et d'esprit. Soyez généreux, en même temps que vous serez forts et capables de vous défendre.

Si à ces qualités de caractère vous pouvez joindre l'élégance des manières et la distinction de l'esprit, vous serez tout à fait dignes de l'éducation que vous auront donnée vos professeurs.

Vous venez d'entendre un discours sur l'élégance, plein de finesse et d'agrément. Nous l'avons écouté avec un plaisir extrême. L'auteur de cet aimable discours n'avait pas besoin de nous rappeler qu'il est du pays des cigales, de ce Midi où l'esprit le plus subtil se plie et se plait à tous les sujets, mêlant la grâce à la passion, l'ironie légère au sens des réalités, l'éloquence à la diplomatie ; de ce Midi qui nous traite quelquefois de barbares, mais qui se prend facilement d'admiration pour notre solidité, notre faculté de travail, notre aptitude à tirer parti de tout, qui ne tarde pas, dès qu'il nous connait, à s'attacher à nous et qui sait apprécier la douceur de notre amitié. Rien ne vous était plus facile que de parler, comme vous l'avez fait, de l'élégance. Elle est partout chez vous, dans les lignes sobres de vos paysages, dans les jeux de la lumière, dans le timbre de votre voix, dans les éclats de votre gaieté, toute différente de l'élégance des pays du Nord, où il y a moins de grâce, moins d'exubérance, moins d'abandon et de familiarité, mais aussi quelque chose de plus sérieux, de plus intime, je ne veux pas dire de plus distingué.

Vous avez fait, en termes choisis, le portrait de l' « honnête homme » de notre temps, sachant tout ou à peu près, capable de dire sur tout son mot et qui soit juste, exempt de lourdeur et de pédanterie, ayant de la mesure, du tact, du goût, mais aussi du courage, osant tenir tête, au besoin, à la foule, et veillant sur sa propre vie comme sur une œuvre d'art qu'il a le devoir d'achever et de préserver de tout accident. Quand on réunit cet ensemble si rare de qualités et de vertus, on est, avez-vous dit, un homme élégant.

Nous pouvons admirer combien le sens de ce mot a été, de nos jours, étendu au delà de ce qu'il était au dix-huitième siècle. Relisez le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire et vous verrez avec quelle précision il a pris soin de marquer que ce terme d'élégance se disait de la tournure d'une personne, de ses manières, et, quand il s'agissait d'un discours ou d'une poésie, de l'agrément de la forme, de l'heureux choix des expressions. Rien de plus.

On ne pouvait même pas, d'après Voltaire, parler d'une démarche élégante. Il était mieux de dire une démarche gracieuse, parce que la grâce

est toujours animée. Le mot d'élégance exprime aujourd'hui quelque chose qui n'est plus seulement dans la façon de parler ou les manières, mais dans l'esprit et dans la personne elle-même. Bien plus, en ces dernières années, il en est venu à exprimer une sorte de perfection morale, quelque chose qui ressemble à la vertu. On parle de l'élégance des sentiments. Ne va-t-on pas jusqu'à dire une âme élégante, comme on dit une âme tendre ou une âme héroïque ?

Faut-il se plaindre que les mots changent ainsi de sens ou qu'on les emploie dans une acception toute nouvelle ? Non, certes, quoique le mot d'élégance appliqué aux sentiments ne rende pas, à mon gré, tout ce qu'il y avait de plus délicat, de plus souple, de plus finement nuancé dans les anciennes façons de s'exprimer. Il y a quelque chose d'un peu froid et de convenu dans l'élégance. Elle ne peut pas dépasser un certain niveau, celui d'une société de beaux esprits dégagés de préjugés, mais incapables de donner les coups d'aile qui nous élèvent au-dessus des vanités mondaines. L'élégance ne peut quitter les régions moyennes et tempérées. De là vient qu'on ne peut se servir de ce mot dès qu'une idée de grandeur apparaît à l'esprit. « Dans le sublime, disait Voltaire, il ne faut pas que l'élégance se remarque, elle l'affaiblirait. Si on avait loué l'élégance du Jupiter olympien de Phidias, c'eût été en faire une satire. » Qui s'aviserait, de nos jours, de parler de l'élégance de Notre-Dame de Paris ?

Si l'élégance est obligée de s'effacer devant la grandeur, comment aurait-elle la prétention de tenir lieu de vertu ? Vous vous rappelez cette lettre où Mme de Sévigné demande à Bussy-Rabutin, à la prière de Corbinelli, quelle différence il y a entre un honnête homme, un galant homme et un homme de bien. Bussy-Rabutin répond que l'honnête homme est un homme poli et qui sait vivre, que le galant homme a quelque chose de plus qui regarde la franchise et la générosité, mais que l'homme de bien s'entend au sens de la religion et de la morale. Cela me semble marquer assez exactement les nuances. L'homme qui a toutes les élégances, ce n'est pas l'homme vertueux, c'est l'honnête homme, le galant homme d'autrefois. Je sais bien qu'il est assez de mode aujourd'hui de mêler des choses qu'on a toujours distinguées ; on cherche à transformer le sentiment religieux ou, d'une manière plus générale, le sentiment du devoir en un sentiment esthétique. C'est le fait de beaux esprits arrivés à ce degré de scepticisme où on ne trouve plus de fondement solide à la morale. Mais que devient la vertu si l'accomplissement du devoir n'est plus qu'une question de bon goût ?

Pour les âmes élevées, l'élégance ne se confondra jamais avec la vertu. Ce sont des ordres différents. La vertu implique l'idée du désintéressement et, s'il le faut, du sacrifice, l'oubli total de soi-même. L'élégance, même la plus raffinée, n'exclut pas un peu d'égoïsme et, sinon une recherche, tout au moins une préoccupation de l'effet à produire, à moins qu'on ne dise que l'élégance suprême consiste à extirper de soi-même toute vanité. Mais alors il ne reste plus rien du sens originaire. On peut se tirer avec élégance d'une situation difficile, faire comme on dit aujourd'hui, un geste élégant, sans avoir aucune bonté d'âme, sans être vraiment vertueux.

D'autre part, il y aurait plus que du mauvais goût, presque de l'impiété, à parler d'élégance morale, quand il s'agit d'un saint Vincent de Paul, ou même à propos de la mort d'un Socrate, d'un Brutus ou d'un Caton.

Qu'on le fasse, si on veut, à propos de Pétrone, cet arbitre de l'élégance romaine, qui a trouvé moyen de rendre sa mort digne de son goût et de son esprit. Personne n'en sera choqué. Ce Mérimée sceptique, comme l'appelle Renan, au ton froid et exquis, reste en mourant dans le personnage qu'il a vécu. Il a été « l'honnête homme » d'une époque effroyablement corrompue. Ce n'est pas dans cette décadence de l'ancienne Rome que nous avons à chercher des exemples d'élégance morale à proposer à notre société française.

« L'honnête homme » du dix-septième siècle serait assez mal à l'aise dans la rudesse de nos mœurs démocratiques. Il a été le produit exquis d'un petite société qui était comme isolée dans la grande masse de la société française. Il avait la grâce, le goût, l'élégance : c'était le moyen de réussir dans ce monde où l'on pouvait plus aisément faire juger ses manières que son mérite, où l'être et le paraître étaient deux choses si différentes, où l'influence des femmes et des salons était si décisive, où enfin la peur du ricicule était le dernier mot de l'élégance. Mais quelle figure ferait-il dans notre société ?

Je me demande avec un peu d'inquiétude si le jeune homme élégant qu'on vient de nous présenter avec une grâce si séduisante, sera lui-même suffisamment armé pour les luttes auxquelles il va s'exposer. Le maître qui l'a si bien instruit lui conseille en effet d'aller à l'Agora et d'affronter sans crainte le démagogue Cléon. Mais que lui dit-il pour le prémunir contre toutes les surprises ? il lui recommande de ne jamais mettre en doute la bonne foi de ses adversaires : ce serait manquer d'élégance. Ah ! Monsieur, avez-vous jamais rencontré Cléon ? S'il ment suivant son habitude, s'il trompe le peuple avec impudence, avec effronterie, faudra-t-il, pour ne pas perdre un peu de l'élégance de « l'honnête homme » ne pas lui crier qu'il ment, qu'il est un misérable ?

Je crois bien que Démosthène, s'il eût voulu être toujours élégant, n'eût pas été le monstre dont Eschine se rappelait les accents terribles et les ripostes formidables. Qu'on ne remplace jamais par des imprécations l'enchaînement rigoureux des preuves, c'est à merveille, pourvu que l'assemblée soit capable de saisir cet enchaînement rigoureux, pourvu que le seul moyen de s'emparer d'elle ne soit pas de jeter un de ces cris de passion et de colère qui foudroient l'adversaire !

Si j'ai l'air, mes jeunes amis, de ne pas être tout à fait d'accord avec le maître distingué que vous venez d'applaudir, c'est parce qu'en paraissant être trop de son avis sur tous les points, j'aurais manqué moi-même d'élégance. Rien n'est en effet de meilleur goût que cet esprit de contradiction qui permet à des personnes d'accord sur le fond des choses, comme nous le sommes certainement, de faire ensemble le tour des questions et d'en voir les aspects différents. Que l'Université s'efforce de maintenir parmi nous les traditions d'élégance des siècles passés, elle est dans son rôle. C'est à elle de conserver précieusement cette fleur de l'esprit français, ce produit si rare et si exquis d'une longue civilisation. Mais qu'elle nous fasse des générations vigoureuses, énergiques, prêtes à l'action. « Le grand point, disait Voltaire, dans cet article du *Dictionnaire philosophique*, auquel vous me permettrez de revenir en finissant, c'est que l'élégance ne fasse jamais tort à la force ».

Continuez de donner à la jeunesse, non seulement des conseils pleins de sens et de délicatesse, mais encore, ce qui vaut mieux, des exemples

de probité, de conscience, de travail. L'Université n'a jamais eu plus d'hommes capables de remplir, dans toutes on étendue, la grande mission que la société lui a confiée. Où trouverait-on des administrateurs plus distingués, plus dévoués que ceux qui sont à la tête de ce lycée? Où trouverait-on un corps de professeurs plus à la hauteur de sa tâche? L'Académie française a été heureuse de pouvoir, cette année, reconnaître le talent et le noble effort d'un de vos maîtres les plus estimés. On éprouve une vive satisfaction à penser que, dans le silence et le recueillement de la ville de Saint-Omer, se préparent de beaux ouvrages en même temps que s'élèvent pour la République de jeunes générations qui, je l'espère, feront un jour honneur à notre vieux lycée.

A. Ribot.
De l'Académie française
et de l'Académie des sciences morales et politiques.

II. — DISCOURS AU LYCÉE HENRI IV

En ce jour de fête, qui, pour quelques-uns d'entre vous, est le dernier qu'ils doivent passer ici, ce que je voudrais évoquer à vos yeux, c'est l'image de ce lycée, c'est l'âme de cette vieille maison.

Votre lycée, mes amis, est le plus admirable qu'il y ait à Paris. Vous avez la bonne fortune d'habiter, non pas une laide bâtisse moderne, mais une antique demeure où les pierres parlent d'elles-mêmes et qui, malgré les mutilations du temps et des hommes, garde encore un air de vieille France. Cette tour si élégante — votre palladium — dont la fière silhouette domine Paris, ces rues silencieuses aux noms mérovingiens qui vous entourent, la façade compliquée et charmante de Saint-Etienne-du-Mont, ce cloître paisible qui vous sert de cour d'honneur, tout embaumé au printemps du parfum des lilas, ces jardins, ces grands arbres, ce dôme majestueux du Panthéon avec sa couronne de colonnes,

Que le soleil levant redore tous les jours,

quel décor pour la vie d'un étudiant, d'un savant, d'un poète! Le Moyen Age, le xviie, le xviiie siècle vous enveloppent de leur ombre bienfaisante, vous parlent de foi, de travail, d'art et de gloire; la vie moderne, affairée et bruyante, n'a pas encore violé votre retraite. Vous jouissez de ce bien si précieux — et si rare à Paris — le silence! Votre vieille tour elle-même semble lasse de sonner les heures, et, cette année, seul le carillon de Saint-Etienne-du-Mont, qui égrène ses notes limpides sur vos jeunes têtes, vous annonce la fuite du temps.

Le culte du passé, l'amour d'une France disparue et lointaine, voilà d'abord ce qu'inspire à vos âmes l'âme de la vieille maison. Ici, à deux pas, sur les dalles de l'église des Saints-Apôtres, Clotilde s'est agenouillée, Geneviève a prié; là, Descartes a reçu la sépulture; l'humble et naïve bergère et le père de la philosophie moderne ont reposé côte à

côte. Les trois oncles de Racine furent religieux dans cette maison (1) ; Racine, sans doute, l'a visitée ; Corneille sûrement, qui y avait un ami, le P. Boulart. Là, ce cloître, dont de lourds piliers avaient, hélas ! déjà remplacé les élégantes colonnettes, a vu passer de bons religieux vêtus de blanc, nullement ascètes, dont la plus grande occupation était de collectionner les beaux livres, les belles reliures, les médailles, les pierres gravées, les vases de Chine, les curiosités de toutes sortes. Là, dans un siècle frivole, un prince de France, frappé au cœur par la perte d'une femme qu'il chérissait (2), fit pénitence, vécut dans la retraite, dépensa son immense fortune en aumônes et en bienfaits. La piété, la charité, la poésie, la science ont laissé leur empreinte en ces lieux : sachez entendre leur muet langage.

Mes amis, vous êtes encore bien jeunes pour sentir tout le charme qui émane du passé ; vous êtes impatients de vous élancer dans l'avenir, qui vous attend avec ses joyeuses promesses, et c'est à peine si vous jetez un regard en arrière. Plus tard, vous reconnaîtrez que le passé fait partie intégrante de notre vie ; vous sentirez le besoin de renouer la chaîne, L'âme humaine change peu : ce sont les apparences qui changent. Mais, au fond, vous retrouvez dans notre siècle les aspirations d'autrefois ; l'ardent désir de croire à un idéal, celui de se dévouer, celui de savoir, celui de chanter ; et c'est un grand calme pour l'esprit que ce lien qui nous attache aux générations précédentes et cette perpétuité de l'œuvre que l'humanité accomplit à travers les siècles. Il est au Panthéon une toile admirable qu'a signée un de vos anciens, un grand et noble artiste, Puvis de Chavannes ; c'est *Geneviève priant sur la ville endormie*. Par cette nuit calme et limpide, sous les traits austères de la sainte, il me semble voir se dresser l'image du passé qui veille et berce de sa douce influence l'humanité fatiguée de son lourd labeur.

Ce passé lointain, mes amis, n'en doutez pas, il vit en vous, il vit dans les pierres de votre vieux lycée, il vit dans l'âme de la vieille maison : il lui communique son caractère distinctif : le *charme* et la *douceur*.

Comme toute âme humaine, cette âme a eu sa crise d'où elle est sortie rajeunie et transformée : ce fut la Révolution française. Vous savez ce que devint la « ci-devant maison de Geneviève » ; une école centrale d'abord, puis un lycée — notre lycée. Mais la transformation n'avait pas été sans secousses. Un club s'était installé dans les locaux de l'abbaye : le club du Panthéon. J'imagine que si quelque bon Génovéfain du XVIIe siècle, le P. du Molinet, par exemple, fût revenu errer dans les couloirs de la vieille maison, il eût été surpris de voir se dresser au milieu du cloître un arbre inconnu — l'arbre de la Liberté — scandalisé d'entendre Gracchus Babeuf déclamer contre la propriété, et il en eût conclu peut-être que la fin du monde était proche. C'est une illusion que nous avons tous, quand on attaque des idées qui nous sont chères. Mais le vieux tronc allait refleurir ; la vie moderne allait lui infuser une sève nouvelle.

Cette âme moderne qui vint habiter l'antique logis, c'est, vous le savez, mes amis, celle du lycée Napoléon et du collège Henri IV, et vous lui

(1) Les frères Sconin ; l'un d'eux, Antoine, fut abbé de Sainte-Geneviève.
(2) Louis d'Orléans, fils du Régent.

devez les plus pures de vos gloires ; les noms des Casimir Delavigne, des Salvandy, des Musset, des Mérimée, des Augier sont présents à votre souvenir. Cette âme là s'est épanouie avec une beauté et une force singulière, en particulier sous la Restauration et sous la Monarchie de Juillet ; c'était l'âme de la vieille Université. Elle était faite de droiture et d'honnêteté ; elle était généreuse, enthousiaste, oratoire et lyrique ; elle ne séparait pas l'amour des lettres du culte de la liberté ; elle ne la séparait pas d'un grand, d'un ardent amour de la France, de cette France encore meurtrie par les invasions de 1814 et de 1815. On peut sourire de ces emphatiques harangues, où les rhétoriciens de ce temps faisaient parler les héros de la Grèce et de Rome : qu'importe, si leur enthousiasme était sincère et, si, par la bouche des Fabius ou des Gracques, ils exprimaient les nobles sentiments dont leur jeune cœur débordait ? C'est à cette âme, soyez-en sûrs, que vous devez le généreux élan des *Messéniennes*, le lyrisme des *Nuits* et le talent plus obscur, mais non moins fécond de tant d'hommes honorables qui sont sortis de votre collège et qui, dans l'Université, dans la magistrature, au barreau, dans l'armée, dans toutes les carrières libérales, ont été les bons serviteurs de la France.

En ce temps-là, vers la fin de la Restauration et du règne du roi Charles X, parmi tant de collèges qui se disputaient les palmes au Concours général, Henri IV avait sa physionomie particulière : il représentait l'opposition libérale. Chaque année, à la distribution des prix, on voyait un personnage d'aspect bourgeois et débonnaire, suivi d'une nombreuse famille, qui prenait place sur l'estrade aux applaudissements de l'assistance ; c'était le duc d'Orléans, le futur roi Louis-Philippe. Il venait couronner ses fils, élèves du collège, Nemours, Aumale, Joinville. Il ne renonça à cette habitude que lorsqu'il devint roi : ce fut alors qu'il fit au proviseur, qui l'invitait, cette belle réponse à la Plutarque : « Je n'ai plus, comme les années précédentes, deux heures par jour à donner à mes plaisirs ! » C'était le temps où M. le proviseur annonçait solennellement aux familles que M. le prince de Joinville, élève de sixième, n'avait pu faire ses compositions de fin d'année, parce qu'il était allé à bord d'une frégate « faire son rude apprentissage de marin » ! Ces puérilités flattaient une bourgeoisie fière de ses droits, heureuse qu'un Bourbon la traitât d'égal à égal et fît élever ses enfants avec ceux des vainqueurs de 1789.

Aussi la Révolution de Juillet fut-elle bien accueillie en ce collège : les « trois glorieuses », c'étaient un peu les trois journées du collège Henri IV, puisqu'elles avaient porté sur le trône le duc d'Orléans — un père d'élèves ! Quelle réclame pour le collège ! Malheureusement, l'enthousiasme alla trop loin. Les élèves, grisés par le fracas de la fusillade et l'odeur de la poudre, voulurent avoir, eux aussi, leurs journées de Juillet et dresser des barricades, mais, hélas ! contre l'administration du collège ! Pour les calmer, on fut obligé, suivant la formule, d'en rendre quelques-uns aux familles. A la distribution des prix de l'année suivante, le professeur chargé du discours, l'honnête M. Maugeret, se lamentait en ces termes, que tout commentaire pourrait affaiblir : « Imiter Juillet ! O malheureuse jeunesse ! O funeste erreur ! Imiter Juillet ! Oui, comme l'absurde imite le sublime, comme la fièvre ressemble à la santé, l'hypocrisie à la vertu, le néant à l'infini ! »

Ces temps héroïques sont passés. Nous aimons toujours la liberté ; mais nous n'avons plus pour la monarchie de Juillet cette admiration hyperbolique, et nous avons acquis un peu de scepticisme. L'ardeur batailleuse de la jeunesse s'est calmée ; le lycée Henri IV est devenu une maison paisible, où l'on s'adonne au culte des bonnes lettres. Faut-il regretter le temps où les élèves des « pensions » célèbres, Hallays-Dabot, Jubé, Lefèvre, Caron, se pressaient sous les arcades de la cour d'honneur — où le proviseur, M. de Wailly, dans son rapport à l'Empereur Napoléon Ier, s'applaudissait que ce lycée fût le plus peuplé de Paris « en internes et en externes » ? Je ne le crois pas. Notre originalité, c'est d'être aujourd'hui une sorte de maison de famille, assez nombreuse, pas trop cependant, où l'on est fidèle à l'esprit de l'Université, aux traditions du passé, et où, de père en fils, on est voué, pour ainsi dire, dès le berceau, au bon roi Henri IV. On y entre en neuvième, on en sort après la philosophie ; et, quand on en sort, ce n'est pas sans regret, et c'est parfois avec l'idée d'y revenir : combien de nous professent ici, qui naguère encore étaient assis sur ces bancs ! Il semble que notre vieille tour répande autour d'elle une atmosphère de cordialité, de confiance et de douceur. Au milieu de leur parterre fleuri, Casimir Delavigne et Salvandy sont comme les dieux lares protecteurs du foyer et disent au nouvel arrivant : « Entrez ! Vous êtes le bienvenu ! »

Notre situation même est originale. Ne sommes-nous pas à la lisière du vieux Paris, du Paris des romantiques, chanté par Balzac, et du Paris moderne ? D'un côté, nos regards plongent sur les tilleuls de la pension de Mme Vauquer (1), et, de l'autre, on aperçoit les toits superbes de la nouvelle Sorbonne. Nous ne sommes pas des provinciaux ; et pourtant, on respire en ce coin de Paris un air très doux de vieille province, qui remue le cœur. Si parfois, comme dans un conte charmant d'Alphonse Daudet, les ombres des personnages du XVIIe et du XVIIIe siècle reviennent errer la nuit dans les lieux qu'ils ont tant aimés, où vont-elles ? Non pas, j'imagine, dans le Paris moderne et cosmopolite, inondé de l'éclat des lumières ; mais dans ce quartier tranquille et peu éclairé, qui va du Jardin du Roi à Saint-Etienne-du-Mont. Par les petites rues étroites qui gravissent la pente de la montagne Sainte-Geneviève, elles glissent, silencieuses et légères, elles s'arrêtent aux souvenirs du passé ; elles entrent à Saint-Etienne pour saluer la tombe de Racine ; elles errent, invisibles, dans notre cloître, par nos escaliers et ces superbes galeries, qui abritaient jadis tant de beaux livres et qui n'abritent plus que votre sommeil ; elles se penchent sur vos têtes... Mais quand le jour blanchit le faîte du Panthéon, quand les bruits de la ville s'éveillent, elles s'évanouissent et ne nous laissent que la bienfaisante influence qui se dégage du passé.

Ah ! souhaitons vivre longtemps ainsi ! Gardons nos rues tranquilles, nos pavés un peu durs, où nul « autobus » ne trépide encore, nos cours un peu étroites, nos classes aux arceaux gothiques. Pénétrons-nous de ce charme archaïque et subtil. Le culte du passé n'empêche pas d'aimer le présent ; il le fait mieux comprendre : il prépare l'avenir.

C'est pourquoi je voudrais, mes amis, que vous entouriez cette maison

(1) Balzac, *Le père Goriot*.

de respect et de vénération. Je la voudrais parée avec un soin pieux, comme ces collèges et ces universités d'outre-Manche, dont les glorieuses reliques s'encadrent de verdure et de fleurs. Sans doute, vous n'aurez jamais, comme à Oxford, les superbes pelouses de Magdalen College, ses frondaisons luxuriantes, ses troupeaux de daims qui errent en liberté dans le parc, et, à deux pas, la riante Tamise, qui met à tous ces vieux murs gris une verte ceinture. Mais vous avez votre jolie cour d'honneur, déjà si élégante et si fleurie; et pourquoi les fenêtres de vos cours intérieures ne s'orneraient-elles pas un jour, comme dans les collèges anglais, de géraniums et de lierre? J'aime les bustes de vos glorieux anciens; mais je voudrais plus encore. En voyant à Christ College, le long des murs du réfectoire, tant de graves visages, membres de la Chambre des Communes ou de la Chambre des Lords, poètes, écrivains, soldats, qui tous ont bien mérité de leur pays, on croit voir la vieille Angleterre s'adresser à ses fils, leur donner des conseils de travail, de loyauté et d'honneur. Je souhaite qu'un jour votre parloir, à vous aussi, s'orne avec choix des portraits des hommes éminents qui ont passé parmi vous, et qu'en contemplant avec orgueil ceux qui furent vos aînés, vous preniez la claire conscience de ce que vous devez être à votre tour.

Je voudrais enfin qu'une fois l'an ou, si c'est trop demander, tous les deux ans, vous fêtiez ici la fête du Souvenir. Notre Université manque de fêtes. Nous avons bien la Saint-Charlemagne. Mais c'est une cérémonie commune à tous les lycées ; puis elle se célèbre à la fin de janvier — en *Pluviôse*, comme disaient nos pères — et ce nom me dispense de vous en dire davantage. Enfin, ne vous semble-t-il pas qu'on a chanté sur tous les tons le roi à la barbe fleurie et Alcuin, son ministre, et que la matière commence à être épuisée ? On nous propose bien la fête de la rentrée ; mais c'est une fête austère, la fête du devoir et de la vertu, et je ne sais si votre âme pourrait s'y épanouir sans arrière-pensée et sans contrainte. Ce que je voudrais, ce serait une fête qui fût vraiment la fête du lycée Henri IV. Elle se célébrerait en été, comme il convient à Henri IV, ce roi gascon, ce Méridional; les arbres de la cour Feugère nous prêteraient leur ombre ; notre vieux cloître s'enguirlanderait de feuillage et de fleurs. Ce ne serait pas une fête entre professeurs et élèves, une fête entre hommes, comme la Sainte-Charlemagne ; mais vos familles y seraient admises. Il ne devrait pas y avoir de fêtes universitaires sans la présence de la femme, des mères, des sœurs, et aussi des tout petits, dont le rire ingénu et les grands yeux clairs chassent le souci et détendent l'âme. La tour Clovis, ce jour là, se ferait maternelle : elle abriterait Guignol de son ombre. Il y aurait visite du lycée, du moins des parties qui présentent un intérêt artistique ou rappellent quelque souvenir. Nous n'oublierions pas nos morts illustres : l'inauguration d'un nouveau buste, une plaque, un portrait, une simple photographie même placée dans notre parloir, tout serait prétexte à parler d'eux, à les associer à notre joie, à nous inspirer de leur exemple. Ce serait donc, vous l'avez deviné, comme une réduction de cette fête du Centenaire, qui a laissé dans tous les cœurs un charmant souvenir... Mais, attendre cent ans pour nous réjouir, ne vous semble-t-il pas que c'est un peu risqué, et qu'on pourrait renouveler plus souvent l'expérience ?

Vous le voyez, mes amis, je voudrais que nous cherchions toutes les occasions de faire vivre cette réalité, obscure et complexe, que nous sen-

tons en nous et qui est l'âme de notre vieux lycée. C'est un des caractères émouvants de notre époque, si grande par ses aspirations et par ses espérances, que cet invincible besoin qui pousse les hommes à s'associer, à s'unir autour d'un commun idéal. On avoue l'impuissance de notre vie éphémère ; on veut aimer, élargir son existence, sentir battre le cœur de ceux qui pensent comme nous, qui ont même origine ; on veut se rattacher au passé par le culte du souvenir. C'est la raison de ces groupements, si nombreux à Paris, où revivent nos vieilles provinces, où Normands, Bretons, Gascons, Limousins retrouvent la douceur du foyer et, en pratiquant la religion de la petite patrie, apprennent à mieux aimer la grande. Mais la maison où l'on a été élevé, où librement on a développé son esprit et son cœur, c'est aussi une patrie ; et, quand cette maison a, comme la vôtre, un passé vénérable et glorieux, quand le Temps, ce maître suprême, a imprimé à ses vieilles pierres un caractère de douce et grave majesté, quand elle est, pour tout dire, un morceau de vieille France, c'est un devoir bien facile que de la respecter et de la chérir.

Aimez la donc, mes amis, abandonnez-vous à son charme séculaire, et sentez vivre et palpiter en vous l'*âme de la vieille maison.*

GAUTIER,
Professeur de rhétorique supérieure.

∴

Si loin que se soient reculés dans le passé mes souvenirs de lycéen, il en est un qui ne s'est pas effacé : je me rappelle, comme si j'étais encore avec vous sur ces banquettes, l'espèce d'effroi que nous inspirait, à mes camarades et à moi, lors de nos distributions de prix, l'allocution du président. Le discours d'usage, celui du professeur, nous l'écoutions avec sympathie et même nous le goûtions, quand le professeur était aimé comme l'est M. Gautier, quand le discours était spirituel et éloquent comme celui que nous venons d'entendre. Mais l'allocution du président nous paraissait superflue et vexatoire. Nous n'y prêtions attention que pour mesurer, à l'épaisseur des feuillets, la durée du supplice. Je serai bref, disait invariablement l'orateur en débutant. Il ne l'était jamais assez à notre gré, et nous ne pouvions nous empêcher de songer à ces chœurs d'opéra qui chantent interminablement : Partons! Partons ! et restent en scène jusqu'à ce que le rideau tombe.

Beaucoup de choses ont changé depuis lors dans la vie scolaire, mais je m'imagine que le discrédit des discours présidentiels a persisté : il est éternel comme l'ennui, comme l'impatience de la liberté chez le prisonnier pendant les formalités de la levée d'écrou.

Il faut cependant que vous entendiez une allocution : le protocole l'exige. Si ce n'était la mienne, c'en serait une autre et il se pourrait qu'elle fût plus longue, car il se pourrait que l'orateur eût l'illusion de vous charmer.

Votre savant maître M. Gautier y est parvenu sans peine en vous retraçant l'histoire de notre cher lycée. A sa voix, nous avons senti, nous, vos anciens, palpiter en nous l'âme de la vieille maison. Nous avons

retrouvé avec émotion ces vieilles pierres où restent attachées, comme un lierre tenace, tant de choses du passé, ces vieilles pierres autrefois caressées par le soleil de nos quinze ans et comme dorées encore par son reflet. Alors que nous errions sous ces voûtes, dans ces cours, autour de ce Cosmo où s'attardaient nos entretiens, au pied de cette tour Clovis qui nous prêtait son ombre amicale, sentions-nous bien toute la poésie qui imprégnait ces choses familières et vénérables ? Non, c'était surtout de l'avenir qu'étaient occupées nos âmes impatientes. Toute la beauté du monde nous semblait être par-delà ces murailles qui nous en séparaient. Il faut avoir quitté depuis longtemps ces lieux pour éprouver tout le charme qui est en eux. Il faut être déjà très loin de ces années insoucieuses pour savoir qu'elles étaient les meilleures, puisqu'elles étaient l'illusion, l'espérance, l'ambition sans limite, puisqu'elles étaient le rêve de la vie.

Je voudrais pouvoir vous dire que la réalité n'est pas au-dessous du rêve. Tous les ans, à pareille date, on vous répète que la vie est une mêlée où la victoire est aux plus énergiques et aux plus vaillants, une lutte qui exige de ceux qui veulent n'y pas succomber beaucoup de courage et de persévérance. Ces qualités, mes chers amis, vous seront peut-être encore plus nécessaires qu'à vos aînés. Vous arrivez à l'âge d'homme à une époque où plus rien n'est facile. L'organisation économique est en voie d'incessante evolution. Tout se transforme, l'industrie, le commerce, le travail. Dans toutes les directions où peuvent s'engager de jeunes hommes justement ambitieux de se faire une place au soleil, la concurrence est ardente et implacable, et les générations nouvelles, pour s'adapter à un milieu social profondément modifié, doivent se modifier elles-mêmes et se pourvoir de moyens multipliés de défense et d'action.

L'Université n'a pas méconnu cette nécessité. Elle a compris qu'elle doit former les esprits non en vue de la vie contemplative, mais en vue de la vie active, qu'elle doit faire des hommes d'énergie et de volonté, armés pour les batailles dans lesquelles ils vont être jetés. Elle s'est pliée, d'un généreux effort, aux exigences de l'heure présente. La partie purement spéculative des vieux programmes a été réduite pour faire place à un enseignement approprié aux aptitudes, à ce que les familles appellent les dispositions des enfants — encore qu'il soit souvent difficile à des écoliers de douze ans de révéler des aptitudes bien définies. L'Université a brisé le banc de Procuste de nos classes d'autrefois, et, pénétrée de ses devoirs envers la France nouvelle, elle s'est attachée d'elle-même à préparer, en même temps que des hommes instruits, des hommes utiles.

Personne, parmi vos anciens, mêlés aujourd'hui à la vie économique, politique, administrative du pays, ne saurait se plaindre de ce qui a été fait en vue de la meilleure utilisation des forces jeunes de la nation. La République, dont vous êtes l'espoir, veut, elle aussi, des générations fortes, riches d'initiative et d'audace, capables de bien servir sa cause et ses desseins.

Mais pour être assurés de réussir dans les carrières que vous allez entreprendre, pour pouvoir réaliser les espérances que le pays met en vous, faut-il qu'exclusivement tendus, dès le jeune âge, vers le but matériel, vous fermiez vos âmes à la pure beauté classique ? N'allez pas le croire, mes chers amis. Rien n'est propre à former des esprits lucides et des intelligences robustes comme la culture classique ; rien ne peut cons-

tituer une meilleure discipline de l'esprit ni mieux tremper des caractères. Les humanités n'apprennent pas seulement à penser ; elles apprennent aussi à agir. Elles enseignent et elles préparent.

Si l'énergie, la force morale, la ténacité dans l'effort sont les vertus les plus nécessaires à ceux qui affronteront demain la lutte pour l'existence, si le courage sous toutes ses formes, la fidélité au devoir, l'amour de la patrie sont celles qu'un pays, pour être grand, doit inculquer à ses enfants, est-ce qu'ils n'en trouveront pas les plus mâles exemples dans les chefs-d'œuvre et dans l'histoire du passé ? Athènes n'a jamais été mieux servie par ses citoyens, par ses soldats, qu'au temps où florissaient avec le plus d'éclat ses artistes et ses philosophes. C'est à l'époque où Virgile chantait les héros et les dieux que la gloire de Rome était à son apogée et que sa puissance rayonnait sur le monde.

Il n'est pas d'ailleurs de bonnes humanités que dans l'étude directe et exclusive des littératures grecque et latine. Les littératures modernes sont, elles aussi, une source où peuvent largement puiser des esprits avides de beauté. La France compte plusieurs grands siècles littéraires, et les littératures étrangères nous fournissent de merveilleux enseignements. De Cicéron à Voltaire, d'Eschyle à Shakespeare, de Platon à Gœthe, d'Homère et de Virgile à Dante et à Victor Hugo, le génie humain poursuit sa marche ininterrompue et la fleur des belles-lettres se renouvelle d'âge en âge.

Ce qu'il importe, c'est que le souci des réalités ne vous détourne pas de ce qui est beau ; c'est que le feu sacré ne s'éteigne pas en vous.

Nous admirons beaucoup les peuples étrangers. Volontiers nous les parons de toutes les qualités. Tout exemple venu du dehors nous éblouit et il semble que le Français d'aujourd'hui ne songe qu'à se dénationaliser, dans l'ambition de devenir cet homme universel qui n'existera jamais. Loin de moi la pensée de déprécier les peuples qui nous entourent. Mais notre admiration pour eux ne doit pas nous faire oublier ce qui est l'apanage de notre race, si vaillante aussi et en même temps si affinée. Rendons hommage aux vertus de nos voisins, mais n'abdiquons pas les nôtres. *Time is money*, disent les Anglais. Oui, cela est vrai, le temps est de l'argent. Mais ne rougissons pas de savoir y ajouter par instant, quelque chose de plus précieux, l'or pur d'une belle pensée ou d'une noble émotion artistique.

Soyons forts, prêts à nous défendre dans toutes les batailles, mais n'en gardons pas moins le goût des belles choses et la vivacité de l'esprit latin. Soyons des hommes pratiques, des hommes d'affaires, mais dans les intervalles de nos travaux, dans les trêves de nos luttes, sachons mettre un peu d'au-delà et de beauté supérieure. Ce qui gâte ou ce qui forme un homme, a dit un philosophe, c'est l'emploi qu'il fait de ses heures libres. Si les heures libres sont rares dans la cité moderne, raison de plus pour les employer noblement. Acheter, vendre, échanger, construire, assouplir les métaux, capter les forces, produire, coloniser, remuer la terre et l'argent, vous aurez à vous dépenser dans des besognes multiples, difficiles et assujettissantes, mais, soyez-en sûrs, il n'y a pas de tâche si sévère qu'un rayon d'idéal ne puisse embellir. Et soyez sûrs aussi que le bénéfice de bonnes études classiques ne vous sera jamais superflu. Dans toutes les professions, dans tous les métiers, même les plus

terre à terre, une solide culture constitue toujours une supériorité qui prévaut.

Dans un livre qui s'appelle *Capitaines courageux* et qui est, sous sa forme romanesque, une remarquable leçon d'énergie, Rudyard Kipling nous montre un milliardaire américain contant à son fils l'histoire de sa vie, l'histoire des entreprises gigantesques qui ont fait de lui le roi des transports et le maître de la mer. Bien qu'il ait édifié, à force de labeur acharné, une de ces fortunes qui donnent le vertige, il s'en faut qu'il soit heureux. Un amer regret se mêle à ses triomphes, celui de n'être pas un homme cultivé et de ne savoir à peu près rien de ce qui dépasse la lecture des bilans : « Voilà ce que j'ai eu, dit-il, après avoir chiffré ses millions, mais qu'est ce auprès de ce que je n'ai pas eu ! Je sais manier les hommes, cela va de soi, et je ne suis pas un sot pour ce qui concerne mes propres affaires, mais... je ne peux pas rivaliser avec les hommes qui ont appris ! Je ne peux pas les atteindre précisément où est le foyer de leur vie. Je ne prétends pas dire qu'ils soient très, très haut, mais je sens que je suis, en quelque sorte, très, très loin ».

Et l'enfant écoute avec recueillement la confession paternelle, se promettant d'en faire son profit. J'ajoute, si on peut ajouter à Kipling, que les grandes universités récemment fondées par les Américains, et si royalement dotées par les plus riches d'entre eux, permettront heureusement au fils de réaliser le rêve du père.

Je m'arrête, mes chers amis, en m'excusant de vous avoir retenus trop longtemps. Je sais, je sens que, grâce à l'enseignement de votre vieux lycée, vous réunirez en vous les robustes vertus nécessaires dans la vie pratique et la culture, l'élévation des idées qui feront de vous des hommes complets.

C'est de tels hommes que la France a besoin. C'est à des âmes bien trempées et à de nobles esprits qu'elle entend remettre son glorieux patrimoine, et la mission d'y ajouter sans cesse. Vous répondrez à son attente. Vous l'aimerez, cette France, si grande par l'idée, par le sens des belles proportions, par le goût, cette France de Montaigne, de Racine, de Voltaire et de Renan ; vous l'aimerez d'un amour d'autant plus profond que vous aurez appris à mieux pénétrer son clair génie et vous la servirez selon sa tradition et selon sa destinée. Par là, vous entrerez utilement dans la composition de l'activité nationale et vous travaillerez en bons ouvriers à la permanence de l'âme française.

PAYELLE,
Procureur général de la Cour des Comptes

UNE

INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN ITALIE

L'Université commerciale « Luigi Bocconi » à Milan

M. Sauvaire-Jourdan, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux, signalait dans la *Revue internationale de l'enseignement* (1er semestre 1907 : pages 299-303) une lacune très importante dans l'enseignement donné par les Facultés de droit de la France.

L'économie commerciale est totalement ignorée dans les programmes de nos Facultés.

L'essor considérable de l'enseignement des matières économiques, théoriques et industrielles dans les Universités françaises, est une preuve que cet enseignement répond à un besoin réel et général du pays. Les matières qui visent principalement le commerce pris dans un sens général, ont pourtant été laissées de côté dans les programmes. Il est vrai de dire que ceux ci sont déjà trop chargés.

M. Sauvaire-Jourdan, dans son excellent travail, faisait remarquer que beaucoup de puissances d'Europe nous avaient devancés dans cette voie. Il mentionnait l'Allemagne, l'Angleterre, la Suisse et la Belgique, qui possèdent un enseignement commercial largement distribué dans leurs Universités. Il aurait pu ajouter à sa liste l'Italie : car celle-ci, depuis 1902, est en possession d'une institution d'enseignement supérieur commercial, qui s'annonce comme très remarquable.

Cette institution est due à la générosité du sénateur Ferdinand Bocconi. Nous voudrions retenir l'attention des lecteurs de la *Revue*, sur cette œuvre de haute culture.

Dès l'année 1898, M. Ferdinand Bocconi avait conçu l'idée de doter son pays d'une institution d'enseignement supérieur commercial. En 1902, l'idée prit corps définitivement. M. Ferdinand Bocconi a fixé

lui-même les règles sur lesquelles doit reposer l'institution commerciale. Ce statut comprend 14 articles et règle l'organisation financière, scolaire et administrative de la future université commerciale. Dans l'article 1er, il est stipulé que la nouvelle Université doit porter le nom d'Université commerciale « Luigi Bocconi ».

Ceci est en souvenir de son fils Luigi Bocconi mort en mars 1898, lors de la bataille d'Adoua. L'Université doit avoir pour but principal la préparation scientifique à la vie commerciale.

Elle doit comprendre quatre années d'études, d'après un programme dont nous parlerons plus loin.

M. Bocconi donnait *un million*, qui devait être versé de la manière suivante :

1° Fonds patrimonial intangible	400.000 fr.
2° Dix annuités à verser de la manière suivante :	
a) Première année.	50.000 »
b) Deuxième et troisième années, 45.000 par année. .	90.000 »
c) Quatrième et cinquième années, 30.000 par année .	60.000 »
d) Pour chacune des cinq années suivantes 20.000 . .	100.000 »
3° Jouissance pour dix années de tous les locaux du palais Bocconi construit pour l'installation de l'Université commerciale. Création d'une bibliothèque, rentes, mobiliers.	300.000 »

Il est stipulé, en outre, que si au bout de cette période de dix ans, l'Université commerciale, au dire du conseil de direction, ne donne pas les résultats que l'on est en droit d'espérer, le fondateur a la faculté de destiner la somme de 400.000 de fonds patrimonial intangible à un autre établissement d'utilité publique.

Les recettes avec lesquelles l'Université commerciale doit faire face aux dépenses occasionnées par le fonctionnement de cet établissement sont constituées :

1° Par les intérêts annuels du fonds intangible de 400.000 francs, intérêts qui commenceront à dater du 1er janvier 1903;
2° Par les intérêts des dix annuités ;
3° Par les taxes de scolarité et par tous les autres moyens.

Les excédents éventuels de chaque exercice budgétaire doivent constituer un fonds de réserve, destiné aux améliorations à apporter à l'Université commerciale.

M. Ferdinand Bocconi s'est réservé une large part dans l'organisation interne de l'Université qu'il a créée de ses deniers.

C'est ainsi que lui, ou ses hériters et successeurs, ou toute personne de sa famille expressément désignée par lui, feront partie de droit du conseil de direction de l'Université. Ce conseil est composé de 9 membres. Le fondateur s'est réservé la nomination du directeur. Il a choisi le docteur Leopoldo Sabbatini. Il l'a chargé de rédiger le programme d'étu-

des de l'Université. La mission du docteur Leopoldo Sabbatini a une durée de dix ans.

La province, la commune, la Chambre de commerce de Milan et la Caisse d'épargne de la Lombardie, choisissent chacune un membre du conseil de direction.

Les quatre autres membres sont choisis par le fondateur, ou par celui qui a reçu mandat de le faire.

La durée du mandat accordé aux membres du conseil de direction est de quatre années. Ils peuvent voir leurs pouvoirs renouvelés. Le président du conseil est nommé par le fondateur pour une durée de quatre ans.

Le conseil de direction administre l'Université. Il nomme le recteur et les professeurs. Il délibère sur les programmes de chaque cours.

Les professeurs réunis en conseil sont tenus de soumettre leurs programmes au conseil de direction. Il distribue les bourses d'études, qui peuvent être accordées par les institutions publiques ou privées et par des particuliers.

La direction scolaire et pédagogique et la discipline de l'Université sont confiées au recteur.

Celui-ci assiste à toutes les délibérations du conseil des professeurs. Ceux-ci doivent l'aider dans tous les actes qui intéressent le fonctionnement de l'établissement.

Sont admis comme étudiants réguliers, ceux qui ont obtenu la licence délivrée par un lycée, ou par un institut technique, ceux qui ont achevé leurs quatre années de cours dans les Universités, les étrangers qui fournissent une attestation prouvant qu'ils ont fait les études qui les rendent aptes à suivre les cours des Universités de leurs pays. La même règle est appliquée aux Italiens qui ont achevé leurs études à l'étranger.

Le conseil de direction peut aussi admettre des élèves comme simples auditeurs.

Les étudiants devront payer une rétribution d'inscription de 400 francs payable annuellement et en deux fois.

Le conseil de direction fixe les droits à payer par les simples auditeurs. Pour l'année 1907, le conseil de direction a fixé à 50 francs le droit d'inscription pour une seule matière d'enseignement pour chaque auditeur. Ceux qui s'inscrivent pour toutes les matières payent 400 francs par an, au moment de leur inscription.

Quelles sont les raisons qui ont fait créer l'Université commerciale « Luigi Bocconi » ?

Il faut mettre au premier rang l'importance considérable que les affaires commerciales ont prise dans les rapports internationaux, et l'insuffisance des organes d'enseignement dont disposait l'Italie avant cette nouvelle institution.

L'enseignement commercial est donné par deux sortes d'établissements : les instituts techniques et les écoles supérieures de commerce.

Mais la véritable objection, que l'on fait à ces deux institutions c'est qu'elles ne donnent qu'un enseignement pratique, et qu'elles s'adressent à des élèves qui n'ont pas toujours une culture générale bien élevée. L'enseignement économique et commercial est aussi distribué dans les Facultés de droit : mais là l'enseignement tout en étant très élevé, reste purement théorique et pratique.

Le fondateur de l'Université commerciale « Luigi Bocconi » rend hommage aux services rendus par les instituts techniques et par les écoles commerciales : mais on ne peut leur enlever leurs caractères d'écoles professionnelles.

Certes ces écoles doivent être maintenues et encouragées : elles répondent à des besoins particuliers : mais il fallait trouver quelque chose de plus élevé qu'elles, et cela pour répondre au mouvement qui porte les nations à vivre d'une vie commerciale et économique, qui les pénètre davantage les unes les autres. Les relations économiques entre les peuples dans le monde entier, ont pris une telle intensité, que cela constitue un phénomène vraiment nouveau et grandiose. L'enseignement doit suivre ce mouvement de pénétration commerciale et économique des nations. Pour cela il faut qu'il se réforme lui-même et qu'il se complète. Il est reconnu, que si l'on veut concourir d'une manière active et efficace au mouvement international, il est indispensable de connaître les lois qui gouvernent le monde économique. Pour atteindre à un pareil résultat, seule une culture strictement scientifique peut suffire.

Il n'y a pas lieu de douter que les méthodes adoptées par l'enseignement supérieur des Universités ne puissent trouver leur application dans les études des matières aussi importantes que celles du commerce. C'est cette conception qui est la raison d'être de l'Université commerciale « Luigi Bocconi ». Elle arrive à donner aux jeunes gens déjà munis d'une bonne culture cette haute culture économique, qui seule peut permettre de leur faciliter l'accès des hautes situations dans le commerce et dans l'industrie.

L'Université commerciale se présente comme une école de hautes études commerciales et d'enseignement professionnel. Elle coordonne les vues les plus élevées sur les matières économiques, commerciales et industrielles, avec les données d'un enseignement pratique, spécial. Les deux enseignements réunis forment un tout complet.

Quelles sont les matières enseignées dans l'Université commerciale ? Nous avons déjà vu que la scolarité est de quatre années. Dix-sept matières d'enseignement sont données au cours de ces quatre années. Elles comprennent :

1° Des cours de sciences économiques ;
2° Des cours techniques ;
3° Des cours juridiques ;
4° Des cours de langues étrangères.

Distribution des matières d'enseignement

	Matières d'Enseignement	Heures d'enseignement par semaine pour chaque année de cours			
		1re année	2e année	3e année	4e année
	I. — Cours de sciences économiques				
1	Principes d'économie politique.	3	3	—	—
2	Histoire et critique des principales institutions économiques	—	—	3	3
3	Science des finances et comptabilité de l'Etat	—	3	3	—
4	Principes de statistique . . .	3	—	—	—
5	Statistique démographique et économique	—	3	—	—
6	Histoire du commerce . . .	—	—	3	—
7	Géographie commerciale. . .	3	2	—	—
8	Cours spéciaux	—	—	3	9
	II. — Cours techniques				
9	Mathématiques financières . .	3	3	—	—
10	Comptabilité générale et appliquée	3	3	—	—
11	Banques	—	—	3	4
12	Matières commerciales . . .	—	—	3	3
	III. — Cours des sciences juridiques				
13	Droit constitutionnel. Droit administratif	3	—	—	—
14	Institutions de droit privé . .	3	—	—	—
15	Droit commercial et industriel.	—	3	2	—
16	Droit international spécialement dans ses rapports avec le commerce	—	—	—	2
	IV. — Cours de langues vivantes				
17	Langues française, anglaise, allemande, espagnole . . .	6	6	6	5

A côté de ces enseignements obligatoires, il existe des cours spéciaux, au choix des étudiants. Ces cours sont institués pour permettre aux élèves de parachever leurs connaissances générales, sur des matières toutes spéciales, mais dont la connaissance est indispensable pour une compréhension complète des matières économiques.

Voici la nomenclature de ces cours spéciaux :

1° Pratique des banques ;
2° De la faillite ;
3° Organisation des compagnies d'assurances ;
4° Tarifs douaniers et traités de commerce ;
5° Droit maritime commercial ;
6° Législation comparée ;
7° Les banques et les opérations des banques ;
8° Théorie mathématique des assurances sur la vie ;
9° Opérations des bourses ;
10° Réglementation des chemins de fer.

Le collège des professeurs pour les cours obligatoires est de 32 membres. Les cours supérieurs sont assurés par 10 professeurs. Cette Université toute spéciale, et à peine naissante puisqu'elle date de 1902, compte ainsi 42 professeurs et donne 28 enseignements qui convergent vers le même but — la haute culture commerciale.

Les étudiants et les auditeurs ont-ils répondu à l'attente du fondateur de l'Université commerciale ?

La réponse se trouve dans le cinquième *Annuaire* de l'Université pour l'année scolaire 1906-1907, que vient de publier le conseil de direction.

Etudiants inscrits dans la période de 1902 à 1906

Années	Provenant de			Totaux
	Lycées	Instituts techniques	Autres écoles	
1902-1903.	49	14	2	65
1903-1904.	40	16	5	61
1904-1905.	22	9	3	34
1905-1906.	34	22	4	60
1906-1907.	49	22	6	77
	194	83	20	297

Auditeurs inscrits dans la période de 1902 à 1906

Années	Pour toutes les matières	Pour quelques matières	Totaux
1902-1903.	10	12	22
1903-1904.	12	22	34
1904-1905.	4	30	34
1905-1906.	14	9	23
1906-1907.	13	16	29
	53	89	142

Quelles sont les régions de l'Italie qui envoient des étudiants et des auditeurs à l'*Université commerciale Luigi Bocconi* ?

Etudiants réguliers d'après les régions auxquelles ils appartiennent

Régions	1902-1903	1903-1904	1904-1905	1905-1906	1906-1907	Totaux
Lombardie. . . .	33	33	12	23	18	119
Venétie	4	10	4	3	4	25
Emilie-Marches . .	6	6	5	6	16	39
Piémont-Ligurie. .	6	2	5	5	8	26
Ombrie, Toscane. .	4	1	1	4	6	16
Sicile.	3	4	3	4	9	23
Trente	1	2	1	1	2	7
Autres régions italiennes	8	2	2	9	9	30
Pays étrangers . .	—	1	1	5	5	12
	65	61	34	60	77	297

L'Université commerciale n'est pas une école préparatoire à tel ou tel autre grade. Elle ne délivre pas de parchemin : mais elle a su établir des examens éliminatoires qui tiennent les étudiants et les auditeurs en haleine, et qui permettent aux non-valeurs de s'éliminer d'elles-mêmes.

Voici les résultats des examens aux deux sessions d'été et d'automne de l'année scolaire 1905 et 1906.

Résumé des examens pendant l'année scolaire 1905-1906

	Session d'été			Session d'automne			Totaux généraux
	Reçus	Refusés	Totaux	Reçus	Refusés	Totaux	
Ier Cours .	276	14	290	55	13	68	358
IIe Cours .	108	1	209	53	7	60	169
IIIe Cours .	252	8	260	55	—	55	315
IVe Cours .	319	5	324	42	3	45	368
Langues étrangères . .	282	21	303	94	30	124	427
	1.237	49	1.286	299	53	352	1.638

Le régime des examens est réglé par un règlement d'Université daté du 21 mars 1905 et signé par le ministre Orlando.

L'article 18 du dit règlement fait observer que le candidat pour être admis doit obtenir au moins les 6/10 du total des votes de la commission d'examen.

L'article 20 déclare que les étudiants qui ont obtenu l'admission dans toutes les matières prescrites, peuvent être admis à l'épreuve définitive qui consiste dans l'obtention d'un certificat d'Université.

Les règles d'obtention de ce certificat sont tracées dans les articles 32 à 36 du règlement d'Université. Contentons-nous de faire observer qu'il s'agit de la présentation d'une thèse soumise à discussion. En 1906 il y a eu 38 thèses soutenues.

Nous avons vu plus haut que des établissements publics ou privés, et que des particuliers pouvaient accorder des bourses d'études à l'Université commerciale Luigi Bocconi. En 1906 on comptait 54 bourses représentant 15.660 francs. La Chambre de commerce de Milan a accordé à elle seule 15 bourses de 400 francs.

Telles sont les données principales de l'Université commerciale Luigi Bocconi. Ce début paraît brillant : aussi son directeur, M. le docteur Leopoldo Sabbatini, a pu écrire avec satisfaction dans la *Nuova Antologia* (16 mars 1907) un article très documenté sur les écoles commerciales de certaines nations d'Europe, et fort élogieux pour l'Université Luigi Bocconi.

L'Université commerciale a accompli la mission que son fondateur lui avait assignée. Elle a largement tenu ses promesses. Le public du commerce et de l'industrie en Italie lui a fait le meilleur accueil. De très importantes maisons de commerce et de crédits l'ont fort bien compris ainsi. Le premier cycle de quatre années venait à peine d'être terminé que ces maisons s'attachaient comme collaborateurs de jeunes étudiants de l'Université commerciale, qui avaient appris à connaître toutes les branches de l'activité commerciale.

L'Italie peut se montrer fière d'un pareil résultat ; et le sénateur Ferdinand Bocconi doit être heureux d'assister au développement de son enfant.

Le commerce et l'industrie enlèvent ainsi aux carrières libérales et au fonctionnarisme, des intelligences bien préparées et bien outillées économiquement.

Il est certain que la fortune économique et commerciale de l'Italie, servie par des esprits aussi sérieusement préparés, trouvera dans ce fécond mouvement, qu'aura préparé l'Université Luigi Bocconi, un de ses facteurs principaux.

L'Université commerciale « Luigi Bocconi » peut servir de modèle aux nations qui voudraient entreprendre une œuvre similaire.

En fournissant quelques indications sur le fonctionnement de l'Université commerciale Luigi Bocconi, nous avons voulu fournir un simple renseignement pouvant offrir quelque utilité aux lecteurs de la *Revue internationale de l'enseignement*.

LOUIS PAOLI.

LES INSPECTIONS DE FACULTÉS

L'Association du personnel enseignant des Facultés des lettres vient de mettre à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée la question des inspections dans l'enseignement supérieur.

L'utilité de ces inspections a été contestée avec de bonnes raisons par Burdeau dans son rapport au nom de la Commission du budget de l'exercice 1887. Voici ce qu'il en disait :

« *Inspection de l'enseignement supérieur*. — Dans l'état de faiblesse où l'enseignement supérieur était tombé, au moins en quelques points, sous le régime impérial, les visites des inspecteurs généraux auraient pu avoir leur utilité : les professeurs, inamovibles en fait, ne relevaient guère que d'eux-mêmes, et si l'un d'eux s'abandonnait, le seul remède devait être un avertissement donné par un de ces maîtres dont l'autorité scientifique est assez haute pour s'imposer à tous sans blesser personne. Nous ne disons pas que les inspecteurs aient joué ce rôle alors ; mais ils l'auraient dû, et c'était leur raison d'être. Aujourd'hui, chaque professeur est soumis à une série de contrôles, nouvellement créés et de plus en plus efficaces ; il relève d'abord de ses élèves, qui réclament une préparation sérieuse à leurs diplômes ; à la fin de l'année, les résultats de ce travail sont jugés par ses pairs, qui examinent avec lui ses élèves ; une juridiction plus haute encore est celle du Conseil général des Facultés, récemment créé dans chaque centre universitaire, et qui a droit de réprimande sur les professeurs négligents; au sommet, enfin, de cette hiérarchie nouvelle est la Section permanente du Conseil supérieur. qui règle l'avancement (1), et qui, depuis le décret du 28 décembre 1885, prononce les admissions à la retraite, ou le maintien hors cadre des professeurs âgés, selon leurs titres. Bref, la République a doté l'enseignement supérieur d'une quasi-autonomie, et y a organisé un système de contrôle intérieur dont on jugera l'efficacité en le laissant s'exercer.

« Il serait donc naturel de relâcher peu à peu la surveillance tout extérieure dont les inspecteurs généraux sont chargés.

« Cette surveillance, d'ailleurs, n'a jamais été bien étroite. Les inspecteurs de l'enseignement supérieur voyagent peu ; et comment le feraient-ils ? Presque tous sont retenus à Paris par d'autres fonctions de l'ordre le plus élevé, et qui réclament leur présence assidue.

(1) Burdeau confond ici la Section permanente et le Comité consultatif.

« Tout semble donc indiquer que l'heure est venue de s'acheminer, avec la prudence nécessaire, vers la suppression de cette institution. L'administration entre, d'ailleurs, dans cette vue, et, tout en réclamant avec force, pour la période de transition et d'essai que l'enseignement supérieur traverse, le maintien provisoire des inspecteurs existants, elle est résolue à ne plus suppléer aux vacances qui se produisent dans ce corps. »

En dépit de la réserve finale, la conclusion naturelle de ce rapport était la suppression immédiate du crédit des inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur. Ce fut l'objet de l'amendement Proal, qui ne fut repoussé en 1887 qu'à une faible majorité, et qui fut adopté en 1888. Le commissaire du gouvernement avait vainement invoqué, en faveur du maintien du crédit, le texte des instructions données, l'année précédente, aux inspecteurs généraux de l'ordre des lettres : « Je crois devoir, leur disait-on, appeler particulièrement votre attention sur les points suivants : Quelles ont été dans chacune de ces Facultés les effets du décret du 28 décembre 1885 ? Y a-t-il cohésion entre les différents maîtres, entre la Faculté des lettres et les autres Facultés ? Quelles mesures ont été prises, sur l'initiative de la Faculté, dans l'intérêt des études et dans l'intérêt des étudiants ? La Faculté a-t-elle des étudiants qui ne soient pas aspirants au professorat ? A-t-elle pour eux et pour les aspirants au professorat des régimes d'études différents ? Est-il donné aux aspirants au professorat des directions pédagogiques ? Sont-ils excercés de quelque manière à l'enseignement ? »

La Chambre estima qu'il était facile au ministre de s'adresser aux doyens et aux recteurs pour avoir la réponse à de pareilles questions, sans déranger à cet effet, et non sans frais, M. Ravaisson ou M. Michel Bréal. Le crédit fut supprimé, et le resta malgré un retour offensif, l'année suivante, de M. Gabriel Compayré, alors député. Depuis 1888, il n'y a plus d'inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur.

Toutefois, quelques années après et plusieurs années de suite, contrairement au vœu très net du Parlement, on rétablit non pas les inspecteurs, mais les inspections, en y déléguant des membres du Comité consultatif. Mais comme ce contrôle était limité aux Facultés de province, et que les délégués chargés d'y procéder étaient des professeurs *en exercice* des Facultés de Paris, il ne pouvait manquer de se produire des froissements, et des conflits latents ou déclarés. Le plus vif éclata à Bordeaux, et on a rappelé récemment avec quelle ironie incisive, dans un rapport officiel, le doyen Stapfer protesta contre le principe de l'inspection des professeurs de province par leurs collègues de la Sorbonne.

Au moment où la question se pose à nouveau, et dans les mêmes termes, ce rapide historique n'est peut-être pas sans utilité.

L. Clédat.

QUELQUES MOTS

SUR

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ET LES REPROCHES QU'ON LUI ADRESSE

M. P. Appell, l'éminent doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Paris, a prononcé le 3 août dernier un important discours au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, à Clermont-Ferrand. Ce discours, consacré à *l'Esprit scientifique et à l'enseignement*, n'est point resté inaperçu. La haute personnalité de l'orateur et le puissant intérêt du sujet traité méritent d'éveiller et de retenir l'attention. M. Appell a surtout visé l'enseignement des sciences; mais il ne s'y est pas absolument enfermé et telles pages de son discours concernent notre enseignement secondaire tout entier, son caractère, ses méthodes.

Après avoir fort justement défini l'esprit scientifique, « l'esprit de recherche, une curiosité toujours en éveil, une patience inlassable, une imagination créant des rapprochements imprévus et surtout l'initiative et encore l'initiative »; après avoir montré que cet esprit scientifique « donne à la vie le but le plus élevé qui soit, la recherche de la vérité », et qu'il est indispensable dans toutes les conditions sociales « pour développer les qualités d'activité intelligente, d'initiative et d'énergie qui sont les conditions du progrès et de la vie même de notre démocratie », M. Appell affirme que cet esprit scientifique ne peut pas être donné ni développé par notre enseignement national, tel qu'il est constitué à tous ses degrés, et il fait en ces termes le procès de notre enseignement, surtout de notre enseignement secondaire :

« Quoique notre enseignement public ait fait de grands progrès par rapport à ce qu'il était sous le second Empire, il reste encore imprégné, comme l'a dit, au Congrès de Lyon, mon collègue et ami Lippmann, « du pédantisme bureaucratique et de la pédagogie d'ancien régime ». D'ailleurs toute réforme, dans le sens du développement de l'esprit scientifique, sera impossible, tant que nous laisserons, comme couronnement et sanction des études, écraser l'esprit de la jeunesse par des épreuves théoriques, reposant uniquement sur l'érudition.

« Ces concours, ces examens, dit excellemment M. Pierre Baudin, sont des épreuves de mémoire, non de savoir fondamental, ni d'observation, ni d'expérience. Partout le livre règne. C'est lui qui s'interpose entre les faits et l'individu. Au lieu d'être le guide, il est l'évangile. Or il n'y a rien au monde, ni le témoignage d'un savant, ni la parole d'un penseur, qui ait une autorité supérieure à l'observation directe, à l'expérimentation et à l'analyse immédiate, en un mot, au travail personnel ».

« Déjà, dans l'école primaire, nous trouvons un enseignement trop théorique, trop abstrait, trop éloigné des réalités qui entourent l'écolier, ne s'occupant pas assez d'adapter l'enfant au milieu agricole, industriel ou commercial dans lequel il devra développer son activité et son initiative ; et comment pourrait-il en être autrement, puisque dans les écoles normales où se forment les instituteurs, avec tant de travail et de bonne volonté, la science leur est trop souvent présentée comme une entité immobile, non comme l'effort éternel et patient de l'homme vers un inconnu toujours grandissant. L'administration voit le mal et cherche activement le remède : je crois qu'il consisterait surtout à établir des relations suivies entre les écoles normales primaires et l'enseignement supérieur ; les meilleurs élèves-maitres devraient passer une année dans une Faculté des sciences pour y faire des travaux pratiques de laboratoire, ceux du P. C. N. par exemple, ou ceux de botanique et de chimie agricoles, ou d'autres encore appropriés aux conditions locales.

« L'enseignement secondaire a sa principale raison d'être dans la préparation à l'enseignement supérieur scientifique ou technique : depuis quelques années, de grands efforts ont été faits pour rompre l'uniformité des vieux cadres d'études, et pour développer la curiosité et l'initiative des élèves ; dans les meilleurs lycées, des travaux pratiques ont été institués pour les sciences expérimentales, l'enseignement des mathématiques a été rendu plus simple et plus intuitif, avec moins de théorèmes et plus de problèmes, le cours dicté a été supprimé, le passage d'une classe à l'autre interdit aux incapables ; mais toutes ces heureuses modifications resteront stériles, si le système d'examens du baccalauréat est maintenu, avec ses vastes programmes, l'absence de toute épreuve pratique, l'effort énorme de mémoire qu'il exige pour quelques jours, le retard qu'il impose à l'entrée dans la vie active (1). Et encore, quand cette première barrière, qui n'arrête guère et qui retarde beaucoup, a été franchie, s'en présente-t-il, pour les meilleurs élèves, d'autres du même genre, aussi artificielles, plus difficiles et plus déprimantes : pour les uns, ce sont deux ou trois années de mathématiques spéciales occupées à ressasser les mêmes questions théoriques, en vue des concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique, suivies de deux années d'école, théoriques et encyclopédiques, négation de toute liberté et de toute recherche personnelle, et cela comme préparation à des écoles techniques d'ingénieurs ou d'officiers, c'est-à-dire à des carrières où le véritable esprit scientifique, l'action et l'initiative sont précisément les plus nécessaires : pour les autres, c'est la préparation à l'Ecole Normale supérieure, aux Ecoles des Ponts et des Mines, à l'Ecole Centrale, qui soulève les mêmes critiques, comme l'a montré avec

(1) Voir la *Revue du mois* du 10 janvier 1907, t. III, p. 5.

tant de force M. André Pelletan, sous-directeur de l'Ecole des Mines, dans de récents articles (1). Et que dire des agrégations de l'enseignement secondaire pour les sciences expérimentales, avec leur érudition écrasante, faites comme à souhait pour former des maîtres qui écraseront à leur tour la jeunesse sous le poids de leurs connaissances théoriques !

« Il serait bien difficile, dit M. André Pelletan, de déraciner de l'esprit de nos compatriotes cette idée très erronée, qu'un concours entre adolescents suffit à classer un homme pour sa vie entière. Et cependant l'expérience quotidienne nous en montre la fausseté ! Combien voyons-nous de brillants écoliers, chez lesquels tout mouvement intellectuel s'éteint dès qu'ils entrent dans la vie de bureau, mais qui, une fois lancés dans l'engrenage officiel, arrivent par la force d'inertie, aux grades les plus élevés, et encombrent la haute administration de leur solennelle et impuissante médiocrité ». Sans doute il faut imposer une concurrence pour pouvoir choisir les meilleurs sujets : mais un concours limité à quelques épreuves et à quelques jours, laisse au hasard une part excessive. De plus « il est impossible d'interdire à un candidat malheureux de redoubler sa classe et de se représenter aux examens ; ces vétérans finissent par battre les plus jeunes : les médiocres arrivent donc par leur persévérance... Ce n'est plus un recrutement au choix, c'est un recrutement à l'ancienneté ».

« On trouvera dans la brochure de M. Pelletan d'intéressants documents montrant quel est le rôle de la chance dans les concours actuels : je puis y ajouter, sur le point particulier de l'influence de la préparation artificielle et de l'avantage que peuvent avoir dans les concours d'entrée aux écoles les plus anciens sur les plus intelligents, le fait d'un jeune homme qui, entré 160e à l'Ecole Polytechnique, a été dans les classements intérieurs constamment premier ou second, et qui cependant aurait été refusé dans une année à promotion plus réduite ».

Assurément, dans tout ce passage, M. Appell et les auteurs qu'il cite, MM. P. Baudin et André Pelletan, se préoccupent surtout de l'enseignement des sciences. Pourtant les phrases les plus significatives y ont une portée générale qui nous autorise à croire que les critiques ici formulées sont dirigées contre l'enseignement secondaire tout entier. Ces critiques ne nous paraissent pas devoir être acceptées sans discussion.

Si nous ne nous trompons pas, les deux vices rédhibitoires reprochés à notre enseignement secondaire sont : 1° d'être trop théorique, trop abstrait ; 2° d'aboutir à un ensemble d'examens et de concours mal conçus, mal organisés, artificiels et déprimants.

Et d'abord, que faut-il entendre par « enseignement trop théorique » ? Le vrai sens de l'expression ressort à nos yeux de la citation empruntée par M. Appell à M. Pierre Baudin : « Partout le livre règne. C'est lui qui s'interpose entre les faits et l'individu. Au lieu d'être le guide, il est l'évangile. Or il n'y a rien au monde, ni le témoignage d'un savant, ni la

(1) *L'Ecole des Mines*, Revue de Paris, 15 avril 1898. *La réforme de l'Ecole Polytechnique*, librairie polytechnique, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

parole d'un penseur, qui ait une autorité supérieure à l'observation directe, à l'expérimentation et à l'analyse immédiate, en un mot, au travail personnel ». S'il s'agissait uniquement de l'enseignement supérieur, nous nous rallierions volontiers à cette conception. Mais n'oublions pas qu'il est question de l'enseignement secondaire; et qu'il est avant tout nécessaire de bien définir quel est le but, quelle est la mission de cet enseignement. Cet enseignement s'adresse à des enfants et à des jeunes gens, dont l'âge varie entre dix et vingt ans. Dire, prétendre que cet enseignement doit consister principalement en observations directes, en expérimentations et en analyses immédiates, en travaux personnels, c'est proprement mettre la charrue devant les bœufs. L'être humain, qui entre dans la vie intellectuelle, doit, avant de se mettre lui-même et personnellement au travail, apprendre ce qui a été fait avant lui; il faut qu'il soit mis au courant, en toute matière de science, en tout ordre de pensée, des résultats acquis par les générations précédentes: sinon l'humanité recommencera perpétuellement la même œuvre. Cet ensemble de connaissances, absolument indispensable à qui veut ensuite augmenter par son œuvre personnelle le patrimoine du genre humain, constitue, d'après nous, la culture générale, ce qu'on appelait autrefois les humanités. Fournir aux enfants et aux jeunes gens ce viatique, leur faire comprendre à quel moment de l'histoire, à quelle étape du progrès scientifique ils entrent à leur tour dans la vie, tel doit être le rôle de l'enseignement secondaire. Voilà pourquoi cet enseignement ne doit être ni exclusivement littéraire, ni exclusivement scientifique; voilà pourquoi, malgré les objections souvent exprimées, une année de philosophie doit en faire partie.

Eh bien! nous serions curieux de savoir comment l'enseignement littéraire, historique, philosophique, scientifique, ainsi entendu, pourrait être donné sous une forme pratique. Nous n'apercevons pas d'autre mode de transmission des connaissances acquises que la parole du maître ou la lecture du livre. En ce qui concerne les sciences expérimentales, voudrait-on que chacune des observations accumulées depuis de longs siècles, que chacune des expériences faites par les savants de tous les âges et de tous les pays, fût refaite de nouveau par chaque élève? Si les huit ou dix années, dont se compose le double cycle de l'enseignement secondaire actuel, pouvaient suffire à de tels exercices, ne serait-ce pas là perdre un temps précieux? L'erreur, commise par ceux qui attaquent notre enseignement secondaire, est de croire que la mémoire seule est mise en jeu par l'enseignement oral ou livresque: si l'enseignement est mal donné ou mal dirigé, il pourra en être ainsi; mais ce n'est nullement une conséquence de l'enseignement lui-même. Il faut autant d'intelligence, autant de perspicacité, autant d'initiative personnelle pour goûter les beautés littéraires ou artistiques, pour comprendre les grands événements de l'histoire, pour pénétrer la pensée des grands philosophes que pour procéder à l'observation directe ou à la reconstitution expérimentale des phénomènes de la nature. Or, dans l'enseignement secondaire, pour distribuer les connaissances et la culture générales qui en sont le véritable fruit, rien ne peut remplacer le témoignage des savants, rien ne peut être substitué à la parole des penseurs, que ce témoignage s'exprime dans la chaire ou dans le livre, que cette parole soit verbale ou écrite. C'est aux professeurs et aux auteurs de livres à éveiller l'intelligence de leurs élèves et de leurs

lecteurs par un enseignement vivant. Il est possible que tous n'y réussissent pas. Mais ce n'est point la faute de l'enseignement lui-même, et ce n'est point lui qui doit porter la responsabilité des applications maladroites qui le faussent et qui le dénaturent.

Les examens et les concours, auxquels aboutit notre enseignement secondaire, ne sont pas appréciés par M. Appell avec plus de bienveillance. Il en veut surtout au baccalauréat et aux concours d'admission des grandes écoles de l'Etat. Mais ici nous ne distinguons pas bien nettement si c'est le principe même des examens et des concours ou bien leur organisation actuelle que l'on attaque. D'une part, en effet, M. Appell réclame « la destruction de notre vieux système d'examens et de concours », et il semble bien dans cette phrase s'en prendre au principe même ; mais, d'autre part, il reconnaît qu'il faut imposer une concurrence pour pouvoir choisir les meilleurs sujets : or tout choix comporte un examen, et toute concurrence aboutit à un concours ; ici donc c'est plutôt à l'organisation actuelle qu'au principe même que s'adressent les critiques. Il nous semble que ce second point de vue est plutôt que le premier celui de M. Appell. Les deux reproches essentiels, que nous trouvons sous sa plume, sont, en effet, dirigés contre les programmes des examens et concours, contre les inconvénients et les imperfections de ces mêmes examens et concours.

Ici encore apparaît l'épithète *théorique*. Le baccalauréat est mauvais, parce qu'il ne comporte aucune épreuve pratique. Les concours d'admission aux grandes écoles sont déplorables, parce qu'ils portent sur des questions et des connaissances théoriques. En vérité, nous nous demandons quelles épreuves pratiques pourraient figurer dans les examens et concours en matière littéraire, historique, philosophique, même mathématiqué : pour les sciences expérimentales, si vraiment ces examens et concours doivent simplement attester que les candidats ont acquis et compris les notions fondamentales de ces sciences, qu'ils possèdent désormais le bagage indispensable aux travaux personnels, leur œuvre de demain, ne peut on s'en rendre compte par des interrogations orales ou des compositions écrites ? Comme plus haut, nous dirons que la valeur des examens et des concours dépend surtout des examinateurs et des membres des jurys : ce n'est point le système qui est mauvais, c'est l'application qui peut en être faite.

Un autre reproche adressé au système des examens et des concours, c'est que l'organisation actuelle « laisse au hasard une part excessive ». Le rôle de la chance y est considérable, et M. Appell cite en particulier le cas d'un jeune homme, qui « entré 160e à l'Ecole Polytechnique a été dans les classements intérieurs constamment premier ou second, et qui cependant aurait été refusé dans une année à promotion plus réduite ». L'argument est souvent produit ; il fait, en général, une assez forte impression ; il nous paraît à nous singulièrement faible. Et tout d'abord M. Appell croit-il qu'il y ait dans la vie une seule entreprise où le hasard n'ait aucune part, où la chance ne joue aucun rôle ? Reprocher à nos examens et à nos concours de ne pas éliminer le hasard ou la chance, c'est en somme leur reprocher d'être des épreuves humaines, organisées par des hommes, affrontées par des hommes. En second lieu, le cas de ce

jeune homme, entré 160e et se classant ensuite premier ou second, est un cas exceptionnel. Quand donc cessera-t-on d'invoquer sans cesse des faits exceptionnels contre telle ou telle institution universitaire? C'est avec des arguments de cette nature qu'on a le plus violemment attaqué les brevets et diplômes de toute nature. Parce qu'une danseuse du Moulin-Rouge avait son brevet supérieur, on a fait jadis le procès de tout l'enseignement des femmes. Parce qu'un cocher de fiacre était bachelier, on a foncé avec rage contre le baccalauréat et son inutilité sociale. Parce que de temps en temps, un bon élève était refusé à un examen ou à un concours, on a crié à l'injustice et à l'immoralité des examens et des concours. Parce qu'un premier prix d'allemand ou d'anglais n'avait pas su se faire comprendre dans un restaurant de Cologne ou de Londres, on a bouleversé la méthode d'enseignement des langues vivantes. On se saisit d'un incident parfois unique, toujours exceptionnel, pour partir en guerre contre ceci ou cela. En face de cet incident, l'immense majorité des résultats normaux, équitables, prévus ne pèse pas un fétu. En vérité, on nous permettra de ne pas nous arrêter plus longtemps à de telles raisons.

Nous ne pouvons donc pas nous rallier aux idées exprimées par M. Appell sur notre enseignement secondaire en général. Ce n'est pas à dire que nous estimions que tout est pour le mieux dans le meilleur des systèmes d'éducation. Nous savons fort bien qu'il y a des réformes à faire, des améliorations à effectuer. Comme toute institution humaine, l'enseignement secondaire français est imparfait; il doit se perfectionner sans cesse, tendre constamment vers un état meilleur. Mais c'est par la pratique et par le détail que les changements et les réformes doivent se faire. L'un des maux dont il souffre, l'un des dangers les plus graves qui le menacent, l'une des armes les plus perfides que manient ses adversaires, c'est précisément cette instabilité des méthodes et des idées générales, cette avalanche de critiques doctrinales ou philosophiques dirigées sans cesse contre lui. C'est là aussi ce qui attriste ses amis, ce qui déroute et trouble le plus les familles désireuses d'assurer à leurs enfants une éducation et un enseignement vraiment profitables. A vouloir réaliser l'idéal, à vouloir n'appliquer aux choses humaines que la pure logique, philosophes et savants perdent quelquefois terre. L'évolution, le progrès des institutions humaines doivent s'accomplir par transformations et améliorations partielles.

J. Toutain.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

COMPTE-RENDU STÉNOGRAPHIQUE (1)

SÉANCE DU 29 MARS 1903

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

M. Picavet. — J'ai une observation à présenter à propos des rapports des membres de la Société avec la Commission d'enquête parlementaire. J'ai d'ailleurs dit à M. Charles Dupuy ce que la Société avait décidé, à savoir que M. Larnaude lui présenterait le tableau des résolutions prises par la Société depuis un certain temps. Puis, je lui ai transmis la demande de M. Bernès qui désire déposer sur le baccalauréat et la rhétorique supérieure.

M. Larnaude. — C'est une addition ; ce n'est pas une rectification.

M. Croiset. — J'ajouterai à propos du procès-verbal que la sténographie des choses dites l'autre jour a été prise pendant la séance et que ceux qui avaient parlé ont déjà revu leur texte.

M. Picavet. — Il me manque le texte de la déposition de M. Lagrave, je voudrais l'avoir, car je désirerais qu'elle passe dans le prochain numéro.

M. Gabelle. — Je dois vous dire que M. Lagrave a revu le texte qui lui a été soumis, qu'il l'a corrigé et que vous le recevrez incessamment.

M. Croiset. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le sujet abordé l'autre jour d'une manière si intéressante, comme le rappelait le procès-verbal lui-même. Les personnes s'intéressant aux questions que nous traitons ici et qui se font un plaisir d'assister à nos séances ont certainement différentes choses à dire pour compléter ce qui a été dit l'autre jour sur ces questions.

M. Gabelle. — M. l'inspecteur général Lagrave, qui m'a remplacé à la dernière réunion, vous a fait connaître les motifs pour lesquels je n'ai pu assister à cette séance. Je tiens personnellement à vous en exprimer mes regrets. L'ordre du jour de cette séance comportait la discussion de la question de l'enseignement professionnel technique dans ses rapports avec les divers ordres d'enseignement. Or si je suis bien renseigné, il aurait été quelque peu question des mauvais rapports qu'entretient avec les autres enseignements l'enseignement technique. Aussi bien, la légère

(1) Voir dans la *Revue* du 15 mai 1908 le compte rendu sommaire (p. 460-461).

critique qui a été faite, l'a été sur le ton de la plus parfaite courtoisie. Je ne m'y attarderai donc pas. Je connais trop d'ailleurs les sentiments de mon collègue M. Gasquet. Je connais trop sa largeur d'esprit pour ne pas être convaincu que s'il a signalé un antagonisme susceptible d'exister entre deux administrations, c'était pour le condamner. Il voudra bien me faire l'honneur de me croire lorsque je lui dirai que mon ferme dessein est de m'élever également au-dessus des petites passions qu'a pu faire naître cet antagonisme pour me placer au point de vue de l'intérêt public qui nous anime tous. C'est dans cet esprit que je voudrais vous entretenir à mon tour de l'enseignement technique pour vous exposer très simplement ou plutôt pour vous rappeler les phases successives par lesquelles cet enseignement a atteint son développement actuel.

Comme mon collègue M. Gasquet vous a surtout fait un résumé de l'état de la question à l'étranger, me laissant par une délicate attention le soin d'indiquer les efforts faits dans notre pays pour le développement professionnel et technique, je vous demanderai la permission de tenter un historique rapide de la question de l'enseignement technique en France. Ce résumé, que je m'efforcerai de rendre aussi succinct que possible, pour ne pas abuser de votre indulgente attention, ne sera peut-être pas inutile. Il est bon, en effet, de rappeler que nous avons, en cette matière, comme en beaucoup d'autres, été des précurseurs et que si certaines nations ont pris sur la nôtre une avance que je ne songe pas à contester, nous pouvons et nous devons regagner cette avance.

Pour l'exposé que je veux faire, je vous demanderai la permission de vous reporter par la pensée à un siècle en arrière. C'est à la veille de la Révolution, en 1780, que le duc de La Rochefoucauld fonda dans une ferme de son domaine de Liancourt une école ouvrière qui fut le premier embryon des écoles d'arts et métiers. L'idée première de ces écoles doit être recherchée dans le mouvement d'opinion que les philosophes du XVIII[e] siècle tels que Diderot, d'Alembert, etc., déterminèrent en faveur du travail manuel. L'école de Liancourt, qui comptait déjà en 1793 une centaine d'élèves, n'avait été primitivement, à vrai dire, qu'une école d'enfants de troupe, créée dans l'intérêt des fils des soldats du régiment de dragons dont M. de La Rochefoucauld était colonel et dans laquelle il avait adjoint aux sous-officiers qui servaient d'instructeurs, les maîtres-ouvriers du régiment, armuriers, selliers, tailleurs, etc. Cette école fut conservée avec son caractère originel par la Révolution ; elle fut même agrandie et installée au château de Compiègne comme section industrielle du Prytanée militaire français.

Les résultats produits par l'enseignement de cette école lorsqu'elle était encore à Compiègne parurent si encourageants que dès 1804 la commission qui avait été chargée d'élaborer le programme des études et qui était composée d'hommes tels que Monge, Berthollet, de la Place, Costaz et Conté, avec Chaptal pour président, proposait et obtenait par décret consulaire du 19 mars, la fondation à Beaupréau, dans l'Anjou, d'une seconde école d'arts et métiers destinée spécialement aux élèves originaires des départements de l'Ouest et du Centre et qui devint ensuite l'école d'Angers.

Ces deux premières écoles d'arts et métiers étaient destinées à recevoir, en principe, celle de Châlons-sur-Marne 400 élèves, celle de Beaupréau environ 150.

Les études auxquelles ces élèves étaient astreints concernaient, d'après les dispositions générales fixées par l'arrêté du 6 ventôse an II : la théorie des arts, la géométrie descriptive, à l'usage des arts, le dessin et le lavis appliqués aux plans et aux machines. Les élèves qui faisaient de grands progrès ou marquaient d'heureuses dispositions, recevaient ensuite un enseignement plus élevé. On continuait pour eux l'étude du dessin, du lavis, des plans et machines et on leur faisait connaître l'application des principes de la mécanique à la pratique des arts.

Quant à l'enseignement pratique des arts et des métiers, il était donné dans des ateliers établis dans l'école et avait pour objet : à Châlons : les métiers de forgeron, limeur, ajusteur, tourneur de métaux, fondeur, charpentier et menuisier en bâtiment, meubles et machines, tourneur en bois, charron ; à Angers : la fabrication des tissus de toutes espèces.

Telles furent les origines des écoles d'arts et métiers en France.

Le nombre en a été accru dans le cours du XIXe siècle qui vit éclore, outre les deux écoles de Châlons et d'Angers, celles d'Aix et de Lille ; de plus, l'école d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny a été en 1901 transformée elle-même en école d'arts et métiers. Enfin, la création d'une sixième école vient d'être votée par le Parlement.

Je n'insiste pas, Messieurs, sur l'organisation actuelle des écoles d'arts et métiers ; vous les connaissez, vous savez que ces écoles fournissent d'excellents contremaîtres, chefs d'atelier, directeurs d'usines, des ingénieurs très recherchés par les industriels en raison de leurs connaissances professionnelles, théoriques et pratiques.

Revenons en arrière. Le mouvement en faveur du travail manuel auquel j'ai fait allusion tout à l'heure se poursuivait par des créations pratiques telles que le Conservatoire des arts et métiers. Voici les principales dispositions de la loi de la Convention du 19 vendémiaire an III qui a institué cet établissement.

« Il sera formé à Paris, sous le nom de Conservatoire des arts et métiers, un dépôt de machines, modèles, outils, dessins, descriptions et livres dans tous les genres d'arts et métiers. On y expliquera la construction et l'emploi des outils et machines utiles aux arts et métiers. Le Conservatoire des arts et métiers sera composé de trois démonstrateurs et d'un dessinateur. »

Je m'excuse d'entrer dans ces détails, mais il n'est peut-être pas inutile de rappeler les termes mêmes de cette loi qui, par leur précision, offrent un réel intérêt.

Le Musée industriel créé par la Convention engloba la collection de l'ancienne Académie des sciences, la collection de Vaucanson et celle de l'hôtel d'Aiguillon formée avec des objets du mobilier de la Couronne. Les collections de machines, de modèles et d'instruments de tous genres s'accrurent rapidement par des acquisitions nouvelles.

La loi du 10 juin 1798 affecta l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs à l'établissement du Conservatoire des arts et métiers.

L'installation eut lieu le 2 avril 1799.

Ainsi, l'enseignement par les yeux au moyen d'une collection de modèles industriels servant à des démonstrations orales et pratiques a été la première forme du Conservatoire ; cette étape a duré de 1794 à 1819. Le premier catalogue général des collections, commencé en 1816, fut publié en 1818.

En 1819, le Conservatoire fit un nouveau pas par la création des cours publics de sciences appliquées aux arts et à l'industrie.

Cette importante innovation a été réalisée par l'ordonnance royale du 25 novembre 1819, dont le préambule est le suivant : « Le Conservatoire « des arts et métiers a rendu depuis sa constitution d'importants services ; « mais pour atteindre complètement le but de sa fondation, il y a man- « qué jusqu'ici une haute école d'application des connaissances utiles au « commerce et à l'industrie ».

L'ordonnance établissait au Conservatoire des arts et métiers un enseignement public et gratuit pour l'application des sciences aux arts industriels. Au début cet enseignement se composa de trois cours seulement : un cours de mécanique, un cours de chimie appliquée aux arts et un cours d'économie industrielle.

Depuis lors, 21 autres chaires ou cours ont été successivement créés au Conservatoire.

Vous savez, Messieurs, que le haut enseignement donné dans ces cours y est dispensé par des hommes qui font la gloire et l'honneur de la science française et qui, comme tous les vrais savants, ne croient pas déroger en descendant des hauteurs de la science pure vers ses applications pratiques. Ils attirent à leurs cours un auditoire nombreux et attentif de travailleurs qui viennent ainsi le soir augmenter leurs connaissances professionnelles et s'élever dans la hiérarchie sociale.

Je ne parle que pour mémoire des institutions annexées au Conservatoire des arts et métiers, je veux dire l'Office National de la propriété industrielle, le laboratoire d'essais et le Musée de la prévention contre les accidents du travail. Ces institutions rendent, vous ne l'ignorez pas, les services les plus précieux au commerce et à l'industrie.

En suivant l'ordre chronologique je me trouve amené à vous parler de l'Ecole Centrale des arts et manufactures. Nous avons vu que, dès la fin du XVIIIe siècle la nécessité s'était fait sentir de former des ouvriers d'élite et des contremaîtres dans certains métiers. Mais, dès le commencement du XIXe siècle, la grande industrie prend naissance ; des découvertes scientifiques importantes provoquent la transformation des procédés industriels. Les dirigeants capables font défaut. La Convention Nationale avait eu l'intention d'organiser un enseignement supérieur en vue des besoins nouveaux de l'industrie et elle avait créé en 1794 l'Ecole Centrale des travaux publics ; mais au cours de la période de guerre qui suivit, cette école fut détournée de son but et devint, sous le nom d'Ecole Polytechnique, une école presque exclusivement militaire. C'est alors que trois savants, Dumas, Péclet et Ollivier s'associèrent à Lavallée pour fonder en 1819 l'Ecole Centrale des arts et manufactures. Reprenant la conception originelle et le plan général de l'Ecole des travaux publics, l'école nouvelle se donnait pour but, suivant les expressions de Lavallée, de former des directeurs d'usines pour les industries chimiques, métallurgiques et mécaniques, des ingénieurs capables de construire et de perfectionner ces usines, des ingénieurs propres à concourir aux entreprises de travaux publics tels que chemins de fer, ponts, canaux, etc.

Les débuts de cette école furent difficiles, mais à partir de 1835, l'école ne cessa de progresser et elle était en pleine prospérité lorsqu'en 1855. Lavallée, d'accord avec ses collègues, offrit à l'Etat la cession, à titre gracieux, de l'Ecole Centrale des arts et manufactures. Une loi du 19 juin

1857 approuva une convention passée entre le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics et la famille Lavallée.

Depuis, l'Ecole n'a cessé de fournir de brillantes générations d'ingénieurs qui ont porté sur tous les points du globe le renom de la science et de l'industrie françaises.

Messieurs, je terminerai la nomenclature des établissements qui distribuent un enseignement technique supérieur par les écoles supérieures de commerce.

La création des écoles de commerce peut être considérée comme une victoire éclatante remportée sur l'esprit de routine. En vertu d'un préjugé fortement enraciné dans le monde des affaires, il était admis jusque dans ces derniers temps que l'on naissait commerçant, que la science du commerce ne s'apprenait pas, et jusque dans ces dernières années le peuple anglais — qui a consenti des sacrifices considérables pour organiser sur des bases rationnelles l'enseignement technique industriel — n'avait pas d'écoles de commerce.

C'est à la suite d'enquêtes faites dans les nations voisines et en présence des résultats obtenus notamment dans les écoles de commerce françaises que l'Angleterre est entrée résolûment dans la voie d'une organisation de l'enseignement professionnel commercial.

C'est à l'initiative privée que revient le mérite d'avoir rompu avec les préjugés et les errements du passé, d'avoir compris qu'en ce siècle de luttes économiques à outrance, il n'était plus possible de s'improviser commerçant et que la science commerciale nécessait des études sérieuses.

Des tentatives que l'indifférence du public empêcha d'abord de réussir furent faites dès l'année 1800; mais ce ne fut que vers 1820 que l'Ecole Supérieure de commerce de Paris, berceau de l'enseignement commercial supérieur, fut fondée. Elle prit son essor sous la direction éminente de Blanqui, dont la notoriété contribua au succès de l'établissement auquel il vouait le meilleur de son temps. Après la guerre de 1870, un vif mouvement se manifesta en faveur de la création d'écoles supérieures de commerce. En 1871 furent fondées les écoles du Havre et de Rouen; en 1872, celles de Lyon et de Marseille; en 1874, celle de Bordeaux; en 1881 la Chambre de commerce de Paris compléta son œuvre en créant l'Ecole des hautes études commerciales. Enfin, en 1884, un groupe de commerçants fonda l'Institut commercial de Paris.

Il existait donc huit écoles supérieures de commerce en 1889. Elles sont aujourd'hui au nombre de 14.

Les établissements dont j'ai eu à m'occuper jusqu'ici : Conservatoire des arts et métiers, Ecole Centrale, Ecoles d'arts et métiers, Ecoles supérieures de commerce, ont tous pour but la préparation à des fonctions de direction, de contremaîtres, de chefs d'ateliers, de directeurs, de chefs d'établissement.

Nous allons examiner les tentatives faites en vue de former des ouvriers et des employés.

L'enseignement de la technique d'un métier consistait jadis, vous le savez, dans l'apprentissage aboutissant au compagnonnage et à la maîtrise.

Ce régime disparut sous la Révolution. Les transformations de l'industrie aboutissant à la spécialisation, à la substitution de l'usine à l'atelier familial, la rapidité, la multiplicité des moyens de communication,

l'âpreté de la concurrence qui s'ensuivit modifièrent sensiblement le sort de l'apprenti et de l'ouvrier. Dès le milieu du XIXe siècle, la question de la décadence de l'apprentissage est l'objet des préoccupations des pouvoirs publics.

La loi de 1851 sur l'apprentissage vint apporter un premier remède à une situation critique, en fixant les devoirs du patron vis-à-vis de l'apprenti et notamment en matière d'enseignement professionnel, remède insuffisant d'ailleurs.

La nécessité d'un enseignement technique s'est fait de plus en plus sentir, et un projet de loi présenté aux Chambres en 1867 définit comme suit le but de cet enseignement :

Article premier. — L'enseignement technique a pour objet la pratique des arts utiles à l'application aux diverses branches de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, des études scientifiques ou artistiques qui s'y rapportent.

Il peut être donné aux enfants ou aux adultes de l'un ou de l'autre sexe.

Art. 2. — L'enseignement technique demeure placé dans les attributions du ministère du Commerce et des Travaux publics.

Je me permets de vous signaler les termes de cet article 2 : Le Conservatoire, l'Ecole Centrale, les Ecoles des arts et métiers ont dès leur création, relevé d'un ministère spécial.

Lorsque, pour la première fois, nous voyons ébaucher une organisation de l'enseignement technique primaire, cette œuvre embryonnaire est rattachée à ce ministère spécial, et nous en trouvons les motifs dans le rapport déposé le 29 juillet 1868 au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi.

L'auteur du rapport approuve le but proposé et conclut à placer l'enseignement technique au ministère du Commerce et des Travaux publics qui est, dit-il, le ministère du Travail, de l'Industrie, des métiers et des arts industriels. L'œuvre ébauchée en 1867 ne devait d'ailleurs pas avoir de suite, les crédits votés par le corps législatif, à cette époque, ayant été tout à fait insuffisants pour en assurer la réalisation.

Elle fut reprise plus tard et aboutit en 1880, à la création des écoles d'apprentissage.

Dans son rapport, présenté au nom de la Commission du Sénat, sur ce projet de loi, M. Tolain s'exprimait ainsi :

« Sans plus attendre il faut créer des écoles d'apprentissage. Votre Commission n'est ici, du reste, que l'interprète du sentiment public dans tous les centres industriels. Sur beaucoup de points, des municipalités, des groupes faisant acte d'initiative, sont parvenus à établir des cours publics, des écoles de dessin, des écoles d'usines, des écoles spéciales de chauffeurs, de tissage, des écoles de travail manuel et professionnelles à à Bordeaux, Lille, Lyon, etc... Mais trop souvent les ressources sont insuffisantes pour développer l'institution ou bien le chiffre de la rétribution en exclut les enfants des ouvriers, enfin la pratique n'est pas assez souvent jointe à la théorie.

« Ailleurs, dit encore le rapport, l'ouvrier ne reçoit aucune notion des sciences appliquées qui seules font progresser l'industrie et peuvent lui ouvrir des horizons nouveaux et la pratique manuelle y est toujours restreinte à une infime spécialité. »

Messieurs, aux termes de la loi du 11 décembre 1880, les écoles d'apprentissage, formées par les communes ou les départements, pour développer chez les jeunes gens qui se destinent aux professions manuelles, la dextétérité et les connaissances professionnelles nécessaires, étaient mises au nombre des établissements d'enseignement primaire technique. Le programme d'enseignement de chacun de ces établissements était arrêté d'après un plan approuvé par les ministères de l'Instruction publique, de l'Agriculture et du Commerce.

Ces écoles ne donnèrent pas les résultats que l'on en attendait. Le défaut de ce régime apparut très vite.

Le partage de la responsabilité avait pour principal inconvénient de diviser l'autorité, et laissait ces écoles sans direction ou ce qui est pis, tiraillées entre deux directions opposées.

Pour parer à ces inconvénients, le Parlement plaça, sous l'autorité unique du ministre du Commerce, les écoles d'enseignement technique élémentaires, qu'il créa par la loi de finances de 1892.

Ainsi se trouvait complétée la chaîne qui s'étend logiquement depuis le Conservatoire des arts et métiers jusqu'aux écoles pratiques du commerce et de l'industrie.

En 1900 les écoles nationales professionnelles d'Armentières, Vierzon, Voiron et Nantes, sont venues accroître le domaine du ministère du Commerce en matière d'enseignement.

Faut-il rappeler le but assigné aux écoles pratiques et indiquer en quoi elles doivent se distinguer des écoles primaires supérieures ?

Je ne me dissimule pas que je touche ici à un point délicat de la question qui nous occupe, mais ne convient-il pas, afin d'éviter précisément tout conflit d'attributions, afin de prévenir certaines difficultés, de délimiter les domaines respectifs des deux départements ministériels intéressés qui, animés d'ailleurs, d'une égale passion pour le bien public, rivalisent d'ardeur pour donner un enseignement professionnel aux enfants du peuple.

J'ajoute, d'ailleurs, que cette rivalité a été féconde et que l'émulation qui en est résultée a été un élément de progrès, aussi bien pour les écoles pratiques que pour les écoles primaires supérieures. Au reste, ces écoles tendent à des buts différents. Les écoles primaires supérieures visent surtout à donner une culture générale, qui prépare aux carrières les plus diverses, notamment à l'enseignement, ainsi qu'aux diverses fonctions administratives, et c'est un rôle très beau, car il faut le dire, et le répéter, nous avons besoin de bons fonctionnaires. Une partie de leurs élèves se dirigent même vers les carrières commerciales et industrielles, mais ils constituent une exception.

L'enseignement professionnel, donné dans les écoles primaires supérieures, a surtout un but éducatif.

L'enseignement manuel qui y est distribué tend, en particulier, à développer la dextérité de la main, à former l'éducation de l'œil ; les sections professionnelles commerciales, industrielles, agricoles, qui se sont formées, ont surtout pour but cette éducation physique et je ne peux résister au désir de rappeler une définition des écoles primaires supérieures, données par M. Gasquet, dans une communication faite devant la Société d'enseignement supérieur. Je cite ses paroles :

« Si la première année dans les écoles primaires supérieures doit être

consacrée à renforcer les connaissances de l'école primaire, à développer la culture générale, dès la seconde année les élèves doivent s'exercer au travail manuel du bois, du fer, du modelage et se spécialiser dans des sections industrielle, commerciale, agricole. Non pas, et j'insiste sur ce point, que nous ayons le dessein de former pour l'industrie des ouvriers et de façonner des apprentis. Notre ambition est un peu différente. Nous voulons rendre tous nos élèves aptes à se servir habilement de leurs mains et une partie d'entre eux, par une instruction à la fois théorique et pratique, prêts après un apprentissage nécessaire à entrer dans les carrières qui s'ouvrent à leur activité. »

Notre ambition, Messieurs, est plus modeste, nous voulons faire, nous, simplement des ouvriers et des employés de commerce.

La circulaire du 20 juin 1893, adressée au Préfet par le ministère du Commerce en vue de l'application de la loi de finances de 1892, est fort nette à cet égard, elle s'exprime ainsi :

« Les écoles pratiques diffèrent essentiellement des écoles primaires supérieures dans lesquelles une part est faite à l'enseignement professionnel et qui ont seulement pour objet la préparation à l'apprentissage.

Pour éviter toute confusion, il importe de préciser le caractère des premières : elles sont destinées à former des employés de commerce et des ouvriers aptes à être immédiatement utilisés au comptoir et à l'atelier chaque jour, etc.

« Les écoles pratiques diffèrent essentiellement des écoles primaires supérieures dans lesquelles une part est faite à l'enseignement professionnel et qui ont simplement pour objet la préparation à l'apprentissage. Pour éviter toute confusion, il importe de préciser le caractère des premières : elles sont destinées à former des employés de commerce et des ouvriers aptes à être immédiatement utilisés au comptoir et à l'atelier.

. . . .

« Chaque jour, en effet, la lutte commerciale entre les peuples devient plus ardente et la difficulté des affaires plus grande. L'industrie a subi une transformation profonde : tout est sacrifié au but à atteindre, qui est de produire vite et à bon marché et, par suite de la division du travail et de l'emploi de la machine, l'apprentissage à l'atelier n'existe plus guère aujourd'hui qu'à l'état d'exception. Jamais, cependant, en raison des changements fréquents qui doivent être apportés dans l'outillage, la nécessité de posséder des ouvriers ayant des connaissances théoriques suffisantes et rompus à la pratique de l'atelier n'a été plus clairement démontrée. Il y a un intérêt qu'on ne peut méconnaître à combler la lacune qui, par la force des choses, existe dans notre organisation commerciale et industrielle.

« Il est devenu indispensable de mettre à la disposition de nos commerçants des auxiliaires bien préparés et de fournir à nos industriels des ouvriers d'élite ; c'est à l'école pratique qu'il appartient de remplir cette tâche. »

On peut dire que le but que leur assignait le ministre du commerce en 1893 est atteint.

Il serait excessif de prétendre que les écoles pratiques forment des ouvriers complets ou des employés de commerce accomplis. Mais ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que, quand les élèves quittent ces établissements, ils ont entre les mains les moyens de pourvoir par eux-mêmes

aux besoins de leur existence. Il est évident qu'après quelques années de présence dans les ateliers, les élèves des écoles pratiques d'industrie possèdent sur les apprentis formés à l'atelier la supérioriété que donnent les connaissances théoriques et le dessin et qui permettent à l'ouvrier de comprendre ce qu'il fait et de l'exécuter avec intelligence.

J'ajoute que, dans l'élaboration des programmes-types, aussi bien que dans la préparation des maîtres et dans le choix des méthodes d'enseignement, le ministère du Commerce s'efforce de donner, aux écoles d'enseignement technique élémentaire, une orientation véritablement pratique et de préparer, d'une façon méthodique, à l'exercice d'un métier.

Faut-il en conclure que nos écoles pratiques ne donnent pas cette culture générale, que jusqu'ici, l'on supposait seule susceptible de former l'homme et le citoyen ?

Permettez-moi de conserver ma conviction que l'apprentissage d'une profession peut être une matière excellente au développement de toutes les facultés et que la méthode qui consiste à développer des aptitudes appliquées à un but déterminé, donne à l'esprit le sens exact du réel. Cette méthode, j'en suis fermement convaincu, est apte à former des hommes d'initiative, armés pour la lutte économique — aujourd'hui de plus en plus vive — et à former, en même temps, de bons citoyens.

D'autre part, les organisateurs des écoles pratiques se sont préoccupés de donner, à l'enseignement qu'elles distribuent, toute la souplesse et toute la variété nécessaires pour leur permettre de s'adapter aux besoins de chaque localité ou de chaque région intéressée.

C'est, en effet, l'un des traits caractéristiques de cet enseignement, qu'il ne s'immobilise pas dans une formule rigide et uniforme, mais qu'il s'efforce, au contraire, de s'adapter aussi utilement que possible aux nécessités locales.

Les programmes élaborés par l'Administration ne sont que des programmes-types qui peuvent être modifiées et variés, de même que les professions auxquelles prépare l'école peuvent être diversifiées au gré du développement et du caractère spécial de l'industrie ou du commerce du pays.

Ainsi, à côté des professions dont la préparation est commune à toutes les écoles pratiques (ajustage, tour, forge, serrurerie, menuiserie et modelage), nous trouvons des sections spéciales :

d'Ebénisterie, à Montbéliard, Pont-de-Beauvoisin, Morez, Saint-Etienne, Boulogne-sur-Mer, Nimes, Béziers, Roanne, Marmande, Mende, Reims, Limoges, Mazamet ;

d'Electricité, à Marseille, Saint-Etienne, Lille, Boulogne-sur-Mer, Le Havre, Rouen, Grenoble, Reims, Fourmies, Clermont-Ferrand, Le Mans ;

de Filature et de tissage, à Saint-Etienne, Elbeuf, Fourmies, Vienne, Roanne, Reims, Roubaix ;

d'Horlogerie et de lunetterie, à Morez ;

d'Armurerie, à Saint-Etienne ;

de Coutellerie, à Thiers ;

d'Imprimerie et de typographie, à Lille et à Nimes ;

de Teinturerie, à Reims ;

de Stéréotomie, à Béziers, Mende ;

de Dentelle, au Puy, etc., etc.

Il a même été créé, dans un certain nombre d'Ecoles pratiques, une quatrième année d'études, en général très prospère, en faveur des élèves qui désirent, avant d'entrer dans l'industrie, se perfectionner dans l'une de ces diverses spécialités.

En vue de faciliter cette organisation et de lui assurer toute sa portée, le ministère du Commerce n'a cessé de s'appuyer sur les représentants les plus qualifiés des industries locales et du commerce, qui ont été appelés soit à siéger dans les Conseils de perfectionnement des écoles pratiques, soit à inspecter ces établissements. Enfin, le ministère du Commerce a bénéficié du concours des Chambres de commerce, des groupements professionnels et de toutes les forces agissantes du commerce et de l'industrie, qui constituent, pour le développement et l'orientation de l'enseignement technique, de précieuses sources d'informations.

Aussi les écoles pratiques ont-elles rapidement prospéré.

Le nombre des élèves de ces établissements qui était de 1717 seulement en 1893, s'élève actuellement à plus de 12.000.

Le développement pris par les écoles pratiques montre qu'elles répondaient à un besoin réel.

De nombreuses attestations, émanant des industriels et les commerçants qui emploient d'anciens élèves de nos écoles pratiques, permettent de se former la conviction que le but poursuivi par ces écoles a été atteint.

Les efforts de l'Administration ont d'ailleurs été admirablement secondés par l'initiative privée. Aucun pays n'a vu surgir, comme en France, une aussi belle floraison de groupements, d'associations qui ont créé des cours professionnels à l'usage des ouvriers et des employés ; des Chambres syndicales ont créé, non seulement des cours du soir, des cours du dimanche, mais des cours du jour, où l'apprenti vient acquérir les notions théoriques qui lui font défaut, et qui lui permettront de devenir un ouvrier accompli.

Je viens, un peu longuement peut-être, et je m'en excuse, de résumer l'œuvre accomplie en France au point de vue de l'enseignement professionnel. Cette œuvre est considérable et, comme le disait M. Millerand, dans une conférence faite l'année dernière, nous avons peut-être été les derniers à en comprendre la grandeur.

Les Allemands l'ont vue et comprise notamment à l'Exposition de 1900 et ils l'ont même imitée par certains côtés ; depuis, je le reconnais, ils ont pris une grande avance sur nous.

Cette œuvre doit être poursuivie, complétée. La situation économique de notre pays nous impose des devoirs impérieux ; il importe, notamment, que nous conservions, pour les industries de luxe, la suprématie qui ne nous a jamais été contestée jusqu'à présent et où le goût inné et l'habileté de nos ouvriers se manifestent d'une façon toute particulière.

La concurrence étrangère devient plus âpre, plus ardente que jamais et nous fait une nécessité de maintenir notre production à la hauteur de sa réputation, en relevant la valeur professionnelle de nos ouvriers et la valeur professionnelle de nos employés de commerce. C'est en s'inspirant de cette nécessité qu'il parait utile de coordonner tous les efforts si méritoires de l'initiative privée, de compléter ces efforts et ceux accomplis

dans le même sens par l'Etat, les départements et les communes, et d'organiser, enfin, sur des bases plus larges, l'enseignement professionnel, afin de le mettre, comme dans certains pays voisins, d'une façon plus directe à la portée de tous les jeunes gens du commerce et de l'industrie, âgés de moins de 18 ans.

On a constaté que la progression si remarquable du mouvement commercial et industriel, dans ces pays, a correspondu au développement qu'y avait reçu l'enseignement professionnel. Ne perdons pas de vue enfin, que sur 800.000 jeunes gens employés en France, dans le commerce et l'industrie, 100.000 à peine reçoivent dans des écoles et dans des cours une instruction théorique plus ou moins appropriée à leur profession.

On comprend que cette situation ait retenu l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre pays et le projet de loi sur l'enseignement technique, qui a été mis à l'ordre du jour du Parlement, a pour but de remédier, dans la mesure du possible, à cette situation, dont la gravité n'échappe plus à personne.

Je me garderai, Messieurs, vous le comprendrez, de vous donner mon opinion sur ce projet de loi qui a été déposé en 1902. Depuis cette époque, le problème de l'apprentissage a fait l'objet de nombreuses enquêtes ou études de la part des Chambres de commerce, des Chambres syndicales professionnelles. Le projet lui-même a été examiné à nouveau, au moins en ce qui concerne le titre V, par le Conseil supérieur du travail, et il se peut que certaines de ses dispositions paraissent aujourd'hui susceptibles de modifications.

Nul doute qu'un accord sur un texte nouveau puisse intervenir, le cas échéant, entre le gouvernement et la commission de la Chambre saisie de ce projet.

Il paraît utile, en tout cas, de voir s'établir une discussion, au plus tôt, sur cette question si grave et on ne peut que souhaiter que notre pays possède l'une des armes, qui lui sont le plus nécessaires, pour lui permettre de lutter avantageusement sur le champ de bataille économique et de la possession de laquelle dépend, en grande partie, notre prospérité commerciale et industrielle.

M. Croiset. — Je remercie beaucoup M. Gabelle des observations historiques qu'il a bien voulu apporter ici, avec tant de précision et de compétence. Il résulte de cet exposé qu'il y a bien des questions qui se posent devant nous, maintenant ; on pourrait, dès à présent, en indiquer un certain nombre qui se dégagent, et de l'exposé que nous venons d'entendre, et de celui présenté, l'autre jour, par M. Gasquet, ainsi que dans celui de M. Michel Lagrave.

D'abord y a-t-il, en ce moment, assez de ces écoles, dont la nécessité se fait sentir ?

Il ne s'agit pas de savoir si elles appartiennent à un ministère ou à un autre, il s'agit de savoir si, dans l'intérêt du pays, il y a assez d'écoles rendant de bons services ; c'est l'essentiel.

Puis ces écoles donnent elles un enseignement efficace ? atteignent-elles le public auquel elles s'adressent ? Si cet enseignement n'est pas encore suffisamment efficace, pour quelles raisons ?

Il y a la raison d'âge dont parlait M. Gasquet, qui est évidemment capitale à considérer. Il y a une foule d'autres questions de détail : la question de l'obligation, la question de l'organisation de l'atelier à côté

de l'école et de l'école à côté de l'atelier qui doivent être examinées. Elles doivent être examinées, mais, avant d'entrer dans ces détails, je voudrais bien demander si quelqu'un, ici, a encore à nous exposer quelques idées sur l'ensemble et sur la manière dont le problème se pose aux yeux des gens qui veulent tirer le meilleur parti de ce qui existe ?

M. Buisson pourrait peut-être nous parler de ce qu'il sait sur l'étranger à ce point de vue.

M. Buisson. — Monsieur le Président vous disait, tout à l'heure, qu'il voudrait, dans cette réunion, commencer par mettre en lumière les idées générales sur lesquelles la discussion pourrait s'engager.

Si vous me donnez la parole, avant d'entrer dans cette discussion générale, il me semble qu'on pourrait demander à M. Gabelle, si dans l'exposé historique qu'il vient de faire, il n'y a pas une petite lacune.

M. Gabelle a passé en revue, d'une façon très intéressante, les différentes créations et les différentes lois relatives à l'enseignement technique. Je crois qu'il serait à propos de marquer que c'est au ministère de l'Instruction publique qu'a été commencé et accompli un projet dont il a fait à la fois l'éloge et la critique avec raison : c'est le projet qui a commencé avec la proposition Tolain. M. Tolain qui est mort sénateur, avait été comme ouvrier, un des principaux auteurs du mouvement.

Un autre parmi les hommes qui ont pris la plus grande part à la propagande dans ce sens ne devrait pas être oublié. C'était M. Salicis, un ancien officier de marine qui a eu le grand mérite, à une époque où la question n'était pas aussi claire qu'aujourd'hui, de dire prophétiquement tout ce que l'on dit aujourd'hui.

Salicis par des écrits, par sa propagande personnelle, plus tard par les missions et les fonctions qui lui furent confiées, a popularisé chez nous l'enseignement du travail manuel de l'école primaire. Il a fait entrevoir l'urgence de combler une lacune, de créer un enseignement pratique et professionnel.

Il avait distingué, d'accord avec Tolain, les deux objets que M. Gabelle a, d'ailleurs distingués, lui-même, mais que nous venons toujours à confondre malgré nous.

Il y avait deux étages. L'étage supérieur devait se composer d'établissements d'enseignement technique, au sens complet, véritable j'allais dire au sens technique du mot. A cet égard, les renseignements donnés par M. Gabelle le prouvent, nous avons fait de très grandes choses.

Ce qui était en souffrance, c'était la partie inférieure, le bas peuple ouvrier.

C'est pour ceux-là qu'il n'y avait rien d'organisé, et c'est pour ceux-là que Salicis, que Tolain, que Corbon, ont eu l'idée d'organiser des écoles manuelles d'apprentissage.

Cette conception avait l'avantage et l'inconvénient que M. Gabelle a signalés.

Il est très certain que ces trois hommes avaient en vue une éducation de la main et de l'œil tout à fait préliminaire, purement préparatoire. Ils n'espéraient pas faire des ouvriers, ni des techniciens, encore moins des contremaîtres, mais ils pensaient que, dans l'enseignement primaire, doit entrer un élément de culture manuelle, qu'il peut encourager le goût du travail manuel, créer le plus possible d'aptitudes à la vie qui sera celle de l'ouvrier des champs ou de l'ouvrier industriel, ou encore de l'em-

ployé du comptoir. Et c'est cette préoccupation qui a dominé. De là, la conséquence que ces trois hommes initiateurs et ceux qui les ont suivis se sont beaucoup plus préoccupés, dans ces institutions, adjointes à l'enseignement primaire, de la partie éducation générale et préparation générale, que de la partie technique et de la préparation à l' apprentissage proprement dit.

Cela n'est pas un défaut, cela n'est pas un bien non plus, c'était une tendance d'esprit, cela correspondait à leur préoccupation dominante.

A la suite de cela, et je crois qu'il est bon de le rappeler, le ministère de l'Instruction publique qui, à ce moment, avait, seul, les fonds nécessaires, et une organisation préparée pour cela, le ministère de l'Instruction publique a bien reconnu le défaut, l'insuffisance de cette méthode. Il ne faut pas oublier que ce sont les ministres de l'Instruction publique qui ont pris sur eux de créer, de toutes pièces, en y mettant 4 millions 1/2, les trois premières écoles nationales professionnelles, qu'ils ont faites nationales, précisément pour que l'enseignement professionnel prit un grand éclat et fût mis sous les yeux du public.

Ces trois établissements étaient une grande nouveauté. C'est donc un oubli singulier toutes les fois que l'on raconte l'histoire de l'enseignement technique, de passer son silence ce fait que c'est le ministère de l'Instruction publique qui a, spontanément et largement, fait ces créations. Je reconnais que dans ces créations elles-mêmes, la part de l'éducation professionnelle, préparatoire et préliminaire était probablement trop grande, la tendance éducative devaient prédominer, c'était inévitable, c'est un défaut qui devait, en quelque sorte, naître de l'ambiance du milieu dans lequel il se trouvait. Mais avoir mis expressément les écoles manuelles d'apprentissage au rang de celles qui donnent lieu à une dépense obligatoire pour les commis, et avoir institué aux frais de l'état ces trois grandes écoles nationales qu'aucune loi n'avait jusque là prévues, c'était bien affirmer la place considérable que le Ministère de l'instruction publique entendait faire à l'enseignement professionnel dans notre système d'éducation nationale.

Que plus tard, que même au bout de très peu de temps on se soit aperçu que celà même ne suffisait pas, nous le comprenons tous très bien aujourd'hui. On s'est dit : l'éducation professionnelle, c'est un mot, mais il faut arriver à la pratique directe et complète ; il n'y a qu'un ministère qui pourrait le faire. Il est donc très naturel qu'au bout d'un certain nombre d'années, précisément en raison du succès de cette initiative, les Chambres aient cru bon d'accentuer davantage le caractère spécial spécifique d'enseignement professionnel et qu'elles aient, en conséquence, séparé les deux ministères qui acceptaient, depuis quelques années, le condominium.

Je demanderais, cependant, à M. Gabelle — je parle là au nom du passé que M. Gabelle n'a pas connu, heureusement pour lui — je lui demanderais la permission de ne pas le suivre sur ce point de fait historique : il semble indiquer que des montagnes de difficultés auraient surgi pendant le régime du condominium. J'ai administré sous ce régime et je dois à la vérité de dire que rien au monde n'a été plus facile que la pratique du condominium. Je crois qu'on pourrait mettre au défi de tirer de ces fameux cartons des ministères, où il y a tant de choses inutiles, un

seul exemple de conflit véritable entre les deux ministères. Il y a eu les lenteurs qui résultent toujours de la communication des dossiers; il y a très loin de l'un à l'autre des deux trottoirs de la rue de Grenelle, mais, c'est tout.

Le condominium était une idée que je ne défends pas. Elle était alors acceptée par tous. M. Gréard, qui était le grand arbitre entre les deux administrations, avait fait vivre avec succès cette formule transactionnelle et peut-être provisoire.

Mais c'est de l'histoire ancienne. Venons au présent.

Le fait qu'il ne faut pas perdre de vue c'est qu'à l'heure actuelle, en France, quand il s'agit de cet enseignement technique, élémentaire et populaire, nous sommes pour l'appliquer, dans une situation différente des autres pays.

On a parlé de la Suisse et de l'Allemagne ; je prends l'exemple de la Suisse. Il est très vrai qu'en Suisse on a immédiatement, après l'école primaire, cru nécessaire d'instituer ces cours techniques et d'apprentissage, je viens d'en voir quelques-uns de nouveaux, c'est extrêmement intéressant et de la plus grande portée sociale.

Mais, pourquoi a-t-on fait cela ? Il ne faut pas oublier que l'instruction primaire élémentaire est obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans, suivant les cantons, et que par conséquent on ne se trouve pas aux prises avec les difficultés qui résultent pour nous de l'incroyable lacune de notre système scolaire.

Nous sommes les seuls, dans les grands pays très avancés dans la civilisation, où cette lacune subsiste et où l'on supporte encore cette énormité que l'enfant quitte l'école à 11 ans.

M. Picavet. — Et même avant.

M. Buisson. — Dans tous les cantons de la Suisse française que je viens de parcourir, j'ai fait une enquête sur ce point spécial, il n'y a pas un canton, il n'y a pas une commune, car vous savez que la commune a des droits très étendus, où l'on n'ouvre de grands yeux quand on parle de laisser sortir un enfant libéré de l'école à 13 ans : cela leur semble monstreux. Par conséquent, il est très vrai qu'il y a pour nous au point de départ une notable supériorité, tant que notre loi scolaire s'arrêtera à 12 ans.

Nos enfants, à 12 ans, cessent complètement leur travail intellectuel, leur éducation scolaire. Par conséquent, chez nous plus que partout ailleurs il y a quelque chose de légitime dans cette idée, de concilier et de combiner la double influence d'une continuation d'éducation nécessaire à 12 ou 13 ans et le commencement de la direction vers l'éducation professionnelle. Qu'on la résolve cette difficulté, sous une forme quelconque, je ne prétends pas la trancher en ce moment, mais je dis que nous sommes obligés d'envisager ce fait qu'en France, c'est à 11, à 12, au maximum à 13 ans, que se termine la scolarité et qu'à ce moment, vous ne pouvez pas prétendre que l'enfant cesse complètement la pratique du crayon, de la plume, qu'il cesse de lire, d'écrire, de dessiner. Au contraire, c'est à ce moment là, qu'il lui faut, même au point de vue de sa préparation professionnelle technique, un complément d'instruction élémentaire sans doute mais absolument appropriée aux besoins de son métier, une sorte de contrepartie théorique de son apprentissage pratique. C'est du moins ainsi que le problème se pose pour deux ou trois cen-

taines d'enfants qui n'iront jamais dans une école technique proprement dite.

C'est une grosse entreprise : nous aurons beaucoup de peine à en réaliser l'application. Mais il ne faut pas reculer devant ce devoir national.

Je crois que M. Gasquet pourrait à ce sujet, nous en dire plus long. Il sait bien, lui, combien il est insensé de demander à nos instituteurs d'obtenir en s'arrêtant à l'âge de 11 ans ce que les Suisses font en gardant leurs élèves jusqu'à l'âge de 15 ans.

Vous pouvez passer la frontière du Jura, vous pouvez faire une excursion au delà de la frontière, vous vous rendrez au bureau de la municipalité et vous verrez avec quelle rigueur draconienne, les gendarmes les plus farouches, les commissions scolaires, mentionnent, non pas une absence d'un élève pendant toute une période, mais une absence d'un jour. Vous verrez les procédures étonnantes auxquelles on se livre pour justifier une absence d'un jour.

Quand un peuple a cette habitude, et qu'il envoie ses enfants à l'école, jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans, on peut considérer qu'à partir de ce moment là il n'a plus qu'à s'occuper de l'apprentissage et de la partie professionnelle. Mais nous, pouvons nous oublier les besoins réels de l'enfant de 12 ou 13 ans ? pouvons nous le considérer comme un ouvrier, il est encore un écolier ? il lui reste une partie de scolarité à continuer. Si nous ne pouvons pas le garder à l'école comme nos voisins, du moins obtenons, qu'au cours même de son apprentissage, il ait encore quelques heures d'étude étant entendu que cette étude s'appliquera aux choses de sa profession. C'est je crois, dans ces termes, que le problème de l'apprentissage général se pose pour nous et c'est pour cela que je me suis permis de rappeler que, dès le début, on avait eu une idée qui n'était pas fausse, en essayant de concilier ces deux besoins qui, pour la France, étant donnée notre législation, paraissent s'imposer à l'attention publique.

M. Croiset. — Vous avez été frappés de voir combien les observations présentées par M. Buisson s'accordent avec celles présentées par M. Gasquet et comment ce fait capital de l'obligation de l'enseignement primaire, plus ou moins observé et imposé, cesse légalement à 11 ou 12 ans, tandis que dans les pays étrangers il se prolonge beaucoup plus tard et constitue pour nous une différence de fait, une différence capitale qui nous oblige à envisager, d'une façon toute particulière, la situation pour les années qui suivent.

M. Gabelle. — Je voudrais simplement appuyer les observations qui viennent d'être présentées.

M. Buisson a tenu à fixer un petit point d'histoire sur lequel je n'avais pas cru devoir m'arrêter, au cours de mon exposé déjà un peu long, mais on ne peut que se féliciter de cette intervention, car M. Buisson, avec sa haute compétence, a, en même temps, précisé les conditions qui distinguent l'école primaire supérieure de l'école pratique ; si je me permets de prendre la parole, c'est pour dire que je suis tout à fait d'accord avec lui sur la nécessité de conserver l'enfant à l'école primaire jusqu'à un âge plus avancé.

Si je n'ai pas, tout à l'heure, abordé cette question, c'est parce que je me suis cantonné exclusivement sur le domaine de l'enseignement technique, et que je n'avais pas à me préoccuper de l'enseignement à l'école primaire, mais il n'est pas douteux, et nous sommes bien placés pour le

voir, que les élèves qui entrent dans nos écoles pratiques pourvus du certificat d'études primaires, n'ont pas toujours l'aptitude physique désirable et ne possèdent pas toujours des notions suffisantes pour commencer un enseignement professionnel utile, mais, Messieurs, permettez-moi de vous le faire remarquer, le mal semble venir de ce fait que M. Buisson vient de mettre en lumière, c'est que la loi sur l'enseignement primaire obligatoire est insuffisamment appliquée. On peut dès lors se demander si la solution de la question dépend, non pas simplement d'une modification de règlement, mais plutôt d'une transformation des mœurs.

M. Gasquet. — Chez nous, en réalité, l'obligation cesse, pour la majeure partie des enfants, à 12 ans, souvent à 11 et même à 10 ans 1/2, car on donne l'autorisation de passer le certificat d'études primaires avec une dispense à 10 ans 1/2, ce qui est absolument ridicule.

Pourquoi sont-ce les mœurs qu'il faut incriminer? Evidemment, les mœurs sont coupables, mais, j'ai peur que les mœurs aient été influencées par les lois, or, ce que nous devons incriminer, surtout, c'est le certificat d'études primaires.

La loi prescrit qu'on ne peut pas le passer avant l'âge de 12 ans, ces 12 ans doivent être atteints au mois d'octobre et l'examen se passe au mois d'avril.

Une fois que l'enfant s'est présenté devant le jury qui le délivre, il se croit absolument dispensé de toute espèce de scolarité, par conséquent, si vous voulez réformer les mœurs, il faut commencer par réformer la loi et par placer à un âge plus avancé ce certificat d'études primaires.

Notre école élémentaire est divisée en trois parties, nous avons des cours élémentaires, des cours moyens et des cours supérieurs, nous constatons ceci : c'est que les cours supérieurs n'existent presque pas, sinon dans quelques grandes villes. Pourquoi? Parce qu'on est autorisé à passer le certificat d'études primaires après le cours moyen.

Nous avons essayé, nous, au Ministère de l'Instruction publique, d'obvier à cet inconvénient, qui est extrêment grave, et je crois que le ministère du Commerce pourrait, très utilement, emprunter ces prescriptions.

Nous n'admettons à entrer dans les écoles primaires supérieures que les enfants qui sortent d'un cours supérieur, par conséquent qui ont achevé leur scolarité élémentaire ; et de plus, la première année, à l'école primaire supérieure, est consacrée entièrement à la culture générale.

Nous ne spécialisons personne dans aucune section, et tous les enfants, à quelque destination que l'on veuille les diriger plus tard, sont tenus de suivre cette année de culture générale, par conséquent la spécialisation arrive à un âge normal, c'est-à-dire 14 ans.

Je crois qu'il serait bon, pour tout le monde, d'admettre cette règle, et dans toutes les écoles qui reçoivent des enfants.

Voilà le premier point sur lequel je voulais insister. C'est dans la loi sur l'obligation que nous avons inséré le relèvement de l'âge où l'on fait passer le certificat d'études. Je crois qu'on atteindrait un résultat extrêmement utile en votant ce relèvement, et, enfin, je crois que dans les écoles pratiques, on peut obvier aux inconvénients du certificat d'études primaires, en obligeant les enfants à suivre des cours de culture générale avant de les spécialiser.

Il y a un autre point de l'exposé de M. Gabelle, sur lequel je demande des éclaircissements, c'est dans le domaine de l'enseignement technique que

je pénètre, je vous en demande pardon, messieurs, ce n'est pas une question qui doive être enfermée dans la spécialité de tel ou tel ministère. C'est une question d'intérêt général que nous abordons.

Eh bien, M. Gabelle pense-t-il résoudre le problème de l'apprentissage en France, par le moyen des écoles pratiques telles qu'elles sont organisées? Il nous a dit, notamment, qu'il y avait 800.000 enfants destinés à entrer dans l'industrie — dans les calculs que j'avais eus entre les mains, le chiffre n'était peut-être pas aussi élevé. Eh bien, n'êtes-vous pas frappés de la différence énorme qui existe entre ce chiffre et le nombre des enfants qui entrent dans nos écoles pratiques ou nos écoles primaires supérieures ?

M. Gabelle nous disait que dans les 60 écoles pratiques, appartenant au Ministère du Commerce et de l'Industrie, il y avait entre 10 000 et 12.000 enfants, garçons et filles.

Est-ce que vous croyez qu'en continuant dans cette voie, vous arriverez jamais au résultat désiré ? Est-ce que vous croyez, qu'à un autre point de vue, vous n'allez pas imposer au pays des charges écrasantes, si vous voulez donner à tous ces enfants, par les moyens que vous avez aujourd'hui, l'éducation industrielle, commerciale ou agricole que nous désirons tous pour eux ?

J'ai fait un calcul qui m'a beaucoup frappé, c'est celui qui estime le chiffre que coûte chacun de ces enfants quand ils sortent des écoles pratiques. Savez-vous à combien revient chacun de ces enfants ? A 400 ou 500 francs par unité.

M. Buisson. — Ce n'est pas beaucoup.

M. Gasquet. — Je prends le chiffre le moins élevé, car parfois on arrive à 1.000 francs dans certaines écoles.

Nous nous heurtons à une difficulté qu'il ne faut pas espérer vaincre par les moyens qui sont utilisés aujourd'hui, il faut chercher autre chose que nous trouvons ailleurs, que nous trouvons partout en dehors de ce pays-ci et c'est précisément sur ce point que j'appelle toute votre attention.

Je vous ai indiqué quels sont les deux moyens par lesquels en Suisse, en Allemagne, en Autriche, aux Etats-Unis, on a réussi à résoudre ce problème, au point de vue économique ; eh bien, ce moyen-là est à la portée de tout le monde, il est à notre portée, nous pouvons le résoudre comme on l'a résolu ailleurs, moyennant quelques différences d'adaptation qui tiennent à nos mœurs, à nos habitudes d'esprit : c'est d'un côté les cours professionnels réalisés, organisés, et de l'autre côté l'école technique.

Le cours professionnel, c'est par lui que l'Allemagne et l'Autriche ont développé leur industrie et leur commerce.

Savez-vous quelle est la proportion d'ouvriers d'industrie et de commerce qui tiennent leur savoir, leur pratique des cours professionnels ? Elle est de 80 0/0, il n'y a donc, par conséquent, que 20 0/0 des enfants qui ont réellement passé par des écoles qui correspondent à nos écoles pratiques et qui s'appellent, ailleurs, des écoles techniques.

Ces écoles techniques ont pour objet de préparer des ouvriers qui sont supérieurs à la moyenne des manœuvres, qui seront l'élite des ouvriers.

C'est par ces deux moyens que nous pouvons arriver à la solution du problème, mais alors il faut nous mettre, au point de vue de l'organisa-

tion de ces cours techniques, dans les conditions normales où l'on se place ailleurs, et vous arriverez ainsi, je crois, à la solution rêvée.

M. Bouquet. — Je voudrais rectifier un point de l'exposé de M. Gasquet, je crois que ce n'est pas seulement la loi qui a fait que les jeunes gens sortent de l'école primaire à 11 ans, avec une instruction tout à fait insuffisante, ce sont les mœurs, ou plutôt les habitudes que l'on a prises, pour des raisons d'influence locale.

La loi permettrait de retenir la plupart des enfants jusqu'à 13 ans, mais on les laisse partir presque tous avant, parce qu'on leur donne, après un examen ridicule, le certificat d'études primaires.

C'est à ce point que nous avons senti parfaitement, dans nos écoles pratiques, le mal que signalait M. Gasquet, et que pour y parer dans la mesure de nos moyens, nous avons été obligés, dans beaucoup de localités, de créer une section préparatoire, où l'on reverse les jeunes gens qui sont dans l'impossibilité de suivre. Je suis d'accord avec M. Buisson, aussi, pour reconnaître que, même l'âge de 13 ans est un âge trop peu élevé pour commencer l'enseignement technique, que l'on ne devrait commencer qu'à 14 ans.

Le second point : vouloir parer à la crise de l'apprentissage, en formant l'immense masse de jeunes gens par des écoles, me paraît être tout à fait une utopie. Je crois que les écoles ne peuvent toucher qu'une faible partie de cette masse, parce que, pour des raisons diverses, et souvent à cause de la situation de famille, les parents, en supposant qu'on crée partout des écoles pratiques (ce qui serait une dépense considérable) ne pourraient pas, dans bien des cas, y envoyer leurs enfants jusqu'à 16 ans.

L'école est gratuite, c'est vrai, mais les parents entrevoient la possibilité de faire gagner par leur enfant dans un petits emploi tel que celui de groom par exemple un modeste salaire qui vient en aide à la famille et qu'on ne veut pas sacrifier. C'est tellement vrai que, dans beaucoup d'écoles pratiques, on a institué une prime pour la troisième année : on donne aux enfants une petite somme par semaine, uniquement pour les empêcher de partir des écoles pratiques, avant d'avoir terminé leur apprentissage, 0 fr. 75 par jour par exemple.

Par conséquent, je crois qu'à ce point de vue je suis tout à fait d'accord avec M. Gasquet et avec M. Buisson ; c'est évidemment sous la forme de cours professionnels que l'on atteindra la masse des jeunes gens.

Ces cours professionnels, il faut bien le dire, sont assez peu nombreux.

On a fait, en France, sous forme d enseignement complémentaire, par des cours, des efforts très sérieux. Il y a, à Paris, de grandes sociétés d'enseignement, mais ces grandes associations d'enseignement ne font pas d'enseignement professionnel, ou très peu. Il faut donc créer autre chose. A côté des cours d'enseignement général, qu'il est intéressant de conserver, il faudrait créer des cours professionnels tels qu'ils sont organisés en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Par conséquent, à ce point de vue, il y a beaucoup, pour ne pas dire tout, à faire.

M. Gabelle. — Je vous demande la permission de dire un mot seulement pour répondre à la seconde partie des observations de M. Gasquet.

J'ai eu soin de déclarer au début de cette séance que notre enseignement technique est tout à fait insuffisant, à l'heure actuelle ; nous avons 12.000 enfants dans nos écoles, et 80.000 jeunes gens, ouvriers ou employés

qui reçoivent une instruction théorique plus ou moins appropriée à leur profession, mais 600.000 à 700.000 enfants ne reçoivent aucun enseignement.

J'ai ajouté qu'il ne me paraissait pas possible d'émettre pour le moment une opinion sur le projet de loi soumis aux délibérations du Parlement, mais il me sera permis de rappeler les termes de ce projet. Ses dispositions principales ont pour but de mettre à la portée des jeunes gens, de moins de 18 ans, cette instruction professionnelle qui leur fait défaut aujourd'hui, d'instituer, comme dans les pays voisins, des cours professionnels du jour. Ce projet de loi tend donc précisément à remédier à la situation actuelle de l'apprentissage, réellement grave.

C'est pourquoi il me parait de toute nécessité de voir aborder la discussion de ce projet et d'instituer une organisation plus large de l'enseignement professionnel, afin de placer, à cet égard, notre pays sur le même pied que les pays voisins.

J'ai la conviction personnelle que nous atteindrons le but que nous poursuivons par l'institution des cours prévus dans le projet de loi.

M. Toutain. — Puisque M le Président fait appel à ceux des membres de la Société qui auraient quelque chose à présenter sur la question qui nous intéresse, je me permets de dire quelques mots.

Il me semble que ce qui a ressorti, pour beaucoup d'entre nous, de l'exposé si complet fait par M. Gasquet, M. Michel Lagrave, M. Buisson, c'est cette floraison d'œuvres destinées à développer cet enseignement professionnel, c'est le nombre assez considérable d'initiatives variées, différentes qui s'y sont appliquées.

M. Michel Lagrave nous parlait, il y a 15 jours, des cours professionnels, sinon créés, du moins tentés, par des associations patronales, par des Bourses du travail et par des Syndicats et je me demande s'il ne faudrait pas éviter, dans l'organisation de cet enseignement, une centralisation excessive, si l'une des idées essentielles à développer ne serait pas précisément en aidant, en subventionnant au besoin, en dirigeant, puisque M. Michel Lagrave nous parlait de l'inexpérience pédagogique des professeurs des cours organisés par ce syndicat, en dirigeant toutes ces initiatives, de ne pas leur imposer une voie, une forme, un type identiques.

Il me semble que, dans le maintien et l'encouragement de toutes ces œuvres qui se sont créées un peu partout, on peut trouver, au moins en partie, la solution du problème.

M. Gasquet. — J'ai été frappé, depuis longtemps, de l'idée qui vient d'être développée ici. On ne peut pas manquer, en effet, d'être réjoui par cette floraison parfois exubérante des initiatives privées qui se sont produites malheureusement presque seulement à Paris.

Nous avons, à Paris, un très grand nombre de sociétés : Philomatique, Polytechnique, Enseignement moderne, etc. etc., qui ont institué les cours du soir, des cours qui s'appellent des cours professionnels ; ces cours rendent de grands services, j'en connais quelques-uns, comme le cours du Laboratoire Bourbouze en particulier, et qui ont un intérêt pratique réel.

Eh bien, ce qui frappe également, en même temps que la multiplication de ces cours, c'est l'espèce de situation chaotique, au point de vue pédagogique, de toutes ces associations, il manque là évidemment, un principe de coordination et un principe de centralisation.

Le besoin, en somme, a précédé, chez nous, l'organe, ou plutôt les organes que le besoin a créés sont encore des organes imparfaits. Cette situation ne se rencontre pas seulement en France.

Quand s'est créée, en Allemagne, par exemple, cette organisation que nous admirons et que nous envions au point de vue professionnel, il y a eu, là aussi, une foule d'initiatives particulières, initiatives de corporations, initiatives de Chambres de commerce, etc., mais surtout de groupes de corporations qui avaient commencé à annexer des cours aux métiers. Eh bien, les Etats d'Allemagne se sont emparés de ces organisations existantes, ils se sont bien gardés de paralyser ces initiatives, on s'est bien gardé de les détruire et de leur substituer violemment autre chose, les Etats, les villes les ont subventionnées, mais, en échange de leur subvention, on leur a imposé, non pas des programmes étroits, des lits de Procuste selon lesquels devaient être formés les jeunes apprentis, mais on leur a imposé certaines règles moyennant l'observation desquelles elles étaient aidées par la libéralité soit des villes, soit des Etats, soit de l'Etat.

Eh bien, je crois qu'en France, et à Paris en particulier, ce serait une très belle œuvre et éminemment utile, que de s'entendre avec ces associations puissantes et rivales entre elles, qui s'enlèvent leurs élèves.

Quand vous lisez les comptes rendus de ces associations parisiennes — et je suis obligé de les lire parce qu'à vous, comme à nous, on nous demande des subventions — on affiche des chiffres d'élèves qui seraient réellement réjouissants, s'ils correspondaient à la réalité, ce sont, en effet, des élèves qui sont inscrits, mais qui viennent quelques fois par mois, souvent même ils ne viennent pas pendant le reste de l'année, de sorte que, si on considère la fin de la période de scolarité, on constaterait que le chiffre des présences doit être réduit des 2/3 ou des 3/4.

Il faudrait donc, je crois, s'entendre avec ces associations et leur dire, aussi bien au Ministère de l'Instruction publique qu'au Ministère du Commerce ; oui, nous vous subventionnons, mais à une condition, c'est que dans vos cours vous observerez les règles générales que nous avons tracées. « Vous aurez à examiner si le principe de l'obligation doit être appliqué à ces cours, dans quel sens devra être orienté l'enseignement, quelle sera la proportion de l'enseignement général et théorique et de l'enseignement réellement pratique, de l'enseignement des matières ».

Je crois qu'il y a là une très belle œuvre à tenter et que celui qui résoudra le problème de la coordination de ces cours, rendra le plus grand service au pays.

Il y a cependant une tentative tout à fait brillante qui a réussi, ce sont les cours professionnels de la ville de Paris.

A partir de 1900, on a organisé, sur le modèle de ce qui avait été fait à l'étranger, et en particulier à Vienne — c'est le type viennois qui a évidemment le plus frappé la municipalité de Paris, 12 cours professionnels pour les garçons et 14 pour les femmes.

Qu'est-ce que cela pour Paris ?

Ces cours sont dirigés les uns et les autres par deux personnes éminentes, les uns, les cours d'hommes par M. Jully, les autres, les cours de femmes, par Madame Schefer ; ils sont en pleine prospérité.

Je crois que M. Bouquet sera d'accord avec moi pour dire qu'ils rendent aux patrons du commerce et de l'industrie les services que nous attendons des cours professionnels.

Nous avons donc, sous notre main, le type auquel nous pourrons nous conformer, les cours agréés ; eh bien, c'est ce type, du moins dans sa généralité, qu'il me semble qu'on pourrait imposer, sous condition de subvention, à toutes ces associations qui existent à Paris et qu'il faut se garder de vouloir détruire ou de paralyser, mais qui peuvent, sous une direction intelligente, et un peu centralisée, rendre les services que des associations semblables ont pu rendre à l'étranger.

M Buisson.— Je ne suis pas bien au courant des habitudes de la Société, je ne sais pas si chacune de ces discussions se termine par des conclusions pratiques, mais dans le cas où la Société voudrait, sur cette question très importante, aboutir à quelque chose de précis, il me semble qu'il faudrait, de ceci, dégager trois grands groupes d'idées, soit de l'Etranger, soit de la France, les enseignements que nous pouvons recueillir. Je ne parle que de la question de l'enseignement technique élémentaire populaire, considérant comme fait, et bien fait, ce qui concerne l'enseignement technique moyen ou supérieur. Je parle de la masse populaire, et M. Gabelle et M. Gasquet ont appelé notre attention en disant : il y a 600.000 ou 800.000 enfants,en France,qui ne reçoivent pas une instruction technique minima suffisante, pour le commerce, l'industrie et l'agriculture. S'il en est ainsi, je crois qu'il faudrait observer ces trois choses.

Première chose : cette réforme que nous voulons tous, n'a été faite, nulle part dans les autres pays, sans la loi sur l'apprentissage. Il faut une loi sur l'apprentissage, pour que tout ce qui va suivre ait un sens.

Si, en Suisse, par exemple, on a transformé, en moins de 10 ans, la situation, pour la masse de la population ouvrière et agricole, c'est parce que, par des lois votées, séparément d'ailleurs dans chacun des cantons — chaque canton a sa législation — par ces lois on a rendu l'apprentissage, passez-moi le mot familier, gratuit et obligatoire ; on a organisé l'apprentissage.

La loi a établi que tout enfant a autant besoin d'être muni d'un métier, que d'être muni du savoir lire et écrire. On est parti de cette idée populaire, démocratique, sociale si vous voulez, on ne l'a pas établie dans des grandes phrases, dans des discours ou des textes de lois, mais une loi fondamentale, loi sur l'apprentissage, par laquelle tout enfant est sûr d'avoir à sa disposition un apprentissage.

Il a fallu rendre obligatoire, pour la commune, de fournir ces cours professionnels dont M Gasquet parlait, sur lesquels nous sommes tous d'accord.

Il a fallu une obligation, pour la commune, à cause des dépenses qu'elle doit faire, une obligation pour les patrons de laisser leurs apprentis, aller passer une heure par jour, pendant le temps d'atelier, généralement entre 4 ou 5 heures, pour que l'éducation professionnelle se fasse, enfin, obligation pour les enfants de se présenter aux cours professionnels, sous peine d'une amende de 0 fr. 20 par heure d'absence.

Dans tous les cantons qui ont adopté cette loi le patron paye 1 franc d'amende pour la même heure qu'il a laissé son apprenti ne pas aller à l'école.

Il y a donc là une première obligation.

Je ne sais pas si elle est applicable à notre pays, j'estime que c'est un point que de plus expérimentés que moi pourraient traiter.

Les lois sur l'apprentissage qui sont faites dans les pays qui ont relevé

l'enseignement professionnel fixent l'obligation d'un contrat d'apprentissage. Tous les contrats d'apprentissage sont soumis à l'autorité cantonale. Dans un des cantons qui ont fait le plus à cet égard — c'est une métaphore — dans le canton de Valais, l'autorité cantonale est allée jusqu'à instituer ceci : tous les contrats d'apprentissage sont apportés au siège du bureau, à l'inspectorat de l'apprentissage, comme on l'appelle, et c'est ce bureau, qui par la loi, est investi du rôle d'arbitre, sans frais, sans forme de procès, et sans appel pour toutes les contestations possible entre parents, patrons, enfants, apprentis et communes.

Je vous dis cela pour faire mesurer l'importance de cette institution.

Quand on a un tel rouage, il est facile de comprendre que tout le reste suit.

Donc, obligation d'un contrat d'apprentissage, surveillance par l'Etat, interposition d'une autorité, arbitre général, que ce soient les prud'hommes ou d'autres, peu importe — je vous signale simplement ce détail, — et enfin certificat d'apprentissage obligatoire pour tous les jeunes gens à l'âge de 18 ou 19 ans.

Voilà donc un premier point qui me paraît à étudier ; je ne prétends pas du tout résoudre la question, je la pose.

Deuxième point : obligation des cours professionnels.

M. Gabelle faisait allusion au projet dont la chambre est saisie et dont la commission s'est occupée, dont certains groupes, comme celui de M. Millerand, se sont occupés. On a inscrit ce principe, qui me paraît absolument démontré et reconnu indispensable ; si vous ne rendez pas obligatoire le fonctionnement des cours professionnels, vous ne ferez rien ; vous ne ferez rien parce que vous vous heurterez toujours à la misère, ou à la cupidité, ou à la négligence des familles, vous vous heurterez à une espèce de paresse des patrons que cela dérange toujours un peu de donner une heure par jour à leurs apprentis, vous vous heurterez à l'insouciance des enfants et à l'indifférence publique.

En définitive, cela ne peut être fait que dans un pays qui a compris que c'est son intérêt primordial, son intérêt d'argent et d'honneur qui est engagé à relever le niveau de son industrie élémentaire, il n'y a que ces peuples qui pourront le faire.

Si les autres l'ont fait, si les Suisses, en particulier, qui ne sont pas très entreprenants, ont fait cela avec leur énergie, eux qui n'ont pas le pouvoir central, eux, chez qui toute initiative doit partir de la commune, c'est qu'ils ont compris qu'il y a un intérêt majeur pour leur éducation, et il faut que l'opinion publique soit convaincue qu'il y a eu une nécessité assez grande pour imposer cette obligation.

Mais alors, troisième condition qui résulte des deux premières, il faut laisser à l'organisation de ces cours professionnels un tout autre caractère que celui que nous avons le plus souvent en vue, pas du tout de centralisation, il est absolument nécessaire de faire ce que la loi bernoise, par exemple, dit en toutes lettres : ces cours ne pourront jamais se constituer que par l'entente entre l'autorité de l'Etat, du canton, de la commune et une ou plusieurs associations intéressées.

C'est fondamental, pour eux, qu'il y ait une association : patrons, ouvriers, amateurs, gens qui font de la bienfaisance, de la philanthropie, n'importe, il faut toujours qu'il y ait une association locale.

J'estime que cette troisième condition, en associant la population entière

locale à l'organisation de ces cours d'apprentissage, de ces cours professionnels, de ces cours techniques, c'est une condition de liberté qui compense ce qu'il y a d'un peu dur dans l'obligation.

On peut alors approprier ces enseignements aux idées locales, aux industries locales, aux besoins locaux, on peut les diversifier indéfiniment.

J'estime que c'est là qu'il faudrait appliquer cette richesse, dont la métaphore de M. Michel Lagrave nous a réjouis, cette floraison, mais elle est un peu luxuriante. On pourrait grouper toutes les initiatives généreuses et même les petites ambitions, les petits intérêts, les palmes académiques, etc. etc. Ce sont les palmes qui fleurissent le plus, mais je me résume, j'estime que si l'on veut faire une œuvre d'ensemble, il faut aborder en face le problème de l'apprentissage, réinstituer l'apprentissage par une loi, — cela ne peut être fait que par une loi, — instituer par une loi le caractère obligatoire, pour un minimum de cours professionnels qui devront être imposés aux patrons et aux familles, et faire un appel très large au concours financier et aussi à l'organisation technique de tous les pouvoirs cointéressés depuis l'Etat jusqu'à la commune, depuis le Conseil Supérieur que nous avons au Ministère du Commerce, jusqu'aux plus humbles associations locales qui pourraient y contribuer et y collaborer.

M. Toutain. — Je voudrais demander, pour préciser le troisième point auquel M. Buisson fait allusion, si, dans l'enseignement commercial supérieur, il n'y a pas une école qui réponde à ce type-là. C'est l'école des hautes études commerciales.

M. Gabelle. — L'école des hautes études commerciales a été créée par la Chambre de commerce de Paris ; elle est placée sous la haute autorité du ministre qui agrée simplement les directeurs, les professeurs, mais qui approuve les programmes et fait inspecter les cours.

M. Toutain. — Je pense à l'idée de M. Buisson, en ce qui concerne le certificat d'apprentissage obligatoire. Il faut évidemment que l'Etat ait, sur ces écoles, un certain contrôle. Est-ce que pour le diplôme des hautes études commerciales, il n'y a pas une organisation identique ?

M. Gabelle. — C'est un jury d'Etat qui fait passer le concours de sortie et c'est le ministre qui délivre le diplôme de fin d'études.

Certaines dispositions du titre V du projet de loi sur l'enseignement technique répondent à vos préoccupations. Le contrôle des cours professionnels est assuré par des commissions spéciales ; un certificat d'apprentissage attribué dans des conditions déterminées dispense de l'obligation de suivre ces cours.

M. Toutain. — Pour que l'Etat puisse accorder au certificat d'études d'apprentissage la valeur qu'on lui demande, il faut qu'il ait un certain contrôle.

M. Bouquet. — L'Etat approuve les programmes, les programmes sont soumis à l'approbation du ministre du Commerce, par conséquent, je crois, qu'en effet, il ne serait pas possible de laisser répondre à l'obligation, si elle est instituée, en créant des cours quelconques sans aucun contrôle.

M. Lévy-Wogue. — Des remarquables exposés que nous avons entendus il résulte : *a*) que l'Ecole primaire est compromise par la *préparation au certificat d'études* ; que ce modeste diplôme est conféré à de trop jeunes élèves.

b) Que l'obligation scolaire devrait être *prolongée jusqu'à 15 ans*,

puisque tout essai d'enseignement technique est stérile avant cet âge.

c) Qu'à défaut des corporations existant encore en quelques pays, les *syndicats* devraient organiser cet enseignement post-scolaire.

d) Qu'enfin ce sont des *hommes de métier*, contremaîtres, ingénieurs, fabricants, et non des théoriciens que l'on devrait charger de cet enseignement.

— Parmi les desiderata exprimés, il y en a que l'on peut satisfaire par des *moyens pédagogiques* ; il en est d'autres auxquels est ouverte la voie *législative*, ou dont la solution dépend d'une *réforme dans les mœurs* et dans l'esprit public ; tels la prolongation de l'obligation scolaire, l'élévation de l'âge minimum du certificat d'études, l'intervention efficace des syndicats corporatifs.

Restent les questions pédagogiques, et sur ce terrain, il y a des divergences. Sans doute, il n'y a pas *simplement des conflits d'attribution entre les deux ministères*. Ce seraient là de misérables raisons à invoquer et il faut, pour que la question ait été jugée digne d'intérêt, que de part et d'autre des arguments plausibles aient été invoqués.

I. Le personnel de l'enseignement technique reproche à l'enseignement primaire supérieur : a) de négliger la *pratique* industrielle et commerciale, de rejeter dédaigneusement cette partie de l'enseignement et ceux qui la donnent.

b) Et de *former des fonctionnaires* au lieu de fournir à l'industrie et au commerce des ouvriers, des contre-maîtres et des employés.

c) Si on laisse de côté les comparaisons d'horaires et d'emploi du temps qui sont souvent peu probantes,car tout en pareille matière réside dans la manière dont on utilise les heures et dans l'importance morale attribuée aux divers cours, la principale critique porte sur l'*esprit universitaire*, sur les tendances encyclopédiques et désintéressées qui animent l'enseignement primaire supérieur (*Bulletin de la Société d'enseignement technique*, octobre 1907).

II. D'autre part on reproche à l'enseignement technique d'être :

a) Parfois donné par des *maîtres mal préparés* à leur tâche, qui connaissent la pratique de certaines professions, mais dont les notions théoriques sur lesquelles doit s'établir tout enseignement, sont insignifiantes.

b) De jeter dans la vie des hommes à *notions limitées*, mais qui croient avoir des connaissances plus vastes qu'ils ne les ont ; car on ne leur a fait entrevoir ni l'origine, ni les conséquences de notions qu'on leur exposait simplement avec l'arrière-pensée d'une application immédiate, mais restreinte.

c) Enfin, et sur ce point les défenseurs de l'École technique sont les premiers à reconnaître leur infériorité, les notions *de morale* y trouvent une place insuffisante.

On peut, après avoir entendu les parties aux prises, se faire une opinion. Il paraît désirable, en effet, si l'on veut développer l'enseignement technique, que les connaissances professionnelles soient exposées par des hommes ayant eu la *pratique des métiers, de l'industrie ou du commerce*, mais il est à souhaiter qu'avant d'être admis à les enseigner, ils aient été amenés à réfléchir sur ces matières. Autrement dit, ce qui manque dans ces écoles, ce sont des *sections normales* où des jeunes gens, ayant quelques années de pratique commerciale ou industrielle viendraient

se préparer, par des cours théoriques qu'ils suivraient pendant un temps déterminé, à en expliquer le fonctionnement usuel.

— Et surtout le pays ne peut rester indifférent au côté éducatif de cet enseignement. Ces jeunes gens, futurs employés supérieurs, futurs contremaîtres, appelés à exercer un certain ascendant sur une foule de subalternes, n'ont été amenés à réfléchir sur aucun des problèmes que la vie quotidienne pose à chaque instant. Dans les conflits qui risquent de se produire, ils n'ont aucun souvenir scolaire qui puisse les guider; ils ne sont pas sur ce point supérieurs à ceux qu'ils dirigent; ils sont accessibles, sans aucun moyen de défense, aux suggestions de la presse, à quelque opinion qu'elle appartienne. Leur culture intellectuelle ayant été négligée, ils n'ont pas l'habitude de se faire sur toutes ces matières une opinion personnelle. Le développement de l'enseignement technique ne peut et ne doit s'opérer que si l'on apporte la plus grande attention à l'*éducation* donnée dans les établissements déjà fondés et dans ceux que l'on se propose de créer.

M. Croiset. — Il y a évidemment deux choses en dehors de l'enseignement d'apprentissage exclusivement pratique. Après l'éducation, la culture générale professionnelle qui peut être donnée à l'école, mais qui n'est qu'une culture générale, même au point de vue professionnel, il y a autre chose, un enseignement général, une culture générale qui est indispensable partout et qu'il s'agit de concilier, dans la mesure du possible, avec cet enseignement et de l'atelier et de l'école pratique, mais nous n'avons pas à nous en occuper ce matin.

Cela ne veut pas dire que nous n'attachons pas d'importance aux idées émises par M. Lévy Wogue, mais nous ne pouvons pas tout aborder, il faut aboutir seulement à quelques idées, à quelques conclusions sur lesquelles l'accord pourrait être fait.

M. Lévy-Wogue. — Messieurs, il m'a semblé nécessaire d'insister sur cette question ; car c'est sur ce point surtout, sur cette question d'éducation que les défenseurs de l'enseignement primaire supérieur et les partisans de l'enseignement technique ne sont pas d'accord. Il y a eu des reproches très vifs échangés de part et d'autre.

M. Buisson. — Cela c'est de la polémique.

M. Croiset. — Il me semble, messieurs, que ce qui se dégage de la discussion, c'est que nous sommes d'accord pour reconnaître que les trois vœux exprimés par M. Buisson répondent assez bien aux idées échangées dans la conversation de ce matin. Il y aurait à examiner dans les détails des questions très complexes, mais il s'agit d'émettre des vœux, non pas pour donner une solution, mais pour que l'on étudie les questions indiquées, c'est-à-dire la nécessité de commencer par une loi d'apprentissage, premier point ; second point : la nécessité de prolonger l'obligation primaire qui, actuellement, finit de très bonne heure, en l'appliquant aux cours professionnels et aussi aux cours de culture générale, c'est-à-dire prolonger pendant quelques années, en l'appliquant aux formes d'enseignement qui sembleront le mieux adaptées aux fins que l'on poursuit, cette obligation qui, actuellement, s'arrête aux certificat d'études primaires.

Et puis, troisième point, très important, c'est que pour compenser cette obligation, qui devrait être rigoureusement appliquée, il serait bon, au lieu d'étouffer les initiatives privées, de les encourager sous un certain

contrôle, sous une certaine direction très générale de l'Etat, qui pourrait être la condition de subvention, sans décourager aucune espèce de bonne volonté d'un appui de l'Etat qui serait subordonné à un certain contrôle.

Voilà bien, n'est-ce pas, les trois idées : y a-t-il des objections sur le principe de l'idée de conclure par l'adoption d'un vœu tendant à ce que ces trois principes fussent mis en lumière et étudiés dans leurs applications ?

M. Le Forestier. — Il me semble qu'au point de vue de l'ordre de ces vœux, il vaudrait mieux mettre en première ligne celui tendant à ce que le certificat d'études soit réformé ; c'est la pierre angulaire de toute la réforme.

M. Croiset. — M. Buisson avait d'abord parlé de la loi d'apprentissage.

M. Bouquet. -- Je m'associe complètement aux vœux de M. Buisson, mais pas dans l'ordre que l'on veut établir.

Je ne crois pas qu'il faille reculer le moment où l'on étudiera et où l'on fera quelque chose législativement pour imposer l'obligation des cours professionnels jusqu'à l'époque où : 1° on ait modifié la loi sur l'enseignement primaire et 2° on ait voté une loi sur l'apprentissage ; parce que ce serait, en réalité, un enterrement de première classe.

Je suis très désireux que l'âge soit relevé, mais je ne m'associe pas au vœu qu'on n'aborde l'étude d'une loi d'apprentissage que lorsque l'âge sera relevé. Et, même, je suis partisan que l'on modifie la loi de 1851 sur l'apprentissage. Elle est depuis longtemps sur le chantier et elle est très difficile à modifier par suite des changements dans l'industrie.

Je ne sais pas si on arrivera, sur ce point, à quelque chose qui donne satisfaction. Je ne voudrais pas que l'on retarde indéfiniment la question d'organisation des cours professionnels obligatoires qui, pour moi, est capitale, jusqu'à ce que l'on ait abouti sur les deux premiers points. Sous cette réserve, je m'associe aux vœux.

M. Gabelle. — Il me semblait qu'il était question de mettre à l'étude les vœux formulés et que, dans aucun cas, il ne pourrait être question de provoquer l'ajournement de la loi sur l'enseignement technique.

M. Croiset. — Il s'agit de l'ordre plus ou moins logique.

M. Dietz. — C'est une très grave résolution à prendre que de décréter le principe de l'obligation. Je me permettrais d'appeler du mot de révolution, une réforme qui consisterait, pour l'exercice de toute profession, de tout métier industriel, à exiger la production d'une sorte de diplôme et la preuve que, pendant un certain nombre d'années, mettons jusqu'à 13, 14, 15, 16, 17 ou 18 ans, on a suivi certains cours.

Je sais bien que cette méthode a été appliquée en Suisse, je sais qu'elle existe en Allemagne, mais s'il s'agissait, dès à présent, après l'étude un peu sommaire que nous avons faite, d'exprimer un vœu tendant à introduire cette réforme, j'avoue que j'hésiterais beaucoup. Je ne me considère pas suffisamment éclairé sur ce point, malgré les intéressantes communications, qui nous ont été faites, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de faire une étude sur ce qui s'est passé dans les différents pays, avant de nous prononcer sur la possibilité théorique, et surtout pratique, d'introduire dans notre pays, où l'on est déjà obligé à tant de choses, une obligation nouvelle.

Je me permettrais donc de demander si quelques-unes des personnes présentes voudraient nous donner des renseignements complets sur ce

qui s'est passé dans d'autres pays voisins, au point de vue de l'obligation, ce serait très utile pour mettre quelques-uns d'entre nous dans la possibilité d'émettre, en toute connaissance de cause, un vœu pour ou contre le principe d'obligation.

M. Croiset. — Dans ma pensée, tout au moins, je ne crois pas que la conclusion que je mettrais aux voix entraîne, de la part de la Société, l'adoption d'une conclusion ferme. Il s'agit d'un problème posé et qui nous paraît absolument urgent, et c'est sous cet aspect qu'il se présente à nous. Nous n'avons pas la prétention de résoudre, après une heure d'explications, une question aussi complexe.

M. Buisson. — Je me permettrais de m'associer à la proposition de M. Dietz, si nous émettons un vœu tendant à étudier, c'est très bien, mais si cette Société pouvait, après une étude plus complète, émettre un avis, cet avis ne serait pas du tout une quantité négligeable. Après étude, une Société, comme celle-ci, se prononçant pour ou contre le système d'obligation, cela serait une affaire très importante.

Je suis profondément convaincu qu'après examen la Société se prononcera pour et que M. Dietz, lui-même, qui ne demande qu'à voir la vérité, reconnaîtra que c'est un problème tout à fait défini aujourd'hui.

Je désirerais vivement que la Société consentît, comme le demande M. Dietz, à se livrer spécialement à une étude dans la forme qu'elle voudra, pour pouvoir voter ensuite; ce ne serait pas du tout insignifiant d'avoir ce vote, il va falloir provoquer un mouvement d'opinion. Je ne cherche pas à faire une théorie déterminée sur le mouvement, c'est en vue de l'opinion publique, et à cause du projet de loi en discussion, c'est une affaire d'intérêt tout à fait général.

J'émets donc le vœu, avec M. Dietz, que l'on fasse cette étude, que la Société l'entreprenne, qu'elle fasse, au besoin, une petite dépense nécessaire pour donner au public, un dossier beaucoup plus complet que celui qu'elle a et, venant des mains de la Société, il ne sera pas aussi suspect que s'il venait du Ministère.

M. Gabelle. — Je propose de décider que la Société mettra à l'étude les trois points qui ont été visés tout à l'heure par M. Buisson.

M. Loisel — Je voudrais bien que l'on fasse une étude, non pas générale, mais suivant les différentes formes des activités sociales d'un pays, et c'est surtout comme fils de paysan, ayant cultivé la terre dans mon jeune âge, que je parle.

Quand j'entends dire qu'il faut demander l'obligation, aux Français, de continuer à faire suivre l'école à leurs enfants, jusqu'à 15 ans, je pense aux petits fermiers, aux petits propriétaires.

M. Buisson. — Je ne demande pas cela, c'est impossible.

M. Loisel. — C'est absolument impossible.

M. Buisson. — Des cours, cela veut dire une heure par jour, l'ouvrier, chez un patron, peut, à la rigueur, trouver une heure par jour.

M. Loisel. — Parfaitement.

M. Gasquet. — Pour répondre au vœu de M. Dietz, je peux donner cette indication aux personnes que cette question de l'obligation intéresse : il y a toute une documentation sur cette question.

En 1897, l'Autriche a fait voter la loi sur l'obligation réciproque des familles et des patrons avec des sanctions, et il y a eu une enquête qui a

été faite, des documents ont été recueillis, je crois qu'en les demandant on abrégerait singulièrement la tâche.

M. Croiset. — Si M. Dietz voulait bien nous faire un rapport, pour une autre séance, sur cette question.

M. Larnaude. — Je ne crois pas que l'on puisse ajouter grand chose à ce qui a été dit. Entreprendre une étude subséquente, cela ne me semble pas devoir apporter des renseignements bien nouveaux, les opinions sont faites sur ce point.

Mais j'estime qu'il est d'un intérêt vital, pour notre pays, qui veut avoir une industrie, un commerce à la hauteur de ceux des autres pays, de faire tout le nécessaire et d'imposer l'obligation, au besoin aux parents et aux patrons pour procurer ce minimum de connaissances techniques et professionnelles aux ouvriers et aux employés.

Quant à ce qui nous concerne, je serais prêt à voter dès aujourd'hui, et dans le sens indiqué, par M. Buisson, les trois vœux qu'il vient de nous soumettre.

M. Croiset. — Mais il me semble que nous pourrions aboutir à une solution qui déterminerait, dans une certaine mesure, nos idées, en prenant une formule comme celle-ci :

« La Société recommande à l'étude des pouvoirs publics les points suivants, sans affirmer d'une façon tout à fait précise qu'elle les résout de telle ou telle façon (attirer l'attention sur le point de l'obligation, c'est montrer que l'on attache une grande importance à la question et que c'est la solution recommandée).

« Nécessité d'une loi d'apprentissage ;

« Nécessité de l'obligation des cours professionnels et de prolonger, au delà de l'âge actuel, l'obligation de l'enseignement primaire ;

« Etendre l'obligation de l'enseignement primaire aux cours professionnels ».

C'est cette question, dis-je, qui est capitale.

M. Buisson. — Ce ne sont pas les mêmes obligations, il faut distinguer ; l'obligation scolaire, c'est l'obligation d'aller à l'école du matin au soir. Ce n'est pas cela, pour ma part, et je crois que nous irions à un échec si nous demandions cette obligation. Nous ne pouvons pas demander que les enfants soient tenus d'aller jusqu'à 14 ans en classe. Si vous voulez parler de l'obligation scolaire, il nous faut reporter l'âge, qui est malheureusement limité à 11 ans, pour le certificat d'études, à 12 ou 13 ans ; c'est une question à étudier, mais peut-être est-ce un peu en dehors de l'objet de nos délibérations de ce matin.

Je ne voudrais pas laisser croire que je demande que l'enfant doive aller à l'école jusqu'à 14 ans.

M. Croiset. — Obligation de l'enseignement professionnel et liberté de cet enseignement sous le contrôle de l'Etat.

M. Dietz. — Si la Société recommandait l'étude des points suivants, en mettant : nécessité de telle ou telle réforme, vous auriez l'air de vous prononcer en faveur de cette réforme.

M. Gabelle. — Il est un point sur lequel il est délicat de se prononcer, c'est la question de l'apprentissage. Jusqu'ici, dans ces deux séances, nous nous sommes occupés exclusivement de l'enseignement professionnel ; je suis prêt à voter sur les points précis, visant l'enseignement tels que la durée de la scolarité, l'obligation, etc., mais tout en reconnaissant la

nécessité de modifier la législation sur le contrat d'apprentissage, pour la mettre en harmonie avec les exigences de l'industrie moderne, je ne crois pas que nous puissions formuler un vœu aujourd'hui sur une question aussi complexe et qui demande une étude approfondie.

M. Croiset. — Il s'agit d'un procès-verbal, nous pourrions dire que la discussion a mis en lumière l'importance des questions indiquées.

M. Dietz. — Je suis tout à fait de l'avis de M. Buisson, qu'il serait utile d'arriver à émettre un vœu, mais mon opinion est que nous ne sommes pas mûrs pour l'émettre. Il faudrait avoir d'autres réunions. Laissez à une réunion le soin de discuter le contrat d'apprentissage et sériez les questions comme vous voulez, tout ce que je vous demande, c'est que nous les étudiions avant de nous prononcer, même dans une mesure quelconque.

M. Buisson. — Ne pourrait-on pas libeller de cette façon le vœu : la Société décide de procéder à une étude approfondie, à une enquête (et en particulier pendant les vacances, parce que nous allons avoir un assez long temps sans nous réunir), à une enquête approfondie, sur la question d'obligation des cours professionnels, car cette obligation comprend tout le reste, elle comprend, pour que ces cours soient obligatoires, toute une législation, que nous ne pouvons pas étudier ici.

Je ne connais pas assez les habitudes de la Société pour savoir si elle peut le faire, mais, si oui, elle peut décider cette enquête, au besoin charger quelques-uns de ses membres de la faire à l'étranger, ceux qui peuvent y aller pendant les vacances.

M. Croiset. — D'habitude la Société demande à quelques-uns de ses membres de faire un rapport, pour mettre la question à l'ordre du jour. Si, au contraire, les éléments ne se trouvaient pas, la discussion perdrait beaucoup de son intérêt.

M. Toutain. — Je voudrais simplement rappeler que nous sommes une Société d'enseignement supérieur, et que c'est sur la question d'enseignement professionnel que nous avons à nous prononcer. Je me demande comment le public accueillerait un vœu de notre part sur la loi ou le contrat d'apprentissage. Peut-être pouvons-nous introduire cette idée-là dans les considérants d'un vœu, mais je crois que nous ne sommes pas compétents pour nous prononcer sur une question d'enseignement professionnel, il me semble que nous sortirions tout à fait de notre rôle, si nous nous prononcions, sous forme de vœu, sur autre chose que les questions d'enseignement.

M. Croiset. — On peut dire que nous n'avons pas à exprimer une opinion ferme, mais nous pouvons ajouter que la seconde question, qui nous intéresse spécialement, et qui est de notre compétence, nous ne voyons pas trop comment on peut la résoudre, sans en avoir résolu une autre.

M. Picavet. — Je crois que la résolution de la première question est absolument indispensable. Pour cela il faut nécessairement une loi, par conséquent, nous devons la mettre au point de départ.

M. Gabelle. — Ce sont deux choses distinctes : la loi sur le contrat d'apprentissage, la loi sur l'enseignement professionnel. Cette loi sera appliquée à tous les jeunes gens employés dans le commerce et l'industrie, de moins de 18 ans. Par conséquent, la question du contrat d'apprentis-

sage est extrêmement importante et je comprends que M. Buisson l'ait placée en première ligne.

Je me demande si la Société d'enseignement supérieur n'a pas le droit, en somme, d'examiner cette question qui est liée avec la question d'enseignement professionnel, mais je crois qu'elle est extrêmement délicate et je crois dangereux d'émettre un vœu très ferme dès aujourd'hui. Nous pouvons émettre des vœux sur la question d'enseignement professionnel et je crois que nous sommes d'accord sur certains points notamment sur la nécessité de donner un enseignement plus large et la nécessité d'obligation d'enseignement professionnel des cours du jour

M. Buisson. — Il n'est pas nécessaire d'énoncer un vœu là-dessus. Si l'on pouvait arriver à décider que l'on fera un travail sur l'obligation de l'enseignement des cours professionnels, je m'en tiendrais pour satisfait et je n'insisterais pour aucune adjonction, mais ce serait avec l'espoir qu'il sortirait, d'ici un mois ou deux, un travail sur ce sujet.

M. Croiset. — Nous pouvons très bien voter, en principe, que la question sera mise à l'ordre du jour, mais sous réserve que nous trouverons les moyens de l'étudier utilement. On devra nommer un rapporteur qui voudra bien préparer une discussion.

Dans le cas où cela ne se présenterait pas pour la date dont il est question, on changerait l'ordre du jour, on l'ajournerait, cela reviendra un peu plus tard.

M. Dietz. — Je ne sais pas si un rapporteur sera nécessaire, plusieurs d'entre nous pourraient, efficacement, étudier la question d'ici à la prochaine réunion et nous échangerions alors nos vues.

M. Croiset. — Il faudrait que ces personnes fassent connaître au bureau si elles ont des observations qui peuvent alimenter la discussion.

M. Larnaude. — Je crois bien que M Croiset a donné la formule la meilleure que nous puissions trouver. Voici, il me semble, comment notre délibération d'aujourd'hui pourrait être résumée :

La discussion a mis en lumière la nécessité d'une étude sur les points suivants :

1° Réforme de la loi sur l'apprentissage dans ses rapports avec l'enseignement professionnel ;

2° Question de l'obligation en matière de cours professionnels ;

3° Organisation de ces cours par l'entente de la commune, de l'État, du département et des associations intéressées.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

L'Université de Coïmbre

L'*Annuaire* régulièrement publié par l'Université de Coïmbre donne les renseignements les plus explicites sur l'organisation de ce grand corps scientifique, l'un des plus anciens et des plus renommés qui existent en Portugal. L'Université, dans son ensemble, est administrée par un recteur, assisté d'un vice-recteur, d'un secrétaire, et du Conseil des doyens, que le recteur préside de droit. Le corps enseignant se compose de 66 professeurs, dont 58 titulaires et 8 adjoints ; il convient d'y ajouter 3 professeurs de cours annexes, 1 de musique et 2 de dessin. L'Université possède, comme organes communs à toutes les Facultés, un secrétariat, des archives, une caisse, une chapelle, une bibliothèque, une imprimerie.

Les Facultés sont au nombre de cinq : *Théologie, Droit, Médecine, Mathématiques, Philosophie* ; l'Université comprend en outre une *Ecole de pharmacie*, qui n'a point rang de Faculté. Une réforme effectuée en 1901 a fixé à cinq années la durée des études dans chaque faculté et a réparti les divers enseignements entre ces cinq années d'après le tableau suivant :

Théologie, 12 chaires.

1re année : Histoire sacrée et histoire ecclésiastique. — Théologie fondamentale.

2e année : Théologie dogmatique (1re partie). — Sociologie et philosophie du droit (chaire commune avec la Faculté de droit).

3e année : Théologie dogmatique (2e partie). — Morale chrétienne.

4e année : Droit ecclésiastique général. — Morale chrétienne. — Etudes bibliques (1re partie).

5e année : Droit ecclésiastique portugais (chaire commune avec la Faculté de droit). — Théologie dogmatique (3e partie). — Etudes bibliques (2e partie).

A ces 12 chaires s'ajoutent deux enseignements annexes, un cours de langue grecque en 1re année et un cours de langue hébraïque en 2e année.

Droit : 19 chaires.

1re année : Sociologie et philosophie du droit. — Histoire générale du droit romain, du droit ibérique et du droit portugais. — Principes du droit civil et droit civil.

2e année : Histoire des institutions juridiques romaines, ibériques, portugaises. — Droit civil. — Science et droit économique. — Science politique et droit constitutionnel.

3e année : Droit civil. — Administration et droit administratif. — Finances et droit financier. — Droit ecclésiastique portugais.

4e année : Droit commercial. — Administration coloniale. — Sociologie criminelle et droit pénal. — Organisation judiciaire ; théorie des actions ; procédure civile et commerciale ; pratique judiciaire.

5e année : Procédure civile, commerciale et criminelle. — Pratique exra-judiciaire. — Médecine légale (chaire commune avec la Faculté de médecine). — Droit international.

Outre ces enseignements généraux, des cours spéciaux ont été organisés en 1901 pour les étudiants qui se destinent aux carrières administratives, à la diplomatie, aux fonctions coloniales. Chacun de ces cours comprend trois années d'études.

MÉDECINE : 15 chaires.

1re année : Anatomie descriptive. — Histologie et physiologie générales.

2e année : Physiologie spéciale. — Anatomie pathologique. — Anatomie topographique et médecine opératoire.

3e année : Pathologie générale. — Propédeutique. — Matières médicales, pharmacologie et pharmacie. — Pathologie externe.

4e année : Pathologie interne. — Clinique chirurgicale. — Obstétrique.

5e année : Clinique médicale. — Médecine légale (chaire commune avec la Faculté de droit). — Hygiène.

A la Faculté de médecine sont annexés, outre divers hôpitaux, un *Cabinet d'anatomie normale*, un *Cabinet d'anatomie pathologique*, un *Cabinet d'histologie et de physiologie expérimentale*, un *Cabinet de médecine opératoire*, un *Laboratoire de microbiologie et de chimie biologique*, un *Laboratoire d'analyses cliniques*, un *Cabinet de radioscopie et de radiographie*, un *Musée* et un *Laboratoire d'hygiène*.

MATHÉMATIQUES : 11 chaires.

1re année : Algèbre supérieure ; géométrie analytique à deux et trois dimensions ; trigonométrie sphérique. — Géométrie descriptive.

2e année : Calcul différentiel et intégral. — Physique, 1re partie (chaire commune avec la Faculté de philosophie).

3e année : Analyse supérieure. — Mécanique rationnelle. — Physique, 2e partie (chaire commune avec la Faculté de philosophie).

4e année : Astronomie. — Géodésie, calcul des probabilités.

5e année : Mécanique céleste. — Physique mathématique.

Des cours de dessin sont annexés aux trois premières années.

Des cours spéciaux sont organisés pour les futurs officiers de génie et d'artillerie, pour les futurs officiers de cavalerie et d'infanterie, pour les futurs officiers de marine.

La Faculté de mathématiques possède un *Observatoire astronomique*, dont le directeur et les trois astronomes titulaires sont des professeurs de la Faculté.

Philosophie : 10 chaires.

1re année : Chimie inorganique. — Algèbre supérieure, etc. (chaire commune avec la Faculté de mathématiques).

2e année : Chimie organique. — Physique, 1re partie.

3e année : Physique, 2e partie. — Botanique. — Travaux pratiques : analyses chimiques au laboratoire.

4e année : Zoologie. — Minéralogie et pétrologie. — Travaux pratiques, analyses chimiques au laboratoire.

5e année : Géologie et physique du globe. — Anthropologie.

Des cours de dessin sont annexés aux deux premières années.

Les cours des trois premières années, avec le cours de zoologie de la 4e année, forment un enseignement préparatoire aux études médicales.

Les cours de chimie inorganique, de chimie organique et de botanique, avec divers cours de la Faculté de médecine, constituent un enseignement préparatoire à l'Ecole de pharmacie.

Les établissements spécialement annexés à la Faculté de philosophie sont : un *Laboratoire de chimie,* un *Cabinet* et un *Laboratoire de physique*, un *Jardin botanique,* un *Musée d'histoire naturelle,* un *Observatoire météorologique et magnétique.*

Ecole de pharmacie : 4 chaires.

1re année : Histoire naturelle des médicaments. — Pharmacie chimique, analyses microscopiques appliquées à la médecine et à la pharmacie.

2e année : Pharmacotechnie, stérilisation ; travaux pratiques dans le laboratoire de pharmacie. — Analyses toxicologiques, chimie légale, altération et falsification des médicaments et des aliments : travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation de l'Université de Coïmbre depuis la réforme de 1901. On y remarquera l'absence complète de tout enseignement littéraire, historique, philologique, philosophique (au sens français du mot). Auprès des sciences seuls le droit et la théologie sont représentés.

La *Bibliothèque de l'Université* de Coïmbre publie tous les mois un *Archivo bibliographico,* qui donne : 1° la liste de toutes les publications reçues par la bibliothèque ; 2° le catalogue des manuscrits que la bibliothèque possède ; 3° certaines pièces inédites qu'elle renferme.

Belgique

L'école française de Bruxelles. — Le programme de l'école, fondée le 22 novembre 1907, par la chambre de commerce française de Bruxelles et sous le patronage de M. le comte d'Ormesson, alors Ministre de France en Belgique, a été publié à la fin du mois de juin.

Le but des fondateurs de l'école française est « de faire connaître et aimer la France et son esprit, d'unir sur le terrain de l'instruction et de la science les familles françaises établies à Bruxelles, de procurer aux enfants de ces familles un enseignement complet de la langue et de la

littérature françaises et de leur permettre d'acquérir sur place les certificats et diplômes délivrés en France par l'Etat ». En outre l'école se propose de « donner aux familles belges et autres qui le désireront un enseignement très complet de la langue et de la littérature françaises joint à un enseignement, le plus neuf et le plus exact possible, de toutes les sciences Enfin par des conférences, par un enseignement spécial sous forme de cours-conférences pour les jeunes filles, par des cours du soir pour adultes, par des fêtes littéraires, l'école fera rayonner la pensée humanitaire et civilisatrice de la France ».

La direction de l'école a été confiée à M. H. Guyot, docteur ès lettres, ancien conservateur-adjoint des collections de la Faculté des lettres de Paris, ancien professeur de philosophie. Le corps professoral est mi-partie français, mi-partie belge.

Dès le 5 octobre 1908, l'école comprendra une section première, pour enfants de 6 à 12 ans, divisée en trois cours comprenant chacun deux années ; une section moyenne de trois années d'études, pour élèves de 12 à 15 ans, correspondant aux classes inférieurs d'humanités modernes des athénées belges et au premier cycle (section B) des lycées français ; une section supérieure de trois classes : seconde, première, philosophie, mathématiques correspondant aux classes supérieures d'humanités modernes belges et aux classes de même nom (section D) des lycées français. Provisoirement, la classe de philosophie-mathématiques ne sera pas organisée. Elle sera instituée si des parents le demandent ; il en sera de même pour l'enseignement du grec et du latin.

Les caractéristiques du programme sont : le groupement dans ce même local et sous une même direction d'écoles généralement distinctes ; les matières réparties entre les trois sections de telle façon que pour passer de l'une à l'autre il n'y ait ni doubles emplois ni lacunes et que cependant le programme de chacune d'entre elles forme un ensemble complet : la prolongation, chaque fois qu'il sera possible, de la leçon théorique par la leçon de choses (projections, visites, excursions, etc.).

L'école française sera placée sous le contrôle de l'inspection académique française, elle pourra octroyer les certificats délivrés en France par l'Etat ; d'autre part, ses programmes sont établis de manière à obtenir l'homologation de ses diplômes en Belgique et à permettre à ses élèves belges de s'y préparer pour les épreuves diverses, les fonctions ou les écoles spéciales de leur pays.

Le gouvernement français a accordé à l'école une subvention de 125.000 francs comme preuve de sa bienveillance et comme premier encouragement. Dans son comité de patronage figurent, à côté de groupements tels que la *Ligue française de l'enseignement*, la *Mission laïque française*, les plus hautes personnalités politiques et scientifiques : MM. Loubet, Clémenceau, Briand, Pichon, Doumergue, Cruppi, général Picquart, Ruau, Symian, Léon Bourgeois, Deschanel, R. Poincaré, Ribot, Rouvier; P. Appell, Aulard, F. Buisson, A. Croiset, L. Havet, G. Lanson, Liard, G. Perrot, etc.

Les installations matérielles de l'école sont très satisfaisantes : ses locaux, y compris une très vaste salle de conférences et ses cours, couvrent une superficie de 2.000 mètres carrés, en pleine ville à peu de distance de la gare du Midi (67, boulevard d'Anderlecht).

L. Leclère.

Nos Voisins les Suisses et leurs écoles ménagères : ne pourrions-nous pas les imiter ? (1)

Sous ce titre, nous avons déjà, il y a trois ans, publié un article où nous avons donné la monographie de l'*Ecole ménagère de Fribourg*. Ecole ménagère modèle et complète.

Nous n'avons pas à revenir sur cette Ecole de Fribourg, aujourd'hui plus connue et bien appréciée en France. Son ingénieux fonctionnement a été signalé par M. *Maurice Baufreton* dans son excellent ouvrage : L'*Enseignement ménager*, ouvrage récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques.

M. *Max Turmann*, auquel ses études sur les questions sociales et les initiatives féminines ont fait une réputation bien méritée, vient de publier dans l'excellente revue *La Femme contemporaine* un article intitulé : *Le chapitre des tabliers blancs*. Nous regrettons que la place restreinte de notre publication ne nous permette pas d'en reproduire au moins quelques pages. L'auteur, après avoir constaté que le nombre des domestiques diminue d'année en année, et que ces domestiques sont de plus en plus exigeantes, pense que nous ne pourrons bientôt plus en trouver, à moins d'être dans une situation de fortune très brillante. Il termine ainsi :

Nos petites filles, j'en suis certain, suivront toutes des cours d'enseignement ménager. Si elles ne sont pas obligées plus tard de mettre la main à la pâte, elles seront du moins en mesure de commander à leurs domestiques... si elles en trouvent encore.

Le canton de Fribourg n'a pas attendu ce moment critique. Depuis quelques années déjà, l'enseignement ménager y est obligatoire. Ce petit canton si catholique, qui a organisé une *école ménagère type*, se fait toujours remarquer par son actif dévouement aux œuvres sociales et philantrophiques.

M. Max Turmann, en post-scriptum de sa remarquable étude, annonce que la *Ville de Fribourg aura l'honneur de réunir, les 29 et 30 septembre prochain* le *premier Congrès international de l'Enseignement ménager*. Ce Congrès s'organise en se moment, sous le haut patronage du *Conseil d'Etat du Canton*, avec le concours de la puissante Association des Dames de toute la Confédération, groupées sous le titre de : *Société suisse d'utilité publique des femmes*.

Dans cette note, M. Turmann signale le sérieux intérêt que présentera ce congrès pour toutes les personnes qui patronnent l'enseignement ménager ou s'en occupent, et il les engage, si elles veulent être renseignées, à s'adresser dès maintenant à Mme *de Gottrau-Watteville, présidente du Comité d'organisation*.

Notre plus grand désir est de voir cet enseignement nouveau s'acclimater *rapidement* et *sérieusement* chez nous. Aussi nous sommes-nous empressés de suivre ce conseil.

Mme de Gottrau nous a adressé :

(1) Supplément à l'*Union jurassienne*.

1° *Le programme très détaillé et très attrayant des questions à traiter dans ce Congrès.* — Ces questions seront discutées par les congressistes les plus autorisés de toutes les contrées d'Europe, qui, avant nous et plus que nous, se sont occupés de ces questions.

2° *Une très longue liste des personnes de toutes nationalités (même du Canada) qui patronnent ce Congrès et en forment le Comité international.* Sur cette liste, nous voyons, sans parler de la *Suisse*, avec le nombreux personnel supérieur de ses écoles si diverses, figurer en première ligne les divers Etats qui composent les *Empires d'Autriche* et d'*Allemagne*, puis la *Belgique*, la *Hollande*, l'*Angleterre*, l'*Italie*, *etc*.

Bien que ces questions d'Economie domestique soient encore nouvelles pour elle, la *France* sera très bien représentée à ce Congrès. M. *M. Baufreton* lira son rapport sur l'*état actuel de l'enseignement ménager dans notre pays*. *Deux dames congressistes de Paris* traiteront les questions si intéressantes relatives à l'*installation d'une école ménagère suffisante, mais aussi simple que possible — urbaine ou rurale.* D'autres rapports seront présentés par des congressistes français et discutés.

Longue déjà est la liste (et elle s'accroît tous les jours) de nos compatriotes qui patronnent ce Congrès, y ont adhéré et y assisteront. Nous y relevons les noms de MM. *Cheysson* (*qui dira comment, par l'enseignement ménager, on peut lutter contre l'alcoolisme*), *Henry Joly* et *Lefebure*, tous trois membres de l'Institut; les professeurs *Landouzy*, doyen, et *Pinard*, membres de l'Académie de médecine; puis notre éminent et sympathique conseiller général du Jura, M. *Louis Milcent*, secrétaire général de l'Union centrale des syndicats agricoles à Paris ; un président et un vice-président de la *Société des Agriculteurs de France* ; la comtesse *de Diesbach*, Mme *Moll-Weiss*, de l'Ecole des mères de Paris ; beaucoup d'*autres personnalités* et un certain nombre de *directrices d'écoles ménagères de province*, entre autres Mlle *Rochebillard* de Lyon, la plus connue de toutes.

Nous sommes surpris et nous regrettons de ne trouver dans ce comité qu'un seul nom de notre région : Mme *Pierre*, directrice de l'école ménagère de *Besançon*.

Cette œuvre, sociale, essentiellement utile à notre époque, existe déjà dans un certain nombre de villes de nos départements limitrophes, mais elle semble y être encore, comme chez nous, à l'état embryonnaire. Sauf dans quelques écoles qui viennent de s'ouvrir avec un *programme bien étudié*, avec une *direction sérieuse et instruite*, comme à *Besançon*, à *Bourg* et même dans la petite ville de *Champagnole*, aucun enseignement ménager n'y paraît encore, dit-on, établi sur une base solide. Certaines écoles libres devaient ajouter à leurs cours, un cours d'enseignement ménager : ce dernier cours reste encore et restera longtemps peut-être à l'état de projet. Ailleurs on essaye, on modifie, on ne peut se décider à arrêter un programme. Nous ne voudrions pas décourager ces tentatives qui pourraient réussir plus rapidement, si elles étaient mieux rédigées.

Quelques esprits avisés croient que les patrons et les organisateurs de ces œuvres ont plus de bonne volonté que d'expérience et *qu'ils gagneraient à se rencontrer à ces assises de Fribourg*, où se discuteront, à propos des écoles ménagères, entrées à peine chez nous dans la période

du tâtonnement, tant de questions aussi sérieuses qu'intéressantes, telles que :

Installations diverses, suivant la nature et l'importance des écoles. — Programmes plus ou moins complets depuis l'enseignement dans les écoles primaires jusqu'aux cours normaux, où se forme le personnel enseignant. — Portée générale et fin sociale de l'enseignement ménager, etc., etc.

Les promoteurs et les organisateurs de ces écoles nouvelles, *simplement ménagères ou ménagères-agricoles*, auront à choisir, dans les divers projets qui leur seront présentés, celui qui sera le mieux approprié aux besoins de leurs compatriotes, sans dépasser leurs propres ressources. Nous croyons qu'il serait sage de bénéficier dès aujourd'hui des expériences faites, même et surtout à l'étranger, sauf à perfectionner peu à peu cet enseignement de manière à l'adapter à notre esprit et à nos goûts.

Nous engageons donc toutes les personnes qui s'intéressent à ce nouvel enseignement à s'adresser, comme nous l'avons fait nous-mêmes, à *Madame de Gottrau-Watteville, rue de l'Hôpital, Fribourg (Suisse).*

Mme de Gottrau *leur fournira tous les renseignements désirables.*

Nous les engageons aussi à envoyer leur adhésion et leur cotisation à cette dame, présidente du Comité d'organisation, soit pour avoir le droit d'assister au Congrès, soit même pour recevoir du Comité, si elles ne peuvent faire le voyage de Fribourg, les nombreux et intéressants rapports sur les questions qui y seront discutées (1).

Comité de propagande pour la Chine, fonctionnant en Angleterre, pour attirer en Angleterre les étudiants chinois.

Un comité composé de : Sir Cecil Clement Smith, S. C. M. S., P. C., Sir Walter Hillier, K. C. M. G., C. B., M. R. S. Gundry, C. B., président de la « China Association », M. S. Jamieson, C. M. G., président de la « China Society », Les professeurs de chinois d'Oxford et de Cambridge, le directeur de King's College, Londres, le secrétaire de la Légation de Chine — vient de se fonder sur l'initiative de Sir John Jordan K. C. M. G., ambassadeur d'Angleterre à Pékin.

D'après Sir John, le manque de renseignements concernant les centres d'instruction en Angleterre, leur coût, etc., empêchent les Chinois d'envoyer en aussi grand nombre leurs fils qu'ils le feraient s'ils avaient toutes les informations nécessaires.

Une liste des institutions, professeurs, pensions de famille, prêts à recevoir des Chinois a été faite. A cette liste est jointe celle des familles voulant bien s'occuper de recevoir les jeunes Chinois à leur arrivée en Angleterre, et à les héberger pendant les vacances.

(1) La cotisation est fixée à dix francs ; elle donnera droit à *toutes les réductions et facilités de parcours obtenues en faveur des congressistes* ; elle donnera droit également à toutes les publications qui seront faites soit avant, soit après le Congrès, et notamment au volume du compte rendu (*Note du Comité d'organisation*).

Ce nouveau comité, appelé Chinese Education Committee, 159, Connon Street E. C. Londres, centralise tous les renseignements et fera tout pour attirer et retenir les étudiants chinois en Angleterre. PARAF.

L'Enseignement public à Budapest pendant l'année scolaire 1905-1906

Le *Bureau statistique de Budapest*, que dirige le prof. Gustave Thirring, vient de publier un fascicule intéressant sur la situation de l'enseignement public à Budapest pendant l'année scolaire 1905-1906 et sur les progrès réalisés en cette matière depuis dix ans. Ce fascicule est rédigé à la fois en langue magyare et en langue allemande ; il est très nourri de chiffres, très précis et très clair.

En 1905-1906, il y avait à Budapest 527 établissements scolaires de tout grade, soit 18 de plus que l'année précédente. Ces établissements comprenaient 2.847 classes, fréquentées par 135.701 élèves. Si l'on compare ces chiffres respectifs aux chiffres analogues correspondant à l'année scolaire 1896-1897, on constate que les établissements scolaires se sont augmentés dans la proportion de 48 0/0 (527 au lieu de 355), les classes dans la proportion de 36 0/0 (2.847 au lieu de 2 089), et la population scolaire dans la proportion de 40 0/0 (135 701 au lieu de 96.487). Or ce sont là des proportions supérieures à celle de l'accroissement de la population, qui n'a augmenté pendant la même période que de 22 1/2 0/0 (785.891 habitants en 1906 au lieu de 641.165 en 1896). Les progrès de l'instruction publique à Budapest ont donc été considérables depuis dix ans.

Les 527 établissements scolaires de Budapest se répartissent en diverses catégories :

97 garderies d'enfants, dirigées par 124 personnes et comprenant une population enfantine de 5.870 garçons et 5.882 fillettes (en tout 11.758 enfants) ; à ces 97 garderies il convient d'ajouter 2 écoles spéciales où les surveillantes de jardins d'enfants (Kindergärtnerinnen) se préparent à leur tâche. En tout 99 établissements concernant la première enfance.

267 écoles primaires, comprenant 1.917 classes, où enseignent 2.605 maitres et maîtresses, et qui donnent l'instruction à 80.736 enfants, 30.048 garçons et 41.688 filles.

29 écoles secondaires, soit 17 gymnases, 5 écoles réales et 7 écoles supérieures de filles, avec 267 classes, 736 professeurs et maîtresses, et 11.929 élèves (9.962 jeunes gens et 1.967 jeunes filles).

117 écoles pratiques, dont 79 écoles d'industrie et de commerce, 3 instituts agronomiques, 2 écoles militaires, 22 écoles d'arts, et 11 établissements divers ; ces 117 écoles, avec 534 classes et 1.456 professeurs ou maitresses, groupent 22.768 élèves, dont 19.462 jeunes gens et 3.306 jeunes filles. Il est remarquable que les jeunes filles sont plus nombreuses que les jeunes gens dans les écoles d'art : ces écoles renferment 1.745 jeunes gens et 1.899 jeunes filles.

7 établissements d'enseignement supérieur, à savoir 5 écoles de théologie, l'Université Royale de Hongrie, et le Josefspolytechnikum. Ces

7 établissements sont fréquentés par 7.549 étudiants ou auditeurs, dont plus de 6.000 suivent les cours de l'Université Royale.

Enfin 8 établissements scolaires destinés aux enfants infirmes ou anormaux; dans ces établissements 61 maîtres et maîtresses prodiguent leurs soins à 701 enfants, 434 garçons et 267 filles.

Le fascicule du prof. Gustave Thirring abonde en tableaux statistiques, dans le détail desquels il ne nous est pas possible d'entrer. Nous nous contentons de le signaler à tous ceux qui voudraient suivre dans son développement et ses progrès annuels l'histoire de l'enseignement public à Budapest.

Italie

Les numéros du *Bollettino Ufficiale del Ministero dell' Istruzione pubblica*, qui portent les dates des 11, 18-25 juin, 2-9 et 16-23 juillet 1908, contiennent divers documents du plus haut intérêt, dont il n'est pas inutile de donner ici l'indication résumée.

11 juin 1908. — Décret instituant et organisant les écoles industrielles et commerciales. Ce décret comprend 91 articles répartis en onze titres : I. Institution et organisation des écoles. — II. Catégories et classement des écoles. — III. Enseignement et exercices pratiques. — IV. Conseil de surveillance. — V. Administration. — VI. Direction didactique et disciplinaire. — VII. Personnel. — VIII. Conseil des professeurs. — IX. Elèves. — X. Examens et diplômes. — XI. Dispositions spéciales et transitoires. — D'après ce décret, l'enseignement industriel et commercial, dans toutes ses branches, est placé sous l'autorité du ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce. Un Conseil supérieur d'enseignement agricole, industriel et commercial aide le ministre dans cette tâche. Les écoles industrielles et commerciales forment quatre classes distinctes : 1° les écoles industrielles; 2° les écoles d'industries artistiques ; 3° les écoles commerciales ; 4° les écoles professionnelles pour femmes. Dans les écoles industrielles et commerciales, l'enseignement se divise en trois cycles : élémentaire, moyen et supérieur. Les écoles d'industries artistiques comprennent : les écoles de dessin pour les ouvriers ; les écoles de dessin et de modelage, avec ou sans ateliers ; les écoles supérieures d'art appliqué à l'industrie. Les écoles professionnelles pour femmes sont de deux espèces : les écoles spéciales de travaux féminins ; les écoles professionnelles divisées en plusieurs sections correspondant aux divers arts, industries et professions que la femme peut exercer. Dans toute école, l'enseignement doit consister en cours théoriques et en exercices pratiques, destinés à développer le commerce et les industries les mieux appropriés aux conditions locales.

— Ce même numéro du 11 juin 1908 renferme le texte d'un important discours prononcé par le ministre de l'Instruction publique, M. Rava, dans la discussion du budget de son département pour l'année financière 1908-1909. M. Rava a passé en revue, à cette occasion, toutes les questions soulevées par ses adversaires : administration centrale et provinciale, personnel de cette administration, subvention aux publications, enseignement primaire, création de 1.800 écoles nouvelles et de 5.000 écoles du soir, crise des instituteurs et des maîtres primaires, cons-

tructions scolaires, écoles régimentaires, enseignement de la gymnastique, enseignement secondaire et réforme de cet enseignement, application des lois relatives au statut des fonctionnaires de l'instruction publique, enseignement supérieur, beaux-arts, nouvelles lois concernant les bibliothèques, etc.

18-25 juin 1908. — Décret approuvant l'organisation et les programmes des examens pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues étrangères dans la « *scuole medie* ». Le décret institue deux certificats de ce genre : le certificat du 1er degré, le certificat du 2e degré. Les examens pour obtenir l'un et l'autre certificat ont lieu devant les Facultés de philosophie et lettres de Bologne, Gênes, Naples, Padoue, Palerme, Pavie, Pise, Rome et Turin, ainsi que devant l'Académie scientifique et littéraire de Milan, et la section de philosophie et philologie de l'Institut d'études supérieures de Florence. Chaque année, au mois d'avril ou de mai, des examens s'ouvrent, dans ces divers établissements, pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement du français, de l'anglais, de l'allemand. L'examen comprend trois séries d'épreuves : des épreuves écrites, des épreuves orales, une leçon.

Les épreuves écrites sont au nombre de quatre : 1° composition italienne ; 2° composition en langue étrangère sans l'aide du dictionnaire ; 3° dictée d'une page de prose étrangère ; 4° Traduction en langue étrangère d'un texte italien sans l'aide du dictionnaire. Les épreuves orales sont également au nombre de quatre : 1° traduction en italien d'un texte de prose ou de poésie étrangère ; 2° traduction d'un texte italien en langue étrangère, avec commentaire grammatical fait tantôt en italien, tantôt en langue étrangère ; 3° réponse en langue étrangère à des interrogations portant sur la grammaire ; 4° réponse en italien à des interrogations sur l'histoire de la littérature étrangère. Quant à la leçon, le sujet en sera choisi par le jury ; le candidat devra la faire partie en italien, partie en langue étrangère.

Le certificat du 1er degré et celui du 2e degré diffèrent uniquement par leurs programmes. Des candidats au certificat du 1er degré, on devra exiger qu'ils prononcent correctement et clairement la langue étrangère, qu'ils soient capables de s'exprimer dans cette langue avec aisance et netteté, qu'ils aient sur la grammaire de cette langue des notions générales de morphologie et de syntaxe, enfin qu'ils connaissent et qu'ils sachent expliquer sans hésitation les œuvres les plus connues de la littérature étrangère depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. A titre d'exemple, voici le programme de littérature française pour le certificat du 1er degré : XVIe siècle, Montaigne ; XVIIe siècle, Corneille, Molière, Racine, La Fontaine ; XVIIIe siècle, Voltaire, Montesquieu, J.-J. Rousseau ; XIXe siècle, Mme de Staël, Chateaubriand, Victor Hugo, Lamartine.

Les candidats au certificat du 2e degré devront faire preuve d'une pratique plus étendue de la langue étrangère, de connaissances philologiques et littéraires plus approfondies. On leur demandera de prouver qu'ils sont au courant du développement historique de la langue étrangère qu'ils veulent enseigner, qu'ils n'ignorent pas, par exemple, la Chanson de Roland, le Poème des Nibelungen, le Beowulf. En ce qui concerne la littérature, le programme pour le français est ainsi rédigé : Caractères de la Renaissance et de la Réforme en France. — Manifeste et principales œuvres de la *Pléiade*. — L'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre, Rabe-

lais, Montaigne. — Idées directrices du *Discours sur la Méthode* de Descartes, des *Pensées* et des *Provinciales* de Pascal. — Le drame en France de Hardy à Corneille et Racine; Molière, La Fontaine, Boileau. — Les moralistes français les plus connus du siècle de Louis XIV : La Rochefoucauld, La Bruyère. — Les principaux orateurs sacrés : Bossuet, Fénelon. — Lesage. — Idées générales sur le XVIII[e] siècle : Voltaire, Montesquieu, l'*Encyclopédie* et ses principaux représentants, Diderot, D'Alembert. — J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, André Chénier. — Le romantisme en France : Mme de Staël, Chateaubriand. — Victor Hugo, Lamartine, A. de Musset, A de Vigny. — Poètes dramatiques du XIX[e] siècle : Scribe, Augier, les deux Dumas. — Principaux romanciers : Balzac, Flaubert.

Des programmes analogues, non moins détaillés, sont indiqués pour les autres langues étrangères.

Projet de loi relatif à la réorganisation et au statut économique du corps des professeurs d'Université. — Ce projet de loi, présenté par le ministre de l'Instruction publique et légèrement modifié par la Commission générale du budget, fixait à la fois le nombre réglementaire et les appointements des diverses catégories et classes de professeurs, ainsi que les établissements considérés comme appartenant à l'Enseignement supérieur.

Ces établissements sont ainsi énumérés :

Universités royales : Bologne, Cagliari, Catane, Gênes, Macerata, Messine, Modène, Naples, Pavie, Parme, Padoue, Pise. Palerme, Rome, Sassari, Sienne, Turin.

Institut royal d'études supérieures : Florence.

Académie royale scientifique et littéraire : Milan.

Institut royal technique supérieur (comprenant les écoles d'Electrotechnique et d'Electrochimie) : Milan.

Polytechnicon royal : Turin.

Ecole royale supérieure polytechnique : Naples.

Ecoles royales d'application pour les ingénieurs : Bologne, Rome.

Ecoles royales supérieures de médecine vétérinaire : Milan, Naples, Turin.

Ecole royale supérieure de marine : Gênes.

Observatoires astronomiques : Milan, Naples, Rome.

Observatoire du Vésuve : Naples.

Institut clinique de perfectionnement : Milan.

Divers tableaux annexés au projet de loi indiquent le nombre des professeurs des diverses catégories attachés à chaque Université ou établissement d'enseignement supérieur.

Quant aux appointements, ils doivent être : pour les professeurs titulaires (ou ordinaires), de 7.500 à 10.000 francs, avec six classes (7.500, 8.000, 8.500, 9.000, 9.500, 10.000) ; pour les professeurs extraordinaires (adjoints) de 4.500 à 7.500.

Statistique des étudiants inscrits pendant l'année scolaire 1907-1908 dans les Universités italiennes :

1° Universités royales :

Bologne : 1.496 (droit, 429 ; médecine et chirurgie, 277 ; sciences, 262 ; lettres et philosophie, 163 ; école de pharmacie, sages-femmes, médecine, vétérinaire, etc., 365).

Cagliari : 218 (droit, 101 ; médecine et chirurgie, 59 ; sciences, 28 ; école de pharmacie, sages-femmes, 30).

Catane : 784 (droit, 451 ; médecine et chirurgie, 126 ; sciences, 46 ; lettres et philosophie, 58 ; école de pharmacie, etc., 100).

Gênes : 1.022 (droit, 475 ; médecine et chirurgie, 187 ; sciences, 116 ; lettres et philosophie, 38 ; école de pharmacie, etc., 206).

Macerata : 379 (droit, 360 ; école de notariat, 19).

Messine : 578 (droit, 252 ; médecine et chirurgie, 130 ; sciences, 58 ; lettres et philosophie, 35 ; école de pharmacie, etc., 103).

Modène : 422 (droit, 142 ; médecine et chirurgie, 106 ; sciences, 41 ; école de pharmacie, etc., 133).

Naples : 4.292 (droit, 1.794 ; médecine et chirurgie, 1.276 ; sciences, 444 ; lettres et philosophie, 262 ; école de pharmacie, 362 ; écoles annexes diverses, 154).

Padoue : 1.328 (droit, 362 ; médecine et chirurgie, 220 ; sciences, 319 ; lettres et philosophie, 86 ; école de pharmacie, etc., 341).

Palerme : 1.135 (droit, 621 ; médecine et chirurgie, 164 ; sciences, 124 ; lettres et philosophie, 58 ; école de pharmacie, etc., 168).

Parme : 565 (droit, 172 ; médecine et chirurgie, 117 ; sciences, 88 ; école de pharmacie, etc., 188).

Pavie : 1.485 (droit, 363 ; médecine et chirurgie, 315 ; sciences, 308 : lettres et philosophie, 51 ; école de pharmacie, 201 ; sages-femmes, 231 ; divers, 16).

Pise : 1.065 (droit, 289 ; médecine et chirurgie, 139 ; sciences, 220 ; lettres et philosophie, 52 ; école de pharmacie, 65 ; école d'agriculture, 176 ; école de médecine vétérinaire, 80 ; divers, 44).

Rome : 2.890 (droit, 1.386 ; médecine et chirurgie, 442 ; sciences, 609 ; lettres et philosophie, 249 ; école de pharmacie, etc., 204).

Sassari : 228 (droit, 131 ; médecine et chirurgie, 54 ; école de pharmacie, etc., 43).

Sienne : 233 (droit, 124 ; médecine et chirurgie, 69 ; école de pharmacie, etc., 40).

Turin : 2.216 (droit, 934 ; médecine et chirurgie, 422 ; sciences, 291 ; lettres et philosophie, 146 ; école de pharmacie, 300 ; sages femmes, 106 ; divers, 47).

2° Universités libres :

Camerino : 505 (droit, 279 ; médecine et chirurgie, 41 ; école de pharmacie, etc., 185).

Ferrare : 316 (droit, 158 ; médecine et chirurgie, 19 ; sciences, 31 ; école de pharmacie, etc., 108).

Pérouse : 423 (droit, 128 ; médecine et chirurgie, 30 ; école de pharmacie, 151 ; école de médecine vétérinaire, 91 ; divers, 23).

Urbin : 301 (droit, 239 ; école de pharmacie, etc., 62).

Au total, 21.921 étudiants ou auditeurs ; il faut y ajouter 3.380 étudiants ou auditeurs des autres établissements d'enseignement supérieur, Institut d'études supérieures de Florence, Académie scientifique et littéraire de Milan, Institut technique supérieur de Milan, etc., etc., ce qui donne un ensemble de 25.301 étudiants et auditeurs, contre 26.535 pour la précédente année scolaire.

2-9 juillet 1908. — Loi sur le statut juridique des employés civils de l'Etat. — Cette loi, promulguée le 28 juin 1908, est divisée en 29 arti-

cles. Elle fixe les conditions générales auxquelles tout fonctionnaire doit se soumettre, à quelque administration qu'il appartienne; elle édicte les garanties qui lui sont assurées. Dans chaque administration, tous les postes, sauf celui de directeur général, sont formellement réservés aux employés de ladite administration. Les directeurs généraux sont nommés après délibération en Conseil des ministres et peuvent être choisis en dehors de l'administration. D'autre part, les devoirs des fonctionnaires sont nettement définis et maintes sanctions sont prévues contre ceux qui ne les remplissent pas.

L'article 14 stipule : « Sont déclarés démissionnaires, sans préjudice de l'action pénale conforme aux lois en vigueur, les fonctionnaires qui abandonnent volontairement leur poste, ou qui, par leur action personnelle, interrompent ou troublent le service ». L'article 20 est ainsi conçu : « Les sanctions qui peuvent être prises contre les fonctionnaires civils sont: 1° le blâme ; 2° la suspension du traitement ; 3° la suspension du grade et du traitement ; 4° la révocation ; 5° la destitution. Les sanctions plus graves que la suspension du traitement ne peuvent être infligées sans l'avis préalable du Conseil de discipline ». Parmi les actes, qui peuvent entraîner pour le fonctionnaire l'application de l'une ou l'autre de ces diverses sanctions, sont cités, outre la négligence dans le service et les absences non justifiées : une attitude incorrecte envers les supérieurs, les collègues ou les inférieurs ; des écarts de conduite (*irregolare condotta*) ; le fait d'avoir sollicité la recommandation de personnes autres que les supérieurs hiérarchiques, afin d'obtenir des faveurs imméritées; les manifestations collectives destinées à peser illégalement sur l'action des chefs de service et à restreindre leur autorité ; enfin toute offense à la personne du Roi, à la Famille royale, aux Chambres législatives, et toute manifestation publique d'opinions hostiles aux institutions de l'Etat [Nous ne pouvons nous empêcher de souhaiter qu'une conception aussi nette des devoirs de tout fonctionnaire trouve place dans le projet de loi sur le statut des fonctionnaires français].

— *Loi sur le statut économique des employés civils de l'Etat.* — Cette loi, promulguée le 30 juin 1908, est inséparable de la précédente. Elle fixe les traitements des fonctionnaires dans les différents grades et dans les classes de chaque grade. Voici, en ce qui concerne le ministère de l'Instruction publique, les traitements des principaux fonctionnaires de l'administration centrale :

Sous-secrétaire d'Etat. . .	12.000 francs.
Directeur général	10.000
Inspecteur de 1re classe . .	8.000
Directeur chef de division .	8.000 et 7.000 francs.
Inspecteur de 2e classe . .	7.000
Inspecteur de 3e classe . .	6.000
Chef de section.	6.000 et 5.000
Premier secrétaire . . .	4.500 et 4.000
Secrétaire	3.500, 3.000, 2 500, 2.000

16-23 juillet. — Projet de loi réorganisant le personnel des bibliothèques publiques. — Ce projet de loi maintient les 32 bibliothécaires ou conservateurs de manuscrits, les 93 sous-bibliothécaires ou sous-conservateurs de manuscrits précédemment existants ; il augmente de 19 le

nombre des employés ordinaires (*ordinatori o distributori*), de 12 le nombre des huissiers, de 25 le nombre des hommes de peine (*fattorini*). Les appointements des divers fonctionnaires sont fixés comme suit :

Bibliothécaires ou conservateurs de manuscrits : 5 classes aux traitements de 7.000, 6.000, 5.500, 5.000, 4.500 francs.

Sous-bibliothécaires ou sous-conservateurs de manuscrits : 5 classes aux traitements de 4.000, 3.500, 3.000, 2.500, 2.000 francs.

Employés ordinaires : 6 classes aux traitements de 4.000, 3.500, 3.000, 2.500, 2.000, 1.500 francs.

Huissiers : 4 classes aux traitements de 1.800, 1.500, 1.300, 1.000 fr.

Hommes de peine : traitement moyen, 540 francs.

Société d'Enseignement Supérieur

La *Société* prie MM. les recteurs, doyens et professeurs de vouloir bien adresser à la Rédaction de la Revue les réponses aux questions suivantes :

1° *Quelles sont les créations qui ont été faites dans l'Université en vue de l'enseignement technique ?*

2° *Quels résultats ont été obtenus ?*

3° *Que se propose-t-elle de faire dans l'avenir ?*

Ces réponses seront l'objet d'un rapport dont les conclusions seront discutées à la rentrée de la prochaine année scolaire.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Mélanges d'histoire littéraire, publiés sous la direction de **M. le professeur Lanson**, fascicule 21 de la Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris. — Paris, Alcan, 1906, in-8°.

Ce volume est intéressant à deux titres : il contient des travaux utiles ; il est une sorte de manifeste. Et ce manifeste est rendu si important, soit par le nom de l'éminent professeur M. Lanson, soit par la création, récente encore, du mémoire pour l'obtention du *Diplôme d'études supérieures classiques*, que je crois devoir reproduire ici une bonne partie de *l'avant-propos* :

« Bien que je sois d'avis en général que les exercices d'élèves ne sont pas destinés à la publicité et qu'on fausserait le travail d'Université en l'orientant trop souvent dans cette direction, j'ai cru devoir faire recevoir ces trois mémoires dans la *Bibliothèque de la Faculté des Lettres*, d'abord parce qu'ils contiennent tous les trois autre chose que des impressions personnelles, parce qu'ils rassemblent et mettent au jour des faits, des matériaux dont les critiques et les historiens de la littérature pourront se servir. En second lieu, parce qu'ils peuvent indiquer en quel sens je conduis, pour ma part, l'étude de la littérature française.

« Je prie seulement le lecteur de ne pas en conclure que je réduis l'histoire littéraire à ces recherches d'érudition et à ces expositions minutieuses que plus d'un lecteur trouvera peut-être bien arides et encombrées. Ceux qui veulent faire un article ou un livre et s'adresser au grand public, peuvent préférer une autre forme, plus dégagée; plus colorée et plus vivante. Mais mon rôle de professeur d'Université, tel que je le comprends, est de donner aux jeunes gens l'habitude de regarder les textes de près, de faire des examens approfondis, des constatations exactes et des dépouillements complets, pour ne construire ni ne conclure témérairement, comme on a fait si souvent, sur des faits mal choisis ou trop peu nombreux, sur des impressions hâtives et des préférences personnelles. Le but de l'enseignement supérieur de la littérature doit être de montrer comment s'assurent les bases, se préparent les dessous des études dont on pourra plus tard ne présenter au public que l'agrément et la fleur. En un mot, je crois que nous devons appliquer nos étudiants à des tâches qui créent en eux une conscience littéraire très défiante et très réservée, toujours inquiète du vrai et difficile à satisfaire en matière de preuve. Avec cela, ils feront ensuite ce qu'ils voudront, comme ils voudront, selon leur tempérament, selon leur goût et leur talent : j'ai confiance qu'ils le feront bien. »

Les trois mémoires publiés par M. Lanson témoignent de la solide méthode qui avait été enseignée à leurs auteurs.

Le premier de ces mémoires a pour titre : *les Sources grecques des Trois cents*. M. Fréminet y étudie, d'après le manuscrit et aussi d'après quelques indications de M. Meurice, un poème bien connu de la *Légende des siècles*. Il prouve que V. Hugo s'est servi de la traduction d'Hérodote publiée en 1646 par du Ryer ; il donne du poème une édition copieusement annotée, où sont recueillis tous les rapprochements utiles, où sont mis en lumière les procédés de travail et les habitudes d'esprit du poète ; enfin il s'explique sur la composition de l'œuvre, dont le symbole final n'a été trouvé qu'après coup, et dont le début est postérieur au reste de plus de trois ans.

Comme l'étude de M. Fréminet sur *les Trois cents*, l'étude de M. Dupin sur *la Chronologie des Contemplations* a été écrite d'après le manuscrit de V. Hugo et avant la publication de l'édition donnée par l'Imprimerie Nationale. On sait depuis cette édition que les dates assignées aux diverses pièces dans les recueils imprimés des *Contemplations* sont pour la plupart différentes des dates données par le manuscrit. Si ces dernières indications sont exactes, la grande majorité des pièces a été antidatée pour l'impression (1). Mais est-il vrai que ces indications soient exactes ? Pour le savoir, M. Dupin compare les pièces dont la date vraie est à établir à des pièces dont la chronologie ne saurait être contestée ; il examine ainsi l'évolution du sentiment de l'amour chez Victor Hugo de 1820 à 1825 ; il examine, en ce qui concerne les coupes et les enjambements, la versification de Victor Hugo de 1832 à 1854 ; il fait de même pour le style ; il multiplie les statistiques, les tableaux, les index ; et il montre que les dates du manuscrit sont une base sûre pour l'étude des *Contemplations* et de leur très curieuse histoire.

Enfin, l'*étude* de M. J. des Cognets *sur les manuscrits de Lamartine conservés à la Bibliothèque nationale* donne, avec des indications sur ces manuscrits et des remarques sur la façon de composer du poète, les variantes de 62 pièces qui font partie des *Nouvelles méditations* et des *Harmonies*. Ce mémoire est antérieur au chapitre de M. Séché sur les manuscrits de Lamartine.

Si, comme je l'espère, le volume que je viens d'analyser est réimprimé, il conviendra que les auteurs y précisent ou y corrigent un certain nombre de détails : il arrive à M. Dupin d'être en contradiction avec M. Meurice, et alors qui est-ce qui a raison? Il lui arrive aussi d'être en contradiction avec lui-même. La collection des variantes de M. des Cognets est déparée par quelques inadvertances. Nous n'en remercions pas moins M. Lanson d'avoir fait connaitre ces très méritoires et très utiles travaux de ses élèves.

EUGÈNE RIGAL.

Pierre Gauthiez. — *Holbein* (les grands artistes), biographie critique. — Paris, Laurens.

L'auteur de cette monographie est sorti de son cadre d'études habituelles, l'Italie du XVe et du XVIe siècle de Jean des Bandes Noires et de l'Arétin à Bernardino Luini. Ce n'est point qu'on soit en droit de le lui reprocher. L'étude très courte qu'il consacre à Holbein est amplement documentée : elle montre une connaissance approfondie des études alle-

(1) Voir mon article sur « les Contemplations » (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*) t. CXVI, p. 327-339.

mandes et françaises qui l'ont précédée. Elle procède d'une admiration très vive et très avertie pour ce peintre qui fut par-dessus tout un extraordinaire dessinateur, ressuscitant dans ses portraits toute la psychologie de ses modèles. Enfin elle se lit avec plaisir, parce qu'elle est rigoureusement et pittoresquement écrite. Tout au plus pourrait-on se plaindre que certaines pages soient des digressions dont Holbein n'est que le point de départ, mais ces à propos sont aussi amusants que le texte lui-même, et ils sont relatifs sinon au peintre étudié, tout au moins à l'époque.

Le plan suivi est purement biographique et chronologique. M. Gauthiez étudie les origines de Holbein, ses œuvres, ses voyages. La peinture religieuse de Holbein l'intéresse moins que ses portraits. Il est sévère — et ceci pour des raisons sentimentales et morales — à l'égard de la célèbre Danse des morts Mais les dessins ou les portraits de Holbein, exécutés en Angleterre le satisfont pleinement : encore préfère-t-il les premiers plus aigus et plus réalistes.

Les reproductions jointes à ce volume sont en général satisfaisantes et donnent une idée suffisante des modèles. C.-G. Picavet.

Gustave Vauzype. — *Vermeer de Delft* (Collection des grands artistes des Pays-Bas). — Librairie G. Van Oest, Bruxelles, 1908.

Ce livre est un des premiers parus dans une nouvelle collection qu'offre au public l'éditeur bruxellois, bien connu des amateurs d'art Van Oest, et qui se recommande par de nombreuses et en général excellentes illustrations. La monographie de M. Vauzype est consacrée à un artiste trop longtemps ignoré, mais que ses œuvres peu nombreuses apparentent aux plus grands noms de la peinture hollandaise, Vermeer de Delft dont il a laissé une vue qui compte parmi ses plus remarquables tableaux. Bürger, Havard, Waagen, Bredins, Hofstede de Groot l'ont célébré et étudié : et l'on ne connait pourtant que quelques dates de sa vie. Des documents d'archives, édités par ses prédécesseurs, M. Vauzype ne fait point fi, mais il est bien forcé, par leur sécheresse et leur petit nombre, à étudier surtout l'artiste d'après ses œuvres, dispersées dans les musées d'Europe et les collections particulières. Ce qui lui permettra d'ailleurs de faire ressortir la puissante originalité de Vermeer, contemporain de Rembrandt, par lequel, à l'encontre de presque tous ses contemporains il ne fut que légèrement influencé. Vermeer ne fut ni un visionnaire de génie comme Rembrandt, ni un réaliste exact et un peu court comme Ostade ou Brouwer. « Il est, écrit fort justement M. Vauzype, le premier peintre qui pense en regardant autour de lui... ; il est seul à grandir, à transfigurer les réalités visibles en leur gardant leur vraisemblance ». Cet art exceptionnel se définit en partie par l'étude du métier de Vermeer, et le chapitre que M. Vauzype consacre à cette analyse est tout particulièrement intéressant. Très finement M. Vauzype rapproche à ce point de vue Vermeer de deux peintres animaliers, trop peu connus en France, le premier surtout, bien que nos musées contiennent de lui des œuvres admirables, Jean Fyt et Kalf. Il montre fort justement les différences qui existent entre la technique impressionniste, parfois un peu imprudemment évoquée à propos de Vermeer, et les procédés employés par Vermeer en sa vue de Delft. En conclusion il le replace par un artifice littéraire, qui s'autorise d'une très large et très chaleureuse

compréhension de l'artiste étudié, dans ce milieu de Delft, d'où il sortit peu sans doute, et où s'élabora son œuvre. En appendice, s'additionnent à cette monographie, une sommaire bibliographie, et un catalogue critique des œuvres de Vermeer. C.-G. Picavet.

Dürer. — *Peintures, cuivres et bois en 473 reproductions*. (Nouvelle collection des classiques de l'art). — Hachette, 1908.

Il faut féliciter la maison Hachette de s'être décidée à suivre l'exemple des éditeurs allemands, qui depuis longtemps ont inauguré des collections de reproductions de l'œuvre intégrale d'un maître. Cet essai intéressant est consacré à Albert Dürer, très étudié en France et en Allemagne depuis une vingtaine d'années, aussi génial comme graveur que comme peintre Il s'ouvre par une notice brève et substantielle sur Dürer, ornée de quelques dessins, les seuls que l'on trouve dans l'illustration de l'ouvrage. Celle-ci comprend en effet trois parties : les peintures reproduites d'après les photographies de Braun, d'Hanfstängler, d'Anderson, les gravures sur cuivre, et les gravures sur bois (séries intégrales de l'Apocalypse, de la Vie de Marie, etc.). Une partie supplémentaire comprend les gravures d'origine douteuse, qui se rattachent à l'inspiration de Dürer. En appendice se trouvent d'assez nombreuses notes explicatives, un classement chronologique des œuvres, l'indication des musées et des collections particulières où elles se trouvent, le classement des tableaux et des gravures d'après la nature des sujets. Ce volume constitue donc un instrument d'études tout à fait remarquable et non pas seulement une intelligente vulgarisation à l'usage du grand public. La nomenclature des œuvres de Dürer paraît très complète. On s'étonnera seulement de n'y pas voir figurer l'indication du portrait de Dürer par lui-même de la galerie des Offices, réplique de celui de Madrid (1498) dont Knachfuss (1900) et Maurice Hamel, en leurs récentes monographies, admettent l'authenticité. Un seul desideratum nous paraît à exprimer, c'est que dans les volumes suivants de la collection, soit ajoutée en appendice une bibliographie des ouvrages et articles scientifiques, relatifs à l'auteur dont l'œuvre est étudiée, bien que dans le cas présent les notes explicatives contiennent de nombreuses et précises références. C. G. Picavet.

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. CROISET, doyen de la Faculté des Lettres, Président.

DARBOUX, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.

LARNAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.

HAUVETTE, maître de conférences à l'École Normale supérieure, séc.-gén.-adj.

APPELL, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.

AUDIBERT, professeur à la Faculté de droit de Paris.

AULARD, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

BERNES, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.

BLOCH, professeur à la Sorbonne.

DEBOVE, doyen honoraire de la faculté de médecine.

G. BLONDEL, docteur ès lettres.

EMILE BOURGEOIS, professeur à la Sorbonne et à l'École libre des sciences politiques.

BOUTROUX, de l'Institut, directeur de l'Institut Thiers.

DAGUIN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.

DASTRE, professeur à la Faculté des Sciences.

DEJOB, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

JULES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.

EDMOND DREYFUS-BRISAC

EGGER, professeur à la Faculté des Lettres.

ESMEIN, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.

FLACH, professeur au Collège de France.

GARIEL, professeur à la Faculté de médecine.

GÉRARDIN, professeur honoraire à la Faculté de droit.

GIARD, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences

C. JULLIAN, professeur au Collège de France

LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'École Normale supérieure.

LOUIS LEGRAND, correspondant de l'Institut, cons. d'État.

A. LEROY-BEAULIEU, de l'Institut, professeur à l'École des sciences politiques.

LELONG, chargé de cours à l'École des Chartes.

LIPPMANN, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.

LYON-CAEN, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.

G. MONOD, de l'Institut.

PERROT, de l'Institut, directeur honoraire de l'École Normale supérieure.

PICAVET, directeur à l'École des Htes Études.

POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.

RICHET, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.

TANNERY, sous-directeur de l'École Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

ALTAMIRA Y CREVEA, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.

Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.

Dr P. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.

Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.

Dr CH. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (États-Unis).

Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.

Dr BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.

Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.

BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.

Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.

Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.

B BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).

CÉSAR-BRU, professeur à l'Université, Aix-Marseille.

Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.

Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.

Dr CZERMENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.

DESSENTEAUX, professeur à l'Université de Dijon.

DRTINA, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.

DAREY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).

Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.

Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.

ALCÉE FORTIER, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.

Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Vienne*.

Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.

Dr GAUDENZI, Professeur à l'Université de *Bologne*.

L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.

Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.

Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.

GINER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.

Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.

L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.

Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.

Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.

Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.

Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.

T. E. HOLLAND, Professeur de dr international à l'Université d'*Oxford*.

E. JUNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.

Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.

KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.

KRÜCK, Directeur du Real-Gymnase de Würzbourg.

Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique de *Hanovre*.

L. LECLÈRE, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.

Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).

A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.

MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.

MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.

Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.

Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.

Dr NÆLDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.

Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.

Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.

Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.

RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.

RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.

ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.

H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.

Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.

Dr SIEBECK, Professeur à l'Université de *Giessen*.

Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*

A. SACERDOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.

Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.

Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.

Dr Joh. STORM, Prof. à l'Université de *Christiania*.

Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.

Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.

Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.

Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.

MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.

URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.

Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*

Commandeur ZANFI, à *Rome*.

Dr J. WYCHGRAM, (Leipzig).

XÉNOPOL, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

F. PICHON, imprimeur-gerant, 20, rue Soufflot. Paris.

Exposition Universelle (1900) — MÉDAILLE D'OR — Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. LVI. — N° 10. 15 OCTOBRE 1908.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

F. PICHON et DURAND-AUZIAS, administrateurs

Librairie du Conseil d'Etat et de la Société de Législation comparée

20, rue Soufflot, (5e arrt)

1908

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
Paraît le 15 de chaque mois
20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, 24 fr. LA LIVRAISON, 2 fr. 50

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . 200 francs.

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	20 fr.	100 exemplaires........	25 fr.
Par 50, en plus,........	5 fr.	Par 50, en plus	6 fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ 6 fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT DU DROIT

Lettre de M. R. Saleilles à M. P. Desjardins

Puisque vous voulez bien m'y convier, je ne puis résister, s'agissant d'une question à laquelle j'ai constamment réfléchi au cours de ma carrière professionnelle, au désir de vous exposer quelques idées, qui, bien entendu, n'engagent que moi et que je suis loin de vous donner comme représentant l'opinion générale de mes collègues des Facultés de droit.

Puisque chacun aujourd'hui aime volontiers à parler de ses souvenirs d'étudiant, je dois reconnaître que j'éprouvai, sinon pendant toute ma première année d'études, du moins au cours des premiers mois, cette sorte de déroute intellectuelle que l'on ressent forcément, dès que l'on s'attelle, sans préparation initiale, à une science nouvelle. Et je vais y revenir.

Mais l'acclimatation faite, en dépit même d'une certaine sécheresse de méthodes qui régnait encore çà et là, vers 1875, chez quelques représentants attardés d'une école disparue, j'eus vite fait de me laisser prendre au charme vigoureux de ces exercices de belle logique doctrinale. C'est que, dès le début, on avait su nous faire comprendre que, sur ces bases solides de l'interprétation constructive, reposait toute la stabilité de l'institution judiciaire et comme la plus sûre garantie contre l'arbitraire.

A ce moment même enseignaient, à la Faculté de droit de Paris, des maîtres comme MM. Bufnoir, Beudant, Labbé et Paul Gide, pour ne parler que des disparus ; et nous étions nombreux à nous presser autour de leurs chaires, avides de les suivre dans les profondeurs d'une analyse scientifique admirable, avides surtout de contempler les larges horizons où ils savaient nous entraîner, bien loin déjà de

(1) Cette lettre, légèrement remaniée, a paru d'abord dans les *Libres Entretiens* publiés par l'*Union pour la vérité*.

ce que l'on commençait à appeler l'exégèse littérale, en plein courant de la vie sociale (1).

Mais je conviens qu'il y avait, à cette époque lointaine pour l'étudiant en droit — je le disais déjà tout à l'heure—, un premier mouvement de désarroi assez pénible. Je l'ai éprouvé comme beaucoup d'autres. Cela ne tenait nullement à nos maîtres, mais aux programmes vraiment étranges qui leur étaient imposés.

Songez donc que l'on nous mettait de prime saut en face des textes, sans introduction préalable, sans un exposé de principes, sans aucune distribution méthodique des matières. Il fallait subir, tel quel, le plan du Code civil, excellent peut-être comme structure législative, détestable comme programme d'enseignement. Il a fallu attendre les réformes de 1895, inspirées par M. Bufnoir, pour sortir de ce moule un peu rigide, et surtout pour que le professeur pût jouir d'une certaine liberté d'allure dans la distribution des matières. Désormais, on lui a laissé le temps nécessaire à une large et indispensable introduction (2). Et l'on pourra voir, en comparant l'admirable Traité de M. Planiol avec tous ceux qui l'ont précédé, tout ce que l'enseignement eut à gagner à ces changements de procédés.

Mais nous étions d'une génération qui n'avait pas connu ces larges horizons.

Aussi nous arrivait-il parfois, à ces premiers débuts et au cours de l'initiation, de sentir le besoin, si l'on peut dire, d'une oasis bienfaisante.

Heureusement nous avions le droit romain ! Le droit romain, comme l'a dit quelque part M. Durkheim, c'était la sociologie de

(1) Je serais bien désireux aussi de rendre pleine justice à mon ancien et excellent maître M. Rataud, qui savait mettre une telle intensité de vie, une telle sensation de réalité pratique dans son enseignement. On a pu lui reprocher de s'en tenir à une interprétation un peu étroite. C'était une question de méthode discutable, qui ne nuisait en rien à l'utilité de son enseignement. Aucun cours n'était plus suivi, aucun professeur n'était plus aimé. Aucun enseignement n'était plus propre à faire comprendre la réalité vivante du droit. Et que pourrais-je dire encore de l'enseignement du droit criminel de cette même époque, si je ne m'étais interdit de parler de ceux de nos anciens maîtres qui sont encore parmi nous ?

(2) Il est vrai qu'il y a quelques années à peine, on est revenu, partiellement du moins, sur cette partie excellente des réformes de 1895. Mais le principe est resté. Sans doute, le programme de première année étant plus élargi qu'il ne l'était en 1895, le professeur a un peu moins de temps pour une introduction générale ; mais l'idée subsiste. Il faut espérer que de nouveaux remaniements dans le sens de la liberté des programmes nous ramèneront bientôt à ce qui doit être comme l'idéal de tout enseignement vraiment supérieur.

l'époque. C'était de l'histoire sans doute, mais c'était plus que de l'histoire, c'était l'exposé d'une méthode. Et je crois que cette méthode est de tous les temps. Bien loin de nous trouver en présence de textes inflexibles, ayant pour les interpréter un magistrat qui ne soit que l'instrument, en quelque sorte, mécanique, préposé à leur application, nous apprenions que la fonction même, la fonction propre du magistrat était d'adapter le texte à la vie successive de la cité.

Et, lorsque le texte était par trop rigide, nous voyions ce même magistrat créer, presque de toutes pièces, un droit nouveau, droit secondaire, si l'on veut, qui se superposait à l'ancien, mais qui finissait par prendre sa place définitive.

Ce droit nouveau était loin, d'ailleurs, d'être une création arbitraire du Préteur. C'était comme une mise au point du droit comparé, une adaptation à l'esprit juridique romain de coutumes ou de lois empruntées, le plus souvent, aux races diverses fondues dans l'immense Empire, et dont le Préteur faisait peu à peu, par voie de tâtonnements et d'essais successifs, un droit unitaire, destiné à corriger le vieux droit civil.

Et tout cela se faisait, non pas à l'aveugle, mais avec une méthode sûre, avec un tact presque infaillible, une précision qui mettait partout de l'ordre d'abord, et un peu plus de justice ensuite.

Comment voulez-vous que nos jeunes esprits n'aient pas été profondément frappés et prodigieusement intéressés par ce contraste ?

D'un côté, un droit rigide à application mathématique, qui prétendait tout ignorer de la vie, et c'était le droit moderne ! Et de l'autre, un droit progressif, évoluant et se développant sous l'influence d'une méthode de précision juridique admirable, et c'était le droit romain ! Est-ce que vous ne croyez pas que ce contraste à lui seul soit la meilleure des méthodes et le meilleur des enseignements ? (1)

Est-ce que nous prenions garde aux résultats positifs auxquels aboutissait la législation romaine ? C'est là ce que l'on reproche quelquefois au droit romain. Solutions dures, barbares, autoritaires, en contradiction absolue avec les tendances modernes ! — Cela n'est pas douteux. Qui pourrait croire que nous ayons été assez naïfs pour avoir jamais supposé que ces solutions nous étaient proposées en exemples ? Ce que nous voyions, c'était la méthode, c'était la souplesse de l'instrument, c'était le germe de progrès que le droit romain portait en lui. Et lorsqu'on parle de cet esprit juridique qu'il

(1) J'ai déjà développé quelques-unes de ces idées sur les rapports entre le droit romain et la démocratie moderne, dans un article écrit pour les *Mélanges Scialoja*.

servait à inculquer, bien loin que ce fût l'esprit de déduction géométrique, c'était, comme le disaient les Romains eux-mêmes, le sens de l'élégance et de l'opportunité, l'esprit de souplesse et de finesse, d'ordre et de progrès tout à la fois.

Si les anciens interprètes du Code civil ont appliqué celui-ci à la lettre, avec une sorte de rigueur mathématique, ce n'est pas au droit romain qu'ils le devaient. Car le droit romain leur eût appris que, bien loin d'attendre l'intervention du législateur, c'était au magistrat à devancer la loi et à se faire l'inteprète du droit qui se crée. Ils le devaient à la superstition législative, à l'idée fausse que, depuis 1789, on s'était faite de la loi, par défiance du magistrat On en faisait un texte hiératique et immobilisé, au lieu d'un instrument de progrès, c'est-à-dire d'un régulateur du pouvoir judiciaire.

C'étaient là des principes tout français, et français d'assez fraîche date, qui n'avaient rien à voir avec le droit romain. Et si le droit romain était pour nous l'oasis bienfaisante après laquelle nous soupirions, c'est qu'il se dressait pour nous comme une protestation historique et vivante contre la rigidité du principe français et de la méthode française (1).

Dira-t-on que cette utilité particulière du droit romain au point de vue de la formation de l'esprit juridique, telle que nous l'avions déjà si profondément ressentie à une époque où la méthode historique commençait à peine à être appliquée, aurait diminué aujourd'hui, alors que cette méthode règne en souveraine dans toutes nos chaires ?

La vérité est que les adversaires du droit romain vivent sur de vieux souvenirs, qui ne correspondent plus à la réalité actuelle, et sont victimes d'un très funeste malentendu.

Ils se souviennent d'une époque où le droit romain, par une sorte d'anachronisme que seule peut expliquer la survivance d'une théorie des sources juridiques admise dans notre ancien droit, était étudié et interprété comme une législation qui serait encore applicable, sans égard à son développement historique, et avec un luxe de controverses exégétiques et de déductions rigoureuses, destinées à en extraire des solutions hypothétiques, que les Romains très certainement n'avaient jamais connues, mais qu'on nous offrait comme étant toutes prêtes à entrer en vigueur, le jour où l'on aurait fait du droit romain un droit positif ayant son application actuelle.

Contre une pareille méthode, je comprends les protestations de

(1) Il va de soi que je parle ici, comme également plus haut, non pas des méthodes d'enseignement, mais de notre système de sources juridiques comparé au système romain.

certains adversaires du droit romain. Aucune n'était plus propre à fausser l'esprit ; elle était à la fois anti-scientifique et anti-philosophique.

Mais il y a longtemps que pareils procédés ont disparu, à supposer qu'ils aient jamais régné en maîtres. J'ai déjà dit quelque part (1) — mais on ne saurait trop le redire — quelle impression de modernisme intense produisaient les leçons d'un maître tel que Paul Gide, quels horizons elles nous ouvraient sur l'actualité même la plus récente, et quelle éducation supérieure elles nous valaient pour la suite de nos études juridiques.

Mais aujourd'hui les méthodes de Paul Gide sont celles de tous nos romanistes, à quelques différences près, suivant la diversité des talents.

Ce que l'on pourrait plutôt reprocher à nos jeunes romanistes, issus de nos concours spécialisés, c'est de faire abus d'érudition et d'oublier parfois que l'histoire, pour de futurs juristes, ne doit pas être étudiée en elle-même, mais en fonction du but de méthodologie qu'elle doit remplir, comme une haute leçon de sociologie juridique. Ce sont ces procédés de développement et de progrès du droit qu'il faut surtout dégager, et non des minuties de procédure archaïque, dont le souvenir n'aura jamais la moindre valeur, même éducationnelle, pour un moderne.

D'un excès on risque de tomber dans l'autre. Mais notre public d'étudiants, si apte à comprendre la valeur pratique des enseignements qu'on lui donne, aura vite fait de remettre les choses au point. Il se désintéressera; et le maître ainsi averti, si peu qu'il se soit égaré dans l'archaïsme de la préhistoire, pourra facilement ramener à lui l'attention qui faisait défaut. Et d'ailleurs, avec le minimum accordé aujourd'hui au droit romain dans les programmes de licence, une seule année obligatoire, il devient impossible de s'attarder aux inutilités de la préhistoire et encore moins aux discussions d'authenticité ou d'interpolation des textes documentaires. On s'en tient aux grandes lignes.

On fait du droit romain moins une introduction au droit français, qui, à la rigueur, pourrait fort bien s'en passer, qu'une admirable leçon de choses pour la formation de l'esprit de progrès dans le maniement des textes juridiques.

En tout cas, ce que nous n'admettrons jamais, c'est que le droit romain disparaisse entièrement de nos programmes, qu'on le réduise

(1) Dans un article sur *La Méthode historique* paru dans la *Revue internationale de l'Enseignement supérieur* (année 1890).

à n'être plus qu'une matière à option et encore moins qu'on l'exile au Collège de France. Il est réduit à une année en licence, du moins comme enseignement obligatoire, c'est son maximum de compression et de réduction. Nous n'irons pas au delà.

Voilà donc un premier point sur lequel il était bon de s'expliquer.



Mais il y en a bien d'autres. Le plus important et le plus actuel est celui des méthodes dans l'enseignement du droit civil. Personne n'ignore l'impression de sécheresse que donnait la vieille méthode exégétique, celle qui traitait de haut ce qu'elle appelait les fantaisies prétoriennes de la jurisprudence et qui, de parti pris, ignorait et voulait ignorer les conséquences pratiques des solutions légales.

Mais je voudrais bien savoir où se rencontre encore pareille méthode dans nos Facultés ? Il y a longtemps, avec les Bufnoir, les Beudant, les Labbé, pour ne parler que des maîtres disparus, qu'on a fait à la jurisprudence la place qui lui est due, que l'on a assoupli la doctrine, que l'on s'est préoccupé des résultats de fait qui devaient ressortir des solutions légales, et qu'au lieu d'un droit artificiel et livresque on enseigne à nos jeunes auditeurs le droit qui s'applique dans la réalité, c'est-à-dire celui des tribunaux. Il n'y en a pas d'autre. Sous ce rapport, comme on l'a si bien dit, le livre de M. Planiol a été, certains ont dit une révolution, je dirai plutôt une révélation. Car il y a longtemps que la révolution était faite ; c'est la révélation qui s'en manifestait.

Mais, là aussi, je dirai ce que je disais plus haut du droit romain, que, ce qu'il y aurait à craindre, ce serait plutôt, parfois, certains abus en sens contraire.

Songez donc que, parallèlement à nos trois années de droit civil, se développent aujourd'hui trois cours successifs d'économie politique ; que la législation industrielle vient d'être introduite dans nos programmes ; enfin que, non seulement nos étudiants ne perdent jamais contact avec les faits, mais que leurs professeurs de droit civil, criminel, commercial, grâce aux nouvelles méthodes dont je viens de parler, ne cessent de leur faire part des besoins de réformes qui se font jour, et de leur citer les projets de loi en cours, si bien que parfois il semblerait que l'on s'appliquât à étudier plutôt le droit de demain que celui d'aujourd'hui !

Eh bien ! ce que je crains, tant que les nouvelles méthodes ne se seront pas fondues dans un tout harmonique, c'est que, de tout cet empirisme, nos jeunes gens ne rapportent cette impression qu'il suffit d'une iniquité légale, d'une discordance de la loi avec la

réalité, ou d'un besoin urgent qui se fait jour, pour que le juge, de son autorité propre, ait qualité pour abroger les textes, les fausser ou les laisser périmer. Nous aurions le Préteur, sans l'Edit prétorien, ce qui serait grave. Ou bien nous aurions le *Lord Chief Justice* d'Angleterre sans avoir, pour garantie, le fond solide et traditionnel du *Common Law* anglais.

C'est donc à concilier la liberté du juge avec le respect du texte, par des procédés conformes aux traditions françaises et au droit public français, que doivent tendre toutes nos recherches et nos études actuelles de méthodologie. Car, si nous voulons le progrès, si nous voulons avoir sous la main un instrument sûr d'évolution et de développement de notre système juridique, encore faut-il nous garder de l'anarchie judiciaire ; ce qui serait, cette fois, un mal sans remède.

Et, puisque l'on rend de plus en plus hommage à l'esprit à la fois conservateur et progressif du Conseil d'Etat, peut-être y aurait-il là une étude de psychologie juridique qui serait très féconde pour l'avenir. Et surtout peut-être y aurait-il à faire un rapprochement intéressant entre les sources presque purement judiciaires et coutumières de notre droit administratif, à la façon du droit anglais, et en opposition absolue avec le système de codification de notre droit civil. Le remède ne serait-il pas dans un assouplissement de nos méthodes de codification, dans un élargissement du texte, qui consistât à ne codifier que les points fondamentaux et essentiels, pour laisser la réglementation des détails se faire peu à peu par la voie judiciaire? Ce serait une réminiscence excellente des procédés romains et anglais, mais le tout aménagé à la française.

Et, quoi qu'il en soit, tous ceux qui connaissent bien les chefs-d'œuvre de von Ihering ne me démentiront pas si je place le fond et comme l'essentiel de toute cette méthode d'interprétation juridique dans l'idée de *But*, le *Zweck im Recht*. Ce qu'il faut avoir constamment en vue, c'est beaucoup moins le texte, que le but social, le but pratique de la loi : qu'a-t-elle visé, quel résultat social a-t-elle voulu atteindre, quelle utilité avait-elle pour fin de réaliser? C'est ce but que le juge doit atteindre en adaptant, non pas la solution pratique à la rigidité du texte, mais le texte lui-même au but supérieur qu'en attend la société.

Mais, pour réaliser pareille éducation professionnelle, il faudrait avoir du temps, beaucoup de temps ; il faudrait surtout avoir d'autres moyens d'appréciation du travail scolaire que nos pauvres examens.

*
* *

Et c'est par ces quelques points de technique scolaire que je vais terminer ces très insuffisantes observations.

Aujourd'hui notre licence se fait en trois années. Et c'est un fait avéré, au moins pour la moyenne de nos étudiants — mais ce sont les moyennes, et non l'élite, que nous devons avoir en vue — que c'est à partir de la fin de la seconde année seulement, peut-être grâce à l'influence indéniable des méthodes si vivantes aujourd'hui du droit criminel, que l'acclimatation se fait, que l'éducation des esprits est achevée, et que nos jeunes auditeurs s'intéressent vraiment à leurs études et ont acquis le sens des choses du droit. Nous nous en apercevons aux moyennes du troisième examen ; les épreuves de droit civil et de droit commercial sont excellentes. La troisième année seule est éminemment profitable. Une année sur trois, c'est bien peu. Jusqu'alors la chose était sans inconvénients, grâce à la répercussion de l'ancienne loi militaire, dont le résultat avait été de pousser au doctorat tous les jeunes gens désireux de profiter de l'exemption des deux dernières années de service qu'elle leur offrait. On peut dire que tous, ou à peu près, faisaient leurs deux années de doctorat. Cela nous valait, sans doute, un grand nombre de thèses fort médiocres. Mais nous y gagnions, ce qui était le principal, de voir nos étudiants se livrer à une récapitulation complète du droit civil, faite, cette fois, dans les conditions les plus fructueuses, avec l'appoint des cours de droit civil approfondi (1) et d'en-

(1) Si j'avais plus de temps à moi, j'essaierais de rendre justice aux résultats excellents qu'ont produits, du moins à la Faculté de droit de Paris, la seule que je connaisse bien actuellement, les cours de droit civil approfondi, institués parallèlement aux deux dernières années de licence, mais qui sont en réalité destinés aux candidats au doctorat. Je puis en parler sans scrupule, puisque, depuis longtemps, j'ai abandonné cet enseignement pour celui du droit civil comparé. On peut déjà se douter de ce que doit être cet enseignement lorsque nos procédés de roulement conduisent à en charger un maître comme M. *Planiol*, puisque son *Traité de droit civil* a permis au grand public de se rendre compte de ses méthodes. Mais comme il serait juste aussi que ce même grand public, ou tout simplement le public judiciaire, celui des spécialistes, pût se rendre compte de l'influence scientifique exercée par l'ensemble des professeurs de droit civil de la Faculté de Paris, au moyen de ces cours approfondis de doctorat ! Tous ne se sont peut-être pas révélés au public par des ouvrages qui permettent d'apprécier la nouveauté, la profondeur, l'originalité de leurs méthodes. Mais nous avons, sous ce rapport, un criterium qui ne trompe pas, celui des travaux qu'ils suscitent, des thèses de doctorat, par exemple, empruntées pour la plupart — je parle uniquement des meilleures — à ces cours approfondis et aux horizons qu'ils ouvrent sur le vaste domaine de la science juridique. Que de thèses, par exemple, pour ne citer que celui-là, inspirées par l'enseignement d'un maître comme M. *Massigli* — et si je me permets de parler de celui-ci, c'est qu'il est devenu notre doyen

seignements accessoires, tel que celui du droit comparé (1), au choix des étudiants.

Et je ne saurais, à ce propos, redire assez tout ce qu'on doit au droit comparé, comme instrument d'éducation juridique vraiment moderne.

On ne parle, la plupart du temps, que de ce qui se fait à Paris, dans cet ordre d'études. Mais il y a là une véritable injustice, résultant de la situation qui nous est faite à Paris, dans ce milieu si

dans le domaine du droit civil, depuis la retraite du savant et regretté M. *Boistel* — thèses qui suffisent à peine à révéler tout ce qu'il y a de science, d'idées neuves, d'aperçus nouveaux aussi bien sous le rapport économique et social qu'au point de vue purement juridique. dans un enseignement de ce genre ! Voilà ce que le public, lorsqu'il parle de ce qui se fait dans nos Facultés de droit, ignore beaucoup trop. Il vit sur de vieux souvenirs. Il n'a pas suivi de près les progrès de l'enseignement dus à nos professeurs de droit civil. Ceux-ci, d'ailleurs, n'ont pas cherché à attirer sur eux la publicité du dehors Et c'est ainsi que tout s'est renouvelé dans nos méthodes, dans notre enseignement, dans nos procédés d'éducation juridique ; et l'on nous juge encore sur ce qui se faisait il y a quarante ans !

(1) Sur ce point encore, je voudrais pouvoir dissiper bien des malentendus. On pourrait croire que le droit comparé ne s'est introduit dans nos Facultés de droit, et en particulier à la Faculté de Paris, qu'avec le cours officiel de droit civil comparé, ou, comme disent les textes, de législation civile comparée, ce qui est une dénomination un peu moins exacte. Mais ce serait une grave erreur. Tous les cours spéciaux institués pour le doctorat, et même quelques-uns de ceux créés en troisième année de licence, portent mention, dans leur titre officiel, du droit comparé, afin de bien montrer que ce doit être là l'élément supérieur essentiel que l'on avait en vue, comme procédé de renouvellement de nos méthodes juridiques. Il en est ainsi de ces cours de droit civil approfondi dont je parlais dans la note précédente, et dus à l'inspiration de M. *Bufnoir*. Mais il en est de même du cours spécial de législation criminelle de doctorat, et enfin du cours de droit commercial comparé, ou de législation commerciale comparéee, suivant les préférences, qui figurait dans le programme de la troisième année de licence. Je dois même rappeler, à cette occasion, que le premier livre de droit comparé qui fit quelque sensation parmi nous traitait de droit commercial, puisque ce fut celui de M. *Thaller* sur la Faillite en droit comparé ; et depuis, M. *Thaller*, dans sa Revue, comme dans son enseignement, est resté fidèle à cette méthode comparative, la seule qui convienne, d'ailleurs, au domaine du droit commercial, lequel tend de plus en plus à l'unification et à l'internationalisation. Tous les commercialistes, à commencer par l'un des plus éminents de tous, M. le doyen *Lyon-Caen*, sont aujourd'hui d'accord sur ce point. Et si l'on veut juger, à ce point de vue, du rôle que l'on assigne aujourd'hui au droit comparé dans l'enseignement supérieur du droit, il faut relire, en même temps que les rapports adressés au Congrès de droit comparé de 1900 et qui viennent de paraître dans le Compte rendu du congrès, l'article magistral d'un maître éminent, M. *Esmein*, qui servit, en quelque sorte, d'article programme, publié lors de l'apparition du premier numéro de la *Revue trimestrielle de droit civil*, fondée par M. *Esmein*. Ce programme, qui met au premier plan la jurisprudence et le droit comparé, est devenu aujourd'hui celui de tous nos professeurs de droit civil C'est à lui qu'il faut renvoyer ceux qui nous jugent encore, comme je le disais en terminant la note précédente, sur des méthodes vieilles de quarante ans.

vivant, à répercussion si profonde, qui semble presque effacer ou faire oublier tous les autres. On ne connaît, on ne voit que ce qui se passe à Paris. Mais il y a partout aujourd'hui, dans les Facultés de province, des cours de droit civil, faits d'après la méthode du droit comparé, et professés par de jeunes maîtres de premier ordre. Quelques-uns d'entre eux sont universellement connus : M. Lambert, par exemple, de la Faculté de droit de Lyon, mon ami M. Gény à Nancy, M Charmont à Montpellier, et tant d'autres, encore plus jeunes, issus de nos derniers concours !

C'est M. Bufnoir qui disait un jour, dans un discours à la Société de législation comparée, que le droit comparé était de l'histoire en marche. C'était l'histoire en voie de se faire, au lieu de l'histoire immobilisée dans le passé. Et von Ihering a écrit tout son principal ouvrage pour démontrer cette grande vérité.

Aussi comprenons-nous aujourd'hui le droit comparé, non seulement comme une façon de satisfaire notre curiosité scientifique, en allant à la découverte de ce qui se fait ailleurs, mais comme un procédé de développement du droit universel, par voie d'actions et de réactions réciproques de toutes les législations parallèles. C'est ainsi que se forma jadis le droit prétorien du Haut Empire. Vous me direz que cela tenait à l'universalité de l'Empire. Mais cette universalité, qu'a brisée, dans le monde moderne, la formation des Etats particuliers, nous la reconstruisons dans le domaine du droit. Et, sans avoir, pour cela, à se rendre à La Haye, il n'est pas un juge, dans son modeste petit tribunal, qui ne puisse concourir, par l'orientation de son interprétation judiciaire, à la réalisation de cette communauté de droit de toutes les grandes nations modernes.

Voilà le rôle que le droit comparé est appelé à remplir. Il n'est pas possible que de futurs magistrats n'aient pas été mis à même de s'orienter du côté des méthodes qui s'en dégagent. Ils le font aujourd'hui au cours de leurs études de doctorat.

Mais cet état de choses excellent touche à sa fin. D'ici à deux ans, les effets transitoires de l'ancienne loi militaire auront cessé de se produire. Tous nos étudiants vivront sous l'empire de la loi nouvelle, qui les soumet au service de deux ans, sans dispense. Il n'y aura désormais, ou à peu près, à faire leur doctorat, que ceux qui aspireront à l'agrégation. Les candidats aux carrières judiciaires se garderont bien, malheureusement, de consacrer à des études théoriques deux années, devenues si précieuses pour leur avancement professionnel.

Et vous voyez alors quel en sera le résultat. Tous seront réduits aux trois années de licence, dont effectivement, je le disais tout à

l'heure, une seule doit compter comme profit utile : la troisième. Et le programme en est déjà si chargé qu'il est inutile de songer à lui adjoindre tous ces cours complémentaires, tels que celui de droit comparé, et bien d'autres, qui sont aujourd'hui au doctorat. La conséquence à prévoir sera que nos futurs licenciés auront tout appris, et ne sauront rien. On les enlèvera à l'étude supérieure du droit, au moment même où cette étude commençait vraiment à être pour eux supérieure.

Nous ne pouvons considérer sans effroi les perspectives que nous prépare cet avenir.

On a dit, il est vrai, que ce sera revenir aux errements du passé, à l'époque où le doctorat était un grade de luxe, offert à l'élite. Et cette élite était cependant nombreuse.

On oublie que la plupart des jeunes gens étaient alors dispensés du service militaire, ou qu'ils ne faisaient qu'un an, et que, par suite, ils se pliaient plus volontiers à la prolongation d'une année et demie ou deux années d'études supérieures; et que pour ceux qui s'en tenaient à la licence, les programmes étaient moins chargés, l'instruction était plus intense et les résultats sensiblement meilleurs que ceux dus aujourd'hui à la dispersion, à l'émiettement, au fragmentarisme de nos études juridiques à leur début.

Aussi sommes-nous un grand nombre qui désirerions, lorsque se fera, dans deux ou trois ans, sans doute, la grande refonte des études de droit, nécessitée par la répercussion de la nouvelle loi militaire, voir créer une quatrième année de licence, qui ne serait obligatoire que pour l'entrée dans la magistrature, aboutissant ainsi à un grade intermédiaire, sous le nom de licence supérieure.

Une idée presque analogue avait déjà été émise autrefois par M. Bufnoir. Elle a été reprise, sous des variantes diverses, par plusieurs Facultés de province, lors de l'enquête faite, il y a quelques années seulement, au sujet de la réforme de la licence.

Il est certain, en effet, qu'au point de vue de la durée des études, elle laisserait les choses en état. Sous l'ancienne loi militaire, pour ceux qui bénéficiaient de la dispense due au doctorat, il fallait une période de six ans, une année de service et à peu près cinq autres d'études juridiques, avant qu'ils puissent se consacrer uniquement à leur carrière professionnelle.

Avec le nouveau système, cette période serait réduite d'un an pour ceux qui se contenteraient de la simple licence, et on pourrait comprendre que l'on s'en contentât pour l'inscription au barreau. Mais, pour avoir entrée dans la magistrature, elle resterait fixée à la durée de six années, à peu près universellement subie aujour-

d'hui sans autre inconvénient : deux années de service et quatre années de licence. Il n'y aurait donc pas d'aggravation.

Or, j'ai montré précédemment que, pour faire un magistrat digne de ce nom, il était indispensable d'imposer une année supplémentaire d'études supérieures, après la première étape parcourue.

* * *

Mais comment devrait être comprise cette année supplémentaire de licence supérieure ? C'est à ce sujet que l'on ne saurait trop insister sur les inconvénients de l'examen, tel qu'il est encore pratiqué aujourd'hui, même au doctorat.

Il n'y a pas de travail personnel et d'études vraiment supérieures à attendre de l'étudiant, tant qu'il est sous la menace, on pourrait dire sous la servitude scolaire de l'examen, pure épreuve de mnémotechnie, qui consiste à exiger de la mémoire du candidat, non seulement une démonstration d'aptitudes, mais une preuve de connaissances presque purement livresques, dont il aura le droit d'oublier tous les détails dans sa carrière professionnelle, pourvu qu'il ait un bon livre, un bon manuel et un bon memento à sa portée.

Notre but, dans l'enseignement supérieur, ne doit-il pas être d'apprendre au futur praticien à se servir des livres, et non à les suppléer ; à savoir interpréter les faits et non à les devancer ; somme toute, à lui fournir de bons instruments en vue de la besogne à remplir, au lieu d'exiger de lui une besogne toute faite, et qui sera toujours mal faite, puisqu'au lieu de porter sur des faits réels, elle ne reposera que sur des données hypothétiques ?

La conséquence la plus nette de ces procédés purement scolaires est d'aboutir à une double servitude, celle du professeur et celle de l'étudiant.

Le professeur, enserré dans un programme qu'il n'est pas toujours libre de fixer à son gré, se voit moralement obligé d'en remplir tous les cadres, s'il ne veut pas être rendu responsable des lacunes qui pourront se faire jour à l'examen et qui aboutiraient à des échecs susceptibles de lui être imputés.

Et c'est pour cela que tous ces exercices de conférences et de travaux pratiques, que nous essayons d'acclimater chez nous, par imitation des séminaires allemands, ont tant de peine, sinon à réussir, du moins à se généraliser (1).

(1) En dehors des essais, dont le succès s'affirme de plus en plus, de MM. *Garçon* et *Le Poittevin*, en matière de criminologie et de science pénitentiaire, il ne faudrait pas oublier d'autres tentatives du même genre, et non

C'est que, forcément, les matières qu'ils embrassent sont très restreintes. L'étudiant y prend part, il commence à travailler librement, il essaie ses ailes; mais qu'arrive-t-il? C'est qu'à l'examen, il a neuf chances sur dix de n'être pas interrogé sur les questions travaillées en conférence. Il sera examiné sur d'autres, qu'il aura vues à la hâte. peut-être un peu superficiellement, parce que, précisément, le meilleur de son effort était employé ailleurs, et il échouera. Il échouera, pour avoir trop bien travaillé, pour avoir perdu, au point de vue de l'examen, tout le temps consacré au travail personnel, ce qui était tout autant de gagné pour la formation professionnelle.

Et, d'ailleurs, si, à l'examen, il se trouve interrogé, par une bonne fortune qui se présentera souvent dès qu'il aura dans son jury ses maîtres de conférences, sur une des matières étudiées dans

moins heureuses, faites tant à Paris qu'en province. Il faut citer en première ligne les conférences de droit romain de M. *Audibert*. Mais je me reprocherais de ne pas faire allusion, dans le domaine du droit public, aux conférences du même genre, faites en dehors de son cours, et avec tant d'éclat, par M. *Larnaude*. Il en est sorti des travaux, traductions, mémoires, du plus haut intérêt, faits par les étudiants, sous la direction du maître. Enfin, tout récemment, depuis un an seulement, M. *Thaller* a inauguré une conférence de travaux pratiques portant sur le Droit civil dans ses rapports avec la vie. Il en est sorti déjà un livre excellent composé d'études très vivantes dues à quelques-uns des jeunes membres de la conférence et dans lesquelles on sent partout la touche du maître. Mais il y a longtemps aussi que pareils exercices se pratiquent également dans les Facultés de province, sur l'initiative de nombreux maîtres zélés. Malheureusement, en vertu d'une sorte d'injustice dont j'ai déjà parlé, nous ignorons tout ce qui se fait d'efforts et de bon travail en province. Je ne puis parler ici que de ce dont j'ai eu connaissance, au risque d'être injuste, moi-même, à l'égard de tentatives nombreuses que j'ignore. Mais je sais qu'il y a longtemps déjà pareilles méthodes avaient été suivies à la Faculté de droit de Dijon, dans le domaine du droit constitutionnel comparé, par mon collègue et ami M. *Deslandres*, et à la Faculté de droit de Toulouse, par mon collègue et ami M. *Hauriou*. C'est, en effet, surtout sur le terrain du droit comparé que ces exercices pratiques sont particulièrement indiqués, puisqu'il faut, comme en histoire, procéder, avant tout, à la recherche du document, étudier les textes, et plus encore que les textes, suivre la jurisprudence étrangère, ainsi que l'évolution de la doctrine. Si le professeur, dans son cours, communique à son auditoire les résultats de cette besogne faite par lui, il n'apprend pas à la faire. Il fera montre, sans doute, d'une brillante synthèse ; il n'enseignera pas la méthode ; il exposera un tableau d'histoire, et n'apprendra pas à devenir historien. C'est ce que j'ai senti depuis longtemps, moi-même, pour mon enseignement de droit comparé. Et je m'étais toujours promis de combiner, comme le fait si bien, pour le droit public, mon maître, M. *Larnaude*, les deux méthodes parallèles, celle du cours général, qui reste indispensable au point de vue de l'exposé synthétique, et celle de l'analyse documentaire, sous forme de conférences pratiques. Il suffirait de donner cette dernière forme, par voie alternative, à une leçon sur deux. C'est mon état de santé, si éprouvé depuis quelques années, qui m'en a jusqu'ici empêché.

ces séances de travail collectif, le résultat, au point de vue de la valeur de l'épreuve, sera pire encore. Le candidat ne pourra, le plus souvent, que faire preuve de psittacisme, reproduisant, sans autre effort personnel, les résultats mnémotechniques des travaux spéciaux auxquels il aura pris part ; et peut-être, pour une ou deux questions qu'il pourra savoir à fond, ignore t-il tout le reste.

Voilà pourquoi le professeur éprouve de si grandes difficultés à transformer ses cours en exercices pratiques et en conférences de travaux collectifs.

Mais l'étudiant en éprouve bien davantage à se livrer ainsi à l'entraînement du travail personnel ; car il sait, je viens de le dire, les risques qu'il encourt au point de vue de l'examen. Et, avant tout, il lui faut s'assurer de l'examen et conquérir son diplôme.

Il est inutile d'insister. Sur ce point, tout le monde est d'accord ; nos épreuves de doctorat, destinées à la constatation du travail et du mérite scolaires, sont aussi mal aménagées que possible pour le développement des études supérieures, et aussi peu probantes que possible en vue de l'aptitude professionnelle.

Mais alors par quoi les remplacer, au moins pour cette quatrième année de licence, qui correspondrait à la partie technique et scolaire de notre doctorat actuel ?

Je crois, tout d'abord, — à n'envisager que la licence juridique, celle exigée des futurs magistrats, et sans entrer dans le détail des autres spécialités — qu'il faudrait en restreindre la préparation aux seules matières qui sont la clé de tout le reste, et qui suffisent, une fois bien acquises, à faire entrer, de plain pied, dans toutes les autres provinces du monde juridique, je veux dire le droit civil et le droit criminel, déblayés de tous les accessoires, qui, en dispersant les efforts, contribuent, aujourd'hui, à compromettre toute la formation juridique.

Seulement, il faudrait que ces deux disciplines fussent travaillées, et, si l'on peut dire, envisagées sous tous leurs aspects, théorique, jurisprudentiel, historique, économique et comparatif.

En d'autres termes, je rêverais de conférences parallèles sur une même matière de droit civil, choisie d'un commun accord par tous les maîtres de conférences. Et, cette matière — droit des obligations par exemple, ou bien droit de propriété, ou encore droit de famille ou succession — serait ainsi étudiée dans des conférences simultanées et techniques, quatre par exemple, l'une pour le côté purement juridique, l'autre pour le côté historique, droit romain et droit coutumier, une troisième pour le côté économique, et la quatrième consacrée au droit comparé.

On pourrait imaginer également deux conférences de droit criminel, l'une pour le droit pénal, l'autre pour la procédure criminelle, et dans chacune desquelles seraient envisagés tous les aspects du problème, juridique, économique, social, comparatif.

On éviterait ainsi l'inconvénient considérable de ces cloisons étanches, dressées aujourd'hui par excès de spécialisation, entre les éléments les plus essentiels à la formation et au développement du droit. On les a décomposés par l'analyse et isolés ensuite. C'est ainsi qu'à partir du doctorat, on a complètement mis à part du droit civil toute la partie économique, et qu'il est devenu possible de préparer le doctorat juridique, sans faire la moindre étude sociale, industrielle, ou économique. C'est abstraire le droit des causes naturelles qui influent sur son évolution ; c'est laisser entendre que de ces causes, le juge n'a jamais à tenir compte et qu'il peut les ignorer. Or, non seulement on doit, au contraire, lui apprendre qu'il aura plus tard à les prendre en considération, mais surtout doit-on lui enseigner les procédés de technique juridique par lesquels, pour échapper à tout arbitraire et à tout subjectivisme personnel, il aura qualité pour faire entrer en ligne de compte, dans son interprétation du droit, les grands mouvements d'opinion qui se forment dans le domaine économique et social. C'est là comme la clé capitale de toute la méthodologie juridique, le point essentiel de l'éducation et de la formation judiciaire ; et nos procédés d'isolement, lors de la préparation du doctorat, entre ce qui est du domaine juridique et ce qui rentre dans celui de l'économie politique, ne laissent même pas soupçonner la position du problème ! C'est une erreur irrémédiable.

Erreur bien autrement funeste dans nos programmes d'agrégation, où, par un excès également de spécialisation, on a supprimé — et je parle ici de l'agrégation de droit privé — non seulement tout contact avec l'économie politique, mais presque toute relation avec l'histoire. Il est permis de se présenter à l'agrégation de droit privé, sans savoir un mot d'histoire ; ou du moins, si l'on en a su quelque peu, l'on n'exige pas qu'on en fasse montre et qu'on témoigne de l'aptitude à s'en servir pour l'enseignement du droit. Le droit redevient, à cette épreuve suprême, une sorte de science verbale, isolée de tout contact avec la réalité, étrangère à l'histoire et à l'économie politique !

C'est contre de pareilles erreurs scientifiques et pratiques qu'il nous faut aujourd'hui réagir — non pas, sans doute, qu'il puisse être question de supprimer la spécialisation ou la scission du doctorat et de l'agrégation : le sectionnement s'impose pour faire des

spécialistes. — Mais encore faut-il qu'il n'intervienne qu'après que l'unité synthétique aura été réalisée dans tous ses éléments essentiels. Il faut, d'abord, une partie commune, mettant en contact avec les éléments primordiaux de toute création juridique — méthode d'abstraction juridique, procédés d'observation expérimentale sur le terrain de l'histoire, constatation des causes et réalités économiques — avant d'opérer ensuite la scission parallèle de toutes ces branches spéciales et distinctes. Il faut établir tout d'abord entre elles leur interdépendance, avant de les reléguer chacune dans son compartiment spécial. Nous ne voulons plus de juristes qui se posent en adversaires de l'économie politique et de l'histoire, et encore moins d'économistes qui affectent, comme il y en a tant aujourd'hui, le mépris souverain du droit et de ses disciplines logiques.

Le procédé d'études, concomitantes et parallèles, de tous les aspects divers du domaine juridique, que je propose comme exercice fondamental de la licence juridique supérieure, mettrait fin à cet antagonisme et à ce fractionnement anormal et anti-scientifique, non moins qu'anti-professionnel. Pour le futur juriste, le droit, bien loin d'être étudié uniquement sous son aspect logique, serait envisagé, en même temps, au point de vue de l'histoire, de l'économie politique et du droit comparé. Seulement, chacune de ces disciplines, au lieu d'être érigée en une science indépendante, étudiée pour elle-même, ne serait creusée et approfondie que dans ses rapports avec la fonction juridique, en vue de la part qu'elle doit avoir, soit dans l'évolution législative du droit, soit surtout, de la part du juge, dans son interprétation doctrinale et judiciaire. Tout en respectant les droits de l'analyse, nous maintenons la synthèse.

Nous refaisons l'unité, aux lieu et place des divisions artificielles et des spécialisations prématurées.

D'autre part, ce qui compterait, avant tout, pour l'examen final, ce seraient les notes de conférences, données par chaque maître de conférence, d'après les travaux personnels de chacun des candidats. Il faudrait, pour cela, substituer à notre système de boules un système de points, fixés à une moyenne déterminée, de façon que le nombre de points obtenus en conférence pût entrer en ligne de compte, et compenser ainsi les malchances de l'examen.

*
* *

Pour celui-ci enfin (1), il faudrait abandonner, en principe, les

(1) Ici encore, bien entendu, je ne parle que de l'examen qui devrait correspondre à cette quatrième année de licence.

questions posées dans la forme catéchistique qu'elles ont encore gardée aujourd'hui.

Il suffirait, pour cela, de donner au candidat un sujet qu'il pût traiter en une dizaine de minutes — dix ou quinze minutes, afin de lui laisser ainsi une certaine latitude indispensable — et pour la préparation duquel il aurait une dizaine de minutes consacrées à la réflexion personnelle, avec les textes documentaires ou officiels comme secours mnémotechnique.

Après ces dix minutes de préparation, il aurait à faire, sur le sujet proposé, un petit exposé de dix à quinze minutes, comme il vient d'être dit, sans qu'il ait à craindre de se voir interrompu par ses examinateurs.

On ne risquerait plus ainsi de le voir reproduire, sans autre effort de construction personnelle, l'une des leçons de ses maîtres, puisqu'il aurait à envisager le sujet sous tous ses aspects, juridique, historique, économique, comparatif, en tenant compte des travaux parallèles auxquels il aurait pris part dans les quatre conférences suivies par lui ; et, ces conférences étant faites par des maîtres distincts, il lui deviendrait impossible d'en reproduire la synthèse d'après un modèle fourni par avance. Cette synthèse, ce serait à lui, et à lui seul, à la faire, suivant sa tendance, son aptitude, son originalité propres.

Après cet exposé du candidat, on donnerait quelques minutes à chacun des quatre professeurs, maîtres de conférence et membres du jury d'examen, pour l'interroger, chacun suivant le point de vue auquel se référait la conférence dont il était chargé, et relever les erreurs et les lacunes dont le candidat aurait fait preuve.

Cela ne ferait jamais qu'une durée de trente à trente-cinq minutes pour cette partie de l'examen.

Il conviendrait, cependant, pour s'assurer que le candidat n'est pas resté complètement étranger aux autres parties du droit civil, celles non comprises dans le programme des conférences de l'année, qu'il eût à être interrogé ensuite par deux autres professeurs, autres que ses maîtres de conférences. Cela ferait ainsi deux interrogations sur l'ensemble du droit civil ; mais encore faudrait-il, pour éviter l'inconvénient des surprises actuelles, celui des abus de scolarité et de mnémotechnie, qu'on s'en tînt aux questions fondamentales et aux points essentiels, dans une interrogation très courte, de cinq à sept minutes, répondant à peu près à celles de nos examens de licence actuellle.

Ce serait un quart d'heure de plus, ajouté aux trente-cinq minutes précédentes.

Cette partie ainsi consacrée aux épreuves de droit civil étant achevée, viendrait alors celle consacrée au droit criminel. Elle offrirait, d'ailleurs, les mêmes caractères. Le candidat aurait dix minutes de préparation pour une question choisie par ses deux maîtres de conférence ; il y consacrerait, comme pour le droit civil, un exposé de dix à quinze minutes, suivi d'une interrogation de quelques minutes par chacun des deux examinateurs de droit criminel.

La durée effective de l'examen pour le candidat serait ainsi de 1 h. 35 m., en y comprenant la double préparation des exposés de droit civil et droit criminel. Mais pour les examinateurs de droit civil, dans l'ensemble, elle ne serait que de 50 minutes et de 25 pour ceux de droit criminel.

Pareille épreuve constituerait ainsi un procédé vraiment efficace de constatation, non seulement de l'acquis et du travail des candidats, mais, ce qui vaut encore mieux, de leurs aptitudes et de leur propre personnalité. La part de l'élément de mnémotechnie et de scolarité serait aussi réduite que possible. Et, grâce à la nécessité, pour le candidat, de construire l'exposé des questions qui lui seraient soumises d'après les points de vue divers résultant des méthodes propres à chacune des conférences qu'il aurait suivies, il n'y aurait plus aucune chance qu'il n'eût qu'à reproduire une leçon toute faite, sans y mettre du sien, et sans avoir à faire preuve de recherches et de réflexions personnelles.

De cette façon, nous aurions, pour le grade supérieur exigé des futurs magistrats, non seulement un changement de procédé dans les méthodes d'enseignement et une large part consacrée aux recherches et au travail personnels, mais une réforme, encore plus impérieusement nécessaire, au point de vue de l'examen et des épreuves destinées à constater, en même temps que le travail du candidat, ses aptitudes professionnelles elles-mêmes. Sans doute il ne saurait être question de se rendre compte ainsi de l'expérience pratique proprement dite, laquelle ne s'acquiert que par l'apprentissage du métier, mais on pourrait apprécier et juger cette ouverture d'esprit, cette maturité de réflexion, ce sens des méthodes et des disciplines judiciaires, qui sont indispensables pour faire de la pratique autre chose qu'une simple routine et une sorte d'empirisme inconscient, pour la surélever, en un mot, au rang d'une fonction sociale de première valeur.

*
* *

Quant au doctorat, il redeviendrait ce qu'il aurait dû être toujours, ce qu'il est resté à la Sorbonne, le couronnement, en quelque

sorte, d'un cycle déterminé d'études vraiment supérieures, représenté, si l'on peut dire, par la mise au point d'un véritable travail scientifique, ce que nous appelons la thèse de doctorat.

Ce n'est pas, pour ce qui est du droit, que nous ayons rien à souhaiter de mieux que certaines de nos thèses actuelles. Il s'est produit, depuis une dizaine d'années, une véritable révolution dans le caractère de nos thèses de doctorat. Nous le devons, sans doute, en grande partie, à l'importance croissante accordée aux travaux écrits et titres antérieurs au point de vue des concours d'agrégation. Mais nous le devons, plus encore, à l'influence des maîtres chargés des cours de doctorat, au zèle qu'ils savent inspirer pour les recherches documentaires et les études scientifiques (1), au sens des bonnes méthodes juridiques que prennent de plus en plus nos étudiants, lorsqu'ils échappent enfin à la servitude du travail purement scolaire, qui caractérise quelques-unes de nos épreuves universitaires.

Nous avons ainsi, chaque année, quelques thèses de premier ordre, qui peuvent, dans leur domaine propre, aller de pair avec les meilleurs travaux de ce genre couronnés en Sorbonne.

Malheureusement la pléthore de docteurs, que nous devons à l'ancienne loi militaire, nous a valu un plus grand nombre encore de travaux médiocres, de ces thèses que nous qualifions volontiers de thèses *militaires*, devenues trop encombrantes pour qu'on puisse les refuser toutes, et dont l'envahissement a fini, peu à peu, par faire descendre à leur niveau la moyenne des notes de la soutenance. Elles ont formé la majorité. Elles ont passé sans doute à la limite ; mais, une fois admises comme thèses de doctorat, les notes de soutenance n'étant pas connues du public, elles acquièrent pratiquement la même valeur que les autres. Et c'est ainsi que notre doctorat, en même temps qu'il augmentait de valeur du chef d'une élite, se trouvait, aux yeux du public, de plus en plus déprécié, du chef des candidats qui en poursuivaient le bénéfice pour des fins purement utilitaires, sans aucune des aptitudes qui en puissent justifier le titre.

Mais tout cela va changer, heureusement. Le doctorat redeviendra un titre exclusivement scientifique, fait pour ceux qui veulent poursuivre leurs études juridiques, dans ce qu'elles ont de plus particulièrement élevé, sous le rapport historique, social ou comparatif.

Il faudra, pour cela, le décharger de toute la partie *examen*, de tout ce qui serait une entrave aux libres recherches scientifiques ;

(1) Voir ce que j'ai déjà dit plus haut à cet égard (Notes des p. 296-297).

et toute épreuve d'interrogation, quelle qu'elle soit, est une entrave de ce genre.

Tout au plus, pourrait-on exiger des futurs docteurs qu'ils eussent suivi deux cours spéciaux, parmi les différents enseignements offerts à leur libre choix pour le doctorat : droit comparé, droit commercial, droit international privé, ou telle autre libre création érigée, sans programme fixe, au gré des Facultés et conformément à leurs ressources spéciales. Bien entendu, ces cours prendraient la forme que le professeur jugerait la plus convenable au développement scientifique, leçons magistrales proprement dites, ou conférences de travaux collectifs, ou, le plus souvent, les deux procédés réunis sous forme de cours mixte. Et il suffirait que le candidat présentât un certificat d'assiduité, constatant qu'il a suivi l'un de ces cours, à son choix, sans autre épreuve qui y soit afférente.

La seule épreuve exigée de lui serait la thèse, mais désormais élevée nécessairement, et pour tous, à ce niveau supérieur que je constatais déjà actuellement pour une petite élite de docteurs, et qui deviendrait désormais la commune mesure de tous.

La préparation de ce grade supérieur n'exigeant aucune épreuve de scolarité proprement dite, mais un simple travail de recherches, que chacun puisse faire à son temps et à son gré, pourrait donc se poursuivre en même temps que le travail professionnel. Et, loin d'être une entrave aux carrières judiciaires, elle permettrait aux débutants de réagir contre un sens trop exclusif ou trop aride de la pratique elle-même, pour imprégner celle-ci, tout au contraire, de préoccupations sociales plus larges et plus élevées.

*
* *

Telles sont les réformes qui me paraissent devoir s'imposer, à courte échéance, dans le domaine de l'enseignement du droit. Je suis loin de dire que, dans les détails, les modifications que je propose seraient admises par tout le monde. Les détails d'application importent peu. Ce dont je crois pouvoir être certain, c'est que l'esprit qui domine le plan dont je viens de vous entretenir est bien celui qui règne chez beaucoup de nos collègues des Facultés de droit. Je ne parle, bien entendu, que de ceux qui représentent l'enseignement du droit privé, n'ayant pas eu la prétention d'envisager la réforme d'ensemble de toutes les branches de l'enseignement juridique. La question se pose surtout au point de vue de la préparation des futurs magistrats. Sous le rapport social, c'est en effet le problème capital; c'est le seul également que j'aie voulu traiter.

Mais nous savons tous aussi que, d'ici à un an ou deux, lors-

que la nouvelle loi militaire aura produit ses effets de répercussion inévitables quant au nombre des candidats au doctorat, une réforme d'ensemble de nos études juridiques s'imposera forcément. Devant notre doctorat à peu près délaissé, du moins dans certaines Facultés de province, il faudra bien sauver, d'une façon ou d'une autre, notre grade supérieur, le seul qui ait chez nous un caractère hautement scientifique. Nous n'admettrons pas d'en être réduits à faire des licenciés par centaines, à voir nos cours ramenés au niveau d'un enseignement d'initiation pure et simple, et le meilleur de notre activité professionnelle consister à faire passer, sans grande conviction d'une part et sans la moindre utilité sociale de l'autre, des examens à la brassée, comme par une sorte de fonctionnement mécanique, dont nous serions les agents de plus en plus automatiques.

Voilà pourquoi nous sommes à la veille de réformes considérables.

Lorsqu'on en sera aux avant-projets et projets d'ensemble, les Facultés de droit seront certainement consultées, et le dernier mot appartiendra au Conseil supérieur de l'instruction publique, dans lequel les représentants de l'enseignement juridique constituent une petite minorité seulement ; minorité dont l'autorité et l'influence sont considérables, et presque décisives, je le reconnais, mais qui cependant doit tenir compte de l'opinion générale d'une majorité destinée à représenter l'esprit scientifique dans son ensemble, et non dans ses spécialités.

Et nous voudrions, si l'esprit scientifique, en dehors de toute préoccupation technique, est ainsi représenté par nos éminents collègues des autres branches de l'Université, que l'on fît enfin la part d'un autre élément nécessaire, encore plus que tout le reste, à la bonne organisation des études juridiques, je veux dire l'élément judiciaire.

Remarquez qu'il s'agira, en réalité, de la formation des futurs magistrats, du brevet d'entrée dans la magistrature. Qui donc est plus intéressé que les magistrats eux-mêmes, à réaliser, sous ce rapport, le meilleur ensemble possible de conditions d'aptitudes théoriques, scientifiques et professionnelles ?

Et qui donc est plus apte à juger de la valeur pratique de nos méthodes éducationnelles, et à constater ce qu'elles produisent chez les jeunes praticiens que nous leur envoyons ? Nous jugeons, nous, de ce que nos méthodes et nos programmes devraient donner ; les magistrats constatent, tant par leur expérience personnelle que par l'habileté dont font preuve leurs plus jeunes collègues, de ce que valent, en fait, nos procédés d'enseignement et de ce qu'ils donnent

en réalité; et c'est par ce qu'ils donnent, et non par ce qu'ils devraient donner, que l'on doit les juger.

Il faut donc, sous une forme quelconque qu'il reste à préciser, et que je n'ai pas à indiquer de mon chef, que M. le Garde des sceaux soit appelé à participer, aussi bien que M. le Ministre de l'Instruction publique, à la rédaction des futurs programmes d'enseignement du droit. Et, si les Facultés de droit sont les premières à être consultées, il faudra que la magistrature ait aussi son mot à dire. Ce n'est qu'après cette double consultation que le Conseil supérieur de l'instruction publique devrait avoir à se prononcer.

Mais il faut, avant tout, secouer l'indifférence du grand public au regard des questions d'enseignement juridique, qui se relient cependant à ce qu'il y a de plus important pour la vie sociale, la façon de rendre la justice.

Heureusement, ce scepticisme du public commence à disparaître. Il a suffi, pour cela, d'une réaction excessive, quelque peu arbitraire sans doute et purement empirique, de ce que l'on a appelé « les bons juges », contre les procédés d'abstraction par trop irréelle, que l'on attribue, bien à tort du reste, à notre jurisprudence, pour attirer l'attention sur tous ces problèmes sociaux.

Or, nous ne voulons, à aucun prix, de l'anarchie judiciaire. Le public est le premier à s'en rendre compte; et cependant nous voulons que nos juges, comme jadis à Rome et aujourd'hui encore en Angleterre, soient soustraits à la servitude légale, pour devenir des agents du progrès social dans l'application du droit. Seulement, il faut, pour cela, créer des méthodes d'interprétation qui échappent à l'arbitraire et qui assurent le règne de la loi, tout en faisant la part de l'évolution progressive du droit. Il s'agit de concilier l'idée d'une sorte de droit coutumier judiciaire avec le maintien de la suprématie légale; et ceci ne se fait pas par les à-coups de subjectivisme et d'arbitraire d'un ou de plusieurs « bons juges ». Il y faut une élaboration scientifique très sûre et très longue, une éducation pratique très traditionnelle, et une psychologie très pénétrante.

Ce sont les Universités, en leur qualité de laboratoires de travaux pratiques et scientifiques, qui doivent être appelées, avant tout, à élaborer, par voie de recherches et de tâtonnements, ces nouvelles disciplines sociales.

Voilà pourquoi le public ne doit pas se désintéresser de leur œuvre.

R. Saleilles,
Professeur à la Faculté de droit
de l'Université de Paris.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT

À LA

CONTRE-ASSURANCE UNIVERSITAIRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 AVRIL 1908

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale convoquée par lettres envoyées vingt jours à l'avance, s'est tenue le *jeudi 2 avril* dans les salons du ministère de l'Instruction publique sous la présidence de M. Emile Bourgeois, professeur à la Sorbonne, président.

Etaient présents : MM. Gallouédec, Bardot, Mlle Dugard, MM. Kuhn, Robineau, Crouzet, Delmas, Maublanc, Debray, Félix Comte, Cadillon, Brochet, Douchez, Picard, Berget, Dépinay, Gagé, Edouard Cornély, Roton.

Excusés : MM. René Leblanc, Belot, Marcel Bernès, Lieure, Azaïs, Joseph Fèvre, Carton, Sevin, Chantret, Magnan.

Il est procédé au dépouillement des votes pour l'élection de vingt membres du Conseil d'administration en remplacement des membres sortants de la troisième série désigné en 1903. Le vote par correspondance étant admis, le bureau, après avoir constaté sur une liste d'émargements, le nombre total des votants, soit 313, a décacheté les enveloppes et proclamé les résultats suivants :

MM.	Bardot,	313	voix	MM.	Carton,	311	voix
	A. Croiset, de l'Institut,	313	—		Cottet (Eugène),	311	—
	Dépinay,	313	—		Douchez,	311	—
	Desserteaux,	313	—		Erhart,	311	—
Milles	Fanta,	313	—		Lagrue,	311	—
	Dugard,	312	—		Sevin,	311	—
MM.	Dupuy (Ernest),	312	—		Edouard Cornély,	310	—
	Gallouédec,	312	—		Fèvre,	310	—
	Lestic,	312	—		Guihard,	306	—
	Berget,	311	—		Devinat,	305	—

Voix diverses : MM. Larmignat, 2 voix, Beaulard, Hennon, Lavisse, Lieure, Vion, chacun 1 voix.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, puis il donne la parole à M. Dépinay pour la lecture du compte rendu financier établissant la situation de la société en 1907, puis du 1er janvier au 20 mars dernier.

Rapport de M. Dépinay, trésorier

Rapport financier de M. Dépinay. — Pour se conformer aux dispositions de l'article 9 des statuts de notre association, votre trésorier a l'honneur de vous exposer la situation financière de la Société d'encouragement à la contre-assurance universitaire, et de vous présenter ses comptes.

CHAPITRE PREMIER

Situation de la société au 31 décembre 1907

Le sixième exercice de la société a pris fin le 31 décembre 1907. En voici les résultats :

§ 1er. — *Recettes*

Au 31 décembre 1906, il existait en caisse un solde en espèces de.	4.191 50
De cette date au 31 décembre 1907 inclus, il a été encaissé :	
1° Solde de compte de garantie du minimum du produit des commissions de 1906	1.479 78
2° Remboursement à titre gracieux par le « Conservateur » pour frais de propagande faits en 1906	429 35
3° Subvention mensuelle du « Conservateur ».	1.200 00
4° Cotisations individuelles	426 80
5° Subvention du département de la Seine-Inférieure . .	100 00
6° Commissions sur contrats réalisés en 1907.	2.157 10
7° Remboursement d'avances faites en 1906 aux bénéficiaires de contrats dont les souscripteurs sont décédés. . .	16.531 00
8° Et 9.700 francs versés par le « Conservateur », en vertu de notre traité, pour nous permettre de faire aux bénéficiaires des contrats réalisés par notre intermédiaire les avances demandées par eux après le décès des assurés, avances remboursables au moment de la liquidation de l'exercice du « Conservateur ».	9.700 00
Total.	36.215 53

§ 2. — *Dépenses*

Du 1er janvier 1907 au 31 décembre suivant inclus, nous portons en dépense :

1° Pour frais de bureau	31 65
2° Pour frais d'impression du compte rendu de l'Assemblée générale du 11 avril 1907	139 90
3° Pour frais d'imprimés divers	183 75
4° Pour frais de personnel	2.400 65
5° Pour frais de correspondance.	359 10
6° Pour frais d'encaissement	8 15
7° Pour frais de propagande	492 35
8° Pour remboursement au « Conservateur » d'avances faites à notre société en 1906	12.531 00
9° Pour intérêt de ces avances	429 82
10° Et pour avances faites, jusqu'à la liquidation de l'exercice du « Conservateur », aux bénéficiaires de contrats souscrits par des adhérents décédés en 1906 et en 1907	9.700 00
Soit ensemble. . .	26.276 37

§ 3. — *Balance*

En 1907, les recettes ont été de	36.215 53
Et les dépenses de	26.276 37
Le solde en caisse au 1er janvier 1908 s'élevait donc à . .	9.939 16
Mais à cette somme il y a lieu d'ajouter :	
1° Subvention due par le « Conservateur » pour former un minimum de 3.000 fr. de commissions	842 90
2° Et frais de propagande de 1907, à rembourser à titre gracieux par le « Conservateur »	492 35
Ce qui donne un total de	11.274 41
D'autre part nous devions au « Conservateur » au 1er janvier 1908, pour intérêts d'avances.	187 75
L'actif de notre société représentait donc au 1er janvier 1908 une somme nette de.	11.086 66

Notre actif, qui s'élevait au 1er janvier 1907 à 9.934 fr. 28, s'est ainsi accru de 1.152 fr. 38 pendant le dernier exercice. Dans son rapport à l'Assemblée générale du 11 avril 1907, votre trésorier vous faisait espérer que l'actif de la société au 1er janvier 1908 pourrait s'élever à 11 000 fr. ; ses prévisions se sont donc justifiées.

CHAPITRE II

Etat de la caisse au 20 mars 1908

§ 1er. — *Recettes effectuées depuis le 31 décembre 1907*

1° Reliquat en recette au 31 décembre 1907	9.939 16
2° Subvention du « Conservateur » pour assurer un minimum convenu de commissions	842 90

3° Frais de propagande de 1907, remboursés à titre gracieux par le « Conservateur »	492 35
4° Subvention mensuelle du « Conservateur ».	100 00
5° Cotisations individuelles	370 00
6° Et commissions sur contrats réalisés	493 10
Total des recettes . . .	12.237 51

§ 2. — *Dépenses depuis le 31 décembre 1907*

1° Frais de bureau.	65
2° Frais de personnel	356 75
3° Frais de correspondance	49 40
4° Frais d'encaissement	10 30
5° Frais de propagande	61 00
Total des dépenses . . .	478 10

§ 3. — *Balance*

Recettes	12.237 51
Dépenses.	478 10
Le solde en caisse au 20 mars était donc de	11.759 41

CHAPITRE III

Comparaison de l'exercice 1907 avec l'exercice précédent

Le nombre des contrats réalisés, qui avait été en 1906 de 130 pour un chiffre de capitaux souscrits de 49.556 fr., s'est élevé en 1907 à 147 pour un capital souscrit de 71.904 fr. 31. Le résultat atteint en 1907 est donc sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent, et il est presque égal, par le nombre des contrats, au résultat de l'exercice 1905, qui nous avait donné 154 contrats pour un capital de 62.611 fr. 63.

Le début de l'année 1908 paraît assez favorable ; nous avons réalisé depuis le 1er janvier dernier 54 contrats.

Comme en 1906, plusieurs de nos adhérents ont en 1907 souscrit de nouvelles polices en remplacement d'anciennes, afin d'augmenter le chiffre de leurs assurances. C'est une preuve de l'intérêt que présentent pour eux les opérations que nous leur conseillons, et de la confiance que leur inspirent à la fois notre association et le « Conservateur ».

Votre trésorier ne peut qu'insister sur les observations qu'il vous a adressées l'année dernière ; sans doute l'actif de notre société augmente graduellement, puisqu'en six ans il dépasse la somme de 11.000 francs ; mais si nous voulons, pour répondre au but de notre association, constituer ce fonds de réserve nous permettant de faire, jusqu'à la liquidation de chaque exercice et, sans recourir à la caisse du « Conservateur », les avances qui nous sont demandées par les bénéficiaires après le décès des assurés, il nous faudra augmenter de beaucoup le montant de nos ressources.

Il importe donc de recruter de nouveaux membres honoraires, de solliciter des assemblées départementales le vote de subventions en nôtre faveur, et, par une propagande de plus en plus active, de développer notre association.

Nos frais de bureau, d'imprimés, de personnel, de correspondance et d'encaissement représentent, à peu de chose près, pour l'année 1907, les mêmes sommes que pour l'année 1906. Nos dépenses sont réduites au minimum ; elles nous paraissent incompressibles.

CHAPITRE IV

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1908

A l'aide des chiffres qui précèdent, votre trésorier croit pouvoir établir de la façon suivante, mais seulement à titre d'indication et sous les plus expresses réserves, les prévisions de nos recettes et de nos dépenses pour l'exercice en cours.

§ 1er. — *Recettes*

1° Actif disponible au 1er janvier 1908	11.086 66
2° Subventions départementales et cotisations individuelles.	500 00
3° Commissions et subvention de garantie du « Conservateur »	3.000 00
4° Subvention gracieuse du « Conservateur » pour frais de personnel	1.200 00
5° Subvention gracieuse du « Conservateur » pour frais de propagande	600 00
Total	16.386 66

§ 2. — *Dépenses*

1° Frais de bureau.	100 00
2° Frais d'imprimés	400 00
3° Frais de personnel	2.500 00
4° Frais de correspondance	400 00
5° Frais d'encaissement	10 00
6° Frais de propagande	600 00
7° Intérêts d'avances par le « Conservateur ».	300 00
8° Imprévu	76 66
Soit ensemble	4 386 66

§ 3. — *Balance*

Prévisions de recettes	16.386 66
Prévisions de dépenses.	4.386 66
L'actif de la société pourrait ainsi s'élever, au 1er janvier 1909, à la somme de	12.000 00

CHAPITRE V

Résultats de la mutualité

Du 1er janvier 1902 au 1er avril 1908, c'est-à-dire en 6 ans et 3 mois, il a été réalisé, par l'intermédiaire de notre société, 866 contrats.

Le rapport présenté par votre trésorier à l'assemblée générale du 11 avril 1907 vous a signalé les résultats de la mutualité en faveur des bénéficiaires des contrats dont les assurés sont décédés pendant nos cinq premiers exercices. Il ne semble pas nécessaire de les rappeler aujourd'hui.

En 1907, quatre de nos assurés sont décédés. Voici le résumé de l'opération pour chaque contrat. Les bénéficiaires ont droit pour le montant de l'assurance stipulée à leur profit :

Sur le premier contrat, pour deux primes et demie s'élevant ensemble à 43 fr. 35, à une somme de 1.500 francs.

Sur le deuxième, pour deux primes formant un total de 66 fr. 25, à une somme de 3.170 francs.

Sur le troisième, pour trois primes montant ensemble à 128 fr. 58, à une somme de 3.700 francs.

Et sur le quatrième, pour cinq primes et demie donnant un total de 1.726 fr. 63, à une somme de 17.210 francs.

Dans tous les cas où les bénéficiaires nous en ont fait la demande, nous leur avons avancé la somme assurée. Le montant des avances a été remis aux ayants droit en moyenne dans les quinze jours à trois semaines de la notification du décès à notre bureau, c'est-à-dire aussitôt après l'expiration du délai minimum nécessaire pour l'examen des pièces justificatives d'accord entre le « Conservateur » et notre contentieux.

Bien que l'exercice du « Conservateur » ne soit point encore liquidé, il est probable qu'aucun versement complémentaire ne pourra avoir lieu au profit des bénéficiaires de contrats dont les assurés sont décédés en 1907.

Aucun décès ne nous a été notifié depuis le 1er janvier 1908.

CHAPITRE VI

Conclusion

En résumé la situation financière de la Société d'encouragement à la contre-assurance universitaire est bonne. Mais nous ne devons rien négliger pour l'améliorer encore.

Les résultats de la mutualité prouvent avec évidence les avantages que notre association met à la disposition des membres des divers ordres de l'enseignement. En les portant, par une publicité efficace, à la connaissance des intéressés, nous pouvons espérer étendre rapidement notre

action et répandre de plus en plus dans le corps enseignant l'idée féconde de la mutualité et de l'assurance.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Gallouédec. secrétaire général pour son compte rendu moral.

Compte rendu moral de M. Gallouédec, secrétaire général

Messieurs,

Pendant l'année 1907, la contre-assurance universitaire a continué à vivre normalement. C'est ce que je vous montrerai brièvement en étudiant le nombre des décès, l'accroissement du nombre des adhérents et les réflexions que cette étude suggère.

Décès. — L'année 1906 avait vu le décès de 7 de nos membres, chiffre élevé, de beaucoup supérieur aux chiffres annuels enregistrés pour les années précédentes. En 1907, nous avons perdu *quatre* seulement de nos adhérents dont les héritiers, pour 13 primes payées représentant un total de 1.959 fr. 81, ont touché 25.580 francs.

L'ensemble des sommes remboursées pour les 16 décès survenus pendant les six premières années de notre société s'élève à 68.809 francs, soit en moyenne par décès 4.300 francs qui ont été versés, comme toujours, dans les jours qui ont suivi la notification du décès de l'assuré et aussitôt produites les pièces justificatives.

Recrutement. — Le nombre des adhérents pendant l'année 1907 s'est élevé de 662 à 809 ; il s'est donc accru de 147 unités. Chiffre satisfaisant. Une seule des années a réuni plus : l'année 1905 qui compte 148 adhésions, une de plus que l'an dernier. D'ailleurs inférieure à l'année 1905, quant au nombre des contrats, l'année 1907 l'emporte de beaucoup sur elle ainsi que sur les années antérieures sans exception quant à l'importance des sommes assurées, et notre trésorier fait ressortir l'heureuse conséquence de ce résultat pour notre situation pécuniaire.

J'ajoute tout de suite que les trois premiers mois de l'année en cours nous ont donné déjà des résultats satisfaisants ; à la fin de mars nous avons dépassé le chiffre de 860 adhérents ; à la fin du trimestre qui commence, nous atteindrons sans doute celui de 900 ; enfin au bout de l'année nous ne devrons pas être loin de ce millier de contrats que depuis un an notre ambition regarde comme le terme qu'il faut atteindre.

Les résultats ont été acquis grâce à une active propagande. Nous n'avons pas envoyé en 1907 moins de 24.680 circulaires. Une mention spéciale est due au dévouement infatigable de M. Maublanc, inspecteur divisionnaire du « Conservateur » et à M. Monnier, professeur du lycée de Vesoul en instance de retraite, qui se sont attachés à notre œuvre et se sont appliqués à la faire connaître, certains de rendre un signalé service au corps enseignant.

Propagande. — Quoi qu'il en soit, notre société se développe régulièrement, mais sans faire ce bond en avant qu'on pouvait prévoir.

Nous avons fait et nous continuerons de faire tous nos efforts pour faire connaître notre œuvre. Nous avons, ai-je dit, envoyé 24.680 circulaires en 1907 : trente départements en ont reçu. De plus, le *Bulletin officiel de l'Instruction publique* a inséré le compte rendu de notre assemblée générale de l'an dernier, et un grand nombre de bulletins départementaux de l'enseignement primaire l'ont reproduit. Divers journaux — le *Temps*, le *Petit Journal*, etc. — ont à diverses reprises parlé de notre œuvre. Le *Manuel général*, par la plume de M. André Balz, lui a consacré un article des plus intéressants. Les bulletins d'Amicales ont fait une place dans leurs colonnes à la contre-assurance universitaire. Il semblerait que tout le monde aujourd'hui dût la connaître.

Il n'en est rien. Un instituteur de Chambéry nous écrivait tout récemment : « J'ai pu apprendre qu'il existait une société d'encouragement à la contre-assurance universitaire. Qu'est-ce que cette société ? » La question a été posée maintes fois à tel ou tel d'entre nous. En juillet dernier, l'Amicale du Loiret se demandait s'il n'y aurait pas lieu de chercher le moyen de fonder une société pour mettre les familles des membres de l'enseignement à l'abri de la misère, en cas de décès prématuré. Malgré tous nos efforts, nous restons donc peu connus encore. Ce n'est pas une raison pour ralentir notre activité !

Je ne crois pas cependant qu'il faille se leurrer sur ce point. Notre propagande actuelle atteint certainement assez de monde pour déterminer un fort courant d'adhésions, si des considérations diverses ne venaient à l'encontre. Prévoyance, solidarité, c'est bien, disent les lecteurs de nos circulaires ; mais les actes ne peuvent se trahir que par des sacrifices qui, pour judicieux qu'ils soient, n'en sont pas moins lourds et font reculer quelques-uns pour lesquels les nécessités du présent priment les préoccupations de l'avenir. Ne comptons pas trop sur l'activité de notre propagande pour changer cet état de choses ; laissons surtout agir le temps. Il se peut en somme que notre progression lente, mais continue, formée d'éléments qui viennent à nous librement, après mûres réflexions, constitue pour nous le meilleur facteur de progrès qu'on puisse souhaiter.

Continuons à nous développer régulièrement et à tenir les engagements que nous avons contractés envers nos adhérents. Nous avons le droit d'être satisfaits de notre œuvre et de regarder avec confiance l'avenir.

Questions diverses
Renseignements donnés par M. le Président

M. Debray, au nom d'un de ses collègues, pose une question sur la sécurité que présentent les placements au « Conservateur ».

M. Emile Bourgeois répond que M. Guieysse, dont la compétence est particulièrement reconnue, a fait un rapport affirmant la parfaite sécurité que présentent les tarifs du « Conservateur ». Cette compagnie a en outre ouvert son conseil d'administration à deux de nos membres qui en suivent avec exactitude tous les travaux.

L'expérience a confirmé ces renseignements par le parfait fonctionne-

ment de notre œuvre, notamment dans le cas des avances de capitaux assurés, qui est devenu presque la règle.

A propos de propagande, on ne pourra faire que pour le mois de janvier prochain la publication des nouvelles brochures : on est à la veille d'une transformation de l'œuvre par suite de celle du « Conservateur ».

Cette compagnie était une société tontinière, ne pouvant garantir une somme fixe, mais seulement le rendement de la mutualité. Elle devient une société d'assurances mutuelles à primes fixes.

En vue de cette transformation, nous n'avions conclu avec le « Conservateur » qu'un contrat de cinq ans. Il a bien voulu nous le proroger pour 1907 d'abord, puis pour 1908, jusqu'à ce que les nouveaux tarifs, actuellement à l'étude, même à peu près arrêtés, mais non encore approuvés par le ministre du Commerce, puissent être mis en application.

Le « Conservateur » mettra à notre disposition une nouvelle forme d'assurances consistant en un capital croissant mathématiquement contre payement d'une prime déterminée, forme qui s'adaptera d'ailleurs à l'assurance mixte comme à l'assurance sur la vie.

Nos adhérents, qui nous l'ont souvent réclamé, pourront en effet contracter une assurance mixte, ou en cas de décès ou à terme ; elle sera prochainement à leur disposition.

Il va de soi que ces dispositions n'entraînent pas nécessairement d'effets rétroactifs, les précédents restant acquis, si telle est la volonté des assurés.

Ces assurances mixtes ou à terme seront plus chères que celles que nous offrons actuellement ; il faut s'y attendre.

La transformation fait disparaître pour nous une préoccupation que nous causaient nos avances ; la récupération par nous pouvait en effet être compromise dans certains cas, par exemple celui de la faillite d'un des bénéficiaires d'un contrat.

Ladite transformation entraîne pour notre société la modification de ses statuts. Nous comptons pouvoir la soumettre à l'examen du conseil d'administration dans sa session de novembre, après avoir pris au préalable l'avis du comité technique.

Nous ne pouvons pas encore présenter aujourd'hui de nouveaux tarifs qui, nous le disons plus haut, attendent l'approbation légale du gouvernement.

M. Paul Crouzet désire savoir si les anciens adhérents pourront changer la forme de leurs contrats primitifs.

Ce n'est pas douteux, répond M. le Président. Le changement ne nécessitera pas de nouvel examen de santé, peut-être même pas de nouveau contrat, mais un simple avenant. Tout cela fera, de la part de notre bureau, conjointement avec les intéressés, l'objet d'un examen très attentif.

Pourra-t-on, demande M. Kuhn, contracter de nouveaux contrats dans la forme des anciens ?

— Oui, mais la Société d'encouragement n'aura plus les moyens de garantir à nos adhérents le montant intégral des sommes assurées ; ils seront dans la situation de tous les adhérents à l'assurance mutuelle en cas de décès.

M. Kuhn demande encore si les primes des nouvelles combinaisons ne seront pas plus élevées que celles des anciennes.

Elles le seront un peu plus, répond M. Bourgeois, le ministère du Travail ayant établi des tarifs *minima* au-dessous desquels les assurances commerciales ne peuvent descendre.

A cet égard, la Société d'encouragement doit même se rendre compte, en consultant le Comité technique, des conditions les plus avantageuses qui peuvent lui être faites dans l'intérêt de ses adhérents, soit par le « Conservateur » soit par toute autre société.

Si la Société d'encouragement était dans une situation à constituer elle-même pour ses adhérents une société d'assurances mutuelles, ses primes se rapprocheraient des primes pures presque jusqu'à se confondre avec elles, car, n'ayant pas un caractère commercial, elle serait maîtresse de ses tarifs, sans obligation de les conformer à ceux du ministère du Travail. C'est un idéal qu'elle ne perd pas de vue, mais elle ne peut aborder de telles responsabilités sans avoir un capital de garantie suffisant pour lui permettre de parer à toutes les éventualités.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à six heures.

Le président,
EMILE BOURGEOIS.

Le secrétaire général,
L. GALLOUÉDEC.

QUELQUES

DISCOURS DE DISTRIBUTION DE PRIX

(*Suite*) (1)

L'ANCIEN LOUIS-LE-GRAND

On assure qu'il existait autrefois, — mais il y a de cela bien longtemps, — une race héroïque d'écoliers : pour eux, dans l'année scolaire, il n'y avait qu'une heure vraiment savoureuse et c'était l'heure où commençaient les vacances... Je crois bien que cette race est perdue. Il me semble même qu'à Louis-le-Grand on ne l'a jamais beaucoup connue. Les plus anciens d'entre vous, mes chers amis (et je pense à ceux qui viennent d'atteindre leur 345e année), ne m'en ont jamais, ou presque jamais, soufflé mot.

Ces anciens, cependant, bavardent volontiers devant moi ; ils ont très vite découvert mon intérêt pour tout ce qui les touche : vieux parchemins, vieilles pierres, vieux souvenirs. Ils racontent et j'écoute ; ils dictent et j'écris (2).

Aujourd'hui, ils m'ont autorisé, d'accord avec notre cher Proviseur, à vous révéler quelques-unes de leurs confidences. Je veux donc, en vous parlant d'eux, me donner la joie de parler de vous.

∴

Le berceau où vos aînés poussèrent leurs premiers cris se trouvait dans votre salle des Pas-Perdus. En la construisant, vous le savez, on a découvert les traces de l'ancienne voie romaine, qui la coupait obliquement, pour rejoindre, de l'autre côté de la Sorbonne, la rue Racine actuelle. Songez, je vous prie, que l'on entendit là

Le lourd piétinement des légions en marche.

(1) Voir la *Revue* du 15 septembre 1908.
(2) M. G. Dupont-Ferrier prépare une histoire du Lycée Louis-le Grand (1563-1908).

Le lieu où vos grands aînés prirent leurs premiers ébats, le lieu où ils firent leurs premiers thèmes est devenu ce joli jardin qui, à travers la baie des portes d'entrée, sourit, dans sa grâce verdoyante, aux passants, aux visiteurs, à vos familles et à vous-mêmes. Là, était la cour et l'hôtel de Langres. Cette cour, cet hôtel furent baptisés, dès 1563, Collège de Clermont et, en 1682, collège de Louis-le-Grand.

Cette salle des Fêtes, qui nous réunit en ce moment, occupe l'extrémité de l'ancien collège des Chollets. La partie du Lycée où se rencontrent vos professeurs, pour dire, de vous, le bien qu'ils en pensent, celle où M. l'économe abrite ses coffres-forts, celle où votre bibliothèque vous garde ses richesses, tout cela s'élève à l'endroit même où le Collège de Marmoutiers avait édifié son lavoir, son cellier et ses cuisines. La région où vos maîtres en philosophie et en rhétorique vous enseignent les pensées profondes ou charmantes des sages ou des poètes, le terrain d'entraînement où vous préparez l'assaut de Polytechnique et de Saint-Cyr, c'est l'auguste collège du Plessis-Sorbonne qu'habita longtemps la pensée du cardinal-duc Armand du Plessis de Richelieu. Et enfin le quartier qui avoisine Sainte-Barbe, c'est le vénérable Collège du Mans, où débutaient vos prédécesseurs, quand ils étaient à un âge tendre, et où ils retournaient volontiers ensuite, quand ils voulaient goûter la douceur des bains.

La conquête de ces terrains et de ces immeubles a été lente : elle a coûté des siècles de chicanes, de ruses patientes, d'énergie et d'efforts. A la fin du XVIIIe siècle, notre maison était le chef-lieu de l'Université : elle abritait vingt-huit collèges, dont quelques-uns avaient jusqu'à douze élèves, ou six, ou quatre. Elle fut l'asile, jusqu'en 1847, de l'École Normale supérieure. A tous, elle sut dispenser beaucoup de sa fortune et un peu de sa gloire.

*
* *

Aux dernières années de Louis XV, parmi les rues qui entouraient le collège, la plus magnifique était déjà la rue Saint-Jacques. Deux carrosses y pouvaient passer, et sans s'accrocher trop souvent. Deux carrosses, aussi, dans la rue Saint-Etienne des Grecs, que nous appelons aujourd'hui rue Cujas ; mais un seul, dans la rue Charretière et pas de carrosses du tout rue du Cimetière Saint-Benoît. Les piétons, soucieux de n'être pas écrasés par ces carrosses, savaient l'art de grimper lestement sur les bornes.

Les trottoirs ne commencèrent à paraître qu'en 1782; mais, sous l'Empire, les rues à trottoirs étaient encore l'exception. Le ruisseau était au milieu de la chaussée ; pour peu qu'il regorgeât d'eau, la rue avait tôt fait de devenir un marécage ou un torrent. Voulait-on, malgré tout, franchir la rue ? On n'avait que le choix des moyens ; jeter une planche en travers ou monter dans la hotte, qu'un gagne-petit portait sur son dos. Le voyage d'une rive à l'autre coûtait, pourboire compris, un demi-sol.

Etre mouillé jusqu'au mollet avait beaucoup de charme, en comparaison de ce que la générosité du Ciel accordait à la tête et aux épaules. Les parapluies, sans doute, étaient pratiqués dès 1680 et il faut bien croire que l'invention en paraissait admirable, puisque, quatre-vingts ans plus tard, un bon bourgeois de Paris ne consentait guère à s'en séparer, même

en son domicile, tout le long du jour ou de la nuit. Mais les parapluies les plus robustes n'étaient pas de force à lutter contre les douches, qui, du plus haut des gouttières de Louis-le-Grand, tombaient sur le dos des passants. Toutes les gouttières saillantes de la capitale n'avaient pas été amputées par l'ordonnance du 13 juillet 1764 : les Parisiens tenaient trop à leurs chères habitudes.

Ils connaissaient encore beaucoup d'autres agréments. Depuis 1666, un tombereau passait tous les matins, rue Saint-Jacques, pour emporter ce qu'on appelait « les boues et balayeures des maisons ». Les gens avisés, une fois le tombereau rempli, ne l'évitaient pas moins avec circonspection, car il lui arrivait, de temps en temps, surtout dans les rues en pente, de se rompre en route. Les jours où il était solide, les grincheux l'accusaient de distribuer gratis, tout le long du chemin, quelques petits souvenirs. Cette boue aimait passionnément les vêtements qu'elle touchait ; on ne pouvait la détacher d'eux que par une opération chirurgicale ; en coupant la partie atteinte. Quand les savants purent analyser sa brûlure, ils expliquèrent que cette boue était à base de soufre. Elle était, en dépit des médisances, précieuse pour permettre de reconnaître sur l'heure les Parisiens du reste des humains; son odeur était insupportable à quiconque était né trop loin du Petit-Pont ; elle provoquait, à coup sûr, une grimace révélatrice chez toute narine étrangère.

La partie de notre lycée qui s'ouvrait sur la rue Saint-Jacques fut longtemps garnie de belles maisons à enseignes. C'étaient le *Plat d'étain* et *Les Trois Ecuelles*, ou *La Cuillère* ou *Le Mouton* : et ces titres éveillaient, dans l'esprit, d'aimables idées gastronomiques. Mais il y avait aussi l'*Ecu de Bourgogne* ou l'*Ecu d'Orléans*, le *Fer à Cheval* ou *la Galère d'Or*; enfin, pour l'édification générale, l'*Ymaige Saint-Martin* ou *Saint-Michel, Sainte-Catherine* ou *Saint-Jean*. Rue Saint Etienne-des-Grecs, pendait l'enseigne du *Miroir* et l'enseigne *des Caves*; rue Charretière, les enseignes du *Treillis vert*, du *Chef Saint-Denis*, des *Trois Pignons* et des *Trois Croissans*.

Les jours d'orage, ces enseignes exécutaient une originale musique (moins goûtée que les concerts actuels de Louis-le-Grand). Elles grinçaient sur leurs potences de fer, jamais graissées ; elles s'entrechoquaient fraternellement. Elles saluaient, de leurs gestes éperdus, les enseignes d'en face. De l'autre côté de la rue du Cimetière Saint Benoit, les enseignes de *la Souche* ou du *Maillet*, du *Rouet d'Or* ou de *la Coupe*, considéraient avec inquiétude l'enseigne du *Mouton*, en passe de devenir enragé.

Quand les enseignes consentaient à se taire, le voisinage des jardins de Sainte-Geneviève et de l'enceinte (qui, en 1652, passait encore dans notre rue Soufflot et mettait le Luxembourg hors de la ville), ne gardait pas nécessairement le collège contre tous les bruits du dehors. La détresse du guet, allègrement rossé, au cœur du pays latin, s'entendait fort bien, la nuit ; le jour, les cris de Paris troublaient parfois jusqu'à l'application des écoliers. Nul ne daignait entendre :

Beaux A. B. C. en parchemin,
Le premier livre des Docteurs !

Mais plus d'un levait le nez, à cette offre, ironique :

Marrons de Lyon ! châtaignes rôties,
Tartelettes pour enfants gâtés !

Et le Régent lui-même, avertissant d'un geste les paresseux, soulignait la menace de ces mots :

Du foin ! du foin ! du foin !
Pour petits ânons et pour mules !

La bienveillance du roi ménageait au collège bien d'autres douceurs. Ainsi, presque en face de la porte principale, au coin de la rue des Cordiers, il y avait, en 1769, — avantage insigne — une « Boëtte aux Lettres pour la province ». Et puis, le quartier, à la même date, ne comptait pas moins de trois cent sept lanternes. C'était un éclairage si magnifique qu'on jugeait bon, chaque année, de l'interrompre durant les trois mois de la belle saison. Les autres mois, on savait que la lune s'était engagée à briller une semaine sur quatre ; et, pendant cette semaine, les lanternes se reposaient. Vos anciens avaient observé que les lanternes comptaient un peu trop sur la lune et la lune, sur les lanternes. Aussi, le plus souvent, une chose était fort claire, c'est qu'on n'y voyait rien.

*
* *

Pour assurer, dans le cadre que nous venons de dire, le bon fonctionnement de la vie du collège, il fallait des revenus, et il en fallait beaucoup. D'autant mieux que les Jésuites, ses premiers fondateurs, affichaient, au grand scandale de leurs rivaux, le désir d'élever gratuitement les élèves. Les riches bourgeois, les simples gentilshommes, les grands seigneurs, les prélats, le roi, Louis XIV en personne, ouvrirent généreusement leur bourse. Les capitaux du collège grossirent peu à peu. Les rentes sur l'Hôtel de Ville, sur le Clergé de France, sur les États de Languedoc, sur les coches de Lyon, se multiplièrent. De l'eau de source fut captée à Arcueil et conduite en abondance aux écoliers. A cette eau, on songeait avec une grande délicatesse à joindre du vin ; et tout ce vin pénétrait en franchise, pour peu qu'on se bornât à en boire un peu plus de huit cents hectolitres. Le sel consommé à Louis-le-Grand échappait, lui aussi, au terrible droit de gabelle.

Le collège fut enfin propriétaire, à Paris, de neuf immeubles. L'un des plus anciens était situé rue de Tournon : il avait trois étages et l'acte notarié, soucieux d'éviter toute équivoque, précise : ces trois étages sont superposés. Hors de Paris, avant d'acquérir, en 1798, le merveilleux parc de Vanves, le collège possédait, dès le milieu du xviie siècle, le domaine de Gentilly. Il n'avait pas fallu, pour l'acheter, plus de soixante-quinze contrats. Le mètre carré avait été payé, en moyenne, cinquante centimes. Et nous comptons, dans ce prix, les pots de vin et le petit cadeau, — on disait alors les épingles, — fort galamment offert par les acheteurs à la femme du vendeur.

Le nombre des élèves, à maintes reprises et dès la fin du xvie siècle comme aux dernières années du xviie, s'éleva aux jolis chiffres de deux mille cinq cents et de trois mille. Sur ce nombre, les internes dépassèrent rarement cinq cents. Les Tonnay-Charente et les Nicolaï figuraient parmi ces internes et aussi les Rochechouart et les la Trémoïlle. Beaucoup d'écoliers avaient une chambre ; quelques-unes, et parmi les plus petites, possédaient deux fenêtres. A d'autres s'ajoutait un véritable

appartement, où l'élève logeait ses secrétaires et ses domestiques. Les chiens et les oiseaux étaient défendus. Avec un peu de diplomatie, en 1769, on obtenait du principal l'autorisation d'avoir des pots de fleurs

Ces élèves n'eurent aucun uniforme avant le début du dernier siècle. L'idée d'en donner un à tous les écoliers de France semble bien due à celui qui fut tout à la fois le dernier principal de Louis-le-Grand et son premier proviseur : Jean François Champagne. Cet uniforme était la culotte courte, la veste ouverte et laissant voir le gilet, des revers clairs aux manches, des gants blancs, le chapeau bicorne, chaque pointe au-dessus de chaque oreille : l'allure était militaire. La culotte courte, en 1830, avait fait place au pantalon et le bicorne à un chapeau monté, étroit d'en bas, large d'en haut : l'allure était bourgeoise et bon enfant.

Aux xviie et xviiie siècles, les écoliers étaient vêtus comme les gens bien nés. Abraham Bosse nous les montre, sous Louis XIII, avec la mine de jeunes cavaliers de douze ans, collerette et cheveux sur le dos, épée au côté, culottes flottantes, d'égale largeur partout, ouvertes à droite et à gauche, au-dessus des jarretières, bottes à larges revers, épanouies à la hauteur du mollet. Plus tard, Etienne Jaurat, S. Aubin, Chardin nous dessinent les écoliers avec le tricorne, l'habit à la française et l'épée. On discute pour savoir si ces écoliers avaient ou non une perruque postiche : mais on devine qu'ils étaient exactement rasés. Quand les élèves de Louis-le-Grand rentraient dans leur collège, sous Louis XV, ils étaient invités à remettre au vestiaire leurs épées. On la leur rendait quand ils étaient autorisés à sortir. Le billet de sortie c'était l'épée. Elle était le signe du bon ton et le symbole de la liberté.

Les maîtres avaient, jusqu'à la fin du xviiie siècle, un tout autre costume : celui des gens d'Eglise. D'Henri II à Louis XVI, l'enseignement ne semblait pouvoir être confié qu'à des religieux, à des prêtres ou à des clercs. Un professeur marié paraissait presque un scandale. On assurait que sa femme ne manquerait pas de le disputer à ses élèves. On fut très longtemps avant de comprendre que, pour connaître les enfants, il n'était pas mauvais d'en avoir. Mais le vieux préjugé inspirait encore Napoléon, il y a cent ans à peine, quand il décidait que régents et maîtres d'étude, censeur et proviseur se grouperaient ensemble sous la bannière du célibat. Un peu couvent, un peu caserne, tel était, pour l'Empereur, l'idéal du bon lycée.

Le choix des proviseurs, à partir de cette époque, montre, à lui seul, et fort clairement, l'incomparable estime qui s'attachait à Louis-le-Grand. Tels proviseurs avaient le titre d'Inspecteur général honoraire ou étaient choisis parmi les recteurs les plus distingués ; tels autres étaient faits Commandeurs de la Légion d'honneur ou nommés membres de l'Institut de France.

*
* *

Maîtres et élèves savaient faire à Louis-le-Grand la meilleure besogne. C'était l'âge d'or des lettres grecques et latines, des savantes disputes entre humanistes, logiciens ou physiciens, l'âge d'or des tournois litté-

raires et des cours dictés. Aujourd'hui, soigneusement écrits et, à l'occasion, luxueusement reliés, les cahiers de vos anciens sont devenus les hôtes de nos grandes bibliothèques parisiennes. Beaucoup ont demandé asile à nos archives provinciales : on les rencontre à Chantilly ou à Beauvais, comme à Bordeaux ou à Tulle ; on peut les feuilleter à Rouen ou à Caen, à Noyon, à Saint-Quentin, à Amiens ou bien à Semur, à Villeneuve-sur-Yonne et à Lyon ; on déchiffre leur écriture et on s'initie à leurs secrets, soit à Reims, à Bourges et au Mans, soit à Carpentras ou « en Avignon ». Dans les carrosses ou les berlines, les coches d'eau ou de terre, ces précieux cahiers ont voyagé aux quatre coins de la France, avec le bagage de vos aînés. Quelques-uns sont allés plus loin, outre-Manche et outre-Rhin, jusqu'en Angleterre, jusqu'en Hollande, jusqu'à Berlin.

L'histoire, la géographie, les langues vivantes, étaient, avant la Révolution, quelque peu tenues à l'écart. L'histoire était réputée un art d'agrément ; à Louis-le Grand, on en parlait le dimanche et les jours de congé.

L'instruction, vous le pensez bien, n'allait pas sans l'éducation ; la propreté était spécialement en honneur. Chacun de vos devanciers savait en 1763 qu'il devait se laver les mains et même se peigner, une fois tous les jours. On lui recommandait, en 1675, de se moucher exactement, à condition que ce fût avec son mouchoir. Il devait éviter, observait-on, de faire, en se mouchant, comme un bruit de trompette. On lui enseignait à ne pas cracher dans la rue, par la fenêtre. Il apprenait qu'au réfectoire « tout ce qui aurait été mis une fois sur l'assiette ne devait plus être remis sur le plat ». On l'avertissait encore qu'une assiette ou un plat ne sont pas destinés à être essuyés avec les doigts. Et, comme plats, assiettes et gobelets étaient alors en étain, on ajoutait ce sage conseil : il est interdit de les percer sournoisement, ce qui donne lieu à la sauce et au vin de se répandre sur la nappe.

Si un maître éternuait, la classe était dispensée de dire en chœur et tout haut : « Dieu vous assiste ! ». Elle se bornait à formuler ce souhait intérieurement, puis à s'incliner, en une révérence profonde.

A la porte du principal et des préfets, un élève eût semblé grossier en frappant, il devait se borner à gratter.

Le pugilat et toute sorte de lutte violente, fût-elle consacrée par l'antiquité, était interdite. Injures ou blasphèmes étaient proscrits ; et aussi les quolibets. On saluait les domestiques et on saluait les pauvres. Quand un étranger traversait une cour, chacun se découvrait et interrompait ses jeux. On défendait le prêt d'argent, la petite banque, l'agiotage et la presse clandestine.

La discipline vous paraîtra presque paternelle, puisque les écoliers en faute furent, pendant deux cent cinquante ans, fouettés avec de bonnes verges, très authentiques. Mais les Jésuites ne consentaient pas à fouetter eux-mêmes ; il y avait au collège un dévoué serviteur, dont c'était la fonction.

Les troubles et les petites émeutes étaient rares. Au lendemain de la Fronde, se passa, sans incident grave, le consulat d'un Père dont le nom vous paraîtrait bien à tort prédestiné : le Père Chahut. C'est tout au plus si, de temps en temps, les élèves s'avisaient de marquer leur humeur folâtre, au moyen de fusées ou de pétards. C'était à peine encore si, la nuit de Noël, les internes dissimulaient, ici ou là, quelque réveillon de

contrebande. Il y fallait un courage ingénieux, car la lanterne du veilleur était impitoyable à fouiller tous les recoins.

Mais la grande voix révolutionnaire franchissait, on le devine du reste, les portes du collège. Il fut impossible, en juillet 1790, d'empêcher les élèves de déserter les classes commencées. Ils sortirent en foule. Ils coururent au Champs-de-Mars. Ils s'attelèrent aux brouettes des patriotes. Ils voulurent contribuer à construire les talus où le peuple devait s'asseoir, pour la fête de la Fédération. Une mutinerie mémorable, en novembre 1791, éclata parmi les philosophes, qui bombardèrent les autorités avec des pains d'une livre. Louis-le Grand fut débaptisé : il devint le Collège Egalité et le Prytanée. Mais jusqu'à l'issue de la Révolution ses classes refusèrent de chômer : il fut le seul collège qui donnât cet exemple. Il est vrai qu'une partie de ses bâtiments fut transformée en prison. Et c'est là que, le 9 thermidor, un ancien boursier de la maison fut amené au geôlier. Ce boursier vous est connu, il me semble : c'est Maximilien de Robespierre. Il avait gravé son nom sur une de ses tables d'étude. Le geôlier refusa de l'accueillir ; mais il fut accueilli ailleurs et vous savez ce qu'il en advint.

Lors de la seconde invasion, les Russes, pendant la nuit du 6 au 7 juillet 1815, vinrent ronfler sur les bancs de vos classes, au rez-de-chaussée. L'insolence des alliés, puis les progrès de la Restauration enfiévrèrent furieusement, de 1815 à 1824 surtout, le patriotisme de vos aînés. A plusieurs reprises, ils se barricadèrent dans leurs salles, déchirèrent leurs livres, renversèrent leurs encriers, soutinrent des sièges. Ils avaient fait le serment solennel de vivre en libéraux, et jusqu'à la mort inclusivement.

L'humeur de vos devanciers, mes chers amis, était généralement plus douce. Pourtant, au cours de leurs promenades, il ne paraissait pas tout à fait inutile, en 1769, de leur dire : « Evitez d'entrer dans les vignes, de passer dans les bleds ou les marais et de courir après le gibier ». On ajoutait même : en route, « n'insultez personne ! »

La verve scolaire était invitée à se réserver pour d'autres exploits : le théâtre de Louis-le-Grand avait un très juste renom. On y jouait des tragédies... latines ; on y improvisait des vers de circonstance ; on y plaidait sur cette troublante question : « Vaut-il mieux être aveugle ou sourd ? » Enfin, on y dansait. On avait mis en ballet la syntaxe, la mythologie et la géographie, lesquelles furent rarement à pareille fête. On célébrait la grande querelle de l'indicatif et du subjonctif. On applaudissait à l'humiliante défaite du solécisme. Dans le *Monde malade*, on voyait danser notre planète, coiffée de l'Olympe. Elle avait, sur son cœur, la France ; l'Italie sur sa botte, et l'Allemagne, sur sa panse rebondie. Quant aux *Terres Australes*, interdites encore aux curieux, on les logeait obscurément, quelque part, en un endroit que je me refuse à nommer.

Les distributions de prix, le croiriez-vous, étaient à la mode. On eût rougi, au dix-huitième siècle, de n'en faire qu'une par an. Et, comme il fallait un minimum, on se contentait d'en faire trois. On se disputait les invitations ; il y avait même de petites batailles, au sujet des préséances. Pour ces prix, le roi avait, sur sa cassette, accordé au Collège — Louis XIV disait « mon collège » —, une rente spéciale. Le gazetier Loret

nous informe qu'en août 1665, il y eut, pour écouter les lauréats, « plus de sept mille trente oreilles ».

N'y avait-il là que des oreilles ? C'est improbable, car on faisait circuler, dans l'assistance, des pâtés, des poulets et des jambons, des salades et des fruits, des confitures, des rafraîchissements et du vin. Les élèves faisaient parfois, de leurs deniers, ces galanteries à l'assistance.

On estima, en août 1721, que le rétablissement de la santé du roi valait bien une réjouissance supplémentaire. Accoutrés en satyres, deux hommes furent postés auprès de deux gros tonneaux ; puis, tandis que faisaient rage trompettes et cymbales, les deux satyres laissèrent, d'un geste généreux, couler le vin ; enfin, pour témoigner de sa qualité, ils en goûtèrent abondamment.

Ces fêtes n'étaient pas sans quelque imprévu ; certaine année, on vit, tout à coup, un nuage de poudre parfumée envahir l'amphithéâtre réservé aux religieux. L'espièglerie de Mlle du Luc, nièce d'un archevêque de Paris, avait, dans la chaleur accablante de l'été, imaginé de poudrer les bons Pères à frimas.

***

Les anecdotes pourraient peut-être illustrer, dans les marges, une histoire de Louis-le-Grand. Seuls, ses élèves se sont chargés de lui donner sa vraie gloire.

L'admirable lignée, que vous saurez continuer, mes chers amis, n'est pas seulement la grande fierté de ce lycée, c'est encore une des fiertés de la France. Des Lamoignon, des Louvois ou des Condé ; des Molière, des Voltaire, des Gresset ; des Camille Desmoulins, des Géricault ou des Delacroix, voilà vos anciens, voilà vos grands camarades.

Le mois dernier, la mort de Gaston Boissier mettait en deuil l'histoire, les lettres, l'Institut : elle atteignait aussi notre Lycée. La culture et la pensée françaises, tout ce qui fait la parure de l'esprit et la noblesse du cœur, les plus hautes charges de l'armée, les premières magistratures du pays, tout cela est, aujourd'hui encore, mes amis, confié, pour une très large part, à ceux qui furent vos prédécesseurs.

En ce moment même, ne vous suffit-il pas de voir l'homme éminent qui préside cette fête pour comprendre que les traditions de cette incomparable maison ne sont pas prêts de s'éteindre ?

Dans la magnifique carrière que vous avez parcourue, Monsieur le premier président, il vous est arrivé de côtoyer bien des hommes et de voir bien des choses. Et cependant, je crois le savoir, vous comptez au nombre de vos plus chers souvenirs ceux que vous devez à notre lycée. C'est là que vous avez commencé à donner votre mesure et c'est là que votre affection filiale vous ramène. Vous êtes de ceux qui ne savent pas oublier et de ceux, surtout, que l'on n'oublie point.

G. Dupont-Ferrier,
professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand.

II. — DISCOURS DU PRESIDENT

La plupart d'entre vous ne sont pas pour moi des inconnus puisqu'il y a quatre ans, presque à pareil jour, quelques-uns de vous s'en souviennent peut-être, j'avais l'honneur de présider, dans la grande salle de la Sorbonne, la distribution des prix du lycée Montaigne. Mais si je vous connais, j'ai quelque peine à vous reconnaître ; c'étaient des enfants qui venaient, il y a quatre ans, recevoir leurs premières couronnes, ce sont des jeunes gens que je retrouve ici.

Je goûtai certes un bien vif plaisir à applaudir vos succès d'alors ; Montaigne, c'était déjà presque Louis-le-Grand .Le lycée de la rue Auguste-Comte s'élève, vous le savez, à la place de ces jardins de l'ancien Luxembourg où j'ai maintes fois, au temps jadis, fait rouler mon cerceau et ronfler ma toupie, et qu'on appelait « la Pépinière ». Lieu bien choisi, car Montaigne n'est-il pas la pépinière de Louis-le-Grand où l'on vous garde comme de jeunes arbustes, jusqu'à ce que, devenus drus et forts, vous puissiez être transplantés rue Saint-Jacques ? Mais cette fois, mon plaisir est plus complet encore ; c'est mon vieux lycée lui-même qui m'accueille et qui me sourit en vous.

L'érudit professeur, dont vous venez d'applaudir l'ingénieux et spirituel discours, ne s'est pas trompé en supposant qu'au nombre de mes plus chers souvenirs comptent ceux que je dois à notre lycée. Et, comme ils surgissent plus vivants et plus doux à la fois, ces souvenirs d'un passé déjà lointain, dans une semblable solennité, quand, devant ce parterre de jeunes espérances, oubliant le cours des années, le président d'aujourd'hui sent battre le cœur de l'écolier d'autrefois ! Bons camarades, dont la rigide tunique d'uniforme ne parvenait pas à engoncer la sveltesse et la grâce juvénile, chers professeurs, dont la robe sévère nous imposait le respect sans effaroucher une affection reconnaissante, sombres classes où nous pâlissions sur le *Thesaurus* et les doctes grammaires du bon Lhomond, où les rayons de notre jeune gaîté suppléaient à ceux d'un soleil trop rare, que vous êtes loin de moi et comme cependant vous m'êtes présents à cette heure !

On a plus d'une fois évoqué ici même ces vieux bâtiments dont vous ne connaissez plus, mes jeunes amis, que quelques vestiges, et, les comparant aux vastes et modernes constructions qui abritent maintenant vos études et vos jeux, on vous a félicités de si heureux changements Peut-être les anciens qui parlaient ainsi étaient-ils quelque peu victimes d'une illusion d'optique. Si ces salles, ces classes, ces cours nouvelles leur semblaient à souhait spacieuses, claires, presque aimables, c'est sans doute qu'ils les voyaient... du dehors. Pour vous, qui les regardez du dedans, l'impression est sans doute différente, et je crains que vous ne les voyiez pas d'un œil beaucoup plus charmé que ne faisaient vos pères des murs noircis du vieux Louis-le-Grand.

Mais, attendez quelques années ! Elles vous apparaîtront tout autres. Le temps aura de sa lente patine atténué la blancheur trop vive de ces faça-

des, il aura donné à ce toit nouveau un peu de la poésie des choses anciennes et, s'estompant peu à peu dans la brume du passé, l'image de la grave maison prendra pour vous comme une forme idéale. Dans ce cadre d'un éclat terni, vous retrouverez avec une émotion grandissante le tableau joyeux de vos jeunes années.

C'est, il me semble, un des signes les plus manifestes de la main-mise de l'homme sur la matière que cette puissance qu'il a su acquérir d'enfermer dans le marbre ou la pierre et d'y graver pour de longs siècles le sens profond de ses croyances, de ses émotions, de ses symboles. Tout autour de lui sur la terre tend à effacer sa trace fugitive et il s'écrie avec le poète :

> Que peu de temps suffit pour changer toutes choses !
> Nature au front serein, comme vous oubliez
> Et comme vous changez en vos métamorphoses
> Les fils mystérieux où nos cœurs sont liés !...

Mais tandis que les mers, les montagnes, les prairies, les forêts, par un incessant et mystérieux travail, transforment autour d'elles le décor du monde, chaque génération sait y marquer son empreinte par quelque grandiose et presque éternel monument. Puissantes et barbares ruines d'Angkhor, temples souterrains d'Ellora, marbres dorés du Parthénon, flèches hardies des églises gothiques, majestueux portiques de Versailles, tous ces chefs-d'œuvre de l'art humain ne nous disent-ils pas le secret de ceux qui les ont conçus et achevés, n'ont-ils pas gardé quelque chose de leur vie et de leur pensée, et ne sont-ils pas les plus sûrs témoins qui nous aident à reconstituer l'existence obscure des peuples disparus ?

De même — *paulo majora canamus* — les vieux bâtiments de Louis-le-Grand nous racontent éloquemment son histoire.

Vous les avez interrogés, Monsieur le professeur, et, mieux sans doute que beaucoup de candidats qui ont comparu devant vous, ils vous ont répondu. A quelle amusante promenade vous venez de nous convier le long de l'étroite rue Saint-Jacques, sous les gouttières saillantes du grand collège, au milieu des mirifiques enseignes qui accrochent tout ensemble notre curiosité et notre gourmandise ! Quelle pittoresque revue nous avons passée avec vous de ces jeunes mousquetaires de douze ans, faisant battre une épée trop longue sur une botte à trop larges revers, de ces cadets de l'Empire, en veste et culotte courte, le bicorne en bataille comme il sied à des fils de guerriers, de ces futurs petits doctrinaires, raides et compassés sous leurs hauts de forme à larges flancs. Nous sommes encore sous le charme de cette reconstitution si colorée et la primeur que vous nous donnez si généreusement de votre « Histoire de Louis-le-Grand » nous inspire une grande hâte d'en connaître bientôt le complément.

J'imagine qu'après nous avoir montré la scène, vous nous présenterez ceux qui l'ont illustrée. Quelle longue et glorieuse liste vous aurez à dresser de maîtres aussi modestes qu'éminents, d'élèves qui ont inscrit un nom célèbre dans les fastes de la France et dont vous nous citez seulement aujourd'hui quelques-uns. Ce sont nos titres de noblesse que vous établirez après nos titres de propriété.

Peut-être alors considérerez-vous comme achevée la tâche de l'historien

et laisserez-vous au lecteur le soin de dégager de votre œuvre, des pages consacrées aux étapes matérielles de la vieille maison comme de celles qui rappelleront ses hôtes les plus célèbres, ce qu'un de mes prédécesseurs à cette place appelait éloquemment l' « âme de Louis-le-Grand ».

Il est sans doute malaisé de savoir au bout de trois siècles quel était au juste l'esprit des élèves du collège de Clermont, des camarades de Louvois ou de Condé. Nul doute cependant que l'esprit qui règne à présent aux environs de cette salle n'en descende directement.

Je suis assez vieux, hélas ! mes jeunes camarades, pour avoir connu de nombreuses générations d'élèves. Je sais d'abord, pour les avoir suivis et éprouvés, ce qu'étaient, il y a quarante ans, nos habitudes, nos idées, nos enthousiasmes, nos antipathies : puis beaucoup de ceux qui au temps de Louis-Philippe et du second Empire nous avaient précédés sur les mêmes bancs où peina Robespierre, m'ont fait leurs confidences. Dans mes fils enfin, qui sont des vôtres, dans leurs camarades qui me donnent parfois l'occasion de les confesser, je puis, si je l'ose dire, ausculter le cœur du Louis-le-Grand d'aujourd'hui. A travers tous les changements d'installations, d'uniformes, de programmes, de langage même qui se sont succédés depuis tant d'années, ce m'est une joie de reconnaître qu'il bat toujours les mêmes généreux sentiments.

Je retrouve cette camaraderie franche et cordiale qui, dédaignant les différences d'origine ou de fortune, n'admet d'autre supériorité que celle de l'intelligence, du travail et du caractère, qui noue les amitiés solides au seul gré des affinités et des sympathies naturelles, qui, dans chaque classe, associe fraternellement les moins heureux aux succès scolaires des plus favorisés, les lauréats aux déceptions des malchanceux. Vous la pratiquez d'instinct, mes jeunes amis ; mais c'est plus tard seulement que vous en sentirez profondément toute la vertu et tout le charme. Avec quel plaisir vous viendrez alors en raviver la flamme dans ces joyeux banquets de la Société des anciens élèves où, chef respecté des Vestales, mon vieux camarade et condisciple Victor Legrand entretient le feu sacré avec un zèle infatigable et un religieux dévouement.

Ce qui a été longtemps le domaine propre de Louis-le-Grand, c'est le culte passionné des lettres anciennes. Certes, on ne s'y désintéressait pas des fortes études mathématiques, et tant de savants, d'ingénieurs, d'officiers éminents ou illustres sortis de la maison en portent assez le témoignage. Mais nos classes de rhétorique et de philosophie étaient notre parure d'élection, c'était vers elles que tendait l'effort de tous depuis l'entrée au collège, de ceux même qui entrevoyaient au delà le bicorne du polytechnicien ou le « casoar » de Saint-Cyr.

De cette complète unité de direction, de cette communauté absolue d'études, il ne peut plus être question désormais. Le développement croissant des sciences, l'évolution des méthodes, la transformation des programmes, inspirée, commandée peut-être, par les nécessités nouvelles d'une vie plus hâtive et d'une société plus impatiente, vous obligent à choisir plus tôt des voies divergentes et à sacrifier en route une partie du bagage que vos aînés pouvaient porter tout entier jusqu'au bout. Laissez-moi espérer que vous réduirez au minimum ce sacrifice. Gardez-vous, mes chers amis, de vous spécialiser trop hâtivement ; attachez-vous sur-

tout dans vos études à ce qu'elles ont de général et de désintéressé, à ce qui doit former votre jugement, orner votre esprit, assouplir votre intelligence. Ne cherchez pas à forger trop tôt pour votre profession future, souvent encore incertaine, des outils prématurés dont vous reconnaîtrez plus tard l'insuffisance. Vous êtes une élite, élite par l'éducation, par les connaissances, par le travail intellectuel. la seule que reconnaisse cette démocratie dont vous êtes appelés à constituer comme les cadres; pour la bien servir, que rien de ce qui est humain ne vous soit étranger; en même temps qu'au fleuve de la science moderne buvez à la source pure des lettres classiques; ainsi vous resterez fidèles à la vieille tradition de Louis-le-Grand.

Nous avions aussi hérité de nos aînés une sorte de chauvinisme universitaire, une dévotion sans borne à la réputation, à la primauté de notre lycée. Il était le plus ancien, il était le nôtre, il devait être le premier de tous. Aussi avec quelle fiévreuse anxiété n'attendions-nous pas à ce moment de l'année, les résultats du concours général !

Quel triomphe bruyant quand par le nombre des nominations Louis-le-Grand l'emportait sur les autres collèges, quand surtout, comme en 1850 et en 1878, les trois prix d'honneur de philosophie, de rhétorique et de mathématiques spéciales, venaient à la fois affirmer son éclatante supériorité ! Mais quelle silencieuse et morne humiliation lorsque, *par hasard*, nous voyions quelque concurrent le dépasser !

Vous ne connaissez plus ces alternatives d'ivresse et d'abattement; le concours général a été rejoindre les vers latins au musée des institutions préhistoriques. Me sera-t-il permis de dire qu'il a emporté avec lui les regrets de beaucoup de ceux qui l'avaient connu dans son éclat ? A coup sûr vous avez conservé, mes amis, cet amour-propre collectif si naturel et si respectable et les succès de votre lycée vous tiennent fortement à cœur. A défaut de cette grande épreuve annuelle qui nous passionnait autrefois, les concours d'admission aux grandes écoles vous permettent encore de les compter.

Cette année, si je ne me trompe, vous aurez tout lieu de vous réjouir. Pour Saint-Cyr et pour l'Ecole Polytechnique les résultats ne sont pas encore définitifs; mais ils paraissent devoir être satisfaisants. Pour l'Ecole Normale et pour les bourses de licence ès lettres, votre excellent proviseur vous dira tout à l'heure quelle belle part revient à vos camarades de rhétorique supérieure. Louis le-Grand soutient toujours sa réputation séculaire et il faut en faire honneur non seulement aux vaillants élèves qui ont tenu son drapeau, mais aussi à ce corps de professeurs si dévoués et si savants qui les ont menés à la victoire et auxquels je suis heureux de rendre ici un hommage mérité.

Vous vous montrez donc, mes amis, dignes de vos anciens, vous leur êtes même — n'allez pas en tirer trop d'orgueil — à un certain point de vue supérieurs. On était de mon temps, l'avouerai-je, un peu porté à négliger cette « guenille » qui s'appelle le corps. Tout entiers au souci de notre développement intellectuel, nos maîtres oubliaient peut-être trop la maxime antique *mens sana in corpore sano*, et les exercices physiques ne jouaient au cours de notre existence scolaire qu'un rôle tout à fait sacrifié. L'Université a heureusement réagi contre cette fâcheuse tendance, et depuis longtemps déjà la pratique de tous les sports est venue

prendre sa place légitime dans l'emploi du temps de nos lycéens. Là encore, Louis-le-Grand ne compte plus les succès ; chaque année ses équipes premières viennent en tête de celles des lycées de Paris, prouvant par raison démonstrative que la même main peut manier élégamment la plume et l'épée et qu'un solide biceps n'est pas incompatible avec une tête bien faite.

Sans y faire une part excessive, ne négligez pas, mes jeunes camarades, cette partie de votre développement intégral. En dépit des espérances et des efforts des philanthropes, la force restera longtemps encore, il faut s'y résigner, l'*ultima ratio* de la lutte des peuples ; soyez donc des soldats en même temps que des citoyens. Mais dans des corps robustes faites vous des âmes fortes.

Ne vous laissez pas amollir par la lâche morale de l'intérêt, entrainer par la trop facile séduction de ces jouissances purement matérielles qui semblent être pour quelques-uns la fin suprême de l'existence, souvenez-vous qu'il n'y a de vraie noblesse que dans l'effort et dans la possession de soi.

Alors, si quelque jour reparaissaient à l'horizon de l'Europe ces nuages sombres d'où nous avons vu naguère, non sans quelque angoisse, la foudre prête à sortir, nous ne craindrions rien pour la patrie. D'un cœur ferme, d'un bras vigoureux vous serez prêts pour la défendre.

Charles Laurent,
premier président de la Cour des comptes.

LE CONGRÈS DE HANOVRE

Le XIIIe Congrès des néo-philologues s'est tenu du 8 au 12 juin à Hanovre. Comme les précédents, il a réuni un grand nombre d'adhérents et d'adhérentes : la liste des inscriptions ne compte pas moins de 341 noms. Comme aux précédents, une très grande cordialité a régné entre tous les représentants des études de langues modernes. Comme aux précédents, le programme comptait d'alléchantes communications. Mais, soit que les débats aient été conduits d'une manière quelque peu flottante, soit que certains théoriciens aient atténué leurs affirmations, soit que plusieurs conférenciers aient fait défection, l'impression a été moins nette qu'à Munich et à Cologne.

Fait intéressant, les Français ont pris une part active aux séances. Le ministère de l'Instruction publique était officiellement représenté par MM. Schweitzer et Girod. M. Schweitzer, en son nom personnel, a exposé les grandes lignes d'une institution qui permettrait aux linguistes de continuer à Paris leurs études pratiques sur les pays étrangers. A une autre séance, il a démontré le parti que le professeur peut tirer de la mimique, tantôt pour faire comprendre un terme, tantôt pour en évoquer le souvenir. M. Schweitzer s'appuie sur les découvertes de Wundt et souligne le rôle de la mémoire locomotrice dans l'acquisition des vocables. M. Pinloche a rendu compte, concurremment avec M. Stehling, des résultats obtenus par les colonies scolaires françaises en Allemagne. Dans une seconde communication, il s'est efforcé d'établir que la reconstitution d'un texte en langue étrangère d'après une traduction bien faite, après examen approfondi des tournures et explication par périphrases et comparaisons en cette même langue, permet d'introduire en classe un exercice des plus précieux : la traduction ne s'oppose pas d'ailleurs, selon lui, à la méthode directe. Elle la complète et la soutient. Enfin, au nom de la Société des professeurs de langues vivantes, M. Gromaire invite l'assistance au Congrès international que préparent les Français à Paris pour les vacances de Pâques 1909.

Au point de vue pédagogique, de longs débats se sont engagés sur les propositions issues du congrès de Munich. Des réserves ont été faites sur l'obligation de la méthode directe. D'autre part, les instructions officielles de Prusse étant, suivant M. Walter, trop ambitieuses, il en résulte que les professeurs peuvent avoir recours à des méthodes différentes. Ce n'est pas encore l'idéal. Pourtant, M. Uhlemayer de Nuremberg avait essayé d'établir une distinction entre le savoir productif et le savoir réceptif. Il aurait désiré voir spécifier que le maître eût essentiellement pour tâche de faire comprendre les textes et la langue parlée, l'entraînement à l'usage actif ne pouvant se poursuivre en classe utilement. Sa motion fut écartée.

Dans l'enseignement supérieur, M. Schneegans, professeur à l'Université de Wurzbourg, souhaite que la littérature française et en particulier la littérature moderne et contemporaine, ne soit plus, comme elle l'est actuellement, complètement négligée. Il demande deux chaires pour les langues et littératures romanes ; les délégués bavarois réclament également deux chaires pour la langue et la littérature anglaises. Ces deux

motions sont adoptées. M. Münch, qui s'est fait du pessimisme une spécialité, se plaint qu'aux examens, les etudiants se trouvent arrêtés par les termes du langage moderne et courant, soit en français, soit en anglais; il se plaint que les jeunes gens arrivent à l'Université, mal préparés; que les étudiants courent le cachet, au lieu de suivre régulièrement les cours; que les professeurs attirent trop spécialement les efforts des philologues sur les questions « scientifiques », oubliant l'utilité des connaissances pratiques et des aptitudes. M. Münch est vivement combattu, notamment par M. Morsbach, professeur à l'Université de Göttingen.

Parmi les communications originales, il convient de mettre hors de pair celle de M. Engwer, directeur à Berlin, sur les rapports de la peinture avec la littérature en France au XIX[e] siècle. Avec une remarquable compétence, en termes d'une rare précision, l'orateur suit les grands courants de la pensée et de l'art et, par une série d'exemples, oppose ou enchaîne le classicisme au romantisme, l'imitation de l'antiquité au modernisme, les scènes de vertu aux scènes de piété, le culte de la nature au réalisme, le naturalisme à l'impressionisme, et montre le lien incessant entre les théories littéraires et les systèmes esthétiques.

Le gramophone et le phonographe peuvent-ils rendre de réels services à l'enseignement des langues vivantes? Si les appareils sont excellents, si les cylindres sont parfaitement impressionnés, il semble bien que les étudiants puissent tirer profit, au point de vue du débit et des intonations, d'auditions répétées. Mais les démonstrations mêmes de M. Panconcelli-Colzia, attaché au cabinet phonétique de l'Université de Marbourg, et les indications de M. Thudichum, directeur du collège international de Genève, prouvent que ces expériences sont bien plus propres à distraire un auditoire qu'à instruire vraiment une classe ou un séminaire. Comme appareils de vérification ou même de recherches pour le linguiste déjà très exercé, le gramophone et le phonographe sont toutefois appelés à jouer un rôle utile dans les laboratoires. Il serait prématuré d'en vouloir généraliser l'emploi dans les écoles.

La brochure remise aux congressistes contient les articles suivants : La néo-philologie autrefois et aujourd'hui par M. Sachs. Le fameux auteur du dictionnaire se réjouit des progrès réalisés, surtout dans les Universités et les écoles, par les études des germanistes, des romanistes, des slavisants. Il rend hommage aux Dietz, aux Gaston Paris et à tous les initiateurs.— Quelques réflexions sur l'étude du vocabulaire par M. Munch, conseiller intime à Berlin. L'auteur insiste sur la valeur des expressions, sur la nécessité de pénétrer l'âme des peuples. — Histoire des origines de la langue littéraire en France, par M. Carl Friesland, professeur au premier gymnase réal de Hanovre : exposé clair des lignes générales de l'étymologie française. — Comparaison d'un passage de la chanson de geste d'Huon d'Auvergne, d'après le manuscrit de Berlin et le manuscrit de Turin par M. Stengel, professeur à l'Université de Greifswald. — Notes sur les *Refranes glosados* par M. Robert Heiligbrodt. — Voyageurs allemands en Angleterre au XVIII[e] siècle par Robert Philippstal. Curieuse analyse de jugements portés par des Allemands sur les mœurs et les hommes de l'Angleterre. —Traduction de « Auld Lang Syne » de Robert Burns par M. Kurt Nagel, professeur à Hanovre.

Louis Weill.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE : SAINT-PÉTERSBOURG

La question universitaire, à laquelle se sont consacrés — depuis quelque temps — les hommes politiques de tous les partis, les professeurs, les savants et surtout des étudiants en passe de le devenir, a pris une part considérable dans les préoccupations du nouveau Ministre de l'Instruction publique, son Excellence M. Schwartz. Il semble bien que, par sa carrière, l'ancien directeur de gymnase, recteur d'Académie et professeur d'Université a eu la meilleure préparation qu'on puisse souhaiter à la résolution d'un problème qui est gros de conséquences pour le développement intellectuel et l'amélioration sociale de la Russie. Mais il est à craindre que les méthodes uniformes et inflexibles de ses prédécesseurs ne survivent à ses propres recherches, à ses réflexions, à ses méditations, et que l'héritage d'action du passé, persistant dans l'avenir, ne demeure ferme et inébranlable dans des esprits que le temps et les expériences n'ont ni dégrossis, ni assouplis.

A l'heure présente, deux points paraissent acquis. D'abord, en ces derniers semestres, les étudiants eux-mêmes ne sentent plus qu'une immense lassitude d'agir et d'être agités par des désordres et des séditions qui consument leurs jeunes années, en sorte que la nausée du désœuvrement et de l'ennui succèdent enfin, chez eux, à l'ivresse d'une liberté chimérique. Puis, en revanche, lorsqu'ils manifestent leurs opinions dans les meetings, il se trouve toujours et quand même une majorité qui fait passer, au-dessus des aspirations individuelles d'activité et d'utilité, des considérations humanitaires de solidarité et de fraternité qui font obstacle au progrès de l'enseignement supérieur, engourdissent l'esprit de réforme et sacrifient la réalité à l'illusion. Ces dogmes de la vie de l'étudiant russe masquent, en réalité, des tendances de dilettantisme, de scepticisme et de pessimisme qui sont la ruine et la mort de toute vie intellectuelle, tandis qu'ils devraient, au contraire, orienter les esprits pensants vers une fin supérieure, toute de paix et de science.

Dans ces conditions, la transformation légitime et légale du régime académique paraît difficile à opérer. Cependant le moment arrive, où le gouvernement peut reculer les bornes de son administration, où les étudiants se soumettent aux règles de devoir que leur impose la préparation à la lutte pour l'existence, où les maîtres, enfin, ne demandent à la science que la révélation progressive de la vérité. Il est donc possible d'élever sur cette large et ferme base la *Cité universitaire moderne*. La voie en est tracée ; mais tout est à faire dans cette voie, parce que ceux-là même qui ont dirigé la pensée de la jeunesse contemporaine, en ces der-

nières années, ont été également entraînés par des théories qui sont la négation pure et simple de l'idée d'utilité publique et nationale. Et jusqu'à présent, on n'a pas trouvé le Ministre, à la formule heureuse, sachant dire oui ! et non ! toutes les fois qu'il fallait le dire, pour ordonner le désordre d'une anarchie de tendances ou d'instincts, et organiser finalement la seule action féconde : l'œuvre de stabilité des nouvelles conditions d'existence qui se font sentir, et qu'impose l'intérêt public.

En somme, la transition entre l'ancien et le nouveau régime académique peut se réaliser d'elle-même, sans à-coups, par étapes, dès que l'on aura compris que le but de l'enseignement est d'organiser l'intelligence nationale et de lui garantir la puissance politique. Il suffit donc que le gouvernement fasse preuve de clairvoyance et de décision et que les autorités, chargées de la discipline universitaire, soient prudentes à projeter, réfléchies dans la délibération, fermes dans l'exécution, pour que le programme de réformes ne succombe point aux premiers assauts de ceux qui proposent, en manière de solution, l'émeute, le pillage, l'incendie ou le meurtre. Or, c'est peut-être précisément de sagacité, de prévision et d'énergie que l'on manque le plus ! D'ailleurs, une analyse sérieuse de la situation nous prouve que ce ne sont plus, comme par le passé, les ordonnances, les arrêtés et les décrets qui peuvent annihiler ou réprimer les sentiments hostiles de la clientèle des écoles, et qu'il faut chercher, en dehors des chancelleries, le moyen de métamorphoser un état d'esprit qui a passé à travers les idées, les influences et les courants les plus radicalement en contradiction avec la loi d'équité et une saine évolution. Mais qui reconstituera la doctrine régénératrice, et une fois formée, comment la propagera-t-on, par des applications décisives, afin que les énergies et les forces sociales tendent de nouveau à un vrai et durable état d'équilibre ?

C'est ici que le rôle des professeurs, surtout des professeurs résolus, écoutés et aimés, pourrait être immense et salutaire. N'est-ce pas la grandeur et la dignité de leur fonction d'accroître le gain de la civilisation, en faisant régner l'ordre, la pensée, la raison ? Ne sont-ils pas à même, par leur autorité sur les élèves, de faire prévaloir, dans ce milieu passif, l'unique chose au monde qui ait une valeur absolue, « l'intention droite », la loi du Devoir ? Quel plus noble emploi de leurs facultés peuvent-ils se proposer, quel but plus élevé de l'enseignement et de l'exemple, que de diriger dans ce sens le pouvoir d'activité de la jeunesse studieuse ? Oui, assurément ; mais la tâche n'est point facile. Car pour l'accomplir — dans la phase d'évolution où les événements ont conduit le pays — il faut d'abord : que le personnel enseignant soit soutenu par de puissants sentiments sociaux ; puis, qu'il se sente responsable, et directement responsable vis-à-vis de la nation ; ensuite, qu'il puisse dire ce qu'il veut, et pourquoi il le veut ; et qu'enfin, il ait assez de confiance dans son droit pour forcer les parents et les élèves à le suivre.

La lutte incessante des uns contre des obstacles toujours renaissants et la contrainte des autres de renoncer aux ambitions de la force et aux témérités de la jeunesse formeront des liens indissolubles et des rapports suivis, dans une œuvre commune, pour faire des êtres de valeur, instruits, actifs, honnêtes, aux sentiments élevés et à même de se distinguer dans la société par des actes de dévouement à la patrie. Il n'est que temps d'attaquer virilement les influences néfastes qui dominent, et d'entre-

prendre la restauration d'un édifice qui est sapé jusque dans ses fondements La confiance réciproque entre le gouvernement, les professeurs et les étudiants, qui est détruite depuis tantôt quatre ans, ne peut être rétablie qu'à ces conditions. Les rapports administratifs, les cours et les examens n'apportent pas, dans les relations, l'affection et l'agrément qui sont nécessaires ; il faut autre chose, il faut le rapprochement des cœurs, « qui est l'accord des générations successives, la continuité de la Patrie », comme nous disait, jadis, notre conducteur spirituel, M. Lavisse.

Les manifestations des éléments dissolvants, qui ont produit le ferment de haine et l'instance de divorce entre l'autorité, le personnel enseignant et les élèves, ne sont que la résultante de l'esprit de corps et de solidarité mal entendue, dont il est la conséquence : et c'est avec cette arme — plus souvent offensive que défensive — que les étudiants prétendent exercer leur domination, non seulement sur le régime académique, mais encore sur la vie polititique, intellectuelle et sociale de la Russie tout entière. Il y a plus ; et il convient d'ajouter que le despotisme des camarades pousse à subir la pression de l'opinion courante, glorifie des actes qui sont en opposition avec les aspirations de ce siècle et les moyens de civilisation. Un sentiment de sotte vanité, la crainte de paraître lâche et de ne pas être dans le « mouvement », opère une sorte de mainmise sur les élèves, modifie, avec un pouvoir croissant, *leur manière de voir* et diminue, en dernière analyse, la somme des progrès acquis. Ainsi, comme on l'a dit, ce que chacun a fait de mal, causé de peines, conçu de laid, pensé de faux, donné de mauvais exemples, suscité de trouble social, ne nuit pas seulement à lui, à sa famille et à ses contemporains, mais occasionne encore un préjudice durable à la postérité qui devra, non sans peine et sans souffrance, éliminer ce principe d'effets pernicieux.

En définitive, c'est tout le système d'éducation en cours qu'il s'agit de reconstituer, de fond en comble et à neuf, sur un plan fourni par la conception, claire et nette, des besoins présents et à venir du pays. Et comme tout le mal nous vient des établissements secondaires, où naissent et se développent les fâcheuses dispositions, les vices et les défauts que nous avons signalés ailleurs (1), et que nous retrouvons à l'Université, le gouvernement fera bien de suivre et d'appliquer, ici, cette vieille loi, admise en Economie politique, à savoir que la culture va toujours des terrains les moins productifs, mais les plus faciles, aux terrains les plus fertiles, mais les plus malaisés à mettre en valeur. A part d'heureuses exceptions, les élèves des gymnases ou des écoles réales portent imprimé en eux le sceau d'une éducation qui appauvrira la vie nationale. Une fois étudiants, en effet, libres de leur personne et débarrassés de toute contrainte, ils se jettent dans une société de condisciples, certainement peu favorables à l'exercice des aspirations nobles, et transforment là, en activité déréglée et inconsciente, les connaissances diffuses et chaotiques dont ils ont été *gavés* dans l'enseignement secondaire. Les universitaires ont constaté, depuis longtemps, que ce bagage encyclopédique, qui laisse sommeiller les facultés actives et principalement l'esprit d'observation et la sagacité d'interprétation des faits, constitue un danger terrible. Et pourtant, les instituteurs continuent à laisser échapper de leurs mains et sortir de leurs établissements d'instruction des jeunes gens qui n'ont pas été formés à

(1) Pernet : *Psychologie de l'éducation en Russie*. Empaytaz, Vendôme, 1903.

la méditation tranquille et suivie, ni au doute philosophique qui repousse l'erreur ; sans caractère, sans volonté, sans initiative, ils sont esclaves du doute qui est l'impuissance, qui est la mort de l'esprit, qui se survit et raille sur sa propre mort. Aussi nuisibles à eux-mêmes qu'à leur pays, ils sont prêts à toutes les destructions et « s'adonnent aux plaisirs bas non parce qu'ils les préfèrent, mais parce qu'ils sont les seuls facilement atteints et bientôt ce sont aussi les seuls qu'ils soient capables de chercher ». Il s'ensuit que les directeurs et les maîtres de l'enseignement secondaire sont directement responsables du naufrage de ces malheureux.

Le nouveau Ministre de l'Instruction publique cherche à combler l'abîme entre ce qui est et ce qui devrait être, entre la réalité et l'idéal possible. Il a en vue de faire face aux besoins urgents qui se révèlent, de réparer les vieilles erreurs, de suppléer aux lacunes dangereuses ; et c'est dans cet esprit que M. Schwartz se livre à des enquêtes approfondies sur le régime actuel de nos établissements d'enseignement supérieur et secondaire.

Quoiqu'il en soit, le Ministre de l'Instruction publique vient de rappeler aux personnes faisant fonctions de professeur l'obligation morale contractée par elles, sous le ministère de M. Bogoliépoff, de se munir, dans un certain délai, du grade académique donnant droit à occuper une chaire. C'est à fort juste titre que M. Schwartz a porté son attention sur un côté très anormal du régime universitaire actuel. D'après la loi, en effet, nul ne peut être professeur sans posséder le doctorat de la faculté à laquelle appartient son enseignement. « Cependant, écrivait le *Novoïé Vrémia*, depuis que — dans ces derniers temps — nos universités ont vu fleurir la politique plus que la science, même dans les hautes écoles des capitales, beaucoup de personnes occupent des chaires, pendant une durée indéfinie, sans avoir le grade requis par la loi ; et même dans quelques universités de province, il y a des chargés de cours qui n'ont aucun titre académique. Il n'est pas rare que ces suppléants atteignent le rang de professeurs titulaires et remplissent les fonctions de doyens, de prorecteurs et même de recteurs. Prenons, par exemple, l'Université de Dorpat, où, d'après les statuts, tout professeur extraordinaire doit être non seulement docteur, mais encore agrégé. Il y a dans cette Université onze chargés de cours. A la Faculté de Droit, dont le personnel enseignant doit se composer de neuf professeurs, cinq personnes occupent des chaires sans le grade légal, et il n'y en a que quatre qui soient en règle. Ni le doyen de la Faculté de Droit, ni le recteur de l'Université ne possèdent le grade académique supérieur ».

Je ne sais si les observations du correspondant du *Novoïé Vrémia* sont exactes, mais ce qu'il y a de certain, c'est que le système des recommandations, qui est enraciné dans ce pays, suffit à créer des abus, à violer la loi et à faire passer, en l'espèce, les lettres de présentation et la faveur avant les titres et le mérite. Désormais, il faudrait donc juger et nommer les candidats, non plus d'après leurs protections et leurs apostilles, mais d'après leur propre talent et leurs diplômes, sans qu'ils aient jamais à recourir à l'intermédiaire de personne.

Le nouveau Ministre de l'Instruction publique poursuit cet usage injuste et inconsidéré des recommandations dont les causes sont lointaines et profondes, sans avoir d'ailleurs l'illusion d'y atteindre en peu de temps et de l'épuiser. Au reste, il faut bien le dire, cette anomalie n'est

qu'une exception dans les hautes écoles, tandis qu'elle est très généralement répandue dans les établissements d'instruction secondaire, spécialement pour l'enseignement des langues étrangères, où on a fait confiance à des hommes inconnus qui apparurent un jour sans études, sans grade, sans garants, sans passé. Et puisque son Excellence M. Schwartz ne veut ni plus ni moins que réaliser un progrès de première nécessité — et ce n'est que justice — il fera bien de commencer par là, afin que des maîtres improvisés, des non-professionnels, des êtres déchus et tombés dans une profession qu'ils n'ont pas apprise et qu'ils ne connaissent pas, n'aient pas, aujourd'hui comme dans le passé, accès aux fonctions d'instituteurs secondaires et que même ceux qui y sont présentement, dans cette insuffisance et cette imperfection, soient déchargés d'une éducation qu'ils n'ont pas reçue, et que, partant, ils ne peuvent donner à des élèves, épris d'idéal, qui ne demanderaient au fond qu'à s'éclairer et qu'à se grandir par une culture de l'esprit, du cœur et de la volonté, assidue et persévérante, délicate et patiente.

Professeur Pernet.

ENQUÊTE

SUR LA

SPÉCIALISATION DES FACULTÉS DES LETTRES

M. Clédat a publié, dans la *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 août 1908 (pp. 122-123), une note où il souhaite que chaque Faculté des lettres, tout en continuant à donner les enseignements généraux qu'elle réunit, fût parfaitement outillée pour l'enseignement d'une spécialité au moins. Et il proposait, en dehors de Paris, deux centres pour la philosophie, trois pour l'allemand, trois pour l'anglais, quatre pour l'histoire, huit pour les langues classiques (lettres et grammaire). Huit Facultés, Bordeaux, Grenoble (pour l'italien), Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Toulouse, Rennes ont déjà un personnel assez nombreux pour l'enseignement complet d'une ou de plusieurs spécialités. Il n'en resterait que quatre à former, un de langues classiques, un d'allemand, deux d'histoire. En doublant deux d'entre eux, chacune des six autres Facultés pourrait faire son choix ; il serait facile de lui constituer la spécialité qu'elle souhaite, avec des permutations volontaires et quelques créations que le Parlement ne refuserait certainement pas.

Nous avons appelé l'attention des professeurs de Facultés sur les propositions de M. Clédat et nous commençons aujourd'hui la publication des résultats de notre enquête. Nous donnerons, dans les prochains numéros, les autres indications qui nous ont été adressées et celles qui nous parviendront encore.

F. P.

I. — NOTE DE M. DES ESSARTS

J'estime que la spécialisation de lettres-grammaire devrait être maintenue à Clermont d'après le tableau que j'ai sous les yeux. Pour le nombre des étudiants de lettres-grammaire, Clermont arrive au 7e rang avec 15 étudiants, étant égalé seulement par Aix et Dijon, mais dépassant Poitiers, Besançon, Caen et Grenoble.

EMMANUEL DES ESSARTS,
Professeur, doyen honoraire, à la Faculté des lettres de Clermont.

II. — NOTE DE M. DORISON

L'hospitalité offerte en juin dernier par la *Revue internationale de l'Enseignement* à quelques vues sur la formation de groupes organiques interfacultaires me permettrait peut-être de ne pas participer à la consultation que sollicite M. Clédat. Car celle-ci ne vise que le régime intellectuel, hors de toute préoccupation à la fois générale et régionale, et cela, pour six centres, sous la forme de la spécialisation unique : c'est l'opposé de la réforme pendante, depuis dix ans, devant la Société d'enseignement supérieur, et en pleine crise de la catégorie secondaire de l'enseignement.

Dijon a préparé longtemps à l'agrégation de grammaire avec une obstination et un bonheur qui a même connu un certain éclat, quand les autres disciplines s'y bornaient à la préparation de la licence, soit dans l'ordre des lettres, soit dans celui des sciences.

On disait alors communément qu'il était possible de préparer en province l'agrégation de grammaire. Diverses modifications au statut de cette agrégation ont rendu graduellement cette tâche impraticable même à de plus grands centres, où, au surplus, le personnel des facultés des sciences subordonnait avec une obstination inverse, ce travail d'entraînement scolaire à la recherche originale. Aujourd'hui, sauf le contrepoids désiré d'études générales, le « mémoire » devient la forme agréée du travail d'Université, et il est à souhaiter que, pour ce qui concerne la philologie, les habitudes de l'enseignement secondaire et la lettre même du décret ne paralysent plus longtemps encore la recherche des étudiants et les maîtres hors du domaine et de la culture formelle des « lettres *classiques* ».

Pourtant, à Dijon, la discipline historique, particulièrement bien dotée d'hommes et moins restreinte pour le nombre des chaires, paraît maintenant disposée à revendiquer la spécialisation concédée par le projet Clédat.

Dorison,
Doyen de la Faculté des lettres de Dijon.

III. — NOTE DE M. HAUSER

L'idée présentée par M. Clédat est assurément très intéressante. Dans l'état actuel des choses, il est absolument impossible que toutes les Facultés des lettres conduisent leurs étudiants, dans toutes les branches à la fois, au delà du diplôme d'études supérieures. Il serait donc d'une bonne économie de répartir entre un certain nombre de centres bien choisis la préparation à tel ou tel ordre d'agrégation.

Mais où commence la difficulté, c'est quand il s'agit de choisir ces centres. Tout d'abord, choisir, c'est exclure ; c'est donc préjuger l'avenir. Qui nous dit que, dans une Faculté déclarée hors d'état de pourvoir aux besoins de tel enseignement, il ne se produira pas demain une heureuse conjonction de professeurs et d'étudiants qui modifiera du tout au tout

la situation? Car les questions de ce genre sont avant tout des questions de personnes. N'a-t-on pas vu tel centre briller, pendant plusieurs années, au premier rang des séminaires spéciaux à telle agrégation ? La preuve qu'il devait cette supériorité à l'influence d'une personnalité, c'est qu'il a suffi d'une nomination ministérielle pour découronner ce centre. Il est donc dangereux de déterminer à l'avance des cadres rigides, qui risquent fort de ne pas s'appliquer longtemps à la réalité vivante et mouvante.

S'il est absolument nécessaire de prendre un parti, à tout le moins faut-il apporter le plus grand soin au choix du critère. A première vue, celui de M. Clédat est simple et séduisant : déterminer le nombre d'heures *actuellement* consacrées, dans chaque Faculté, à chacune des catégories d'enseignement ; puis, à l'aide de ces données numériques, dresser la liste des Facultés où l'on fortifiera soit l'enseignement historique, soit le philosophique, soit le philologique. Mais si ce critère est commode, il est quelque peu brutal, comme toute solution inspirée uniquement de l'esprit géométrique.

En effet, lorsqu'il s'agit du nombre d'heures attribuées à un enseignement déterminé, il importe de se poser, à côté de la question *combien*, la question *comment*. Dans telle Faculté richement pourvue, un grand nombre d'heures peuvent être consacrées, par exemple, à l'histoire ; mais, pour connaître le rendement utile (professionnellement utile) de ces heures, il faut se demander si une assez forte proportion de ces heures n'est pas employée par les maîtres éminents qui enseignent dans ce centre, à l'exposition de leurs recherches personnelles. Loin de moi l'idée que de telles heures soient mal employées, puisqu'elles servent au progrès de la science, et, peut-être, à la formation intellectuelle de quelques disciples d'élite. Ce que je veux dire c'est que, dans une Faculté voisine, il n'est pas impossible qu'un personnel plus restreint, grâce à une ingénieuse combinaison des services, grâce à l'utilisation et, pour ainsi parler, à la canalisation de tous les concours, arrive à des résultats plus pratiques. Si, dans cette Faculté, on s'arrange pour faire voir en deux ans le programme entier de la nouvelle licence ; si l'on y dresse les étudiants aux exercices pratiques ; si l'on y surveille de près l'élaboration des mémoires, je vois bien ce que les professeurs y perdent, puisqu'il leur reste moins de temps pour ces travaux personnels qui, seuls, déterminent l'avancement au choix ou les déplacements avantageux ; mais je vois bien ce que les étudiants y gagnent.

Ne soyons donc point dupes des affiches, et sachons découvrir ce qui se cache sous certaines de leurs rubriques. Une conférence d'épigraphie, un cours d'histoire locale, peuvent devenir, grâce au zèle de ceux qui en sont chargés, un cours d'institutions antiques ou d'histoire générale. Ce sont des choses qu'il ne faut pas dire trop haut, de même qu'il ne faut pas parler trop haut des conférences qui ne figurent pas sur l'affiche, et que des maîtres dévoués ajoutent clandestinement à leur tâche officielle. Il ne faut pas crier ces choses-là sur les toits, mais il ne faut pas les ignorer.

Doit-on, pour établir un classement entre Facultés, dénombrer les étudiants que chaque Faculté a pu faire recevoir, depuis un nombre fixe d'années, à une agrégation déterminée ? Une telle règle me paraîtrait boiteuse, et pour deux raisons. — La première, c'est que les Facultés à personnel insuffisant voient leurs élèves, immédiatement après le diplôme

ou un an plus tard, émigrer vers les Facultés mieux outillées. Ce mouvement est favorisé par l'Etat, qui colloque les boursiers là où il a déjà mis les chaires. Or, sur les listes d'agrégation, les candidats figurent au compte de la seule Université qui a guidé leurs derniers pas ; le travail antérieur est considéré comme inexistant. — D'autre part, les chargés de cours figurent sur ces listes avec le nom du lycée où ils enseignent, sans qu'on rappelle le nom de la Faculté dont ils ont été les étudiants et dont ils sont encore, le plus souvent, les correspondants. Il est donc impossible de mesurer, à la seule inspection de ces listes, la capacité spéciale propre à chaque Faculté.

Arriverait-on à de meilleurs résultats en établissant le chiffre moyen des étudiants qui, dans une Faculté, s'adonnent aux études historiques, philosophiques, etc. ? Il semble que ce signe soit assez sérieux, surtout dans les Facultés à personnel restreint, si l'on voit le nombre des étudiants de telle catégorie suivre une progression à peu près constante, il semble bien impossible de prétendre que les professeurs n'y sont pour rien. Mais les étudiants dont il faudrait surtout tenir compte, ce sont les candidats au diplôme. Parmi les candidats à la licence se glissent trop d'éléments hétéroclites, dont le nombre ne prouve rien. Il semble au contraire que dans toute Faculté où se groupent en quantité suffisante des étudiants capables de pousser assez loin des études spéciales, dans cette Faculté peut et doit se créer un centre consacré à ces études.

En l'absence de tout procédé régulier (inspection ou autre) qui permette à l'administration de savoir au vrai ce qui se passe dans l'enseignement supérieur, je crois qu'il faut s'en rapporter aux signes extérieurs que nous venons de signaler pour apprécier, avec quelques chances d'exactitude, la capacité professionnelle spéciale de chaque Faculté.

Hauser,
Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon.

IV. — LETTRE DE M. MORILLOT

Vous voulez bien me demander mon avis au sujet du très intéressant article de M. Clédat (*Revue* du 15 août) sur la *Spécialisation des Facultés*. J'estime que les vues exposées par M. Clédat ne sauraient qu'être approuvées en principe par tous ceux qui désirent voir apporter quelque coordination dans les efforts trop dispersés de nos établissements d'enseignement supérieur. Je crois bien qu'elles répondent généralement aux besoins et aux vœux des diverses facultés, encore qu'on puisse se demander s'il est bien nécessaire, en l'état actuel des choses, de créer de nouveaux centres de préparation à l'agrégation sur les points où il n'en existe pas encore (1). Permettez-moi cependant de faire quelques réserves sur l'opportunité de ces propositions. Je crains que M. Clédat, en les

(1) Je signalerai également une très légère omission dans la statistique fort suggestive fournie par M. Clédat. Il faudrait ajouter aux trois heures d'allemand professées à Grenoble par le professeur titulaire, quatre heures fournies par un lecteur de nationalité allemande.

formulant, n'ait un peu perdu de vue une question qui me semble la plus urgente de toutes : car c'est d'elle que dépend, dans nos facultés, tout le fonctionnement de la machine universitaire. J'approuve fort que chaque faculté s'efforce de développer en elle une ou deux spécialités « en dehors des enseignements généraux » ; mais ces enseignements généraux sont-ils suffisamment représentés partout? Je ne le crois pas, et j'imagine que beaucoup de mes collègues penseront de même. Dès lors, la besogne la plus pressante n'est elle pas d'obtenir d'abord pour toutes nos Facultés des lettres ce premier outillage indispensable, sans lequel les spécialisations surajoutées ne sauraient être qu'œuvre un peu vaine et fragile ? Assurez partout ces enseignements généraux, et les spécialités fleuriront sans peine sur ce terrain bien préparé. En d'autres termes, assurez d'abord et partout la licence, comme elle doit vraiment exister, et l'agrégation poussera.

En effet, bien qu'il y ait actuellement partout des sessions d'examens de licence, il serait excessif de prétendre que partout la préparation normale à ce grade soit suffisante. Cette insuffisance provient au moins de deux causes. D'abord elle est l'héritage des vieilles et fâcheuses inégalités entretenues dans un passé encore récent entre les diverses facultés. Chacun sait qu'avant la loi de 1897, au temps où fleurissait le dogme des « Universités peu nombreuses », presque toutes les chaires nouvelles ont été réservées à quelques centres, toujours les mêmes, au détriment des autres moins favorisés : si bien que la loi des Universités, venue par là-dessus, a en réalité consacré d'anciennes et graves disproportions. Bien plus, la mesure trop radicale qui, il y a peu d'années, a retiré aux facultés l'aide qu'elles tiraient du concours des professeurs de lycée, a achevé d'anémier chez certaines ces enseignements généraux qui devraient être les organes essentiels de tout enseignement supérieur des lettres. Une autre cause d'infériorité, plus récente encore, provient de la nouvelle réforme de la licence. Je ne veux certes pas médire de cette réforme, que nous nous efforçons tous, avec une parfaite bonne volonté, d'appliquer dans son esprit et dans sa lettre, encore que son esprit ne soit pas très clair, et que sa lettre ne soit pas toujours aisée à déchiffrer (1). Je suis convaincu qu'en dépit de certaines incohérences que l'usage aura vite fait d'atténuer, cette réforme constitue un progrès véritable sur ce qui existait auparavant : à la condition toutefois que la préparation à cette nouvelle licence puisse être sérieusement organisée partout. Or, par cela même qu'elle exige des candidats une spécialisation plus grande, elle fait naître de nouveaux et inéluctables besoins d'accroissement de personnel dans plusieurs de nos facultés. Il est bien évident qu'un seul professeur d'histoire, un seul professeur de philosophie, un seul professeur de français, un seul de latin, ne peuvent, ni les uns, ni les autres, avec leurs trois heures de cours, suffire aux nécessités de leur enseignement. Et il ne sert à rien de se tourner vers les conseils d'Université et de leur dire : créez des cours nouveaux. Ils répondront justement que ce n'est pas eux qui ont réformé la licence, ni qui dispensent ce grade d'État, et que

(1) Je citerai comme exemple le mystère de la note 8 en version latine, dont on n'a jamais pu savoir, suivant qu'on consulte le décret ou la circulaire, si elle était éliminatoire ou non, et aussi l'obligation de siéger en jury, prescription qu'une haute autorité (celle de la Sorbonne) vient, si je ne me trompe, de déclarer inexécutable.

leur argent (quand ils en ont!) se réserve pour d'autres créations vraiment universitaires, c'est-à-dire d'enseignements spéciaux ou régionaux. En toute justice, c'est à l'Etat qu'il appartient d'assurer ces services avant tous les autres. Une seule atténuation peut être admise : il est bien clair que si l'allemand et l'anglais, étant partout d'intérêt général, doivent être représentés partout, il n'en va pas de même de l'italien et de l'espagnol, qui actuellement peuvent être cantonnés dans une ou deux régions appropriées.

Ce renforcement des enseignements généraux est une nécessité d'autant plus urgente que le nombre des candidats à la licence, loin de diminuer, s'est notablement accru partout cette année, et que bon gré mal gré nous marchons, je l'espère du moins, à l'achèvement de la réforme de l'Ecole normale restée si malheureusement à mi-chemin, et dont certaines prescriptions essentielles restent inappliquées, de l'avis même de la section permanente du Conseil supérieur (Voir sur ce point l'article si curieux et vraiment irréfutable de M. Clédat dans le numéro de juillet de la *Revue*). On peut espérer qu'à bref délai l'Ecole normale sera devenue ce qu'elle doit être, à moins de ne plus être du tout, c'est-à-dire une école vraiment nationale, avec un concours donnant des droits et privilèges égaux (universitaires et militaires) aux soixante ou soixante-dix admis (chiffre prévu et imposé par l'article 6 non appliqué), les élèves de première et de seconde année étant répartis équitablement entre toutes les facultés de France pour la préparation à la licence et au diplôme, et ceux de troisième année étant groupés dans un petit nombre de centres spéciaux de préparation pédagogique à l'agrégation. Nous voilà ainsi ramenés à ce qui fait l'objet de l'article de M. Clédat. Ce jour-là, on pourra vraiment songer à nouveau à la spécialisation des Facultés, et se demander où se prépareront les diverses agrégations. Mais en attendant, n'est-ce pas un peu prématuré ?

Il me vient, en terminant, un scrupule. J'ai peur de sembler rêver pour toutes les Facultés des lettres une égalité absolue et chimérique. Telle n'est pas ma pensée. Je ne demande l'égalité entre elles que pour les parties communes et vraiment vitales, sans lesquelles il n'y a pas d'enseignement supérieur des lettres. Mais en dehors de cela, le champ reste ouvert à toutes les activités, à toutes les initiatives : l'avance prise par quelques-unes d'entre elles sera conservée et accrue ; la physionomie propre de chacune se précisera encore ; pour ne citer que deux exemples, Lyon continuera à être un admirable centre d'études d'histoire de l'art, et Grenoble continuera, hiver comme été, son œuvre féconde des étudiants étrangers. Il y aura toujours de grandes et de petites Universités, de grandes et de petites Facultés : cela est dans la nature même des choses ; mais ici comme là il y aura du moins des Facultés des lettres où, semble-t-il, on fera de bien meilleure besogne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments bien cordialement dévoués.

PAUL MORILLOT,
Professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.

(*A suivre*)

COLLÈGE DE FRANCE : NOTES ET DOCUMENTS

I. — Travaux de couverture pour la construction du Collège, sur l'emplacement des collèges de Cambrai et de Tréguier. — Marché passé avec Léon Thomas, maistre des œuvres de couverture des bâtiments du Roi, déclaré adjudicataire le même jour, moyennant le prix de 2 £ 15 s. par toise; les démolitions de la couverture des collèges de Cambrai et de Tréguier étant à son profit (1).

L'an mil six cens dix, le mercredy dixme jour de Febvrier, deux heures de relevée, en la grande salle de l'Arcenac du Roy, à Paris, devant Nous Maximilian de Bethune, duc de Sully, pair de France, Prince souverain de Henrichemont et Boisbelle, Superintendant des finances et bastimens de Sa Maté, Jehan de Fourcy... et en la présence de Jehan de Donon... A esté proceddé au bail au rabais et moings disans, à l'extinction du feu des chandelles, en la manière accoustumée, des ouvraiges de couvertures d'ardoises d'Angers mentionnez en l'affiche dont coppie est cy après transcripte, en la forme et manière qui ensuict.

De par le Roy

Et Monseigneur le duc de Sully, pair et grand voyer de France, superintendant des bastimens de Sa Maté.

On faict assavoir que Mercredi prochain, dixiesme du présent moys de Febvrier, deux heures de relevée, en la grande salle de l'Arcenac du Roy, à Paris, sera, par mond. Seigneur faict bail, adjudication et délivrance au rabais et moings disans, à l'extinction du feu des chandelles, en la manière accoustumée, des ouvraiges de couvertures d'ardoises d'Angers carrées, nécessaires à faire au dessus des bastimens et construction du Collège de France que Sa Maté veult estre faict sur les lieux où sont présent ceux de Cambray et Tréguier, chacune desquelles ardoises sera clouée de deux clous et d'eschantillon de trois poulces et demy, la latte et contre latte de sciage, le tout bon, loyal et marchant.

Et seront toutes personnes receues à y mettre pris et moings dire de rabaisser lesd. ouvraiges, à la charge de les faire bien et deuement au dire d'ouvriers et gens à ce congnoissans, bailler bonne et suffisante caution, et iceulx ouvraiges faire recevoir ainsy qu'il est accoustumé.

(*Suit le certificat d'affichage semblable aux précédents*).

Et led. jour, mercredi dixme dud. moys de Febvrier, à lad. heure de

(1) Paraîtra prochainement dans les *Actes de Sully*.

deux heures de relevée, en lad. salle de l'Arcenac, aurions par led. Bonigalle faict faire lecture de l'affiche dont coppie est cy devant escripte, et faict entendre aux assistans que les ouvraiges de couverture d'ardoise d'Angers y mentionnez estoient à bailler au rabais et moings disans, sur le pris de six livres dix solz mis par Léon Thomas, et que l'entrepreneur desd. ouvraiges auroict et prendroict à son proffit toutes les démolitions des couvertures de collèges de Cambray et Tréguier et qui se trouveront appartenir à Sa Maté. Où seroict comparu Noel Guerinet, qui les auroict mis à six livres dix sols, par led. Thomas à cent sols, par Gilles Renouard à quatre livres quinze sols, et, sur ce, aurions faict allumer la première chandelle et limité le rabais à cinq sols, laquelle se seroict esteincte sans rabais. Ce que voyans, aurions faict allumer la seconde chandelle qui se seroict aussy esteincte sans rabais ; pareillement aurions faict allumer la troisme chandelle pendant le feu de laquelle auroict esté faict deux rabais de chacun cinq sols, scavoir : ung par led Thomas et l'autre par led. Guerinet. Et sur le differend du feu, aurions faict allumer une quatreme chandelle et pendant le feu d'icelle auroict esté faict deux rabais aussy de chacun cinq sols, ung par led Guerinet et ung autre par led. Thomas, et encore, aurions faict allumer une autre chandelle sur pareil différend, qui se seroict esteincte sans rabais ; et autant qu'il ne se seroict présenté autre rabaissans pour faire la condition de Sad Maté meilleure que led. Thomas, qui nous auroict priez et requiz de luy adjuger lesd. ouvraiges comme moings disant et dernier rabaissant, Nous aud. Thomas comme moings disant et dernier rabaissant avons adjugé, baillé et délivré, adjugeons, baillons et délivrons lesd. ouvraiges de couverture mentionnez en l'affiche dont coppie et cy devant escripte, moyennant et à raison de troys livres quinze sols pour chacune thoise desd. ouvraiges de couverture et aux charges contenues en lad. affiche. Faict et adjugé en lad. salle de l'Arcenac, led. jour dixme Fevrier aud. an mil six cens dix.

Par devant les notaires et gardenottes du Roy nostre Sire en son Chlet de Paris, soubznez, fut présent Léon Thomas, maistre des œuvres de couverture des bastimens du Roy, demeurant rue des Juifs, paroisse St Gervais, lequel a recongneu et confessé et, par ces présentes, confesse avoir promis et promect... de faire... tous et chacun les ouvraiges de couvertures d'ardoises d'Angers carrées, nécessaires à faire au dessus des bastimens et constructions du Collège de France que Sa Maté veult estre faict sur les lieux où sont à présent ceulx de Cambray et Tréguier, et clouer chacune desd. ardoises de deux clouds d'eschantillon de trois poulces et demy. Et pour ce faire, fournira led. Thomas d'ardoise d'Angers, cloud, latte et contrelatte de sciage, le tout bon, loyal et marchant, et toutes autres choses à ce nécessaires, et prendra led. Thomas à son proffit toutes les démolitions des couvertures desd. collèges de Cambray et Tréguier qui se trouveront appartenir à Sa Maté, le tout suivant et conformément à l'affiche dont coppie est cy devant escripte, de laquelle led. Thomas dict avoir eu communication. A commencer à y travailler le plus tost que faire se pourra, et le tout rendre faict et parfaict bien et deument comme dict est, le plus tost que faire se pourra.

Et ce moyennant et à raison de troys livres quinze solz pour chacune thoise desd. ouvraiges de couverture, qui est le pris à quoy ils ont esté adjugés aud. Thomas, comme moings disant et dernier rabaissant, ainsy qu'il a dict ; lequel pris luy sera payé au feur et à mesure qu'il travaillera,

par les Trésoriers des Bastimens suivant les ordonnances qui luy en seront à ceste fin expédyés. Promettans... Obligeans... chacun endroict soy led. Thomas corps et biens comme pour les propres affaires du Roy. . Renonceant...

Faict et passé aud. Arcenac du Roy, à Paris, l'an mil six cens dix, led. jour dixiesme dud. moys de Febvrier, après midy.

M. de Bethune, Fourcy, de Donon, L. Thomas, de Rossignol (1).

II. — Une réception au Collège de France.

13 novembre 1786. — Le Collège Royal, centre de tous les arts, de toutes les sciences, de toutes les connaissances, quoique beaucoup plus ancien que les diverses académies de cette capitale, soit à raison de cette ancienneté même, soit à raison de son local, de ses entours pédantesques, soit à raison de ses membres peu répandus en général chez les grands et dans la société, quoiqu'il tînt périodiquement des assemblées publiques de rentrée, n'y voyait guère affluer autrefois que des écoliers ou des gens du pays latin. Depuis que ce Collège a été restauré à neuf, qu'il s'y trouve une salle de réunion infiniment plus vaste et plus décorée que celle des autres corps savants ou littéraires, les chefs du Collège ont cherché à se mettre au niveaux de ceux-là.

Afin d'exciter la curiosité, les lecteurs et professeurs royaux ont d'abord arrêté qu'on inviterait par billet, et qu'on ne pourrait être admis aux assemblées publiques sans cette formalité.

Ensuite, comme les femmes attirent les hommes, et qu'aujourd'hui elles se piquent de vouloir entrer jusque dans le sanctuaire le plus reculé des sciences, on est convenu qu'elles seraient introduites. Cette innovation a causé beaucoup de difficultés : M. l'abbé Garnier, comme inspecteur, et à raison de sa robe, s'y est fortement opposé : mais M. de la Lande, partisan dévoué du beau sexe, a tellement plaidé sa cause qu'il l'a emporté.

En conséquence, enchérissant sur les académies, on est convenu d'illuminer galamment la salle de bal, avec quinze lustres et vingt girandoles sur le bureau littéraire ; et pour plus de facilité au beau monde, l'heure de la séance a été reculée jusqu'à une heure de l'après-dînée, qui est à peu près l'heure du spectacle.

Enfin les lecteurs et professeurs royaux viennent de convenir tout récemment, et à commencer d'aujourd'hui, que dorénavant les diverses réceptions n'auraient lieu que dans ces assemblées publiques ; ce qui, d'un côté, en mettant plus d'appareil à la cérémonie, de l'autre en imposerait davantage à la multitude.

En conséquence, M. Laget Bardelin, fameux avocat pour les matières bénéficiales, doit être reçu aujourd'hui professeur en droit canon, à la place de M. l'abbé Rot de Mondon.

Bachaumont, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours* ou *Journal d'un observateur*, tome XXXIII, pages 144 et 145.

(1) Cet acte ne porte pas la signature du notaire Fournyer.

III. — Lettre de M. Renan, relative au prix Pecoot (1)

MM. les professeurs du Collège de Franee ont reçu communication dans une de leurs dernières séances, par l'intermédiaire de leur savant collègue, M. Joseph Bertrand, d'une donation qui se produit dans des circonstances particulièrement belles et touchantes. Les cours de mathématiques transcendantes du Collège de France étaient assidûment suivis, il y a quelques années, par un auditeur dont la figure jeune, presque enfantine, contrastait avec l'air grave des savants déjà mûrs qui viennent à ces sortes de cours discuter avec les professeurs les problèmes les plus ardus ; il s'appelait Claude Antoine Peccot. M. Bertrand qui l'avait pour élève, doutait quelquefois que cet enfant pût comprendre des spéculations aussi relevées ; il l'interrogea un jour, et fut surpris de voir que rien ne lui échappait. A partir de ce moment, il l'adopta pour son élève particulier, revoyant ses calculs, lui indiquant, après chaque leçon, les livres qu'il devait aller lire dans les bibliothèques. Claude Antoine Peccot était déjà un mathématicien exercé. Il ne suivait les cours d'aucune école spéciale ; son intention, d'accord avec celle de sa famille, était de se vouer à la science pure, sans aucune application professionnelle. C'était en même temps, un esprit très distingué. La douceur de son caractère et la parfaite innocence de ses mœurs, jointes à une physionomie des plus heureuses, faisaient de lui une personne extrêmement attachante.

Hélas, tant d'espérances ont été déjouées par la mort. Antoine Peccot fut enlevé à vingt ans par une de ces maladies qui sont, chez les jeunes gens, la conséquence d'un travail excessif.

Une commission nommée par l'assemblée des professeurs du Collège de France, mais dans laquelle des représentants de la Sorbonne, de l'Ecole normale et de l'Ecole polytechnique auront leur place, décidera annuellement de l'emploi de cette fondation ; ce sera un précieux secours pour bien des vocations en lutte avec les difficultés de la vie. Si une telle institution eût existé, il y a soixante ans, Abel ne fût pas mort de misère. Le nom de Claude Antoine Peccot sera ainsi l'objet de sentiments pieux et de rappels sympathiques, dans ce monde de grandes recherches mathématiques, où il aurait sûrement marqué sa place, si la mort ne l'eût prématurément enlevé (28 novembre 1885).

Le prix Peccot est distribué chaque année par l'assemblée des professeurs du Collège de France. Une partie de la fondation a été affectée chaque année à la création temporaire d'un cours complémentaire de mathématiques, confié à un savant âgé de moins de 30 ans. Une autre partie est répartie entre des jeunes gens, de moins de 30 ans, qui se livrent à l'étude des mathématiques supérieures.

(1) Lettres de Mathurin.Antoine Peccot, Firmin Didot, 1895.

IV. — Billets mortuaires et autres documents du XVII[e] siècle

M. Lucien Raulet (1) a publié un certain nombre de pièces importantes pour l'histoire du Collège de France qu'il a trouvées intercalées dans la première histoire qu'en donna en 1644 Guillaume du Val (Bibliothèque historique de la ville de Paris, n° 10.049, in-4°).

Le plus ancien de ces documents après celui qui concerne Bélet (1622) annonce l'inauguration du cours de Jacques Cousinot (1624).

Jacobus Cousinot filius medicinæ doctor et professor regius. De regiæ Scholæ institutione regiæ professionis auspicalem (Aspirante numine) habebit orationem, die Martis XXII Januarii, hora post meridiem II, 1624 (2).

In aulâ regia Cameracensi.

Le troisième en date est le plus ancien des billets mortuaires parisiens :

Vous estes prié d'assister au convoy et enterrement de feu Maistre Jean Martin, Docteur en Médecine, Conseiller et Médecin ordinaire du Roy, Professeur de la Majesté en langue arabesque, décédé en sa maison rue de Verrerie. qui se fera cejourd'huy Dimanche 24 d'Aoust, à cinq heures du soir précisément en l'Eglise de sainct Benoist.

Jean Martin (1625).

Une note manuscrite sur Maurice Bressieu (1581-1608?) le premier titulaire de la chaire de mathématique fondée par Ramus, mérite d'être rappelée :

Bressieu était principal du Collège de Lisieux, son latin égalait celui de Cicéron. Il fit voir en huit jours consécutifs, par huit discours de quatre heures chacun, tout ce que l'histoire, l'astrologie, la philosophie et toute l'antiquité grecque et latine avaient de plus beau et causa beaucoup d'admiration à toute l'Assemblée, ainsi le témoigne un auteur du temps.

Puis viennent des billets mortuaires :

1° Pierre Seguin, médecine (30 janvier 1648) ;

2° Dame Anne Akakia, veuve de Pierre Seguin (23 octobre 1652) ;

3° Guillaume Duval (1606-1646), professeur de philosophie grecque et latine (22 septembre 1646) ;

4° Claude Charles, professeur de médecine (21 juin 1631).

Ensuite M. Raulet signale un imprimé relié à la suite de l'ouvrage de Guillaume Duval :

Joannis Grangierii regii professoris eloquentiæ gratulatio de instauratis Scholis Regiis pronunciata VIII Kalend. Maii, Ann. MDCXXXIIII, Parisiis, Apud. Joannem Libert. 1634 petit in-4°, 27 p.

Un autre imprimé de Jean Perreau, professeur de philosophie grecque

(1) Lucien Raulet, *Billets mortuaires et autres documents concernant des professeurs du Collège de France*, 1622-1660, Paris, 1907, 21 pages.

(2) M. Raulet l'a fait reproduire avec le billet mortuaire de Jean Martin.

et latine, se trouve joint à ceux de Duval et de Jean Grangier, professeur d'éloquence latine :

Joan. Perreau philosophiæ professoris regii, in regis Christianiss. Ludovici XIII vere θαυματουργου *principis egregiis facinoribus oratio Apodeictica, historica et Christiana* [Dédié au cardinal François de la Rochefoucauld]. Parisiis, Dionysius Langlœus, 1629, petit in-4°, 23 p.

Un billet annonce le convoi, service et enterrement de :

Jean Perreau, Conseiller, Lecteur et professeur ordinaire du Roy en philosophie en l'Université de Paris, décédé au collège de Rheims (18 mars 1645) ;

Un autre, la vente de sa Bibliothèque (4 mai 1645).

Un autre concerne Guillaume Belet (1622-1628), professeur d'éloquence latine :

Guillelmus Belet, Doctor Medicus, et professor Eloquentiæ Regius, Avunculo Fed. Morello succenturiatus, die Jovis VII Aprilis horâ post meridiem secundâ. Eucharistos. Deo dante, præfabitur.

In auditorio Regio

Voici le billet mortuaire de Cousinot (30 juin 1646) qui suit une indication de 1628 relative à Jacques Cousinot.

JACQUES COUSINOT

Medicus et professor Regius

Ne inauspicato Regium docendi munus repetat, de singulari Regis Invictissimi victoria et fœlici Rupellæ deditione auspicalem habebit orationem die Jovis VII Decembris, horâ post meridiem secunda.

Sequentibus diebus, sed X^a matut. febris pestilentis, purpuratæ, variolarum et morbillorum explicationi incumbet.

Voici Henri Blacuod (1624-1627). M. Raulet donne le billet mortuaire de « Noble homme Henry de Blacuod, vivant seigneur de Saintinville et Chenonville, Conseiller, Professeur et Médecin du Roy et de Monseigneur le Duc de Longueville (22 septembre 1634) », puis le billet relatif à son début :

Henricus Blacuodaeus
Henrici filius
Medicus et Professor Regius

Regiam conscensurus cathedram, initiali oratione a Regum optimo fortissimoque auspicabitur, in quo ubi Divorum Ludovici Pietatem et justitiam, Caroli Magni Martem et artes celebraverit, de suis Principibus suoque instituto necessaria adtexet. Die Jovis ultima Februarii 1624 hora post meridiem secunda.

De Jean Bérault (1627-1631), le successeur de Henri Blacuod, M. Raulet donne le billet annonçant l'ouverture et le sujet du cours (24 novembre 1627), celui qui invite « *omnes Magnæ Civitatis hujus Ordines* » à entendre le Panégyrique du roi (10 novembre 1628), enfin le billet mortuaire (12 mars 1647).

Denis Bazin succéda à Jean Bérault. M. Raulet publie le billet d'invitation à l'ouverture du cours (27 novembre 1631) et le billet mortuaire (6 septembre 1632).

En 1642 (1) Martin Akakia, 3e du nom dans la chaire de médecine, remercie le roi, les princes et les professeurs du Collège Royal « *simulque Regiis Professoribus pro sua in Collegium cooptatione gratulabitur* » (20 décembre 1642).

Jean-Baptiste Moreau traite dans son discours d'installation (17 novembre 1654) « *de ipsius professionis Regiæ dignitate* ».

Guy Patin se borne à annoncer qu'il prendra la parole le 1er mars 1655. Il en est de même de Mathurin Denyau, le 10 avril 1655.

Enfin M. Raulet a signalé, à la Bibliothèque nationale, une affiche de 1660, qui nous fait connaître quels étaient alors les professeurs et quel enseignement ils fournissaient. L'hébreu est professé par Valerianus de Flavigny, Jean-Banneret, Jean Godovin ; l'arabe et le syriaque par le Maronite Sergius Gamerius et Jacques d'Auvergne ; le grec par Philippe Dubois et Jacques Pigis ; le latin, par Jean Tarin et François du Moustier ; la philosophie grecque et latine, par Pierre Padet et Guillaume des Auberis ; les mathématiques par Roberval et François Blondel ; le droit canon par Jean Doviat ; la médecine, la chirurgie et la pharmacie par Jean Chartier, Jean-Baptiste Moreau, Mathurin Denyau et Guy Patin.

L'opuscule de M. Lucien Raulet rendra des services à tous ceux qui s'occupent de l'enseignement au XVIIe siècle, des rapports de la Sorbonne et du Collège de France, de la part qu'eurent les maîtres de l'une et de l'autre aux recherches qui ont accru alors d'une façon si considérable nos connaissances scientifiques. F. P.

V. — Conférences Michonis pour 1907 et pour 1908
(novembre 1908)

M. Xénopol, professeur à l'Université de Jassy : *Histoire et état social du peuple roumain.*

I. *Conférence. — La race latine* : Les Roumains peuple de race latine. Existence d'une race latine. Situation des Latins vis-à-vis des Germains et des Slaves. Comparaison de leurs forces et avantages respectifs. Avenir et salut de la race latine. Situation géographique des Roumains par rapport aux Latins et aux autres peuples qui les entourent (cette conférence sera expliquée sur une carte).

II. *Origine du peuple roumain* : Les Roumains descendants des Daces romanisés. Controverse sur cette origine provoquée par des intérêts politiques. Origine sud-danubienne des Roumains. Examen des deux hypothèses. Les Roumains ont toujours habité la Dacie trajane.

III. *Rôle des Roumains dans la défense de la civilisation occidentale* : Péril turc. Lutte des Turcs contre les peuples orientaux : Bulgares, Serbes, Albanais, Hongrois, Roumains, Valaques et Moldaves : Mircea le

(1) M. Raulet dit 1644, mais il faut lire 1642 ou une date antérieure, puisqu'il y est question de Louis XIII mort le 14 mai 1643.

Vieux, Jean Corvin et Humade, Vlad l'Empaleur, Etienne le Grand, Jean le Terrible, Michel le Brave.

IV. *Influence intellectuelle française sur les Roumains des principautés de Valachie et de Moldavie :* Situation géographique du peuple roumain par rapport aux Carpathes (Explication sur la carte). Influence turque sur les Roumains du Sud et de l'Est. L'influence française due à un verset du Coran. Faits à l'appui.

V. *Influence politique de la France sur les principautés :* Renaissance de l'esprit national roumain et révolution de 1848 due à l'influence intellectuelle de la France. Politique de Napoléon III. Guerre de Crimée. Traité et convention de Paris. Double élection du prince Alexandre Couza. Union des principautés. Réformes internes. Toute-puissance de l'influence française.

VI. *Histoire des Roumains d'outre-monts :* Situation géographique. Domination hongroise. Conservation des droits dans les premiers temps, perte par la suite. Révolutions des Roumains, 1314, 1437, 1514, 1785, 1848. Le régime autrichien, 1699-1867. Le régime hongrois depuis 1867.

VII. *Etat matériel et économique du peuple roumain :* Progrès considérables réalisés en Roumanie depuis 1829. Comparaison statistique (au moyen de tableaux graphiques). Déséquilibre entre la production et la consommation. Etat des paysans. Histoire de la question rurale en Roumanie.

VIII. *Etat social et intellectuel des Roumains :* Unité de la race roumaine. Etat social différent de l'autre côté des montagnes et en Dacie. En Roumanie, division des Roumains en deux peuples différents par suite de l'influence de la civilisation occidentale. Lois, mœurs, costumes, littérature, musique, langue. Commencement de rapprochement entre les deux sociétés. Perspective pour l'avenir.

M. Michel, professeur à l'Université de Liège : *La Religion populaire dans l'ancienne Grèce.* Survivances du fétichisme et de l'animisme primitif dans le culte et les croyances des foules grecques. Divinités de la terre, de la végétation et des plantes, nymphes des bois, des eaux et des sources. Esprits et démons. Culte des morts et des héros. Dieux guérisseurs. Esculape.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

E. Rodocanachi. - *Boccace.* — Paris, Hachette, 1908, in-8°, IV-252 p., avec 6 planches hors texte.

On sait quel intérêt éclairé M. Rodocanachi porte à l'histoire de la civilisation italienne. Il a déjà consacré à l'Italie moderne plusieurs ouvrages, qui ont été très favorablement accueillis. Ses belles études sur les *Corporations à Rome*, sur le *Capitole*, sur la *Femme italienne à l'époque de la Renaissance*, sont le plus connues. Voici un nouveau travail, plus psychologique peut-être, dans lequel M. R. s'est efforcé, non sans succès, de reconstituer la vie et la physionomie de Boccace. « L'objet de cet ouvrage, nous dit l'auteur dans une courte introduction, est surtout d'étudier Boccace dans ses œuvres. Elles sont nombreuses, car il écrivit sans relâche depuis sa vingtième année jusqu'à son dernier moment, et il s'y peint au vif, car il éprouva toujours le besoin de s'épancher, de s'expliquer, de s'analyser. Ses premiers romans n'ont été composés qu'à cette intention; tantôt sous le voile de l'allégorie, tantôt presque sans détour, il y conte ses espérances, ses joies, ses doutes, ses désespoirs... On peut suivre de point en point et très exactement dans ses écrits la genèse et le développement de ses sentiments, l'évolution de son caractère, la crise morale qui l'amena vers la cinquantaine à se jeter dans la dévotion et à abandonner la poésie et le genre amoureux. » M. R. a fort heureusement rempli son dessein. Il a écrit une biographie de Boccace, dans laquelle les œuvres du poète tiennent autant, sinon plus de place, que les épisodes et les incidents de sa vie quotidienne.

Les titres mêmes des principaux chapitres mettent en pleine lumière cette conception originale : chap. II, « *Fiammetta* » ; chap. III, *Les Poèmes d'amour*; chap. IV, *La Jalousie de Boccace, la Théseide*; chap. VI, *Le Roman d'analyse*; chap. VIII, le *Décameron*; chap. IX, *Mysogynie de Boccace : le Corbaccio*, etc. On reconnaît ainsi, avec plus de précision et de netteté, l'influence du milieu, des circonstances, des événements sur les œuvres et les créations de l'esprit. Il nous semble que cette méthode est de beaucoup préférable à celle qui sépare trop complètement la biographie proprement dite des écrivains et l'exposé critique de leurs œuvres. Il n'est pas sans intérêt, par exemple, en ce qui concerne Boccace, de savoir à quel moment de sa carrière littéraire il est entré en relations avec Pétrarque, à quelle date et à quel âge il a renoncé à ses erreurs de jeunesse pour se consacrer uniquement aux études sérieuses. On comprend mieux alors pourquoi l'œuvre de Boccace est si diverse et l'on en saisit, au delà de cette diversité, la profonde unité psychologique et morale. « Sous une apparente variété, dit fort exactement M. R., il y a dans l'œuvre de Boccace une grande unité ; c'est un long drame dont ses divers ouvrages forment comme les actes. »

Le nouveau livre de M. Rodocanachi, écrit dans une langue agréable, et d'une impeccable exécution matérielle, se lit avec aisance et charme. Tous les amis de la Renaissance, tous les admirateurs de l'Italie du xiv[e] siècle sauront gré à l'auteur d'avoir apporté cette nouvelle et importante contribution à l'histoire de l'humanisme.

F. Frandon. — *Le collège d'Uzès*, 1566-1793 et 1803-1903. — Toulouse, Ed. Privat, 1907. In-8, 196 p.

M. F. Frandon, principal du collège d'Uzès, donne un excellent exemple en écrivant l'histoire de l'établissement scolaire qu'il dirige. Son but, dit-il lui-même, a été d'inspirer aux anciens élèves du collège, qui liraient son étude, « la pensée de renouer et de resserrer les liens de bonne camaraderie d'autrefois, en fondant une association amicale ». Pour écrire son livre, l'auteur a consulté, outre les archives du collège même et le *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, les archives communales de la ville d'Uzès, les archives départementales du Gard, et les archives de l'inspection académique dudit département. Grâce à ces nombreux documents, grâce aussi aux souvenirs personnels de plusieurs anciens élèves du collège, notamment de M. Ch. Gide, l'éminent professeur de la Faculté de droit de Paris, M. Frandon a écrit un livre fort utile et dont certaines pages offrent un intérêt général.

L'histoire du collège d'Uzès se trouve naturellement divisée, par le cours des événements eux-mêmes, en deux périodes distinctes : de 1566, date probable de sa fondation, à 1793 ; puis, après dix ans d'abandon, de 1803, date à laquelle il fut rétabli, à nos jours. Il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail des faits et des chiffres que cite M. Frandon. Mais on trouvera peut-être qu'il n'est pas sans intérêt de citer deux documents, utiles aujourd'hui à méditer. Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, en 1815, il fut question de faire prêter serment aux fonctionnaires publics. L'abbé Robin, principal du collège, présenta quelques objections. Il écrivit entre autres arguments : « Les régents ne font jamais de politique ; ils se bornent à l'explication des auteurs Il serait imprudent de prendre un parti, cela jetterait la division parmi les élèves. Le bon ordre qui règne dans la maison est dû à la défense de parler sur les affaires du jour et de manifester une opinion quelconque. Les parents ont les yeux sur nous, et, de quelque manière que nous nous conduisions, nous pouvons faire des mécontents. La confiance tient souvent à bien peu de chose, et, si on presse l'exécution de cette mesure (la prestation du serment), cela ne servira qu'à désorganiser ». — D'autre part, M. Ch. Gide, après avoir donné les détails les plus précis sur l'enseignement qu'il reçut au collège de sa ville natale vers 1860, ajoute : « Il semble qu'un tel enseignement, avec une telle méthode, ne pût produire que de pitoyables résultats. Tel n'est pourtant pas mon sentiment : j'ai la conviction que l'instruction que j'y ai reçue a été aussi féconde et peut-être plus solide que celle que je vois donner aujourd'hui à mes fils dans les premières écoles de Paris. Ah ! ce n'était certainement pas amusant ! A ce point de vue, le progrès a été immense. Mais ceux qui s'astreignaient à cette monotone et sévère discipline s'enrichissaient singulièrement. Je possédais le latin parfaitement... Ma mémoire s'était développée à un tel degré que, jusqu'à l'âge de trente ans, il me suffisait d'entendre une

conférence pour pouvoir presque la redire mot à mot. Pour le français même, je n'ai pas à regretter cet enseignement : j'ai appris imperturbablement l'orthographe et la grammaire et je me suis nourri de Corneille, Racine et Bossuet. Il est vrai que tout le reste a été sacrifié. Mais, quand j'ai voulu l'apprendre, je n'avais pas plus de peine que les autres — et fait à noter ! ce sont précisément les domaines qui nous étaient fermés, ceux de la philosophie, des sciences naturelles, de la littérature moderne et des arts, que j'ai cultivés avec le plus d'amour depuis... »

Nous avons tenu à citer ces deux documents, parce qu'il nous semble que le robuste bon sens de M. l'abbé Robin et l'expérience de M. le professeur Ch. Gide font justice en quelques lignes de certaines idées nouvelles, dont on ne dira peut-être jamais assez le mal qu'elles peuvent faire à l'enseignement public de notre pays. J. TOUTAIN.

Conférence permanante du commerce extérieur : *ses travaux* (mai 1907-mai 1908). — Paris, 1908.

Dans le courant de l'année 1907, plusieurs négociants français se sont réunis pour créer, sous le nom de *Conférence permanente du commerce extérieur*, un groupement dont la nature et le but sont nettement indiqués dans les articles 1 et 2 de ses statuts. « Art. 1er. Sous ce titre : *Conférence permanente du commerce extérieur*, il est formé entre les négociants, industriels, gens d'affaires, spécialistes et techniciens rattachés aux affaires, qui adhéreront aux présents statuts, une association dont le siège social est à Paris... « Art. 2. Cette association a pour but de créer un organisme où puissent se produire toutes les expériences pratiques et destiné à étudier et à poursuivre l'application des moyens de développer le trafic de la France avec l'étranger. On s'y attachera à minutieusement considérer et discuter, entre confrères, les renseignements actuellement épars dans les rapports des agents commerciaux et des consuls, dans les discussions de nos chambres de commerce, syndicats et autres organisations commerciales, dans les publications commerciales, dans les publications françaises et étrangères, ainsi que ceux que les négociants possèdent eux-mêmes. L'association mettra à profit l'expérience et les avis des négociants et gens d'affaires étrangers résidant en France, qui pourront participer aux réunions et discussions de l'association. »

Du mois de mai 1907 au mois de mai 1908, conformément à son programme, la *Conférence permanente du commerce extérieur* a étudié diverses questions qui intéressent nos relations d'affaires avec les pays étrangers. Elle a publié en un fascicule les rapports et mémoires qui lui ont été présentés par plusieurs de ses membres sur ces questions. Voici les titres de quelques-uns de ces travaux :

La situation des voyageurs de commerce français à l'étranger, par M. L. Millou. — *Le tarif général des douanes français*, par M. A. Barthelemy. — *Situation des relations commerciales franco-persanes*, par M. L. Blot. — *Débouchés économiques offerts par l'Amérique centrale*, par M. D. Pector. — *Les relations commerciales entre la France et l'Argentine*, par M. G. Jorre. — *Amélioration des rapports franco-brésiliens*, par M. A. Barthélemy. — *Les relations commerciales franco-japonaises*, par M. le comte de Saint-Maurice.

La publication de ces études diverses, entreprises par des hommes compétents et expérimentés, nous paraît appelée à rendre de grands services au commerce français. Nous souhaitons que l'initiative prise par la *Conférence permanente du commerce extérieur* attire l'attention sur les conditions nouvelles et les nécessités urgentes du commerce international.

C. Vallaux. — *La Mer.* — Paris, O. Doin, 1908.

Le volume, consacré à la mer et aux diverses formes de la vie maritime, par M. C. Vallaux, professeur à l'Ecole navale, fait partie de l'*Encyclopédie Scientifique*, que la librairie Doin publie sous la direction de M. le Dr Toulouse. C'est une étude de géographie sociale. La mer y est considérée moins dans sa nature et dans son caractère propre qu'en raison des actions diverses exercées par elles sur la vie humaine. M. C. Vallaux, qui fait depuis plusieurs années au Borda un cours de *Géographie générale appliquée à l'étude des mers*, était tout désigné pour expliquer au grand public le rôle joué par la mer dans la vie des individus et des peuples.

Après une introduction, où sont définies avec une précision nécessaire et suffisante les notions générales exposées dans le corps du livre, notion de l'*œcoumène maritime*, notion des *migrations par voie de mer*, notion des *faisceaux de circulation*, l'auteur a divisé son ouvrage en quatre parties dont les trois premières correspondent aux trois notions précédemment définies et dont la quatrième traite d'une question plus politique et militaire que proprement géographique : la *Domination de la mer*. Tous les faits géographiques, économiques, démographiques, sociaux, qui se rapportent à la mer, dont la mer est le théâtre, ou que la mer contribue à déterminer, sont passés en revue, expliqués, commentés. M. C. Vallaux montre avec beaucoup de clarté, dans une langue concise et souvent imagée, pourquoi certaines côtes sont très peuplées (*côtes de condensation*) et pourquoi d'autres sont au contraire à peu près désertes (*côtes de dispersion*) ; quels sont les caractères distinctifs et généraux des populations insulaires, quelle en est la densité, et comment l'*insularité* varie suivant la situation des îles et leur climat ; le rôle que la pêche hauturière, la pêche au long cours et le développement du chalutage à vapeur jouent dans l'évolution et la répartition des populations maritimes. Les *migrations maritimes* et les *faisceaux de circulation* soit océanique soit méditerranéenne ne sont pas étudiés avec moins de pénétration : M. C. Vallaux différencie avec raison, dans les unes et les autres, les phénomènes qui ont pour théâtre les méditerranées ou les mers en bordure d'une part, et d'autre part les vastes espaces océaniques. Le chapitre sur les *Centres du commerce maritime* est un de ceux qui montrent, avec le plus de relief, les rapports étroits entre la géographie et la vie économique des peuples modernes. Les pages consacrées à la *Domination de la mer* attestent des vues très larges, presque philosophiques, sur la puissance maritime et sur les conditions dans lesquelles se trouvent à ce point de vue la plupart des grands Etats modernes.

Dans la conclusion, par laquelle se termine le livre de M. Vallaux, les idées directrices des quatre parties du livre sont reprises de haut, dans leur teneur générale. Les formes multiples, sous lesquelles l'adaptation

de l'homme à la vie maritime s'est effectuée dans les diverses parties du globe et aux divers moments de l'histoire, sont présentées en raccourci, pour ainsi dire. Le lecteur garde ainsi une impression d'ensemble de l'ouvrage, impression à la fois très claire et pleine d'idées suggestives.

Le livre de M. Vallaux est de ceux qui font réfléchir. Il est utile, il est bon qu'il ait été écrit. Nous en recommandons vivement la lecture, non seulement aux géographes, mais même et surtout à ceux qu'intéresse particulièrement le spectacle de la vie économique et sociale.

I. **A. Merlin.** — *Le temple d'Apollon à Bulla Regia.*

II. **A. Merlin et L. Poinssot.** — *Les inscriptions d'Uchi Majus d'après les recherches du capitaine Gondouin.* — Paris, E. Leroux, 1908.

Le Service des Antiquités et des Arts de la Régence de Tunis, que dirige avec tant d'activité M. A. Merlin, a entrepris la publication d'une série de *Notes et Documents* sur l'archéologie, l'épigraphie et l'histoire de l'Afrique romaine. Les deux premiers fascicules de cette série ont paru cette année même. L'intérêt des sujets traités, la valeur scientifique des études consacrées à ces sujets font très bien augurer de l'avenir réservé à cette publication.

I. Dans le premier fascicule, dû tout entier à M. Merlin, sont exposés les résultats des fouilles effectuées par M. le capitaine Benet, du 3e bataillon d'Afrique, à Bulla Regia. Cette ville romaine, située sur la grande voie de Carthage à Bône, a déjà été maintes fois explorée. M. le capitaine Benet y a découvert, en 1906 et 1907, un sanctuaire d'Apollon, dont jusqu'alors l'existence n'avait même pas été soupçonnée. De ce sanctuaire furent exhumées plusieurs statues de divinités, entre autres des images fort curieuses d'Apollon, d'Esculape, de Cérès, de Jupiter, de Minerve ; on y retrouva aussi diverses inscriptions, qui fournissent des renseignements précieux sur l'histoire municipale de Bulla Regia M. A. Merlin, avec une grande clarté et une érudition fort sagace, a décrit le sanctuaire, étudié les images diverses qui l'ornaient, expliqué et commenté les textes qu'on y a découverts. Sept planches hors texte et plusieurs figures ou plans illustrent cette utile contribution à l'histoire religieuse et municipale de l'Afrique romaine.

II. Le second fascicule est dû à la collaboration de M. Merlin et de M. L. Poinssot, attaché à la Direction des Antiquités et Arts. Les documents, que les deux auteurs ont étudiés, proviennent les uns d'explorations antérieures (J. Poinssot, R. Cagnat, E. Sadoux, L. Carton, etc.), les autres de recherches plus récentes entreprises par M. le capitaine Gondoin, du 4e tirailleurs. MM. Merlin et Poinssot décrivent d'abord la situation topographique de la cité qui portait à l'époque romaine le nom d'*Uchi Majus*, les principales ruines de la ville elle-même et les vestiges de colonisation romaine épars sur les collines et les montagnes d'alentour ; ils esquissent, autant qu'il est possible de le faire aujourd'hui, l'histoire de ce centre urbain, à laquelle sont mêlés les noms de C. Marius, d'Auguste, d'Alexandre Sévère. Dans une seconde partie de leur étude, ils ont établi le *Corpus* épigraphique d'Uchi Majus ; chaque inscription est accompagnée d'une bibliographie complète et d'un commentaire précis.

Ce *Corpus* comprend 182 numéros, dont la plupart étaient sans doute connus, mais n'avaient pas encore fait l'objet d'un examen méthodique.

Nous souhaitons que M Merlin et les collaborateurs dévoués qui l'entourent continuent le plus rapidement possible la publication de ces *Notes et Documents* ; tous ceux qui ont pris pour terrain d'études l'Afrique romaine et spécialement la Proconsulaire, attendent avec impatience les prochains fascicules. J. TOUTAIN.

Charles Normand. — *La bourgeoisie française au XVIIe siècle* (1604-1661). — Paris, Alcan, 1908.

L'intérêt de ce livre est considérable : la thèse qui y est soutenue va contre les idées reçues et acceptées sans contrôle par les manuels, dans la lecture desquels se documente le grand public. L'auteur est défavorable à cette grande bourgeoisie française, en partie responsable de sa propre banqueroute politique à l'époque de la Fronde. Il manque de tendresse pour ce qu'il appelle fort justement « la folie française des offices », pour le monde de la finance, presque aussi puissant sous le règne de Louis XIII que de nos jours, pour l'aristocratie judiciaire. Son étude, qui s'appuie sur les mémoires et les documents écrits de l'époque, est écrite d'un style vigoureux et concret, qui la fait lire avec plaisir.

La date de 1604, qui est le point de départ de ce livre n'a pas été choisie au hasard : c'est celle de l'institution de la Paulette. Elle marque « la création d'une aristocratie d'argent.... qui aura désormais à sa disposition à peu près sans contrôle la vie et les biens de tous les Français (p. 36) ». La Paulette altéra profondément l'esprit de la grande Robe. M. Normand le montre surabondamment en de substantiels chapitres : ses effets furent encore plus néfastes sur les juridictions inférieures. Après un rapide examen de la bourgeoisie échevinale, que M. Normand avait déjà eu l'occasion d'étudier de près en son livre plus spécial sur *Saint-Quentin et la royauté*, M. Normand décrit le monde spécial de la finance depuis les officiers jusqu'aux partisans : ces derniers par les services qu'ils rendirent à la royauté eurent du moins le mérite de rendre possible l'œuvre de Henri IV et de Richelieu.

M. Normand est moins sévère pour la petite bourgeoisie, peu mêlée d'ailleurs à la vie publique, et dont il indique avec humour les idées et les tendances, médecins, chirurgiens, marchands, libraires, etc. Il voit dans la moyenne et la petite bourgeoisie la réserve de l'avenir.

La seconde partie du livre est consacrée à l'examen des idées et de l'action politiques de la bourgeoisie française de 1604 à 1661. Depuis la Paulette elle manquait d'autorité morale et d'indépendance. Aussi aboutit-elle au fiasco de la Fronde. Dès 1614 elle manifestait aux Etats-Généraux son impuissance. En un chapitre très curieux et assez nouveau M. Normand montre ce que fut l'agitation bourgeoise à Paris pendant le règne de Louis XIII ; il y eut de véritables révoltes de rentiers. En province la bourgeoisie se mêla aux émeutes populaires, suscitées par la misère : quand elle n'y participa pas, du moins elle laissa faire. La Fronde a donc des précédents : elle n'est pas, comme on le croit très souvent, un fait historique isolé.

Les derniers chapitres sont consacrés à montrer l'impuissance révolutionnaire de la bourgeoisie parisienne en 1648 et dans les années qui sui-

virent. Cette période est mieux connue que les précédentes. M. Normand dans les Frondes de province, choisit pour l'étudier de plus près l'Ormée bordelaise : elle se termine en 1653 sans grands résultats. La royauté absolutiste de Louis XIV peut venir. Jusqu'en 1789 la bourgeoisie est vaincue : son rôle politique comme classe est fini. C. G. Picavet.

Albert Métin. — *Les traités ouvriers, accords internationaux de prévoyance et de travail.* — Paris, Colin, 1908.

Ce livre rendra des services, d'abord parce qu'il réunit les textes d'accords internationaux, dispersés en des publications officielles ou spéciales, ensuite parce qu'il retrace avec sobriété et exactitude l'histoire de l'établissement de cette législation, si récente encore, mais qui semble avoir un avenir. Successivement sont reproduits et commentés en un esprit très favorable les conventions franco-belges relatives aux caisses d'épargne (1882-1897), la convention franco-italienne de 1904, les accords relatifs aux accidents du travail qui furent conclus ensuite entre diverses nations, et les textes relatifs aux deux conférences de Berne. M. Métin montre fort bien qu'en concluant ces traités, les gouvernements se sont surtout préoccupés « d'échanger des avantages, à peu près comme ils le font dans les traités de commerce ».

En appendice de ce livre sont adjoints d'intéressants tableaux statistiques. C. G. P.

Gustave Allais. — *Les débuts dramatiques de Victor Hugo : Amy Robsart.* — Société française d'imprimerie et de librairie, 1903.

M. Gustave Allais, professeur à l'Université de Rennes, a réuni en brochure un certain nombre de leçons sur un drame de début de Victor Hugo : il a comparé les textes si dissemblables d'*Amy Robsart*, dans l'édition de 1822 et dans l'édition *ne varietur*, qui, décidément, n'est pas une fort bonne édition. Ce qui me paraît le plus intéressant dans cette affaire, c'est l'histoire de la collaboration de Hugo et de son beau-frère Foucher : Edmond Biré l'avait contée dans son *Victor Hugo avant 1830*, mais à sa façon. D'après lui, Victor Hugo aurait fait endosser la responsabilité de cet échec retentissant à son beau-frère Paul Foucher qui, plus tard, aurait protesté en ces termes : « On sait que le *véritable auteur* me fit l'honneur (je sortais à peine du collège) de m'attribuer ce drame.... Si j'ai reparlé de cette chute célèbre, ce n'est pas par amour-propre d'auteur, *je ne fis que la signer* ». Ce texte, et tous les commentaires de Biré ont fait hésiter jusqu'ici la critique : entre Paul Meurice qui affirme que Victor Hugo n'avait voulu en cette occasion que « faire acte d'obligeance » et Biré qui prétend découvrir la preuve d'un machiavélisme sournois chez le grand poète,

Grammatici certant, et adhuc sub judice lis est (1).

Voici, je crois, qui doit trancher le débat. *Amy Robsart* tombait à l'Odéon le 13 février 1828, et le lendemain Victor Hugo, dans une lettre aux journaux, réclamait noblement la pièce pour lui seul, puisqu'elle

(1) Un critique de la valeur de M. Anatole France s'y est laissé prendre : cf. sa chronique sur Amy Robsart dans le *Temps* du 21 juillet 1889.

était un insuccès. Mais, quand on pouvait encore espérer qu'*Amy Robsart* serait un vrai succès, Victor Hugo avait *donné* la pièce à son beau-frère, et l'avait si bien abandonnée à Foucher que celui-ci écrivait le 2 septembre 1827 au *Journal des Débats* une lettre insérée dans le numéro du 5 : « ... Vous annoncez qu'un drame attribué M. Victor Hugo et intitulé : *Kenilworth* vient d'être reçu à l'Odéon. . Le drame que monte en ce moment l'Odéon a pour titre *Amy Robsart* et n'est pas de M. Victor Hugo. C'est moi qui en suis l'auteur. A la vérité, M. Victor Hugo, mon beau-frère, s'est chargé de le lire au Comité et d'en suivre les répétitions.

P. F., auteur d'*Amy Robsart* ».

Je crois que maintenant la cause est entendue.

Edmond Huguet. — *La couleur, la lumière et l'ombre dans les métaphores de Victor Hugo.* — Hachette, 1905.

Le temps n'est pas encore très éloigné où les critiques qui parlaient de Victor Hugo perdaient immédiatement tout sang-froid et tout sens critique ; ils déclaraient la guerre au poète, ou se prosternaient devant lui et suivaient un peu trop son fameux conseil, « qu'il faut admirer comme une brute ». Il n'y avait plus de juges littéraires, quand il s'agissait de l'auteur d'*Hernani* : il y avait des hugolâtres et des hugophobes.

C'est la critique universitaire qui, la première a tenté l'étude impartiale du maître : on connait en effet les travaux vraiment définitifs de MM. Rigal, Paul et Victor Glachant, Gustave Allais, Ernest Dupuy, etc. Au premier rang se placent les études de M. Huguet sur « les métaphores et les comparaisons dans l'œuvre de Victor Hugo » : le second volume vient de paraître : M. Huguet y étudie la couleur, la lumière et l'ombre dans les métaphores du poète. C'est le même plan que dans le premier tome, la même méthode précise et sûre, le même profit pour les lecteurs assidus de Hugo. Mais, quoi qu'en dise trop modestement M. Huguet en tête de son avant-propos, ce volume, fait pour être consulté, peut être lu d'affilée ; c'est sans doute un dictionnaire, un répertoire philologique, et c'est aussi une étude littéraire, dont l'intérêt est en raison directe de la précision. M. Huguet est maintenant maître de son terrain et de son auteur à ce point que, si je connaissais ceux qui dirigent la grande édition Ollendorff, je leur dirais : faites donc comme la maison Hachette pour sa collection des grands écrivains : terminez votre édition de Hugo par un lexique avec une introduction grammaticale : le philologue capable de vous livrer ce travail, exécuté d'une façon irréprochable, est tout indiqué.

MAURICE SOURIAU.

The Farce of Master Pierre Patelin. *Englished by R. Holbrook.* Boston and New-York, Houghton, Mifflin and Company ; the Riverside Press, Cambridge. 1 vol. in 8° de XXXVIII-116 p. Prix : 2 dollars.

La tâche est difficile de rendre dans une langue étrangère un texte ancien, plein d'idiotismes, et souvent obscur ou douteux comme celui de *Maître Patelin*. M. Holbrook, qui a eu le courage de se l'imposer et qui nous donne ce que nous croyons être la première traduction anglaise de la célèbre farce, s'en est acquitté, tout compte fait, fort heureusement.

Sa version, faite d'après l'édition de Guillaume le Roy, témoigne d'une parfaite connaissance du vieux français ; elle est à la fois très fidèle et pleine de mouvement et de couleur. La langue, il est vrai, a le tort d'y être un peu hétérogène, tantôt archaïque, tantôt, dans la traduction des locutions et termes familiers, moderne jusqu'à l'excès : on s'étonne que, dans le même dialogue, *God keep thee* ou *it's naught*, par exemple, voisinent avec *great gunis* ! ou *it's all in my eye*. Les dernières locutions, et d'autres du même genre, ne détonnent-elles pas dans une pièce dont l'action, après tout, se passe au xv[e] siècle ?

Outre la traduction, le volume renferme une introduction brève et substantielle et de très bonnes notes. Il est bien imprimé sur beau papier, et illustré des six célèbres gravures sur bois de Pierre Levet, reproduites en fac-similé avec beaucoup plus de soin et de fidélité que dans les éditions françaises de Génin et de Baillieu. Nous ne croyons pas que *Patelin* ait jamais été aussi bien présenté que dans cette publication américaine à laquelle nous souhaitons une place dans beaucoup de bibliothèques françaises.

A. Barbeau.

J. Geddes. — *La chanson de Roland.* — New-York, Macmillan, 1906, CIX-317 pages in-8.

M. Geddes qui est professeur de langues romanes à l'Université de Boston est un admirateur de notre vieille épopée nationale. La nouvelle traduction qu'il a entreprise de la chanson de Roland a été faite avec le plus grand soin. Elle occupera une place distinguée à côté de celles que nous possédons déjà. L'auteur y a joint une remarquable introduction en anglais, des notes substantielles, intéressantes au double point de vue historique et philologique, une bibliographie assez complète, un index détaillé, une petite carte, un fac-similé du manuscrit d'Oxford et quelques illustrations.

Georges Blondel.

A. Esmein. — *Gouverneur Morris, Un témoin américain de la Révolution française.* — Paris, Hachette et Cie, 1906, in-16 de 386 p.

Depuis le jour où Taine a signalé dans l'Américain Gouverneur Morris un des rares observateurs qui ont « dès le début compris le caractère et la portée de la Révolution française » et en a utilisé les écrits dans ses *Origines de la France contemporaine*, le journal et la correspondance de cet homme d'Etat ont joui d'une popularité relative, et ont été fréquemment consultés par les érudits. Personne toutefois ne s'était avisé d'en tirer la matière d'une esquisse de l'histoire politique de la Révolution française ; voilà précisément ce que M. A. Esmein, en complétant les informations du diplomate américain par celles d'autres observateurs contemporains, a entrepris de faire, dans son récent ouvrage sur Gouverneur Morris.

C'est un singulier personnage que ce Morris, et assez peu sympathique. La manière dont il s'exprime sur un certain nombre des acteurs du début de la Révolution, en particulier sur le malheureux Louis XVI — sur lequel il accueille sans les contrôler les médisances de Mme de Flahault (p. 33) — ne lui fait pas grand honneur, et amènerait à suspecter sa perspicacité si l'on ne savait par ailleurs qu'il convient de chercher chez lui des

appréciations sur les événements politiques bien plus que sur les hommes. Mais cette perspicacité politique même n'a-t-elle pas été parfois en défaut, et Gouverneur Morris ne serait-il pas un personnage surfait ? Sans doute, il lui est arrivé parfois de prévoir heureusement et de prédire les événements; mais souvent aussi le diplomate américain s'est trompé, il s'est laissé entraîner par ses sentiments monarchiques, il n'a pas assez critiqué les informations qu'il recueillait dans ces salons féminins où il fréquentait, et où on s'occupait tant de politique et d'administration. Aussi, ce qui nous a le plus intéressé dans l'ouvrage de M. Esmein, ce n'est pas tant Gouverneur Morris que M. Esmein lui-même. Les appréciations de son auteur ont en effet fourni au savant professeur de la Faculté de droit une raison d'étudier les principales péripéties constitutionnelles de la Révolution, non dans leurs détails, mais dans leur suite, et l'ont amené à modifier sur certains points les idées reçues. C'est ainsi que, allant plus loin que M. Aulard dans son *Histoire politique de la Révolution française*, M. Esmein constate en France, dès l'année 1789, l'existence d'un parti républicain (p. 66-72) ; que d'ailleurs, en 1793 même, et après la mort du roi, les opinions républicaines aient eu le plus souvent peu de consistance, ni Gouverneur Morris ni M. Esmein après lui ne sont éloignés de le croire (p. 39-40). Tous deux sont pleinement persuadés qu'un esprit exclusivement théorique — « le génie au lieu de la raison », écrit Morris (p. 129) — a présidé aux débats de la Constituante, et proclament l'inexpérience des Constituants (p. 16-17, 167), la profonde anarchie, morale autant que politique, de la France en 1790 ; tous deux, à côté des mauvaises mesures prises par le Directoire, tiennent compte avec raison des lois excellentes datant de cette époque (p. 323). Ainsi M. Esmein, à propos de Gouverneur Morris, tantôt ajoute à une impartiale appréciation de la Révolution française, tantôt la confirme et tantôt la renforce.

De ce livre très intéressant, les épreuves n'ont pas toujours été suffisamment corrigées. Que de fautes légères on y pourrait relever : *Buchus* pour *Buchez* (p. 107, note 1), *de Lomérue* pour *de Loménie* (p. 151), *higth* pour *high* (p. 289, note 1), etc. ; une phrase est à peu près incompréhensible, aux lignes 16-17 de la p. 171. Notons enfin que M. Esmein n'a pas pu identifier certains noms géographiques que Morris a écrits comme il les entendait (v. la note 1 de la p. 39 et la note 2 de la p. 263) ; le *Lucennes* de la p. 42 est Louveciennes (comm. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Marly-le-Roi) que l'on prononce encore parfois « Luciennes » ; quant à Seine-Port, il ne faut pas s'étonner de voir Morris l'écrire « sain port », car le premier registre civil donnant à la commune de Saint-Port (*sacer portus*) le nom de Seine-Port est de l'an III, et sur les registres paroissiaux, la dénomination de « Saint-Port » a été maintenue jusqu'en 1831 inclusivement. HENRI FROIDEVAUX.

Arthur Girault. — *Principes de colonisation et de législation coloniale*, 3e édit., 3 volumes in-18. — Paris, Larose et Tenin, 1907-1908.

La troisième édition du traité de l'éminent professeur à la Faculté de Poitiers, bien qu'elle ait succédé à bref intervalle à la seconde (1904), est loin d'être une simple réimpression. Certes, les grandes lignes du plan n'ont pas changé Les *Principes* sont toujours divisés en trois parties, consacrées, l'une à l'histoire de la colonisation française avant 1815, la seconde

à l'organisation moderne de nos colonies, la troisième à notre Afrique du Nord (V., au surplus, le compte rendu de la 2e édition, dans cette *Revue*, 1905, p. 190). Mais M. Girault n'a pas hésité à faire les quelques remaniements nécessaires. La transformation du commissariat en intendance des troupes coloniales l'a amené à intervertir l'ordre des chapitres de la seconde partie. Pour faire connaître le gouvernement et l'administration des colonies, il commence maintenant par l'Indo-Chine. C'est qu'il en est une raison sérieuse et intéressante ; si, au XIXe siècle, le gouvernement de nos colonies avait été organisé sur le type des Antilles et de la Réunion, c'est aujourd'hui l'Indo-Chine qui sert de modèle pour l'organisation de l'Afrique occidentale et du Congo français (no 135).

De même, si le fonds des doctrines n'est point modifié, ce n'est pas que M. Girault ne soumette ses opinions à une révision scrupuleuse. On sait, par exemple, que le gouvernement pratique, en Algérie, la colonisation officielle ; on choisit un emplacement ; on construit aussitôt des bâtiments publics et des chemins, avant toute installation de colons, et l'on crée ainsi artificiellement des villages. La 2e édition prononçait une condamnation assez sommaire de ces intéressantes tentatives. Le jugement est maintenant (no 487) moins sévère et mieux motivé.

Surtout, par une mise au courant très minutieuse, ont été faites quantité de modifications et d'additions de détail. Partout est cité le dernier fait, le dernier décret, le dernier chiffre. L'importance de ces changements se manifeste matériellement : l'ouvrage, malgré plusieurs suppressions de textes législatifs, est augmenté de près de 300 pages et il comprend désormais trois volumes, dont le dernier exclusivement consacré à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc.

L'auteur a dû faire place tout d'abord aux importantes conventions diplomatiques de ces dernières années, à la convention du 20 octobre 1906 relatives aux Nouvelles-Hébrides (no 100), aux traités franco-siamois du 13 février 1904 (no 98) et du 23 mars 1907 (appendice au t. I), à la Conférence d'Algésiras (nos 559 et s.), surtout aux conventions et déclarations franco-anglaises du 8 avril 1904 (nos 97, 100, 102 et s.). Il lui a fallu aussi exposer les incessantes modifications apportées à la législation interne des différentes colonies. C'est ainsi, et pour n'en citer que quelques-unes, que, par une série de décrets récents, l'Afrique occidentale française a été réorganisée, au point de vue administratif (no 151), budgétaire (no 262), judiciaire (no 185), foncier (no 302) ; que l'organisation militaire de nos possessions a été modifiée par la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée, appliquée sous certaines réserves dans les colonies (nos 166 et 174) et en Algérie (no 549) et par les décrets du 21 juin 1906 relatifs à l'administration, à l'intendance et au corps de santé des troupes coloniales (no 171) ; qu'un décret du 13 septembre 1904, dont cette édition donne une analyse détaillée (no 485), a réglementé à nouveau en Algérie l'aliénation des terres domaniales au profit de la colonisation.

Mais M. Girault ne s'en est pas tenu aux additions pour ainsi dire imposées. Il a remanié et complété bien des passages, par un souci constant de perfectionnement. Par exemple, il a consacré des développements tout à fait nouveaux à la condition juridique des métis (no 223) et des israélites tunisiens (no 522) ; aux travaux d'irrigation en Indo-Chine (no 351) ; aux tentatives de codification du droit musulman (no 455 et no 520, note 3) ; il a repris l'étude du budget tunisien (nos 508 et s.). Parmi les questions

d'un intérêt moins technique, il a donné plus de détails sur le mouvement et la répartition de la population en Algérie (n[os] 388 et s.). Le recensement de 1906 a fourni sur ce point de précieuses indications. C'est le premier qui distingue, parmi les Français nés en Algérie, ceux de race française et ceux issus d'étrangers et de naturalisés. Le nombre des Français d'origine s'accroît assez lentement et la race française ne paraît pas sensiblement plus prolifique dans l'Afrique du Nord que dans la métropole. Signalons aussi que les différents éléments de la population algérienne, et notamment l'élément indigène par rapport à l'élément européen, s'accroissent à peu près dans la même proportion, si bien qu'on ne peut déterminer, même approximativement le moment où la population d'origine européenne, malgré l'immigration, parviendra à égaler la population indigène.

Cette refonte d'un ouvrage par éditions nouvelles est, il est à peine besoin de l'indiquer, un procédé bien supérieur à la publication de suppléments successifs. Si nous ajoutons que le traité reste, grâce à la multiplication des divisions, d'une lecture facile, que des astérisques signalent maintenant dans la bibliographie les sources essentielles, que des tables analytiques, à la fin des tomes II et III, facilitent désormais les recherches, on sera certain du succès d'un ouvrage déjà classique à juste titre et qui place M. Girault au premier rang des spécialistes des questions coloniales. E. C.

Edmond Estève. — *Byron et le romantisme français. Essai sur la fortune et l'influence de l'œuvre de Byron en France de 1812 à 1850*. — Paris, Hachette, 1907, 8°.

Les études se multiplient sur le romantisme français ; et de ces études les moins utiles et les moins remarquables ne sont certes pas celles qui ont pour sujet l'influence des grands écrivains étrangers : excellents étaient les ouvrages de M Maigron sur W. Scott et de M. Baldensperger sur Gœthe, excellent est le *Byron* de M. Estève

Pour ramasser les matériaux de ce livre, M. Estève a lu une effrayante quantité de poèmes, de romans, de pièces de théâtre, d'articles de revues et de journaux ; mais le butin recueilli ne l'a pas accablé ; il a su, au contraire, mettre chacune de ses trouvailles en son rang, et à ce qui était le plus important subordonner ce qui l'était moins.

Il a noté patiemment les emprunts, conscients ou non, faits par les romantiques à l'auteur de *Manfred*, de *Lara*, de *Childe Harold*, de *don Juan* ; mais sa prudence a égalé sa patience, et il s'est refusé à voir des emprunts dans toutes les ressemblances qu'il constatait. En étudiant Alfred de Vigny, il a rejeté plusieurs des rapprochements institués par l'auteur, pourtant très sagace, de *la Jeunesse des romantiques*, M. Ernest Dupuy. Citons, en particulier, les deux vers obscurs de *Moïse* :

> Des tombes des humains j'ouvre la plus antique :
> La mort prend à ma voix une voix prophétique,

que M. Dupuy expliquait par un souvenir de *Manfred*, II, 2, et que M. Estève explique d'une façon beaucoup plus naturelle par deux passages bibliques : *Exode*, XIII, 19, et *Ecclesiastique*, XLIX, 18, (p. 390, note).

Par endroits, on est tenté de trouver que M. Estève est tombé dans le péché mignon des auteurs de monographies, et qu'il a trop expliqué par une influence directe de son auteur ou par une réaction contre son auteur certains mouvements de notre histoire littéraire (voir ce qui concerne Leconte de Lisle, p. 289, ou Balzac, p. 290, ou le théâtre romantique p. 464 et suivantes) ; mais on n'a qu'à lire quelques pages de plus pour voir que, toujours ou presque toujours, les réserves nécessaires sont faites ; et ce qui restait encore vague ou exagéré au cours du livre est éclairé ou mis au point dans une très nette et très vigoureuse conclusion. Ainsi, ni le personnage, ni le rôle de Byron ne sont surfaits. M. Estève dit de Vigny : « Tout compte fait, avec moins de puissance, moins de dons, moins de fécondité que son illustre devancier il reste plus grand », p. 405. — Il dit de celui que certains ont cru caractériser en l'appelant miss Byron ou lord Byronnet : « Lui aussi (Musset) en prenant tout n'imita rien ». Et c'en est bien la meilleure preuve, qu'il ait lu tant d'écrivains et de très près, les uns « qui sont du nord » et les autres « qui sont du midi », Byron et Shakespeare, Gœthe et Jean-Paul, Boccace et Bandello, et que, lorsqu'on veut définir d'un mot son génie, il faille toujours en venir à reconnaître que, de nos grands poètes modernes, s'il n'est peut-être pas le plus grand, il en est incontestablement le plus français p. 447-8. — Il dit : « Pas plus qu'elle n'a déterminé dans ses lignes essentielles la structure du drame romantique, l'influence de Byron n'a régi de manière souveraine l'évolution du roman français dans la première moitié du XIX[e] siècle... L'action du poète anglais a été sensible sans être prépondérante. Elle s'est exercée sur l'un et l'autre genre dans la proportion où, dérogeant à leur nature, ils se sont laissé pénétrer ou envahir par le lyrisme ambiant » p. 480 et 521. — Enfin, comparant l'influence durable de Shakespeare et l'influence passagère de Byron, il rappelle un jugement pénétrant de Flaubert, un mot profond de Balzac, et il ajoute : « Là est en effet le secret de la grandeur et de la décadence de cette destinée littéraire. Byron aux hommes de son temps n'a révélé qu'un homme ; l'avenir est à ceux qui, aux hommes de tous les temps, révèlent l'humanité » p. 524.

Ainsi l'ouvrage de M. Estève obtient un triple résultat : de nous faire mieux connaître Byron lui-même ; d'établir le sûr inventaire de ce qui, dans « la boutique romantique, pouvait être revendiqué par le fournisseur Byron » ; et de mieux marquer les étapes de notre littérature à l'un des moments où son activité a été le plus remarquable. Ce livre est trop riche pour que j'essaie, en un court article, d'en résumer le contenu et je me contente donc d'en indiquer très sommairement le plan.

« Une époque littéraire, lorsqu'elle découvre et qu'elle annexe des idées ou des formes exotiques, ne goûte et ne retient vraiment que les éléments dont elle porte, par suite de sa propre évolution organique, l'intuition et le désir en elle-même ». Cette loi, que M. Baldensperger a posée et qu'il a vérifiée par l'histoire de la fortune de Gœthe en France, ne s'applique pas moins à l'histoire de la fortune de Byron. Le livre premier de M. Estève contient donc, après une définition précise et complète du byronisme, des études sur Rousseau, Châteaubriand, Young, Voltaire, Gœthe ; il a pour titre : *le Byronisme avant Byron.*

Le très important livre II (*les étapes du byronisme en France*) montre d'abord *l'infiltration* du byronisme jusque vers 1820 : les textes et les

traductions apparaissent ; la critique hésite : les écrivains commencent à s'inspirer de la poésie nouvelle ; la légende byronienne se forme ; la vogue se traduit et en même temps s'accroit par des publications apocryphes. — De 1820 à 1824, ce n'est plus *l'infiltration*, c'est *l'invasion*. Les jugements sur Byron ne divisent pas seulement l'école classique, mais encore l'école romantique, maintenant formée et dont « l'école frénétique » se détache : le philhellénisme et la mort héroïque de Byron assurent le triomphe du byronisme, et, pour le byronisme comme pour le romantisme pur, l'année 1824 est une date décisive. — *La génération de 1825* fait pénétrer le byronisme dans l'art comme dans la littérature : Géricault, Boulanger, Delacroix ne sont pas moins intéressants à étudier que Jean Polonius, Gaspard de Pons, Jacques Imbert Galloix, Boulay-Paty, Jules Lefèvre.., C'est le temps de la *mélancolie* et du *satanisme*. Une réaction est inévitable ; mais, comme le génie byronien a deux faces, la réaction même va tourner au profit de Byron, dont elle mettra en lumière le côté ironique et sarcastique. — Avec *la génération de 1830*, la vie de Byron est mieux étudiée ; le *don Juan*, jusqu'alors méconnu, passe au premier plan ; *l'ironie et la passion* débordent avec les variétés, finement distinguées par M. Estève, des Jeunes-France ; la figure de don Juan hante les esprits, comme les avait hantés en 1825 celle de Satan ; Musset l'idéalise dans *Namouna*. — Et, de 1835 à 1850, voici *le déclin* avec la réaction catholique, la réaction de l'art pour l'art, la réaction de l'école du bon sens, la réaction antique, la réaction réaliste, la réaction contre l'individualisme lyrique. « La révolution de 1848 porta le dernier coup à l'idole du romantisme. Elle ouvrit comme un abime entre le présent et le passé ! Elle mit à nu des plaies sociales autrement vives et inquiétantes que les imaginaires douleurs des Conrad et des Lara » p. 293.

Le titre du troisième livre : *Byron et les maîtres du romantisme français*, et les titres des différents chapitres : *Les optimistes* : *Hugo et Lamartine* ; *Alfred de Vigny* ; *Alfred de Musset* ; *le théâtre et le roman* : *Alexandre Dumas et George Sand* résument inexactement cette partie de l'ouvrage, où, avec discrétion mais d'une façon très instructive, M. Estève rapproche des vrais maitres quantité d'auteurs de second ordre ou même d'auteurs sans talent dont les œuvres ont une valeur documentaire incontestable. Cependant c'est surtout aux maitres que ces deux cents pages sont consacrées. Revenant sur des sujets qui ont été souvent abordés, peut-être ne sont-elles pas les plus neuves du volume : elles n'en restent pas moins singulièrement curieuses et utiles. Pour en discuter certains passages et pour en bien montrer tout l'intérêt, il me faudrait allonger par trop ce compte-rendu ; mieux vaut y renvoyer le lecteur.

EUGÈNE RIGAL.

Pierre Martino. — *L'Orient dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle*. — Paris, Hachette et Cie, in-8° de 378 p.

C'est sur le conseil de M. Emile Bourgeois que M. Pierre Martino a entrepris le travail dont on vient de lire le titre ; son objet est de déterminer à quelle époque est née notre tradition littéraire de l'Orient, et sous quels aspects cette tradition s'est d'abord manifestée. L'entreprise ne laissait pas de présenter de réelles difficultés : de la conception que

le moyen âge s'est faite de l'Orient, il importait de bien différencier la conception que nous nous en faisons nous-mêmes ; il convenait de définir ce qu'était, géographiquement parlant, « l'Orient littéraire » des XVIIe et XVIIIe siècles; il fallait suivre parallèlement dans l'histoire et dans la géographie l'évolution de la connaissance, dans la littérature et dans l'art l'évolution de la conception de l'Orient durant le XVIIe et le XVIIIe siècle et montrer enfin quelles furent les conséquences du goût que, depuis les alentours de 1660, le public français ne cessa de montrer pour l'Orient. Tâche très complexe et très délicate, exigeant de longues et persévérantes investigations dans des domaines très divers ! M. P. Martino a eu le double mérite de la voir sous tous ses aspects et de s'efforcer de l'embrasser dans son ensemble ; à toutes les questions que nous venons de poser, en effet, il s'est efforcé de répondre dans son très intéressant ouvrage sur *l'Orient dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle.*

Une brève analyse du livre permettra de s'en rendre compte. La vision que le moyen âge a eue de l'Orient, vision modelée tout entière et déformée par l'idée religieuse, disparait complètement de la littérature française avec le XIVe siècle ; aux époques suivantes, l'Orient ne fait vraiment figure dans aucune œuvre importante, il y reparait seulement au milieu du XVIIe siècle, sous une forme nouvelle, celle de l'exotisme, et s'applique alors à des pays bien différents de ceux que connaissaient naguère les auteurs du moyen âge, non plus à la Palestine, ni à la Syrie, ni à l'Egypte, mais à quelques peuples du Levant et surtout aux contrées de l'Extrême-Orient ; les Arabes, les Ottomans, la Perse, l'Inde (le Mogol), la Chine, le Japon, et à un moment donné le Siam, voilà, selon M. Martino, tout l'Orient littéraire des XVIIe et XVIIIe siècles. Durant les 130 années environ qui s'étendent depuis 1660 jusqu'au moment où naît l'orientalisme français, la connaissance de ces pays de l'Orient a fait de très réels progrès, grâce aux voyageurs, aux commerçants, aux ambassadeurs, aux missionnaires et aussi aux savants; mais elle n'a pas tant réalisé ces progrès en profondeur qu'en surface. L'attention s'est successivement portée sur la Turquie, sur la Chine et sur l'Inde, avec des intermittences passagères sur la Perse et sur le Siam ; mais aucun de ces pays n'a été étudié de manière continue d'un bout à l'autre de la période; rien n'a été scruté non plus avec une rigoureuse méthode scientifique, car c'est précisément au moment où se constitue la science de l'orientalisme que s'arrête — de manière factice — le livre de M. Martino. Ainsi les littérateurs des XVIIe et XVIIIe siècles n'ont pas eu une connaissance approfondie des pays méditerranéens ni asiatiques qui constituaient pour eux l'Orient ; ils n'ont cependant pas hésité à l'introduire dans leurs œuvres : dans la tragédie, depuis Mairet et Tristan l'Hermite, les précurseurs (avec *Soliman* et *la mort d'Osman*) de Racine et de son admirable *Bajazet*, si remarquable et si exotique ; — dans la comédie, où le *Bourgeois Gentilhomme* avec sa cérémonie turque et les *Chinois* de Regnard marquent les premières tentatives ; — dans le roman, la satire et la philosophie. De la littérature, l'Orient s'est introduit jusque dans la mode même et dans les arts ; c'est ce que M. Martino a très bien montré dans le dernier chapitre de sa deuxième partie avant de déterminer les résultats acquis vers 1780, après 120 à 130 ans de longue et collective collaboration. A cette confusion dont l'auteur a constaté l'existence aux environs de 1660

avait alors succédé une conception assez concrète de l'Orient, avec deux aspects différents : l'Orient drôle, modelé et formulé par la comédie et par le roman ; l'Orient philosophique, déjà plus qu'ébauché.

Si défectueux que soit ce résumé, il suffit, croyons-nous, à montrer l'intérêt de l'ouvrage de M. Pierre Martino. Sans doute, quel qu'ait été le soin apporté par cet érudit à la rédaction de son travail, il serait possible de discuter telle ou telle de ses appréciations, ou encore de signaler çà et là quelques lacunes ; mais ce n'est pas ici le lieu de le faire. Mieux vaut constater que l'*Orient dans la littérature française au XVII[e] et au XVIII[e] siècle* est un bon livre, fait de main d'ouvrier.

HENRI FROIDEVAUX.

Henri Hauser. — *Manuels de Bibliographie historique. III. Les sources de l'Histoire de France : XVI[e] siècle (1494-1610). I. Les premières guerres d'Italie ; Charles VIII et Louis XII (1494-1515).* — Paris, Alphonse Picard et fils, 1906, in-8° de XX + 197 + 5 p. ; 5 francs.

M. Henri Hauser a récemment fait paraître, dans la très utile collection des *Manuels de Bibliographie historique* publiée par la librairie Alphonse Picard, le premier fascicule de ses *Sources de l'Histoire de France au XVI[e] siècle*, depuis 1494 jusqu'à la mort de Henri IV. S'inspirant des principes suivis par le regretté Auguste Molinier dans l'élaboration des différents fascicules des *Sources de l'Histoire de France au moyen âge*, l'érudit professeur de la Faculté des lettres de Dijon s'est attaché, par le plan adopté, par l'abondance et la précision des renseignements, à rendre son travail aussi complet et aussi pratique que possible ; en faire un véritable manuel, susceptible de faciliter la tâche des travailleurs et de contribuer aux progrès de la science historique, tel a été son but. Mais, pour différentes raisons (absence de tout travail antérieur de même nature sur l'ensemble du XVI[e] siècle, multiplicité des pièces fugitives de toutes sortes, impossibilité de donner toute leur part aux sources littéraires, etc.), la tâche du rédacteur des *Sources de l'Histoire de France au XVI[e] siècle* était singulièrement plus difficile que celle de M. Molinier ; M. Hauser s'en est acquitté de son mieux, et véritablement (autant du moins qu'il est dès maintenant possible d'en juger) à son honneur.

Le premier fascicule des *Sources de l'Histoire de France au XVI[e] siècle* contient l'énumération des documents relatifs à la première période de cette histoire, c'est-à-dire aux guerres d'Italie entre 1494 et 1515. Il est divisé en quatre sections, dont la première est consacrée aux sources générales, françaises et étrangères, de la période entière, et plus spécialement aux sources générales du règne de Charles VIII à partir de 1494 ; la troisième section est, de même, affectée aux sources générales de l'histoire de Louis XII, tandis que les deuxième et quatrième section énumèrent, dans un ordre à peu près strictement chronologique, l'une les documents relatifs aux détails de la seconde partie du règne de Charles VIII, l'autre ceux qui traitent des détails de l'histoire du « père du peuple ». Une table provisoire des noms d'auteurs termine ce fascicule. Sans doute il serait possible d'y ajouter plus d'une référence intéressante et plus d'une indication utile, et M. Hauser en a certainement recueilli dès maintenant un cer-

tain nombre dont bénéficiera une seconde édition de son travail (1); mais déjà, tel qu'il se présente actuellement, le nouvel ouvrage de M. Hauser est plein de renseignements précieux, et susceptible de rendre, selon le vœu même de l'auteur, de très réels services aux travailleurs.

HENRI FROIDEVAUX.

H. Gœlzer. — *C. Julii Cæsaris Commentarii de Bello Gallico*, nouvelle édition à l'usage des classes. — Paris, Garnier frères, 1907.

Voici un livre dont l'apparition sera accueillie avec reconnaissance par les professeurs comme par les élèves de l'enseignement secondaire.

Le nom de M. Gœlzer évoque toute une série d'ouvrages qui occupent, dans nos études classiques, une place éminente. Qu'il me suffise de dire que sa solide érudition, exempte de tout pédantisme, la clarté, la précision, la netteté habituelles de son exposition se manifestent, dans ce nouvel ouvrage, au même degré que dans tous ceux qu'il a déjà publiés.

Le commentaire d'un auteur comme César, qui, malgré sa simplicité voulue, ne laisse pas d'offrir quelques difficultés, doit, pour être vraiment utile, porter à la fois sur l'histoire, la géographie, la technique militaire et sur la langue. Il est incontestable que nos élèves sont, dans l'ensemble, moins solides en latin qu'ils ne l'étaient il y a une trentaine d'années. Il faut donc, pour qu'ils tirent un réel profit de leurs études latines, qu'ils soient un peu plus guidés qu'autrefois. Il convient d'autre part de fixer leur attention par des notions très précises, car ils ne sont que trop portés déjà à se contenter d'à peu près et à suivre leur première impulsion, qui n'est pas toujours la bonne. Il est un autre excès à éviter : c'est la dispersion de l'attention sur des indications trop nombreuses, trop détaillées, trop savantes ou trop disséminées. Nos ouvrages classiques devront être de plus, selon une heureuse formule qui synthétise les tendances actuelles de l'enseignement secondaire, à la fois *simples* et *complets*.

Le César de M. Gœlzer réalise parfaitement ce double desideratum. On y trouve tout ce qu'il faut et pas plus qu'il ne faut. Il laisse encore une place très appréciable à l'effort personnel.

La tâche du bon élève qui veut préparer sérieusement une explication est d'ailleurs bien simplifiée par l'heureuse disposition typographique, la séparation très nette des notes relatives aux différents paragraphes, l'emploi judicieux des caractères gras, la réunion au bas du texte des renseignements politiques, militaires et grammaticaux. Seuls, les noms propres, historiques et géographiques, sont groupés à la fin du volume en un index très clair et plein d'intérêt.

Quelques mots, pour terminer, sur l'exécution matérielle. L'impression du texte est très nette et réalise un grand progrès sur celle de l'ancienne

(1) A côté d'un envoi erroné à la page 103 (le volume de M. Luchaire sur *Alain le Grand* est signalé sous le n° 55 et non sous le n° 52), indiquons comme référence complémentaire au n° 78 un fragment de l'étude de M. Gebhart sur les Borgia (*R. des Deux-Mondes*, 15 décembre 1887, p. 891-892). Au n° 21, il eût convenu de mentionner comme ouvrage à consulter : E.-T. Hamy : *Un précurseur de Guy de la Brosse. Jacques Gohory et le Lycéum philosophal de Saint-Marceau-lès-Paris ; 1571-1576* (*Nouv. Archives du Muséum*, 4e série, t. I, 1899, p. 1-26), dont les pp. 23-24 se rapportent à Gohory historien.

[illegible]

Bellier-Dumaine. — *[illegible]* [illegible]

[illegible] Mais ses nombreuses pièces, que sont-elles devenues ? On entend encore parfois les vers de *Joseph*, grâce à la musique de Méhul ; *les Héritiers* ont eu vingt-quatre représentations à la Comédie Française cent ans après leur apparition (12 en 1895 et 12 en 1896) ; mais ils n'avaient pas reparu sur la scène depuis 1859 ; et *la Jeunesse de Henri V* n'a plus été jouée depuis 1859, *la Fille d'honneur* depuis 1848, *le Tyran domestique* depuis 1846, etc. Quant à lire ces œuvres, assez habilement construites pour la plupart, mais ternes, médiocres, mal écrites, qui donc y songe, sauf M. Bellier-Dumaine, qui les a étudiées avec conscience et qui en a parlé très longuement ?

Trop longuement peut-être et, peut-être aussi, autrement qu'il n'eût fallu. Quand il a affaire à des œuvres si peu connues, un critique ne doit pas, semble-t-il, procéder par allusions : il doit analyser, afin d'être clair et de n'avoir pas à se répéter. M. Bellier-Dumaine l'a fait quelquefois (pour *Montoni*, pour *la Jeunesse du duc de Richelieu*, pour *Edouard en Ecosse*, pour *la Princesse des Ursins*) ; s'il l'avait fait plus souvent, ses études paraîtraient plus nettes, et on verrait mieux ce qu'il y a mis d'intelligence, d'agrément et, à l'occasion, d'esprit.

Il a pris soin de rapprocher les pièces d'Alexandre Duval de celles qui, dans les mêmes genres, les ont précédées et suivies, et c'est par là qu'un livre consacré à des œuvres sans grande valeur est cependant un livre utile. Alexandre Duval a touché à tout : à la « grande comédie », à la comédie larmoyante, à la comédie historique ou anecdotique, à la comédie politique, au mélodrame ; et quiconque étudiera les transformations du théâtre du XVIIIe siècle, ou l'influence des littératures étrangères, ou les origines du romantisme, trouvera quelque chose à prendre dans la partie critique de l'ouvrage de M. Bellier-Dumaine.

La partie biographique, plus neuve et plus complète sans doute, est plus attachante aussi (car la vie d'Alexandre Duval a été mouvementée) et ne sera pas moins utile. Ce sont des incidents curieux que les démêlés de Duval avec la censure du Consulat ou de la Restauration, et il est piquant de voir un faiseur de mélodrames attaquer le mélodrame ; un précurseur, d'ailleurs timide, du romantisme maudire Victor Hugo ; un auteur qui a frayé les voies à Scribe avoir pour Scribe la plus vivace des haines. Chemin faisant, M. Bellier-Dumaine donne des indications sur d'autres encore que son auteur, par exemple sur la famille de Leconte de Lisle. Seulement, cette biographie d'Alexandre Duval a 200 pages, les notes et documents de l'*appendice* en forment aussi plus de cent et peut-être y a-t-il là un peu d'indiscrétion.

Voici quelques remarques de détail. *La Jeunesse du duc de Richelieu* a pour sujet l'histoire de madame Michelin ; n'aurait-il pas fallu citer le récit de cette histoire par Chamfort ? Outre que c'est là sans doute la source de la pièce, rien n'aurait mieux montré que le rapprochement de ces pages émouvantes et simples le caractère mélodramatique de l'œuvre d'Alexandre Duval. — P. 127, M. Bellier-Dumaine dit qu'en faisant de *la Jeunesse de Charles II la Jeunesse de Henri V* et par conséquent en transportant au xv[e] siècle une action qui se rapportait au xvii[e], Alexandre Duval a eu la malice de laisser dans sa pièce plusieurs détails historiques qui devenaient de choquants anachronismes, afin d'accuser ainsi l'intervention de la censure ; pourquoi donc, à la p. 287, signaler sérieusement ces anachronismes comme une preuve de la désinvolture avec laquelle Alexandre Duval avait coutume de traiter l'histoire ? N'y a-t-il pas là une contradiction ? – P. 53, n. 2, on lit : « Madame Delphine Gay » pour « madame Sophie Gay » et, p. 186, « Mlle Sophie Gay » pour « Mlle Delphine Gay ». — P. 89, l. 1, il faut sans doute lire : « elle disparut presque aussitôt *de* l'affiche » (et non *que*). — P. 406, 6[e] l. avant la fin : « moins d'un mois après le neuf thermidor » (sans virgule). — P. 465, milieu, « une pointe *de* romanesque » etc. — P. 506, l'intention de l'auteur est mal rendue par une phrase, qu'il faut ainsi remanier : « Mais les écrivains, comme les savants et les politiques, sont devant la postérité aussi responsables *de ce qu'ils ont fait réellement que de ce qu'ils ont voulu faire...* ». — Enfin, p. 180, l. 2, qu'est-ce qu'une *rente viagère* attribuée pour neuf années seulement ?

EUGÈNE RIGAL.

Maurice Castelain, *Hellas*, drame lyrique de Shelley, traduit en prose française avec le texte anglais en regard et des notes, Hachette, 1906.

L'appareil critique de cette traduction, qui est en même temps une édition, est excellent. M. C. a collationné avec soin les éditions antérieures, celle qui fut publiée par Shelley (1822) et celles de Rossetti, de Dowden et de Hutchinson. Les corrections indiquées par Shelley dans une lettre de 1822, que la mort l'a empêché de faire lui-même, ont été introduites. Une copie du manuscrit original a été consultée à la Rowfant Library. Des notes historiques mettent sous nos yeux les informations sur la Guerre de l'Indépendance hellénique, telles qu'elles parvenaient à Shelley par les journaux, et telles (avec leurs erreurs) qu'il en a composé

le tissu de son poème. Nous avons ainsi les moyens de préciser ce qu'il y a, dans l'œuvre de Shelley, de vérité contrôlable, et ce qu'il y a d'amplification oratoire ou d'invention poétique. M. C. s'efface modestement derrière les faits, trop modestement peut-être, car il aurait pu signaler à l'occasion combien Shelley, même lorsqu'il emprunte ses matériaux à l'histoire (ou à ce qu'il croit être l'histoire), reste le poète d'imagination surabondante et irrépressible qui a construit le *Prométhée déchaîné* de la trame la plus impalpable des rêves humains.

Dans l'introduction, il nous semble que M. C. s'est aussi un peu trop abstenu d'appréciations littéraires. Il eût été intéressant d'indiquer que, si Shelley a donné son admiration à tous les tragiques grecs, c'est Eschyle seulement qu'il a imité, et qu'il y a à cela des raisons. Le génie de Shelley, essentiellement lyrique et imaginatif, prenait en s'inspirant d'Eschyle un reflet de la grandeur grecque, sans s'astreindre à une affabulation régulière et à la peinture de caractères. Il eût été utile aussi d'insister sur l'atmosphère de symbole dont le poète a enveloppé son œuvre, en faisant du chœur l'interprète de ses propres vues philosophiques et de ses rêves splendides. Cette philosophie passionnée, ces rêves idéalistes colorent d'une teinte irréelle même les personnages historiques du drame et jettent sur les récits et le dialogue un prestige de splendeur ou d'horreur, selon que le sujet oscille de la liberté hellénique à la tyrannie musulmane.

M. C. a eu fort raison de croire que la traduction de Rabbe ne pourrait pas être définitive, et satisfaire le goût de précision et de clarté qui doit animer un lecteur éclairé. Il nous a donné une interprétation de l'original à la fois exacte, nombreuse et lucide. Etait-il possible d'éviter, dans un travail de cette étendue, quelques fléchissements ? Il y a une image, d'une subtilité exquise, que nous regrettons de ne pas retrouver avec toute sa valeur dans la traduction. Dans la préface de *Prométhée*, Shelley avait exprimé sa prédilection pour « des images empruntées aux opérations de l'esprit humain ou aux manifestations extérieures par lesquelles elles s'expriment ». C'est de cette nature qu'est l'image suivante, dans *Hellas* :

And like loveliness panting with wild desire,
While it trembles with fear and delight,
Hesperus flies from awakening night
And pants in its beauty and speed with light
Fast-flashing, soft and bright.

M. C. traduit : « Et comme la beauté *palpitant de désir fougueux*, tout en tremblant de crainte et de plaisir, Hesperus fuit devant la nuit qui se réveille, et sa splendeur fuyante *exhale une lumière tendre et brillante* aux battements précipités ». Le texte serait rendu plus exactement, et surtout la vision si étrange de Shelley serait conservée, si on écrivait : « Comme la beauté *palpitant de désir fougueux*..... Hesperus fuit... et, dans l'éclat de sa beauté et de sa course, *palpite de lumière tendre et brillante*... ».

Le livre de M. C. nous fait désirer que les grands poètes d'outre-Manche soient bientôt tous présentés au public français avec une maîtrise aussi sûre des difficultés de la langue poétique anglaise et un talent aussi ferme d'écrivain français.

C. Cestre.

P. Besson. — *Robert Hamerling*, poète et romancier. — Grenoble, 1906.

Très substantielle dans sa brièveté et fort agréable à lire, puisque tout y est simple et clair, cette étude n'a qu'un défaut, c'est qu'elle est trop bienveillante. Ce n'est pas que M. Besson ne voie très bien les taches et les tares du poète, mais il a un art discret d'enfermer la critique dans une parenthèse, et la discrétion, comme chacun sait, n'est que rarement comprise. C'est un charme sans doute que cette sorte de bonhomie, qui au milieu de l'éloge trop généreusement dispensé remet les choses au point avec un sourire, pourtant j'ai bien peur que ce sourire n'échappe à ceux qui ne sont pas avertis. Or combien sont avertis?

Que R. H. ait un beau talent, cela est hors de doute. Mais ce n'est pas un vrai poète, parce qu'il n'a rien écrit qui fût indispensable ou qui soit définitif. N'apportez qu'un sonnet, si vous voulez, mais qu'il y ait dedans quelque chose que je n'aurai plus à chercher et dont j'aurais regretté l'absence. Or il n'y a dans les idées dont part H. et auxquelles il attache un si grand prix, rien qui ne soit dans le domaine commun à toutes les intelligences cultivées de son temps; on pourrait lui reconstituer sa mentalité avec ses lectures, et il n'y aurait point de déchet dans le résultat. Quant à la forme, elle est ce qu'elle peut être dans cette pauvreté de l'inspiration première; c'est cette élégance impeccable et implacable, qui s'applique indifféremment à tout, parce qu'elle n'a d'autre but qu'elle-même. Hamerling ne s'arrête point avec respect devant la grâce des choses. Il n'en a ni le temps ni le désir : sa parole l'entraîne. C'est une sorte d'enthousiasme qu'elle lui inspire, et avec raison. Car il est très éloquent. Malheureusement, l'éloquence est un don des plus dangereux pour le poète, et toute la rhétorique du monde, si éclatante et sonore qu'elle se fasse, ne vaut pas le vers modeste — qu'elle effarouche et qui eût été au cœur.

Malgré tout il a une sincérité, et ce n'est pas un pur déclamateur. M. Besson remarque avec raison que notre homme est avant tout un sensuel; il eût pu ajouter que c'est un sensuel d'imagination. C'est un visionnaire de la chair et à ce titre il intéresse. Que voulez-vous? quand on ne s'impose pas par des œuvres géniales et que l'on a cependant les prétentions du génie, on devient quelque peu exceptionnel et il ne faut point s'étonner que les gens aient à votre égard des curiosités importunes. H... était-il un de ces timides qui demandent à leur imagination ce qu'ils n'osent demander à la réalité? Etait-il plus profondément malade? Je ne sais, je ne sais pas non plus l'idée que l'on peut se faire aujourd'hui de la moyenne de santé morale exigible de tout homme, mais il me semble qu'il est bien difficile de ne pas trouver quelque chose d'anormal dans les folies charnelles où son imagination se complaît. Et il me semble aussi que c'est justement la partie de son œuvre la plus enflammée, la plus vivante. On sait qu'une espèce de lubricité inconsciente n'est pas toujours étrangère aux élans des mystiques; peut-être y a-t-il également pour ceux qui font métier de littérature une lubricité esthétique, et je ne serai pas éloigné de croire que c'est le cas de Hamerling. G. Belouin.

Léon Levrault. — *La poésie lyrique* (Evolution du genre). — Paul Delaplane.

M. Levrault continue dans la collection *Les genres littéraires* son

importante collaboration. La dernière brochure sur l'évolution de la poésie lyrique est un bon travail. La bibliographie est assez complète. Le livre se lit facilement. Par endroits la lecture devient piquante. Je recommande notamment quelques lignes très justes sur M. Déroulède, et un jugement plutôt vif sur les symbolistes ; mais aussi que ne peut-on pas dire sur ces esprits étranges qui ont cru créer quelque chose, et qui, tout au plus, ont ressuscité l'ancien amphigouri ?

Jules Wogue. — *La comédie* (xviie et xviiie siècles). — Paulin, 1905.

M. Wogue a mis en tête d'un recueil de morceaux choisis, tirés de notre théâtre comique, une courte notice où il résume l'évolution de la comédie en France au xviie et au xviiie siècles. On trouve dans cette introduction des idées littéraires en général justes, et quelquefois contestables. A la page 39 nous apprenons avec surprise que Diderot a eu, comme Lesage, sur le théâtre français du xixe siècle une influence considérable ; que « les écrivains qui comptent dans la littérature dramatique du xixe siècle, Emile Augier, Dumas fils, etc., lui sont redevables — autant qu'à Lesage — de leurs succès ».

Ce livre a été écrit pour les jeunes gens. Je voudrais que les ouvrages qui leur sont destinés fussent des modèles de style : M. Wogue dit, à la page 127, que Don Japhet est « réellement un peu toqué ». *Familier* ! dit Littré, au mot *toqué*.

Surtout je recommanderais aux jeunes gens de ne pas considérer comme des documents iconographiques très sûrs les illustrations de ce livre : il y a là surtout une tête de Corneille ! On dirait un clown barbouillé de craie. Et quant au déplorable Racine qu'on aperçoit plus loin, qui pourrait se douter, en regardant ce triste portrait, que Racine avait la figure noble, l'expression exquise, qu'a su rendre Santerre ?

Louis Arnould. — *Quelques poètes*. — Oudin, 1907.

Tandis que M. Arnould, en congé, rendait ce très grand service à son pays de représenter notre esprit et notre science à l'Université Laval, de Montréal, il préparait en même temps un livre de mélanges où il rassemblait les meilleures de ses études critiques ; elles sont très bien documentées : pourtant la bibliographie, quoique très approfondie, n'est que la moindre partie de cet ouvrage.

L'idée générale est contenue dans l'introduction : l'auteur y préconise la méthode biographique en critique littéraire, s'appuyant sur l'exemple de Sainte-Beuve. J'aurais bien aimé que M. Arnould, appliquant à l'auteur des *Lundis* les procédés de critique qu'il a mis à la mode, montrât que, pour bien apprécier la valeur des jugements de Sainte-Beuve et leurs variations, il faut étudier de très près sa biographie.

L'important du rest,ec'est que la méthode de M. Arnould lui-même soit bonne, et il le prouve dans les différents chapitres de son livre, notamment dans son étude sur Malherbe, bien au courant des travaux les plus récents. Il n'y en a qu'un qui manque ; il est vrai qu'il est encore à faire : c'est une étude sur l'école de Malherbe; justement M. Arnould en a écrit la plus grosse et la plus belle partie, avec ce Racan qu'il connait

mieux qu'homme de France : les autres chapitres seraient plus courts, sans doute, mais encore intéressants : Colomby, Maynard, Dumoustier, etc.

On peut lire avec avec confiance les essais sur André Chénier, sur Sully-Prud'homme : ce dernier surtout, qui dénote à la fois la connaissance de l'homme et de l'auteur, est un modèle de l'application de la méthode scientifique à la littérature contemporaine.

A remarquer encore la description du logis de Victor Hugo à la Place Royale, pleine de détails inédits et fort intéressants. Un seul mot me chagrine, et c'est la conclusion : pour M. Arnould ce logis est par excellence, et restera pour les générations futures, « la maison de Victor Hugo ». Soit, à peu près comme la momie d'un homme est l'homme même. A la Place des Vosges on ne trouve pas la maison, mais le musée de Victor Hugo. La vraie maison, que le génie du poète continue à hanter, malgré tout, c'est Hauteville-House. MAURICE SOURIAU.

Léon Ollé Laprune. — *La raison et le rationalisme.* — Préface de M. Victor Delbos. — Paris, Perrin 1906, un vol. in-12, 272 p.

Il faut admirer M. Victor Delbos pour avoir su être original en parlant à son tour d'Ollé-Laprune, peu de temps après qu'on a eu sur ce noble sujet les magistrales études de MM. Maurice Blondel (1899) et Boutroux (1905). Et c'est aussi l'honneur d'Ollé-Laprune de fournir à de tels esprits un thème digne d'eux et d'avoir laissé dans leur mémoire une figure qu'ils se sentent pour ainsi dire obligés de faire revivre et de reproduire, chacun la peignant de son point de perspective et avec sa palette personnelle. Car il semble impossible qu'on discoure d'Ollé-Laprune, même philosophe, sans faire son portrait, tant la philosophie et l'homme faisaient un et s'accordaient dans une intéressante image ; et je sens que moi-même, si je m'aventurais, imprudent, à dire quelque chose à propos d'un maître qui a été le mien, voici que c'est un portrait qui voudrait naître sous ma plume. Ne vaut-il pas bien mieux qu'on l'aille chercher dans le livre, p. 202, où M. Ollé-Laprune, posant la question : « Avez-vous jamais rencontré un homme ? » avec ingénuité se décrit lui-même, de telle sorte qu'on ne désire plus rien à la ressemblance. Aussi bien, portrait de l'auteur que ce livre tout entier. Ce sont des notes que le professeur avait prises pour son cours de 1896-97 à l'école normale et qu'une intelligente piété a publiées telles quelles. Elles ont déjà la tenue que leur auteur mettait à tout et elles demeurent ce premier jet de la pensée qui donne tant d'enseignement sur un homme ; l'accent et le geste s'y ajoutent comme d'eux-mêmes pour restituer la physionomie toute entière. Dans d'autres ouvrages, M. Ollé-Laprune pouvait paraître un philosophe qui donne une importance grande au contre-coup des éléments affectifs sur l'entendement, donc à des éléments variables et individuels ; mais par la souplesse et l'étendue il se gardait bien du subjectivisme, et ce livre nous le montre cherchant par une enquête progressivement élargie tout ce que la raison individuelle comporte de lumière qui ne vient pas d'elle, ce qu'elle implique d'ordre surnaturel, ce qu'elle a et doit avoir de social et de catholique.

GEORGES DUMESNIL.

Camille Hémon. — *La philosophie de M. Sully Prudhomme*, — Préface de M. Sully Prudhomme, un vol. in-8, 464. Paris-Alcan, 1907.

Comme on s'en pourra convaincre et par le livre et par la préface, la philosophie de M. Sully Prudhomme se présente à peu près comme suit : au point de départ, un agnosticisme justifié par des raisonnements assez superficiels, d'où s'échappe intacte la sensibilité du poète ; le cœur sauve ce qu'il peut de la cargaison emportée par la mer ; l'esthétique recueille les débris de la religion et de la tradition éthique. La beauté artistique et morale est un aspect de l'être qui réconforte des tristesses que suggère le spectacle de l'univers ; la dignité humaine est un degré où s'affermir, d'où s'élancer et monter vers de meilleurs peut-être ; mais la survivance personnelle n'est qu'une espérance vague. Une sympathie vive est gardée à tout ce qui a souffert. On a l'impression première qu'un livre de cinq cents pages est un peu bien gros pour cette philosophie du poète et il faut avouer que la lecture du livre ne dissipe pas tout à fait cette prévention. A franchement parler, je doute que cette mémoire, qui nous est chère, aussi bien qu'à M. Hémon, ait quelque chose à gagner à une tractation qui expose cette pensée avec la même didactique que s'il s'agissait d'Aristote ou de Hégel, formulant en chapitres « la logique de M. Sully Prudhomme » par les mêmes procédés qu'on appliquerait à de tels logiciens. L'excuse de M. Hémon est dans son grand amour et respect pour l'homme qu'il étudie. Son étude est comme un verre grossissant qu'il porte sur toutes les parties de l'objet à connaître ; y fait-elle assez de différences ? Lorsque le verre se promène sur l'âme de Sully Prudhomme, on est captivé ; encore cette méthode durcit-elle sans doute ce que « l'aspiration » de cette âme a de fluide. S'il s'arrête sur la philosophie de Sully Prudhomme en tant que philosophie critique, on prierait l'instrument de glisser outre un peu plus vite. Tout, par l'opération de cette consciencieuse, mais impitoyable loupe, se trouve ramené sur le même plan. On aurait aimé que M. Hémon, qui montre dans cet ouvrage de belles qualités de travailleur, eût moins cédé à sa faculté de synthèse et eût accompagné davantage la pensée de Sully Prud'homme dans son devenir, avec son mouvement, ses retards, ses faiblesses, ses reprises, ses retours, ses élans. Tel qu'il est, le livre est un document sérieux qui demeurera utile à consulter, c'est une pierre pieusement gravée qui vient se placer devant la tombe en même temps ouverte. De belles citations poétiques y jettent souvent le reflet de lettres d'or ; mais si on doit quelque vérité même aux morts qu'on a aimés, la prose du poète est en comparaison des vers peu intéressante. Pour conclure, M. Hémon immole sur cette tombe la Poésie même « frappée au cœur par la Science ». Si le poète avait pu croire que ce tragique trépas fût sans résurrection, il n'en eût pas accepté pour sa destinée le bénéfice sans une dernière douleur.

GEORGES DUMESNIL.

P. Romano. — *Psicologia pedagogica.* — Torino-Bocca, 1906, un vol. in-12, 264 p.

L'ouvrage est divisé en deux parties, historique et constructive. Une introduction expose les caractères de la pédagogie moderne, positive et scientifique. Comme l'auteur estime qu'elle doit reposer sur la physio-

logie, la psychologie; l'éthique et la sociologie, on ne voit pas que les bases en aient été changées depuis l'antiquité, ni qu'elles puissent l'être. Toutefois il ne donne une histoire sommaire des doctrines de psychologie pédagogique qu'à partir des temps modernes, montrant ce qu'elles sont chez Frœbel, Pestalozzi, Herbart, Baldwin. Il ne consent pas à laisser absorber la psychologie pédagogique par la pédologie ; celle-ci, qui est une sorte de science générale, sert pour ainsi dire de matière à l'autre, qui en est l'acte. La partie constructive de l'ouvrage envisage successivement l'éducation de l'énergie psychique héréditaire, celle de l'habitude, puis de l'association des idées et des facultés réfléchies de l'esprit. L'éducation des émotions conduit à la psychologie différentielle des sexes d'abord, des peuples, des groupes scolaires, des tempéraments et types psychiques ensuite. L'auteur ne consent pas à terminer toute la conscience individuelle dans la conscience sociale et c'est pour le plus grand bien de la société même. En ce qui concerne la didactique, il incline vers les théories herbartiennes sans s'y asservir. Son livre est présenté avec modestie, avec confiance dans les progrès ultérieurs de la science, inspiré d'une psychologie toute raisonnable et écrit d'un style disert.

Georges Dumesnil.

G. M. Ferrari. — *Scritti varj.* — Roma, Società Dante, un vol. in-12, 449 p., 1902.

Cet ouvrage est dédié par l'auteur à plusieurs de ses maîtres « qui eurent l'âme belle et l'esprit étendu ». Ces qualifications s'appliqueraient aussi bien à M. Ferrari. Il ne peut être question d'analyser le recueil d'un essayiste. Ce second volume a une matière étendue ou même « universelle », comme le dit la lettre de la dédicace traduite plus haut. On y trouve des chapitres de philosophie proprement dite, par exemple à propos du langage, d'autres qui sont expressément d'un moraliste, tels ceux qui traitent de la tristesse ou de la joie ou du secret de la vie, jamais nouveau, toujours beau. Plusieurs études sont consacrées à la pédagogie, au problème qu'elle a à résoudre dans le temps présent ; une exposition est faite de la doctrine de Herbart. M. Ferrari, avec raison, compte plus sur la valeur des professeurs que sur celle du programme pour atteindre à une éducation plus parfaite et demande qu'ils soient pourvus des meilleures méthodes. Quelques essais ont trait aux questions religieuses. Avec le sens des exigences de la vie moderne, l'auteur se montre soucieux de conserver les éléments essentiels et les plus précieux de la culture classique et de retenir de même ce que le christianisme a apporté et qui n'appartient qu'à lui. Peut-être même ce qu'il y voudrait ajouter et pour ainsi dire agglomérer y a-t-il déjà sa place à son rang et à son ordre, si on en envisage bien tout l'esprit et toute l'hospitalière extension.

Georges Dumesnil.

Giorgio del Vecchio. — *I presupposti filosofici della nozione del diritto.* — Bologne-Zanichelli, un vol. gr. in-8, 192 p. 1905.

Cet ouvrage s'appuie sur une lecture étendue des principaux philosophes et juristes qui depuis l'antiquité se sont occupés de la notion du droit ou même y ont touché. Essentiellement, la question qui y est discutée est celle-ci : visiblement le droit positif évolue ; le droit en soi ne serait-il

donc qu'une illusion et comme un reflet en l'air, détaché de la matière changeante des faits juridiques variables et, par suite, de contours aussi flottants que son corps est inconsistant ? M. del Vecchio reconnait parfaitement la place qui doit être faite aux éléments empiriques du droit ; mais en faisant l'analyse du contenu philosophique de cette notion, il y trouve autre chose qui ne se laisse pas ramener à cette matière historique. Il y distingue un idéal qui loin d'en résulter, l'informe, lui sert de cause finale, est ainsi le vrai principe de son évolution. Entre l'idéal et le fait, le concept juridique sert de moyen de terme et s'avance, si je puis dire, comme une diagonale des forces. Ainsi se trouve réservé un domaine logique et philosophique du droit dont la possession est inaliénable et inexpugnable. GEORGES DUMESNIL.

Ernesto Nathan. — *La morale nella conquista della ricchezza*. — Roma-Torino, Roux 2e édit. 1907, 47 p.

Cette brochure est la leçon d'ouverture d'un cours d'éthique professionnelle à l'Institut royal des études commerciales de Rome et elle est dédiée au Souverain. La division du travail a pour ainsi dire morcelé la conscience du travailleur et celui qui concentre ses énergies dans l'activité économique et la poursuite de la richesse risque de devenir sourd et aveugle aux sollicitations de l'esprit et aux mouvements du cœur. Il importe de restituer à tous cette valeur humaine que donne seule la morale Si on jette les yeux sur les usages commerciaux, que de tromperies, de fraudes, de déloyautés ! Rien de plus urgent que de rétablir ici la notion du devoir. Qu'on examine les relations de ces deux termes, « morale » et « richesse », de nombreux problèmes apparaissent bien dignes d'étude, tels que les devoirs de l'employé, de l'employeur, la solidarité dans le travail, la spéculation, la contrefaçon, la coopération, la législation industrielle et commerciale, etc. etc.

GEORGES DUMESNIL.

Giorgio del Vecchio. — *L'etica evoluzionista*. — Roma, 1903, br. in-8, 12 p.

Cet article est une note critique sur un ouvrage où M. Salvadori s'est efforcé de faire valoir sans réserve l'éthique de Spencer, comme si elle pouvait satisfaire les exigences les plus métaphysiques de la conscience et comme si un passage était possible de ses principes empiriques à un caractère absolu. M. G. de V. remet les choses au point, rappelant qu'une morale empirique ne peut jamais produire l'obligation et concluant que M. Salvadori a été incapable de corriger les vices intrinsèques de la doctrine spencérienne. GEORGES DUMESNIL.

Emile Waxweiler. — *Esquisse d'une sociologie*. — Instituts Solvay-Bruxelles, fasc. 2, un vol. gr. in-8. 306 p. 1906.

Cet ouvrage est un notable effort pour déterminer le champ de la sociologie et ses principales divisions. L'auteur remarque que depuis la création du mot : sociologie, par Auguste Comte, la science qu'il désigne s'obstine à ne pas se montrer et qu'on est à chercher quelle est la matière exacte à laquelle elle s'appliquerait. Cette déconvenue, pour le dire en

passant, ne viendrait-elle pas de ce qu'on a attendu une science toute nouvelle, alors qu'il n'en est pas de telle, surtout dans l'ordre des choses humaines ? La sociologie est peut-être, sous d'autres noms, aussi vieille que l'antiquité et il ne s'agirait que de l'enrichir en travaillant sur d'anciennes données. Il faut convenir d'ailleurs que la sociologie ainsi comprise s'est faite, à la manière des sciences humaines, en commençant par le haut et il y a certes infiniment à ouvrer pour lui donner de larges substructions. Quoi qu'il en soit, M. Waxweiler espère vaincre cette sorte d'inertie où s'attarde la science désirée en la considérant comme une branche de l'énergétique universelle, en regardant par conséquent quelles énergies se développent chez les « individus en tant qu'ils agissent et réagissent entre eux » (av. propos, p. 11) et en substituant ainsi à la recherche d'une définition toujours fuyante un point de vue d'où envisager les faits qui édifieront dans son aspect propre la substance de la science cherchée. Telle est l'idée directrice, car après tout il en faut une, et se défendit-on de définir, elle dessine quand même d'avance la silhouette de la sociologie demandée et ses principaux membres constitutifs. Le livre est donc une succession de points de vue, mais tous en somme se superposent, restituent le plan d'un édifice. Une première partie traite de l'adaptation des êtres à leur milieu, d'où résulte ce qu'on peut appeler avec Is. Geoffroy Saint-Hilaire leur « éthologie », et dégage par différenciation le milieu social ; une deuxième partie, qui a pour objet l'analyse sociologique, en fait, la sociologie même, s'ouvre par une détermination de méthode, d'où suivent les chapitres qui ont trait à la formation sociale pendant l'élevage, aux aptitudes, aux activités et enfin aux synergies sociales. A ce point le faîte de la science décrite rejoint le droit. On demeure en doute si le cadre tracé embrasse vraiment toute la science des sociétés. Et d'autre part, à l'intérieur de ce cadre, il semble que les formes d'activité distinguées aient souvent beaucoup de tendance à se recouvrir et à se confondre. Telles qu'elles sont exposées, il est clair qu'il y en a qui ne sont plus de l'ordre de l'adaptation au milieu. L'ensemble du livre ressemble à une salle de collection où il y aurait beaucoup de compartiments et de casiers avec des étiquettes dessus, et presque pas encore d'échantillons dedans ; mais l'auteur est le premier à nous en avertir et tout son méritoire travail ne prétend qu'à une valeur d'indication. En quoi il a réussi ; et on peut croire que tout homme préoccupé de collaborer à l'avancement de la sociologie aura profit à consulter un livre qui montre des connaissances étendues et de la conscience. Le défaut d'un critère sociologique pourrait bien retentir sur le « lexique sociologique » qui est annexé et où le choix des mots ne semble relever que de « l'intuition » ; quel mot est sociologique et quel mot ne l'est pas ? Voici par exemple « s'abaisser, s'abandonner, abasourdir » qui figurent au commencement du lexique et qui sont donc sociologiques ; j'ouvre mon dictionnaire et je trouve aussitôt après « abâtardir ». Pourquoi « s'abandonner » est-il un mot sociologique et « s'abâtardir » ne l'est-il pas ?

GEORGES DUMESNIL.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Mexique : Boletin de Instruccion publica, t. IX, nº 1 (janvier 1908). — *Compte rendu sténographique des séances tenues par le Conseil supérieur de l'Instruction publique les 2, 9 et 16 janvier 1908. — Texte du projet de loi sur l'Enseignement primaire, soumis aux délibérations du Conseil supérieur.* — Documents et actes publics divers. — **D. Manuel Torres Torrija**, *Les avantages et les inconvénients de la carrière d'architecte.* — **C. Amado Nervo**, *Etudes diverses sur la langue et la littérature espagnoles. — Notes sur l'enseignement public à l'étranger :* le 4e Congrès international de l'enfance tenu à Berlin du 30 septembre au 4 octobre 1907 ; — célébration du 3e centenaire de l'Université d'Oviédo ; — concours littéraire international panaméricain, organisé par le gouvernement de la République de l'Equateur, à l'occasion du centenaire des premiers soulèvements pour l'indépendance américaine qui éclatèrent à Quito le 10 août 1809. — **Variétés universitaires. Em. Renauld** (professeur de 4e au lycée de Toulouse). *Les punitions* (article traduit de la *Revue universitaire*). — **X...**, *Les cours de perfectionnement pour les instituteurs en Danemark* (article traduit de la *Revue Pédagogique*). — **Léop. Sabbatini**, *L'enseignement commercial supérieur* (article traduit de la *Nuova Antologia*). — **M. Caullery et F. Mesnil**, *Revue annuelle de Zoologie* (article traduit de la *Revue générale des Sciences pures et appliquées*). — **A. Moret**, *La Restauration des temples égyptiens* (article traduit de la *Revue de Paris*).

République-Argentine : Archivos de Pedagogia, t. IV, nº 11 (juin 1908). — Compte rendu de la séance officielle d'ouverture des cours de l'Université de la Plata (1er avril 1908) : discours du vice-président de l'Université, Dr Agustin Alvarez ; allocution du Dr Carlos F. Melo et du Dr Sivori. — **N. Roveda**, *Histologie du système nerveux*. — Isabel J. **Chamans**, *Recherches pratiques sur l'audition*. — **Evangelina Ayarragaray**, *Recherches pratiques sur la vision*. — **Celia Gibert Bergez**, *Muscles ; force musculaire ; dynamométrie* [Les trois études précédentes sont accompagnées de tableaux statistiques, où sont consignés les résultats de très nombreuses expériences et observations]. — *Bibliographie* : livres, revues, variétés.

Revue des Deux-Mondes (octobre 1907-août 1908). — **Maurice** Croiset, *La question homérique au début du XXe siècle* (1er octobre) à propos du livre de M. Bréal. — **J. Novicow**, *La langue auxiliaire du groupe de civilisation européenne. Les chances du français* (1er décembre). « Les Germains, les Latins et les Slaves ont plus de penchant pour le français que pour l'anglais, les Anglo-Saxons plus de penchant pour le français que pour l'allemand. Par suite de cette circonstance, c'est le français qui a le plus de chances de devenir la langue auxiliaire du groupe

européen ». — **Vay de Vaya et de Caskod**, *L'évolution de l'éducation au Japon* (1er mars et livraisons suivantes). — **Ch. Richet**, *La médecine, les médecins et les Facultés de médecine* (1er juin). Les grandes villes riches sont envahies par une population médicale surabondante. M. Richet insiste sur le caractère scientifique que doivent garder les Facultés de médecine, proteste contre les efforts de certains praticiens pour séparer la médecine de la science, défend les concours pour le recrutement du personnel des Facultés. — **René Pichon**, *La vie et l'œuvre de M. Gaston Boissier* (15 juillet). C.-G. P.

Revue scientifique (février-août 1908). — *Articles de fonds.*— **Lucas Championnière**, *L'enseignement médical des hôpitaux de Paris* (1er février). — **Paul Baud**, *L'enseignement technique de la chimie dans les Universités* (22 février). Continuation d'articles sur les Universités étrangères : l'auteur sollicite l'appui financier de l'Etat et le concours de généreux donateurs, afin que la France suive l'exemple de l'étranger. — **L. Fabre**, *L'enseignement de l'électricité en Allemagne* (21 mars) insiste sur la nécessité en France « d'améliorer les laboratoires d'études et de ne pas s'attacher spécialement à des considérations purement théoriques, comme cela a lieu encore dans quelques-unes de nos grandes écoles ». — **C.-A. Laisant**, *La première éducation scientifique* (11 avril). — **Pervinquière**, *Albert de Lapparent* (1839-1908). Notice sur le regretté géologue, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (16 mai). — **C. Matignon**, *La chaire de chimie minérale au Collège de France* (30 mai et 6 juin). Histoire de cette chaire, d'abord chaire de médecine fondée en 1568, devenue chaire de chimie en 1770 et de chimie minérale en 1876. M. Matignon étudie rapidement ses prédécesseurs, parmi lesquels Nicolas Lémery au XVIIe siècle, d'Arcet au XVIIIe, puis Vauquelin qui y fit un court séjour, Thénard, Pelouze, Balard, Schutzenberger et M. Le Châtelier. — **Jungfleisch**, *L'œuvre chimique de Marcellin Berthelot* (11 juillet). Leçon d'ouverture du cours de chimie organique, faite au Collège de France le 24 mars 1908.

Informations et nouvelles. — Un comité provisoire a été formé pour la fondation d'un Institut scientifique des Indes : une importante donation par testament a été faite par un négociant parsi. Un chimiste collaborateur de sir Ramsay, M. Morris Travers est nommé directeur de l'Institut, qui comprend dès maintenant six chaires (4 juillet). — La compagnie des drapiers de Londres a fait don à l'Université d'Oxford d'une somme de 12.000 liv. st. pour la fondation de laboratoires (18 juillet). — Le 1er septembre sera inauguré à Berne un monument au physiologiste Albert de Haller, ancien professeur de l'Université (1708-1777) à l'occasion du deuxième centenaire de sa naissance.

Revue bleue (*Revue politique et littéraire*) février-août 1908. — **C. Bouglé**, *Les Universités et l'armée* (18 avril). Sur la collaboration des Universités et de l'armée. — **G. Lanson**, *L'antirationalisme, l'antiintellectualisme et l'école* (25 avril). Sur l'application des théories philosophiques de MM. Poincaré et Bergson à l'éducation : « Dans l'enseignement primaire et secondaire, nous n'avons pas à tenir compte de l'irrationalisme, sinon pour essayer d'en diminuer la part dans la pensée et dans la vie des hommes que nous aidons à se former. — **F. Buisson**,

La crise scolaire (9 mai) Les catholiques ont fondé des associations de pères de famille pour la surveillance de l'école publique. L'école laïque n'a rien à craindre de cette surveillance Il y a d'autres raisons de la crise scolaire : les progrès du syndicalisme universitaire ont suscité des tempêtes. M. Buisson considère que l'instituteur est obligé de parler à ses élèves de toutes les questions les plus brûlantes, de celles qui divisent et passionnent les hommes jusques et y compris celles d'ordre politique, économique et social. C'est beaucoup, tout au moins pour des candidats au certificat d'études. Il juge la neutralité absolue impossible dans l'enseignement. En conclusion il propose quelques réformes, qui presque toutes relèvent du Parlement. — **J. Harmand**, *Le problème de l'instruction publique en Indo-Chine* (16 et 23 mai). — **Alfred Hachette**, *Un conspirateur universitaire. François Chauvet* (6 et 13 juin).

C.-G. Pigavet.

Annales de l'Université de Grenoble, t. XX, nº 2 (2e trimestre 1908). — **Th. Rosset**, *Le P. Bouhours continuateur de Vaugelas* : étude qui fait suite à celle que M. Rosset a écrite sur le P. Bouhours critique des jansénistes. Le P. Bouhours voulut continuer et compléter Vaugelas en écrivant un livre intitulé : *Remarques nouvelles sur la langue française*. M. Rosset cite un grand nombre de ces *Remarques* ; puis en conclusions, à propos du P. Bouhours et de ses émules du xviie siècle, il formule ce jugement : « Leur travail eut une très grande utilité ; il força les écrivains à écrire non plus selon leur fantaisie, mais selon un idéal de correction et d'exactitude ; la langue en acquit la stabilité et la clarté, qui firent au xviiie siècle la conquête de toute l'Europe et répandirent à travers le monde les idées des philosophes. Mais cet esprit grammatical eut des conséquences lointaines funestes ; il n'était pas assez souple pour suivre la langue vivante et se plier à ses incessantes transformations. Le résultat fut le divorce de la langue littéraire et de la langue réelle ; écrire correctement, ce fut bientôt écrire en manchettes ; le naturel, le pittoresque, toute la réalité concrète et vivante du langage s'en allait peu à peu ; de leurs bandelettes étroites, les grammairiens enserraient la langue, comme si elle eût été morte. C'est à eux que nous devons notre grammaire si rigide, si compliquée, si différente même aujourd'hui de la syntaxe populaire et naturelle ». — **P. Cuche**, *Préface pour la première traduction en langue hongroise de la criminalité comparée de Tarde*. — **J. Duquesne**, *Cicéron, Pro Flacco, §§ 30-32 et l' « in integrum restitutio »*, étude à la fois historique et juridique sur diverses particularités du droit grec et du droit romain. — **Ed. Hesse**, *Sur le minimum d'eau nécessaire pour un petit élevage de Salmonides à une température constante de 12°*. — **W. Kilian**, *Explorations exécutées en vue de la revision des feuilles de Grenoble et Vizille au 80.000e; Lyon, au 320.000e ; Privas, au 80.000e de la carte géologique*. — **P. Lory**, *Mélanges de géologie dauphinoise*. — **W. Kilian**, *Mélanges géologiques*. — Inauguration de l'Institut français de Florence.

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.

Darboux, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.

Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.

Hauvette, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, séc.-gén.-adj.

Appell, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.

Audibert, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.

Bloch, professeur à la Sorbonne.

Debove, doyen honoraire de la faculté de médecine.

G. Blondel, docteur ès lettres.

Emile Bourgeois, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole libre des sciences politiques.

Boutroux, de l'Institut, directeur de la Fondation Thiers.

Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.

Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.

Dejob, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.

Edmond Dreyfus-Brisac

Egger, professeur à la Faculté des Lettres.

Esmein, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.

Flach, professeur au Collège de France.

Gariel, professeur à la Faculté de médecine.

Gérardin, professeur honoraire à la Faculté de droit.

Giard, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences

C. Jullian, professeur au Collège de France.

Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'Ecole Normale supérieure.

Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.

A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques.

Lelong, chargé de cours à l'Ecole des Chartes.

Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.

Lyon-Caen, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.

G. Monod, de l'Institut.

Perrot, de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale supérieure.

Picavet, directeur à l'Ecole des Htes Etudes.

Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.

Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.

Tannery, sous-directeur de l'Ecole Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.

Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.

Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.

Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.

Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).

Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.

Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.

Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.

Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.

Dr Buchrler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.

Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.

B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).

César-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.

Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.

Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.

Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.

Dessertaux, professeur à l'Université de Dijon.

Datina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.

Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).

Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.

Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.

Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.

Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Vienne*.

Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.

Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.

L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.

Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.

Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.

Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.

Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.

L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.

Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.

Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.

Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.

Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.

T. E. Holland, Professeur de dr international à l'Université d'*Oxford*.

E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.

Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.

Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.

Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.

Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.

L. Leclerc, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.

Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen *Pékin* (Chine).

A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.

Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.

Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.

Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.

Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.

Dr Naeldeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.

Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.

Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.

Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.

Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.

Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.

Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.

H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.

Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.

Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.

Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*.

A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.

Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.

Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.

Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.

Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.

Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.

Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.

Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.

Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.

Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.

Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*

Commandeur Zanfi, à *Rome*.

Dr J. Wychgram, (Leipzig).

Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. LVI. — N° 11. 15 NOVEMBRE 1908.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE
Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE
Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies
F. PICHON ET DURAND-AUZIAS, administrateurs
Librairie du Conseil d'Etat et de la Société de Législation comparée
20, rue Soufflot, (5e arrt)

1908

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.

Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Parait le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2 fr. 50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

---

MM. les Collaborateurs qui désirent un tirage à part ou un extrait de leur article sont priés d'en adresser la demande à la librairie, au moment où ils renvoient leurs épreuves. Il n'est pas fait de tirage pour moins de cent exemplaires.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires........	**20** fr.	100 exemplaires........	**25** fr.
Par 50, en plus,........	**5** fr.	Par 50, en plus........	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue............ **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

OUVERTURE DES CONFÉRENCES

DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

La séance d'ouverture de la Faculté des lettres de l'Université de Paris a eu lieu le mercredi 4 novembre 1908 sous la présidence de M. le Doyen Alfred Croiset, membre de l'Institut, entouré des professeurs de la Faculté, M. Croiset a prononcé le discours suivant :

I

Messieurs,

La première place, dans nos comptes rendus annuels, appartient, vous le savez, au souvenir de nos collègues disparus et la liste en est malheureusement bien longue cette année.

Le plus ancien par l'âge et par la date de sa nomination, M. Charles Lenient, ne nous appartenait plus que par l'honorariat. Il s'est éteint au mois d'août dernier. Les générations nouvelles d'étudiants ne l'avaient jamais connu, et même parmi nos collègues beaucoup sont entrés à la Faculté lorsqu'il avait cessé d'y professer. Dans la dispersion des vacances nous n'avons pu lui rendre les derniers devoirs. Qu'il me soit permis de rappeler aujourd'hui son nom et ses services. Charles Lenient avait remporté le prix d'honneur de discours latin au concours général à une époque où ce genre de succès était considéré comme un premier pas vers la gloire ; c'était en 1846. Après avoir été un brillant élève de l'Ecole Normale, il était devenu l'un des professeurs de rhétorique les plus réputés des lycées de Paris. De là, il était passé à l'Ecole Normale comme maître de conférences, ensuite à la Faculté, où il fut suppléant, puis successeur de Saint-René Taillandier, dans la chaire de poésie française. Il avait les enthousiasmes généreux et l'éloquence imagée d'une génération qui avait pu voir les derniers romantiques. Mais il y joignait une curiosité qui le portait volontiers vers les sujets peu explorés et un goût prononcé pour la verve satirique et gauloise de

notre littérature. Sa thèse sur Bayle, son livre sur *La satire en France au moyen âge*, établirent sa réputation d'écrivain. Plus tard, c'est aussi vers la comédie qu'il se tourna de préférence. Ses élèves et ses auditeurs gardent le souvenir de son savoir étendu, de sa parole chaude et vivante, de son cœur affectueux et généreux.

Un autre de nos professeurs honoraires, Henri Lantoine, ancien secrétaire de la Faculté, nous a été enlevé le 18 septembre. Il nous avait quitté, il y a deux ans, comme s'il avait eu le pressentiment que ses forces étaient sur le point de le trahir. Mais sa mémoire est toute présente encore parmi nous. Il appartenait à la Faculté depuis 1879. Il y était entré comme maître de conférences de latin, après avoir passé par divers lycées et par deux Facultés de province. Ses élèves de ce temps-là, qui ne sont plus des jeunes gens, parlent encore de la manière dont il savait les diriger dans l'exercice des vers latins. Car il était un excellent latiniste et un lettré délicat. Les poètes latins ont été jusqu'à la fin de sa vie les plus chers compagnons de ses loisirs. Une édition savante du V[e] livre de Lucrèce, faite en collaboration avec M. Benoist, montre ce qu'il aurait pu faire dans cette voie. Mais il n'y resta que peu de temps. Au bout de trois ans, le secrétariat de la Faculté étant devenu vacant, il succéda à M. Lorquet, en 1882. L'humanisme y perdait sans doute quelques bons travaux, mais la Faculté lui dut beaucoup. Il a été pour deux doyens successifs, pendant vingt-cinq ans, le plus précieux des collaborateurs et le plus dévoué des amis. De nombreuses générations d'étudiants ont pu apprécier son obligeance et son aménité.

M. Gebhart, décédé le 21 avril, avait aussi cessé d'enseigner, mais il restait titulaire de sa chaire et nous espérions bien le voir encore longtemps parmi nous. Il était dans toute la force de sa belle intelligence, et sa santé physique, jusqu'aux derniers mois, semblait intacte. Sa mort imprévue a fait un grand vide dans nos rangs. Sa disparition sera ressentie non seulement par ses fidèles auditeurs, qui, depuis si longtemps, ne se lassaient pas de l'entendre parler avec tant d'esprit et tant de grâce des choses d'Italie, qu'il savait si bien, mais aussi par un nombreux public de lecteurs pour qui chaque publication nouvelle de Gebhart était un régal. Ce lorrain, lorrain de race et de cœur, était en même temps le plus délicieux des latins. Il aurait eu de la peine, je crois, à faire le compte de ses voyages en Italie. Il avait poussé jusqu'en Grèce, où il avait séjourné trois ans comme membre de l'Ecole française d'Athènes. Il se sentait un peu le compatriote d'Ulysse, aussi bien que de Dante ou de saint François d'Assise. N'oublions pas d'ailleurs qu'il l'était aussi de Rabelais et de Panurge. La douce France de la

Loire, les rivages de la Méditerranée, voilà les pays heureux où son imagination d'artiste et de conteur revenait sans cesse. Ce qui ne l'empêchait pas d'être le plus fidèle des fils de Nancy, où il retournait dès qu'il le pouvait, et dont il s'est souvenu dans ses dernières volontés. Je ne saurais, en ce moment, rappeler tous les titres de Gebhart à notre admiration et à nos regrets. Vous le connaissiez ; je ne puis, dans cette revue rapide de nos deuils, qu'exprimer d'un mot nos sentiments unanimes. Nous aimions en lui non seulement le professeur et l'écrivain qui faisait honneur à la maison, mais aussi le spirituel et charmant collègue, très aimable et très écouté.

Deux autres encore ont disparu, Brochard et Hauvette, en pleine activité.

Pour Brochard, le mot d'activité peut sembler étrange, quand on songe au long martyre de ses dernières années. Il est strictement vrai, pourtant. C'est à la veille de la reprise des cours, au moment où il se préparait à reparaître dans sa chaire, qu'il a été pris par la mort, le 25 novembre dernier ; et il avait continué héroïquement à faire tout son devoir de professeur jusqu'à la fin de la précédente année scolaire. On a dit sur sa tombe, et je ne le répéterai pas, ce qu'avait été le prodigieux effort de son courage depuis vingt ans : cette lutte incessante de sa volonté contre la cécité, contre les tortures physiques, et la victoire incessamment renouvelée de sa pensée sur son corps ; ce stoïcisme pratique, tout à fait selon l'esprit des anciens sages qu'il aimait ; cette grandeur morale qui ne voulait rien devoir qu'à la ferme lucidité de sa raison. Son enseignement n'avait jamais témoigné d'une science plus sûre ni d'une dialectique plus vigoureuse qu'au moment où sa parole allait se taire pour jamais. Nous chercherons longtemps encore, dans les soutenances de thèses philosophiques, ce penseur qui était aussi un orateur. et nous nous affligerons de ne plus le trouver à nos côtés.

Amédée Hauvette, enfin, était le plus jeune de tous, l'un des plus récents de nos titulaires. Personne plus que lui ne semblait assuré de pouvoir longtemps encore prodiguer à ses étudiants son dévouement et sa science. Il était aimé d'eux comme il l'était de tous ses collègues. On ne pouvait le voir sans être d'abord attiré vers lui par cette aménité charmante qui caractérisait la distinction naturelle de toute sa personne. Ces dehors n'étaient pas trompeurs. La grâce des manières traduisait chez lui une vraie bonté, en même temps qu'une parfaite élégance d'esprit. Sa modestie sincère ne pouvait cacher sa science solide et étendue, fondée sur un labeur consciencieux et sur un judicieux bon sens. Ces qualités lui avaient donné de bonne heure une grande autorité sur ses élèves. Elles rendaient

aussi sa collaboration particulièrement précieuse à ses collègues, surtout aux hellénistes, plus rapprochés de lui par la communauté de leurs travaux, et qui avaient le plaisir de constater sans cesse dans leur petit groupe une entente complète et sans réserve.

Au début de la présente année scolaire, notre collègue, M. Baret, a exprimé le désir de prendre sa retraite. La Faculté a demandé et obtenu pour lui le titre de professeur honoraire, juste témoignage de notre reconnaissance pour les grands services que M. Baret n'a cessé de rendre parmi nous à l'enseignement de l'anglais. Les étudiants du certificat d'aptitude, en particulier, se rappelleront avec quel zèle et quelle impeccable connaissance de la langue M. Baret se dévouait à la très lourde tâche qui incombe à nos professeurs de langues vivantes.

Trois de nos collègues sont devenus titulaires : MM. Lévy-Brühl, professeur d'histoire de la philosophie moderne, en remplacement de M. Boutroux ; M. Andler, professeur de langue et littérature allemandes, en remplacement de M. Ernest Lichtenberger, et M. Puech, professeur de poésie grecque, en remplacement de M. Amédée Hauvette.

MM. Haumant, Plessis, Delbos et Rauh sont devenus professeurs ajoints.

L'enseignement de M. Espinas, en congé, a été confié à M. Bouglé ; celui de Victor Brochard, à M. Rodier.

Toutes ces nominations, conformes au vœu de la Faculté, récompensent des titres éclatants ou appellent dans nos rangs des maîtres encore jeunes, mais éprouvés, que nous nous réjouissons de voir accroître pour leur part la bonne renommée de la maison.

Pour la conférence de langue et littérature grecques rendue vacante par la nomination de M. Puech comme titulaire, M. le ministre a choisi et nommé M. Bourguet.

Enfin, messieurs, l'enseignement des langues vivantes va recevoir un accroissement notable, que nous appelions depuis longtemps de tous nos désirs. En dehors du successeur qui sera donné à M. Baret, nous aurons deux maîtres de conférences de plus que l'année dernière, un pour l'anglais, un autre pour l'allemand. L'une de ces deux créations a pu se faire grâce à la transformation du cours de philosophie qui avait été laissé vacant par la mort de M. Hamelin. Nous aurions aimé à voir cet enseignement donné à un maître qui eût introduit à la Faculté l'histoire de la philosophie dans ses rapports avec les sciences. La chose n'ayant pas été possible, nous avons dû songer aux intérêts pressants de l'enseignement des langues vivantes. L'adhésion cordiale de nos collègues philosophes et l'autorisa-

tion de l'administration supérieure nous ont permis de réaliser cette grande amélioration par la création d'une conférence d'allemand. Elle a été complétée par la généreuse libéralité du Conseil de l'Université, qui nous a donné une conférence supplémentaire d'anglais. Nous en exprimons notre très vive reconnaissance au Conseil et à M. le recteur Liard, qui a bien voulu, dans cette circonstance, se faire auprès du Conseil notre avocat le plus persuasif. D'ici à très peu de jours nous aurons donc, pour chacune des deux grandes littératures germaniques, quatre professeurs au lieu de trois. Nos collègues, moins surchargés, pourront guider leurs élèves plus efficacement, et le bien qui en résultera pour les études nous console d'avoir dû demander à la philosophie un sacrifice momentané.

II. — ÉTUDIANTS

Le nombre des étudiants immatriculés est passé de 2.649, chiffre de l'année précédente, à 2.854 en augmentation de 205.

Sur ces 2.854 étudiants, immatriculés à la Faculté des lettres, 344 étaient étudiants de la Faculté de droit, 2 de la Faculté des sciences, 3 de la Faculté de médecine Restent 2.498 étudiants qui ne sont immatriculés qu'à la Faculté des lettres ou s'y sont fait immatriculer d'abord.

Sur ce total, les étrangers sont au nombre de 1.062 (351 étudiants, 711 étudiantes), contre 906 les années précédentes. Les plus forts contingents sont fournis par la Russie (513), l'Allemagne (177), l'Angleterre (84) et les Etats-Unis (68).

Ces 2.854 étudiants se répartissent de la manière suivante entre les diverses branches d'études :

Licence	749
Agrégations	276
Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes	218
Certificat d'études françaises	544
Diplômes d'études supérieures	212
Doctorat ès lettres	32
Doctorat d'Université	62
Travail libre	761
Total	2.854

III. — EXAMENS

Baccalauréat. — Les chiffres relatifs au baccalauréat sont les suivants :

1° *Total des candidats*

Baccalauréat classique, ancien programme :

Première partie		4
Deuxième partie		61
	Total	65

Baccalauréat classique, nouveau programme :

Première partie.	latin-grec	1.021
	latin-sciences	1.397
	latin-langues	1.392
	Total	3.810
Deuxième partie		2.571

Baccalauréat moderne :

Première partie		4
Deuxième partie		16
	Total	20

Total général : 6.466 contre 6.197 l'année précédente.

2° *Proportion des reçus*

Ancien programme :

Première partie	4	sur	4	(100 0/0)
Deuxième partie	28	—	61	(45 0/0)

Nouveau programme :

Latin-grec	468	sur	1.021	(45 0/0)
Latin-sciences	662	—	1.397	(47 0/0)
Latin-langues	569	—	1.392	(40 0/0)
Deuxième partie	1.400	—	2.571	(54 0/0)

Moderne :

Première partie	4	—	4	(100 0/0)
Deuxième partie	6	—	16	(37 0/0)

Il est à remarquer que les moyennes du baccalauréat moderne sont dénuées de valeur à cause de l'insignifiance des chiffres. C'est la fin d'une liquidation. On peut en dire autant des moyennes relatives à l'ancien programme.

Pour le nouveau programme, c'est toujours le latin-langues qui a

les moyennes les plus faibles. Il est évident que cette section est surtout recherchée par les élèves qui n'ont le goût ni du grec ni des sciences. Leur préférence est surtout négative.

En latin-grec, la moyenne est assez bonne, mais il est à remarquer que beaucoup de candidats, dans cette section, sont d'une extrême faiblesse. Entre les bons et les mauvais, il n'y a presque pas d'intermédiaires. Les uns ont choisi le latin-grec par goût, ou en vue de leurs études ultérieures. Les autres sont simplement restés dans la section traditionnelle parce qu'ils n'avaient aucun goût pour une autre, sans en avoir d'ailleurs davantage pour celle-là, ou bien ils ont obéi à un désir de leurs parents.

Licence. — A la licence, 602 candidats se sont présentés, contre 523 l'année précédente ; 279 ont été admis, contre 299 l'année précédente. La proportion des reçus est donc plus faible. C'est l'effet évident des nouveaux programmes, plus souples, mais qui exigent des connaissances plus précises. Il est possible qu'il y ait eu, la première année, un peu de surprise chez les candidats, mais il se peut aussi que l'examen soit devenu réellement plus difficile. S'il en est ainsi, la Faculté ne saurait le regretter : en demandant plus de travail à ses étudiants, elle a conscience de leur rendre service et d'encourager les fortes études. Nous verrons cette année et les années suivantes si cette proportion se maintient ou si elle n'est qu'accidentelle.

Doctorat ès lettres. — Le nombre des soutenances de thèses pour le doctorat ès lettres s'est élevé à 27, comme l'année précédente. Sur ces 27 soutenances, 17 ont été suivies de la mention *très honorable* : c'est assez dire que le niveau du doctorat reste très élevé et qu'il est aujourd'hui tout à fait rare de voir des thèses qui ne répondent pas complètement aux exigences de la science. La thèse complémentaire, qui a remplacé depuis quelques années l'ancienne thèse latine, est maintenant presque toujours ce qu'elle doit être, une étude technique et précise destinée à montrer sous un autre aspect les qualités de savant du candidat. Je répète une fois de plus que la Faculté, loin d'exiger des thèses très volumineuses, comme on persiste souvent à le croire, est reconnaissante aux docteurs qui savent être brefs.

Doctorat d'Université. — Le doctorat d'Université a été subi par 13 candidats, contre 10 l'année précédente. Neuf de ces treize thèses ont mérité la mention *très honorable*. La proportion est sensiblement plus forte que l'année dernière (3 sur 10) ; elle prouve que les candidats nous arrivent mieux préparés et se rendent mieux compte des exigences légitimes de la Faculté.

Certificat d'études françaises. — Le certificat d'études françaises a un succès toujours croissant : les épreuves en ont été subies par 301 étudiants ou étudiantes de nationalité étrangère, contre 214 l'année précédente ; 145 ont été admis. Ces chiffres témoignent de la faveur qui s'attache à cet examen, et la proportion des reçus, un peu moins de la moitié, montre assez que le succès ne s'obtient que par une préparation sérieuse.

Diplôme d'études supérieures et agrégation.— J'arrive au diplôme d'études supérieures et à l'agrégation, qui sont devenus, vous le savez, deux parties connexes d'un même tout. J'ai déjà exprimé l'idée que cette organisation nouvelle semblait heureusement conçue et propre à donner de bons résultats. Cette impression s'est fortifiée. Les candidats au diplôme supérieur ont fait preuve en général des qualités scientifiques indispensables à de futurs professeurs, et les candidats au concours d'agrégation, débarrassés de cet apprentissage méthodique, ont pu donner plus de soin à leur préparation professionnelle et à leur culture générale. Des deux côtés, les résultats ont été excellents, sauf quelques réserves que j'indiquerai tout à l'heure.

Les examens du diplôme d'études supérieures ont été subis par 141 candidats, presque tous futurs professeurs, et 121 ont été admis. Il résulte de là qu'un bon licencié, bien dirigé et bon travailleur, peut et doit conquérir en un an le diplôme qui lui ouvre l'accès de l'agrégation. Ces chiffres se décomposent ainsi :

Philosophie	25 candidats,	22 admis
Histoire	35 —	30 —
Langues classiques. .	48 —	41 —
Langues vivantes . .	33 —	28 —

Dans tous les ordres d'enseignement, la moyenne des mémoires a été jugée bonne, et quelques-uns étaient excellents. Voici les deux réserves que je dois faire.

Pour les langues vivantes, la même difficulté que je signalais l'année dernière subsiste : la nécessité où sont les candidats d'acquérir une parfaite possession pratique de la langue se concilie parfois malaisément avec un travail d'un caractère scientifique, auquel plusieurs, en outre, sont moins bien préparés par leurs études antérieures. Il semble donc qu'il y ait là quelque chose à trouver qui concilie dans la mesure du possible deux besoins assez différents.

Pour les lettres et la philosophie, si les mémoires ont été bons, il n'en a pas toujours été de même des explications grecques et latines.

Certains étudiants ont trop oublié que le mémoire n'est pas tout, et que les explications de textes, dans le diplôme d'études supérieures, doivent remplacer l'ancienne explication dite « scientifique » de l'agrégation. Quelques-uns ont apporté à l'examen oral des notes développées qui les dispensaient trop de l'effort personnel qu'on leur demandait et qui les empêchaient de montrer jusqu'à quel point ils s'étaient assimilé les textes. Il ne doit pas subsister de malentendu à cet égard. Les étudiants ont à préparer trois textes « étendus », dit le règlement. Cette préparation doit être critique et exégétique. Dans l'explication orale de l'examen, ils doivent faire la preuve que ces textes leur sont connus à fond, qu'ils en possèdent les idées et la langue, et qu'ils n'ont pas besoin de recourir à des notes pour exprimer, à propos d'un passage donné, ce qu'ils ont à en dire. L'explication doit montrer qu'ils s'y meuvent à l'aise, qu'ils sont des hellénistes et des latinistes suffisants, et qu'ils sont capables de faire sentir à des élèves, avec la signification précise du morceau, l'intérêt qu'il présente. J'insiste sur ces observations pour avertir nos futurs candidats au diplôme d'études supérieures que la Faculté a l'intention de tenir la main à ce que le caractère véritable de l'épreuve ne soit pas altéré.

Les résultats du concours d'agrégation ont été les suivants :

Philosophie. . .	7	dont	6 de l'Ecole normale
Histoire. . . .	14	—	4 —
Lettres	17	—	10 —
Grammaire. . .	7	—	3 —
Anglais	6	—	1 dame
Allemand . . .	11	—	1 de l'Ecole normale et 2 dames.
	62		

Ces résultats sont fort satisfaisants. J'ajoute, et c'est pour nous une grande satisfaction, qu'ils sont assez conformes à nos espérances et que les échecs imprévus ont été rares, malgré l'incertitude inévitable qui se mêle toujours aux épreuves des concours et qui les rend si redoutables même aux mieux préparés.

Je dirai encore une fois du stage pédagogique ce que j'en disais l'année dernière : il résulte des rapports qui m'ont été remis que nos étudiants en ont tiré un excellent profit à tous égards. Beaucoup de ces rapports, où nos futurs agrégés racontent leur premier contact avec une classe, sont remplis d'observations intéressantes. Tous témoignent d'une attention soutenue et d'un grand désir de bien faire, en même temps que d'un vif intérêt pour les méthodes qu'ils voient appliquées par les professeurs. Ceux-ci, d'autre part, sont

unanimes à se louer du zèle de nos étudiants et à relever les qualités pédagogiques dont ils ont déjà donné des preuves.

IV. — DIPLOME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Il me reste, Messieurs, à vous dire quelques mots d'un nouveau diplôme qui sera décerné pour la première fois à la fin de la présente année scolaire.

Depuis longtemps, nous étions préoccupés d'une difficulté qui se présentait pour ceux de nos étudiants étrangers qui avaient obtenu le certificat d'études françaises. Un certain nombre d'entre eux avaient le désir de ne pas en rester là et de continuer leurs études à la Faculté. Mais la nature de nos examens ne se prêtait guère à ce désir. Le doctorat d'Université, auquel nous voulons maintenir toute sa valeur scientifique, exige, pour être abordé avec succès, une maturité d'esprit, une habitude du travail personnel, une pratique des recherches méthodiques, qu'on ne pouvait raisonnablement attendre d'étudiants qui avaient dû, pendant une première année de séjour à la Faculté, s'initier d'une manière générale à la culture française. Quant à nos diverses licences, outre qu'elles ne sont accessibles qu'aux bacheliers, elles exigent toutes des études latines poussées assez loin : beaucoup de jeunes filles, pourvues du certificat d'études françaises, n'ont jamais étudié le latin, et sont cependant capables de dépasser le niveau du certificat. Nous avions bien, il est vrai, une attestation d'études supérieures qui pouvait être accordée, sans condition de grades, à tout étudiant ayant suivi avec zèle les enseignements de la Faculté. Mais cette attestation n'a jamais été ni très connue ni très recherchée. Il n'y a pas lieu d'en être surpris : la valeur en était trop variable et trop mal déterminée. La Faculté en a donc décidé la suppression, et elle l'a remplacée par un nouveau diplôme, intermédiaire entre le certificat d'études françaises et le doctorat d'Université, d'un caractère nettement défini, et qui puisse tenir, entre le certificat et le doctorat, une place analogue à celle qu'occupe la licence, dans la série de nos grades d'Etat, entre le baccalauréat et le doctorat ès lettres. Nous l'avons appelé *diplôme d'études universitaires*, en attachant à ce mot « universitaires » le sens aujourd'hui bien net qu'implique en tout pays la destination scientifique des Universités.

En voici l'économie générale. Il exige deux conditions : une certaine scolarité, et un examen subi avec succès.

La scolarité est de deux ans et doit être effective, c'est à-dire qu'elle oblige l'étudiant à suivre, pendant chacune de ces années, trois cours ou conférences au moins. Dans certains cas exceptionnels, la scolarité peut être réduite par la Faculté à une année, jamais à moins.

L'examen comprend deux parties, l'une écrite, l'autre orale. L'épreuve écrite consiste dans la composition d'un mémoire d'ordre philosophique, historique, géographique ou philologique, composé en français et préparé à la Faculté. Ce mémoire est comme une petite thèse, portant sur un sujet limité, qui permet cependant à l'étudiant de s'exercer à la pratique de la méthode et de montrer qu'il sait déjà l'appliquer à une question facile. L'épreuve orale comprend : 1° la soutenance en français de ce mémoire devant un jury de trois membres ; 2° une interrogation sur des cours suivis à la Faculté ; 3° l'explication en français d'un ouvrage agréé par un des membres de la Faculté. Ces diverses épreuves n'ont pas besoin, je crois, de commentaire ni de justification, elles s'entendent d'elles-mêmes, et l'on voit assez que, tout en laissant à l'étudiant la liberté de suivre ses goûts, elles donnent à son travail une direction déterminée et un sérieux contrôle.

Nous espérons, Messieurs, que l'examen ainsi constitué répondra aux vœux souvent exprimés par certains de nos étudiants, surtout parmi les étudiants étrangers. L'affluence de ceux-ci, qui nous est très précieuse, nous crée envers eux des devoirs auxquels nous tâchons de satisfaire, sans diminuer la part de nos compatriotes ni affaiblir la solide structure de nos examens d'Etat. Il faut, Messieurs, qu'il y ait ici place pour tout le monde. Ce n'est pas toujours facile, même au point de vue matériel. Mais nous sommes sûrs que tous, étudiants et professeurs, se prêteront de bonne grâce aux difficultés inévitables, en songeant au rôle essentiel que l'Université de Paris doit remplir. Nous n'imaginons pas une France ni une ville de Paris s'enfermant dans un égoïsme jaloux et maladroit. L'action véritable, la seule durable et féconde, est celle qui s'opère par le rayonnement des idées. Nous n'avons rien à cacher des nôtres, et nous souhaitons qu'on nous connaisse dans notre libre et sincère effort vers la vérité.

LE TROISIÈME CONGRÈS
D'HISTOIRE DES RELIGIONS

OXFORD, 14-18 SEPTEMBRE 1908

Le troisième Congrès international d'Histoire des Religions s'est tenu à Oxford du 14 au 18 septembre 1908. Le premier de ces congrès, organisé par la Section des sciences religieuses de l'Ecole des Hautes-Etudes, se réunit à Paris en 1900 sous la présidence d'Albert Réville. Le succès en fut tel qu'on décida de réunir tous les quatre ans un congrès semblable et qu'un comité international permanent fut constitué pour s'occuper des questions relatives à ces congrès périodiques. Le deuxième congrès eut lieu en 1904, à Bâle, sous la présidence du professeur von Orelli. Le troisième vient de se terminer, il y a quelques jours, à Oxford.

Ce congrès a été préparé par les soins d'un comité local, que présidait le professeur Percy Gardner, assisté de deux secrétaires, MM. Estlin Carpenter et L. R. Farnell. Le congrès lui-même a eu comme président honoraire le professeur Tylor, le « Nestor de l'anthropologie », et comme président effectif Sir A. C. Lyall. Il était divisé en neuf sections : 1° Religions des peuples de civilisation inférieure, y compris le Mexique et le Pérou précolombiens ; — 2° Religions de la Chine et du Japon ; — 3° Religion de l'Egypte ; — 4° Religions des peuples sémites ; — 5° Religions de l'Inde et de l'Iran ; — 6° Religions de la Grèce et de Rome ; — 7° Religions des Germains, des Celtes et des Slaves ; — 8° Religion chrétienne ; — 9° Méthode et but de l'histoire des Religions. Cette neuvième et dernière section n'existait pas dans les deux congrès de 1900 et 1904. Sa création est amplement justifiée par les controverses très importantes qui se sont élevées depuis quelques années à propos de la méthode applicable à l'histoire des Religions.

Le Conseil de l'Université d'Oxford avait mis fort aimablement à

la disposition du congrès les *Examination Schools*. C'est dans une des vastes salles de ce bel édifice que le congrès commença ses travaux, le mardi matin 15 septembre, par une séance générale. M. Percy Gardner déclara le congrès ouvert. En l'absence du vice-chancelier de l'Université. M. Heberden, principal du Collège Brasenose, souhaita la bienvenue aux congressistes; il rappela le rôle que l'Université d'Oxford avait joué dans les progrès de l'histoire des Religions avec des hommes comme Max Müller et Tylor, avec l'organisation des *Gifford Lectures*, avec la publication des *Sacred Books of the East*. M. Percy Gardner prit ensuite la parole et salua l'assemblée au nom du Comité local. Il exprima, en termes émus, les regrets inspirés à tous par la mort prématurée et inattendue de savants tels que H. Pelham, Jean Réville, Dieterich. Il montra toute l'utilité des congrès scientifiques et insista sur les avantages que la science comparée des religions devait certainement retirer de telles rencontres entre historiens et savants venus de tous les points de l'horizon.

Au nom des représentants des gouvernements étrangers, M. Guimet, délégué officiel de la France, répondit en remerciant le Comité local et l'Université de leurs souhaits de bienvenue. « Les fondateurs des grandes religions, ajouta-t-il, ont tous été des moralistes. En étudiant leur action et leur influence, les historiens des religions font donc une œuvre utile, non seulement à la science, mais encore au progrès moral de l'humanité ». Le professeur von Orelli, de Bâle, qui présida le second congrès de 1904, parla après M. Guimet au nom des délégués des Universités, Académies et Corps savants. Il exprima la grande joie que tous les délégués avaient éprouvée de venir à Oxford ; il montra que, par sa richesse en manuscrits et en monuments de toutes sortes, par l'étendue et la diversité de ses possessions coloniales, l'Angleterre semblait être le pays désigné pour tenir le premier rang dans la science des religions.

Lorsque ces discours de bienvenue furent terminés, le président honoraire du congrès, le vénérable E. B. Tylor, se leva pour appeler le président effectif, Sir Lyall, à occuper le fauteuil. Toute l'assemblée, dans un sentiment unanime de respectueuse admiration, se leva en même temps et fit à l'éminent auteur de la *Civilisation primitive* une ovation prolongée. De vifs applaudissements accueillirent aussi Sir Lyall, au moment où il commença la lecture de son discours présidentiel. Dans ce discours, où la précision de la forme s'allie à l'élévation et à la largeur des idées, Sir Lyall a étudié, dans leurs grandes lignes, les relations des Etats et des gouvernements avec les religions universalistes, le Christianisme, l'Islamisme, le

Bouddhisme, l'Hindouisme. Après avoir montré ce que ces relations avaient été dans l'histoire, il n'a point dissimulé que de nouvelles tendances se manifestaient à notre époque ; que les Etats-Unis et la France avaient déjà opéré la séparation complète des églises et de l'Etat ; mais que le problème n'était point résolu en Asie, et que la solution de ce grave problème était précisément l'une des œuvres les plus difficiles à réaliser dans les parties du continent asiatique soumises à un gouvernement civilisé (1).

Après le discours de Sir A. Lyall, les congressistes se séparèrent. Chacun se rendit dans la section où l'appelaient ses études spéciales et les travaux du Congrès commencèrent alors effectivement. Le bureau de chaque section avait été désigné d'avance par le Comité local. Chacun des présidents lut ou prononça une allocution ; mais ces allocutions ne furent pas simultanées ; l'ordre du jour des sections avait été organisé de façon à ce que les congressistes pussent entendre ces différents discours. En outre ces discours avaient été au préalable imprimés. Il a donc été possible et facile à tous les membres du Congrès de les écouter ou de les lire. La plupart de ces allocutions présidentielles ont exposé soit les progrès faits dans chacune des branches de la science des religions depuis le congrès de 1904, soit les questions les plus importantes qui y ont été récemment posées, discutées ou résolues. Nous citerons en particulier les discours de M. E. S. Hartland, président de la première section (Religions des peuples de civilisation inférieure) ; de M. Flinders Petrie, président de la troisième section (Religion de l'Egypte) : de M. Morris lastrow, président de la quatrième section (Religions des peuples sémites) ; de M. Salomon Reinach, président de la sixième section (Religions de la Grèce et de Rome) ; de M. Sanday, président de la huitième section (Religion chrétienne) ; du comte Goblet d'Alviella, président de la neuvième section (Méthode et but de l'histoire des Religions). Les délégués français, et tout spécialement les représentants de la Section des sciences religieuses de l'Ecole des Hautes-Etudes, ont été vivement touchés des paroles émues consacrées par MM. Moris lastrow, Sanday et Goblet d'Alviella au souvenir et à l'œuvre d'Albert Réville et de Jean Réville.

Il ne nous est pas possible d'énumérer les très nombreuses communications qui ont été présentées dans chaque section ; il ne nous paraîtrait pas juste non plus de choisir parmi tant de travaux divers et parfois remarquables quelques titres, plus ou moins nombreux.

(1) La *Revue* espère pouvoir publier, dans un de ses prochains numéros, le remarquable discours de sir A. Lyall.

Il nous suffira de dire, pour mettre en lumière et pour faire apprécier l'activité du congrès, qu'il n'y a pas eu moins de 120 communications lues soit par leurs auteurs, soit en leur absence par un autre membre du congrès.

Outre les communications présentées dans les séances de section, certaines études plus développées ou plus importantes ont eu les honneurs des séances générales. En voici l'énumération :

Jeudi matin, 17 septembre :

Professeur VON ORELLI (Bâle) : *Religious Wisdom cultivated in Old Israël in common with neighbouring Peoples.*

Dr GENNADIUS (Londres) : *Demetrius Galanos, the Greek Brahmin.*

Jeudi soir, 17 septembre :

Professeur MACDONELL (Oxford) : *Buddhistic Religions Art.*

Professeur PERCY GARDNER (Oxford) : *Greek Influences on North Indian Religious Art.*

Professeur FLINDERS PETRIE (Londres) : *Indian Figures at Memphis.*

Ces trois conférences furent accompagnées de projections.

Vendredi matin, 18 septembre :

Rev. Dr H. R. CHARLES (Oxford) : *Some ethical Development of prechristian Judaism.*

Vendredi après-midi, 18 septembre :

Dr A. J. EVANS (Oxford) : *The Cretan Religions.*

Professeur F. CUMONT (Gand) : *L'influence religieuse de l'Astrologie dans le monde antique romain.*

Ces indications sur les travaux scientifiques du Congrès ne suffiraient pas à donner la physionomie exacte de cette réunion savante, si l'on n'y joignait quelques mots sur les réceptions nombreuses et charmantes qui furent offertes aux congressistes. Ce furent : le lundi soir 14 septembre, la réception préliminaire au musée Ashmolean par MM. Percy Gardner et Evans; le mardi soir 15, la réception à l'hôtel de ville d'Oxford, par le mayor d'Oxford M. Ansell et la mayoress; le mercredi après-midi 16, la garden-party au collège Christ-Church, dont les honneurs étaient faits par les professeurs Driver et Sanday ; le mercredi soir 16, la réception au Pitt Rivers Museum par sir Henry Balfour et les administrateurs de ce musée ; le jeudi après-midi 17, la garden-party au collège Exeter, où les congressistes étaient accueillis par les professeurs Farnell et Marrett : enfin le vendredi après-midi 18, le café offert au collège Manchester par le principal de ce collège, Dr Estlin Carpenter, et le vendredi soir la réception de clôture offerte par le comité local dans les Examination Schools. Dans ces réceptions et garden-parties tout a été mis en œuvre, avec le plus vif succès, pour que les congressistes gardent de leur séjour à Oxford le souvenir le plus agréable, le plus attachant et

le plus reconnaissant. Empruntons au compte rendu général, que l'*Oxford Chronicle* a fait du congrès, ces quelques lignes, qui donneront une idée fort exacte du spectacle pittoresque présenté par ces nombreuses réunions : « Ce qu'il y avait de plus remarquable dans toutes ces assemblées, c'était le mélange curieux des types nationaux ; on y voyait un Allemand blond à côté d'un Français aux cheveux bruns, un Américain causant avec un savant d'Helsingfors, un professeur connu d'Oxford s'entretenant avec un Japonais ». Nous ajouterons que l'attention des congressistes fut vivement attirée par un moine bouddhiste d'une communauté de Ceylan, dont le crâne complètement rasé, la toge de couleur safran admirablement drapée, et l'attitude souvent hiératique firent sensation à plusieurs reprises.

Un dernier mot en ce qui concerne la France. Elle fut représentée au Congrès d'Oxford par MM. Guimet, S. Reinach, Alphandéry, Babut, Bonet-Maury, Camerlynck, l'abbé Fourrière, Loret, Moret, M. Revon, Toutain, Van Gennep, qui lurent ou envoyèrent des communications. En outre, sur la liste des membres du Congrès, nous relevons les noms de MM. l'évêque d'Alinda, P. Chauvet, H. Dreyfus, J. Hackin, W. Harris, R. Lévi, P. Marcel, Virolleaud. Nous permettra-t-on de regretter que le nombre de nos compatriotes ait été si restreint ? Si MM. J. Capart, F. Cumont, Goblet d'Alviella et de La Vallée-Poussin, pour la Belgique, si M. Paul Oltramare, de Genève, n'avaient pas usé de notre langue, le français eût été représenté uniquement par onze communications. Ce chiffre est vraiment trop faible, quand on songe que les Congrès internationaux d'histoire des religions ont été organisés par l'initiative française. Nous souhaitons vivement que le prochain congrès, celui de 1912, attire un plus grand nombre de membres et de travaux français.

J. Toutain.

ÉTABLISSEMENTS

DE

ZOOLOGIE ET DE BIOLOGIE EXPÉRIMENTALES

DES ÉTATS-UNIS (1)

Les études de zoologie et de biologie expérimentales sont très en faveur aux Etats-Unis, mais ce n'est pas dans les Jardins zoologiques ni dans les Universités même qu'il faut en chercher tout le développement. Nous signalerons seulement dans ces dernières, la création, relativement récente, des chaires de zoologie et de biologie expérimentales, telles que celles de *Columbia University* à New-York (professeurs Morgan et Mac Gregor) et de *John Hopkins University* à Baltimore (professeur H. S. Jennings). De plus, un certain nombre de membres de l'enseignement supérieur utilisent actuellement les laboratoires créés ou subventionnés par les Universités (2) ou même se contentent de moyens beaucoup plus modestes, pour poursuivre des expériences de longue durée sur divers problèmes de zoologie générale.

Nous citerons, dans ce dernier ordre d'idées, les élevages de pigeons du professeur Whitman, de l'Université de Chicago, que nous avons visités à Wood's Hole. Là, dans un petit jardin qui entoure une coquette villa en bois, sont installées une trentaine de grandes volières à air libre et de nombreuses petites cages contenant des cailles et 200 à 300 pigeons

(1) Extrait d'un *Rapport de mission* qui va être publié prochainement dans les Nouvelles archives des missions scientifiques (t. XVI) par le ministre l'Instruction publique.

(2) Nous croyons utile de donner ici une liste des laboratoires et stations zoologiques des Etats-Unis.

A. Laboratoires de l'Atlantique

L'ancien laboratoire de Louis Agassiz, le premier en date aux Etats-Unis, dans l'île de Penekese (*Buzzard's Bay, Mass.*). Ce laboratoire fut fondé en 1873, à l'aide de dons, sous le titre de *Anderson School of Natural History*.

Laboratoire privé de Alexander Agassiz, à Castle Hill, Newport (R. I.).

Laboratoires ambulants dirigés par W. K. Brooks : *The Chesapeake zoological laboratory of the John Hopkins University*, d'abord à Fort-Wool (Va) ensuite à Crisfield

de variétés ou d'espèces différentes : *Columba leucocephala*, de la Floride ; *C. leuconata*, du Thibet ; *Turtur orientalis*, du Japon ; *Leucosarcia picata* et *Ocyphaps laphotes*, d'Australie ; *Melopelia leucoptera*, de l'Amérique centrale, etc. Toutes ces installations sont très simples, du reste. Quand les vacances universitaires sont terminées, M. Whitman remporte ses oiseaux à Chicago où il possède des installations semblables à celles de Wood's Hole. Nous avons observé avec le plus vif intérêt les résultats des croisements obtenus par le professeur Whitman qui nous a présenté soit les hybrides eux-mêmes à l'état vivant, soit de magnifiques planches en couleur artistement peintes d'après le modèle vivant, par un de ses élèves japonais. Ces expériences nous ont d'autant plus intéressé que nous avons trouvé là une confirmation des résultats que nous avions obtenus nous-mêmes en étudiant les croisements faits dans les colombiers militaires de Paris. Là, en effet, comme avec les différentes variétés de pigeons voyageurs, on ne trouve pas en général de dominance mendelienne.

Nous pourrions certes citer de nombreux noms à côté de celui du professeur Whitman, mais c'est principalement dans les services dépendant du ministère de l'Agriculture et dans les fondations de l'Institution Carnegie que se manifeste la plus grande activité, non seulement en zoologie économique, mais encore en zoologie, en biologie et en physiologie expérimentales. Ces services, que nous allons envisager seulement pour la part qu'ils prennent à l'étude de la zoologie, comprennent ;

1° Le *Bureau of entomology* ;
2° L'*Office of Experiment Stations* ;

(Md.), puis en 1880 à Beaufort (N C.). Ces laboratoires ambulants sont remplacés actuellement par les laboratoires fixes de Beaufort (N. C.) et des Bahamas.

Laboratoires de la *Peabody Academy of Science* à Salem (Mass.).

The Tufts, College Laboratory à Harpswell (Maine), professeur J. S. Kingsley.

The Marine biological Laboratory à Wood's Hole (Mass.).

Stations de la commission des pêcheries à Wood's Hole (Mass.) et à Beaufort (N. C.).

The Marine biological Laboratory de l'Institution Carnegie à Tortugas (Floride).

Station d'évolution expérimentale de l'Institution Carnegie à Cold Spring Harbor, Long-Island (N. Y.).

Biological Laboratory of the Brooklyn Institut à Cold Spring Harbor.

Station biologique peu importante sur la côte de la Louisiane.

B. Laboratoires du Pacifique

Laboratoire zoologique de *Pacific grove*, sur la baie de Monterey (Californie), dépendant de *The Leland Standford University*.

Station biologique de *La Iolla*, sur la baie de San Diego (Californie).

C. Laboratoires d'eau douce

The Illinois State Laboratory of Natural History à Havana, le plus important et publiant un bulletin.

Laboratoire de l'*University of Indiana*, sur le lac Winowa.

Laboratoire de *The Ohio State University*, à Sandusky sur le lac Erié.

Laboratoire des îles *Pet-in-Bay*, dans le lac Erié.

Station biologique sur le *Flathead Lake* (Montana).

Nous ajouterons à cette liste déjà longue et néanmoins peut-être incomplète :

The Bermuda Biological Station établie et entretenue par *Harvard University* et *New York University* dans l'île Agar, l'une des îles Bermude.

The Maine Biological Laboratory entretenue par le gouvernement américain à Manille et où se trouve un aquarium semblable à celui de Naples.

3° Le *Bureau of animal industry* ;

4° Le *Bureau of biological Survey* ;

5° Enfin et surtout la *Station for Experimental Evolution at Cold Spring Harbor* de l'Institution Carnegie.

1° Le Bureau d'entomologie des Etats-Unis doit son origine, nous dit M. L. O. Howard, aux importants travaux faits sur les insectes par les Américains T. W. Harris (1795-1856) et Asa Fitch (1809-1879); ces zoologistes obtinrent, en 1854, qu'une somme annuelle de 1.000 dollars fût donnée par l'Etat de New-York à la société d'agriculture de cet Etat, pour que des recherches soient faites sur les insectes, et spécialement sur les insectes nuisibles aux plantes ; le Dr Fitch fut placé à la tête de ce service. A la même époque le gouvernement fédéral créait un service semblable dans la division de l'agriculture du Patent Office et en donnait la direction à Townend Glover.

Le bureau d'entomologie s'est considérablement étendu depuis et coûte aujourd'hui 350.000 dollars par an au budget de l'Agriculture. Il est dirigé par M. le Dr L. O. Howard, aidé d'un premier assistant M. C. L, Marlatt. Il comprend différentes sections ayant chacune à leur tête un assistant spécial : M. le Dr A. D. Hopkins pour l'étude des insectes nuisibles aux forêts ; M. le Dr A. L. Quaintance, pour l'étude des insectes nuisibles aux fruits, M. le Dr F. M. Webster, pour l'étude des insectes nuisibles aux céréales et aux fourrages ; M. le Dr F. H. Chittenden, pour l'étude des insectes nuisibles aux jardins potagers ; M. W. D. Hunter, pour les insectes nuisibles aux récoltes du sud (coton, riz, canne à sucre) ; M. le Dr E. F. Philips, pour l'apiculture.

M. Marlatt s'occupe principalement de l'étude des insectes nuisibles aux fruits des tropiques et M. Howard des parasites des insectes nuisibles ainsi que des relations des insectes avec les maladies de l'homme.

Ces chefs de section sont aidés eux-mêmes par une centaine d'entomologistes en sous-ordre et par 250 hommes de peine.

Enfin des entomologistes, qui se consacrent exclusivement à des études de systématique, travaillent au Museum national, mais sont payés par le bureau du département de l'Agriculture.

Les chefs de section entreprennent, soit à Washington, soit en différents points des Etats-Unis, des recherches ou des expériences particulières. Par exemple, les principaux travaux qui étaient en cours lors de notre visite, étaient les suivants :

1° Etude de la Phalène Gipsy et de la Phalène à queue brune, dans le New England ;

2° Etude du Charançon du coton (*Anthonomus grandis*) en Texas, Louisiane et états voisins ;

3° Etude d'*Aleyrodes citri*, en Floride, insecte qui cause de grands dommages aux citrons et aux oranges ;

4° Etude sur l'emploi de l'acide hydrocyanique contre les insectes dans les grandes régions fruitières de Californie.

Les services centraux du Bureau d'entomologie à Washington comprennent des laboratoires particuliers pour M. Howard, M. Marlatt et d'autres assitants et un insectarium (*Insectary*).

Ce dernier se compose : *a.* d'une petite maison, *b.* d'une serre et *c.* d'un jardin.

a. La maison, construite en fer et brique, a une longueur de 38 pieds (11 m 40). et une largeur de 21 pieds (6 m. 30). Elle comprend un rez-de-chaussée où se trouvent deux salles de travail pour les assitants et un grand corridor central. Les salles de travail renferment une bibliothèque spéciale, une collection importante de préparations microscopiques et d'insectes catalogués par fiches et une collection de notes envoyées par les entomologistes et classées avec des numéros d'ordre. Dans le sous-sol se trouvent trois pièces principales : l'une pour l'expérimentation des insecticides, l'autre [de 16 pieds (4 m. 80) sur 21 pieds (6 m. 30)] sert de magasin, la troisième est utilisée pour des études d'apiculture et l'emmagasinage des pupes et chrysalides pendant l'hiver. Enfin, au premier étage, sous le toit, se trouve une vaste pièce mansardée dans laquelle sont installés : une chambre noire pour la photographie et un laboratoire bactériologique parfaitement organisé.

b. La serre, longue de 45 pieds (13 m. 50) sur 21 pieds (6 m. 30) de large, est divisée en deux parties égales par une cloison transversale en verre ; chaque partie est chauffée indépendamment de l'autre, de sorte que l'on peut avoir ainsi, sous le même toit, une serre chaude pour le forçage et un serre froide pour l'hibernation. Ces serres sont destinées à l'étude des insectes vivants que l'on élève dans des cages adéquates ou dans des jarres en grès. La serre chaude renferme, sur les côtés, de longues tables d'ardoises et un petit aquarium pour insectes aquatiques ; au centre, est une grande construction rectangulaire en briques haute de 0 m. 30 et remplie de bonne terre où l'on cultive les plantes nécessaires à l'élevage des insectes. Dans l'autre serre, cette partie est remplacée par deux tables d'ardoises semblables à celles qui se trouvent sur les côtés.

c. Le jardin s'étend sur une surface d'un demi-acre (0 hect. 20) autour de la serre : il comprend une partie réservée à la culture des arbres fruitiers et une partie consacrée à la culture des plantes herbacées. Nous y avons trouvé de grandes cages à air libre, un rucher d'abeilles d'Europe et une colonie de mélipones du Guatémala.

Le service central de Washington possède encore un champ d'expériences de 10 hectares situé près d'*Arlington House*, pour l'étude des insectes des forêts et des céréales.

Enfin des stations temporaires d'étude sont installées, en divers points des Etats, par les chefs de service dont nous avons parlé précédemment.

2° Les Stations expérimentales actuellement au nombre de 50 à 60 sont, en général, annexées, aux écoles d'agriculture, qui sont elles-mêmes disséminées dans tous les Etats, mais un certain nombre dépendent d'Universités ou d'Écoles supérieures : on trouve également des Stations expérimentales dépendant du Ministère de l'Agriculture dans l'Alaska, à Sitka, dans les îles Hawaï, à Honolulu, dans Porto-Rico, à Mayaquez.

Le personnel scientifique de chaque station comprend au moins : un directeur agronome, un chimiste, un vétérinaire, un botaniste, un horticulteur, un biologiste et un entomologiste ; ce dernier a souvent à sa disposition un insectarium ou ferme d'élevage pour insectes.

Tous sont en même temps professeurs à l'Université ou à l'Ecole dont dépend la station et sont secondés par un ou plusieurs assistants. Enfin il

faut ajouter, comme personnel secondaire, un surintendant de la ferme et un nombre variable de domestiques.

Les principaux des Insectariums dépendant des stations expérimentales sont, d'après M. Howard :

Celui de *New-York agricultural experiment Station*, à Geneva, dirigé par Perceval J. Parrott.

Celui de *Cornell University agricultural experiment Station*, à Ithaca, dirigé par le professeur J. H. Comstock ;

Celui de l'*Agricultural experiment Station of the University of Illinois*, à Urbana, dirigé par le professeur Stephen A. Forbes ;

Celui de *New Jersey State agricultural experiment Station*, à New-Brunswick, dirigé par le professeur J. B. Smith ;

Celui de *Hatch experiment Station of the Massachusetts agricultural College*, à Amherst dirigé par le professeur C. H. Fernald :

Celui de *Iowa agricultural experiment Station*, à Ames, dirigé par le professeur H. E. Summers ;

Celui de *Agricultural experimental Station of Nebraska*, à Lincoln, dirigé par le professeur Lawrence Bruner.

Ajoutons que nous aurons l'occasion de parler plus loin d'un autre genre d'Insectarium en décrivant la station biologique de Cold Spring Harbor.

Les Stations expérimentales ont été créées dans le but de faire des recherches pouvant être utiles à l'agriculture et à l'élevage des animaux domestiques. Mais nombre d'études faites dans ces stations sont devenues nécessairement des travaux d'ordre physiologique ou même purement biologique relevant plus ou moins de la spéculation scientifique. Ces travaux sont publiés à Washington par l' « Office des stations expérimentales » dont le directeur est le docteur A. C. True. Ils paraissent périodiquement par séries dans *Farmer's Bulletin* et dans *Experimentale Station Record* qui donne en même temps une revue universelle de toute la littérature agriculturale.

3° Une partie des travaux des stations expérimentales est faite en collaboration avec le *Bureau of Animal Industry* qui dépend également du Ministère de l'Agriculture à Washington et dont le chef de bureau est M. A. D. Melvin. Ce très important bureau comprend huit divisions : quarantaine, biochimie, pathologie, zoologie, économie domestique, etc. Mais nous ne citerons ici, comme ayant un rapport plus particulièrement évident avec la zoologie et la biologie générale, que les études poursuivies à la station expérimentale de Fort Collins sur la reproduction des chevaux du Kentucky ; à la station expérimentale de Vermont à Burlington sur celle des chevaux de Morgan ; à la station expérimentale du Maine, à Orono, sur la formation, par sélection, d'une race de poules particulièrement fécondes (on a déjà obtenu à cette station des poules pondant au moins 200 œufs par an) ; à la station expérimentale de Pennsylvanie, State College, sur la nutrition des animaux.

Ce bureau possède lui-même à Bethesda, près de Washington, une station expérimentale (1) où l'on poursuit des expériences de croisements

(1) Il faut y ajouter, à Washington, des laboratoires de biochimie, de zoologie et de

entre zèbres et juments, des expériences sur l'hérédité de la fécondité chez diverses races de porcs, enfin un certain nombre de recherches sur les cobayes, les lapins et autres petits animaux élevés à la station. Cette station comprend des laboratoires, des étables, des écuries et des champs de culture. Le bureau demande actuellement qu'on lui adjoigne une véritable ferme d'expériences.

Les travaux du bureau sont publiés dans des rapports annuels, et dans de nombreux bulletins et circulaires.

Le bureau d'observations biologiques (*Bureau of biological Survey*) est également en service dépendant du Ministère de l'Agriculture ; il a été créé, sous le nom actuel, en 1897, en réalité, ce service existait déjà depuis 1885, d'abord comme dépendance du bureau d'entomologie, puis comme service distinct sous le nom de *Division of ornithology and mammalogy*. Son organisation ressemble beaucoup, comme nous allons le voir, au bureau central ornithologique de Budapest auquel il a, sans doute, servi de modèle, et que nous avons décrit dans le rapport de notre 2e mission.

4o Le *Bureau of biological Survey* des Etats-Unis, a son siège central à Washington. Son personnel comprend : un biologiste, chef du bureau, M. C. Hart Merriam (payé 3.500 dollars) ; un assistant administratif, chef-adjoint, s'occupant en particulier de toute la partie éditoriale du bureau (payé 3.000 dollars) et trois assistants (payés chacun 2.500 dollars). Chacun de ces assistants est à la tête d'un des trois services spéciaux dont l'ensemble forme précisément le but et la raison d'être du *Biological Survey* : M. Vernon Balley, pour l'étude de la distribution géographique des animaux des Etats-Unis ; M. A. K. Fisher, pour l'étude des relations économiques des mammifères et des oiseaux avec l'agriculture ; M. S. R. Palmer pour la protection du gibier.

Ces assistants, auxquels il faut ajouter M. W. Cooke et M. H. C. Oberholser, assistants temporaires, ont sous leurs ordres, une quinzaine d'agents d'observation *(Field Agents)* payés en moyenne 1.200 dollars par an (1). Ces agents scientifiques, formés par le bureau même et ayant généralement une attache quelconque aux stations expérimentales d'agriculture, sont envoyés en mission, surtout pendant l'été, pour faire des observations spéciales sur place, en différents points des Etats-Unis, pour recueillir des exemplaires d'oiseaux, de mammifères, de reptiles (2) et de plantes ou pour introduire, au contraire, certaines espèces utiles. Ainsi, pour donner quelques exemples qui feront mieux comprendre le rôle de ce bureau, le professeur F. E. L. Beal est envoyé en Californie où il séjourne chaque année plusieurs mois, visite les principaux centres de culture des fruits, étudie les habitudes des oiseaux dans les vergers, particulièrement les espèces frugivores et recueille les observations des principaux arboriculteurs. M. Beal a, en trois ans, envoyé environ

pathologie, ce dernier étant chargé, en particulier, de l'autopsie des animaux sauvages mourant dans le parc zoologique de Washington.

(1) Pour tous les fonctionnaires du bureau, les frais de mission (déplacement et séjour) sont toujours payés en plus.

(2) Ces spécimens sont conservés en peaux ou montés dans le bureau de Washington, qui possède aussi une très riche bibliothèque.

3.500 estomacs d'oiseaux au bureau de Washington où ils ont été analysés, il a envoyé aussi des insectes, des graines et des fruits sauvages et cultivés, qu'il a reconnus comme pouvant servir à la nourriture des oiseaux.

C'est ensuite le Dr Judd qui va étudier sur place la nourriture normale du gibier sauvage dans le but de connaître les meilleures conditions nécessaires à sa protection et à sa propagation. C'est encore le Dr Judd qui, pendant plusieurs années, est allé à intervalles irréguliers s'installer dans une des fermes du Maryland dont les récoltes variées lui ont permis d'étudier la nourriture et les habitudes de certaines espèces d'oiseaux. Il observe les oiseaux, non seulement à toutes les saisons de l'année, mais à toutes les heures du jour et dans toutes les conditions de temps et de température ; il essaie de déterminer, au jugé, la quantité et la nature de la nourriture prise par l'oiseau observé ; enfin il sacrifie un certain nombre d'oiseaux pour analyser immédiatement le contenu de leur estomac. Le but spécial de cette mission confiée au Dr Judd est de mettre en évidence les relations et interdépendances qui existent entre les oiseaux, les insectes et les récoltes, d'étudier, en particulier, le tort que les oiseaux peuvent faire aux récoltes et d'examiner si les ravages qu'ils causent sont compensés par les services qu'ils rendent.

Les *field agents* envoient au bureau de Washington, des rapports documentés sur leurs travaux. Ces rapports sont lus (et vérifiés, à l'occasion, par l'envoi d'agents de contrôle) classés et collationnés au moyen de fiches dont le nombre s'élève actuellement à 200.000 et dont les plus importantes sont publiées. Le rapport du Dr Judd sur sa mission au Maryland, par exemple, forme le Bulletin n° 17 et est intitulé : *Birds of a Maryland farm*. Enfin il faut ajouter à ce personnel régulier, trois ou quatre cents observateurs volontaires, généralement chasseurs ou amateurs d'oiseaux, qui se chargent de remplir et de renvoyer au bureau de Washington des feuilles d'observation du modèle ci-dessous réduit.

Le verso de ces feuilles porte des instructions dont voici la traduction :

« Dans la *première* colonne sera écrit le nom de l'oiseau observé.

Dans la *seconde* colonne sera inscrite la date exacte à laquelle chaque espèce d'oiseau a été aperçue pour la première fois. Cette inscription sera faite le jour même de l'arrivée de l'oiseau, et non pas, de mémoire, plus tard (les données imprécises telles que : tard en mars, de bonne heure en avril, ne sont d'aucune valeur).

Dans la *troisième* colonne, sera énoncé, avec le plus d'exactitude possible, le nombre d'individus de chaque espèce d'oiseaux observés pendant le jour où on les a vus pour la première fois.

Dans la *quatrième* colonne, on inscrira la date à laquelle la même espèce d'oiseau a été vue ensuite, si c'est le jour suivant, la semaine suivante, jusqu'à un mois plus tard.

Dans la *cinquième* colonne, on inscrira la date à laquelle les oiseaux deviennent nombreux. Quelques oiseaux viennent en bandes et sont nombreux dès le premier jour de leur arrivée, alors que d'autres errent

isolément et ne deviennent communs qu'au bout d'un mois ou plus; d'autres, enfin, sont toujours rares.

Dans la *sixième* colonne, sera inscrite la date à laquelle l'oiseau a été vu pour la dernière fois. Pendant la migration de printemps, cette colonne restera vacante pour les espèces qui nichent dans le voisinage et pourra être remplie seulement quand *tous* les individus partiront vers le nord. Pendant la migration d'automne, elle sera remplie pour les espèces qui s'en vont vers le sud, mais restera vacante pour celles qui passent l'hiver dans le voisinage de la Station.

Dans la *septième* colonne, on inscrira si l'espèce est abondante, commune, passablement commune, ou rare.

Dans la *huitième* colonne, dire seulement oui ou non ».

Prière d'employer de l'encre et non pas du crayon, pour remplir cette feuille.

BUREAU OF BIOLOGICAL SURVEY
SCHEDULE No. 3. 1907 INLAND DIVISION

U. S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE

BUREAU OF BIOLOGICAL SURVEY

BIRDS OBSERVED AT STATION

Name of place where observations are made, ____________

Name and P. O. Address of Observer, ____________

NAME of BIRD	WHEN WAS IT FIRST SEEN?	ABOUT HOW MANY WERE SEEN?	WHEN WAS IT NEXT SEEN?	WHEN DID IT BECOME COMMON?	WHEN WAS IT LAST SEEN?	IS IT COMMON OR RARE?	DOS IT BREED NEAR YOUR STATION?	REMARKS

Schedules filled during the spring migration should be returned in June; those filled during the fall migration should be returned in November. Additional schedules can always be had on application.

Date of mailing this schedule, ____________

Nous donnons maintenant quelques détails sur chacune des trois grandes sections de ce bureau en nous servant des rapports annuels adressés par le chef du bureau au secrétaire du ministère de l'Intérieur.

I. La section de la distribution géographique des animaux et des plantes comprend l'étude de la détermination des limites des grandes zones biologiques naturelles, des zones de récoltes et de leurs subdivisions, ainsi que les observations biologiques sur les animaux et les plantes. L'étude de la migration des oiseaux a été spécialement poursuivie par le professeur W. W. Cooke, assistant temporaire, qui a publié, en 1904, un Bulletin intitulé : ***Bird's migration in the Mississipi Valley*** ; M. Cooke vient de faire paraître un très important travail sur la ***Distribution and migration of North American ducks, geese ans swans***, et en prépare un autre sur la ***Distribution and migration of North American shore birds.*** Ces travaux doivent servir de base pour établir la législation relative à la chasse des oiseaux des côtes. Disons à ce propos que le bureau possède une bibliographie complète de la migration depuis l'année 1845.

II. La section de zoologie économique s'occupe d'abord de connaître les mœurs des oiseaux et des mammifères qui ont une relation utile ou nuisible à l'agriculture. Pour cela, elle fait faire des études sur place par ses agents spéciaux, et elle étudie dans ses laboratoires le contenu des estomacs d'animaux qu'on lui envoie, dans le but de déterminer leur mode d'alimentation naturelle. Cet examen, qui est fait en collaboration avec le bureau d'entomologie pour la détermination des détritus d'insectes, a relevé et démontré plus d'une erreur dues à la simple observation de l'oiseau vivant. La collection d'estomacs d'oiseaux, qui n'est plus continuée aujourd'hui, croyons-nous, comprenait, en 1903, 48.530 spécimens.

La section s'occupe corrélativement des moyens de protection des espèces utiles et de destruction des espèces nuisibles. Elle agit en collaboration avec le ***Bureau of animal industry*** et avec les stations d'expérimentation. Elle a entrepris, par exemple, de vastes expériences dans le but de découvrir les méthodes les plus simples et les plus efficaces pour restreindre l'accroissement des rongeurs destructeurs de récoltes : rats, souris, lapins, marmottes des prairies, écureuils de terre et spermophiles, et pour faire disparaître les carnivores destructeurs de bétail et de gibier : pumas, loups, coyottes, etc. En ce qui concerne ce dernier point, le résultat des travaux du bureau, en 1906, a été, d'après le rapport fait par le président Roosevelt au Congrès, de sauver pour plus d'un million de dollars de bœufs et de moutons.

Enfin la section a fait œuvre d'érudition pure en se tenant soigneusement au courant de tous les travaux faits à l'étranger sur ce sujet.

III. La section de protection du gibier, qui étend son action jusque dans l'Alaska, comprend l'étude des moyens de protection des oiseaux et des mammifères utiles, la formation et l'inspection de réserves nationales, et le contrôle d'entrée pour interdire l'introduction aux Etats-Unis de nouvelles espèces nuisibles ou inutiles : moineaux, étourneaux, roussettes, ichneumons gris (*Mongoose*), etc. Cette interdiction est donnée

d'après une loi spéciale : *Lacey Act*, dont le rôle est d'autant plus important que le gibier est un des principaux revenus de l'Amérique ; dans l'Etat d'Illinois, par exemple, ce revenu s'est élevé en 1906 à la somme de 128.200 dollars (640.000 francs).

Les travaux publiés par le *Biological Survey* constituent déjà un ensemble grandiose : c'est d'abord une *North American Fauna*, qui comprend non seulement des parties de systématique, mais encore des parties de biologie et se compose actuellement de 26 volumes ; puis une suite de cartes de distribution géographique des diverses espèces animales, toutes collections qui s'augmentent d'année en année ; enfin, un grand nombre de bulletins, de circulaires et d'articles fournis en grande partie par les travaux des *Field agents* et dont nous avons donné quelques titres au cours de ce rapport. Disons en terminant, pour montrer l'estime que les Américains ont pour ce bureau, que le président Roosevelt, dans son rapport annuel, vient de demander au Congrès l'augmentation des crédits accordés au *Biological Survey*.

5° Station pour l'étude expérimentale de l'évolution. — Alors que les institutions zoologiques dont nous venons de parler ont un but nettement utilitaire et ne font de la spéculation scientifique que secondairement, la station pour l'étude expérimentale de l'évolution installée à Cold Spring Harbor est consacrée surtout à la science pure, « à l'étude expérimentale de l'hérédité et de la variabilité des organismes et à l'amélioration des races par l'hybridation et la sélection ». Cette station, fondée par l'Institution Carnegie, a été ouverte aux travailleurs le 1er juin 1904. Elle est située sur la côte Nord de Long Island et occupe une surface de 10 acres (4 hectares). On y arrive, après avoir quitté la station de Cold Spring, en suivant une jolie route qui traverse la forêt pendant 2 milles environ et longe de beaux étangs. Cette route conduit à une agglomération de quelques maisons situées au bord de la mer. L'une de ces constructions est un établissement de pisciculture qui appartient à l'Etat ; une autre est le bâtiment principal du laboratoire biologique de l'Institut de Brooklyn ; une troisième est le bâtiment principal de la station pour l'étude expérimentale de l'évolution ; enfin, on y trouve un club qui est ouvert à la fois aux travailleurs du laboratoire de l'Institut de Brooklyn et à ceux de la station expérimentale (1).

En entrant dans l'enclos de la station, on y trouve d'abord des prairies pourvues d'étables pour l'élevage des moutons, puis un poulailler polygonal renfermant des couveuses artificielles et entouré de petits enclos rayonnant ; près de là se trouvent d'autres enclos pour les poulets et les canards plus âgés. Après avoir traversé un petit ruisseau, bordé de buissons, qui était à sec au mois d'août, lors de notre visite, on se trouve dans un grand jardin renfermant les principales constructions de la station. Les premières, près du ruisseau, sont une serre et un vivarium. La serre se compose de deux corps de bâtiments placés en équerre et bordant le vivarium sur deux de ses côtés. Celui-ci, qui, en réalité, est un

(1) Quelques travailleurs peuvent être admis dans ce club, en juillet et août, et y trouver logement et nourriture moyennant 6 dollars par semaine ; les autres travailleurs peuvent trouver pension dans le village au prix de 7 dollars par semaine. — Il n'y a rien à payer pour travailler à la station.

insectarium, comprend une maisonnette divisée en trois pièces d'études, communiquant avec trois petites serres dans lesquelles on élevait comme sujets d'expériences : des coccinelles, des criocères, des chrysomèles et des grillons. Un peu plus loin, près du ruisseau, s'élève une cage isolée dans laquelle on élevait encore des criocères et des grillons, mais qui paraissait destinée plutôt à l'élevage des papillons.

Le bâtiment principal de la station a 60 pieds (18 mètres) de long sur 35 pieds (10 m. 50) de large et se compose d'un sous-sol surmonté de deux étages. Dans le sous-sol se trouvent, en plus des réservoirs d'eau et des magasins, une chambre noire pour photographie et trois petites pièces à expériences : une chambre obscure, une chambre à haute température et une chambre à basse température.

Le rez-de-chaussée comprend, comme pièces d'expériences : une chambre avec bacs d'aquarium et deux grandes chambres pour couveuses ; à l'étage au-dessus se trouve une grande pièce réservée à l'élevage des oiseaux dans laquelle se trouvaient environ 175 serins en cages.

Les autres pièces de la maison représentaient des cabinets de travail, des salles d'études pour les travailleurs de la station, une salle pour l'exposition des résultats des expériences faites ici et enfin une bibliothèque contenant un herbier et une collection zoologique de la région, un état des ressources biologiques que présente le pays environnant, une liste indicative des recherches expérimentales qui peuvent être entreprises à la station ; la bibliothèque proprement dite renfermait 2.000 volumes reliés, 1.500 opuscules et les collections complètes de 25 ou 30 journaux de sciences biologiques, le tout formant une suite d'ouvrages sur les différentes sciences spéculatives et pratiques se rapportant à la biologie générale.

Derrière le bâtiment principal, dans le jardin, se trouvaient divers instruments de météorologie : thermomètre, pluviomètre, baromètre enregistreur et girouette. Plus loin s'élevaient une remise, une étable, quelques installations d'études spéciales, un poulailler et une maisonnette avec cour réservées à l'élevage des chats.

Enfin le jardin lui-même présentait différentes sortes de cultures.

Le personnel de la station se compose de :

1° Un directeur scientifique, le professeur C. B. Davenport (logé dans une maison attenante à la station), qui s'occupe spécialement de travaux sur l'hérédité chez les poules, les serins, les chats, les moutons et les chèvres ;

2° Un botaniste, M. G. H. Shull (travaux sur l'hérédité chez les plantes) ;

3° Un entomologiste, M. F. E. Lutz (travaux sur *Drosophila*, *Gryllus*, *Crioceris*, etc.) ;

4° Une cytologiste, Mme A. M. Lutz (travaux sur les cellules germinatives) ;

5° Un entomologiste, M. R. H. Johnson (travaux sur les coccinellidées) ;

6° Un second botaniste, M. E. N. Transeau ;

7° Un secrétaire d'administration, Mme J. I. Goodrich ;

8° Un surveillant général des constructions, M. John N. Johnson ;

9° Un architecte, M. F. Allen ;

10° Un gardien des serres, M. L. Macy ;

Un fermier et plusieurs employés divers.

Les dépenses de la station ont été, du 25 janvier au 31 décembre 1904, de 27.744 doll. 68 (138.723 fr. 40) comprenant :

Traitements.	5.255d 72	(26 278f 60)
Aménagements	20.729 16	(103.645 80)
Dépenses, fournitures et réparations.	1.759 80	(8.799 00)

Dépenses du 1er janvier au 31 décembre 1905 : 19.515 doll. 96 (97.579 fr. 80) comprenant :

Traitements.	7.266d 87	(36.334f 35)
Aménagements	9.738 90	(48 694 50)
Dépenses, fournitures et réparations.	2.510 19	(12.550 95)

Dépenses de 1906 : 22.233 doll. 62 (111.168 fr. 10) comprenant :

Traitements.	12.181d 92	(60.909f 60)
Aménagements	5.310 64	(26.553 20)
Dépenses, fournitures et réparations.	4.741 06	(23.705 30)

Nous ajouterons, à cette étude, que l'Institut Carnegie a fondé, en plus de la station de Cold Spring Harbor, pour ce qui concerne les sciences biologiques, un laboratoire de biologie marine à Tortugas (Floride), dirigé par M. A. Mayer, et un laboratoire de recherches botaniques à Tucson (Arizona), dirigé par M. D. T. Mac Dougal.

GUSTAVE LOISEL.

L'UNIVERSITÉ D'OVIEDO [1]

Ces jours-ci (20-30 septembre), l'Université d'Oviedo a brillamment célébré son troisième centenaire. L'homme qui la fonda, et dont on vient d'inaugurer la statue, Fernando Valdés, était un prince de l'Eglise, archevêque et grand inquisiteur. Mais, comme l'a dit M. Félix Aramburu à la fête d'ouverture, on ne peut allumer de bûchers sans faire jaillir de la lumière, et l'Université qui fut tenue sur les fonts baptismaux par un des héritiers de Torquemada, se trouve être une de celles qui marchent avec le plus d'intelligente audace à l'avant-garde du progrès social.

Les Asturies sont d'ailleurs un pays de contrastes. Les splendeurs vierges de la nature y alternent avec les baraquements peu esthétiques de l'industrie. Ici, entre les criques sauvages de la Côte des Cantabres et les âpres sommets des Picos de Europa, se déroulent, en plans d'une variété harmonieuse et d'une incomparable fraîcheur, les vallonnements et les bois. Les arbres du sud, eucalyptus et citronnier, se mêlent aux hêtres et aux châtaigniers du nord. Puis, soudain, la nappe verte des forêts s'interrompt pour faire place au trou béant d'une mine. Les eaux claires, aimées de la truite, se teignent des noires salissures de la houille ou des rouges sécrétions d'un sol ferrugineux. Près d'une plage aimable, où l'air salé de la mer s'aromatise de la senteur résineuse des pins, la cheminée d'un haut fourneau crache un panache épais de fumée grasse. Dans la gorge sacrée de Covadonga, qui rappelle à la fois Lourdes et Rocamadour, le regard, en se levant vers la double flèche de la basilique, voit des bennes, accrochées à un câble sans fin, charrier du manganèse dans ce ciel de légende où la figure épique du héros Pélage évoque les gloires des premières luttes pour l'affranchissement.

Tel pays, tel peuple. L'Asturien est à la fois idéaliste et pratique. Il aime le travail et le divertissement. Il cherche à s'enrichir; mais il sait faire un emploi généreux de son opulence. Nombreux sont les « Indianos », les « Americanos », qui, devenus millionnaires à Cuba, ont doté les écoles de leurs villes natales, les musées, les institutions de bienfaisance. « Tambor y gaita » (tambour et cornemuse), est un vieux dicton qui sert à caractériser les gens d'Oviedo. Entendez que l'argent n'est pas tout pour l'Asturien, mais qu'il est pour le moins aussi sensible à la poésie et à l'art.

(1) L'article de M. Radet a paru d'abord dans la *Petite Gironde* du 6 octobre.

Voilà ce qui explique la vitalité de l'Université d'Oviedo. Elle aussi est idéaliste et pratique. A sa mission intellectuelle, elle a su joindre une œuvre sociale. Son rayonnement littéraire a été grand dans le passé. Elle a formé toute une pléiade d'écrivains. Les uns, restant fidèles au dialecte asturien, car le pays a ses félibres, se sont illustrés dans le genre « bable ». Les autres, usant du castillan, ont conquis un rang éminent parmi les maîtres nationaux.

Non moins que les lettres, le droit est en honneur à l'Université d'Oviedo. Je n'en veux pour preuve que l'Institut d'études juridiques et sociales, émanation du « claustro universitario », libre association de professeurs et d'étudiants, amenée par sa prospérité même à se scinder en groupements spéciaux. Nous retrouvons l'action de l'Université, aussi vivante, aussi agissante, à la commission provinciale des monuments historiques et artistiques. Nous la retrouvons, plus large encore, hors du domaine propre de l'enseignement supérieur, sur le terrain de l'extension universitaire.

Née à Oviedo, l'extension universitaire a progressivement englobé tous les centres importants des Asturies : Gijon, Avilés, Trubia, Langreo, Mieres, Infiesto, Muros, Ribadesella, Llanes. Elle rayonne même jusqu'à Santander et jusqu'à Bilbao. Elle consiste en conférences publiques, en cours populaires, avec auditeurs régulièrement immatriculés, en excursions scientifiques. C'est à la classe ouvrière qu'elle s'adresse principalement, et c'est auprès d'elle que son effort a été le plus fructueux. Des fêtes fraternelles, comme celle de S. Esteban de Pravia en 1908, scellent périodiquement l'union du prolétariat et de l'Université.

Une des particularités de l'extension pédagogique et sociale d'Oviedo, c'est qu'elle n'a ni statuts, ni budget. Aucun règlement écrit ; pas de cotisation fixe. Pour faire face aux dépenses, rien que des libéralités volontaires. Et la caisse n'est jamais vide. Cela tient à deux choses.

D'abord, les promoteurs de l'entreprise ne sont pas seulement des savants, mais des apôtres : le recteur Canella et ses collaborateurs, Rafaël Altamira, Aniceto Sela, Rogelio Jove, Enrique de Benito, Francisco de Las Barras, pour ne citer que ceux-là, ont, les uns la bonhomie qui entraîne, les autres le désintéressement qui persuade, tous la foi qui transporte les montagnes.

Puis, l'Université d'Oviedo est vraiment une plante régionale, enracinée au sol où elle puise sa sève. Dans une cité plus grande, il y aurait peut-être plus de ressources, mais moins de dévouement. Autant il est difficile d'arracher une ville cosmopolite à son indifférence, autant, dans une agglomération moindre et plus homogène, l'appel du patriotisme familial est immédiatement et chaudement entendu.

C'est ce qui se passe à Oviedo. Son Université rallie autour d'elle toutes les forces vives du pays. Elle forme l'anneau central d'une chaîne qui va du grand seigneur au simple journalier, de l'industriel au mineur, du négociant ou de l'officier au commis et au soldat. Aussi peut-elle être

fière de son œuvre, et c'est avec un sentiment de légitime orgueil qu'elle a convié les Universités étrangères à venir fêter son trois centième anniversaire.

Bordeaux a répondu avec empressement à l'invitation qui lui était faite. Sa délégation, composée de six membres, dépassait toutes les autres en importance. Elle n'a pas manqué, dans l'adresse qu'elle a lue, de rappeler qu'entre les Asturies et la Guyenne les relations amicales datent des premiers jours de l'histoire. On sait que les géographes anciens considéraient la Côte des Cantabres et le golfe de Gascogne comme deux rivages qui se faisaient face. Plus d'une fois, aux siècles de la conquête romaine, dans les luttes mutuelles pour l'indépendance, c'est aux énergiques montagnards des hautes terres où combattit Viriathe que les Aquitains ont demandé leurs chefs. Cette vieille alliance des Aquitains et des Astures, qui se manifesta avec éclat au temps de Sertorius, de César et d'Auguste, nous sommes heureux que les circonstances nous aient permis de la renouveler.

La tâche a été facile. On nous a choyés, gâtés, comblés. Cérémonies et cortèges, tournois d'éloquence, bals, représentations de gala, réceptions enthousiastes des municipalités, avec pétards, drapeaux et orphéon, banquets à l'asturienne servis par de belles filles en costume asturien, excursions en chemin de fer, en bateau à vapeur, en automobile, à Salas, à Gijon, à Covadonga, on nous a prodigué les attentions de toutes sortes pour relever d'une note pittoresque l'inévitable protocole des festivités officielles. Je ne connaissais, de réputation, que l'hospitalité écossaise. L'hospitalité asturienne mériterait de devenir proverbiale chez nous.

En exprimant à l'Université d'Oviedo ses plus cordiales sympathies, en lui adressant ses remercîments et ses vœux, en la félicitant de posséder des maîtres dont le savoir, l'esprit d'initiative et les travaux lui valent une illustration si justifiée, l'Université de Bordeaux souhaite que la célébration de ce troisième centenaire soit, pour les professeurs et les étudiants des deux villes, l'occasion d'échanges réciproques où se resserreront, pour le plus grand profit du culte désintéressé de l'intelligence, les liens d'une antique fraternité.

Georges Radet.

ENQUÊTE

SUR LA

SPÉCIALISATION DES FACULTÉS DES LETTRES

(*Suite*) (1)

Permettez-moi quelques remarques au sujet de la note de M. Hauser sur la spécialisation des Facultés des lettres (2).

Je suis tout à fait d'avis que les centres de préparation aux différentes agrégations ne doivent pas être fixés définitivement une fois pour toutes, et que les cadres à établir doivent conserver une certaine souplesse.

Il est parfaitement exact d'autre part que, sous leurs formes actuelles, les statistiques officielles des admissibles et des admis à l'agrégation donnent des indications très incomplètes sur les Universités qui ont contribué à la préparation des candidats. J'ai demandé récemment à M. le directeur de l'enseignement secondaire, qui a bien voulu se montrer disposé à prendre à cet égard les mesures utiles, que, dans les rapports des présidents des jurys d'agrégation, qui sont publiés chaque année, on indique avec soin l'Université et, s'il y a lieu, les différentes Universités où les candidats, chargés de cours ou non, ont fait leurs études. Les statistiques ainsi complétées pourront aider à choisir les centres de préparation, conjointement avec les groupements spontanés de candidats aux diplômes d'études supérieures, comme le propose M. Hauser, et avec le nombre *réel* d'heures consacrées par chaque Faculté à tel ou tel ordre d'enseignement — car j'admets fort bien que le tableau comparatif établi d'après les affiches soit rectifié, le cas échéant, dans ce qu'il peut avoir de fictif. Et l'administration a un procédé très régulier — dont elle use, « pour savoir au vrai ce qui se passe dans l'enseignement supérieur », ce sont les rapports, écrits et oraux, des doyens et des recteurs.

L. Clédat.

(1) Voir la *Revue* du 15 octobre 1908, p. 341-346.

(2) M. Hauser, à qui j'ai communiqué ces remarques, m'écrit qu'il est complètement d'accord avec moi.

II. — Lettre de M. Lemercier

Mon cher rédacteur en chef,

Je suivrai pas à pas M. Clédat dans son article sur la spécialisation des Facultés des lettres.

1. Qu'est-ce que les *spécialités* et les *enseignements généraux ?* Voici le grec et l'allemand : lequel est la spécialité ? lequel l'enseignement général ? Cette question est-elle résolue ?

2. M. Clédat, à propos de l'espagnol et de l'agrégation d'espagnol, qui sont l'une des spécialités de Bordeaux et de Toulouse, déclare qu'il ne faudrait pas obliger l'un de ces centres à y renoncer au profit du voisin. Ce n'est guère à craindre. Qui voudrait aujourd'hui nous imposer telle préparation ou nous l'interdire ? Nous sommes libres ou nous le devenons, et c'est quelque chose.

3. M. Clédat paraît regretter que le boursier choisisse son centre. « Tout en respectant, dit-il, le principe de la liberté du choix des bour- « siers, *il semble que l'Etat puisse, en la circonstauce, dans leur inté- « rêt même, légitimement intervenir* ». Subtilité ! Ce serait un retour en arrière. Je vais plus loin : le boursier, s'il donne des raisons sérieuses, devrait pouvoir changer de centre au bout d'une année, et même en cours d'année. Mais, dira M. Clédat, des Facultés risqueraient de n'avoir jamais de boursiers d'agrégation pour leurs spécialités. C'est douteux. Mais quand cela serait ? Quand un centre y perdrait une ou deux unités ? Rien ne l'empêcherait de préparer des étudiants libres en vue de cette spécialité. Et s'il n'avait pas non plus d'étudiants libres ? Eh bien, il n'en aurait pas, et il cultiverait tout de même sa spécialité.

4. Selon M. Clédat, « huit Facultés... ont d'ores et déjà un personnel « assez nombreux pour l'enseignement complet d'une ou plusieurs spé- « cialités ». Il élimine Caen. Pourquoi ? Caen, avec 13 heures seulement pour les langues classiques, vient encore de faire recevoir un agrégé de grammaire. Caen, avec 16 h. 1/2 pour l'histoire et la géographie, serait qualifié pour préparer à cette agrégation : Nancy n'a que 14 heures. Si nous nous arrêtons au diplôme, si nos boursiers vont... M. Clédat sait où, c'est qu'il nous plaît ainsi. Notre droit subsiste, et mes collègues, j'en suis sûr, sont d'accord avec moi pour le réserver et le préserver.

5. Nous avons, non pas 3 h. 1/2, mais 4 h. 1/2 d'allemand : non pas 3, mais 4 heures d'anglais : notre *livret* n'a pas tenu compte du service fourni par nos *lecteurs*. Je conviens que c'est peu, malgré tout. Mais nous avons fait arriver, et parfois brillamment, bon nombre de jeunes gens aux agrégations d'allemand et d'anglais.

6. Nous n'avons que 3 heures pour la philosophie, et nous le déplorons. Nous conduisons pourtant nos étudiants jusqu'au diplôme. Et s'il nous venait des candidats à l'agrégation, nous ne les abandonnerions pas.

7. *Nous ne les abandonnerons dans aucune spécialité.* Je m'explique. Et je crois que je vais montrer la fragilité, je dirais presque l'injustice du système de M. Clédat.

Il entend, je suppose qu'une Faculté *spécialisée* s'interdirait résolument et absolument de préparer à l'agrégation en dehors de sa spécialité. Ce serait son droit. Ferait-elle son devoir ? Elle n'aurait, à demeure, ni boursiers ni étudiants libres visant les autres spécialités. Mais un ressort académique compte des répétiteurs, des professeurs de collège, des chargés de cours de lycées : quel accueil leur fera notre Faculté spécialisée, s'ils viennent à elle, s'ils lui demandent, je ne dis pas une préparation complète, mais secours et direction. Leur répondrait-elle : *Nescio vos* ? Les renverra-t-elle à une Faculté lointaine ? Leur enlèvera-t-elle même l'espoir de travailler ?... J'avoue que je verrais là une véritable cruauté et comme une abdication. Je ne crois pas que, même dans ce cas, on intervînt d'en haut : car on est très sincèrement respectueux de notre autonomie. Mais, tout de même !...

Je repousse donc une spécialisation dont une conséquence certaine serait de paralyser tant de jeunes gens laborieux et justement ambitieux. Tout étudiant d'agrégation (j'excepte les agrégations récentes, italien, espagnol, arabe), doit trouver, dans chaque Faculté, un ou plusieurs professeurs pour le guider et l'essentiel des instruments de travail.

8. Un danger de ce projet. Voici une Faculté spécialisée. C'est-à-dire que plusieurs de ses maîtres repassent chaque année leur agrégation ! Parfois même, selon la malicieuse remarque de M. Hauser, c'est un seul professeur qui donne tout l'effort. Que ce vaillant disparaisse (*Drang nach Paris!*), que devient la spécialité ? Et avec elle la théorie même de la spécialisation ?

9. J'aurais des observations à présenter à M. Clédat sur ces examens plus ou moins élevés qui le préoccupent, examens qui sont et qui longtemps encore seront le régulateur de l'enseignement supérieur. Mais il m'accuserait, je le crains, de paradoxe, et il n'aurait peut-être pas tort. Je m'en tairai donc.

10. Pour « l'année de culture générale supérieure » qu'il réclame, j'en fus, jadis, grand partisan. Je demande seulement à M. Clédat s'il veut imposer cette année aux candidats à l'E. N. S. et aux bourses, et s'il propose de la clore par un examen éliminatoire, baccalauréat supérieur ou licence inférieure ? Nous n'avons donc pas assez d'examens !

11. Quant à la répartition des boursiers de licence, je tiens si fort pour la liberté que (je vais faire frémir mon excellent collègue !) je donnerais à toute la liste, normaliens et autres, le droit d'option !...

Peu à peu, c'est encore la liberté qui établira le plus solidement et qui garantira le mieux cet équilibre que nous rêvons.

Cordialement à vous,

A.-P. LEMERCIER.

III. — Lettre de M. Maurice Souriau

Cher Monsieur,

Vous me demandez mon avis sur la spécialisation des Facultés. Si la chose ne dépendait que de moi, j'opposerais à cette idée la question préalable, car, véritablement, je trouve que l'enseignement supérieur a assez

changé depuis quelque temps, et je ne souhaite pas que l'on introduise dans les Universités le régime d'instabilité auquel se résignent malaisément nos collègues de l'enseignement secondaire.

De plus ce seul mot de « spécialisation » m'effraye, alors qu'on vient déjà de « spécialiser » les licences. C'est justement la réforme de la licence qui m'inspire pour le nouveau projet en l'air plus que du scepticisme, une très réelle inquiétude. Après l'échange d'idées entre les différentes facultés sur la réforme de la licence, nous aurions tous, je crois, volontiers accueilli le régime des certificats, analogue à celui qui fonctionne très heureusement pour les sciences. C'était, je pense, la Faculté des Lettres de Caen qui avait pris l'initiative de ce mouvement. Eh bien, si nous avions pu nous douter que la licence serait réformée ainsi qu'elle l'a été, que les épreuves communes seraient réduites à leur plus simple expression, que la dissertation française serait à ce point modifiée, j'aurais supplié mes collègues de pratiquer l'adage des diplomates, *quieta non movere*. De ce coté là, ce qui est fait est fait et il ne nous reste plus qu'à appliquer loyalement, de notre mieux, le nouveau programme. Mais il s'agit maintenant de l'avenir, d'une idée offerte à la discussion. Discutons-la.

Je vois bien que le projet, tel qu'il est exposé dans la Revue du 15 août, se présente avec un certain nombre de précautions, d'atténuations; mais qui me dit que c'est celui-là qui sera officiellement adopté ? Fût-il promulgué intégralement, constituerait-il un progrès réel ? Je vois bien que quatre ou cinq « grosses » universités y gagneraient ; mais serait-ce grâce à de nouveaux sacrifices budgétaires ? Ne serait-ce pas tout simplement à l'aide de saignées pratiquées sur les « petites » universités, déjà anémiées, qu'on augmenterait l'activité des autres ? Il me semble qu'aux dernières élections pour le conseil supérieur, quelques-uns se sont plaints de voir que Paris, outre son attraction légitime, jouissait encore de certaines faveurs qui ajoutaient à sa prospérité normale. Si on a eu raison de s'en plaindre, pourquoi adopter, pour quatre ou cinq universités de province le système protectionniste qu'on critiquait à propos de Paris ?

Ne serait-ce pas réduire à l'état de simple utopie ce rêve qui peut toujours devenir une réalité, si nous y travaillons tous librement : faire chacun de notre Université, autant que cela dépend de nous, un organisme vivant, poussant des racines dans son sol, dans sa région ? L'effort des créateurs des Universités modernes a été aussi libéral que le comportent les habitudes d'esprit en France ; pourquoi ne pas profiter de cette autonomie, encore bien récente ? Pourquoi ne pas lui laisser le temps de donner tous ses fruits ? Pourquoi avoir l'air de demander de nouvelles réglementations ministérielles, quand, avec infiniment de sens pratique, le ministère nous a donné depuis longtemps un certain nombre de conseils qu'on peut ramener tous à cette formule familière : « et maintenant, débrouillez-vous ! »

Si, malgré cette fin de non-recevoir j'entrais dans la discussion de détail, je remarquerais volontiers ceci : dans l'article initial du 15 août, il est dit, à la page 122, que « huit facultés... ont d'ores et déjà un personnel assez nombreux pour l'enseignement d'*une* ou plusieurs spécialités » Caen n'est pas compté dans ces huit. Or, à la page 123, le tableau des heures montre que, pour l'enseignement de l'histoire, Caen vient

immédiatement après Lyon et Bordeaux : il y a donc là une spécialité déjà très développée. Il serait bon qu'une question de cette importance fût étudiée de très près ».

MAURICE SOURIAU.

IV. — Lettre de M. Georges Radet

Mon cher Collègue,

Que les facultés ne préparent pas toutes uniformément aux mêmes concours et qu'elles se spécialisent, c'est une excellente chose. Mais je ne crois pas qu'on puisse arriver à rien de viable et de durable, si l'on construit théoriquement un système sur le papier, si l'on répartit artificiellement les étudiants de chaque catégorie au prorata des heures d'enseignement dans les diverses facultés. L'élément qui doit entrer en ligne de compte, c'est beaucoup moins, à mon sens, la variété des rubriques de l'affiche, que la valeur personnelle des maîtres. Paris ayant sa part, laissons les boursiers aller à leur guise dans celles des Universités provinciales où, par le libre jeu des initiatives et le groupement des talents, il se produit tout naturellement des foyers d'appel. Que l'Etat automate intervienne en ceci le moins possible : ce serait la paralysie. Pour asseoir la décentralisation, je ne vois d'efficace que l'émulation.

Veuillez, mon cher collègue, croire à mes sentiments les plus cordialement dévoués.

GEORGES RADET,
Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.

V. — Note de M. Bourdon

La spécialisation des facultés, telle que la conçoit M. Clédat, me paraît prêter aux objections suivantes :

1° Elle aurait pour résultat de dépeupler les facultés non spécialisées. La très grande majorité des étudiants préparent, en effet, des examens tels que la licence et l'agrégation et iraient de préférence là où la préparation à ces examens serait le plus fortement organisée. Dans ces conditions, il serait avantageux de procéder plus radicalement que ne le propose M. Clédat et de concentrer *exclusivement*, au lieu de l'y développer simplement, l'enseignement de telle spécialité considérée dans une ou quelques universités déterminées. On aurait alors un certain nombre de facultés des lettres où la philosophie, par exemple, ne serait plus du tout enseignée. Seulement, ne vaudrait-il pas mieux alors aller jusqu'au bout du système et, au lieu de conserver un certain nombre de facultés ainsi amputées, les supprimer entièrement ?

2° La spécialisation, telle que l'entend M. Clédat, abaisserait probablement le niveau de l'enseignement dans les facultés spécialisées. Il s'agit, en effet, d'organiser dans certaines facultés des sortes d'écoles professionnelles, préparant à la licence et à l'agrégation. Les professeurs ris-

queraient d'être victimes d'un tel système : tel, apte aux recherches personnelles, se verrait moralement ou même plus que moralement obligé de se faire préparateur à l'agrégation. Déjà on peut constater quelquefois aujourd'hui que l'obligation de préparer à l'agrégation entrave beaucoup le travail personnel des professeurs dans certaines universités, et ce phénomène curieux tend à se produire que l'enseignement est plus original et d'un niveau plus élevé dans certaines petites universités, s'occupant peu de l'agrégation, que dans d'autres plus importantes, victimes de l'agrégation.

3° M. Clédat parle trop, dans son projet, d'agrégation. Il y a deux institutions à supprimer tout d'abord chez nous, pour que nous puissions avoir enfin de vraies universités, libres de leur enseignement et vivantes, et non pas simplement des apparences d'universités : l'une est l'Ecole normale supérieure, et l'autre est précisément l'agrégation.

B. Bourdon,
Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Rennes.

La fin de la note de M. Bourdon nous oblige à en rapprocher l'article de M. Lapie, qui peut d'ailleurs être considéré uniquement en lui-même et relativement aux propositions qu'il contient (N. de la Réd.).

Contre les programmes des concours d'agrégation

Bien que la réforme des agrégations de l'enseignement secondaire soit toute récente, il n'est pas impossible d'en apercevoir certains effets. Et il n'est pas interdit de se demander si l'expérience inaugurée en 1907 doit se poursuivre sans modification, ou si, au contraire, des corrections ne doivent pas être apportées au régime actuel (1).

L'intention des réformateurs était de diviser les épreuves de l'agrégation en deux parties : l'une scientifique, l'autre pédagogique. Mais cette intention n'a pas été pleinement réalisée. Sans doute, on a fait précéder le concours traditionnel d'épreuves scientifiques, subies dans les Facultés, et sanctionnées par le diplôme d'études supérieures. Mais le concours lui-même n'a pas été profondément modifié, et, comme il comportait autrefois des épreuves scientifiques et des épreuves pédagogiques, il conserve aujourd'hui ce double caractère. S'il était devenu exclusivement « pédagogique », on verrait figurer, au nombre des épreuves, des corrections de devoirs, des interrogations d'élèves : de tels exercices sont imposés aux futurs professeurs des écoles normales primaires ; mais ils ne sont pas imposés aux futurs professeurs de lycées. Si le jury d'agrégation, en philosophie, par exemple, ne devait avoir que des préoccupations pédagogiques, il n'aurait plus à corriger, maintenant que l'histoire de la philosophie est bannie de l'enseignement secondaire, une composition écrite sur un sujet d'histoire de la philosophie ; mainte-

(1) Les réflexions que nous allons présenter visent spécialement l'agrégation de philosophie. Mais nous ne serions pas surpris si elles s'appliquaient aux autres.

nant que dans les classes de philosophie des lycées, on n'étudie plus que des ouvrages français ou traduits en français, il n'aurait plus à écouter des explications de textes latins et grecs. Ces exercices conservent au concours son caractère « scientifique », caractère que souligne la précision du programme annuel : ce n'est pas toute l'histoire de la philosophie mais seulement quelques périodes, ce ne sont pas les principales œuvres des grands philosophes, c'est seulement une dizaine d'entre elles que les candidats doivent connaître : autant vaut dire qu'on leur demande de faire de ces périodes et de ces textes une étude assez approfondie, toute différente de celle à laquelle il leur suffirait de se livrer s'ils n'avaient qu'à fournir une explication appropriée à l'âge et à la culture de leurs futurs élèves. Le diplôme d'études supérieures n'est donc pas le seul examen « scientifique » qui soit imposé aux candidats à l'agrégation : dans le concours lui-même subsiste un autre examen « scientifique » qui fait double emploi avec le diplôme d'études supérieures.

Le mal ne serait pas grand — serait-ce même un mal ? — si ces deux examens étaient conçus dans le même esprit, et s'ils constituaient, pour ainsi dire, les deux parties solidaires d'un même tout. Mais il n'en est rien. Le diplôme d'études supérieures est l'une des meilleures inventions pédagogiques de ces dernières années. Il invite l'étudiant à chercher et à penser par lui-même ; il sollicite sa curiosité ; tout en l'astreignant à une discipline rigoureuse, il laisse entière sa liberté intellectuelle. Pendant une année entière, le jeune homme se livre aux études de son choix, s'initie sans contrainte aux méthodes scientifiques, travaille en paix sans s'inquiéter outre mesure d'un examen qui n'a rien de hasardeux. Au contraire, le concours d'agrégation paraît institué de manière à entraver toute liberté intellectuelle. Il condamne les candidats à des travaux qu'ils n'ont pas choisis et qu'ils accomplissent dans la fièvre. Autant le régime du diplôme est libéral, autant le régime de l'agrégation est autoritaire, et les étudiants en sentent d'autant plus vivement la tyrannie qu'ils ont mieux apprécié, dans l'année consacrée au diplôme, les joies de la recherche sereine et du libre labeur.

Or, l'étudiant ne tarde pas à s'apercevoir que, de ces deux examens, dont l'un lui agrée tandis que l'autre le rebute, le premier ne compte pas aux yeux du jury d'agrégation. On a si nettement séparé le diplôme du concours qu'il est inutile, pour devenir agrégé, d'avoir obtenu de bonnes notes à l'examen du diplôme. Ces notes sont inconnues du jury d'agrégation. On ne conserve aucun bénéfice des travaux dans lesquels on a fait preuve de méthode ou d'originalité. Un étudiant qui a pris de bonnes habitudes scientifiques pour conquérir le diplôme aurait le droit de les abandonner, l'année suivante, sans compromettre son succès à l'agrégation. Et d'autre part, en se bornant à préparer mécaniquement le programme limité du concours, un candidat doué de qualités « pédagogiques » peut battre un concurrent dont l'éducation scientifique est plus solide et les aptitudes philosophiques plus manifestes. Sous le régime actuel, le diplôme d'études supérieures reste « en l'air » : il ne confère aux meilleurs étudiants aucun avantage ; c'est une étape qu'il est nécessaire de franchir pour aller plus loin ; mais peu importe la manière dont elle est franchie : bons et mauvais diplômés sont égaux devant le concours d'agrégation. Qu'on y prenne garde : si le jury d'agrégation continue à ignorer complètement les résultats des examens de diplôme, cet excellent

instrument d'éducation scientifique, déprécié aux yeux des candidats, perdra toute sa valeur.

Le mal n'est pas sans remède. Puisque, au cœur même du concours soi-disant « pédagogique », subsiste un véritable examen « scientifique », il suffirait de le modifier de manière à en faire le prolongement et la sanction suprême du diplôme d'études supérieures ; il suffirait, en d'autres termes, de mettre ce second examen scientifique d'accord avec le premier. On supprimerait purement et simplement le programme édicté chaque année par le ministère. Chaque candidat se présenterait avec son bagage personnel, avec les connaissances qu'il aurait librement acquises, avec les travaux qu'il aurait exécutés, avec la liste des ouvrages qu'il aurait lus. Le jury l'interrogerait sur ce programme de son choix, dans lequel figureraient en bonne place les études faites en vue du diplôme. Il n'y aurait donc plus solution de continuité entre l'examen du diplôme et le concours d'agrégation : le programme de l'un serait partiellement celui de l'autre ; l'esprit libéral du premier animerait le second.

Mais comment réaliser cet idéal ? Il ne serait pas nécessaire de tout bouleverser. Les compositions écrites demeureraient ce qu'elles sont ; seulement, la composition d'histoire de la philosophie pourrait porter sur tous les grands systèmes ; il n'y aurait pas plus de programme spécial pour cette épreuve que pour la composition de philosophie dite « dogmatique » On n'exigerait, à l'écrit, que des connaissances assez générales ; avec la leçon « dogmatique », les épreuves écrites constitueraient la partie « pédagogique » du concours. Après ces épreuves, une liste d'admissibles serait dressée. Elle serait assez longue pour que la prépondérance des épreuves écrites, surtout « pédagogiques », ne fût pas excessive. A chaque candidat admissible on demanderait de remettre au jury le mémoire qu'il a composé pour obtenir le diplôme d'études supérieures. Loin de nous la pensée d'imposer au jury la lecture de tous ces mémoires ! Et nous ne désirons pas davantage qu'on accorde d'office aux candidats les notes qui ont été décernées à leurs mémoires par les Facultés auxquelles ils les ont présentés : rien ne serait plus arbitraire que cette juxtaposition de chiffres établis par des jurys différents dans des conditions différentes. Mais ne pourrait-on pas rétablir, au concours d'agrégation, l'épreuve que les candidats appelaient jadis la « leçon de thèse ? » Cette leçon fournirait aux admissibles l'occasion d'exposer au jury les résultats auxquels aboutissent leurs mémoires. Dira-t-on que les sujets de ces mémoires sont si variés et parfois si spéciaux que le jury ne pourra pas établir de commune mesure entre ces « leçons de thèses » ? La difficulté serait atténuée si les diverses spécialités philosophiques étaient représentées dans le jury. Elle serait moindre encore si le jury pouvait indiquer, comme sujet de la « leçon de thèse », non seulement une partie du mémoire mais encore une question voisine, un problème philosophique tel que l'auteur du mémoire, si spécial que soit son sujet, n'a pu manquer de l'examiner. En tout cas, le travail accompli durant l'année de préparation au diplôme ne serait pas complètement perdu pour le candidat.

Après la « leçon de thèse » viendraient, sans parler de la « leçon dogmatique », les explications. Les candidats présenteraient eux-mêmes leur liste d'auteurs. Naturellement, ils les choisiraient parmi ceux qu'ils auraient étudiés en vue de la licence ou du diplôme A cette mesure, voit-on quelque inconvénient ? Les textes seront d'inégale difficulté. Sans

doute. Mais n'en est-il pas de même sous le régime actuel ? Deux candidats, à une même session, ne peuvent-ils pas avoir à expliquer le premier un article de la *Monadologie*, le second une page des *Pensées* de Locke *sur l'éducation* ? Bien plus : on aura le droit de tenir rigueur au candidat, puisqu'il l'aura choisi, de l'excessive facilité d'un texte, tandis qu'on n'a guère ce droit aujourd'hui, puisqu'il n'est pas responsable de ce choix. Dira-t-on qu'il sera difficile d'apprécier le mérite personnel du candidat, parce qu'il ne désignera que des ouvrages expliqués par ses professeurs ? Mais n'en est-il pas de même à l'heure présente ? Et les professeurs des Facultés où l'on compte des candidats à l'agrégation ne sont-il pas, en fait, obligés de « choisir » comme textes d'explication les auteurs inscrits au programme du concours ? Dira-t-on enfin que les membres du jury, ignorant les ouvrages qu'on leur proposera, ne pourront plus préparer d'avance les textes d'explication ? La difficulté serait atténuée par une habile répartition du travail entre des examinateurs plus nombreux. Laissons de côté la question de savoir si les candidats pourraient choisir, comme ils le font dès maintenant pour la licence, non seulement des auteurs grecs et latins, mais aussi des auteurs allemands et anglais. Même en conservant aux langues classiques leur monopole, on accorderait aux étudiants une grande liberté intellectuelle si l'on supprimait purement et simplement le programme annuel (1). On leur permettrait en même temps de faire valoir, pour l'agrégation, le labeur accompli durant toute leur scolarité. Il serait utile, sous ce régime, d'être un bon licencié et un bon dipômé : ces titres seraient plus appréciés, et, par suite, la préparation scientifique des candidats à l'agrégation serait meilleure.

Des deux mesures que nous préconisons — rétablissement de la « leçon de thèse » en lui donnant pour sujet le sujet du mémoire de diplôme ou un sujet connexe ; suppression du programme annuel et désignation par les candidats admissibles des ouvrages à expliquer —, la seconde nous paraît la plus urgente, et peut-être suffirait-elle à remédier aux maux et aux dangers que nous avons signalés. Sans enlever au concours son caractère « pédagogique », elle lui donnerait un caractère « scientifique » de meilleur aloi. Elle rendrait aux étudiants et aux professeurs la liberté dont ils sont privés. Le programme du concours n'exercerait plus sur les travaux des Facultés sa fascination tyrannique. Ajoutons que, depuis la réforme de la licence et l'institution du diplôme d'études supérieures, le concours d'agrégation a pris un air archaïque : l'esprit qui a inspiré ces innovations ne l'anime pas. Or, il suffirait, pour le rajeunir et le mettre en harmonie avec les autres examens d'enseignement supérieur, de rendre son réglement plus libéral, sa procédure moins rigide, — en un mot, de supprimer son « programme ».

PAUL LAPIE.

(1) On leur accorderait une grande liberté, même si l'on décrétait que leurs auteurs devraient être choisis dans le programme très étendu des classes de philosophie des lycées, et si l'on fixait le nombre des textes grecs, latins et français qu'ils auraient à présenter.

QUELQUES

DISCOURS DE DISTRIBUTION DE PRIX

(*Suite*) (1)

DISCOURS AU LYCÉE SAINT-LOUIS

I. — DISCOURS DE M. LAMIRAND, PROFESSEUR DE PHYSIQUE

Ceux qui assistaient l'an dernier à notre fête de famille ont éprouvé un délicat plaisir à entendre le fin et brillant plaidoyer de mon cher collègue, M. Drouin, en faveur des études littéraires. Je n'ai jamais mieux senti qu'aujourd'hui la valeur des conseils qui nous étaient alors donnés et je souscris sans réserve à ce qui a été si fortement pensé et si bien dit. Le temps n'est plus où littéraires et scientifiques se disputaient l'éducation des jeunes intelligences ; que de combats ont été livrés autour des programmes ; quels flots d'encre ont coulé pour ou contre les humanités. Et cependant, sciences et lettres ne sont point, que je sache, des ennemies : les savants qui ont écrit des pages admirables ne sont pas rares, et de fortes études scientifiques n'ont jamais arrêté une vocation littéraire très accusée. Pour glorifier les sciences, il n'est pas besoin de médire des lettres ; la méthode est mauvaise car injuste ; elle ne me tente point pour cette raison ; du reste elle serait présentement d'une application dangereuse, car les lettres trouveraient dans notre éminent Président un défenseur redoutable. Permettez-moi de lui dire combien nous sommes honorés par sa présence et heureux de voir à notre tête, en ce jour de joie et de belle humeur, le représentant d'une association qui nous est particulièrement chère pour son dévoûment à notre vieux lycée. Mais si je veux me garder sagement de faire revivre les discussions passionnées d'autrefois, laissez-moi cependant apporter ici un souvenir personnel, afin de donner, à mes jeunes auditeurs, une idée de l'esprit de justice qui animait ces débats. J'ai entendu, il y a une vingtaine d'années, un homme d'Etat de grande valeur, un orateur justement réputé, proclamer, dans une distribution de prix, que la science

(1) Voir la *Revue* du 15 septembre et du 15 octobre 1908.

était tout au plus bonne à construire des ponts. Pareil jugement ne trouverait guère aujourd'hui de défenseurs ; il me serait facile de vous montrer quelles ressources présentent les études scientifiques pour la formation et le développement de l'esprit, quelle est aussi leur haute valeur morale, puisque les fidèles de la science se préoccupent avant tout de découvrir la vérité et, quand ils la possèdent, de la défendre jalousement, quoi qu'il arrive ; mais la cause serait gagnée d'avance et je préfère vous parler de la construction des ponts, ou plutôt — vous m'avez compris déjà. — des rapports qui existent entre la science et l'industrie.

La science se propose :

de satisfaire la curiosité de notre esprit,

de nous procurer plus de bien-être.

Le premier de ces buts est vain et ne mérite pas les efforts immenses dépensés en vue du progrès scientifique. A considérer les nombreuses théories autrefois en faveur et aujourd'hui écroulées, on ne peut qu'être sagement sceptique sur la valeur, sans doute éphémère, de celles qui règnent aujourd'hui. L'impuissance de notre esprit est telle que, dans la recherche, il a toujours besoin d'un guide, d'un soutien ; ce guide est l'hypothèse la théorie, mais nous savons à l'avance qu'hypothèses et théories sont fausses ; nous nous appuyons néanmoins sur elles pour faire un bout de chemin, puis lorsque nous reconnaissons qu'elles nous égarent, nous les abandonnons, parfois à regret, pour prendre des serviteurs nouveaux et momentanément plus fidèles, et jamais nous ne devons accorder à nos conceptions une confiance absolue. — Mais la science a un objet plus sérieux et plus noble que de satisfaire notre esprit : elle est utile. « Si la science, a dit M. Le Châtelier, reste à mi-chemin au milieu des théories, si elle n'aboutit pas à ce que l'on appelle trop dédaigneusement les applications pratiques, elle n'est pas la science véritable, dont le seul but est la connaissance de la nature telle qu'elle existe et non pas telle qu'il peut nous plaire de l'imaginer ».

Pour montrer le rôle utile de la science, il me suffira de parcourir rapidement avec vous le champ des principales découvertes du siècle dernier. Jamais, on peut l'affirmer sans hésitation, aucune branche du savoir humain ne s'est développée d'une manière aussi merveilleuse que les sciences expérimentales au cours du XIXe siècle ; l'industrie, ce qui devait être, a suivi une marche parallèle. La science étudie et détermine les propriétés de la matière et des agents de transformation ; l'industrie a précisément pour objet la transformation de la matière et son adaptation aux besoins de l'humanité : tout ce qui nous apprend à mieux connaître la matière nous permet aussi de mieux l'asservir, de lutter avec plus d'adresse contre les forces du monde extérieur et de marcher hardiment, en pleine lumière, avec la connaissance exacte des dangers qui nous entourent. Aussi est-il peut-être inutile de chercher à faire une distinction entre la science pure et celle des applications ; toute découverte est ou sera utilisée tôt ou tard, et il ne peut exister de cloison étanche entre le laboratoire et l'usine.

Les inventions qui ont produit les révolutions économiques les plus considérables sont celles de la machine à vapeur et de la dynamo. La

machine de Papin était bien défectueuse ; les améliorations successives qui lui ont été apportées, principalement par Watt, résultent d'une connaissance plus exacte des lois de la vaporisation et de la condensation, des conditions économiques du rendement ; elles sont dues également aux qualités acquises par les matériaux de construction. En moins d'un siècle, le coefficient économique est devenu sept fois plus grand, et la réalisation encore récente des turbines à vapeur, l'emploi de la surchauffe ont entraîné des progrès notables. La machine à vapeur a centuplé les forces de l'homme : c'est elle qui remorque les longs convois et fait mouvoir les gigantesques paquebots, qui soulève les lourds marteaux-pilons et manœuvre les mâchoires puissantes des laminoirs ; elle est parfois le serviteur docile et formidable de la dynamo qui en reçoit la vie ; nous la trouvons presque toujours là où il y a de rudes besognes à accomplir. C'est à la machine à vapeur surtout que l'on doit le prodigieux essor économique de l'humanité depuis un siècle et l'amélioration des conditions matérielles de la vie. Et cependant, cette machine qui nous rend tant de services et dont nous sommes si fiers est bien imparfaite : en lui confiant sous forme de charbon l'énergie que les siècles ont accumulée dans les flancs de la terre, nous en recueillons à peine la dixième partie. La science nous montre la voie des perfectionnements possibles et leurs limites : elle nous épargne les déceptions des espoirs chimériques.

Aujourd'hui la machine à vapeur a trouvé un concurrent redoutable dans le moteur à explosion, dont la fortune rapide date environ d'une trentaine d'années et qui, appliqué à la propulsion des voitures, nous a valu l'industrie automobile. Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance du nouveau mode de locomotion et sur ses conséquences économiques, mais il est bon d'observer que la rare perfection apportée dans la construction du moteur à quatre temps a aidé puissamment à la conquête de l'air. C'est grâce à des machines pesant environ un kilogramme par cheval de puissance que les dirigeables se déplacent aussi vite que des express et que les aéroplanes s'envolent avec aisance. Ce qui paraissait impossible ou simplement prodigieux il y a à peine deux ans est devenu réalité, et les progrès sont tellement rapides qu'on peut caresser raisonnablement les rêves les plus audacieux. En donnant au moteur à explosion des dimensions considérables, en lui faisant consommer des combustibles bon marché, comme les gaz des hauts fourneaux, on a pu le faire lutter avantageusemet contre la machine à vapeur, même pour les fortes puissances, puisque l'on construit actuellement des moteurs à gaz de plus de six mille chevaux.

Aucune branche de la physique ne donne lieu à des applications aussi nombreuses, aussi variées que l'électricité. Au XVIIIe siècle, on étudie les phénomènes électrostatiques ; en 1795, Volta découvre la pile ; vingt ans plus tard Œrstedt signale l'action du courant sur l'aiguille aimantée, puis Ampère, Arago établissent les lois de l'électromagnétisme ; en 1830, Faraday découvre l'induction électrique. Cette date est particulièrement mémorable, car toute l'électricité industrielle est basée sur l'emploi des courants induits. Mais ces courants sont forcément alternatifs et, à cause de cette propriété, pendant quarante ans on ne sait les utiliser. En 1871, un simple ouvrier mécanicien, Gramme, trouve le moyen de redresser les courants induits, et dès ce moment la machine électrique devient industrielle. Depuis une quinzaine d'années le courant alternatif est par-

ticulièrement en honneur, mais les partisans du courant continu n'ont pas désarmé. Je ne puis passer sous silence les travaux de Maxwell qui ont établi la parenté étroite existant entre la lumière et l'électricité : ils ont reçu une confirmation éclatante par les expériences de Hertz et ont conduit en dernier lieu à la télégraphie sans fil.

L'énergie électrique est particulièrement précieuse, car elle se prête avec facilité aux transformations les plus variées : elle devient chaleur dans les fours électriques, lumière dans les lampes ; en traversant les bacs électrolytiques, elle effectue les réactions chimiques les plus diverses ; à travers les câbles ou fils conducteurs, elle transmet des signaux d'un bout à l'autre du monde, reproduit avec fidélité la parole et l'image photographique : grâce à elle, la télévision sera bientôt, sans doute réalisée. Que de prodiges accomplis par l'électricité ! C'est ainsi qu'on a pu communiquer entre l'Europe et l'Amérique en se servant pour pile d'une capsule de fusil contenant une goutte d'eau et un filament de zinc. En 1896, à Glasgow, lors du jubilé de lord Kelvin, les compagnies anglaises des câbles sous-marins lancèrent une dépêche de félicitations à l'adresse de l'illustre physicien qui avait été ingénieur du premier câble transatlantique. Elle arriva à destination en moins de huit minutes, après avoir parcouru 40.000 kilomètres de fil autour du globe ! Et nous sourions aujourd'hui lorsque Shakespeare fait dire à Puck, le plus léger des sylphes : « Je metrai une ceinture autour du monde en quarante minutes ». Pauvre Pack, sylphe suranné, tu n'es qu'un lamentable traînard; le positif de la science moderne dépasse le merveilleux de la poésie, et malgré tout son génie, l'imagination du grand Will est en défaut. — Mais la propriété la plus utile de l'électricité est de fournir du travail en traversant une dynamo, d'où la possibilité de transporter économiquement l'énergie mécanique, même à des centaines de kilomètres de distance. Pour cela, en dehors des appareils des stations, quelques fils bien isolés suffisent, et les forces considérables que la nature nous offre sont, une fois enchaînées, facilement réduites à travailler là où nous avons besoin d'elles. Aussi la houille blanche et la houille verte sont-elles largement exploitées, et les installations électriques deviennent chaque jour plus nombreuses. En France, les chutes d'eau aménagées pour les industries électriques donnent environ quatre millions de chevaux contre huit millions dus aux machines à vapeur. Enfin, grâce à l'électricité, nous pouvons envisager sans crainte l'avenir prochain où les mines de houille seront épuisées : le progrès industriel n'en sera pas compromis.

Sous nos yeux, et par l'application des découvertes électriques, s'accomplit une révolution économique dont les conséquences sont incalculables et qui dépassera en importance celle produite par l'invention de la machine à vapeur.

Je n'ai encore rien dit de l'industrie chimique, créée de toutes pièces dans les laboratoires et dont les affaires se chiffrent annuellement par plus d'un milliard. Avant Lavoisier elle n'avait pu se développer, car elle était soumise à l'empirisme ; mais elle profita largement de la rénovation chimique. Les savants les plus illustres n'ont pas craint de porter leurs efforts vers les applications, et nous devons : les chlorures décolorants à Berthollet, l'eau oxygénée à Thénard, l'industrie de l'acide sulfurique à Gay-Lussac, l'aluminium à Sainte-Claire Deville, la bougie à Chevreul, les explosifs à Pelouze où à ses élèves, le carbure de calcium à

Moissan. Que de progrès accomplis dans le domaine de la métallurgie grâce à de patientes recherches de laboratoire ! Et, parce qu'ils ont compris le rôle prépondérant de la science dans l'industrie chimique, les Allemands ont acquis, sur tous les autres peuples, dons cette branche de la production, une avance difficile à regagner.

En parlant des applications de la science, on ne saurait taire les découvertes de Pasteur auxquelles la médecine, la chirurgie et l'hygiène doivent leurs plus grands progrès ; ces découvertes ont produit également, dans le domaine économique, des résultats prodigieux : c'est par milliers que des vies humaines ont été préservées ou prolongées, c'est par milliards que se chiffrent les richesses créées ou conservées grâce aux méthodes pasteuriennes.

Le rôle des mathématiques, dans le progrès industriel, moins apparent que celui des sciences expérimentales, est cependant considérable. L'ingénieur fait constamment appel au calcul, à la géométrie, à la mécanique rationnelle ; le physicien met en équation le phénomène à étudier et, par le secours de l'analyse mathématique, déduit les conséquences d'une théorie, prévoit les résultats vérifiables par l'expérience : les mathématiques sont, entre ses mains, un puissant instrument de recherches dont il ne peut se passer. Le chimiste, lui-même, doit posséder des connaissances mathématiques élevées pour utiliser, dans l'étude des réactions, le seul guide dont il soit sûr : la thermodynamique.

L'industrie doit donc beaucoup à la science : elle lui devra davantage encore : « L'industrie de l'avenir, a dit M. Ed. Théry, ne sera jamais plus stationnaire ; elle réalisera incessamment des progrès toujours plus nombreux, toujours plus rapides, en un mot l'industrie de l'avenir, c'est l'industrie scientifique dans toute l'acception du mot, et malheur aux nations inconscientes qui resteront au-dessous de la situation nouvelle : elles seront dévorées par leurs rivales ».

Si la science donne à l'industrie, elle reçoit aussi beaucoup d'elle :

l'industrie propose à la science des problèmes ;

elle lui fournit des moyens d'expérimenter.

Les préoccupations industrielles ont été pour beaucoup dans les découvertes scientifiques : voici quelques exemples :

Lavoisier, le créateur de la chimie moderne, n'allait pas au laboratoire poussé uniquement par la curiosité scientifique, car ses travaux étaient le plus souvent provoqués par une idée pratique, et les trois quarts de ses publications, au moins ont trait à des applications : ainsi il a étudié la fabrication du plâtre, de la poudre de guerre, la métallurgie du fer, l'organisation des hôpitaux. S'il détermine la composition de l'air et découvre le rôle capital de l'oxygène dans les combustions, c'est parce qu'il poursuit des recherches sur l'éclairage des grandes villes ; il fixe la composition de l'eau, car il étudie le rôle de ce corps successivement dans l'alimentation et l'agriculture ; il invente le calorimètre à glace afin de mesurer le pouvoir calorifique des combustibles en vue d'un impôt ; en collaboration avec Laplace, il évalue la dilatation des corps solides les plus usuels, car, écrit-il : « La propriété qu'ont les corps d'occuper un volume différent suivant le degré de température auquel ils

se sont élevés est un obstacle qui se rencontre presque à chaque pas dans la pratique des arts ».

Les chimistes de la Révolution, cédant aux soucis de la défense nationale, étudièrent les bronzes, les aciers, les explosifs, dotèrent nos soldats d'armes supérieures à celles de leurs ennemis, s'ingénièrent à tirer de la terre de France les produits que l'on ne pouvait ou ne voulait demander à l'étranger, et il en résulta d'importants progrès, tant dans le domaine scientifique que dans celui de l'industrie. Loin de cacher les soucis de la production industrielle sous le couvert de la curiosité scientifique, les savants de ces temps héroïques écrivaient en l'an V, dans les *Annales de chimie*, le principal recueil de leurs travaux : « Le but des *Annales* est de porter le flambeau de la science dans les ateliers, de faire connaître les procédés nouveaux, de décrire les arts peu connus ou même tout à faits inusités en France, de perfectionner les pratiques vicieuses, de rectifier les erreurs trop multiples... »

En 1824, Sadi-Carnot, l'un des fils de Lazare Carnot, l'organisateur de la Victoire, frappé de l'importance croissante du rôle des machines à vapeur et désirant les perfectionner rationnellement, publia ses « Réflexions sur la puissance motrice du feu et les moyens propres à développer cette puissance ». « De ces préoccupations intéressées, a écrit M. Le Chatelier, est sortie la plus parfaite des sciences édifiées par les hommes celle qui, par sa généralité et ses abstractions, peut être considérée comme science pure par excellence, modèle dont tendent à se rapprocher, sans jamais arriver à l'égaler, toutes les théories scientifiques ».

Combien d'exemples pourrait-on citer encore pour montrer l'heureuse influence des nécessités industrielles sur le développement de la science ! C'est Sainte-Claire-Deville cherchant à fondre le platine pour éviter la dépréciation formidable des appareils à concentration de l'acide sulfurique, et qui songe à utiliser la flamme de l'hydrogène, car un calcul simple lui montre que la température de cette source de chaleur doit atteindre 6.800° ; mais l'expérience accuse seulement 2.000° ; d'où vient cette différence énorme ? Sainte-Claire-Deville reconnaît que la combinaison de l'hydrogène avec l'oxygène est incomplète : la notion de réaction limitée et d'équilibre chimique, notion capitale et si féconde, est désormais acquise. — C'est encore Pasteur, étudiant la fabrication du vinaigre, le traitement des maladies des vins ou des vers à soie, qui est conduit par un enchaînement naturel à la découverte des ferments et bactéries, à la vaccination : la microbiologie esi née de préoccupations industrielles

La science doit encore à l'industrie le concours précieux de ses ingénieurs et de ses larges ressources financières ; je citerai un seul exemple en disant que la Société badoise de Ludwigshafen entretient un laboratoire de recherches où travaillent environ cent cinquante chimistes, dont plusieurs ont une notoriété considérable dans le monde scientifique, et que les dépenses en verrerie et porcelaine seulement dépassent cent mille marks par an.

L'industrie nous offre, pour les études scientifiques, l'aide d'une technique largement développée et met à notre disposition, selon nos besoins, des appareils puissants ou délicats. Nous lui devons des balances et des galvanomètres, véritables merveilles de sensibilité et de précision, des blocs de compression supportant des milliers d'atmosphères, des lunettes

gigantesques pesant plusieurs tonnes et qu'un enfant manœuvre facilement. L'industrie nous fournit aussi l'air liquide et le four électrique, c'est-à-dire les sources de froid et de chaleur les plus puissantes, au contact desquelles les propriétés de la matière sont profondément modifiées. Combien de découvertes fondamentales seraient restées dans l'ombre, que d'admirables expériences n'auraient pu être réalisées en l'absence des secours que la science doit à l'industrie !

Les rapports entre la science et l'industrie sont donc étroits, nombreux et féconds; un savant ne doit pas perdre de vue le côté utile de la science; l'industriel est tenu de compter sur la science et avec la science, et, comme lord Kelvin, un grand savant peut être ingénieur et industriel sans déchoir...

... Aimez donc la science, aimez-la sans réserve. Beaucoup, parmi vous, sont appelés à passer par une grande école scientifique : que la haute culture que vous y recevrez ne serve pas seulement à faire de vous des fonctionnaires, des administrateurs, des chefs d'industrie, mais aussi des hommes de laboratoire ; ne craignez pas d'entrer en lutte avec la matière pour lui dérober ses secrets : vous en serez largement récompensés ; ne ressemblez pas aux physiciens du XVIIe siècle, mais aux chimistes de la même époque, dont Nicolas Lefèvre nous a dit : « Les physiciens ont peur de se compromettre en noircissant leurs mains de charbon ; ils se contentent d'aller prendre leurs grades dans quelque université ; ils se pavanent ensuite en leurs soutanes, leurs perruques, leurs parchemins et leurs sceaux. Le chimiste, au contraire, se tient attentif devant les vaisseaux de son laboratoire, dissèque laborieusement les mixtes, ouvre les choses composées de manière à reconnaître ce que la nature a de bon sous leur écorce ».

Récemment, en me parlant des progrès immenses de l'électro-métallurgie, un jeune savant, qui ne craint pas de s'occuper des questions pratiques, me confiait que les grands succès remportés par l'industrie française étaient dus presque uniquement à des ingénieurs sortis des écoles professionnelles. Si de pareils faits persistaient, on pourrait croire que certaines institutions, et des plus réputées, ne répondent plus aux besoins présents. « Les corps qui ont un long passé, a dit un de nos maîtres, sont induits volontiers à penser qu'ils doivent durer toujours, et leur foi en eux-mêmes, en leur longue habitude de vivre les empêche de se transformer. » Et cependant, il ne peut y avoir vie sans transformation. J'appelle donc de tous mes vœux l'avenir prochain où la jeunesse française, ayant appris à lire directement dans le livre de la nature, attirée par les longues et patientes recherches expérimentales, bien conseillée et bien dirigée, saura utiliser pour le mieux ses vastes connaissances, et c'est avec confiance que je lui propose volontiers pour *devise :*

« Par le travail et la science, pour la patrie et l'humanité ! »

II. — DISCOURS DE M. LOUIS LEGER DE L'INSTITUT

C'est pour moi un honneur dont je suis reconnaissant à M. le Ministre de l'Instruction publique, et un grand plaisir de me retrouver ici au milieu de vous, en face des élèves du lycée où j'ai passé une partie de

ma jeunesse, où j'ai naguère remporté quelques couronnes, où j'ai contracté de précieuses amitiés qui, après avoir égayé l'aube de ma vie, en charment encore aujourd'hui le déclin. L'une des plus précieuses était celle de F. Coppée ; la dernière fois que je le vis, c'était aux funérailles de Sully-Prudhomme : il rentra chez lui pour ne plus se relever. Notre lycée s'est associé au deuil de la France et des Lettres : la mort de Coppée a été pour ses camarades, jeunes ou vieux, un deuil de famille.

Il s'est assis naguère dans le fauteuil où je siège aujourd'hui ; il était assidu à nos réunions, à nos banquets.

Il nous manquera beaucoup ; en rendant hommage à sa mémoire, je ne fais qu'acquitter ici la dette de notre reconnaissance pour le bon camarade trop tôt enlevé à notre affection. A l'époque où j'entrai au lycée Saint-Louis — c'était, si mes souvenirs sont exacts, vers 1852 — le quartier latin était loin d'être ce qu'il est aujourd'hui ; le boulevard Saint-Michel n'existait pas : la façade principale de notre maison se développait sur la rue de la Harpe, qui montait jusqu'à la rue Soufflot.

Le lycée était accessible aux externes non seulement par la grande porte de la rue de la Harpe, mais par une poterne qui donnait sur la cour de la maison portant le n° 59 de la rue Monsieur-le-Prince. Quatre fois par jour, cettte cour était envahie par les flots tumultueux d'une jeunesse turbulente. Il était bien à plaindre à ce moment-là, le concierge du n° 59, soumis à cette pénible servitude. Son successeur actuel ne se doute pas du bonheur dont il jouit.

Parmi les professeurs qui enseignaient au lycée à cette époque lointaine, il en est quelques-uns qui ont laissé une trace durable dans la littérature ; tel est ce délicat poète Manuel, qui professait la cinquième, et dont le buste vient d'être érigé à Passy dans le jardin du lycée Janson-de Sailly. Je me rappelle qu'à un certain banquet de la Saint-Charlemagne, il me fit l'honneur de me tirer l'oreille, pour m'apprendre, disait-il, ce qu'il en coûte de battre — en composition de version latine — les élèves de sa division. Tous ceux qui s'intéressent aux lettres grecques et latines se rappellent les éditions savantes de l'helléniste Theil, les histoires de la littérature grecque et latine du docte Pierron, celle de la littérature française de l'aimable et spirituel Demogeot. Un des maîtres de cette époque lointaine est encore aujourd'hui en pleine activité, c'est M. Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des Arts et Métiers, qui enseigna ici de 1856 à 1861 ; à l'époque où j'entrais dans les classes dites supérieures, je ne me doutais guère que j'aurais un jour l'honneur de siéger à sa gauche au bureau du Collège de France et de voisiner avec lui sous la coupole académique.

Le 6 décembre prochain, nous célébrerons le quatre-vingtième anniversaire de ce bon Français, de ce géographe érudit, de cet économiste impeccable.

Ce jour-là, mes chers Camarades, soyez de cœur avec nous pour fêter un des anciens de la maison. Vous n'avez encore ni assez de capitaux, ni assez de loisirs pour vous intéresser à l'histoire ou à la théorie des doctrines économiques. Mais l'œuvre de M. Levasseur nous appartient par les services éminents qu'il a rendus à la diffusion de la science géographique...

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Paris

Exposition américaine. — Il s'est tenu au siège de l'Association amicale des professeurs de dessin, 11, rue Froment, une exposition américaine des travaux applicables à la décoration due à son initiative et organisée par les soins du professeur Charles-M. Carter, directeur d'art à Denver (Cololorado).

De très beaux vitraux en papier, dus à l'habileté des jeunes élèves américains, de très belles épreuves photographiques dues au professeur distingué qui les dirige, ornaient la belle salle de la rue Froment et lui donnaient un charme particulier. Il y a lieu de féliciter les organisateurs du succès de leur exposition.

Collège libre des siences sociales. — La réouverture des cours, 28, rue Serpente, est fixée au lundi 9 novembre.

L'enseignement est divisé en trois sections.

a) Etudes historiques et descriptives : M. le docteur Delbet, député, *La Sociologie d'après Auguste Comte ;* M. l'abbé Naudet : *Etudes sociales catholiques ;* M. H. Lagardelle : *Les Idées socialistes en France au XIXe siècle ;* M. Georges Blondel : *La Question sociale en Allemagne :* M. J. Charles Brun : *Action sociale de la littérature*, etc.

b) Théorie et méthode : M. Louis Marin, député : *Méthodes ethniques et sociales ;* Mlle Philoche, docteur ès sciences : *Biologie appliquée à la sociologie ;* M. le docteur Sicart de Plauzoles : *Hygiène sociale ;* M. Agache : *Histoire sociale des beaux-arts*, etc.

c) Technologie : M. Barriol, : *Les finances de la famille ouvrière :* M. Léon Guillet : *Le Développement des industries métallurgiques ;* M. G. Coupan : *Evolution scientifique de l'agriculture ;* M. H. Bonnet : *Les Institutions d'assistance publique à Paris*, etc.

Il comprend, en outre des conférences (M. Laisant : *L'éducation scientifique ;* M. Le Dantec : *Qu'est-ce que la science ?* etc.), des travaux pratiques, et un grand nombre de visites artistiques, industrielles et sociales (1).

(1) Pour obtenir des renseignements complémentaires, on peut s'adresser au secrétariat ou écrire à M. J. Bergeron, secrétaire général, 28, rue Serpente.

Collège de France. — Les membres de l'Académie des sciences morales et politiques, les collègues, les élèves et les amis de M. Levasseur se réuniront le dimanche 6 décembre 1908, pour lui offrir une médaille, œuvre de M. Chaplain, à l'occasion de son 80e anniversaire (Salle VIII, 10 heures du matin).

Faculté des lettres. — Les cours publics ouvriront le 30 novembre. M. Henry Van Dyke, professeur de littérature anglaise à l'Université Princeton, auteur de nombreux ouvrages fort estimés en Amérique et dont quelques-uns ont été traduits en français, a été désigné par l'Université d'Harvard pour la représenter auprès de l'Université de France, au cours de l'année 1908-1909. En 1904. M. Barrett Wendell a traité de l'*Amérique, des idées et des institutions américaines*; en 1905-1906, M. Georges Santayana parla de *la Philosophie contemporaine en Angleterre et aux Etats-Unis*. Puis M. Archibald Cary Coolidge traita des *Etats-Unis considérés comme pouvoir mondial* ; M. G. P. Baker, du *Développement de la tragédie en Angleterre de 1590 à 1800*. Cette année M. Henry Van Dyke exposera *L'Esprit de l'Amérique* les mardis et samedis à 5 heures. Le premier cours aura lieu le mardi 24 novembre 1908.

Ecole des Hautes Etudes sociales (1). — Les membres de l'enseignement qui désirent assister aux conférences de la série : Les problèmes actuels d'enseignement, sous la présidence de M. Croiset, doyen de la Faculté des lettres, sont priés de demander au secrétariat de l'école avant le jeudi 12 novembre une carte d'entrée qui leur sera délivrée gratuitement.

Société d'enseignement supérieur. — La *Société* prie MM. les recteurs, doyens et professeurs de vouloir bien adresser à la Rédaction de la Revue les réponses aux questions suivantes :

1° *Quelles sont les créations qui ont été faites dans l'Université en vue de l'enseignement technique ?*

2° *Quels résultats ont été obtenus ?*

3° *Que se propose-t-elle de faire dans l'avenir ?*

Ces réponses seront l'objet d'un rapport dont les conclusions seront discutées pendant l'année scolaire.

Nous rappelons à nos correspondants que nous allons commencer la publication de l'enquête. Il y a donc urgence à nous envoyer les renseignements qui ne nous auraient pas encore été transmis.

(1) Ecole de morale et de pédagogie, Ecole sociale, Ecole du journalisme, Ecole d'art, 16, rue de la Sorbonne.

Congrès des Sociétés savantes

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous annoncer que le 47e Congrès des sociétés savantes s'ouvrira à Rennes, le mardi 13 avril 1909. Je vous serai obligé de porter sans retard cette décision à la connaissance des membres de votre Société.

Les sociétés de Rennes et de la région viennent d'être invitées à me faire connaître les questions qu'elles souhaiteraient plus particulièrement voir traiter par le Congrès. Dès que j'aurai reçu leurs réponses, j'établirai, de concert avec le Comité des travaux historiques et scientifiques, un programme spécial. Il vous sera communiqué dans le courant du mois d'octobre prochain. Mais, en attendant la communication de ce programme, je ne saurais trop engager les congressistes à préparer dès à présent, en vue du Congrès de 1909, tels travaux que pourra leur suggérer le programme du précédent Congrès qui contient en effet des questions dont l'intérêt est loin d'être épuisé. Mon intention, d'ailleurs, n'est pas de borner les communications qui pourraient m'être adressées à cette occasion aux seuls sujets d'étude que signalait le programme de 1908 et que les sociétés régionales proposeront aux recherches. Ainsi que cela a eu lieu les années précédentes, les travailleurs auront toute latitude pour traiter tel sujet qu'il leur conviendra. Il est bien entendu, toutefois, que l'inscription à l'ordre du jour du congrès des communications présentées, qu'elles aient ou non un lien avec les questions du programme, sera subordonnée à l'approbation du Comité.

Les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits *sur le recto* et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, de manière à ne pas en retarder l'impression si elle est décidée.

J'appelle toute votre attention sur ces prescriptions. Elle ne restreignent pas le droit pour chacun de demander la parole sur les questions du programme et sont de nature à assurer la marche régulière du Congrès.

J'insiste tout particulièrement afin que les mémoires parviennent, avant le 15 janvier prochain, au 5e bureau de la direction de l'Enseignement supérieur.

Il ne pourra être, en effet, tenu aucun compte des envois adressés postérieurement à cette date.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le directeur de l'Enseignement supérieur,
Conseiller d'Etat,

BAYET.

Enseignement secondaire des jeunes filles

Voici un volume (1) plein d'intérêt pour tous ceux qui ont à cœur le développement de l'instruction publique. Il s'agit des lycées de jeunes filles dont l'histoire est racontée dans la série de discours que les ministres ou les dignitaires de l'Université, quelquefois aussi des fonctionnaires d'un ordre élevé, ont prononcés à l'inauguration de chaque lycée. La liste commence par un discours de M. Duvaux, à Rouen, en 1882, et se termine à Marseille, en 1905, par un discours du général Du Moriez, gouverneur de la ville.

Tous les orateurs se rencontrent sur un point, la constatation de la confiance croissante que les lycées et collèges de jeunes filles inspirent aux parents et du grand succès qu'obtient cette forme de l'enseignement. On sera surtout frappé du progrès accompli si on considère la brièveté du temps. C'est seulement du 21 décembre 1880 que remonte l'organisation de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Il y avait bien eu un premier essai en 1867 sous le ministère réformateur de M. Duruy. Mais l'œuvre n'est réellement fondée que par la loi dont M. Camille Sée a pris l'initiative et qu'il a fait aboutir avec un zèle infatigable.

Depuis lors quel admirable développement, quelle émulation entre toutes les villes de France! Des chiffres feront mieux comprendre que tout autre chose l'étendue du mouvement. En 1879 les cours destinés aux jeunes filles ne se faisaient que dans cinq villes de France et ne comprenaient à Paris même que 128 élèves. En 1907 on comptait 46 lycées, 57 collèges et plus de 25.000 jeunes filles. Au bout de 25 ans accomplis, M. Camille Sée peut considérer son œuvre avec satisfaction. Elle a réalisé et même dépassé toutes les espérances qu'il avait pu concevoir. Le temps qui détruit les conceptions frivoles consolide au contraire tout ce qui honore, tout ce qui élève l'humanité.

A. Mézières.

L'enquête du « Manuel général » en 1908-1909 : Qu'est-ce que la Société demande à l'Ecole ?

Nous nous proposons cette année de tenir compte d'un sentiment qui s'est fait jour de toutes parts et sous des formes bien diverses.

L'école, dit-on, n'est pas un but, elle est un moyen. Elle est un des instruments dont la société se sert pour préparer son avenir.

Il importe donc avant tout de savoir non ce que demande l'école à la société, mais ce que la société demande à l'école. Le juge en dernier ressort des programmes scolaires, du travail des élèves, et de celui des maîtres, ce n'est ni l'élève, ni le maître, ni l'inspecteur, c'est la société.

(1) *Vingt-cinq ans de Discours*, L. Cerf, éditeur, Paris.

A elle de dire si l'établissement qu'elle a fondé et qu'elle entretient pour l'instruction et l'éducation de ses enfants répond ou non à ses besoins, à son idéal, à ses intentions.

Nous inspirant de ce qu'il y a de juste dans cette vue générale, et désireux d'en écarter les erreurs auxquelles elle pourrait donner lieu, nous allons cette année donner la parole à des représentants de cette société par qui et pour qui en somme l'école est faite. Nous recueillerons, nous provoquerons, sur les choses scolaires, des témoignages extra-scolaires.

On n'apprend pas pour apprendre, on apprend pour vivre. Il faut ordonner les êtres, non pour l'école, mais pour la vie. C'est déjà un adage des anciens. Le mot de Duruy n'a pas vieilli, qui donnait à l'école pour toute devise : Faire des hommes.

Interrogeons donc sur ce qu'ils attendent de l'école, ceux qui se préoccupent de donner des hommes et des femmes à la nation, des citoyens à la cité, des soldats à la patrie, des ménagères à la famille, des travailleurs à nos industries, des producteurs, des collaborateurs et des coopérateurs à la richesse nationale sous toutes ses formes.

Nous demanderons à des pères et à des mères de famille, placés à différents points de vue, ce qu'ils voudraient ajouter ou retrancher à l'œuvre scolaire telle que l'a conçue la République, soit comme instruction générale, soit comme éducation morale et civique, soit comme introduction pratique à la vie professionnelle.

Nous demanderons à des patrons, à des hommes et à des femmes qui dirigent de grandes entreprises industrielles, commerciales, agricoles, les *desiderata* qu'ils auraient à exprimer. Que trouvent-ils à louer ou à blâmer dans la préparation donnée par l'école à leurs futurs apprentis, ouvriers ou employés des deux sexes ? Quelles réformes, quels perfectionnements auraient-ils à suggérer? Comment voudraient-ils modifier l'orientation de nos efforts pédagogiques.

Nous demanderons aux représentants des syndicats, syndicats patronaux, syndicats ouvriers, leurs observations respectives et peut-être contradictoires sur la matière dont l'école doit former les fils et les filles de travailleurs, voués eux-mêmes à une vie de travailleurs.

Un cercle amical des Fonctionnaires

Les fonctionnaires civils et les officiers ministériels se rendant plus ou moins fréquemment à Paris, pour leurs affaires personnelles ou des questions de service, ont souvent regretté l'absence d'un lieu de réunion, analogue au Cercle militaire, où ils pourraient se considérer comme chez eux, faire leur correspondance, consulter les journaux, revues annuaires, etc., rencontrer leurs amis, trouver, en un mot, les concours de toute nature dont ils peuvent avoir besoin.

Nous croyons leur être agréable en leur annonçant que cette lacune est aujourd'hui comblée : un groupe de fonctionnaires vient, en effet, de fonder à Paris le « Cercle amical des fonctionnaires de France et des Colonies », dont les statuts ont été approuvés par arrêté ministériel du 4 août 1908.

Placée sous le régime de la loi du 1er avril 1898 (sociétés de secours mutuels), la nouvelle institution procure à ses adhérents les avantages suivants, moyennant le versement d'une modique cotisation annuelle de cinq francs :

1o Ils ont tout d'abord la ***jouissance d'un local situé au centre de Paris***, **29**, rue des Pyramides, à l'angle de l'avenue de l'Opéra, à proximité, par conséquent, des ministères, des grandes banques et administrations, des théâtres, etc. Une bibliothèque, le téléphone, les annuaires, journaux, revues sont mis à leur disposition. Les sociétaires y trouvent tous les renseignements qui peuvent leur être utiles ;

2o Au point de vue purement mutualiste la société alloue en cas de maladie ou de blessure ***une indemnité journalière de 0 fr. 50.*** Elle garantit le paiement immédiat :

a) Aux veuves, descendants ou ascendants, ***d'un capital de cent*** (100) ***francs*** en cas de mort naturelle et de ***mille*** (1.000) ***francs*** en cas d'accident entraînant la mort ;

b) Au sociétaire, ***d'un capital***, en cas d'accident entraînant une infirmité permanente ou partielle, ***jusqu'à concurrence de mille*** (1.000) ***francs.***

Il est donc alloué, à quelque époque que l'événement se réalise, ne serait-ce qu'après une seule année de sociétariat pour laquelle il n'aurait été encaissé qu'une seule cotisation de cinq francs. une somme représentant vingt (20) ***cotisations*** (***100 francs***)***, en cas de mort naturelle et deux cents*** (200) ***cotisations en cas de mort par accident.***

3o En outre, des avantages de toute nature sont recherchés, tels que *réductions de prix pour toutes les choses nécessaires à la vie,* dans les hôtels, dans les établissements sanitaires, dans les théâtres, etc., réduction de prix de 50 0/0 sur les chemins de fer à l'occasion des voyages à Paris provoqués par les assemblées générales et les fêtes organisées par la Société, à l'instar de ce qui a lieu notamment pour la Ligue de l'enseignement et le Touring-Club ;

4o La Société s'efforce de procurer des emplois aux retraités, aux veuves et aux orphelins et de venir en aide aux familles nombreuses par l'attribution de livrets de caisse d'épargne et de bourses dans les établissements de tout ordre ;

5o Elle s'occupe du placement des enfants et leur facilite l'accès des carrières administratives, industrielles ou commerciales ;

6o Elle accorde selon ses ressources, des secours aux veuves, orphelins, ascendants ;

7o Elle se propose la fondation d'un orphelinat et d'une maison de retraite ;

8o Un bulletin périodique, relatant tous les avantages offerts et traitant de toutes les questions techniques ou autres (permutations, mouvements, vacances d'emplois, convocations, comptes rendus, actes officiels, etc.) et un annuaire sont adressés gratuitement à tous les sociétaires.

La Société reçoit tous les fonctionnaires et anciens fonctionnaires (de tous ordres) de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics, les officiers ministériels et anciens officiers ministériels, les membres des administrations publiques placées sous le contrôle de l'Etat (Banque de France, Crédit foncier, etc.).

Les membres participants doivent être âgés de 18 ans au moins et 55 ans au plus.

Les membres honoraires ne sont soumis à aucune condition d'âge ou de profession ; ils jouissent de tous les avantages de la Société, à l'exclusion du bénéfice des assurances et des secours en cas de maladie.

Ainsi fondé et organisé, le Cercle amical donne satisfaction à un besoin réel bien souvent signalé. Il offre, d'autre part, des avantages incontestables que le temps ne pourra que développer encore.

Conçue en dehors de toute idée politique, cette institution constitue avant tout une œuvre de solidarité à laquelle tous les fonctionnaires et anciens fonctionnaires ont le devoir de donner le plus large concours, aussi bien ceux qui sont amenés à se déplacer que ceux qui voyagent peu. Un grand nombre d'officiers ministériels et anciens officiers ministériels tiendront également à faire partie du Cercle amical dont ils apprécieront vite les services (1).

Elections au Conseil supérieur

Mon cher collègue,

Dans le nº du 15 juin de la *Revue internationale de l'Enseignement* que je lis après une longue absence, il est dit (p. 503), à propos des élections au Conseil supérieur de l'Instruction publique, que MM. Clédat, Radet Dognon, Brunot « ont successivement posé leur candidature ». En donnant les résultats de l'élection : « M. Clédat a été élu avec 172 voix, M. Dognon, avec 120 ; M. Brunot en a obtenu 68 ; M. Radet 30 », il n'eût pas été inutile de rappeler que j'avais retiré ma candidature et qu'au moment du vote il n'y avait plus en présence que MM. Clédat, Dognon et Brunot (2).

Veuillez, mon cher collègue, avoir l'obligeance de réparer cette omission et croire à mes sentiments les plus cordialement dévoués.

GEORGES RADET.

(1) Pour tous renseignements et demandes d'admission, s'adresser ou écrire au Secrétaire général, au siège social, en joignant un timbre pour réponse. — Conseil d'administration. — MM. Welhoff, receveur municipal de Lille, président ; Fort, contrôleur central du trésor au ministère des finances, vice-président ; Gournay, juge de paix à Paris, vice-président ; Bonnefoy, greffier en chef du tribunal de simple police à Paris, secrétaire général : Mairet, receveur-percepteur à Paris, trésorier général ; Leroy, attaché au sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts, secrétaire ; Beaugendre, sous-chef de bureau au ministère de la marine, trésorier ; Bèche, percepteur de Brunoy (Seine-et-Oise) ; Binart, receveur-buraliste des contributions indirectes à Montrouge (Seine) ; Dubreuil, receveur percepteur à Paris ; Fargeas, percepteur aux Aubiers (Deux-Sèvres) ; Gabelle, directeur au ministère du commerce ; Lanc, chef de Bureau à la préfecture de la Seine ; Parmentier, receveur-buraliste des contributions indirectes à Saint-Denis : Sevin, sous-chef de bureau au ministère de la guerre ; Varheit, receveur municipal de Courbevoie (Seine) ; Vauclin, receveur municipal de Rouen.

(2) Nous avons entièrement ignoré ce retrait de candidature et nous nous excusons d'avoir, sans le vouloir ni le savoir, induit nos lecteurs en erreur (*N. de la Réd.*).

Un nouveau don à l'Université de Grenoble

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler le don magnifique de M. le Président Brenier de la chambre de Commerce de Grenoble, à l'Université de cette ville pour la constitution d'une sorte de polytechnikum dont l'Institut électrotechnique actuel est le noyau.

Une nouvelle et non moins importante libéralité de M. le Président Brenier vient d'accroître encore le domaine de cet Institut.

Aux 5.300 mètres carrés de terrain qu'il a affectés à cet établissement le 31 mai 1907, il vient d'en joindre plus de 2.000 autres avec la seule condition de se réserver la jouissance, sa vie durant, d'une partie de ce nouveau terrain sur lequel est édifiée sa demeure, l'autre déjà pourvue de bâtiments industriels affectés à l'Ecole de papeterie annexée à l'Institut (1).

Allemagne

Les cours d'été du professeur Rein à Iéna. — **Institués par Rein, professeur de pédagogie, à l'Université d'Iéna, ils s'adressent à un public populaire. Créés en 1889, ils avaient, en 1907, 531 auditeurs parmi lesquels beaucoup de maîtres de l'enseignement secondaire et primaire. Toutes les matières y sont traitées. Il y a eu en 1908 53 cours, soit de 6 heures, soit de 12, dont 9 de pédagogie.**

C'est ainsi que le professeur Rein a traité des ***fondements principaux de la pédagogie et de la didactique*****, le professeur Guex, de l'Université de Lausanne, des** ***pédagogues et des institutions scolaires suisses*****, etc.**

Uruguay (2)

L'*Annuaire statistique de l'Uruguay* pour les années 1904-1906 vient de paraître, par les soins du directeur général de la statistique en Uruguay, M. Ramon Lopez Lomba. C'est un fort volume de plus de 940 pages, qui fournit les renseignements les plus abondants « sur le mouvement de l'état civil, l'agriculture, l'élevage, la navigation, la criminalité, la justice civile et militaire, l'impôt sur les successions, les suicides, l'instruction publique, les postes et télégraphes, l'imprimerie,

(1) La presse locale a évalué à environ un million la valeur globale des terrains (7500 mètres carrés) mis ainsi par M. Brenier à la disposition de nos enseignements techniques de l'Université.

Aux yeux de ceux qui ont pu apprécier avec quelle énergie, avec quelle persévérance, avec quelle sûreté de vues M. le Président Brenier a non seulement suivi mais aussi provoqué l'évolution de l'enseignement technique à Grenoble, l'importance de ces magnifiques libéralités a encore moins de prix que le tact, le désintéressement et la modestie avec laquelle le vénéré Président de la Chambre de commerce, doyen de l'Industrie métallurgique dans la région, s'est employé à faire le silence autour de son œuvre.

(2) *Anuario Estadistico de la Republica Oriental del Uruguay*, 1904-1906. Montevideo, 1908.

la bibliographie, le commerce, les finances, la dette publique, la richesse mobilière, les opérations de bourse, les compagnies d'assurance, les incendies, les salaires, la législation, les tarifs de douanes, etc., etc. » (Préface de M. R.-L. Lomba).

C'est là une œuvre qu'il est impossible d'analyser. Voici toutefois quelques données, qui intéressent particulièrement l'instruction publique et la France. L'Université de Montevideo possède une Bibliothèque spéciale pour l'enseignement secondaire ; cette Bibliothèque est abonnée à un certain nombre de revues, au total 42, sur lesquelles 32 sont françaises (par ex. : *Les Annales de Géographie, la Revue Historique, la Revue Philosophique, la Nature, la Revue Scientifique, la Revue Universitaire, le Radium, le Journal de Physique, le Journal de Chimie et physique)*. A la Bibliothèque de la Faculté de droit, en 1906, sur un total de 9.303 volumes entrés, 4.091 étaient en français : sur 40 publications périodiques reçues, 18 venaient de France. A la Faculté de médecine, sur 10.476 ouvrages consultés pendant l'année, 5.816 étaient des ouvrages français; sur 571 ouvrages entrés à la Bibliothèque, 482 étaient français ; sur 88 revues, 48 étaient françaises. A la Faculté de mathématiques, la Bibliothèque comptait en 1906 2.827 volumes français sur un total de 4.553. A la Bibliothèque nationale, ce sont de même les œuvres françaises qui sont le plus demandées après les livres écrits en espagnol. Voici les chiffres pour 1906 :

Ouvrages	espagnols....	9.541
—	français....	2.546
—	italiens....	465
—	anglais....	171
—	allemands...	138
—	portugais....	137

Les lettres et la science françaises ont donc en Uruguay une situation privilégiée. Il ne tient qu'à nous de la conserver et de l'améliorer encore, en entretenant avec cette jeune et vaillante République de l'Amérique du Sud, les relations universitaires et intellectuelles les plus régulières et les plus sympathiques.

L'Université de Padoue pendant l'année scolaire 1906-1907

L'Université de Padoue a publié au mois de mai dernier son annuaire habituel. Cet annuaire renferme des renseignements abondants et précis sur la vie de l'Université pendant l'année scolaire 1906-1907.

L'Université de Padoue comprend : une Faculté de droit (*giurisprudenza*), une Faculté de médecine (*medicina e chirurgia*), une Faculté des sciences, une Faculté des lettres (*filosofia e lettere*), une Ecole d'application pour les ingénieurs, une Ecole de pharmacie, deux Ecoles d'obstétrique (Padoue et Venise). Le chiffre total des étudiants inscrits dans ces divers établissements a été en 1906-1907 de 1.411, ainsi répartis :

Faculté de droit, 406 ;
Faculté de médecine, 208 ;
Faculté des sciences, 223 ;
Faculté des lettres, 80 ;
Ecole d'application pour les ingénieurs, 99 ;
Ecole de pharmacie, 223 ;
Ecole d'obstétrique, Padoue, 99 ;
— Venise, 73.

Pour l'année scolaire 1907-1908, le chiffre des inscrits a subi une diminution notable ; il est tombé à 1.320. Ces 1.320 inscrits se répartissent ainsi :

Faculté de droit, 383, soit 23 de moins ;
Faculté de médecine, 217, soit 9 de plus ;
Faculté des sciences, 228, soit 5 de plus ;
Faculté des lettres, 83, soit 3 de plus ;
Ecole d'application pour les ingénieurs, 89, soit 10 de moins ;
Ecole de pharmacie, 166, soit 57 de moins ;
Ecole d'obstétrique, Padoue, 101, soit 2 de plus ;
— Venise, 53, soit 20 de moins.

Parmi les étudiants inscrits, figurent 36 étrangers, qui proviennent en majorité (19) de l'Autriche-Hongrie. Quant aux Italiens, les plus nombreux de beaucoup sont originaires de la province de Venise (1.135) ; viennent ensuite la Lombardie (95) et l'Emilie (42). Le recrutement de l'Université de Padoue est donc essentiellement régional.

Outre les indications accoutumées sur le personnel administratif et enseignant de l'Université, sur les travaux et publications de ce personnel, sur le programme et l'horaire des cours, sur les étudiants qui ont réussi dans les divers examens, sur le rendement des droits d'inscription et taxes diverses, l'annuaire de l'Université de Padoue pour 1907-1908 renferme encore le compte rendu de la séance d'ouverture de l'année scolaire, séance qui eut lieu le 9 novembre 1907, et dans laquelle des discours furent prononcés par le recteur de l'Université, M. V. Polacco, et par M. N. Tamassia, professeur d'histoire du droit italien. M. V. Polacco rappela les principaux épisodes de la vie universitaire pendant l'année scolaire 1906-1907 ; M. N. Tamassia montra la persistance de l'élément latin dans le droit italien moderne, malgré toutes les infiltrations germaniques dues à la domination allemande qui pesa sur l'Italie pendant une partie du moyen âge.

Hongrie

L'Enseignement secondaire à la Chambre. — On a prétendu que l'état de choses en Hongrie est en retard d'une centaine d'années sur ce qui existe en France. Il y a là de l'exagération, mais on a cependant l'impression qu'on n'a pas encore dépassé un certain point, qui est franchi depuis quelques années dans d'autres pays. C'est la première idée que nous suggèrent les débats sur l'enseignement qui ont eu lieu à la Chambre des députés les 20 et 21 mai. Le comte Apponyi, ministre des Cultes

et de l'Instruction publique, a présenté pour la troisième fois le budget de son département. Dans ces dernières années il y avait eu des changements assez fréquents dans les ministres de l'Instruction publique. Chaque nouveau ministre arrivait avec son bagage de réformes dont il n'avait pas le temps de réaliser la moitié ; il ne se souciait guère des dettes contractées par son prédécesseur et la continuité de l'évolution fut chaque fois interrompue. Vu la centralisation absolue du pouvoir, vu la prédominance des idées politiques, l'enseignement en général et surtout l'enseignement secondaire n'a pas trouvé l'atmosphère favorable à son développement.

Le Rapport du ministère fait à l'occasion de l'exposition universelle en 1900 (*L'enseignement en Hongrie*, Budapest, 1900) pose comme problème à résoudre *l'unification des écoles secondaires*. Selon l'organisation actuelle, les écoles sont des gymnases ou des écoles réales qui tendent au même but, et sont au même niveau ; mais l'égalité des droits n'existe pas. Les élèves des gymnases sont admis à toutes les Facultés de l'Université ; ceux des écoles réales ne sont reçus qu'à l'Ecole polytechnique, à la Faculté des sciences, aux Ecoles des mines et aux Ecoles forestières. Le comte Albin Csaky, ministre de l'Instruction publique, a fait le premier pas vers l'unification en faisant voter la loi de 1890, qui supprima l'obligation absolue de la langue grecque. Une grande commission délibéra sur la réforme à poursuivre, mais après la démission du comte Albin Csaky, en 1894, ce travail fut suspendu. M. Jules Wlassics se montra partisan de la réforme avec cette différence qu'il mit en relief la nécessité de l'égalité de droit d'admission aux écoles supérieures sans empêcher la variété des groupes de connaissances que les circonstances locales peuvent exiger Un arrêté du ministre, en 1897, a fait de cette idée la base de toutes les délibérations, mais sauf une tentative avortée sous son successeur, elle reste bien loin d'être réalisée.

Pendant la discussion à la Chambre deux voix se sont élevées en faveur de la question. Mais le ministre fut longtemps retenu par des questions politiques et il n'eut pas le temps de s'occuper de ce problème qui est l'héritage de son département. Son attention est maintenant fixée sur l'idée pratique de mettre en harmonie l'enseignement secondaire avec l'enseignement spécial des écoles industrielles (?) et il traite l'unification de question académique. De cette harmonie il attend le développement de l'unité nationale, ce qui, en fin de compte, n'a rien à faire avec l'enseignement secondaire dans un pays partagé en nationalités, et où les écoles de langue étrangère sont admises par la loi. C'est une enquête internationale qui devra préparer la réforme des écoles secondaires, dit le ministre, et on attend l'initiative de la France et de la Suisse. Mais la France a tranché la question par la réforme de 1902 qui a créé le baccalauréat unique ; l'Allemagne a aussi reconnu l'égalité de droit des gymnases et des écoles réales : en Hongrie on ne pense même pas à aborder la question. Les conséquences en sont bien fâcheuses. Les 170 gymnases avec 54.199 élèves (Rapport de 1906) sont surchargés d'élèves, tandis que parmi les 32 écoles réales avec 9.540 élèves, il y en a dont le nombre des élèves va décroissant d'année en année. Les communes exigent la création de nouveaux gymnases et le ministre (sous la pression de son groupe politique) doit les leur accorder : on en exigera trois cette année-ci. Puisque les ordres enseignants, suivant l'ancienne

tradition, n'ont que des gymnases, l'état ne devrait créer que des écoles réales.

Une condition préalable serait de leur accorder l'égalité de droit d'admission avant ou après une réforme de l'enseignement dans le sens de l'unification. L'enseignement pratique gagnerait du terrain; l'enseignement des langues vivantes, surtout du français; ferait dé grands progrès, car il n'a d'autre foyer à présent que dans les écoles réales et le français y fut aussi rayé des sujets de baccalauréat. L'exemple de la France est souvent invoqué par les députés, mais la Chambre ne se donne pas la peine de le suivre ou de faire la moindre chose pour le français qui a perdu du terrain et de l'influence.

L'éducation physique a arrêté pour un moment l'attention du ministre. Le système allemand dominait jusqu'aux derniers temps; on préférait le système des exercices aux engins et des exercices cadencés au système anglais. Le comte Albin Csaky fit établir des préaux et donna l'ordre de consacrer aux jeux en plein air un après-midi par semaine. Le comte Apponyi y a ajouté l'exercice au tir et le maniement des armes prévus par la loi XXX de 1883 et enfin l'exercice hygiénique à la façon suédoise. Les sports athlétiques, les exercices militaires et hygiéniques se combinent dans les deux heures de gymnastique par semaine; on se procure les engins nécessaires à la gymnastique suédoise sans prendre garde si les maîtres sont préparés à ce genre d'exercices, tout cela pour entraver aussi vite que possible la névrose, le pessimisme (!?). Heureuse jeunesse qui ne pourra manquer d'être saine, d'avoir un corps endurci par tous les systèmes et d'être optimiste! Mais sa volonté restera faible, son esprit d'initiative nul. On ne fait rien pour encourager les promenades, les excursions et les ascensions qui ont tant de partisans en France parmi les membres du *Club alpin français*. Une ou deux fois par an les élèves de la même année ou toute l'école ensemble font une excursion plus ou moins longue où l'on s'amuse bien, mais on ne reçoit pas d'impressions durables, on n'exerce ni la vue, ni la volonté. Les excursions en petits groupes avec ou sans professeurs ne sont pas appréciées et le ministère ne fait rien pour en donner le goût. Le ministre de l'Instruction publique en France, par une circulaire (22 novembre 1905), y a contribué beaucoup et chez nous il ne dépend que du ministre de faire un pas dans cette direction.

Le traitement des professeurs a été une question souvent agitée dans ces dernières années. Depuis 1904 on a amélioré la situation matérielle des autres fonctionnaires d'état, mais on a fait très peu pour les professeurs qui sont hors du cadre hiérarchique. Les appointements des directeurs des écoles secondaires (3.200, 3.600, 4.000, 4.400, 4.800 couronnes) furent élevés en 1904 de 21 0/0, ceux des juges de 33 0/0; les appointements des professeurs titulaires (2.400, 2.600, 2.800, 3.200, 3.600 couronnes) de 17 0/0, ceux des juges de 25 0/0. Cette année-ci la situation a encore empiré Un congrès de professeurs se réunit à la fin de décembre de l'année passée qui posa en principe l'égalité des traitements des professeurs avec ceux des juges. On communiqua au ministère la décision et la question fut traitée à la Chambre. Le ministre veut bien trouver un remède à l'injustice que les professeurs ont éprouvée, mais il ne promet pas beaucoup. La situation financière de l'état ne le permettrait pas; le budget s'élève à 81.350.000 couronnes et on ne peut plus exiger une aug-

mentation sensible. Mais l'enseignement secondaire y est assez mal partagé puisqu'en 1893-1894 il reçut 12.280.832 couronnes, en 1899 14.637.800 couronnes et en 1906 19.347.745 couronnes.

Puisqu'on n'apprécie pas assez l'importance de cet enseignement, on ne trouve pas les fonds nécessaires pour récompenser les professeurs qui fournissent un travail difficile à évaluer en chiffres. La discussion à la Chambre prouve la désorientation, l'indifférence envers les questions vitales de notre enseignement; le ministre laisse voir l'influence des facteurs hétérogènes, de l'hésitation dans ses décisions, de l'éclectisme dans ses projets. Il n'y a pas d'opinion publique en Hongrie sur la question d'école et de pédagogie ; seul un esprit supérieur, suivant son chemin tracé avec la plus grande persévérance, pourrait atteindre le but : école unifiée en principe, mais capable d'adaptation aux exigences du temps et des lieux.

Louis Karl,
Professeur de lycée à Glör en Hongrie.

Depuis la réforme de l'enseignement primaire par la loi Apponyi, deux questions sont à l'ordre du jour : le classement définitif des professeurs d'enseignement secondaire et la réorganisation de l'école dite *bourgeoise* (polgári iskola).

Déjà sous le gouvernement Széll on avait promis aux professeurs des gymnases et des écoles *réales* d'augmenter leur traitement et de les classer en vue de l'avancement comme les autres fonctionnaires dépendant des différents ministères. La crise politique survenue après la retraite de M. Széll (1903) a empêché le gouvernement de donner satisfaction aux professeurs qui, surtout en province, luttent contre de grandes difficultés. M. Apponyi, qui a déjà sensiblement amélioré la situation des membres de l'enseignement primaire, a fait un pas décisif en chargeant les bureaux d'achever le travail de classement des professeurs et de calculer les dépenses nécessaires pour l'augmentation des traitements. Il espère que les fonctionnaires des lycées obtiendront, sous peu, gain de cause. Cette question touche uniquement au budget, elle est donc relativement facile à résoudre. Il n'en est pas de même de l'école dite *bourgeoise* dont la réorganisation demande des travaux préparatoires assez longs, parce qu'elle intéresse à la fois l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Ces écoles, qu'on pourrait comparer aux écoles primaires supérieures en France, furent fondées en 1868. Elles sont destinées à donner aux élèves qui ont fréquenté l'école primaire pendant quatre ans une instruction intégrale en vue des carrières pratiques (commerce, industrie, agriculture) ; elles devaient avoir *six* années d'études. Mais le développement rapide des écoles de commerce a beaucoup nui aux écoles *bourgeoises*. D'abord parce qu'elles appartenaient aux cadres de l'enseignement primaire, puis parce que peu de villes avaient les *six* classes, la plupart se contentant de *quatre*. Ainsi, aujourd'hui, sur les 129 écoles de garçons, il n'y en a que *vingt* qui aient les six classes. Le plus grand tort cependant fut causé à ces écoles par la loi militaire sur le service des volontaires d'un an. Tandis que tout élève de l'enseignement secon-

daire qui a son diplôme de *maturité* (baccalauréat), ainsi que celui qui a le diplôme de fin d'études d'une école supérieure de commerce, ne reste sous les drapeaux qu'un an, les élèves diplômés des écoles *bourgeoises* sont astreints au service de trois ans. Cette raison seule serait suffisante pour expliquer l'empressement des parents à envoyer leurs enfants à l'école de commerce, même s'ils ne les destinent pas à la carrière commerciale.

Le corps enseignant des écoles *bourgeoises* sort, en grande partie, du *Pædagogium* de Budapest dont nous avons parlé ici il y a quelques années (Voy. la *Revue*, janvier 1900), mais les places dans les lycées étant très disputées, on voit très souvent des professeurs d'enseignement secondaire enseigner dans ces écoles. L'Association des professeurs a saisi dernièrement le ministère de ses plaintes et a proposé, pour remédier à l'état des choses actuelles : 1° de détacher les écoles *bourgeoises* des cadres de l'enseignement primaire, ce qui permettrait aux maitres d'obtenir des traitements plus élevés et, aux élèves, de ne faire qu'un an de service militaire ; 2° de compléter, à cet effet, toutes les écoles pour qu'elles aient *sept* années de cours, où l'on pourrait donner un enseignement intégral à cette classe moyenne de la société qui ne peut pas s'adonner aux études supérieures, mais qui, d'autre part, ne se contente pas de l'instruction primaire ; 3° de transformer, peu à peu, le *Pædagogium* en établissement d'enseignement supérieur.

La nécessité des écoles *bourgeoises* est démontrée dans une étude pénétrante de M. Jean Kovács, publiée dans l'excellente revue *Magyar Pædagogia* (janvier et mars 1908). M. Kovács insiste avec raison sur ce fait que la classe lettrée, les couches supérieures de la Hongrie peuvent déjà lutter avantageusement avec les classes cultivées des autres pays ; que, d'autre part, l'enseignement primaire se développe également très bien, mais qu'il y a de grandes lacunes justement dans l'instruction de la classe intermédiaire entre les carrières libérales et le peuple. C'est l'école *bourgeoise* améliorée et fortifiée qui doit combler ces lacunes, car si les écoles d'enseignement secondaire préparent surtout à l'enseignement supérieur, le nouveau type donnerait une instruction intégrale et préparerait les élèves aux carrières professionnelles dont, en somme, dépend l'avenir économique du pays.

I. Kont.

Belgique

Bibliothèque de la Ville et de l'Université de Gand.— Il s'est fondé à Gand, sous le titre de « Les Amis de la Bibliothèque », une association dont le but est de travailler, par tous les moyens en son pouvoir, à augmenter l'importance de la bibliothèque de la Ville et de l'Université de Gand. Elle se propose d'enrichir par des dons les diverses sections de la bibliothèque et de provoquer les dons de personnes étrangères à l'association.

L'initiative qui vient ainsi d'être prise à Gand mérite d'être signalée. Il y a là un exemple qui serait utilement suivi, particulièrement dans les villes où les subventions officielles, trop parcimonieusement mesurées, ne permettent pas aux bibliothèques de rendre tous les services qu'on est

en droit de leur demander. Une initiative de ce genre a été prise, il y a trois ans, à Cherbourg.

Statistique des bibliothèques de Belgique. — D'après un travail publié dans le *XX*e *siècle* de Bruxelles, la Belgique compterait, en dehors des grandes bibliothèques de l'Etat et des Universités, 1.150 bibliothèques communales (2.600.000 volumes), 197 bibliothèques cantonales pour instituteurs (124.000 volumes), 1.994 bibliothèques scolaires (245.000 volumes), 23 bibliothèques de comices agricoles, créées par le ministère de l'Agriculture, 17 bibliothèques de commissions médicales, 57 bibliothèques d'écoles professionnelles ou ménagères pour jeunes filles, 137 bibliothèques d'écoles professionnelles pour garçons ou de cours industriels, 12 bibliothèques d'ateliers d'apprentissage.

Anciens Cartulaires de l'Université de Paris

Grâce à une habile négociation de M. Omont, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, aidé de généreux concours, les collections de la Bibliothèque nationale viennent de s'enrichir d'une suite de 272 manuscrits intéressant l'histoire de France et provenant de la célèbre bibliothèque de feu sir Thomas Phillips, conservée jadis à Middlehill et, en dernier lieu, à Cheltenham. Parmi ces manuscrits, sortis de France au siècle dernier, il en est deux qui présentent un intérêt de premier ordre pour l'histoire de l'Université de Paris au moyen âge. L'un est un cartulaire de l'Université de Paris des XIIIe et XIVe siècles; l'autre est un cartulaire de la Faculté de droit de Paris du XVe siècle. Ils ont pris place sur les rayons de la Bibliothèque sous les numéros 936 et 937 des nouvelles acquisitions latines.

Russie

Institut archéologique de Moscou.— Un Institut archéologique, analogue à celui qui existe depuis 1877 à Saint-Pétersbourg, a été inauguré le 6 octobre 1907 à Moscou. Les cours, dont l'organisation rappelle ceux de notre Ecole des Chartes, ont été suivis pendant cette première année par une centaine d'élèves ou d'auditeurs libres.

Dès 1885, l'idée de cette création avait été émise par M. Kalatchev et reprise plus récemment par la Société impériale archéologique de Moscou, puis par M. Samokvassof, directeur des archives du ministère de la Justice, qui eut l'intention d'établir, dans le bâtiment même des archives, une école d'archivistes qui pourrait compter une douzaine d'élèves : la guerre avec le Japon empêcha la réalisation de ce projet.

Le nouvel Institut, qui vient de s'ouvrir sous la direction de M. Ouspenski, comporte trois années d'études. Les cours sont répartis en trois catégories : 1° Cours communs; 2° Cours de la section archéologique, destinée à former des archéologues et des conservateurs de musées; 3° Cours de la section archéographique, dont le but est de former des archivistes

et des bibliothécaires. Les études sont couronnées par une thèse qui est présentée et soutenue à la fin de la troisième année d'études.

Les cours, dont l'organisation ne sera complète qu'au 1er octobre 1909, sont répartis comme suit :

1° Matières communes aux deux sections : Géographie historique ; Ethnographie ; Paléographie grecque ; Paléographie slave ; Epigraphie ; Histoire de la langue russe ; Histoire de la littérature russe ; Histoire des institutions russes ; Antiquités juridiques ; Histoire générale de l'art ; Histoire de l'art russe.

2° Section archéologique : Archéologie primitive : Archéologie chrétienne ; Antiquités russes ; Histoire de l'architecture russe ; Numismatique ; Service des musées.

3° Section archéographique : Service des archives ; Service des bibliothèques ; Diplomatique ; Chronologie et métrologie ; Héraldique ; Sphragistique ; Généalogie.

Angleterre

Université de Liverpool. — Le capitaine George Gilmour, de Birkenhead, a fait don à l'Université de Liverpool d'une somme de 10.000 liv. st. pour la fondation d'une chaire de langue et de littérature espagnoles. Le capitaine Gilmour a passé plus de trente années dans les affaires dans l'Amérique du Sud, où il a été l'associé de feu James Barrow, en l'honneur duquel a été créée la chaire de français en la même Université. D'après le désir du fondateur, la chaire aura pour objet à la fois l'étude de l'espagnol classique et celle de l'espagnol tel qu'il est parlé dans l'Argentine et dans les autres pays de l'Amérique du Sud.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

I. — Arrêté instituant, à la Faculté des lettres de l'Université de Grenoble, un diplôme d'études supérieures de phonétique française de cette Université, et en réglementant les conditions de scolarité (du 3 février).

Art. 2. — Nul ne peut se présenter à ce titre s'il n'a fait acte régulier de scolarité près la Faculté des lettres de l'Université de Grenoble pendant deux semestres au moins. Une inscription de deux mois aux cours de vacances pourra, après avis de la Faculté, tenir lieu au candidat d'un semestre de scolarité. Aucun grade n'est exigé du candidat.

Art. 3. — Les épreuves sont, les unes écrites, les autres orales :

ÉPREUVES ÉCRITES :

Transcription phonétique d'un texte français, avec commentaire en français. Coefficient, 2. — Dictée en orthographe française. Coefficient, 1. — Composition portant sur diverses questions de phonétique théorique et de phonétique expérimentale. Cette épreuve peut être remplacée par un travail préparé à loisir, et dont le sujet sera agréé par le professeur de phonétique. Coefficient, 2.

ÉPREUVES ORALES :

Lecture improvisée d'un texte de prose, et lecture, après préparation, d'un texte de poésie. Un quart d'heure de préparation est donné pour la dernière partie de cette épreuve. Cette épreuve, après délibération spéciale du jury, est éliminatoire. Coefficient, 1. — Explication phonétique d'un texte. Coefficient, 2. — Interrogation sur des questions de phonétique expérimentale et pratique ou, le cas échéant, sur le mémoire proposé. Coefficient, 2.

Art. 4. — Il y a trois sessions par an : en mars, juin et août.

Art. 5. — Les deux premières épreuves se font dans une même séance, d'une durée de trois heures.

Une séance de trois heures est accordée à la troisième épreuve.

Les épreuves orales sont publiques et la durée de chacune est de trente minutes au moins.

Art. 6. — Les compositions écrites sont faites sans le secours d'aucun livre ni manuscrit. Pour être admissible, il faut avoir obtenu au moins 50 points à l'écrit ; pour être reçu, il faut avoir obtenu au moins 100 points.

Art. 7. — Le jury est composé de trois membres au moins siégeant en jury ; les notes sont données par le jury après délibération.

Art. 8. — Le diplôme, signé par les membres du jury et par le doyen de la Faculté, sera délivré, sous le sceau du Conseil de l'Université de Grenoble, par le recteur président du Conseil. Sur la demande du candidat, il pourra lui être délivré un extrait du procès-verbal de l'examen, certifié conforme par le doyen, indiquant les épreuves subies et les notes obtenues.

Art. 9 — Le ... pour les épreuves orales ne conserve ... que pendant un an, et pour une seule session.

II — Arrêté autorisant la Faculté des sciences de l'Université de Rennes à délivrer un dix-septième certificat d'études supérieures et fixant les épreuves (du 10 février).

... sur des applications numériques ... programme de physique et de chimie ... ques et naturelles ; 2° des interro- ... sur les matières du programme du cer- ... naturelles (physique, chimie, ... en géologie.

... d'études supérieures, pourvus du ... et naturelles, sont dispensés des ... épreuves de ce dernier certificat pour les- ... ci-après, savoir :

... 24, zoologie, 12 ; botanique, 12.

III. — Circulaire relative à la licence ès lettres (du 8 février)

... de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

... Monsieur le Recteur de l'académie d

... du décret du 31 octobre 1907, les licenciés ès lettres reçus ... du décret du 31 décembre 1894, s'ils veulent postuler une ... mention, peuvent opter entre le régime institué par ledit décret ... régime prévu par le décret du 8 juillet 1907.

La question s'est posée de savoir de quelles épreuves sera dispensé le ... (*ancien régime*) désireux d'obtenir une des séries du nouveau régime.

J'ai soumis la question au Comité consultatif de l'Enseignement public et, conformément à son avis, j'ai décidé que, selon les cas ci-après indiqués, elle serait réglée ainsi qu'il suit :

I

Un licencié ès lettres, mention *Lettres* (régime de 1894), s'il postule une des mentions de la licence *Histoire*, *philosophie* (régime de 1907), sera dispensé :

A l'écrit : 1° de la version latine ; 2° de la composition sur un sujet relatif à un des enseignements professés à l'Université ;

A l'oral : 1° de l'interrogation sur un des enseignements professés à l'Université ; 2° de l'analyse d'un texte de langue vivante.

S'il postule la mention *Langues vivantes*, il sera dispensé ;

A l'écrit : 1° de la version latine ; 2° de la composition française ;

A l'oral : 1° de l'explication d'un texte de littérature française moderne choisi dans les ouvrages inscrits au programme ; 2° de l'interrogation sur un des enseignements professés à l'Université ; 3° de la traduction d'un texte facile écrit dans la deuxième langue étrangère.

II

Un licencié ès lettres *Philosophie* (régime de 1894), s'il postule une des mentions ci-après de la licence (régime de 1907), sera dispensé :

Histoire. — *A l'écrit* : 1° de la version latine ; 2° de la composition écrite se rapportant à un des enseignements professés à l'Université ;

A l'oral : 1° de l'interrogation sur un des enseignements professés à l'Université ; 2° de l'analyse d'un texte de langue vivante.

Langues et littératures classiques. — *A l'écrit* : de la composition française.

A l'oral : 1° de l'interrogation sur un des enseignements professés à l'Université ; 2° de l'analyse d'un texte de langue vivante.

Langues vivantes. — *A l'écrit* : 1° de la version latine ; 2° de la composition française.

A l'oral : 1° de l'explication d'un texte de littérature française moderne choisi dans les ouvrages inscrits au programme ; 2° de l'interrogation sur un des enseignements professés à l'Université ; 3° de la traduction d'un texte facile écrit dans la deuxième langue étrangère.

III

Un licencié ès lettres *Histoire* (régime de 1894), s'il postule une des mentions ci-après de la licence (régime de 1907), sera dispensé :

Langues et littératures classiques. — *A l'écrit* : de la composition française ;

A l'oral : 1° de l'interrogation sur un des enseignements professés à l'Université ; 2° de l'analyse d'un texte de langue vivante.

Philosophie. — *A l'écrit* : 1° de la version latine ; 2° de la composition sur un sujet relatif à un des enseignements professés à l'Université ;

A l'oral : 1° de l'interrogation sur un des enseignements professés à l'Université ; 2° de l'analyse d'un texte de langue vivante.

Langues vivantes. — *A l'écrit* : 1° de la version latine : 2° de la composition française ;

A l'oral : 1° de l'explication d'un texte de littérature française moderne choisi dans les ouvrages inscrits au programme ; 2° de l'interrogation sur un des enseignements professés à l'Université ; 3° de la traduction d'un texte facile écrit dans la deuxième langue étrangère.

IV

Un licencié ès lettres *Langues vivantes* (régime de 1894), s'il postule une des mentions ci-après de la licence (régime de 1907), sera dispensé :

Langues et littératures classiques. — *A l'écrit* : de la composition française :

A l'oral : 1° de l'interrogation sur un des enseignements professés à l'Université ; 2° de l'analyse d'un texte de langue vivante.

Philosophie. — *A l'écrit* : de la version latine.

A l'oral : 1° de l'interrogation sur un des enseignements professés à l'Université : 2° de l'analyse d'un texte de langue vivante.

Histoire. — *A l'écrit* : de la version latine ;

A l'oral : 1° de l'interrogation sur un des enseignements professés à l'Université ; 2° de l'analyse d'un texte de langue vivante.

Je vous prie de notifier ces dispositions à M. le doyen de la Faculté des lettres et d'en assurer l'exécution.

Gaston Doumergue.

IV. — Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Clermont, instituant un brevet de chimie industrielle et en réglementant les conditions de scolarité (du 9 mars).

I. — Épreuves écrites :

a) Une composition de chimie industrielle prise dans le programme du cours et cotée de 0 à 40 (durée de la composition : 4 heures) ; *b*) une composition d'analyse générale prise dans le programme du cours et cotée de 0 à 20 (durée de la composition : 2 heures).

II. — Épreuves pratiques :

c) Reconnaissance d'une matière première importante de l'industrie chimique (cotée de 0 à 10) ; *d*) reconnaissance d'un produit important de l'industrie chimique (cotée de 0 à 10). Il sera accordé une demi-heure pour chacune de ces reconnaissances. Le candidat aura à sa disposition le matériel nécessaire pour les analyses par voie sèche, ainsi que les réactifs les plus courants ; *e*) dosage choisi dans le programme des manipulations (coté de 0 à 20).

Les épreuves pratiques sont éliminatoires. Si la note des travaux pratiques est inférieure à la moyenne, le candidat sera ajourné, quel que soit le nombre de points obtenus à l'écrit.

III. — ÉPREUVES ORALES :

f) Interrogations sur le cours de chimie industrielle (cotées de 0 à 20); *g*) Interrogations sur le cours de chimie du P. C. N. (cotées de 0 à 20).

Les sessions d'examen auront lieu deux fois par an : en juillet et en novembre. Le brevet sera délivré par le président du Conseil de l'Université et signé par les membres du jury et le doyen.

V. — Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Clermont, instituant un diplôme de chimiste et en réglementant les conditions de scolarité (du 9 mars).

Aucun grade n'est exigé des candidats au diplôme de chimiste. Ils devront être âgés de 17 ans au moins au 1er novembre de l'année où ils commenceront les études. Toutefois, des dispenses d'âge pourront être accordées par le Recteur, après avis du Conseil de l'Université.

Un examen éliminatoire aura lieu pendant la première année d'études, à la fin du premier trimestre. Cet examen comprendra exclusivement quelques calculs simples nécessitant les connaissances portées au programme spécial.

Seront dispensés de cet examen les étudiants justifiant de l'un des grades ci-après : baccalauréat 1re partie, mention sciences-langues vivantes ; baccalauréat 1re partie, mention latin-sciences ; baccalauréat 2e partie, 2e série (mathématiques) ; baccalauréat ès sciences ; baccalauréat de l'enseignement classique ou moderne (lettres-mathématiques) ; brevet supérieur ; diplôme de fin d'études secondaires (pour les jeunes filles).

Les candidats devront être immatriculés à la Faculté des sciences et justifier, pour pouvoir subir les épreuves : 1° de deux ans de scolarité dans cette Faculté ; 2° d'une moyenne de notes de deuxième année de 12 sur 20.

Ne seront admis en deuxième année que les étudiants ayant obtenu, en première année, soit en interrogations, soit en travaux pratiques, une note au moins égale à la moyenne 10.

I. — ÉPREUVES ÉCRITES

a) Une composition de chimie industrielle prise dans le programme du cours et cotée de 0 à 40 (durée de la composition : quatre heures) ; *b*) une composition d'analyse générale prise dans le programme du cours et cotée de 0 à 20 (durée de la composition : deux heures). Les épreuves écrites sont éliminatoires. Les candidats pourvus du certificat d'études supérieures de chimie industrielle ou du brevet de chimie industrielle seront dispensés des épreuves écrites.

II. — SOUTENANCE D'UN TRAVAIL PERSONNEL FAIT AU LABORATOIRE

Le sujet de ce travail sera laissé au choix du candidat, mais devra se

rapporter à l'une des matières figurant au programme et être approuvé par le professeur.

Les candidats devront soumettre leur projet de travail au professeur trois semaines au moins avant l'examen, soit environ avant le 1er juin ou le 1er octobre.

Il est accordé un mois pour ce travail ; il devra comprendre une bibliographie complète et la discussion des travaux antérieurs. Il sera coté de 0 à 100.

La soutenance pourra avoir lieu à une époque quelconque de l'année scolaire.

Tout candidat ajourné pour la soutenance de son travail personnel bénéficiera de son admissibilité pour l'année qui suivra cette admissibilité. Il pourra, lorsqu'il le jugera à propos, demander son admission au laboratoire de recherches pour préparer un nouveau travail.

Les sessions d'examen pour les épreuves écrites auront lieu deux fois par an, en juillet et en novembre. Le diplôme sera délivré par le président du Conseil de l'Université et signé par les membres du jury et le doyen.

I. A propos de l'institution d'un diplôme d'études supérieures de phonétique à Grenoble, voir l'article de Rosset, *Un enseignement expérimental de la prononciation française* (*Revue internationale de l'enseignement*, XLIX, p. 310).

III. Relativement à la licence ès lettres, on pourra revoir : *La réforme de la licence ès lettres*, septembre 1907, p. 230-236 ; *La réforme de la licence ès lettres*, novembre 1907, p. 434-439 ; Paul Lapie, *La nouvelle licence ès lettres et l'organisation des Facultés*, décembre 1907, p. 510-513 ; Emile Cahen, *La réforme de la licence ès lettres*, janvier 1908, p. 61-62.

SOUTENANCES DE THÈSES

Doctorat ès lettres. — Le vendredi 7 juin 1907, M. Rey (Abel), professeur, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *La théorie de la physique chez les physiciens contemporains.*

Deuxième thèse. — *L'énergétique et le mecanisme au point de vue des conditions de la naissance.*

M. Rey (A.) a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Le 9 décembre 1907, M. Heinrich, ancien élève de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Orléans, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Prévost, historien de la Louisiane* (*Etude sur la valeur documentaire de Manon Lescaut*).

Thèse principale. — *La Louisiane sous la Compagnie des Indes (1717-1731).*

M. Heinrich a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *honorable.*

Doctorat ès sciences physiques. — Le 17 janvier 1908, M. Taboury, préparateur à l'Université de Poitiers, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Contribution à l'étude des composés sulfurés et séléniés dans la série aromatique.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Taboury a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences physiques, avec la mention *honorable.*

Doctorat ès sciences naturelles. — Le 23 novembre 1906, M. Allemand, professeur, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Lyon, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Etude de physiologie appliquée à la spongiculture sur les côtes de Tunisie.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Allemand a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Doctorat ès lettres. — Le 13 janvier 1908, M. Bréhier, professeur agrégé de philosophie au lycée de Laval, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *La théorie des incorporels dans l'ancien stoïcisme.*

Thèse principale. — *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie.*

M. Bréhier a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Le 16 janvier 1908, M. Chapot, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, docteur en droit, élève diplômé de l'Ecole des Hautes-Etudes, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *La colonne torse et le décor en hélice dans l'art antique.*

Thèse principale. — *La frontière de l'Euphrate, de Pompée à la conquête arabe.*

M. Chapot a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *honorable.*

Le 20 janvier 1908, M. Radouant, professeur agrégé au lycée Henri IV, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — ***Guillaume du Vair. — De l'éloquence française (Edition critique).***

Thèse principale. — ***Guillaume du Vair. — L'homme et l'orateur jusqu'à la fin des troubles de la Ligue (1556-1596).***

M. Radouant a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention ***très honorable.***

Le 30 janvier 1908, M. Chatelain, ancien élève de la Faculté des lettres et de l'Ecole des Hautes-Etudes, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — ***Le mistère de saint Quentin suivi des invencions du corps de saint Quentin par Eusèbe et par Eloi.***

Thèse principale. — ***Recherches sur le vers français au XVe siècle.***

M. Chatelain a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention ***très honorable.***

Le 7 février 1908, M. Revault d'Allonnes, ancien élève de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — ***Les inclinations : leur rôle dans la psychologie des sentiments.***

Thèse principale. — ***Psychologie d'une religion.***

M. Revault d'Allonnes a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention ***honorable.***

Doctorat ès sciences physiques. — Le 13 février 1908, M. Leenhardt (Ch.), préparateur à la Sorbonne, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — ***Recherches expérimentales sur la vitesse de cristallisation des sels hydratés.***

Deuxième thèse. — ***Propositions données par la Faculté.***

M. Leenhardt (Ch.) a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences physiques, avec la mention ***très honorable.***

Doctorat ès lettres. — Le 7 février 1908, M. Delplanque (Albert), a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Grenoble, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — ***Fénelon et la doctrine de l'amour pur, d'après sa correspondance avec ses principaux amis.***

Deuxième thèse. — ***Saint François de Sales, humaniste et écrivain latin.***

M. Delplanque (A.) a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention ***honorable.***

Le 15 février 1908, M. Bloch, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie, a soutenu, devant la Faculté des lettres

de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Les origines de la théorie de l'éther et la physique de Newton.*

Thèse principale. — *La philosophie de Newton.*

M. Bloch a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Le 19 février 1908, M. Hubert Pernot, répétiteur de grec moderne à l'Ecole des langues orientales vivantes, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Girolamo Germano. Grammaire et vocabulaire du grec vulgaire publiés d'après l'édition de 1622.*

Thèse principale. — *Etudes de linguistique néo-hellénique ; phonétique des parlers de Chio.*

M. Pernot a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Le 24 février 1908, M. Gourg, professeur au lycée de Carcassonne, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *Le journal philosophique de Berkeley* (*étude et traduction*).

Thèse principale. — *William Godwin* (*1756-1836*), *sa vie, ses œuvres principales. — La « Justice politique ».*

M. Gourg a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *honorable.*

Le 26 février 1908, M. Robin, agrégé de philosophie, professeur au lycée d'Angers, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *La théorie platonicienne de l'amour.*

Thèse principale. — *La théorie platonicienne des idées et des nombres d'après Aristote.*

M. Robin a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Doctorat ès sciences physiques. — Le 27 février 1908, M. Gain, préparateur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Recherches sur l'acide hypovanadique et quelques-uns de ses composés.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Gain a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences physiques, avec la mention *très honorable.*

Doctorat ès sciences mathématiques. — Le 28 février 1908, M. La-

LESCO a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Sur l'équation de Volterra.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Lalesco a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences mathématiques, avec la mention *très honorable.*

Doctorat ès sciences naturelles. — Le vendredi 6 mars 1908, Mademoiselle CHARLOTTE PHILOCHE, préparateur à l'Ecole normale supérieure de Sèvres, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Recherches physico-chimiques sur l'amylate et la maltase.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

Mlle Charlotte Philoche a été déclarée digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Doctorat ès sciences mathématiques. — Le jeudi 12 mars 1908, M. ROUSIER, agrégé des sciences mathématiques, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Ondes par émersion.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Rousier a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences mathématiques, avec la mention *honorable.*

Doctorat ès lettres. — Le 13 mars 1908, M. COSTER, agrégé de grammaire, professeur au lycée de Chartres, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire, en espagnol. — *Algunas Obras de Fernando de Herrera* (*Edicion critica*).

Thèse principale. — *Fernando de Herrera* (*el Divino*) [*1534-1597*].

M. Coster a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *honorable.*

Doctorat ès sciences naturelles. — Le vendredi 13 mars 1908, M. SARTORY, préparateur à l'Ecole de pharmacie, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Influence de l'agitation sur les champignons inférieurs.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Facutté.*

M. Sartory a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Doctorat ès lettres. — Le 20 mars 1908, M. LALO, agrégé de philoso-

phie, professeur au lycée de Bayonne, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse complémentaire. — *L'esthétique expérimentale de Fechner.*

Thèse principale. — *Esquisse d'une esthétique musicale scientifique.*

M. Lalo a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *honorable.*

Doctorat ès sciences mathématiques. — Le vendredi 27 mars, M. Popovici a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Sur les surfaces communes aux équations différentielles.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Popovici a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences mathématiques.

* *

On remarquera que dans cette liste figurent quatorze docteurs ès lettres. Un doctorat, celui de M. Delplanque, a été obtenu à Grenoble ; un autre, celui de M. Gourg, à Toulouse. Par conséquent douze candidats ont été reçus docteurs à Paris.

Il y a neuf docteurs ès sciences, M. Allemand a été reçu à Lyon ; les huit autres l'ont été à Paris. Parmi ces derniers, nous notons Mlle Charlotte Philoche, qui a été reçue avec la mention très honorable.

NÉCROLOGIE

I. — M. ALLUARD

M. Alluard (Pierre-Jules-Emile), doyen honoraire de la Faculté des sciences de Clermont, fondateur et directeur honoraire de l'Observatoire météorologique du Puy-de-Dôme, est décédé à Clermont le 20 août 1908. Ses obsèques ont eu lieu à Clermont le 23 août.

Discours de M. Desdevises du Dezert au nom de l'Université de Clermont

En l'absence de M. le recteur Coville et de M. le doyen Poirier, c'est au doyen de la Faculté des lettres que revient l'honneur d'adresser à M. Alluard les adieux de l'Université.

M. Alluard n'était pas seulement un vétéran de l'enseignement, c'était pour nous presque un ancêtre ; il avait à peu près l'âge de l'Université de France et voilà vingt-deux ans déjà que la retraite légale l'avait enlevé à la vie active, alors qu'il se sentait toujours plein de vigueur et d'entrain et aurait pu longtemps encore continuer ses fonctions. Si nous cherchons quelle fut la caractéristique de cette vie si longue et si bien remplie, il semble que ç'ait été la puissance vraiment extraordinaire de la volonté, sans cesse accrue et fortifiée par la plus patiente expérience. Comme tous les hommes forts, M. Alluard savait ne pas se presser, et se faisait du temps un allié. Son sang-froid parfait lui avait donné une complète maîtrise sur lui-même et lui avait permis d'atteindre cette égalité d'âme, aujourd'hui si rare, dont les anciens faisaient l'attribut par excellence du sage.

Sa vie est une admirable leçon d'application et de persévérance.

Né à Orléans, le 5 octobre 1815, il appartenait à cette forte génération des débuts du XIXe siècle, qui ne se consolait des désastres de l'Empire que par l'espoir d'acclimater en France la liberté si longtemps exilée. Les hommes de ce temps étaient patriotes et libéraux et pensaient que le travail était le meilleur moyen d'honorer la patrie et de servir la liberté. Ils ne demandaient pas à la terre de devenir je ne sais quel absurde et lâche paradis terrestre, ils savaient qu'elle ne produira jamais rien sans efforts, que la vie restera toujours une lutte ou, à tout le moins, une rivalité, et ils en prenaient vaillamment leur parti. M. Alluard commença ses études assez tard, comme on le faisait alors, les poursuivit régulièrement, sans hâte, et une fois bachelier, à vingt ans, obtint un poste de maître répétiteur au Collège Royal d'Orléans ; mais son instruction était déjà solide et son esprit déjà mûr, puisqu'au bout d'un an il entrait à l'Ecole Nor-

male Supérieure, où il conquérait ses licences. La discipline de l'Ecole n'était alors rien moins qu'aimable, mais cette contrainte, si insupportable aux esprits fantaisistes, il l'avait acceptée de bon gré comme une nécessité d'état, et l'Ecole lui avait laissé de si bons souvenirs qu'après avoir enseigné quelques mois les mathématiques au Collège du Havre, il y revint à titre de surveillant général et y resta plusieurs années, retenu par le charme de la maison studieuse, par le plaisir de vivre dans un milieu intelligent et laborieux.

Il s'arracha, non sans peine, à cette vie idéale, et entra dans la carrière militante comme censeur au Collège de Reims. Notre bonne étoile l'amena à Clermont, à la rentrée de 1846, et il ne quitta plus notre ville. Une seule fois, il faillit l'abandonner. L'administration, confiante en la fermeté de son esprit l'avait nommé principal du Collège de Carcassonne. Il accepta d'aller voir le nouveau poste qu'on lui offrait; mais au milieu des collines déboisées du Languedoc, la nostalgie de nos montagnes le saisit et il revint en hâte reprendre sa chaire de Clermont. Il refusa plus tard une chaire à la Faculté des sciences de Lyon, pour nous rester.

Notre ville n'était point alors la belle cité que nous habitons; c'était vraiment une ville noire, mal percée, mal pavée, mal éclairée, sordide par places, couronnée d'une cathédrale inachevée et d'un théâtre en ruines, mais dans ce grand village d'aspect tout méridional, vivaient quelques hommes entreprenants et résolus, qui avaient compris que l'Auvergne est un vaste musée géologique et minéralogique, et qu'il n'est pas de région en France mieux désignée par la nature pour devenir un foyer d'activité scientifique. M. Alluard se prit d'amour pour ce pays encore à demi-barbare et inconnu; il se prit à l'explorer, à le parcourir en tout sens, il goûta la joie profonde qu'on respire sur nos brandes et dans les solitudes de nos bois, il subit à son tour la mystérieuse attirance de cette terre d'Auvergne qui retient même ceux qui n'y sont pas nés; il en fit sa petite patrie, il y bâtit son foyer, et, comprenant tout ce qu'ont de stérile les vaines ambitions, il s'y établit pour sa vie entière, décidé d'employer désormais ses forces à y fomenter la vie scientifique.

En 1854-55, Clermont recouvra ses Facultés, un instant entrevues en 1810-1815. La Faculté des sciences ouvrit ses cours dans les sous-sols humides du vieux couvent des Charitains, qu'on vient de démolir; dès 1858, M. Alluard, qui venait de conquérir l'agrégation, entrait dans l'Enseignement supérieur comme professeur suppléant de chimie. Il se fit un peu plus tard recevoir docteur ès sciences, devant la Faculté même où il enseignait et quand il fut nommé, en 1866, professeur titulaire de physique, il parut à tous qu'il était désigné à cet honneur par ses travaux et ses services; l'Etat sembla plutôt acquitter une dette envers lui que lui faire une faveur.

Les hommes qui ne nous connaissent pas comparent volontiers une chaire de Faculté à un canonicat, c'est une insigne erreur, quand ce n'est pas une sotte et méchante calomnie. M. Alluard ne se sentit pas plutôt délivré du labeur scolaire qu'il se promit de donner à la science tout ce que l'école lui laissait de loisirs; M. le Directeur de l'Observatoire du Puy de Dôme vous dira dans un instant à quelle œuvre il consacra ses forces; nous ne voulons louer ici que l'énergie et la ténacité que M. Alluard sut mettre au service de son idée. Son beau projet avait été salué par les rires incrédules des sceptiques et des envieux. Il ne s'en étonna pas; il con-

naissait les hommes et ne s'irrita pas contre eux; il entreprit de convaincre les plus raisonnables, d'écarter les irréductibles, et quand il eut réussi, il ne se montra pas plus surpris d'être félicité par tous qu'il ne l'avait été de se voir par tous combattu. Cette belle bataille avait duré huit ans.

Pendant dix ans encore, il présida aux destinées de l'Observatoire qu'il avait fondé, attentif à le faire profiter de tous les progrès réalisés ailleurs, heureux de correspondre avec les savants du monde entier, chagrin seulement que son œuvre ne fût qu'à moitié comprise, arrêtée à chaque pas par le manque de ressources, dans ce pays de France qui n'a jamais su se montrer prodigue envers la science, et qui trouve toujours de l'argent pour toutes les folies.

Doyen de la Faculté des sciences, il apportait tous ses soins à l'amélioration du matériel et au développement des collections. Quand on voulut lui prendre son cabinet de physique pour en faire une bibliothèque, il protesta contre cette inintelligente mesure et, n'ayant pu obtenir gain de cause, il donna sa démission de doyen, montrant par là son indifférence hautaine pour les choses vaines et son dévouement à la cause sérieuse de la science et de l'enseignement.

Quand l'heure inexorable de la retraite sonna pour lui, moins d'un an après la mort de sa femme, il accepta courageusement la situation nouvelle que l'âge lui faisait. Le départ de ses enfants, l'isolement de ses dernières années, les infirmités de la vieillesse, rien ne put abattre cet indomptable courage. Tant qu'il put marcher, il continua à fréquenter les réunions scientifiques, à paraître à son rang dans les cérémonies, à suivre au théâtre les représentations d'opéra. Quand sa taille se courba, il marcha encore appuyé sur deux cannes ; quand les jambes refusèrent de le porter, il sortit en voiture ; quand ses yeux ne lui permirent plus de reconnaître ni les hommes ni les choses, il se renferma chez lui, sans plainte, sans mélancolie apparente ; il lut, il médita, il gouverna sa maison et ses affaires d'une main aussi ferme qu'en des temps plus heureux. Qui allait le voir le retrouvait toujours le même, affable et courtois, clairvoyant et indulgent, fidèle aux grandes idées qui avaient dirigé sa vie, fidèle à la science, à la liberté, à la patrie ; fidèle aussi à la foi qui avait bercé son enfance et en laquelle il a voulu mourir.

L'Université de Clermont perd en lui un de ses plus nobles fils ; sa vie est pour nous tous un enseignement. Que nos respects et nos sympathies soient pour tous les siens une consolation et un réconfort en ce jour de deuil et d'affliction.

Discours de M. Brunhes au nom de l'observatoire du Puy de Dôme

Il y a quinze jours, le 8 août dernier, je voyais pour la dernière fois M. Alluard. J'accompagnais chez lui quelques savants attirés à Clermont par le Congrès de l'Association française et qui, après avoir visité le Puy de Dôme, désiraient voir le fondateur de l'Observatoire ; parmi eux, sir William Ramsay. M. Alluard reçut ses visiteurs avec son affabilité accoutumée. A sir William Ramsay, il rappela le souvenir des savants de la Grande-Bretagne qu'il avait connus, et qui appartenaient tous à la génération précédente. Il raconta comment Wheatstone, l'inventeur des pre-

miers appareils télégraphiques anglais, avait commis l'imprudence de faire, en plein hiver, l'ascension du Puy de Dôme sans avoir prévenu, et comment il y avait pris la pneumonie dont il était mort à Paris, sans avoir pu rentrer en Angleterre. Il rappela sa propre tournée de visites aux Universités anglaises, alors que, chargé d'une mission par le Ministère français, il allait examiner, avant la fondation de l'Observatoire, les institutions scientifiques des pays voisins. En sortant de cette visite, M. Ramsay exprimait son admiration de la verdeur et de la jeunesse d'esprit de cet étonnant témoin du passé.

Trois jours auparavant, en descendant directement du Puy de Dôme, je lui avais conduit de même des visiteurs qui, attirés peut-être, avant de venir, par l'idée de faire plaisir à un vieillard, étaient repartis charmés d'une conversation alerte et variée, émaillée d'anecdotes sur les physiciens français, aujourd'hui disparus, qui avaient pu connaître, enfant, chacun de ses interlocuteurs.

Il arrive aux vieillards de se répéter. Les souvenirs de M. Alluard étaient si nombreux et si nets qu'après l'avoir vu fréquemment huit ans de suite, on l'entendait à chaque nouvelle visite raconter des histoires nouvelles : histoires de démarches tenaces, de difficultés vaincues, histoires toutes empreintes d'une philosophie très optimiste dans le fond, mais avertie, un peu railleuse et toujours méfiante; histoires qu'il narrait avec son débit très régulier, un peu lent, d'une voix bien scandée, d'un ton uniforme, élevé parfois dans un trait final dont son accent si personnel excellait à souligner discrètement l'intention ironique. Et ses souvenirs étaient profondément variés. Ils tournaient tous autour du Puy de Dôme : l'observatoire, le temple, la montagne, depuis quarante ans, étaient la grande préoccupation de sa pensée ; mais les diverses phases de la grande lutte avant le triomphe définitif avaient été si riches en incidents imprévus qu'on avait toujours, en l'écoutant, à apprendre du nouveau.

La création de l'Observatoire du Puy de Dôme constitue l'œuvre capitale à laquelle son nom reste attaché. Si son hygromètre à condensation a appris son nom à des générations d'élèves, il ne faut pas oublier que la création de cet excellent appareil, désormais classique, n'est qu'un détail qui lui a été suggéré par la recherche des conditions les meilleures dans lesquelles il fallait instituer les observations au Puy de Dôme.

Il faut le redire très haut : avant M. Alluard, personne n'avait réalisé cette notation régulière des éléments météorologiques sur une montagne, cet enregistrement continu de l'histoire du temps qu'il fait dans une station d'altitude. Personne même n'y avait songé d'une façon précise. Seul, peut-être, Ramond, avec son imagination poétique à la fois et scientifique, avait évoqué le jour où il serait possible à un savant doué de l'esprit d'observation, de suivre du haut de la région des nuages la succession des grands phénomènes de l'atmosphère. Mais ce qui a été fait ici, et ce qu'on a fait si souvent depuis, avant M. Alluard, personne, ni en France, ni en Europe, ni dans le monde, ne l'avait fait.

M. Alluard a fait plus qu'une remarquable découverte : il a mis la science en possession d'une possibilité indéfinie de découvertes.

Qu'il suffise de rappeler que, partout au monde où on fait de la météorologie, les nombres fournis par la comparaison des observations aux deux stations de l'Observatoire du Puy de Dôme sont cités, utilisés,

discutés ; et quelques-unes des lois les plus importantes que le génie des savants est arrivé à débrouiller dans le dédale de ces phénomènes, en apparence capricieux, qui sont ceux de l'atmosphère, leur ont été suggérées par le rapprochement des températures et des pressions aux deux bouts de cette colonne verticale de 1.100 mètres, déjà célèbre dans l'univers par l'expérience de Pascal. S'il est vrai que l'on se soit fait quelques illusions, au début, sur l'utilité immédiate des observatoires de montagne pour la solution du problème pratique de la prévision du temps, et si la solution de ce problème doit être cherchée avant tout dans la continuation et le perfectionnement de l'œuvre de Le Verrier, par contre les données, qu'ont apportées au problème des mouvements de l'atmosphère dans le sens vertical, à l'étude des nuages, de leurs hauteurs et de leurs vitesses, et au grand problème de la circulation générale, les travaux accomplis et les observations recueillies dans les stations de montagne, ont dépassé ce qu'on en pouvait attendre. Et l'utilité d'observations régulières et continues n'a pas diminué du fait qu'il est devenu possible de faire des sondages réguliers à des altitudes supérieures par ballons-sondes et cerfs-volants ; bien au contraire, les perfectionnements nouveaux ont rendu cette continuité en certains points de la libre atmosphère encore plus indispensable.

Aussi, M. Alluard attachait-il avant tout du prix à ce qui se passait en haut, à la station du sommet. Et si une comparaison continue avec la station de la plaine, lui semblait, avec raison, indispensable, s'il fallait maintenir constamment en bas des fonctionnaires zélés, on peut dire qu'entre les deux stations, sa prédilection n'hésitait pas. Il lui restait, quand je vins à Clermont, le regret de voir inachevés ses projets primitifs en deux points : le bâtiment d'habitation du sommet, tel qu'il était prévu au plan de 1874, était resté incomplet. Il n'y avait pas, il n'y a pas encore, à Clermont de station de plaine fixe, dans un local appartenant à l'Université ou à la Ville. Dès qu'il vit un directeur disposé à continuer son œuvre, il l'engagea vivement à commencer par poursuivre, avant tout, l'achèvement des bâtiments du sommet. Et l'une des dernières joies de sa vie fut de savoir cette œuvre accomplie. Avant la guerre de 1870, il avait fait présenter la première demande de crédits en faveur de l'Observatoire, en cette année même 1870, par le député de Clermont au Corps législatif de l'Empire. Rien ne le rendait plus heureux que de voir les députés actuels du département, et spécialement ceux de Clermont et de Riom, reprendre et continuer l'œuvre de leurs devanciers ; rien ne satisfaisait mieux son esprit de tradition, que de retrouver, sous les différences de régime politique, auxquelles il n'attachait pas une importance excessive, pour en avoir traversé beaucoup, le même souci des grands intérêts de la science française chez les représentants de son pays.

Il n'a pu voir de ses yeux la nouvelle aile du bâtiment d'habitation du sommet. Il y a deux ans, je lui avais demandé, pour le nouveau bureau de l'Observatoire, son portrait. Il me l'avait remis dans une caisse soigneusement emballée ; au cadre, étaient joints les pitons, la ficelle et les vis pour le fixer au mur, par une de ces minuties qui étaient un trait de son caractère. Je le pressais de venir voir ce portrait en place. Il eût été très heureux de prendre le chemin de fer, et il en parlait souvent. Par malheur, depuis deux ans, si l'esprit était resté alerte, les jambes ne l'étaient plus, et c'eût été une imprudence qui ne lui fut

pas permise. Il n'est pas remonté au sommet depuis les premiers jours d'août 1902.

Sans pouvoir assister aux séances du second congrès tenu à Clermont par l'Association française pour l'avancement des sciences, il s'y est associé avec plaisir Et ce second Congrès lui rappelait, d'une façon saisissante, la grande journée du 22 août 1876, lorsque, entouré d'un millier de personnes, au sommet du Puy de Dôme, au milieu du plus beau groupement de savants qu'ait jamais réuni, dans un de ses Congrès, l'Association française, il vit consacrer solennellement son triomphe définitif.

Lorsque, le 6 juillet 1902, nous avons consacré par une plaque, le souvenir de cette solennité scientifique, il ne vint pas au Puy de Dôme même, où il se réservait de monter seul avec sa famille quelques semaines plus tard. Mais il assista au banquet de Royat, où M. Mascart, représentant le ministre de l'Instruction publique, félicita, aux acclamations de tous, « ce véritable patriarche qui avait la grande joie de voir célébrer « le 25e anniversaire de la fondation d'une œuvre à laquelle il a consacré « son existence ». Et il faut avoir entendu M. Alluard, répondant à M. Mascart, se féliciter lui-même de n'être plus aujourd'hui traité de « fou à interner » et de n'avoir plus devant lui la triste perspective de « finir ses jours au Bois-de-Cros (1) ».

Il était donc heureux de voir se développer son œuvre, d'y voir faire des observations nouvelles. La recherche du progrès et de la nouveauté par ses successeurs lui paraissait un élément essentiel de la fidélité à sa tradition. Et pourtant, il n'était pas sans souci et sans inquiétude.

Il semblait craindre, parfois, qu'on n'oubliât trop vite ce qu'il avait fait. Non qu'il pût redouter sérieusement qu'on lui contestât le mérite d'avoir fondé l'Observatoire, et, par voie de conséquence, d'être le véritable auteur de la découverte du Temple de Mercure : peut-être avait-il attaché, à cet égard, une importance excessive à quelques phrases sans conséquence. Ce qui lui était plus sensible et, à mon sens, plus justement, c'était la crainte qu'on ne se souvint pas assez de ce que Clermont et l'Auvergne lui devaient.

Dans la brève préface de l'opuscule où, cette année même, il a réuni les documents relatifs à l'inauguration de l'Observatoire et à la découverte du Temple, il a écrit ces lignes, qui sont datées de février 1908 :

« L'Observatoire météorologique du Puy de Dôme a donné à Clermont une notoriété très grande. De toutes les parties du monde, même d'Australie, on m'a écrit pour me demander des renseignements sur ce que j'avais fait.

« Le nombre des touristes attirés à Clermont depuis 1872, année de la découverte du temple de Mercure à la cime du Puy de Dôme et le commencement de la construction de l'Observatoire, est considérable.

« Un agent de la commission des monuments historiques a dirigé le déblaiement des ruines du temple de Mercure, pendant trois étés. Cet agent a eu l'idée de compter une année le nombre des touristes et de l'évaluer approximativement les autres années. Suivant lui, environ 25.000 personnes venaient, chaque année, au sommet du Puy de Dôme, examiner ce qui s'y faisait. Quelques années après l'inauguration de l'Ob-

(1) Asile d'aliénés de Clermont.

servatoire, ce nombre a diminué, et s'est réduit à quinze mille environ, suivant le gardien de l'Observatoire.

« Voilà ce qui s'est passé depuis 1872, c'est-à-dire depuis trente-cinq ans environ. Quels avantages n'en sont-ils pas résultés pour Clermont et le département du Puy-de-Dôme ? »

Sans avoir poursuivi autre chose qu'un idéal scientifique, il avait, par surcroît, créé un mouvement exceptionnellement heureux pour les intérêts matériels de la région. Si, depuis lors, on a perfectionné heureusement les moyens de transport, il ne faudrait pas oublier que l'homme qui a fait brusquement passer de quelques unités à douze ou quinze mille le nombre des touristes venant annuellement au Puy de Dôme, c'est l'homme de science auquel nous rendons les derniers honneurs aujourd'hui. Et son haut idéalisme qui, pour s'exprimer souvent par des formules très terre à terre, n'en était pas moins le mobile suprême de son activité, l'avait conduit à être pratiquement et commercialement utile à son pays d'adoption.

L'oubli de sa personne lui faisait craindre surtout une méconnaissance des conditions indispensables au maintien de l'œuvre qui avait honoré et enrichi son pays. Il avait le souci constant de ce que deviendrait le Puy de Dôme le jour où des précautions rigoureuses ne seraient pas prises contre le vandalisme des foules nouvelles amenées plus nombreuses, sans avoir eu même à dépenser, en montant à pied la dernière rampe, ce minimum d'effort personnel qui est au moins la garantie d'une certaine aptitude à l'admiration et au respect. Certes, il savait tous ceux qui projettent d'amener dans cette région des foules plus nombreuses encore, résolus eux-mêmes à respecter la science, à respecter la nature, à respecter l'art. Il les eût voulus parfois plus pleinement conscients des responsabilités qu'ils encourent vis-à-vis de leur pays en y attirant des flots humains où ce respect est peut-être moins développé, et auxquels il faut, en attendant qu'il leur soit inculqué, imposer ce respect par la manière forte.

La dernière fois qu'il est monté au Puy de Dôme, en août 1902, M. Alluard fit en rentrant, à l'Académie de Clermont, cette communication sur le dégazonnement des pentes dont j'ai apporté, depuis, l'écho à plusieurs des Congrès réunis en vue de la protection du sol, et qui nous a déterminés nous-mêmes à prêcher d'exemple en travaillant, dans la propriété même de l'Etat, au reboisement du sommet. C'était là une de nos œuvres de l'heure présente qui lui faisaient le plus de plaisir. Mais ses derniers entretiens étaient pleins d'inquiétude sur la conservation des ruines du Temple, sur le maintien des observations scientifiques sans perturbation à l'Observatoire, et sur l'importance des précautions rigoureuses à prendre avant que le mal fût irréparable.

Et je crois que la fidélité permanente à la dernière pensée du fondateur de l'Observatoire serait, de la part de Clermont et de l'Auvergne, la véritable manière de témoigner une reconnaissance efficace à celui qui fut, non pas seulement un savant novateur et hardi, mais jusque dans le sens le plus réaliste du mot, un bienfaiteur du pays.

II. — M. BECQUEREL

Discours de M. Darboux

Lorsque, le 29 juin dernier, Henri Becquerel était élu, par un vote pour ainsi dire unanime de l'Académie, secrétaire perpétuel pour les sciences physiques, qui de nous eût pu croire, en le voyant rayonner de jeunesse et de santé, que moins de deux mois s'écouleraient avant qu'il nous fût enlevé par une mort aussi rapide qu'imprévue. C'est à coups redoublés que cette mort impitoyable a frappé sur notre Académie. Mais de tous ceux, choisis parmi les plus illustres, qu'elle a marqués pour les enlever à notre affection, aucun ne paraissait aussi assuré de l'avenir que le confrère auquel nous venons rendre les derniers devoirs. Né le 15 décembre 1852, dans cette tranquille maison du Muséum où son grand-père, Antoine Becquerel, où son père, Edmond Becquerel, ont vu s'écouler leur existence, tout entière consacrée à la recherche et à l'étude, Henri Becquerel était à peine âgé de cinquante-cinq ans. Professeur au Muséum et à l'Ecole polytechnique, membre de notre Académie, depuis près de vingt ans, lauréat du prix Nobel qu'il avait partagé avec M. et Mme Curie, tout semblait sourire à sa jeunesse, tout semblait lui promettre un glorieux avenir. Heureux de voir siéger à mes côtés celui dont j'avais guidé les premiers pas dans la carrière des sciences, je prenais plaisir d'avance à l'initier au rôle et à la mission particulière qu'ont à remplir les secrétaires perpétuels. Il avait toujours vécu dans le milieu académique, il connaissait nos traditions, il était jaloux plus que personne de la bonne réputation de notre compagnie. Assuré, depuis longtemps, que chez lui l'esprit de pondération et la finesse sauraient s'allier à une ardeur exceptionnelle pour la recherche, je m'apprêtais à seconder de mon mieux mon élève de jadis, devenu notre confrère illustre et glorieux. Tous ces espoirs viennent, hélas ! se briser devant un cercueil.

Le moment n'est pas venu d'analyser en détail l'œuvre de celui que nous pleurons. En le confiant à mes soins, il y a trente-huit ans, son grand-père m'avait dit : Il ira loin. Le petit-fils avait justifié ce jugement. Reçu en 1872 à l'Ecole polytechnique, entré en 1874 à l'Ecole des ponts et chaussées, il n'avait pas attendu la fin de ses années d'études pour commencer des recherches originales. Ses premiers travaux sur la polarisation rotatoire magnétique furent, à la suite du rapport d'un juge difficile, M. Fizeau, insérés dans notre *Recueil des savants étrangers*. De nombreux mémoires suivirent sans trêve, tous inspirés par les vues théoriques les plus élevées, tous contenant quelque découverte précise comme celle du pouvoir rotatoire magnétique dans les gaz, tous aussi mettant en évidence une habileté expérimentale qui a été rarement égalée. Après lui avoir attribué toutes les couronnes dont elle dispose, l'Académie n'avait pas tardé à l'appeler dans notre section de physique où il entra le 27 mai 1889, à l'âge de trente-six ans, succédant à Marcelin Berthelot, élu secrétaire perpétuel. Cette suprême récompense, que d'autres auraient pu considérer comme le couronnement de leur car-

rière. avait encore stimulé son ardeur. Inspiré sans doute par le désir de compléter la plus belle découverte de son père, il avait entrepris une série de recherches sur la phosphorescence ; et lorsque parurent les belles découvertes de Lénard et de Rœntgen, il se trouva admirablement préparé à en poursuivre l'étude dans une voie qui lui appartient exclusivement. C'est ainsi qu'il s'éleva sans effort à la découverte de ces rayons émis par l'uranium et ses composés auxquels la reconnaissance des savants a donné le nom de rayons Becquerel et qui lui ont valu l'honneur d'être salué par les maîtres les plus autorisés comme l'inventeur de la *radioactivité spontanée.*

L'Académie saura rappeler, le moment venu, les titres de celui qui a ainsi ouvert aux physiciens tout un monde, tout un ordre nouveau et fondamental de recherches dans lequel il a été suivi par M. et Mme Curie. Ce qu'il faut dire dès à présent c'est que, dans sa vie trop courte, Becquerel nous a donné une grande et belle leçon. Bien rares, sans doute, sont ceux qui sont capables d'inventer : il a été au plus haut degré de ceux-là. Mais n'oublions pas que s'il a fait une découverte qui préservera à jamais son nom de l'oubli, c'est en accomplissant un devoir filial, en s'attachant à poursuivre et à développer l'œuvre que son père et son grand-père lui avaient transmise et, en quelque sorte, confiée. Henri Becquerel nous a ainsi montré quels résultats merveilleux peuvent donner des recherches poursuivies avec désintéressement et persévérance durant plusieurs générations. Ce noble exemple ne sera pas perdu. La carrière des Becquerel ne saurait se terminer au moment où elle brillait de son éclat le plus vif. Notre confrère laisse un héritier de sa pensée dont l'Académie a salué les premiers travaux. Fils, petit-fils et arrière-petit-fils de quatre académiciens, il saura justifier la confiance que nous avons en lui. Que la noble et dévouée compagne qui s'associait à tous les travaux de notre confrère, qui avait su lui faire la vie si douce et si belle, reçoive aussi l'expression de notre respectueuse sympathie. Si quelque chose pouvait adoucir la douleur que nous partageons avec elle, ce seraient les lettres, les adresses, les télégrammes de condoléances qui nous parviennent de toutes parts. La Société royale de Londres, cette sœur aînée de l'Académie des sciences, a tenu à se faire représenter ici par plusieurs de ses membres et à honorer, une fois encore, celui auquel elle avait décerné, il y a quelques années, une de ses plus belles médailles.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

I. — ÉCONOMIE POLITIQUE

F. S. Nitti, professeur de science des finances à l'Université de Naples. — *Principes de science des finances* (avec une préface de A. Wahl, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Lille, trad. fr. de J. Chamard, agrégé de l'Université). — Giard et Brière, 1904, 749 p., 12 fr. (Bibliothèque internationale de droit public).

La courte préface dont M. N. fait précéder son livre nous instruit à merveille sur le caractère de cette œuvre de premier ordre. « On trouvera exposés dans ce livre, nous dit-il, le plus simplement que j'ai pu, les principes de la science des finances publiques. Je n'ai rien négligé pour que cette exposition fût claire et complète. J'ai suivi le plus possible les traces de la législation. J'ai voulu que tout jugement fût amené par les faits... Les faits valent mieux que les opinions ; l'examen des résultats mieux que l'analyse des prévisions... J'ai voulu, quand je le pouvais, dire simplement même les choses les plus obscures » (p. XXXI). L'auteur a tenu parole.

Nous ne saurions trop remercier et féliciter à la fois les directeurs de la *bibliothèque internationale de droit public* d'avoir mis un pareil livre à la portée du public français ; nous pouvons ainsi juger du développement merveilleux des études financières dans cette Italie qui reste la terre classique de la science des finances ; nous n'avons rien, absolument rien, dans notre littérature financière qui puisse être comparé à cet ouvrage pour la largeur des vues, pour la richesse de la documentation, pour l'esprit scientifique dont il est exclusivement animé. Le *traité de la science des finances* de M. Leroy-Beaulieu est peut être l'œuvre française qui s'en éloignerait le moins : et cependant quel contraste ! M. Leroy-Beaulieu ne laisse jamais oublier au lecteur qu'il est économiste, et économiste libéral. Cause de force et de faiblesse à la fois. Pour M. Nitti aussi, la science financière « est une branche de l'économie politique qui se propose de rechercher les modes d'acquisition et d'emploi des richesses nécessaires à l'existence de l'Etat et des pouvoirs locaux » (p. 17-18, cf. le développement de ces idées p. 47 et s.).

Mais il y a deux manières de rattacher la science financière à l'économie politique, suivant la conception même que l'on se fait de cette dernière science. Ou bien l'économie politique, c'est la science de la richesse ; et dès lors la science financière, branche de l'économie politique, étudie une catégorie particulière de richesses, les richesses publiques, et son

but consiste avant tout à remplir le Trésor (c'était, dans une large mesure, la conception de Smith, et c'est resté celle de l'école libérale dans son ensemble); ou bien, l'économie politique constitue la science qui règle « l'économie de la cité » ; cette conception plus vaste, qui a été systématisée dans l'œuvre encyclopédique des physiocrates, tend à se reconstituer dans une certaine mesure, d'une façon un peu chaotique et tâtonnante, sous la poussée du mouvement sociologique ; elle n'isole plus l'économie dans l'étude des « richesses », mais la rapproche du droit et de la morale, tout en sauvegardant l'autonomie de ces disciplines : c'est à elle que se rattache, d'une manière sans doute inavouée, mais certaine, notre auteur (1). Dès lors, la conception de la science financière se trouve élargie du même coup : on peut le dire, toutes les activités des pouvoirs publics ressortissent par un certain côté à la science financière, puisqu'elles se traduisent par des dépenses, c'est-à-dire par des impôts, et qu'à propos de chacune d'elles la question se pose de savoir s'il serait plus opportun de laisser ces sommes à la disposition des initiatives individuelles ou s'il vaut mieux que les pouvoirs publics s'en emparent pour les orienter vers des fins d'intérêt collectif. Le programme extrêmement vaste de notre science se trouve donc le suivant (p. 17) : « Etudier la quantité de richesse qui, chaque année et dans chaque société, est attribuée à la vie de l'ensemble, le mode de recouvrement et d'emploi de ces richesses, la manière la plus convenable pour l'épargne privée de contribuer à la vie de l'ensemble, les effets que comporte l'étendue du sacrifice dû à l'épargne particulière sur le développement de la production, voilà le noyau des questions qui se rapportent aux immenses recherches de la science des finances ».

Nous ne nous étonnerons donc point de voir notre auteur consacrer de très importants développements à l'examen des problèmes politiques et juridiques qui se rencontrent sur sa route, insister très largement en particulier sur les dépenses publiques, à propos desquelles il pose, d'une façon pratique, le problème des attributions de l'Etat.

A propos des impôts auxquels il parvient à la page 300 (les *notions générales*, les *dépenses de l'Etat*, le *domaine et les taxes* ont donc occupé 300 pages), il pose avec une grande netteté la question capitale du rôle de l'impôt. Voici sa conclusion (p. 305) : « L'impôt est une arme trop puissante pour qu'on la garde enfermée dans le petit arsenal des lois purement financières. Quoique certains puissent théoriquement ne pas admettre que l'impôt doive se proposer des fins économiques protectrices, prohibitives ou limitatives, on ne peut nier que cela soit, et on ne peut pas ne point donner aux faits l'importance qu'ils doivent avoir ». Même tactique dans la question de l'impôt progressif ou proportionnel (p. 353 et s.). Il ne se demande pas : l'impôt *doit-il* servir à autre chose qu'à garnir le Trésor ? Ou l'impôt *doit-il* être progressif ? Il constate seu-

(1) Quand on dit par conséquent que la science financière se rattache à l'économie politique, il faut prendre soin de préciser la notion que l'on se fait de cette science : il ne faut pas oublier qu'il y a presque autant d'économies politiques que d'économistes. Il existe à ce sujet un malentendu entre l'auteur et M. Wahl qui, dans sa remarquable préface, critique les vues de M. N., sur le point qui nous occupe (p. VI, VII). Sur les rapports de la science financière et l'économie politique, lire le très intéressant article de M. Bouvier, dans cette *Revue*, 15 décembre 1906, p. 465 et suiv.

lement que dans telles et telles conditions, les choses se passent nécessairement de telle et telle manière. M. N. se préoccupe plus de *science* financière qu'il ne s'inquiète d'*art* financier.

Il termine son livre par quelques indications sur la dette publique (p. 614-660), sur le budget de l'État (665-703), sur les finances locales (703-726). Ces diverses parties ne nous paraissent pas traitées avec des développements correspondant à leur importance. A. MESTRE.

II. — ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

G. Compayré. — *Le P. Girard et l'Education par la langue maternelle* (*Collection des grands éducateurs*). — Paris, P. Delaplane, éditeur. 1 vol. in-18, 115 p.

La pédagogie ne vaut que ce que vaut le pédagogue. Si l'on voulait une preuve nouvelle de cette vérité, on la trouverait dans ce petit livre. M. G. Compayré nous y raconte, avec sa bonne grâce habituelle et non sans une réelle sympathie, l'histoire à la fois du Père cordelier Grégoire Girard et de son œuvre pédagogique. La vie de cet excellent homme n'est pas sans intérêt. Elle se déroule en un temps (1765-1850) où la Suisse, son pays, connut plus d'une épreuve ; et lui-même, quoique très bon catholique, nous assure M. C., il eut, par le fait des jésuites qu'il n'aimait guère et qui le lui rendaient, à souffrir la persécution. En 1823, il fut exilé de sa ville natale, de Fribourg, où l'école qu'il avait fondée avait trop bien prospéré. Mais dix ans plus tard, il y revenait, et il y mourut à l'âge de 85 ans entouré d'une estime universelle à laquelle la France s'était déjà associée depuis longtemps. Si l'on va aujourd'hui à Fribourg, dit M. C., pour entendre le chant de ses orgues fameuses, on salue en passant la belle statue que ses compatriotes reconnaissants ont érigée à Girard.

Il n'avait eu cependant qu'assez tard la claire conscience de sa vocation. Moine dès l'âge de 16 ans, chargé bientôt d'enseigner aux religieux de son ordre la philosophie qu'il s'efforça toujours de rendre accessible aux esprits les plus rebelles, nommé ensuite curé de Berne, c'est seulement vers sa quarantième année qu'il se sentit appelé à s'occuper de l'éducation, et de l'éducation, de l'instruction des enfants il fit désormais la grande affaire de toute sa vie. J'entends l'instruction primaire dont il voulait faire profiter indistinctement tous les enfants, riches et pauvres, et au bout de peu de temps il avait complètement transformé, en effet, tous les enfants de Fribourg. Ce n'est pas, comme on pense bien, les langues anciennes qu'il pouvait faire servir à ses desseins. C'est de la langue maternelle qu'il attendait, par la manière même de l'employer, tous les résultats désirables au point de vue, à la fois, de l'instruction et de l'éducation, avec cette idée, sans doute, que cette expression, ce vêtement, si l'on veut, des pensées, des sentiments, de l'esprit, en un mot, d'un peuple ou d'une race, devait être l'instrument le plus propre à préparer les nouvelles générations à la morale et à la religion, et presque sans parler de religion et de morale. Sa psychologie, dit M. C., se résumerait en ces termes : « Nous agissons comme nous aimons et nous aimons comme nous pensons ». M. C. la trouve un peu simpliste et

complaisante. J'aurais souhaité qu'il nous indiquât comment il aurait fallu la corriger, la compléter. Pour ma part, je ne critiquerais pas volontiers, en dépit de nos modernes pragmatistes, cette façon de proclamer le primat de l'intelligence. Il me semble bien, en effet, que la volonté n'est guère que la servante docile de nos sentiments, et que ceux-ci, à leur tour, sont ou doivent être sous la dépendance de nos pensées, à moins d'admettre que nous sommes condamnés à nous débattre dans les ténèbres. Mais il est très vrai que l'efficacité même des meilleures pensées et des plus justes leur vient, en définitive, de nos sentiments qui sont le véritable ressort de notre nature, le principe de notre activité, la source réelle, à parler en général, de tout changement en nous. C'est la qualité de nos sentiments qui constitue la grâce ou, comme on dit, « le don », et cette grâce, cependant, qui fait le vrai caractère du pédagogue comme de l'artiste, ne se donne pas. On peut étudier la part de métier, les procédés par lesquels elle se manifeste, et les imiter plus ou moins parfaitement; rien ne peut la remplacer.

Aussi voyons-nous l'œuvre de ces grands éducateurs périr avec eux. Girard a laissé, il est vrai, un certain nombre de discours et de volumes. Le *Cours éducatif de la langue maternelle dans les écoles et les familles*, publié de 1845 à 1846, avec la collaboration de deux français, Rapet et Michel, et réimprimé en six volumes, 1856-1880, est le plus important de ses ouvrages. Ce n'était, ce ne pouvait être qu'un recueil de ces procédés auxquels il faut donner une âme, et qui ne se suffisent pas à eux-mêmes. Par une singulière fortune, Girard fut un jour chargé de visiter l'école de Pestalozzi et d'en faire l'objet d'un rapport. C'étaient deux natures trop originales pour se pénétrer. Ils ne pouvaient se juger que sur « le métier ». Mais de ce que, à la façon des grands acteurs, les vrais pédagogues meurent tout entiers, ce n'est pas une raison de ne pas enseigner la pédagogie, pas plus que de fermer le Conservatoire.

La « Collection », dont M. C. a composé à lui seul presque tous les volumes, ne sera point déparée par cette nouvelle monographie consacrée à un éducateur qui avait été nommé, sans doute, mais n'avait pu être nommé qu'en passant, dans l'excellente *Histoire critique des Doctrines de l'education en France*. A. PENJON.

R. P. Hilarin. — *Histoire des études dans l'Ordre S. François depuis sa fondation jusque vers la moitié du* XIIIe *siècle*, traduit de l'allemand par le T. R. P. Eusèbe de Bar-le-Duc. — Paris, Picard, 1 vol. in-8°, VIII-574 pages.

L'auteur s'est proposé d'exposer en détail les origines et les premiers développements des études scientifiques dans l'Ordre de S. François, depuis sa fondation jusqu'à l'époque où l'enseignement supérieur y fut de règle et parvint à son apogée.

Pour justifier son œuvre, il rapporte un passage de l'*Histoire de l'Education* de Schmid, où le professeur Hermann Massius, parlant de l'éducation au moyen âge n'a pas autre chose à dire des Franciscains, sinon « qu'en général ils ont peu contribué au développement de la science et qu'ils ont plutôt favorisé de toute manière l'ignorance et la superstition. Sans doute, ils ont établi ici et là quelques bonnes écoles... mais dans la plupart des cas, leur enseignement ne dépassait pas les

limites des premiers rudiments. Ils étaient pour l'ordinaire, comme les Dominicains, de simples maîtres de lecture ».

Avec raison, le P. Hilarin affirme qu'au XIIIe siècle et au XIVe (cela est plus vrai du XIIIe que du XIVe) les Dominicains et les Franciscains avaient une vie scientifique très intense et qu'ils se tenaient, les uns et les autres, « au foyer même de la culture intellectuelle de leur temps ».

Le livre comprend d'abord des recherches préliminaires sur la nature de l'ordre des Frères Mineurs, et son attitude à l'égard de la science, avec deux divisions, où l'auteur examine le caractère actif de l'Ordre et les études scientifiques, puis le caractère contemplatif de l'Ordre et les études scientifiques (p. 1-38).

Une première partie est consacrée aux commencements : *Les dix premières années de l'Ordre des Mineurs et la science*, 1209-1219. Dans un premier chapitre, l'auteur traite de la prédication des Mineurs à son berceau et de ses rapports avec la science, exhortations des Mineurs, prédication proprement dite, caractère propre des discours des Mineurs, quant au fond et quant à la forme. Dans un second chapitre, *Le fondateur de l'Ordre des Mineurs et son attitude à l'égard de la science*, l'auteur introduit les divisions suivantes : le savoir personnel de S. François : — S. François recommande expressément les études à ses disciples dans la mesure où le requiert la condition de chacun ; — l'idéal de pauvreté conçu par S. François et son application aux études et en particulier aux bibliothèques : — l'humilité, la simplicité et l'idéal de la vie religieuse de S. François, envisagés dans leur rapport spécial avec la question et le programme des études (p. 39-105).

Il y a beaucoup de documents intéressants dans cette première partie, mais l'auteur ne nous a pas convaincu que pour S. François la science tenait une place aussi grande qu'elle prit, par la suite, parmi ses disciples.

Une seconde partie — *Les développements* — va de l'organisation définitive de l'Ordre à l'établissement des études dans toutes les provinces (1219-1230). Un premier chapitre expose les causes qui ont déterminé le développement des études depuis l'année 1219 (p. 106-130) avec trois divisions : l'organisation définitive de l'Ordre et les études : l'extension effective de l'Ordre et les études : l'Eglise romaine et les études dans l'Ordre.

Un second chapitre traite de l'école des Mineurs à Bologne et des études dans les provinces du Sud, en particulier dans celles d'Italie (p. 131-167). Origine de l'école des Mineurs à Bologne : S. Antoine de Padoue, lecteur ; développement ultérieur de l'école de Bologne et son influence sur les autres études de l'Ordre en Italie. Il y a de bonnes indications ou plutôt de bonnes conjectures sur les écoles créées par les Franciscains en Italie, mais nous ne nous porterions pas garant avec l'auteur des connaissances de S. Antoine de Padoue en théologie.

Avec le chapitre troisième : *La plus ancienne école des Mineurs à Paris, son influence sur le mouvement scientifique dans l'Ordre en général et sur les études de France et d'Allemagne en particulier*, nous arrivons à une époque où les documents sont plus abondants et plus précis. Il présente quatre divisions : 1° les Mineurs fondent à Paris une maison d'étude ; 2° développements de l'étude des Mineurs, elle devient une école universitaire. Alexandre de Halès ; 3° les Mineurs

ouvrent une nouvelle école universitaire. Jean de la Rochelle, ses disciples et ceux d'Alexandre de Halès, leurs successeurs immédiats dans l'enseignement ; 4° influence de l'étude générale de Paris sur le mouvement scientifique dans tout l'Ordre et en particulier dans les provinces de France et d'Allemagne (p. 168-264).

Un certain nombre des affirmations de l'auteur auraient besoin d'être justifiées (1), mais le chapitre est intéressant dans son ensemble.

Le chapitre quatrième — ***Etude générale à Oxford et développement des écoles de l'Ordre en Angleterre*** — présente les divisions suivantes : 1° les Mineurs fondent une maison d'études qui est rattachée à l'Université d'Oxford ; 2° ouverture d'une école universitaire publique sous la direction de professeurs du clergé séculier ; 3° l'école universitaire des Mineurs sous les premiers régents pris dans l'Ordre jusqu'à la mort d'Adam de Marsh ; 4° rapports de l'étude d'Oxford avec les autres écoles franciscaines en Angleterre et dans tout l'Ordre en général (p. 265-329).

Enfin la troisième partie — ***Le couronnement*** — porte sur le plan intérieur de la forme de l'enseignement des Mineurs au XIIIe siècle (p. 330-559). Elle comprend trois chapitres. Le premier — ***Les écoles*** — traite des ordonnances concernant les études, des études générales et des études particulières, des études publiques et des études privées ; le deuxième — ***Les élèves et les maîtres*** — expose l'entrée dans les études de l'Ordre, pendant la durée des études, la sortie de l'étude ; la formation des lecteurs, la charge des lecteurs. Enfin le troisième — ***Le programme des études*** a six divisions : 1° le principe supérieur du programme d'études ; 2° l'étude du droit ; 3° l'étude de la médecine et des sciences naturelles ; 4° les arts libéraux, les langues, les mathématiques, la musique ; 5° la philosophie ; 6° la théologie, objet de la théologie, sciences auxiliaires de la théologie, méthode de la théologie, gradation de l'enseignement théologique.

D'une façon générale, on souhaiterait que l'auteur eût consacré un chapitre à examiner la valeur des sources, de provenance fort diverse, auxquelles il puise ses assertions. Peut-être aussi le trouvera-t-on parfois trop porté à admirer ses confrères d'autrefois et l'œuvre qu'ils ont accomplie. Mais il a rassemblé une série considérable d'anciens documents ; il les a classés et interprétés ; il y a joint un certain nombre de vues justes, des hypothèses ingénieuses ou qui méritent d'être examinées. Le livre rendra des services à ceux qui s'occupent de l'enseignement au moyen âge et notamment pendant le XIIIe siècle. F. P.

William James. — *Causeries pédagogiques.* — Traduit de l'anglais par F. S. Pidoux, avec une préface de M. J. Payot, in-18, Alcan.

A mesure que la psychologie devenait ou semblait devenir une science naturelle ou expérimentale, elle paraissait aussi devoir fournir à la

(1) P. 189, *Peut-être* la maison d'étude était-elle déjà fondée quand Fr. Grégoire de Naples devint provincial de France — p. 203, *On peut supposer* qu'Alexandre de Halès, généreux et dévoué comme il l'était, a invité ses meilleurs élèves à lui prêter leur collaboration pour les différentes parties de la Somme et qu'il y insérait leurs thèses, à mesure que ceux ci les rédigeaient — p. 215, *Nous pouvons donc très certainement ajouter* que jamais Roger Bacon n'a fait un examen sérieux de la Somme (d'Alexandre de Halès) — p. 248, En résumé la jeune colonie des Mineurs se développa *merveilleusement* pendant les 20 premières années de son séjour à Paris.

pédagogie non seulement des données, mais toute une méthode nouvelle, scientifique. On sait le mouvement qui depuis Weber et Fechner a gagné des psychologues de plus en plus nombreux aux pratiques du laboratoire, et multiplié les mesures des phénomènes psychiques ; la psychologie s'est traduite en chiffres, en moyennes, en courbes et graphiques ; elle a ses instruments et ses appareils de recherches. D'autre part, on s'efforçait de soumettre l'observation même à des méthodes objectives. On instituait, surtout en Amérique, de vastes enquêtes auxquelles on appelait des centaines de collaborateurs et des milliers de témoins. Des questionnaires, portant chacun sur un problème spécial (la colère, le mensonge, l'amour du jeu, etc.) étaient distribués en innombrables exemplaires. Et les réponses étaient dépouillées et classées, exprimées en statistiques et pourcentages.

Ainsi s'est constituée, dit-on, une psychologie nouvelle, vraiment positive, expérimentale, dont tout de suite, et pour deux raisons, on a voulu appliquer le bénéfice à la pédagogie. D'un côté, depuis vingt-cinq ans les méthodes d'éducation ont été, surtout dans l'enseignement primaire, étudiées de plus en plus curieusement, et ce sont surtout des écoliers que les psychologues ont pris comme sujets d'observations et d'expériences. De l'autre, ce sont souvent des instituteurs ou des professeurs qu'ils ont entraînés à s'associer à leurs recherches. Si bien que la pédagogie elle-même est devenue ou a paru devenir, elle aussi, expérimentale, et qu'on a soumis aux mêmes procédés les résultats de l'enseignement ou ses conditions : variations de l'attention, fatigue scolaire, mémorisation, invention, etc. Le laboratoire de psychologie s'est installé dans l'école ; on a pensé y *mesurer* le savoir acquis, le degré de développement de chaque faculté, mieux encore la capacité de progrès ultérieurs. Et rien n'a semblé plus pressant à certains enthousiastes que de transformer d'après ces premiers résultats programmes et méthodes, et d'imposer aux instituteurs l'apprentissage puis l'application de cette psychologie nouvelle.

Illusion dangereuse, dit M. W. James, qui très nettement dissuade ceux qui seraient tentés de se laisser gagner à cet « emballement » et rassure les autres. Au point de vue théorique, « à mon humble avis il n'y a pas de psychologie digne de s'appeler nouvelle. Il n'existe que la vieille psychologie, apparue avec Locke, et à laquelle se sont ajoutés un peu de physiologie du cerveau et des sens, la théorie de l'évolution et quelques subtilités de l'examen introspectif » (p. 2) ». Plus loin il proteste contre les évaluations pédantes de la fatigue, de la mémoire, et cite « l'aveu du professeur Wundt après trente ans de laboratoire, à savoir que dans l'état inachevé de notre science il n'existe, même dans le champ des recherches expérimentales, aucun corps de doctrine psychologique universellement accepté » (p. 14). Au point de vue pratique : « tout cela est en grande partie sans adaptation possible aux besoins de l'éducateur... On se tromperait fort si l'on estimait pouvoir déduire de la psychologie, science des lois régissant l'esprit, des théories et des méthodes directement applicables dans les salles d'études... La psychologie est une science, l'éducation est un art... Cet art s'acquiert en classe, par une sorte d'intuition et par l'observation sympathique des faits et des données de la réalité » (pp. 2-4). Mieux encore, « la psychologie ne nous aide pas le moins du monde à les acquérir » ; en tout cas

« le meilleur éducateur peut être un piètre collaborateur dans l'étude de l'enfant, et le plus habile psychologue un très pauvre éducateur » (pp.8-7). Si donc les instituteurs ont le droit de se livrer à ces études, ils doivent aussi se sentir libres de ne pas apporter leur contribution à la psychologie, dont les analyses abstraites risquent même de leur faire oublier « l'attitude concrète et vivante de l'éducateur ».

Pourtant il faut qu'ils sachent de la psychologie. Mais les « éléments de l'organisme intellectuel de l'enfant et leur fonctionnement peuvent être facilement saisis...; une vue générale suffira pourvu qu'elle soit exacte. Elle tiendra en si peu de mots qu'ils pourraient s'écrire sur la paume de la main (p. 6). » Les *causeries* réunies en ce petit volume résument, suivant l'auteur, tout le nécessaire. On y trouvera sur la conscience, sur la fonction avant tout pratique, pragmatique de nos facultés les plus spéculatives, sur la volonté, les théories originales de M. W. James que connaissent tous les psychologues. Mais on les trouvera aussi traduites en intéressantes applications pédagogiques. Si l'enfant est avant tout un organisme agissant, la grande règle est qu'on ne doit laisser aucune réception sans réaction, l'éducation consistant seulement à substituer à certaines réactions innées des réactions acquises plus complexes et appropriées dont elle fait des habitudes. Je ne puis entrer dans tout le détail de ces applications qui sont déduites avec autant d'ingéniosité que de sens pratique. J'en veux pourtant relever deux ou trois qui marqueront bien la différence entre la pédagogie de M. W. James et certaines idées à la mode. D'accord avec ce principe qu'il faut toujours que l'élève réagisse et produise, il rend un sens et une valeur aux récitations verbales (car les mots prennent avec l'âge la place des images), aux méthodes sévères, à l'effort pénible, à l'émulation (quoi qu'en disent ses « fanatiques » adversaires), aux compositions, aux places, aux distinctions, aux distributions de prix. Il s'élève contre la sensiblerie et le naturalisme anti-pédagogiques, qui ne feraient que briser ou amollir l'énergie du tempérament et de la volonté. Ceux qui, fermement convaincus des progrès de la pédagogie, ne tiennent pourtant pas toutes les nouveautés, qui sont souvent très vieilles, pour vérités démontrées ou pour articles de foi, ceux-là se réjouiront d'avoir avec eux l'autorité d'un psychologue comme M. W. James. Car il y a des milieux où il faut presque du courage pour oser dire qu'il y a une bonne et saine émulation, qu'elle est indispensable même, et que les distributions de prix de l'école ont leur valeur, étant plus morales que celles de la vie dont les adultes, si sévères aux enfants, n'entendent point se passer.

Mais pour bien comprendre tout cela, pour défendre ces idées mêmes, il faut plus de psychologie sans doute que M. W. James ne consent à le dire. Les instituteurs qui liront ce petit livre auront besoin d'explications qui ne sont ici que brièvement résumées ; la théorie de la conscience, celle de la volonté ne sont pas du premier coup « faciles à saisir » ; et d'autres idées présentées ici comme simples et claires ne vont pas sans discussion. Les instituteurs seraient bien peu curieux s'ils n'étaient induits de là à des études ou à des réflexions plus savantes. Et s'il est vrai que les purs praticiens peuvent garder la paix de leur conscience sans tant spéculer, et sans cesser d'être de bons maîtres, il est vrai aussi que les autres épris de science ou simplement désireux de comprendre, ne seront préservés ou guéris du scientisme superficiel que par une science mieux

informée, et celle des laboratoires même, si on sait la mettre à leur portée, leur peut être fort utile.

Ce qui est certain, c'est qu'ils auront tous — et non pas eux seuls — profit aussi à lire ces pages où ils rencontreront tant d'idées utiles, sur le rôle de l'imitation, par exemple, de la construction, de l'attention volontaire, de l'habitude, de « l'héroïsme » quotidien, etc.. dans l'éducation. On y regrette l'absence d'un chapitre sur l'imagination ; mais ceci met en cause toute la psychologie de M. W. James ou du moins soulèverait une grosse discussion. CHARLES CHABOT.

Charles Chabot. — *The Professional training of teachers in France, translated from the French by Prof. Ch. B. Goold, Albany Academy.* Extrait de « *Congress of Arts and Science, Universal Exposition, Saint Louis 1904* », vol. VIII

La communication que M. Charles Chabot, professeur de Science de l'Education à l'Université de Lyon, a faite au Congrès des Arts et des Sciences de l'Exposition universelle de Saint-Louis, et dont nous regrettons de n'avoir sous les yeux que la traduction anglaise, porte à la fois sur l'enseignement professionnel des instituteurs et sur celui des professeurs de l'enseignement secondaire. M. Chabot expose à ses auditeurs américains l'état actuel de l'éducation professionnelle des professeurs en France. et les plans de réforme à l'étude.

La pédagogie et les sciences qui en sont inséparables n'occupent pas à l'école normale primaire la place qui leur revient de droit. On y enseigne la psychologie générale et non la psychologie de l'enfant, l'hygiène générale et non l'hygiène de l'école, l'histoire des théories pédagogiques et non l'histoire de l'enseignement et de l'école. Les méthodes usitées dans les pays étrangers restent ignorées. Les directeurs de ces écoles et les inspecteurs primaires sont trop surchargés de besogne administrative pour pouvoir se consacrer à la pédagogie proprement dite. On a introduit récemment dans le plan d'études des écoles normales l'enseignement pédagogique, qui y occupe la troisième année, mais il serait à souhaiter qu'on y fît une place à la philosophie de l'éducation, à l'hygiène scolaire, et aux méthodes pédagogiques des pays étrangers. Quant à la formation des maitres de l'enseignement primaire par les Universités, M. Chabot semble partisan d'un système qui réserverait la partie pratique de cette formation aux professeurs de l'école normale, et la partie théorique aux professeurs de l'Université. Les écoles de Saint-Cloud et de Fontenay ne pourraient être supprimées qu'à condition de faire naître dans les Universités l'esprit qui anime ces écoles, d'y transporter leurs traditions. Cette condition n'est pas irréalisable. Il serait même à désirer que l'on pût réunir, sans leur faire perdre leur individualité propre, les étudiants en pédagogie et tous les futurs maitres de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Un plan actuellement en discussion consiste à réserver aux Universités la culture générale, et à Saint-Cloud et Fontenay, qui deviendraient de simples écoles de pédagogie, la préparation technique des futurs professeurs d'école normale. M. Chabot se déclare favorable en principe à un examen pour les directeurs d'écoles, et pour les inspecteurs primaires. Pour ce dernier examen notamment il défend, comme indispensable, l'épreuve d'explication d'un texte pédagogique. Il

faudrait y faire entrer aussi l'étude des méthodes d'enseignement usitées à l'étranger.

Quant aux professeurs de l'enseignement secondaire, après avoir rappelé que le *Congrès International d'Enseignement Supérieur* réuni à Paris en 1900 a demandé qu'il leur fût donné une éducation pédagogique (1), M. Chabot trace de cette éducation le plan suivant.

La durée en serait d'un an. Elle serait donnée aux futurs licenciés comme aux futurs agrégés. Elle comporterait :

1° A l'Université, une leçon par semaine portant sur : la philosophie générale de l'éducation ; la psychologie de l'enfant ; les méthodes générales d'enseignement, d'éducation et de discipline ; une esquisse de l'histoire de la pedagogie et des méthodes usitées à l'étranger ; l'hygiène scolaire élémentaire. Ces cours seraient complétés par la visite de quelques écoles primaires ou normales. Ils seraient sanctionnés par un examen ou, mieux encore, les élèves passeraient quelque temps à l'étranger et présenteraient un rapport sur les observations pédagogiques qu'ils y auraient faites ;

2° Au lycée, chaque professeur serait chargé, moyennant un traitement supplémentaire, de diriger les travaux de quatre à six candidats. Il les dirigerait comme il lui plairait, pourvu qu'il fît faire des exercices pratiques. Il serait à souhaiter que le professeur de pédagogie de l'Université assitât à quelques-unes de leurs classes.

Ce système est en vigueur à l'Université et au lycée de Lyon.

E. Loup.

III. — LITTÉRATURE ANCIENNE

L. Méridier. — *L'influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse.* Hachette, 1906, in-8°, 280 p. — *Le philosophe Thémistios devant l'opinion de ses contemporains.* Hachette, 1906, in-8°, 117 p.

L'histoire de la littérature grecque au ɪvᵉ siècle est difficile à faire, parce que la production littéraire fut alors très abondante, particulièrement chez les chrétiens, et parce que celui qui entreprendrait de l'étudier en son ensemble ne trouverait pas encore sa tâche assez bien préparée par de bonnes monographies. C'est une de ces monographies si désirables que M. Méridier vient de nous donner, et je dis tout de suite qu'elle est excellente. Si l'on a déjà bien souvent montré, et souvent avec talent, ce que les grands écrivains chrétiens ont dû à la culture profane ; on s'en est tenu néanmoins, d'ordinaire, à des considérations générales, on n'a pas analysé de près leurs procédés de composition et de style, avec la méthode exigeante et minutieuse que nous appliquons aux classiques. Ils se sont formés à l'école des sophistes, leurs contemporains. Qu'avaient-ils appris à cette école ? En quoi ressemblent ils à leurs maîtres, et comment en diffèrent-ils ? L'œuvre de Grégoire de Nysse est très propre à nous le révéler, parce qu'elle n'est point celle d'un talent tout à

(1) Vœu de M. Picavet. *Troisième Congrès d'Enseignement supérieur.* Paris, 1902, p. 231 et sqq.

fait original. Grégoire de Nysse n'a ni la sobre éloquence de Basile, ni la passion, le charme et l'abondance de Chrysostome, ni l'art raffiné de Grégoire de Nazianze. En matière de style, il est surtout un disciple. Chez lui mieux que chez tout autre, on a donc chance de discerner quels étaient les enseignements de l'école, quelles étaient les tendances prédominantes du goût au IVe siècle. C'est pourquoi M. Méridier l'a choisi.

Il s'est préparé à sa tâche par une étude très précise de ce mouvement littéraire que nous appelons la seconde sophistique, et que des travaux comme ceux de Rohde, de Schmid, d'Arnim, de Norden nous ont bien fait connaître. C'est qu'en effet, si les grands écrivains chrétiens ont eu souvent le mérite de retourner aux sources classiques, ils sont avant tout les continuateurs de la tradition qui régnait en maîtresse depuis l'époque antonine, de la rhétorique qui, depuis Dion Chrysostome et Aristide jusqu'à Libanius ou Himérius, a dominé l'éducation de la jeunesse sans que presque aucune voix s'élevât contre elle ; et ils ne pouvaient guère être autre chose. Or tous les procédés dont a usé et abusé la sophistique, amour immodéré de la métaphore, de la comparaison, de la description (ou *ecphrasis*), de la structure symétrique, de l'argumentation subtile, goût de l'exagération et du paradoxe, etc., se retrouvent méthodiquement employés dans les discours ou les traités de Grégoire de Nysse, et surtout, comme il est naturel, dans les discours de parade, oraisons funèbres ou panégyriques. L'influence de l'école est si grande sur lui que non seulement elle s'exerce sur son style, mais encore parfois elle n'est pas sans action sur sa manière de penser ; elle a contribué ainsi à donner un tour particulier à son exégèse ; elle explique en partie certaines habitudes de sa méthode d'interprétation allégorique.

M. Méridier a conduit cette analyse avec beaucoup de justesse et de finesse, dans une série de chapitres très nourris, où les faits sont réunis avec soin, bien classés et bien interprétés. Il est permis de se demander si cet exposé n'aurait pas besoin, en quelques endroits, d'une contre-partie. Certes, n'étudiant l'œuvre de Grégoire que dans sa forme, M. Méridier n'avait pas à montrer spécialement ce qui lui donne de l'intérêt pour le fond. Il a eu soin de nous prévenir que ses conclusions « n'atteignent que l'écrivain ; encore ne l'envisagent-elles pas tout entier, et se bornent-elles à définir l'influence exercée sur lui par la sophistique ». Ce sont là des réserves très sages. Même en tenant compte des limites où le sujet est ainsi circonscrit, il serait possible de montrer, en certains cas, l'influence chrétienne concourant pour sa part à expliquer telle habitude de pensée, telle forme d'expression, qui apparaissent au premier abord comme un legs de la rhétorique. M. Méridier a dit lui-même que l'abus de l'hyperbole ou de l'exclamation, s'il a son origine dans le mauvais goût de l'éloquence asiatique, se fortifie de l'appoint que lui apporte la foi dans le miracle, la propension de l'orateur chrétien à le reconnaître partout et à s'extasier devant lui. Il est d'autres cas où les deux courants se confondent de même. Ainsi les métaphores agonistiques, si fréquentes surtout dans l'éloge des Martyrs, sont assurément très aimées des sophistes, mais, depuis saint Paul déjà, elles étaient de tradition dans la langue du christianisme ; on ne pouvait s'en passer. D'une façon plus générale, la recherche de la métaphore est bien due, en grande partie, chez les Pères du IVe siècle, à une influence profane ; la lecture de la Bible ne pouvait que la développer encore, et souvent la vivifier et la rajeunir.

En son ensemble, le livre de M. Méridier est à peu près le seul que nous possédions où la question des rapports de la littérature chrétienne et de la littérature païenne au IVe siècle soit serrée de près et bien posée. Pour une partie seulement de son enquête — pour ce qui concerne les oraisons funèbres — une dissertation de M. Bauer lui avait tracé la voie. Quand nous posséderons un certain nombre d'études aussi bien comprises, nous commencerons à voir plus clair dans l'histoire littéraire de ce temps.

La seconde thèse de M. Méridier a pour titre : *Le philosophe Thémistios devant l'opinion de ses contemporains.* Il y commente les discours où Thémistios a revendiqué pour la philosophie le droit de s'occuper des affaires publiques, et s'est défendu contre ceux qui l'accusaient d'en compromettre ainsi la dignité. C'est en quelque sorte le dernier épisode d'une querelle qui a duré aussi longtemps que le monde antique, celle des rhéteurs et des philosophes se disputant à la fois l'éducation de la jeunesse et l'influence dans les conseils du gouvernemnnt. M. Méridier a bien vu qu'il y a chez Thémistios un certain sérieux, une élévation réelle qui le mettent au-dessus du niveau moyen des sophistes. Peut-être eût-il pu se demander si, en proclamant ainsi que le philosophe doit « aller au peuple », au lieu de rester dans « sa tour d'ivoire », Thémistios n'était pas, sans le dire, mais consciemment, en rivalité avec le christianisme ; s'il n'obéissait pas au même instinct qui a suggéré à Julien d'organiser un clergé païen, ou d'emprunter aux évêques leurs métbodes d'assistance publique. D'autre part il y a aussi dans cette attitude de Thémistios, plus que ne l'a marqué M. Méridier, quelque chose de factice et de scolaire : le souvenir, l'imitation du rôle joué par Dion Chrysostome, qui lui-même se souvenait des Cyniques et de Socrate. Car la sophistique n'a jamais vécu que de tradition et d'imitation.

A. PUECH.

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Appell, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.
Audibert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Bloch, professeur à la Sorbonne.
Debove, doyen honoraire de la faculté de médecine.
G. Blondel, docteur es lettres.
Emile Bourgeois, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, directeur de la Fondation Thiers.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Dejob, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Edmond Dreyfus-Brisac
Egger, professeur à la Faculté des Lettres.
Esmein, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Gérardin, professeur honoraire à la Faculté de droit.
Giard, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
C. Jullian, professeur au Collège de France.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'Ecole Normale supérieure.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Lelong, chargé de cours à l'Ecole des Chartes.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Lyon-Caen, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
G. Monod, de l'Institut.
Perrot, de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale supérieure.
Picavet, directeur à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
Tannery, sous-directeur de l'Ecole Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchrieser, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Cézar-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Desserteaux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creusnach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Real-Gymnase de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. Michaëlis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nöldeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjöberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut.

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

Exposition Universelle (1900) — MÉDAILLE D'OR — Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. LVI. — N° 12. 15 DÉCEMBRE 1908.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et Cie et ancienne Librairie F. Pichon réunies

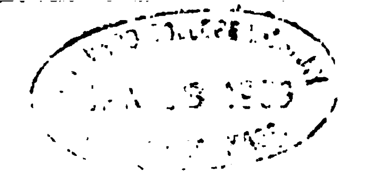
F. PICHON et DURAND-AUZIAS, administrateurs

Librairie du Conseil d'Etat et de la Société de Législation comparée

20, rue Soufflot, (5e arrt)

1908

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 h. 1/2 à 5 heures.
Pour l'administration et la rédaction, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU FRANÇAIS AUX ÉTATS-UNIS

Prenez au hasard un de ces livrets si commodes, appelés *catalogues*, où chaque Université américaine rassemble toutes les informations qu'un étudiant ou un étranger peut désirer à son sujet. Ouvrez-le à la page des langues romanes, ou langues romaniques, comme l'on dit plus logiquement dans l'Ouest. Pour un nom de professeur français, vous en trouverez dix allemands ou scandinaves ; pour un Américain qui aura recherché un diplôme français, vous rencontrerez dix Ph. D. d'outre-Rhin. C'est un fait acquis ; d'aucuns s'en réjouissent autant que nous le déplorons : l'enseignement du français, aux Etats-Unis, est donné par un personnel, et dans un esprit, qui ne sont pas Américains, et moins encore Français.

Disons-le bien vite, il n'y a pas contre nous d'hostilité ou de défiance systématiques. La *conspiration* dénoncée par quelques brillants journalistes est un mythe. Les professeurs mêmes qui, à notre avis, ont créé un nuage si épais entre l'Amérique et nous, l'ont fait de bonne foi, par amour de la France d'hier, non par haine de la France d'aujourd'hui. Et je connais au moins un de ces médiévistes, né en Allemagne, qui frémit comme un chauvin s'il entend railler la France. Disons encore que la plupart de ces professeurs, dans les bonnes Universités, sont de vrais savants, laborieux et

désintéressés, qui font honneur à leur pays d'adoption, et au sujet qu'ils enseignent. Il y a des exceptions; le corps immense des maîtres est de valeur très inégale, comme les Universités mêmes. Il y a loin de Harvard, Chicago, Columbia, Yale, Johns Hopkins, les rivales des plus glorieuses institutions européennes, à tel petit Collège confessionnel, qui ne peut suppléer par l'excellence de sa doctrine à la pauvreté de sa bibliothèque; à tel « State College » de la côte occidentale, où le même professeur enseigne le français, l'allemand, l'espagnol, la philologie romane, le suédois et le *latin pharmaceutique* ; à tels grands magasins, la honte des Etats qui les tolèrent, où le trafic des diplômes est courant, et quasi officiel. Dans chaque Université même, le travail est beaucoup plus varié, plus complexe qu'en France. Rappelons que l'enseignement supérieur américain comprend deux degrés : le Collège ou *Undergraduate department*, pour étudiants de 18 à 22 ans, et qui conduit au B. A., une sorte de licence; et l'Université proprement dite, ou *Postgraduate school*, qui mène en un an à la Maîtrise-ès-Arts (M. A.), en trois ans au Ph. D. (doctorat d'université). De plus on *enseigne* beaucoup plus en Amérique qu'en France, ce qui ne veut pas dire qu'on y apprenne plus ou mieux. Dans une de nos Universités provinciales, un seul professeur d'anglais donnera trois cours hebdomadaires : à Williams, excellent Collège, mais qui compte moins de 500 élèves, six maîtres enseignent chacun de dix à quinze heures par semaine. On comprend que dans ces conditions, tous les genres d'enseignement se rencontrent : la classe de « grands commençants », le cours public, le *seminar*, et tous les types de professeurs, depuis le grand savant, de renommée internationale, jusqu'au bon praticien pédagogique, si utile et si mal apprécié. Sans oublier le sympathique conférencier; car Bellac n'est pas inconnu aux Etat-Unis.

Mais ce sont les classes supérieures (*postgraduate*) seules qu'il convient d'étudier, car elles donnent la clef de l'ensemble. Là en effet se préparent les M. A., et les Ph. D., les meilleurs maîtres des écoles secondaires (la plupart se contentent encore du B. A.) et les futurs « instructeurs » des Collèges et des Universités. Ce sont aussi ces cours que se réservent les professeurs titulaires, abandonnant aux adjoints et aux instructeurs les classes plus élémentaires. Feuilletons nos catalogues ; voilà celui d'une des plus illustres Universités de l'Est : six cours avancés, *tous* sur le vieux français ; d'une autre, de l'Ouest central (Middle West) : sept cours avancés, un seul sur le français moderne ; d'une autre, sur le Pacifique : sur quatre cours, trois de vieux français. Il y a quelques notables exceptions, dans

les plus grandes et les meilleures Universités, Harvard, Chicago, Columbia. Mais dans l'ensemble du pays la proportion est d'à peu près quatre cours de vieux français pour un de français moderne. Regardez les titres des thèses de doctorat; combien d' « Etudes sur l'article défini dans le patois picard du XIIIe siècle » pour une « Tragi-comédie en France » ! Regardez la liste des membres d'honneur de la *Modern Languages Association*, qui groupe surtout des professeurs de l'enseignement supérieur, des médiévistes et des phonétistes, pas de critiques ; en France, MM. Meyer et Thomas, mais pas Brunetière, ni M. Faguet, ni M. Lanson. Le même esprit se révèle partout : la linguistique étouffe la littérature et le moyen âge éclipse les temps modernes.

La philologie romane est une excellente chose. Nous l'avions trop négligée, et l'Amérique, après l'Allemagne, nous montre un bon exemple. Mais encore faudrait-il savoir s'arrêter, et ne pas ériger une étude utile, sans doute, passionnante même, mais spéciale, en couronnement et seule fin des études françaises. Seule du reste, notre littérature est victime de cette aberration. L'anglais a été menacé du même sort, mais a résisté ; on enseigne l'anglo-saxon en Amérique, mais pas au détriment de Shakespeare et même de Browning, et Gœthe n'a pas à souffrir des études de gothique et d'islandais.

Les conséquences d'un tel état d'esprit sont évidentes et navrantes : d'abord une incompréhension de la France moderne inexcusable chez un peuple qui nous ressemble à tant d'égards, dont la vie nationale repose sur les mêmes principes que la nôtre, et qui devrait, mieux que tout autre, nous apprécier et nous aimer ; une indifférence presque incroyable pour notre meilleure littérature : — songez que dans une des plus riches universités du monde, bien équipée pour la philologie romane, la bibliothèque ne contenait, l'année dernière, *rien* des auteurs suivants : Agrippa d'Aubigné, Régnier, Bossuet, Montesquieu, Taine, Renan, Michelet — ; l'impression que l'Allemagne a dépassé en tout la France dégénérée, puisque ce sont des maîtres allemands, avec des livres allemands, qui enseignent la langue française même ; la préférence longtemps donnée par les étudiants américains aux universités allemandes ; la difficulté pour les Français de parvenir aux positions les plus influentes et les mieux rétribuées.

Les causes ? Dix millions d'Allemands ou de demi-Allemands aux

Etats-Unis, qui ont germanisé l'enseignement supérieur, contre cent mille Français, dont beaucoup sont des excentriques, des ratés, des aventuriers. Et, il faut le dire aussi. la plus grande hospitalité des universités allemandes, leur vie corporative plus active et plus attrayante, leurs diplômes à la fois faciles et prestigieux.

Le remède ? Il est entre nos mains, et jamais les circonstances n'ont été plus favorables Il y a partout aux Etats-Unis une réaction contre un certain esprit qui se prétend seul scientifique, l'esprit de *frenzied research*, d'investigation forcenée, la méthode critique rétrécie au point d'exclure la notion de valeur, la doctrine de « la science pour la science » substituée à celle de la sience pour la vie. Les meilleures revues, la *Nation*, l'*Atlantic Monthly*, accueillent des articles où l'on demande un retour aux « humanités », dans le sens le plus large du mot. De bons observateurs, comme M. .Barrett Wendell et ses successeurs à la Sorbonne, ont détruit en partie la légende de notre frivolité. Nos Universités s'organisent pour la réception des étudiants étrangers; des titres spéciaux ont été créés pour eux.

Mais tout cela ne suffira pas, tant que nous ne serons pas représentés en Amérique par les meilleurs de nos étudiants et de nos professeurs. On dit nos jeunes gens casaniers : c'est une calomnie. Ils sont trop prudents peut-être, et leurs parents sont trop prudents pour eux. Mais hésiteront-ils devant un exil temporaire, s'il leur est prouvé qu'ils peuvent faire un beau voyage, dans un pays dont tout le monde rêve, sans bourse délier, sans compromettre leur carrière en France ?

Parlons chiffres. Un débutant, vers 25 ans, reçoit, comme *instructor* dans un bon Collège, de 5 à 6.000 francs. Il peut être promu très vite, parfois au bout d'un an, au rang de professeur adjoint, avec un traitement de 8.000 à 10.000 francs, une année de congé à demi-solde tous les sept ans (année *sabbatique*) et, sans retenue aucune, une pension de retraite (Carnegie fund). Un professeur titulaire reçoit de 12.500 à 25.000 francs, exceptionnellement 30 et 35.000. Dans une au moins des universités de premier ordre (Columbia) et dans nombre de bons Collèges (Bryn Mawr), de tels postes ont été confiés à des Français.

La vie sans doute est plus chère qu'en France, mais la différence est moindre que la différence des traitements. La Nouvelle-Angleterre

et la côte occidentale sont les pays les plus chers ; l'Ouest central le meilleur marché ; les grandes villes comme Paris, du reste, présentent les deux extrêmes. Voici, après expérience, le budget d'un débutant dans un collège de Massachusetts :

Traitement, pour 9 mois.		5.000 fr.
Equipement, trousseau (acheté en France)	500 fr.	
Aller et retour, 2e classe.	700	
Chambre, 60 fr. par mois	450	
Pension, 26 fr. 25 par semaine. . . .	1.050	
Voyages à l'intérieur.	300	
Dépenses nécessaires (9 mois)	3.000 fr.	3.000
Vacances, plaisirs, économies		2.000 fr.

Il n'est pas impossible à un jeune ménage, même dans les villes chères, de vivre avec un traitement de début. Nombre d'*instructors* s'y risquent, mais c'est la gêne. Un célibataire peut vivre largement et voyager.

Maintenant, quelles sont les conditions et les chances de succès ?

La première est de bien parler l'anglais. Il ne faut pas s'embarquer avec l'intention louable de l'apprendre sur place, tout en enseignant le français. Vous feriez mal l'un et l'autre, et seules les écoles Berlitz ou les petites institutions vous seraient ouvertes.

Comment trouver une place aux Etats-Unis ? Les audacieux peuvent partir à l'aventure, comptant sur les écoles genre Berlitz et les leçons particulières pour les premiers mois. Cette méthode est dangereuse : les grandes villes sont encombrées de maîtres au cachet, parfois bien mal qualifiés pour représenter la France.

Les prudents s'assureront d'un emploi avant de quitter l'Europe : soit par l'intermédiaire des agences, qui sont chères, mais *souvent* honnêtes ; soit en offrant directement leurs services, vers février ou mars, aux directeurs d'études (Heads of Departments) des divers Collèges et Universités ; soit, et ce serait le mieux, par l'intermédiaire des Universités françaises : il faut espérer que les collèges américains s'adresseront de plus en plus à elles pour recruter leurs instructeurs.

Enfin les ambitieux feront bien d'aller *étudier* pendant un an au

moins dans l'une de nos meilleures universités américaines, et d'y prendre un grade américain. Il est généralement possible à un étudiant travailleur de gagner quelque argent, par des traductions, des leçons ou des conférences. Les Américains vont beaucoup plus loin, et certains étudiants subviennent à leurs besoins en se faisant garçons de restaurant. Ils n'y perdent rien de leur dignité, et cet esprit énergique et démocratique me semble un des beaux côtés du caractère américain.

Quant aux titres, la licence permet de devenir « instructor », même dans un bon Collège ; mais elle ne suffit pas à assurer une promotion rapide. L'agrégation est totalement inconnue, et produit moins d'effet que le doctorat d'Université. Les diplômes d'études supérieures sont peu connus. La grande différence entre notre doctorat ès lettres et le Ph. D. allemand ou américain n'est pas encore assez comprise.

La licence « langues vivantes » assurerait peut-être le succès le plus immédiat ; mais pour l'avenir, les licences *lettres* et *histoire* sont préférables. En raison de la prédominance de la linguistique et des études médiévales, les agrégés de grammaire, les élèves de l'école des hautes études, et les archivistes paléographes possèdent d'excellentes chances de succès.

Ajoutons que l'enseignement du français n'est pas le seul qui s'ouvre à nos nationaux. Après un certain stage qui leur permettra de se perfectionner dans l'anglais pratique, et de mieux comprendre les conditions américaines, ils pourront professer avec succès la philosophie (surtout la psycho-physiologie), la sociologie, la littérature comparée, l'histoire européenne, et même la littérature anglaise. L'esprit universitaire américain est volontiers cosmopolite. Il n'y a pas de *tarif Dingley* contre les idées étrangères. Un Allemand professe la psychologie à Harvard, un Français à Bryn Mawr. Ces débouchés sont naturellement restreints, mais nullement négligeables.

Les conditions américaines diffèrent des nôtres à tant d'égards, qu'il ne serait pas prudent de s'expatrier sans idée de retour. Quelques-uns de nos jeunes professeurs n'aimeront pas l'Amérique, et l'Amérique n'en aimera pas quelques autres. Le temps est venu où le gouvernement ne considère plus l'émigration temporaire comme une défection. On comprend de plus en plus qu'un maître vaudra

mieux pour avoir passé un an outre-mer, et qu'il n'est pas moins utile d'enseigner le français à Chicago qu'à Montmirail. Les jeunes gens qui appartiennent déjà à l'enseignement public feront donc bien de solliciter un congé, qui leur permettra, en cas d'échec, de déception, ou simplement de nostalgie, de reprendre leur place en France — plus riches d'expérience et pas plus pauvres d'argent.

Une solution singulièrement tentante est l'échange des professeurs. Il se pratique déjà, mais sur une petite échelle, et gagnerait à être développé. Il donne d'excellents résultats pour les grands professeurs; la Sorbonne et Harvard s'en trouvent également bien. Je voudrais qu'il y eût, chaque année, dans chacune des Universités de France, au moins un professeur américain, et un professeur français dans un nombre correspondant d'Universités américaines. Mais cet excellent système s'applique mal aux débutants. Nous ne pouvons offrir en France qu'un nombre très restreint de places de lecteurs d'Université, et une telle position dans un lycée ne tenterait guère un *instructor* américain. Naturellement, des bourses de voyage et de séjour, offertes par l'Etat, par les Universités, par des donateurs particuliers, seraient d'un effet excellent. Il en existe déjà (bourses Kahn, bourse Hyde, etc.). Espérons que d'autres millionnaires suivront l'exemple qui leur est donné si magnifiquement.

Ce monde occidental, si vaste, si neuf, avec ses perspectives infinies, sa vie large et saine, la bonne humeur de son peuple énergique, exerce une fascination sans pareille. On peut critiquer et railler quelques détails : l'ensemble donne une impression d'irrésistible jeunesse, de force et de joie.

Par sa masse, par sa richesse, par son instruction, cette nation exercera sur toutes les autres une influence grandissante. Il importe qu'un tel facteur dans les destinées du monde ne nous soit pas indifférent ou hostile. Nous pouvons ressaisir cette influence que nous n'avons jamais tout à fait perdue, ce prestige qui s'est plutôt déformé qu'obscurci. La France peut et doit être autre chose pour l'Amérique qu'un souvenir sentimental, un hôtel de luxe et un autodrome. Il y a là une belle tâche à accomplir, passionnante et profitable.

Stanford University, Californie.

ALBERT GUÉRARD.

LE

BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

I. — LE RAPPORT DE M. STEEG A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans une *Introduction*, M. Steeg affirme que notre enseignement suit un mouvement ascensionnel et continu. Il croit toutefois que notre enseignement supérieur passe par une phase un peu troublée; que l'enseignement secondaire a subi des modifications profondes dont la valeur est contestée et que le recrutement du personnel se fait de plus en plus difficile ; que l'école primaire est devenue quelquefois une sorte de champ clos où, successivement alliés ou ennemis, l'Etat, les familles, le maître opposent ou juxtaposent leurs revendications.

Dans ce qu'il appelle *la Vie des Universités*, M. Steeg parle tout d'abord de l'Université de Paris, une des plus prospères du monde, puis des Universités provinciales qui sont vivantes, mais dont le développement n'a pas été aussi rapide qu'on eût pu le souhaiter. D'abord leurs ressources sont insuffisantes. Pour y attirer des étudiants et les augmenter, M. Steeg voudrait qu'on leur accordât le droit de présentation aux conférences et aux cours, en laissant au ministre le soin de demander l'avis d'un comité consultatif où toutes les spécialités seraient représentées par des membres élus ; qu'on dispensât des droits d'examen les boursiers de la province et qu'on fît compter leur service, pour l'ancienneté ou la retraite, du jour où ils sont nommés boursiers. En outre, il demande qu'on augmente en province le nombre des boursiers et qu'on organise une classe de lettres supérieures à côté de chaque grande Université. Surtout il propose qu'on constitue et qu'on développe des « Universités de plein exercice ayant leurs quatre facultés » à côté des Universités incomplètes où l'on réduirait au strict nécessaire le nombre des emplois d'Etat. Quant à spécialiser les Facultés des lettres — et

peut-être aussi les Facultés des sciences, — M. Steeg estime qu'on reconstituerait ainsi, sur divers points du territoire, les écoles spéciales que le régime des Universités tend à faire disparaître,

Pour stimuler l'activité scientifique des Universités, M. Steeg voudrait qu'on accrût leur cohésion, comme cela s'est fait par la réforme de la licence ès lettres et comme cela se produirait si l'on doublait le nombre des représentants élus au conseil de l'Université par chaque Faculté, si l'on multipliait entre les professeurs les contacts même mondains, comme l'a fait à Paris M. Liard. Il demande aussi qu'on augmente leur liberté en leur permettant de soulever des questions plus graves et surtout en supprimant les programmes des divers concours que préparent leurs étudiants.

Pour augmenter leurs ressources matérielles, les Universités devraient faire des économies. On supprimerait par exemple le fonctionnaire étranger qui touche les droits universitaires pour charger de cette fonction, comme autrefois, le secrétaire du conseil. On déclarerait autonomes les bibliothèques universitaires et on leur laisserait le soin de choisir elles-mêmes les livres dont elles ont besoin. On élèverait enfin, comme l'a proposé l'Université de Bordeaux, le taux des droits d'inscription en diminuant ceux d'examen et de diplôme, on supprimerait les remboursements en cas d'échec.

Surtout il conviendrait d'en faire vraiment des Universités régionales, qui intéressent à leurs travaux la province où elles sont établies. Elles y arrivent par l'enseignement technique sous toutes ses formes et c'est par là que les Universités trouveront les moyens de se fixer au sol, de s'attacher aux régions sur lesquelles elles poussent, et par conséquent les moyens de vivre.

Les régions d'ailleurs s'intéressent à leur Université et ce ne sont pas seulement les pouvoirs publics, mais encore les particuliers qui lui apportent subventions et dons. Et pour multiplier les rapports entre l'Université et la région, M. Steeg voudrait que le conseil publiât dans les journaux, comme cela a lieu à Paris, le compte rendu de ses séances, que l'Université même eût un journal par lequel elle fît connaître sa vie scientifique, que les conseils généraux construisent, achètent ou louent des maisons d'étudiants, qu'on attire plus de dons, de legs ou subventions en mêlant davantage les bienfaiteurs à la vie universitaire. De plus en plus l'action des Universités françaises devrait s'étendre à l'étranger, comme cela a lieu déjà pour Grenoble (Institut de Florence), pour Bordeaux et Toulouse (Union des étudiants français en Espagne),

Les professeurs, par leurs associations amicales, demandent que des garanties d'un avancement plus régulier et plus rapide leur soient accordées. Il ne faudrait pas qu'un professeur d'une Université régionale éprouvât une diminution de traitement du fait de sa nomination à Paris. Nous supposons qu'on souhaiterait qu'il en fût de même pour les professeurs de lycées appelés dans une Université (1).

Pour les chefs de travaux pratiques, les préparateurs, M. Steeg estime qu'il y aurait quelque chose à faire ; mais il dit avec raison, et on pourrait le dire pour bien d'autres fonctionnaires de l'enseignement : « Tâchons d'ouvrir aux préparateurs, dans l'Université et en dehors de l'Université, le plus grand nombre possible de carrières; mais ne prenons aucune mesure qui tende à les fixer pour toute leur vie dans leurs fonctions. »

On sait que la commission extraparlementaire chargée de coordonner les traitements du personnel enseignant et les règlements qui les régissent proposait un relèvement de crédits de 784.750 francs pour l'enseignement supérieur. Qu'a fait la commission du budget en ce sens ?

Le chapitre premier (Ministre et personnel de l'administration centrale) porte la même somme qu'en 1908, mais un décret du 1er septembre 1908 assure au personnel un statut et des garanties précieuses au point de vue de l'avancement et au point de vue disciplinaire. Il n'y a pas de changement pour le chapitre 2 (matériel de l'administration centrale). 3.000 fr. sont ajoutés pour les impressions. Le chapitre 4 (bibliothèque, office et musée de l'enseignement public) ne change pas. Il en est de même pour le chapitre 5 (encouragement aux savants et aux gens de lettres). 16.000 fr. sont ajoutés au chapitre 6 (Conseil supérieur et inspecteurs généraux de l'instruction publique) pour mettre avec les autres inspecteurs généraux celui des économats des Ecoles normales. L'ancien chapitre 7 est réparti entre les chapitres 10 et 12. Le chapitre 7 nouveau comporte une augmentation de 1.900 francs pour quatre garçons de l'Académie de Paris. Rien n'est changé au chapitre 8 (ancien et nouveau). 5.500 sont ajoutés au chapitre 9 pour les secrétaires et commis d'inspection académique. Les chapitres 10 et 11 restent les mêmes. Au chapitre 12 (nouveau), nous voyons figurer 6.500 francs pour les frais de délégations et de tournées relatifs aux inspections et enquêtes dans les établissements publics et libres d'enseignement supérieur. A ce prix, on conviendra que l'Etat a peu de chances d'être bien renseigné !

A l'Université de Paris, il y a 14.000 francs d'augmentation pour la

(1) Il y a là un gros danger pour l'enseignement supérieur où ne pourraient débuter que ceux qui ont une fortune personnelle. Nous y reviendrons.

création de deux emplois d'agrégés à la Faculté de droit (le Trésor a perçu pour les examens 1.270.682 francs en 1907, pour 879.765 en 1902); 3.000 francs pour la création d'un cours de physique céleste, 9.000 francs pour les chefs de travaux et préparateurs, 21.568 francs pour le petit personnel. Sur les Universités des départements, il y a une augmentation de 30.500 francs pour les chefs de travaux et préparateurs, pour le petit personnel. Au chapitre 15 (universités, matériel), il y a disjonction de fonds reportés aux chapitres 12, 16, 50. Une somme de 10.500 francs est accordée, pour les frais du cours de physique céleste (500 fr.) et pour le laboratoire de Roscoff (10.000 fr.). Le chapitre 17 (Bourses de l'enseignement supérieur, Université de Paris) reste fixé à 114.000 francs; mais le rapporteur pense avec M. Clédat qu'une partie de ce crédit devrait être reporté au chapitre 18 (Bourses, Universités des départements).

A l'Ecole des Hautes Études les crédits sont relevés de 10.000 francs. A l'Ecole normale supérieure 1.600 francs sont ajoutés pour assurer la retraite des agents inférieurs.

Au Collège de France, le gouvernement demandait une augmentation de 21.050 francs (personnel). La Commission a refusé 15.100 francs pour création d'une chaire d'hygiène et accordé 5.950 francs pour emplois de garçons. Au sujet de la création projetée, M. Steeg fait remarquer que, d'après quelques membres de la Commission, l'assemblée du Collège devrait être consultée toutes les fois qu'il s'agit de la création d'une chaire, comme elle l'est sur le maintien ou la transformation des chaires devenues vacantes. Le rapporteur estime qu'il vaut mieux conserver intacte l'initiative du gouvernement en matière de création de chaire, tout en demandant à une assemblée composée d'hommes autorisés de dresser une liste des enseignements dont le besoin se manifeste dans l'ordre même d'urgence des créations nécessaires. Mais M. Steeg ne dit pas comment serait constituée cette assemblée et c'est là le point essentiel. Au chapitre 25 (matériel du Collège), la Commission ajoute 8.000 fr. (chaires de physique mathématique et de biologie générale, chauffage et éclairage).

Au chapitre 26, Ecole des langues orientales vivantes, la Commission ajoute 10.000 francs pour l'enseignement de l'arabe.

Pour l'Ecole des Chartes, M. Steeg indique la solution à laquelle il conviendrait de se préparer : *Maintien de l'enseignement donné à l'Ecole des Chartes ; suppression du concours d'entrée ; création d'un concours conférant le diplôme d'archiviste paléographe et ouvert à tous ceux qui auraient pris part à certaines conférences, à certains travaux pratiques et qui auraient présenté un travail personnel sur telle ou telle question choisie d'accord avec un professeur ou un maître de conférences.*

Au Muséum d'histoire naturelle, la Commission accorde 6.240 francs pour relever les salaires des ouvriers jardiniers et opérer les versements à faire par l'Etat à la Caisse nationale des retraites. 2.000 francs sont inscrits au chapitre 39, Bureau central météorologique, pour compléter les traitements des météorologistes adjoints, des aides-météorologistes et des calculateurs. 2.000 francs pour l'abonnement à la *Dépêche d'Islande*.

Sur l'Institut, M. Steeg a écrit quelques pages qui ont été fort louées et fort critiquées : « L'Institut demeure le sanctuaire où l'on célèbre les

rites des gloires et des dogmes arriérés et passés. Vous ne le lui reprochez pas. Vous n'attendez point de lui des initiatives juvéniles et des audaces révolutionnaires. Conservatoire, non laboratoire, voilà ce qu'est pour vous l'Institut. Les idées comme les hommes ont droit à un repos honorable. »

Au chapitre 54, Musée d'ethnographie, une augmentation de 2.750 fr. a été acceptée par la Commission pour créer un quatrième poste de gardien et relever le crédit des frais matériels. M. Steeg fait remarquer, en outre, que la situation du musée d'ethnographie du Trocadéro n'est pas digne de notre pays et qu'il convient, soit de porter ailleurs les collections qui s'y trouvent, soit d'accorder les crédits nécessaires pour qu'il ait la figure et rende les services que l'on est en droit d'attendre d'un établissement d'enseignement supérieur.

8.000 francs d'augmentation sont accordés à la Bibliothèque nationale (ch. 58) pour assurer aux fonctionnaires et agents le traitement moyen qui est, en quelque sorte, de règle dans toutes les administrations de l'Etat.

Dans presque tous les chapitres, M. Steeg a exposé des idées intéressantes, sur lesquelles il sera bon de revenir quand nous aurons à traiter les questions qu'il y a soulevées. Mais on se demande pourquoi un certain nombre d'institutions figurent au budget sous la rubrique « Enseignement supérieur ». Il sera utile d'additionner un jour toutes les dépenses qui sont réellement faites pour l'enseignement supérieur, afin de montrer combien, à ce point de vue, la France reste inférieure à bon nombre d'autres pays.

M. Steeg a consacré 20 pages de son rapport à l'enseignement secondaire et à la démocratie, avec les divisions suivantes : Rôle politique de l'enseignement secondaire. La concurrence dans l'enseignement secondaire. Rôle social de l'enseignement secondaire. Autonomie et décentralisation. L'initiative privée. Action laïque dans l'enseignement secondaire. La gratuité. Les cycles dans l'enseignement secondaire. L'enseignement secondaire et le socialisme. Je note, dans ces pages, ce que dit fort justement M. Steeg, après notre collaborateur M. Girault, sur la concurrence « qui n'a pas, en matière d'éducation, les effets heureux que l'intrépide optimisme de certains économistes leur attribue en d'autres domaines ». Puis ce qui concerne la gratuité de l'enseignement secondaire : « La gratuité de l'internat imposerait des charges budgétaires dont la perspective retardera longtemps encore le vote d'une telle réforme, si démocratique et si juste qu'elle paraisse. D'ailleurs il conviendrait, sur ce point, de s'entendre : il ne pourrait être question d'ouvrir à

tous les portes de nos collèges et de nos lycées. Ce serait presque un guet-apens : l'enseignement secondaire dans les conditions sociales où il se développe offre actuellement une voie singulièrement encombrée et chanceuse aux fils d'ouvriers et d'employés qu'il accueille (1). »

111.500 francs sont ajoutés au chapitre 72, compléments de traitement des fonctionnaires et professeurs des lycées de garçons : 24.500 francs pour les traitements des chargés de cours et des professeurs des classes élémentaires des lycées des départements, 3.000 francs pour les promotions à l'ancienneté de la 4e à la 3e classe et de la 3e à la 2e classe, 84.100 francs pour l'application de la loi du 7 avril 1908, relative à l'avancement des fonctionnaires de l'enseignement secondaire.

M. Steeg croit que la loi du 7 avril 1908 a été accueillie avec une satisfaction à peu près unanime. J'ai beaucoup de raisons d'en douter. En particulier les agrégés — qui tiennent la place essentielle dans les lycées — sont fort disposés à supposer qu'on les oublie trop souvent pour penser surtout à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas arrivés à l'agrégation. Et si l'on écoute ce que disent les jeunes gens dans les Universités, on verra qu'un certain nombre d'entre eux tout au moins montrent peu d'ardeur pour préparer un concours qui a été et reste fort difficile.

Il convient encore de signaler, dans le rapport de M. Steeg, ce qui concerne l'enseignement secondaire des jeunes filles et tout ce qui a rapport à l'école et aux familles (pp. 78 116).

II. — LA DISCUSSION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La discussion a commencé par une question de M. Alexandre Blanc. Il s'agit de savoir si les instituteurs peuvent être maires ou adjoints. M. le ministre de l'Instruction répond que le Conseil d'Etat a décidé que les fonctions de maire et d'adjoint sont des fonctions administratives et, comme telles, interdites aux instituteurs. La question est transformée en interpellation. M. Gheusi propose une interprétation de la loi tout à fait différente de celle qu'a donnée le Conseil d'Etat. La Chambre vote l'ordre du jour pur et simple (séance du 27 octobre).

Dans la séance du 29 octobre, la discussion a continué par une question de M. Gauthier (de Clagny) sur les droits réciproques des préfets et des maires en matière de distribution de prix dans les écoles municipales. M. le Ministre répond : « A dater des prochaines distributions de

(1) Voir plus loin dans ce numéro l'article consacré au même sujet.

prix, les présidents seront désignés par le préfet sur la présentation des maires ; mais j'ajoute que le préfet conservera le droit, si on lui présente un président de distribution de prix dont le caractère, l'attitude et le passé ne lui donnent pas les garanties suffisantes, de l'écarter. En même temps, il est nécessaire que le préfet, avec le tact, avec la mesure qui s'imposent, s'assure également que les présidents des distributions de prix ne tiendront pas aux enfants des discours qui seraient en contradiction formelle avec les enseignements que les instituteurs ont à leur donner ».

M. Lasies a posé une autre question. Les élèves, dit-il, qui veulent pratiquer le culte religieux auquel ils appartiennent, qui veulent recevoir l'enseignement religieux, sont obligés de payer des cotisations qui varient suivant les lieux, suivant les régions et les établissements. Cette prescription est, selon M. Lasies, absolument contraire aux prescriptions de la séparation. M. Lefas insiste pour les boursiers. M. le Ministre répond qu'il s'en tient strictement aux décisions de la Chambre, aux engagements qui ont été pris par le gouvernement. Pour les boursiers, il rappelle ce qui a été dit l'an dernier par le président de la Commission du budget. « La Commission entend respecter chez tous la liberté de conscience et par conséquent elle désire — elle est d'accord en ce point avec M. le Ministre — que les boursiers dont les familles réclameraient l'enseignement religieux le reçoivent au même titre que les autres ». Et il ajoute : « Quand je serai saisi de demandes émanant de boursiers, car pour le service religieux il faut qu'une demande soit faite, il en est ainsi depuis Paul Bert, je mettrai ces élèves en état de recevoir gratuitement l'enseignement religieux ».

Une troisième question est adressée à M. le Ministre par M. Beauquier, à propos de la réforme de l'orthographe : « Pourquoi n'aboutissons-nous pas, alors que les autres pays, notamment l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, ont réformé leur orthographe pour rendre plus facile l'étude de leur langue » ? Un projet va être très prochainement soumis au Conseil supérieur de l'Instruction publique, répond M. le Ministre, qui bouleversera moins nos manières d'écrire que celui de M. Paul Meyer et celui de M. Ferdinand Brunot.

M. Lafferre demande quelle suite M. le Ministre compte donner aux conclusions de la commission extraparlementaire chargée de coordonner les traitements des professeurs de l'enseignement secondaire et les règlements qui les régissent. On a réglé déjà ce que l'on appelait improprement le « maximum de stage » ; on a réduit d'un an ou de deux ans le minimum et à plus forte raison le maximum de stage dans la classe inférieure. Il faudrait ou bien commencer par les répétiteurs des collèges en sériant les questions, ou bien — ce qui vaudrait mieux — inscrire au prochain budget une annuité suffisante pour pouvoir étendre à toutes les catégories du personnel de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement primaire le bénéfice des améliorations proposées.

M. Gheusi prend ensuite la parole :

« La situation des professeurs de facultés de province, est réglée par le décret du 22 août 1884, qui exige pour leur titularisation, d'abord qu'ils soient âgés de trente ans, en second lieu, qu'ils soient docteurs, et enfin qu'ils aient pendant deux ans au moins, fourni un enseignement

dans un établissement de l'Etat ou dans un établissement similaire pourvu qu'ils aient reçu une autorisation spéciale de l'Etat. Telle est la teneur approximative du décret de 1884.

De ces conditions, la pratique administrative n'a retenu que la première ; elle l'a laissée telle quelle : il faut avoir trente ans pour être titulaire dans une chaire ou dans un enseignement.

Quant aux deux autres conditions, elle les a aggravées dans un sens que d'ailleurs, pour mon compte, je ne discute pas, que j'approuve même, étant donné qu'elle est arrivée ainsi à un meilleur recrutement : en fait, le grade de docteur est considéré comme insuffisant, et ceux qui sont nommés titulaires ont, en plus, le titre d'agrégé ; en fait aussi, ce n'est plus après deux ans d'exercice dans une faculté qu'on peut espérer être titularisé, mais au moins après quatre ans. Ce sont là, je le répète, des constatations de fait d'une pratique administrative qui ne peut qu'être approuvée, puisque, au total, elle donne la certitude qu'on aura un personnel plus sûr et plus éprouvé (*Très bien ! très bien !*).

Mais une fois dans la place, une fois titularisés, que deviennent ces professeurs ? Je tiens à appeler l'attention de la Chambre sur cette question ; il y a vraiment ici non pas un intérêt professionnel particulier à sauvegarder, mais un intérêt général de l'enseignement tout entier, auquel il faut assurer un statut qui encourage et récompense les efforts des maîtres (*Très bien ! très bien !*). Une fois titularisés, les professeurs ne sont nullement certains d'arriver, soit par rang d'ancienneté, soit *a fortiori*, par le moyen du choix, aux classes supérieures ; de telle sorte que — j'énonce ce fait dans ma discussion, sauf à vous en faire la démonstration si cela devient nécessaire — sur les quatre classes de professeurs actuellement existantes, deux au moins apparaissent comme théoriques et illusoires, comme une sorte de terre promise dans laquelle on n'est pas sûr d'avoir accès (*Applaudissements sur divers bancs*).

M. Lafferre. — C'est très exact.

M. Gheusi. — J'entends bien qu'il faut laisser au choix une place, sous peine de décourager les initiatives, sous peine aussi de ne pas pouvoir reconnaître quelquefois la valeur véritablement supérieure d'un enseignement fourni ici ou là. La suppression du choix serait une mauvaise mesure qui ne saurait être préconisée par les vrais amis de l'enseignement ; elle conduirait à paralyser les initiatives et à ne pas reconnaître à leur valeur les mérites professionnels (*Applaudissements*).

Mais j'estime que l'on devrait donner aux professeurs tout au moins la certitude que la deuxième classe ne leur sera pas fermée, et l'espérance très forte que la première classe pourra leur être ouverte. C'est là un minimum de revendications qui apparaîtra comme légitime à tous ceux qui savent les interminables attentes d'avancement dans une même classe. Je me borne en conséquence à demander pour les professeurs de l'enseignement supérieur le bénéfice des mesures qui sont appliquées au personnel de l'enseignement secondaire et à celui de l'enseignement primaire. Ce n'est pas un privilège que je veux établir pour eux, c'est le régime du droit commun que j'entends leur étendre (*Très bien ! très bien !*).

Quel est ce droit commun ? Il est déterminé en ce qui concerne l'enseignement secondaire par le décret du 28 décembre 1903, titre II, article 8, qui est ainsi conçu : « Les dispositions du règlement en vigueur fixant

une proportion déterminée pour la répartition des fonctionnaires de l'enseignement secondaire dans les différentes classes de leur catégorie sont abrogées ».

La nouvelle réglementation s'arrête au système suivant : après un stage dont le maximum de durée est déterminé dans chaque classe, a lieu la promotion automatique à la classe supérieure.

En établissant une règle de ce genre pour l'enseignement supérieur, nous faisons disparaître le régime aléatoire, chanceux, décourageant du pourcentage sous lequel nous vivons, pour lui substituer un système rationnel, emprunté d'ailleurs à l'enseignement secondaire et appliqué depuis plus longtemps encore — M. Lafferre le rappelait à cette tribune, il n'y a qu'un instant — dans l'enseignement primaire, puisque c'est la loi du 25 juillet 1893 qui a refondu les règles d'avancement des inspecteurs primaires et du personnel des écoles normales. Ces divers fonctionnaires ont la certitude d'accéder, après un stage déterminé dans une classe, à la classe supérieure.

Voilà, messieurs, dans ses grandes lignes, l'économie de ma demande. C'est parce que, sur ce point, je me trouve d'accord avec les travaux de la commission extraparlementaire et, je le crois aussi, avec M. le ministre de l'Instruction publique, que j'ai jugé suffisant, dans une discussion générale, de faire apparaître ces idées d'égalité et de justice pour qu'immédiatement elles eussent ici un écho (*Très bien ! très bien !*).

Mais il faudrait préciser ce principe et en déterminer le jeu. Pour cela, évidemment, nous ne pouvons raisonner que sur des moyennes qui nous sont fournies par l'examen des faits.

J'admets qu'on maintienne le régime des classes tel qu'il existe avec les appointements qui y sont afférents ; je ne demande sur ce point aucune modification, je ne demande pas d'augmentation pour mes collègues des facultés, mais il faut considérer que l'âge moyen de la titularisation est 34 ans (on ne peut guère, en effet, espérer entrer dans une faculté avant l'âge de 30 ans, et j'ai montré qu'il faut ensuite quatre ans pour pouvoir être titularisé). Le problème est simple à résoudre : il suffit, pour le jeu de mon principe d'avancement, de considérer la période qui va de l'âge de 34 ans jusqu'au moment où on peut accéder à la première classe en temps utile pour avoir une retraite calculée sur le quantum de ce traitement, c'est-à-dire 64 ans. Puis il faut diviser cette période qui va de 34 à 64 ans, en trois étapes, et dire, par exemple, que l'avancement sera automatique lorsqu'on aura passé dans chaque classe une période de dix ans. Voilà pour l'ancienneté. Quant au choix, il ne sera pas complètement supprimé ; au contraire, d'après l'idée générale que j'ai mise en vedette, il serait maintenu comme stimulant ou comme récompense ; mais on pourrait décider que le choix ne s'appliquera qu'après un minimum d'années passées dans une classe inférieure (*Très bien ! très bien ! sur tous les bancs*).

Je me suis livré à un calcul très simple que je soumettrai, selon les circonstances, à la commission de l'enseignement ou à M. le ministre de l'Instruction publique : ce calcul tend à rendre réelles les deux premières classes.

On pourrait, par exemple, faire gagner à un professeur nommé au choix sur un professeur nommé à l'ancienneté une période de trois ans ; si ce choix se répartissait sur les trois classes, vous voyez immé-

diatement qu'il y aurait là, pour le professeur toujours nommé au choix, une avance de neuf années sur la période régulière où ce même professeur aurait atteint la 1re classe s'il y était parvenu à l'ancienneté. Voilà en quelques mots quel est le but essentiel à atteindre, si nous voulons nous montrer justes envers tous les membres de l'enseignement. Je dis tous les membres, car l'enseignement supérieur ne m'a pas inquiété seul, en tant qu'enseignement partiel, spécial, il m'a inquiété simplement par comparaison avec l'ensemble des efforts qui avaient été faits par la République pour améliorer sans cesse le sort de ceux qui se livrent à l'éducation et à l'instruction de notre jeunesse française (*Applaudissements à gauche*).

J'ajouterai, à titre accessoire, qu'il y a deux points encore sur lesquels l'attention de la Chambre et de M. le ministre de l'Instruction publique m'a paru pouvoir être attirée un instant. D'ailleurs, je n'invente rien et c'est encore dans l'ensemble des conclusions de la commission extraparlementaire ou dans des rapports divers écrits sur la question de l'avancement que je puise ces idées.

La première de ces idées serait la limitation du choix. Ne vous semble-t-il pas extraordinaire, messieurs, que le décret de 1881, auquel je faisais tout à l'heure allusion, réserve une part égale à l'ancienneté et au choix ? Et n'est-ce pas en quelque sorte en contradiction avec l'idée même du choix que de lui donner une égalité qu'il conserve toujours avec l'ancienneté ?

Il faudrait, à mon avis, que ce choix fût véritablement une sélection parfaite et justifiée. Je crois que nous ferions une bonne œuvre en changeant les proportions du choix et de l'ancienneté, en modifiant le rapport constant qui les relie. Je serais désireux, par exemple, que pour deux promotions à l'ancienneté, il y eût une promotion au choix.

Ceci d'ailleurs, je ne le dis qu'à titre subsidiaire, de même que je considère comme subsidiaire dans l'ensemble des observations que je présente une nouvelle supputation des années de service.

Permettez-moi sur ce point de vous signaler quelques faits qui probablement ne sont pas connus de la majorité d'entre vous ; car il faut avoir vécu cette vie pour la connaître dans ses replis ; mais il y a de ces faits qui véritablement sont déconcertants.

Je suppose qu'un candidat hors de pair s'est présenté au concours d'agrégation en 1900. Il a réussi. Il a eu, à ce moment, comme concurrent un ancien chargé de cours qui a été refusé dans un concours d'agrégation antérieur et qui échoue encore en 1900. Il échoue en 1901 et est reçu en 1902. D'après les calculs actuellement reçus pour l'ancienneté, calculs qui comptent également les années d'agrégé et les années de chargé de cours, il se trouvera que le vétéran des concours tirera un avantage du fait de ses échecs successifs et il arrivera à passer dans le tableau d'ancienneté avant cet agrégé hors de pair qui, lui, a eu le mérite d'être reçu la première fois.

Je pourrais apporter d'autres exemples à l'appui de ma thèse, qui indiquent la nécessité d'une supputation nouvelle de la durée des services. Nous en avons tous senti le contre-coup, peu ou prou, dans les facultés. Je demanderai à M. le Ministre ou à la commission de l'enseignement de se livrer à cet égard à des recherches pour qu'il y ait plus d'égalité dans la manière dont on compte les services dans l'enseignement.

M. Lefas. — Très bien !

M. Gheusi. — Telles sont les quelques observations que je voulais vous présenter.

Je le répète, si je l'ai fait dans la discussion générale, c'est parce qu'il me semble qu'on doit organiser un budget d'après des principes directeurs ; il ne faut pas que les uns tirent à hue, les autres à dia ; il faut une harmonie dans les mouvements. Et puisque j'ai eu la bonne fortune de trouver dans le rapport de M. Steeg des éléments qui me permettent d'appuyer la thèse que j'ai très brièvement soutenue devant vous ; comme, d'autre part, je voulais que mes efforts ne parussent pas dirigés exclusivement en faveur d'une catégorie de professeurs, j'ai préféré prendre la parole dans la discussion générale, sauf à vous présenter, au moment de l'examen du chapitre 14, une proposition de résolution qui ne sera pas autre chose que la formule des idées que je viens de vous faire connaître et qui, je l'espère, recevra de vous tous une adhésion complète » (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche*).

M. Cazeneuve invite M. le Ministre de l'Instruction à rechercher les moyens de fournir aux facultés et écoles de médecine les matériaux d'enseignement pratique et technique indispensables aux études médicales, afin de provoquer, s'il y a lieu, des dispositions législatives appropriées et, dans tous les cas, une entente entre les ministères compétents. Il faudrait, dit M. Cazeneuve, « rénover l'enseignement de nos facultés de médecine en leur donnant chaque jour toutes les ressources d'observation et d'expérimentation nécessaires. Commençons par rénover l'enseignement de la médecine légale, en lui assurant le concours sans partage des représentants de la justice, devenus de véritables collaborateurs. Vous formerez ainsi des médecins expérimentés et complets, dont la science rendra des services inappréciables à notre pays ».

M. Plissonnier voudrait qu'on donne l'enseignement agricole à tous les enfants des écoles rurales.

M. Adrien Veber réclame l'assimilation des maîtres répétiteurs des lycées aux professeurs des collèges à grade égal.

M. Gérard-Varet estime que la Chambre a pris un engagement solennel, a contracté une dette en demandant la constitution de la commission extraparlementaire. Il faut donc que le gouvernement travaille à faire disparaître le prolétariat intellectuel qui ronge l'enseignement secondaire, qui déshonore l'enseignement supérieur.

M. le Ministre constate que les professeurs de l'enseignement secondaire sont dans une situation inférieure à celle où ils se trouvaient il y a une vingtaine d'années. La situation qui est faite aux maîtres de l'enseignement supérieur ne lui paraît pas normale : « J'ai été stupéfait, dit-il, quand j'ai eu connaissance du traitement misérable de certains professeurs du plus grand mérite. Quelques-uns de ces hommes éminents... n'étaient titulaires que depuis fort peu de temps, quelques-uns même n'étaient que chargés de cours ou maîtres de conférences... M. le Ministre des Finances m'a donné l'assurance, par écrit, que dès le budget de l'année prochaine, le

programme dont la commission de coordination des traitements a tracé les grandes lignes recevrait législativement une première exécution. Je puis à mon tour affirmer à la Chambre que, dans le budget prochain, des propositions sérieuses seront insérées, visant non seulement l'enseignement secondaire, mais aussi les autres ordres d'enseignement... Toutes les catégories sont également intéressantes parce que l'on peut dire que toutes les catégories de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur sont également mal traitées ».

La discussion générale est close. La Chambre vote les six premiers chapitres du budget.

Sur le chapitre 7, M. Syreyjol a déposé un amendement tendant à diminuer le crédit de 1.000 fr., à titre d'indication, en vue de la suppression des recteurs.

M. le Ministre et M. Steeg, au nom de la commission du budget, combattent l'amendement de M. Syreyjol. M. Steeg voudrait qu'on agrandît, au contraire, leurs attributions surtout dans le domaine de l'enseignement primaire. M. Lefas demande qu'on ramène sous l'autorité exclusive du recteur toutes les branches de l'enseignement public.

M. Syreyjol retire son amendement.

Sur le chapitre 8, M. Gioux dépose une proposition de résolution en faveur des secrétaires et des commis d'Académie. M. le Ministre lui rappelle qu'il a promis de s'occuper dans le prochain budget de toutes les catégories de fonctionnaires de l'instruction publique.

On vote les chapitres 9, 10, 11, 12. Sur le chapitre 13, M. Cazeneuve avait proposé une résolution relative à l'enseignement de la médecine légale. Il la retire, sur l'assurance que le Ministre de l'Instruction publique s'entendra avec le Garde des sceaux afin de fournir aux professeurs de médecine légale les matériaux nécessaires.

MM. Gheusi et Paul Pelisse procèdent de même, à propos du chapitre 14 ; ils retirent leur proposition de résolution relative au statut des professeurs de l'enseignement supérieur, en raison des promesses faites par le ministre. M. Jourde parle pour le petit personnel des Universités de province. M. Lefas s'étonne que le rapporteur ait presque l'air d'excuser les tournées d'inspection, comme si elles étaient de nature à porter ombrage à l'autonomie des Universités et à l'indépendance des professeurs. « J'ai souvenir, dit-il, d'une époque où le personnel des Universités départementales, loin de redouter les inspections générales, avait regretté la suppression des inspecteurs généraux... Il gagnerait certes à se trouver en présence d'inspecteurs généraux, hommes sérieux et compétents, ayant qualité officielle et responsables de leur jugement ». M. Cazeneuve demande qu'on assure le petit personnel contre les accidents, explosions, piqûres anatomiques, etc., ainsi que leurs veuves et leurs enfants. M. Steeg dit qu'il a été saisi de la question de l'inspection générale par l'association du personnel enseignant des facultés des lettres

et des sciences (1). Le ministre et le directeur de l'enseignement supérieur ont besoin de savoir ce qui se passe dans les Universités régionales dans l'intérêt de l'enseignement et dans celui des maîtres. Des missions temporaires suffisent et elles pourront être confiées à des professeurs de province aussi bien qu'à ceux de Paris. M. le Ministre fait remarquer que les délégués chargés de ces enquêtes le sont, non comme professeurs de l'Université de Paris, mais comme membres du comité consultatif de l'enseignement supérieur. Il fera tout ce qui sera possible pour donner satisfaction à MM. Jourde et Cazeneuve.

Sur le chapitre 18, M. Gérard-Varet prend la parole. Les boursiers de licence peuvent trouver place dans toutes les Facultés. Il ne faudrait donc pas que certaines Universités en soient privées. L'Université de Lyon, après la lutte entreprise par M. Clédat, a vu s'abattre récemment sur elle « une pluie de boursiers ». Mais les autres Facultés restent déshéritées. M. le Ministre répond que les bourses sont instituées dans l'intérêt des boursiers et non pas dans l'intérêt de telle ou telle Université. Il faut donc laisser les boursiers choisir eux-mêmes la Faculté dans laquelle ils veulent faire leurs études. C'est, réplique M. Gérard-Varet, assurer un privilège aux grandes villes.

On vote les chapitres 18, 19, 20 et 21. M. Dejeante appelle l'attention sur le petit personnel de l'Ecole normale supérieure. On vote les chapitres 22 et 23. M. Dessoye réclame, à propos du chapitre 24, le rétablissement du crédit demandé par le gouvernement pour la création d'une chaire d'hygiène générale et expérimentale au Collège de France. M. le Ministre de l'Instruction publique se joint à M. Dessoye. M. Steeg se prononce contre le rétablissement du crédit, qui a été affecté par la commission à l'amélioration de la situation du personnel enseignant de l'Ecole des Hautes Etudes. M. Steeg pense qu'il ne faut pas multiplier le nombre des chaires au Collège de France, qu'on ne peut le faire sans diminuer, en une certaine mesure, le prestige de ce foyer de haute science. Il verrait avec plaisir qu'on restreignît, dans des proportions assez sensibles, le nombre des professeurs du Collège, à condition qu'on doublât ou triplât le traitement actuel, pour qu'ils se donnent tout entiers et exclusivement à des recherches scientifiques.

M. Gérard-Varet croit qu'on doit consulter le Collège de France en cas de création, comme on le consulte quand il s'agit de pourvoir à la vacance d'une chaire maintenue ou transformée. M. le Ministre maintient son droit à nommer directement les professeurs des chaires créées. M. Jaurès voudrait qu'on distingue entre la création de la chaire et la question de personne, qu'on réserve pleinement toute question de personne et qu'on ne se prononce que sur le principe. M. Fleurent pense que le ministre pourrait, sans abandonner son droit pour l'avenir en cas de création, laisser le Collège de France faire des présentations parmi lesquelles il porterait son choix.

M. le Ministre s'y refuse. Actuellement, dit-il, quand une chaire est transformée, l'assemblée des professeurs fait des présentations et le ministre nomme. Quand il s'agit de la création d'une chaire, c'est

(1) Voir, dans la *Revue internationale de l'enseignement*, l'article de M. Clédat.

M. le Président de la République qui nomme, sur la présentation du ministre.

Par 401 voix contre 116, l'amendement de M. Dessoye est repoussé.

On vote les chapitres 24 à 57. Sur le chapitre 58, M. Alexandre Blanc signale la situation très précaire qui est faite aux gardiens et aux agents de la Bibliothèque nationale.

La Chambre passe à la discussion des chapitres de l'enseignement secondaire. MM. Laferre, Steeg, Jules Legrand, Charles Dumont et Maurice Roy retirent leur proposition de résolution, puisque le ministre a promis de commencer l'an prochain la réalisation des réformes demandées par la commission extraparlementaire. M. Brousse se plaint qu'on change trop fréquemment les livres classiques ; M. Varenne appelle l'attention sur les surveillants d'internat ; M. Desplas, sur le petit personnel du Muséum. M. Fiévet demande qu'on augmente le crédit en faveur des bourses d'enseignement primaire supérieur. Le rapporteur et le ministre font remarquer que l'on a réalisé déjà une augmentation de 50.000 francs par des diminutions faites sur d'autres chapitres. On tâchera d'en préparer une nouvelle par les mêmes moyens.

M. Péchadre demande si les instituteurs seront encore obligés d'attendre aussi longtemps la liquidation de leur pension de retraite. M. le Ministre espère arriver à la fin de l'année sans avoir aucun arriéré. M. Edouard Vaillant voudrait savoir où en est l'organisation généralisée de l'inspection médicale des écoles. Le projet sera présenté à la Chambre avant la fin de l'année, répond M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. Lefas fait remarquer que les instituteurs jouissent de la remise des frais d'études universitaires pour leurs enfants dans tous les collèges et lycées de l'état. Les professeurs de l'enseignement supérieur ne bénéficient d'aucune remise. Ceux de l'enseignement secondaire n'en jouissent que dans les lycées de l'Etat. Elles ne leur sont accordées dans les collèges municipaux de jeunes filles et dans les collèges de garçons que si la commune consent à payer ces remises. M. Lefas déposera un projet de loi pour remédier à cette anomalie.

François Picavet.

LE IV[E] CONGRÈS INTERNATIONAL

DES SCIENCES HISTORIQUES

(Berlin, 6-12 août 1908)

Il s'est tenu en Allemagne, pendant les mois d'août et de septembre derniers, plusieurs congrès importants : les historiens, les parlementaires et les journalistes ont siégé tour à tour à Berlin ; les philosophes, à Heidelberg ; les espérantistes, à Dresde. J'ai eu la bonne fortune de prendre part au premier de ces congrès : brièvement, je voudrais dire ici ce qu'il a été.

Trois fois déjà, depuis dix ans, les savants de tous pays adonnés aux études historiques s'étaient assemblés en de solennelles assises (1). Mais en 1898, à La Haye, c'est d'histoire diplomatique qu'ils s'occupèrent presque exclusivement. A Paris, en 1900, bien que le champ d'études fût beaucoup plus vaste, la multiplicité des congrès provoqués par l'Exposition universelle empêcha de prêter à celui d'histoire comparée toute l'attention dont il était digne (2). Au contraire, en 1903, à Rome, où ne se produisit aucune coïncidence du même genre, le succès fut éclatant ; ceux qui s'y rendirent en ont conservé — je le sais — un durable et charmant souvenir (3). Mon intention n'est pas de comparer l'œuvre de 1908 avec les précédentes. La comparaison a été faite, en ce qui regarde l'Italie, et d'une façon pour le moins inopportune (4). Il sera plus profitable d'exposer simplement ce qui s'est passé cette année à Berlin, du 6 au 12 du mois d'août.

(1) Voir *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche* (Roma, 1-9 aprile 1903), p. 1.

(2) Ses travaux ont été publiés sous le titre de *Annales internationales d'histoire*, 7 vol. in-8°, Paris, A. Colin.

(3) Les mémoires n'occupent pas moins de douze volumes sous le titre général donné ci-dessus *Atti del Congresso*... In-8°, Roma, Tipografia della R. Academia dei Lincei, 1903-1907.

(4) Voir le *Berliner Tageblatt*, Abend-Ausgabe, 14 août 1908, en réponse à un article de *La Tribuna* de Rome. Parmi les critiques formulées par ce dernier journal il en est une qui ne porte pas à faux ; elle ne vise d'ailleurs nullement les organisateurs du Congrès, mais l'administration des chemins de fer allemands, qui, contrairement à l'usage constant en France, en Suisse, en Italie, etc., n'avait consenti aux congressistes aucune réduction sur les tarifs ordinaires.

Plus de huit cents adhésions avaient été obtenues, la plupart, comme il est naturel, venues des nations de langue germanique, Allemagne, Autriche, Suisse septentrionale. Toutefois le reste de l'Europe avait aussi répondu avec empressement : en première ligne les contrées du Nord, Suède, Norvège, Danemark, Hollande ; le contingent anglais était imposant ; l'Italie, la Belgique, la Russie, la Hongrie avaient délégué des savants qualifiés ; plusieurs étaient encore accourus de Grèce et d'Espagne, et jusque des pays d'outre-mer, États-Unis, Brésil et Japon : assemblée internationale en toute vérité. On regretta généralement que les représentants de la science française fussent si clairsemés, une quinzaine tout au plus, formant un groupe trop réduit autour de M. Maspero et de sa petite phalange d'égyptologues, MM. Legrain, Lacau et Gauthier, arrivés du Caire avec lui. Beaucoup d'autres — non des moindres — s'étaient annoncés. En promettant leur concours, ils témoignèrent de leur bonne volonté. On aurait tort de chercher à leur abstention d'autres causes que la maladie ou les examens de fin d'année scolaire, obstacles aussi légitimes que fâcheux dans la circonstance (1). Malgré tout, nous eussions aimé voir la France tenir là-bas le rang qui est le sien.

L'essentiel d'un congrès, ce sont les séances de travail. Mais, comme le remarquait avec raison M. Maspero en saluant l'assemblée au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, « faut-il attacher moins de valeur aux réceptions et aux fêtes qui se mêlent à ces séances et qui reposent de leur fatigue ? » S'il est vrai qu'un des objets principaux des congrès soit de mettre « face à face des gens qui naguère seraient probablement demeurés toute leur vie lettre à lettre » et de changer en « amitiés positives... des confraternités un peu abstraites », un compte rendu tel que celui-ci serait bien incomplet s'il ne mentionnait pas ce qui fut tenté pour rapprocher les congressistes et leur rendre le séjour de Berlin aussi agréable que possible.

Dès la veille de l'ouverture, une réunion familière dans la salle des Pas-Perdus, au Reichstag, leur permettait de faire connaissance, tandis que M. Edouard Meyer, l'un des plus ardents promoteurs du Congrès, leur souhaitait une cordiale bienvenue. Le lendemain, M. de Bethmann-Hollweg, vice-chancelier de l'Empire et secrétaire d'Etat à l'Intérieur, donnait une soirée en l'honneur des délégués officiels. Au banquet de cinq cents couverts, offert le jour suivant par la municipalité de Berlin, avec la présence du ministre de Moltke, une partie seulement d'entre nous purent prendre part ; mais, à la même heure, les autres assistaient à une représentation de gala des *Noces de Figaro* au Nouvel Opéra. Je n'ai garde de passer sous silence les invitations personnelles que nous prodiguèrent nos collègues Berlinois. Enfin les membres d'une même section, pour prolonger leurs doctes causeries, ou des compatriotes désireux d'échanger leurs impressions improvisèrent des rencontres exemptes de toute étiquette. Pour ma part, je conserve une sincère gratitude aux organisateurs d'une petite soirée entre Italiens ou italianisants : les frontières de la péninsule se trouvèrent ce jour-là si reculées que personne

(1) Certains historiens français se seraient excusés, paraît-il, en alléguant l'excessive chaleur qui règne à Berlin au mois d'août. Rassurons-les pour une autre fois : pendant toute la durée du Congrès la température fut très supportable, parfois même un peu fraîche, au gré de quelques-uns.

ne fut surpris, au moment des toasts, d'entendre des Allemands, un Français et un Russe prendre tour à tour la parole.

Deux de ces divertissements sortaient de l'ordinaire. M. Carl Robert, professeur à l'Université de Halle, qui a traduit les fragments de Ménandre récemment découverts, avait eu l'aimable pensée de faire jouer à notre intention *L'Arbitrage* et *La Samienne*. Aux scènes manquantes était substituée une brève pantomine accompagnée de musique : par cette ingénieuse combinaison les spectateurs se trouvaient au courant de l'action, sans néanmoins qu'on eût ajouté quoi que ce soit au texte. Je laisse aux spécialistes, à mon collègue Legrand, de Lyon, par exemple, bon juge en pareille matière, et qui assistait à la représentation, le soin de discuter le bien-fondé de telle ou telle conjecture. Mais il m'appartient de dire avec quelle faveur fut accueillie cette tentative. On loua unanimement l'habileté de la mise en scène, la sûreté de l'interprétation où perçait à chaque instant une connaissance très précise de la Grèce antique. Les applaudissements répétés de l'auditoire remercièrent les acteurs, tous étudiants à l'Université de Halle : et une ovation bien justifiée fut faite à leur maître, le χοροδιδάσκαλος émérite.

On avait ménagé, à l'issue du Congrès, un voyage à Hambourg. Les Allemands aiment à montrer aux étrangers leur premier port de commerce dont ils sont fiers à bon droit. Une centaine de congressistes et une trentaine de dames profitèrent de cette bonne occasion de le visiter, affluence peut-être inférieure à celle qu'on espérait ; l'excursion y gagna en intimité : personne, que je sache, ne songea à s'en plaindre. Reçue à la gare de Hambourg par les autorités locales, la petite troupe cosmopolite fut ensuite accueillie au Musée des Beaux-Arts par M. le directeur Lichtwark, qui lui en fit les honneurs avec la plus parfaite bonne grâce. Ce musée déjà riche en vieux maîtres hambourgeois et en tableaux de l'Ecole moderne ne demande qu'à s'augmenter ; et ce n'est pas une constatation d'un médiocre intérêt que de voir une grande cité, opulente par son commerce, dépenser sans compter pour l'accroissement de ses collections artistiques. En même temps, elle met tout en œuvre pour hâter la création chez elle d'une Université ; elle multiplie les cours de toute espèce (1) ; elle a installé dans les chaires déjà existantes des professeurs en renom. Plusieurs d'entre eux — et je me plais à citer en particulier M. K. Rathgen — s'instituèrent très obligeamment nos cicerone.

Un dîner somptueux réunit à l'Hôtel de Ville les invités du Sénat. Ils eurent l'agréable surprise d'y entendre M. le bourgmestre Burchard, comme d'ailleurs quelques jours auparavant à Berlin, M. le bourgmestre Reicke, leur adresser non pas un de ces toasts creux dont la banalité n'est que le moindre défaut, mais un discours substantiel qui dénotait l'homme d'études autant que l'administrateur. Et M. Rostovtsew, de Saint-Pétersbourg, évoquant dans sa réponse des souvenirs classiques, salua avec beaucoup d'à-propos la *civitas libera et foederata*, l'*ordo amplissimus*, le *senatus populusque Hamburgensis* dont nous étions les hôtes. La soirée se termina par une réception au Faehrhaus d'Uhlenhorst,

(1) On en trouvera la liste dans une brochure qui nous fut distribuée : *Hamburgisches Kolonialinstitut und Allgemeines Vorlesungswesen.— Verzeichniss der Vorlesungen im Winterhalbjahr*, 1908-1909. In-8°, gedruckt bei Lütcke und Wulff, Hamburg, 48 p..

avec concert et feu d'artifice sur le lac intérieur (Aussen Alster). Comment visiter une ville maritime sans naviguer un peu ? C'est ce qu'avait sans doute pensé la Compagnie « Hamburg-Amerika ». Aussi nous conviait-elle, le lendemain matin, à une instructive promenade sur l'Elbe, dans un bateau au nom symbolique : « Kehrwieder ». Nous pûmes ainsi sans fatigue parcourir l'immense port dont les bassins s'étalent sur les rives du fleuve. A bord du « President Grant », l'un des gigantesques transatlantiques de la Compagnie, un déjeuner suivit, plein de cordialité, clôture originale de ce Congrès où les deux plus grandes villes de l'Allemagne avaient fait assaut de politesses à notre profit.

Ces distractions, je ne l'oublie pas, n'étaient que l'accessoire : revenons au principal. Huit sections étaient constituées qui embrassaient le champ presque entier de l'histoire. Elles avaient respectivement pour objet : l'histoire de l'Orient, l'histoire de la Grèce et de Rome, l'histoire politique du moyen-âge et des temps modernes, l'histoire de la civilisation aux mêmes époques, avec une sous-section pour l'histoire des sciences physiques et naturelles, l'histoire du droit et de l'économie politique, l'histoire de l'Eglise, l'archéologie et l'histoire de l'art, les sciences auxiliaires de l'histoire. Toutes siégeaient de 9 heures à midi. Une demi-heure était ensuite accordée pour le repas. A midi et demi commençait la séance plénière occupée par des avis généraux, surtout par des lectures d'une portée assez étendue : elle se prolongeait au moins jusqu'à 3 heures, parfois jusqu'à 3 h. 1/2. Pour les auditeurs consciencieux, c'était donc chaque jour environ six heures laborieuses, coupées seulement par un bref intermède. On critiquait autour de moi cet horaire ; il offrait pourtant le très réel avantage de laisser la fin de l'après-midi entièrement libre et de faciliter la visite des musées et des autres monuments sans nuire à l'assiduité des congressistes.

Les savants les plus réputés de l'Allemagne dirigeaient les sections, MM. Sachau, Edouard Meyer, Schaefer, Roethe, Giercke, Harnack, Kekule, von Stradonitz, Heinrich Woelfflin et Tangl, tous professeurs à l'Université de Berlin, payant sans cesse de leur personne, donnant l'exemple à tous. Un orateur faisait-il défaut, ils s'ingéniaient pour lui découvrir un remplaçant ; et quand ils n'avaient pu y parvenir, alors ils prenaient la parole pour leur propre compte : nous y gagnâmes d'entendre deux vraies « leçons » de M. Edouard Meyer et de M. Harnack. Par leur activité, leur prévenance, leur bonne humeur, les présidents contribuèrent beaucoup à créer et à maintenir autour d'eux une atmosphère de cordialité, des sentiments confraternels qui ne demandaient qu'à se manifester envers les absents comme envers les présents. Sur leur initiative, la IIe et la VIe sections adressèrent des télégrammes de sympathie à M. O. Hirschfeld et à Mgr. Duchesne, éloignés de nous par la maladie ; tandis que la IVe payait à la mémoire de Paul Tannery le tribut de ses regrets.

Je m'en voudrais de ne pas englober aussi dans cette vaillante phalange M. de Wilamowitz-Moellendorff, qui, non content de se dépenser dans les travaux des séances particulières, assurait encore à côté du président, M. Koser, la marche régulière des séances générales. A cette tâche parfois délicate il apporta une bonne grâce et un tact qui nous séduisirent tous.

On n'attend pas que je transcrive ici la liste entière des mémoires.

encore moins que j'en donne une analyse détaillée. Le fonctionnement simultané des sections ne permet aux mieux intentionnés d'assister qu'à un petit nombre de lectures. Bien des fois nous maudissions ces coïncidences d'horaire qui nous obligeaient de choisir entre des communications également attrayantes. Bornons-nous donc à quelques réflexions (1).

Avec une courtoisie dont on ne saurait trop les remercier, les savants de Berlin s'étaient effacés devant ceux du dehors. Aucun d'eux n'occupa la tribune aux séances générales, et s'ils parlèrent dans les sections, ce ne fut le plus souvent que pour faire l'éloge de leurs collègues étrangers ou participer à la discussion. De telle sorte, affirmait modestement M. Koser, que « si ce Congrès réussit, le mérite en reviendra réellement à nos hôtes ». Les hôtes profitèrent du champ qu'on leur abandonnait d'une manière si désintéressée : cent soixante communications étaient à l'ordre du jour.

Celles des Français, si je ne m'abuse, ne furent pas les moins goûtées. Deux places sur treize leur avaient été réservées dans les séances plénières. M. Maspero y expliqua avec une élégante simplicité : ***Ce qui se fait en Egypte pour sauver les monuments historiques***. Entreprise de préservation difficile où ni l'argent ni la science ne sauraient suffire, si l'on n'y joint beaucoup d'endurance et d'ingéniosité, si l'érudit ne se double d'un architecte et d'un ingénieur. Cet exposé si vivant, si précis, était incomplet cependant par un endroit. En rendant justice à ses collaborateurs, l'éminent archéologue avait omis de dire qu'il a contribué plus que personne à développer le service des Antiquités Egyptiennes. En quelques paroles heureuses, M. de Wilamowitz s'empressa de combler cette lacune et exprima à l'orateur l'admiration que son œuvre inspirait à tout l'auditoire. Notre second interprète fut M. Pélissier, de Montpellier, qui remplaçait M. Monod retenu loin de Berlin. Il salua d'abord, au nom de son maître, l'œuvre pacifique du Congrès, puis en un tableau largement brossé il retraça ***Les origines et les caractères généraux de la tyrannie*** (signoria) ***en Italie au XIVe siècle***.

Dans le cadre plus restreint des sections plusieurs autres de nos compatriotes apportèrent aussi le résultat de leurs recherches. Devant les orientalistes (sect. I), M. Legrain énuméra les découvertes réalisées sous son habile direction dans les ruines de Karnak ; mine qui semble presque inépuisable de statues, d'inscriptions et d'objets précieux de toute espèce. Ailleurs (sect. II) M. Audollent résuma ce que l'on sait aujourd'hui par les inscriptions (***tabellae defixionum***) sur l'envoûtement dans l'antiquité, en montrant tout le parti que les diverses branches de la philologie classique peuvent tirer de ces documents encore trop peu utilisés. L'absence de Mgr. Duchesne ne priva pas la VIe section d'entendre son travail sur ***La prise de possession du sol de Rome par le Christianisme***. M. Maurice Pernot lut à sa place cette pittoresque étude de topographie romaine, où le savant directeur de l'Ecole de Rome affirma une fois de plus sa perspicacité d'investigateur et ses qualités d'écrivain. Au cours de la même séance, ***La correspondance de Coligny*** avait fourni à

(1) J'éviterai autant que possible de répéter ce qui a été si bien exprimé dans une « Lettre de Berlin » aux *Débats*, 28 août 1908. Ce compte rendu est anonyme ; les lecteurs du journal y auront d'eux-mêmes rétabli la signature M. P. qui leur est familière.

M. John Viénot le thème de son discours. M. Perdrizet entretint les archéologues (sect. VII *a*) de ses ***Recherches en Macédoine première*** et leur permit au moyen de projections lumineuses de le suivre sans peine dans ses pérégrinations. Aux historiens de l'art enfin (sect. VII *b*) M. de Mandach révéla avec une conviction qui voulait recruter des adeptes l'***Association internationale d'iconographie, son but et ses moyens d'action***.

Presque tous ces mémoires satisfaisaient au vœu exprimé dans le « Programme », que les auteurs, négligeant les contributions trop particulières ou les abstractions sans objet, voulussent bien s'attacher aux vues d'ensemble, aux questions de méthode, aux orientations scientifiques. Car si les dissertations minutieuses sont à leur place dans les revues spéciales, celles qui contiennent une idée directrice ont chance de faire plus rapidement fortune dans une réunion de savants capables de les apprécier. Indication féconde à laquelle beaucoup de congressistes s'empressèrent de se conformer. Les uns établirent le bilan des progrès accomplis dans tel domaine, l'avancement de telle entreprise scientifique collective ou personnelle ; d'autres exposèrent une méthode et les résultats auxquels elle a déjà conduit, en laissant deviner ceux qu'on est en droit d'attendre encore d'elle ; d'autres enfin, plus hardis, préconisèrent des initiatives, indiquèrent des voies non encore frayées.

A la première de ces tendances se rattachent les vastes comptes rendus de M. Fabricius (Fribourg en Brisgau) sur les travaux de la commission du ***Limes*** germanique, dont il est le président ; de M. Danielsson (Upsal) sur la préparation du second tome du ***Corpus inscriptionum etruscarum*** ; de M. C. Robert (Halle), « Le *Corpus* des sarcophages à bas-reliefs » ; de M. Altamira y Crevea (Oviedo), ***L'état actuel des études de l'histoire du droit et de l'enseignement de cette science en Espagne*** ; de M. Finke (Fribourg en Brisgau), « L'état actuel des recherches historiques sur la période qui précéda la Réforme » ; de M. Haebler (Berlin), « Travaux préparatoires pour un catalogue général des incunables ».

La méthode est ce qui préoccupe surtout M. Otto Fischer (Breslau), « But et méthode de l'enseignement du droit » ; M. Fester (Kiel), « La sécularisation de l'histoire » ; et M. Lamprecht (Leipzig) qui, sous ce titre, « Les études d'histoire de la civilisation et d'histoire universelle à l'Université de Leipzig », établit le programme du séminaire qu'il a fondé et qu'il dirige.

Enfin les promoteurs d'entreprises utiles ne manquèrent pas non plus. M. Jacoby (Kiel) traça le « Plan d'une nouvelle collection des fragments des historiens grecs » ; MM. Kehr (Rome) et Brackmann (Marbourg), celui d'une ***Germania sacra*** ; M. Loesche (Vienne) lança l'idée de ***Monumenta Austriae evangelica*** ; le prince de Teano (Rome), celle d'un « Dictionnaire bio-bibliographique italien, de 476 à 1900 » ; M. Cumont (Gand), dans une piquante conférence ***Sur la religion astrologique***, dénonça l'erreur judiciaire dont l'astrologie est victime depuis des siècles et demanda la revision de son procès ; M. Spahn (Strasbourg) soutint que la presse peut être une source historique pour l'époque contemporaine, et que, parmi les moyens propres à faciliter aux historiens l'utilisation des journaux, la fondation d'une bibliothèque d'Etat (Reichs-Zeitung-Museum) serait le plus efficace. Mais l'initiative la plus heureuse est assurément celle de trois bibliothécaires, MM. Escher (Zurich),

Eichler (Graz) et Fick (Berlin), qui proposèrent la création d'un office international d'information, de prêt et d'échange de livres, ainsi que l'établissement d'un catalogue scientifique universel sans cesse tenu à jour.

Partisans et adversaires de ces projets ne se firent pas faute de les approuver ou de les critiquer. Pour ne parler que de ce dont j'ai été le témoin, la lecture de M. Jacoby provoqua une discussion de méthode, animée et courtoise, soutenue par MM. de Wilamowitz, Harnack, Ed. Meyer et Neumann (Strasbourg) ; à la communication de M. Danielsson, M. Dessau (Berlin), un maître en épigraphie et le modèle des congressistes, ajouta quelques observations judicieuses. Tout cela du reste n'est pas le propre de la IIe section. Partout on a beaucoup discuté à Berlin pour le plus grand profit de la science. Mais le plus souvent, pour quelles raisons, je l'ignore, on ne prit pas soin de conclure. L'habitude existe dans les congrès de toute espèce d'émettre des vœux. C'est un moyen pratique pour l'assemblée tout entière ou pour tel groupe déterminé de s'associer à une initiative, de faire sienne une proposition. Deux sections seulement, la VIIe et la VIIIe, se sont conformées à l'usage : la première approuva sans réserve la formation à Milan d'archives exclusivement consacrées à Léonard de Vinci (*Raccolta Vinciana*); en vue de faciliter l'étude historique de l'art de la basse antiquité et du haut moyen âge, elle demanda aussi qu'on s'occupât dès maintenant de classer chronologiquement les tombes découvertes en Orient ; la seconde engagea les sociétés scientifiques d'Italie à seconder le prince de Teano dans la rédaction de son dictionnaire bio-bibliographique ; elle rédigea en outre un avant-projet qui sera soumis à l'Association internationale des Académies pour faire aboutir la grande entreprise bibliographique dont j'ai déjà parlé. Désormais ces questions sont à l'ordre du jour de la science, chacun peut les méditer et aider dans la mesure de ses forces à leur réalisation. Voilà l'utilité pratique des vœux.

Pour en essayer l'efficacité, je demande à en exprimer un à mon tour, que je confie à la sollicitude des organisateurs du prochain congrès historique, fixé à Londres en 1913. Malgré la division nécessaire du travail par sections, peut-être pourrait-on à la rigueur profiter de la plupart des conférences qu'on a remarquées au programme, si elles étaient disposées dans un ordre méthodique. Ce qui complique tout, c'est que, dans une seule séance, sont réunis parfois les sujets les plus disparates. Je n'en citerai qu'un cas, il est caractéristique : les Orientalistes (section I) ont entendu certain jour, à la suite l'un de l'autre, M. Sellin, de Vienne, leur expliquer ce que les fouilles récentes de Palestine apprennent sur l'histoire du pays avant les Israélites, et le R. P. Lammens, de Beyrouth, leur dépeindre « *Le triumvirat Aboû Bekr—'Omar—Aboû 'Obaida et la succession de Mahomet* ». Ces deux dissertations très neuves, très documentées, ne s'adressaient évidemment pas au même public. Sans doute il faut compter avec les convenances des auteurs qui aiment à choisir leur date de lecture ; et d'autre part on ne saurait restreindre le choix des sujets. Si pourtant on découvrait quelque moyen d'unifier davantage les séances particulières, tout le monde, je pense, y trouverait son compte. Quant à redouter la monotonie de ces séances plus cohérentes, c'est une objection qui vaudrait pour un auditoire frivole, mais que des hommes de science doivent écarter *a priori*. L'effort très heureux tenté dans le sens que j'in-

dique par la Ve section est de nature à calmer toutes les appréhensions.

En mentionnant quelques travaux qui répondaient à un type déterminé et rentraient ainsi dans des catégories, je n'ai nullement voulu déclarer l'infériorité des autres ; la plupart mériteraient de retenir notre attention. Presque au hasard je pourrais citer les solides études de M. Pais, le savant historien de Rome, sur la date de la *Loi des Douze Tables* ; de M. Rostovtsew (Saint-Pétersbourg) « Sur l'histoire du colonat romain » ; de M. Koerte (Goettingue), sur la « Chronologie de l'art étrusque postérieur » ; de Sir William Ramsay, le consciencieux explorateur, sur « L'organisation de l'Eglise en Lycaonie du IVe au XIe siècle d'après les données de l'épigraphie » ; le travail du prince de Teano, dont l'ardeur juvénile trouvait trop étroit pour elle le cadre d'une seule section, sur « L'étude historique de l'Islam » ; le beau discours du célèbre romaniste de Florence, M. Pio Rajna, intitulé : « Histoire de l'Epopée » ; l'exposé de M. Münch (Berlin), sur « La théorie de l'éducation du prince à travers les siècles » ; vingt autres encore signés des noms les plus distingués.

Tous ces mémoires — c'est un trait commun entre eux — reposent sur le fondement solide des faits ; tous s'y maintiennent exclusivement. Les Allemands n'aiment pas à se payer de mots ; on eût dit que leurs hôtes tenaient à se mettre à l'unisson. Ce qui prouve bien d'ailleurs qu'en agissant ainsi ils répondaient à l'attente générale, c'est que les principales félicitations décernées publiquement allèrent aux explorateurs, aux fouilleurs, à ceux qui dans le trésor commun apportaient des faits ignorés, des richesses nouvelles à exploiter. Même là où l'on aurait pu craindre l'intrusion de préoccupations étrangères à la science, cette crainte fut vaine. On sait les démêlés récents de M. Merkle, de Würzbourg, avec les autorités ecclésiastiques. L'annonce de sa conférence avait piqué la curiosité et fait salle comble. Mais ceux qui escomptaient des allusions, des sous-entendus, peut-être un scandale, en furent pour leurs frais. Le sujet choisi était : « Le jugement porté par les catholiques sur la période du progrès » (Zeitalter der Aufklaerung, fin du dix-huitième siècle). Pour n'être pas tout d'actualité, il aurait pu dévier sans trop de peine. Au contraire l'orateur sut se cantonner sur le terrain adopté par lui. Et si, dans la discussion qui s'ensuivit sur le mouvement religieux en Allemagne à cette époque, certains rapprochements traversèrent l'esprit des auditeurs, M. Merkle ne fit rien pour les provoquer ; ils s'imposaient.

J'ai parlé de méthode, je voudrais en terminant dire quelques mots de celle qui inspira l'organisation matérielle du Congrès. Ce sera rester dans l'esprit du programme et prouver à ses auteurs avec quelle attention nous avons suivi leurs efforts. Il n'y avait qu'une voix pour déclarer que tout avait été préparé avec le soin le plus attentif. Dans les locaux de la Chambre des députés de Prusse (Abgeordnetenhaus) se tenait en permanence le Comité directeur. Autour de lui étaient groupés les services généraux : secrétariat, bureau de renseignements, bureau de voyage, bureau de poste ; on y trouvait encore des salons de conversation, une salle de correspondance, un restaurant, une caisse de change, et même un salon de coiffure et un bureau des objets trouvés. Là était en outre installé le Comité féminin qui se dépensa de la façon la plus gracieuse pour diriger, à l'intention des dames étrangères, toute une série de visites instructives et d'excursions à Berlin et aux alentours. Là encore

siégeaient pour l'ordinaire quatre sections. Mais celles-là même parfois et les autres toujours avaient été réparties dans des édifices du voisinage : Chambre des seigneurs (Herrenhaus), reliée par un couloir intérieur à celle des députés, Cercle des architectes, Musée des arts industriels, Musée ethnographique, Philharmonie, où avaient lieu aussi les séances générales de l'après-midi. Cinq minutes seulement séparaient les points extrêmes (Chambre des seigneurs et Philharmonie). Il n'en est pas moins certain que, par suite de ces dispositions, la moitié au moins des sections ressemblaient trop à des petits congrès distincts sans contact direct, nécessaire, permanent avec l'autre. S'il avait été possible de les rassembler toutes dans les locaux contigus des deux Chambres, mieux encore dans la seule Chambre des députés, on aurait épargné à tout le monde des pertes de temps, et l'unité topographique du congrès aurait été l'image de son unité scientifique. Du même coup, il est vrai, le quartier perdait de son pittoresque; on aurait moins vu dans les rues de ces longues files d'hommes graves, arborant à leur boutonnière un jeton doré à tête de Minerve, insigne de leur dignité éphémère, qui se hâtaient vers les diverses salles des séances. Mais, disait un journaliste facétieux, la besogne d'un congressiste serait-elle par hasard d'arpenter des kilomètres pour la plus grande joie des passants? Evidemment la répartition adoptée répondait au désir d'obvier à tout encombrement. Ce but, reconnaissons-le, fut pleinement atteint.

D'ailleurs de multiples moyens d'information s'offraient aux étrangers; on sentait le perpétuel souci de leur éviter toute erreur, toute démarche inutile. En s'inscrivant chacun recevait un volume sur Berlin, ses musées et ses collections, un plan de la ville et des environs, une série de brochures-guides pour les expositions spéciales préparées en notre honneur, toute une petite bibliothèque imprimée à l'occasion du Congrès (1). Chaque jour paraissait une liste des adhérents au fur et à mesure de leur arrivée, puis un *Journal du Congrès* rédigé en quatre langues, qui contenait le programme des travaux et celui des fêtes, avec les modifications à l'horaire et les procès-verbaux des séances. Les rédacteurs de ce *Kongress-Tageblatt*, et à leur tête M. Paul Dinse, ont d'autant plus droit ici à nos remerciements que nous n'avons guère eu le moyen de les leur adresser sur place. Pour seconder le secrétariat général que dirigeait avec zèle M. Caspar, privat docent à l'Université de Berlin, on avait mobilisé une véritable armée d'auxiliaires. Le *Kongress-Tageblatt* en énumère près de cent cinquante, sans faire état des volontaires du dernier moment, des attachés au Comité des dames et de quarante dames de ce même Comité. La boutonnière ornée d'un ruban de couleur différente, selon qu'ils parlaient telle ou telle langue étrangère, ces étudiants et nouveaux docteurs, encadrés par quelques jeunes professeurs s'acquittèrent de leurs fonctions avec une prévenance qui ne se démentit pas jusqu'au dernier jour. Plus d'une fois je me suis demandé si l'on obtiendrait dans d'autres centres universitaires un pareil dévouement de la part d'étudiants en vacances. On a vite fait de critiquer la hiérarchie allemande et de traiter de caporalisme ce qui n'est bien souvent que discipline. Ceux qui parlent de ces choses — parfois sans les

(1) Cet excellent exemple fut suivi à Hambourg où l'on remit à tous les voyageurs un guide illustré de la ville, et des brochures destinées à la leur faire mieux connaître.

connaître — feront bien de réfléchir à la valeur d'un système qui donne de semblables résultats. Mes collègues français et moi-même nous en avons été très frappés.

A côté du Congrès, les facilités les plus grandes étaient offertes à ses membres pour explorer archives, bibliothèques et musées. Dans les collections permanentes ou dans les expositions temporaires, à la section égyptienne et à celle des papyrus du Nouveau Musée, au Cabinet des estampes, à la galerie préhistorique du Musée ethnographique, les guides les plus autorisés, attachés ou même directeurs de ces établissements scientifiques, y conduisaient les congressistes par groupes et leur fournissaient tous les éclaircissements désirables. Quelques collections privées s'ouvrirent aussi ; les membres de la section d'art et d'archéologie furent même admis, par une faveur assez rare, à voir les Watteau du palais impérial.

Si nous avons tous rapporté une impression excellente, nous le devons donc à un très large concours de bonnes volontés, mais nous le devons surtout à ceux qui furent l'âme de ce Congrès et qu'il me faut mettre hors de pair dans l'expression de notre commune gratitude, M. Koser, directeur général des Archives, président du Comité d'organisation, et M. Schiff, président du Comité local. Lorsque à la séance de clôture ce dernier se vit décerner le titre de professeur, cette récompense fut approuvée par acclamation.

Les mémoires lus à Berlin ne seront pas réunis dans une publication d'ensemble. Quand on songe que ceux du Congrès de Rome, tenu au printemps de 1903, remplissent douze volumes, dont le dernier n'a vu le jour qu'au milieu de 1907, on admire la vaillance des Italiens qui ont supporté cette tâche sans faiblir, on n'a pas le droit de blâmer les Allemands qui ont hésité devant cette écrasante besogne. Et pourtant, si pour les savants qui sont demeurés chez eux peu importe où ils liront ces mémoires, pour ceux qui pendant une longue semaine vécurent d'une vie intellectuelle commune, il y a quelque mélancolie à les voir disperser aux quatre vents du ciel. Afin d'atténuer ces regrets, qu'ils partagent assurément, nos collègues de Berlin ont résolu de préparer une brochure qui contiendra, avec les discours officiels, un résumé de tous les travaux. Nous les en remercions, car ainsi seront perpétués par un témoignage durable, mieux encore que dans notre souvenir, les jours de confraternité scientifique qu'ils nous ont procurés.

Clermont-Ferrand.

Aug. AUDOLLENT.

LE

TROISIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

C'est dans les salles de la vieille Université de Heidelberg que s'est tenu le troisième Congrès international de philosophie. Les Allemands avaient réservé à leurs hôtes un accueil cordial et simple, dont ceux-ci doivent leur être reconnaissants. Il était tout à fait propre à faire comprendre le sens du mot *gemütlich*, comme l'a dit M. Boutroux, dans un délicieux début de toast. Les Français en particulier ne se seraient guère aperçus du jour anniversaire de Sedan, grâce à la délicatesse de la municipalité et des habitants d'Heidelberg, si quelques gallophobes grossiers n'avaient sottement, quelques jours après, demandé au gouvernement de sévir contre cette délicatesse. Mais cette exception ne fait que mieux ressortir par contraste la grande amabilité de la réception d'Heidelberg. Les toasts des Allemands furent pleins de tact. Un seul détonna, mais il était prononcé par un professeur d'Université américaine qui voulait ne pas faire oublier ses origines germaniques. Et comment penser à cet impair d'un instant, quand on a pu apprécier et goûter pendant toute une semaine le charme enjoué et la bonne grâce pleine de finesse du professeur Lasson, qui représentait l'Université de Berlin et la vieille philosophie allemande dont il est un des doyens ?

On pouvait s'attendre à voir dans l'organisation des travaux du Congrès les traces de l'esprit méthodique et ordonné, et de la discipline qu'on cite si souvent comme les qualités éminentes de nos voisins. Et assurément ils ont fait tout ce qu'ils ont pu dans ce sens. Mais, sans qu'il y eût de leur faute, et par la force même des circonstances, l'organisation resta extérieure et l'ordre fut plus apparent que réel. La cause en est dans l'absence de tout plan général et de toute idée directrice pour les travaux du Congrès. Il eût été partout ce qu'il fut à Heidelberg ; il pouvait même risquer d'être plus chaotique et stérile. Et il convient d'insister un peu sur ce fait, car il est possible peut-être d'en conclure quelques renseignements importants pour l'avenir, et d'une façon générale, si je puis dire, pour la pédagogie des Congrès.

D'après le nombre des participants et des communications, le Congrès eût dû être très fécond. Or je crois bien que j'exprime l'avis de tous les assistants, en disant qu'il l'a été très peu. On a appris peut-être à se connaître les uns les autres, du moins parmi ceux qui s'occupent des mêmes

questions générales. Et cela est beaucoup. Et cela pourrait déjà servir à justifier les Congrès périodiques, si l'on était en droit d'en attendre encore bien davantage, au prix de quelques efforts faciles d'organisation. En dehors des relations, extrêmement utiles pour l'avenir des recherches philosophiques, où de moins en moins les travailleurs peuvent rester isolés, il faudrait encore qu'un Congrès permît d'acquérir quelques résultats positifs, au milieu des discussions qu'il suscite. Et c'est ce qui ne s'est guère produit. Pourquoi ?

D'abord les communications distribuées en sept sections (histoire de la philosophie, philosophie générale, psychologie, logique et théorie de la connaissance, morale et sociologie, esthétique, philosophie religieuse) ne furent pas toujours rangées dans la section convenable. On ne peut en rejeter la faute sur les organisateurs, car un titre est loin en général de donner une idée claire et distincte de la chose que l'on traitera sous son étiquette, et les organisateurs ne connaissaient que les titres des communications. Serait-il donc si difficile, dans les Congrès prochains, que les membres du Congrès, en envoyant le titre de leur communication, inscrivissent dans quelle section elle devrait être lue et discutée ?

En second lieu, les communications, au moins sous la forme d'un court résumé, d'un argument, devraient être remises dès le début du Congrès aux participants : les discussions y gagneraient en clarté et en profondeur. Comment discuter sérieusement sur ce que l'on vient d'entendre plus ou moins mal, selon la facilité que l'on a à comprendre les langues étrangères, sans avoir pu y réfléchir un seul instant ? Surtout lorsque cet exposé est réduit à sa plus simple expression, si l'orateur a voulu, comme c'est son devoir, ne pas excéder le quart d'heure qui lui est dévolu. Or, c'est la discussion qui représente le travail propre et fécond d'un Congrès. Les communications ne pourraient-elles même pas être imprimées d'avance, et leur lecture supprimée ? Tout le temps utile du Congrès pourrait alors être consacré à des discussions sérieuses et bien préparées pour lesquelles on se serait fait inscrire au début de chaque séance.

Voilà qui éviterait un troisième grave défaut du Congrès de Heidelberg : les communications parlées au lieu d'être écrites et lues, si bien que le quart d'heure, dans lequel chacune aurait dû rester enfermée, s'est changé parfois en une heure et une heure et quart grâce aux digressions que permet la parole. On eût dû, et on devra être plus sévère dans les Congrès prochains. A Londres personne ne put excéder les sept minutes réglementaires. Il n'y a qu'à n'admettre *aucune* exception, si intéressante que soit la communication, et la tâche des présidents sera facile.

Enfin, et je crois bien que c'est la critique capitale que l'on peut faire à la préparation des Congrès passés, et qui doit retenir le plus l'attention des organisateurs des Congrès futurs : l'attention y a été trop dispersée, par suite de la diversité inouïe des communications. On a parlé sur tout à ce Congrès, et par suite de la nécessité de réduire la durée des communications, sur une foule de questions de détail, alors que les grandes questions actuelles n'étaient souvent effleurées que dans les discussions ; la question du pragmatisme qui a dominé une bonne partie des travaux du Congrès, mais souvent par les petits côtés et par des biais très détournés, n'a pu être discutée — et de quelle façon désordonnée et confuse ? — qu'hors séance régulière. Pourquoi la commission d'organisation ne met-

trait-elle pas, l'année qui précède la réunion du Congrès, quelques grandes questions d'actualité à l'ordre du jour ? On pourrait d'ailleurs pour respecter toutes les libertés réserver une section aux « divers ». Mais chacun saurait ce qu'il peut attendre des travaux du Congrès, et peut-être pourrions-nous enregistrer quelques résultats positifs, à leur achèvement.

Pour ceux-ci nous en sommes réduits, cette année, à quelques vues très générales.

M. Boutroux dans sa conférence sur « l'état actuel de la philosophie en France » a insisté surtout sur le rapprochement qui s'était fait entre la science et la philosophie, sur l'importance que prenaient aux yeux des philosophes les questions scientifiques, les réflexions des savants purement savants, et le traitement scientifique de nombre de questions, jadis réservées au philosophe, et même réservées par le philosophe.

La destruction de la cloison étanche établie entre la science et la philosophie, et la considération constante de la science par le philosophe, soit qu'il s'y réfère, soit qu'il la critique ou veuille la dépasser, mais en prenant en elle son point de départ, voilà ce que l'on trouve dans la plupart des communications, et surtout dans les communications qui ont paru le plus intéresser le Congrès. La conférence de Windelband sur « le concept de lois naturelles », celle de Royce sur « la notion de vérité et son évolution » ont bien cédé à cette préoccupation. La grande querelle du pragmatisme et de l'idéalisme qui a dominé toute la quatrième section (logique et théorie de la connaissance) à la suite de la communication de Schiller sur « le concept rationaliste de vérité » et à laquelle ont pris part à peu près tous ceux qui s'occupent de logique et de philosophie des sciences n'est au fond que la discussion de la valeur de la science positive. Les communications de Winter sur « les rapports de l'intuition et de la pensée mathématique » et « le rôle de la philosophie dans la découverte scientifique », de Goldscheid (le Problème de la direction), de Brunschvicg sur « l'implication et la dissociation des notions », de Mansion, de Benrubi (vie et métaphysique) de Driesch, etc., manifestent encore l'idée directrice générale que nous signalons. Et elle se serait manifestée avec une prédominance bien plus nette encore, si en face des présents nous n'avions pas à déplorer l'absence des grands représentants de la philosophie scientifique de la langue allemande : Mach et Ostwald, et de ceux qui comme Wundt et Riehl s'efforcent de concilier l'esprit scientifique le plus positif avec l'esprit philosophique le plus large. Bien intéressante encore, si elle avait pu être développée, eût été la controverse du psychologue positiviste Ebbinghaus avec l'idéaliste Windelband. Enfin dans les sections où le souci scientifique eût été autrefois absolument négligé, dans la section de morale, et dans celle des rapports de la philosophie et de la religion, on pouvait noter d'une part avec les communications de Simiand sur « la méthode positive en science économique », de Tönnies (le concept comtiste de sociologie, la méthode statistique en morale), de Staudinger (sur la méthode de l'Ethique), de Goldscheid, de Del Vecchio, et d'autre part avec celle de Delacroix (note sur Christianisme et Mysticisme), un effort systématique pour traiter ces questions d'une façon scientifique et positive. Et il faut remarquer ici aussi que les grands et véritables héritiers français du positivisme, Durkheim et Lévy Bruhl, étaient absents.

Ce premier résultat général du Congrès : le rapprochement étroit de l'esprit scientifique et de l'esprit philosophique, jusqu'à en faire un seul et même esprit, envisagé à deux moments, nécessairement liés, de son application aux *mêmes* objets, et comme deux points de vue complémentaires et inséparables, semble avoir conduit naturellement à un second résultat général non moins important : le rapprochement étroit de la philosophie et de l'expérience au sens large du mot.

La science positive est surtout expérimentale dans son origine et sa méthode. Les savants, même les géomètres, se défient de plus en plus d'un à priorisme nécessaire et d'une raison qui engendrerait les concepts fondamentaux de la science par ses seules ressources. A considérer la science de plus en plus près, la philosophie doit chercher aussi de plus en plus dans l'expérience les assises de ses constructions. A cette préoccupation, l'idéalisme allemand de tradition Hégélienne semble peut-être encore échapper. Aussi étonnait-il un peu la plupart des membres étrangers du Congrès, comme une scolastique bien verbale et bien vieillie et, malgré sa vogue en Allemagne, comme une survivance. Mais nombre d'Allemands déjà : Elsenhans, Maier, Goldsheid, Goldstein, et tous ceux qui se rapprochent du pragmatisme, presque tous les étrangers, le Norvégien Aars (théorie énergique et pragmatisme, etc.), le Polonais Kozlowski (sur la causalité), les Italiens Enriques (sur la notion de raison suffisante) et Vailati, etc., l'Espagnol D'Ors (Le résidu dans la mesure de la science par l'action), les Autrichiens Jérusalem (à priorisme et évolutionisme) et Mally, le Hongrois Pickler, les Anglo-Saxons surtout, Armstrong (L'évolution du pragmatisme), Fullerton (Conciliation de l'idéalisme et du réalisme), Schiller, le grand protagoniste du pragmatisme et de l'humanisme, les Français, Rauh (Sur la notion d'expérience, qui par son effort pour absorber dans la notion d'expérience tout le pensable, est une des plus remarquables illustrations de la tendance générale que nous notons), Meyerson (Explication scientifique et réalité du sens commun), Rey (L'*a priori* et l'expérience dans les méthodes scientifiques), se sont tous attachés à montrer des biais les plus divers, l'importance dominante de l'expérience dans le domaine scientifique, et par suite dans le domaine philosophique. Là encore la tendance ne se serait-elle pas encore plus accusée si tous les principaux représentants du pragmatisme (James, Baldwin, Dewey, etc.) avaient été présents ?

Une méthode interne de travail dans la préparation du congrès eût vraisemblablement rendu plus précises et mis au point ces deux idées directrices ; et à elles seules elles eussent alors suffi à rendre ce troisième congrès extrêmement fécond. Au lieu de cela, elles sont restées vagues, incomplètes, esquissées de façon fragmentaire et fortuite. Et le Congrès donne l'impression d'un gros effort qui n'a pas abouti. Espérons que la leçon sera utilisée dans les Congrès ultérieurs.

Abel Rey.

QUELQUES

DISCOURS DE DISTRIBUTION DE PRIX

(*Suite*) (1)

I. — DISCOURS DE M. CHARLES BRUN A SAINT-OMER

Mes chers amis,

Un de mes maîtres, savoureux écrivain de Provence, disait, un jour, à la fin de je ne sais quel banquet : « Depuis tantôt vingt-cinq ans que je porte la pervenche ou la cigale (ce sont les insignes dont nous nous parons), j'ai eu l'occasion de lever ma coupe, successivement, à tous les saints du paradis des poètes. Je me sens un peu dépourvu. » Et, tout de même, depuis beaucoup plus de vingt-cinq ans hélas ! que les distributions solennelles des prix se célèbrent avec accompagnement de musique et... de discours, les orateurs rituels ont, je crois bien, donné tous les conseils et traité toutes les matières ; ils ont fait l'éloge de toutes les vertus pédagogiques, exposé toutes les méthodes et rebuté tous leurs successeurs. Tour à tour, ils ont été doctes, éloquents profonds, enjoués, sublimes. Me permettrez-vous d'être un peu frivole ? Aussi bien, il n'y a pas de petite qualité aux yeux du moraliste, et le plus léger détail a son prix, quand on le sait voir. Qui nous dira, par exemple, tous les mérites réunis d'une coiffure féminine moderne, caprice de l'invention, harmonie des couleurs, hardiesse de l'échafaudage, patience admirative des spectateurs abrités derrière elle ? On peut tirer les leçons les plus utiles et les plus pertinentes, et les plus beaux poèmes lyriques aussi,

D'un ruban qui se froisse ou d'un parfum qui traîne.

Et vous ne m'en voudrez pas, et personne de ceux qui m'écoutent ne m'en voudra, si, après tant de beaux sujets épuisés devant vous, je vous entretiens aujourd'hui de l'élégance.

Le mot est noble et plein de sens. Un régent des siècles passés, sous ce titre, vous eût appris congrûment l'art des tournures adroites et des idio-

(1) Voir la *Revue* du 15 septembre, du 15 octobre et du 15 novembre. Le discours de M. Ribot, qui répondait à M. Charles Brun, a été publié dans le numéro du 15 octobre.

tismes catalogués (On en faisait de gros recueils et qui coûtaient bon. J'ai étudié, jadis, avec quelque fruit, le traité de l'élégance latine). Mais quoi ! Ce ne serait plus être à la mode, dans un propos qui est tout de mode. Oserai-je cependant avancer que, si nous nous contentons aujourd'hui, et pour des raisons bien fortes, de la correction grammaticale que vos exercices latins, à en croire les mauvais bruits qui courent, ne nous apportent pas avec une inébranlable régularité, il serait excessif de mépriser absolument l'élégance de la langue française ? Votre parler usuel, celui des cours de recréation et des oraux d'examen, est un « parler simple et naïf..., succulent et nerveux..., éloigné d'affectation », comme écrivait Montaigne. A Dieu ne plaise que je vous recommande l'affectation qui est le contraire de l'élégance ! Vous dites ce que vous voulez dire : et c'est beaucoup. Peut-être que vous ne seriez pas moins clairement entendus, que vous le seriez davantage, en ne donnant pas une préférence aussi marquée à *type*, à *chose* ou à *machin*, et en remplaçant ces vocables un peu généraux par l'heureux choix de termes qui constituent précisément l'élégance du langage. Excusez-moi : voilà faite ma dernière leçon de l'année. Pardonnez-moi surtout, Monsieur le Président, de l'avoir professée devant vous, je ne l'aurais point osé si je n'avais été sûr que, tout à l'heure, quand vous vous lèverez, ces enfants, et nous, recevrons de vous, après la leçon, l'exemple le plus parfait de l'élégance de la parole.

Ne dédaignez pas non plus trop vite, mes chers amis, cette autre élégance, tout extérieure, que des spectateurs zélés nous font parfois prendre en haine, parce qu'ils y apportent un soin trop jaloux. La sottise est grande de ne se proposer d'autre idéal qu'une gravure de modes, de ne vouloir de manchettes que du bon faiseur et (pour ne pas gâter notre discours de mots trop courants : la transposition vous sera facile) d'attacher toute sa réflexion à ses plumes, à ses canons ou à sa petite oie. Il est vrai. Mais nous aimons, par contre, à vous voir soigneux de votre personne, nets et francs, droits sans raideur, polis sans obséquiosité, tels qu'un bon lycéen doit être et tels que vous êtes, avec cette élégance virile et, pourquoi ne le dirais-je pas ? presque militaire : l'Artois fut terre d'invasions et Bapaume n'est pas loin d'ici.

Tenez-vous-en là : un coup d'œil de plus au conseiller des grâces dont une administration prévoyante a muni même votre salle de bains-douches, et vous risqueriez de pécher par coquetterie. La suprême élégance, c'est dans l'esprit qu'il la faut mettre. Vous rappelez-vous le conte ? Quand M. Jeannot se fut enrichi, en Auvergne, à vendre des mulets, il devint marquis de la Jeannotière et voulut faire de son fils un parfait gentilhomme. Le gouverneur qu'il choisit pour le seconder dans cette voie était un homme du bel air qui ne savait rien. Il jugeait que l'on ne se conduit pas dans le monde par les astres, que l'histoire n'est qu'un tissu de fables convenues, l'art des géomètres une mauvaise plaisanterie, et que les postillons d'un homme de qualité remplacent avantageusement pour lui tous les traités de géographie que l'on a pu écrire. En sorte que, après avoir examiné le fort et le faible des sciences, il fut décidé que M. le marquis apprendrait à danser. La guerre au surmenage n'est pas aussi récente qu'on voudrait nous le faire croire : la voilà déjà dans

Voltaire. Pour vous, considérant que la danse est un art exquis, mais insuffisant à constituer un programme complet d'études, vous ne penserez pas que les gens de qualité savent tout sans avoir rien appris : et vous aurez l'élégance d'apprendre. On n'a pas encore découvert de moyen plus court pour savoir.

Vous apprendrez avec choix : vous ferez montre de vos connaissances avec modestie. Quiconque traite d'une matière et ne l'a point hâtivement étudiée, mais s'en est patiemment rendu maître, peut éviter l'insupportable pédanterie : il peut se jouer tout autour, comme disaient nos classiques. Tenez pour assuré que, si l'écolier limousin que Pantagruel rencontra dans sa promenade avait été un latiniste accompli, il n'eût pas éprouvé le besoin de dégorger sa science nouvelle et d'employer un aussi abominable jargon pour jeter dans la stupeur le bon géant. Cet écolier limousin était dépourvu d'élégance ; et doit-on le dire ? nous connaissons des érudits qui lui rendraient encore des points à ce jeu. Mais notre vieille discipline française s'oppose à ces débordements : l'honnête homme qu'elle prétend faire a du savoir sans vouloir qu'on le sache ; il ne farcit point sa conversation de mots techniques ; il se laisse entendre aisément : tout ce qu'il dit est clair, exact, naturel : son jugement n'a rien d'impérieux, son esprit rien de cherché ; ses grâces ne paraissent point péniblement apprises. Cependant ses lectures sont vastes ; il est peu de sujets où il ne puisse mettre son mot, et qui soit juste, peu de provinces de l'intelligence humaine où il paraisse étranger. S'il écrit un livre, il l'écrit lisible ; il rejette au bas des pages ou dans de timides appendices les références indispensables ; autant qu'il le peut, il se satisfait d'avoir vérifié les points où il s'avance, sans nous contraindre à les vérifier avec lui. Il n'estime point que, pour être scientifique, un ouvrage soit dispensé de tout mérite littéraire ; et ce qu'il met au-dessus de tout, c'est une méthode sûre, un goût averti, un style dépouillé, une économie harmonieuse. Rien de trop, ni rien de manque : il choisit ; il est élégant.

Vous penserez avec ordre. Vous êtes-vous demandé pourquoi le Parthénon était beau, de cette beauté élégante et forte ? C'est qu'il est ordonné, qu'une loi intérieure régit ses proportions. Pourquoi un jardin à la française, avec ses massifs, ses boulingrins et ses jets d'eaux, charme-t-il et repose-t-il notre vue ? Parce qu'il obéit à un rythme, et que son dessin peut être aisément embrassé par notre raison. Les règles sont les mêmes dans tous les arts ; et celui de conduire ses idées n'y échappe point. On a de bons motifs de se montrer si fort empressé de nos jours à décorer l'école et la salle d'études : l'œil qui se délasse sur des couleurs sobres et des lignes logiques en emporte le dégoût du faux, du prétentieux et du compliqué ; et l'esprit a sa part de la leçon. La molle courbure d'une fleur sur sa tige et l'accord parfait de ses nuances, la sveltesse d'un vase grossier, mais de forme pure, les ondulations mourantes des collines de l'Artois et du Boulonnais, les derniers feux du couchant reflétés sur la moire de vos canaux, si vous en êtes vraiment émus, il n'en faut point davantage pour vous mettre en garde contre les affirmations audacieuses, les colères factices, les déclamations éhontées. Comme la pauvreté en éclatera promptement à votre regard ! Vous

pourrez affronter sans crainte le tumulte de l'agora : Cléon le démagogue sera impuissant à vous séduire. Tout au plus, plaindrez-vous la foule qui se laisse prendre à d'aussi grossiers appeaux, une voix bruyante, un débit précipité, des bras jetés vers le ciel, des prosopopées et des apostrophes. Que si vous discutez, vous ne mettrez pas en doute la bonne foi de votre adversaire : ce serait manquer d'élégance ; vous ne recourrez pas à des sophismes commodes, mais dont votre dignité intellectuelle souffrirait ; vous ne remplacerez point par de fougueuses imprécations l'enchaînement rigoureux des preuves : ce serait manquer d'élégance encore. Et, si l'on vous convainc d'erreur, docile aux conseils de la sagesse et non à ceux d'une sotte vanité, vous aurez une autre élégance, plus pénible peut-être, plus méritoire aussi, celle de reconnaître votre erreur.

Il est une élégance de l'esprit, pernicieuse et morbide. Elle accorde à toutes les opinions la même indulgence aimable, elle promène à travers tous les systèmes la même complaisance amusée. Vous vous en défierez, mes chers amis. Celui-là n'est pas vraiment un homme qui ne se forme une loyale opinion sur quelques points essentiels et ne s'y tient. Pour ce que pense le commun, il ne s'en faut point occuper outre mesure ; si vous jugez qu'il pense bien, vous devez penser comme lui, sans chercher, par un mouvement naturel, à lui rompre en visière. Dites-vous que le contrepied n'est qu'une autre espèce de calque, et que, après tout, c'est une bien singulière manie que de ne pouvoir souffrir de se rencontrer avec les autres hommes, quand par hasard ils ont raison. Mais que si vous estimez, au contraire, que le commun se trompe, si votre jugement n'est pas altéré par votre intérêt propre, mais appuyé sur de solides motifs, et si vous avez tout à perdre et rien à gagner à soutenir une opinion équitable où vous vous trouvez rangé seul, soutenez-la : accordez votre conduite avec vos principes ; voilà la bonne élégance. Nos ancêtres nouaient négligeamment leur cravate lorsque l'ennemi surprenait leur camp ; ils la nouaient toutefois, et la mode s'emparait des nœuds à la Steinkerque. Nos officiers mettaient des gants blancs pour aller au feu ; ils veulent que la mort ne les prenne pas en négligé. Le courage français a de ces raffinements d'élégance : ou plutôt, nous croyons qu'à la bataille le courage et l'élégance ne font qu'un. Mes chers amis, il n'est pas de bravoure que sous les balles, il n'est pas d'harmonie que dans les couleurs ou dans les sons. Faites votre vie élégante et, comme disaient les Grecs, taillez-vous à vous-mêmes votre statue. La correction mondaine veut que l'on paye ses dettes de jeu dans les vingt-quatre heures : ne jouez jamais, vous ne courrez ainsi aucun risque de contrevenir à cette règle du bon ton. Mais les dettes que vous avez contractées envers l'humanité, envers la patrie, envers votre cité natale, envers vos parents, et, le dirai-je ? envers vos maîtres, il faut les payer chaque jour. Il faut que vous sachiez que, ayant commencé votre vie sur un rythme harmonieux, vous vous devez de ne pas rompre ce rythme, car votre existence est une œuvre d'art. Et vraiment, ce serait une grande pitié que vous enseigner la cadence du geste, celle de la parole, celle du raisonnement, si nous ne vous apprenons aussi, au risque de passer pour des censeurs moroses, que certaines tentations ne doivent jamais vous effleurer, parce qu'elles répugnent à l'élégance morale.

Que vous disais-je en débutant ? et avais-je tort de prétendre qu'il n'est rien de frivole pour qui veut dégager le grave qui est en tout ? A quelles hauteurs ne sommes-nous pas montés, après un départ si modeste ! Vous m'en voyez confus. Ma seule excuse est que j'ai mis bien peu du mien dans ces austères conseils et que je n'ai guère fait autre chose que vous promener à travers les allées, toutes bordées de buis taillés savamment, où la noblesse classique dicte ses leçons. J'ai peur de les avoir assez mal mises à profit pour mon propre compte, et je m'aperçois, bien tard, qu'il est une élégance dont je ne vous ai pas entretenus, ni donné l'exemple : elle contient presque toutes les autres, cependant, elle est essentielle ; et c'est l'élégance d'être court.

II. — DISCOURS DE M. ÉMILE BOURGEOIS (1)

Il semble qu'aujourd'hui les rôles soient plutôt renversés.

C'est l'un de vos maîtres excellents, gardiens de votre avenir, qui s'est chargé de vous conter avec esprit le passé de cette maison, de vous rappeler la condition déjà lointaine de vos premiers devanciers. Et l'historien que je suis a reçu le soin de faire en ce Lycée la dernière leçon de l'année, en vous indiquant les espérances et les vœux que notre sollicitude forme pour votre avenir.

Si cet échange de rôles a été déterminé par le motif qui règle vos vacances prochaines, s'il m'annonce que les miennes aussi ont commencé, je le prends pour une attention délicate et bien propre à augmenter le prix de l'honneur que m'a fait M. le ministre de l'Instruction publique en me conviant à présider cette fête.

Un doute, il est vrai, m'est venu sur l'accueil que vous pourriez réserver à nos propos. Je me suis rappelé la réflexion chagrine inspirée par son métier à un de nos plus illustres prédécesseurs dans l'enseignement à Versailles, cette remarque de La Bruyère : « Les enfants n'ont ni passé ni avenir, et, ce qui ne nous arrive guère, ils jouissent du présent ». Mais il a suffi, pour dissiper et chasser ce doute attristant, de songer qu'il y a tout aussi peu de rapport de nous à La Bruyère que de vous à son méchant élève. Je suis sûr que vous êtes aujourd'hui particulièrement avides de goûter le bonheur présent de vos succès et des vacances déclarées. Mais je ne suis pas moins certain que j'ai devant moi des jeunes gens très sages, curieux du passé et de ses leçons, soucieux de l'avenir et de ses devoirs autant que des hommes, autorisés en retour à demander à vos aînés un peu de cette philosophie que votre âge, à en croire La Bruyère, pourrait enseigner au nôtre.

Assurés donc que nous mettrons en commun notre sagesse mutuelle, je vous invite à oublier l'heure présente, tandis qu'auprès de vous j'en

(1) Prononcé à la distribution des prix du lycée Hoche, à Versailles.

veux jouir, me rappelant ma jeunesse, mes joies d'écolier, mes vieux maîtres, que les vôtres sont venus remplacer avec un droit égal, par les mêmes bienfaits, aux mêmes souvenirs. Vous venez d'écouter, comme elle méritait de l'être, une page de l'histoire ancienne de cette maison. Laissez-moi vous dire ce qu'elle croit pouvoir, pour demain, attendre de vous.

Par la différence entre le régime prescrit par l'Empereur à ses écoliers qu'il désignait et dressait pour le service exclusif de son Etat et surtout de ses armées, et le régime de nos lycées actuels, vous avez déjà compris les intentions et le programme de l'Université républicaine. Elle n'attend plus de vous le sacrifice injustifiable de vos jeunes énergies et de vos consciences qui se forment à d'autres devoirs que le soin de votre avenir réglé par le progrès de vos esprits et de vos cœurs au profit de la cité tout entière. Si elle avait jamais pu avoir d'autres desseins, le souvenir et l'épreuve des effets produits par les lycées de Napoléon lui épargneraient l'envie malheureuse de revenir à une méthode condamnée de toutes manières, en fait et en principe.

Car, le plus surprenant des résultats de la méthode impériale n'est-il pas que nos maisons, demeurées pour leur honneur et le profit de la nation, à travers le siècle dernier, les plus ardents foyers de libéralisme et d'éveil intellectuel, soient précisément les héritières de ces casernes fermées, rigoureusement et par ordre, à la liberté et à la pensée ? La chrysalide n'est pas plus différente du papillon. L'histoire et les phases de la métamorphose seraient trop longues à conter. Il en est peu d'aussi instructives et de plus propres à inspirer une défiance salutaire aux éducateurs qui voudraient encore se faire illusion sur l'efficacité de leurs prescriptions. Parmi ces générations mêmes que l'Empereur eut la prétention de forger comme des instruments à son service, se formaient de grands et d'illustres esprits, Thierry, Michelet, Quinet, en qui la France trouvait déjà des consolateurs et des soutiens pour adoucir l'amertume de ses défaites, et bientôt les guides et les conseillers de sa liberté reconquise au prix de l'invasion.

Cette leçon d'histoire, si décisive, ne se trouve-t-elle pas cependant en contradiction avec la parole célèbre d'un maître, cette formule de Leibnitz qui est presque devenue un axiome populaire : « Donnez-moi l'éducation, et je changerai le monde » ? Napoléon justifié dans sa tentative par un grand philosophe, un de ces idéologues allemands qu'il a poursuivis de son mépris d'une haine égale à l'admiration de Mme de Staël, l'aventure serait curieuse si elle n'était pas simplement le fait d'une erreur de traduction, si Leibnitz n'avait pas dit plus justement : « Le moyen, à mes yeux, d'améliorer, en vue du bien public, le genre humain, c'est une meilleure éducation de la jeunesse ». Noble parole dictée par l'amour du progrès, appel vivant et pressant aux énergies de l'humanité, leçon de libre effort et non de servitude qui demeure comme la vérité, tandis que l'erreur de Napoléon a passé avec son rêve d'empire sur les peuples et les consciences.

C'est aux enfants même, formés par le régime impérial, qu'il faut

demander le secret de sa défaite, de leur victoire sur le maître tout-puissant. Michelet, Quinet nous l'ont gardé dans leurs souvenirs de jeunesse.

L'un, enfant d'ouvrier parisien, auprès de son père dont l'atelier se fermait, ruiné par les lois de Napoléon contre la presse ; l'autre, fils d'un commissaire des guerres, auprès de sa mère habituée, par de fortes convictions, au respect de la liberté ; tous deux, élèves des lycées impériaux, apprenaient la résistance à l'enseignement imposé, puisaient dans le spectacle des souffrances matérielles et morales de leur famille, avec le désir d'un autre avenir, leurs croyances les plus chères. Et surtout, à la lecture des grandes œuvres du passé, plus intéressantes et plus variées que des bulletins de victoire, ils connurent la jouissance et le prix de l'éducation qu'on se donne à soi-même ; ils se persuadèrent qu'il n'y a pas de tyrannie, ni du pouvoir, ni des préjugés de gloire et de mode, ni de la société, rien au monde d'assez fort pour interdire aux hommes le droit à la vérité, le commerce et les leçons des honnêtes gens qui, dans les siècles passés, l'ont exprimée et, chaque jour plus nombreux, la défendent éternellement. Qui donc pourra disposer de la conscience de l'humanité, même s'il est Napoléon, tant qu'elle pourra entendre, au gré de chaque génération, la voix de Marc Aurèle?

Voilà, je crois, mes chers amis, de quoi nous éclairer assez sur la seule manière que l'Université ait d'entendre et de préparer votre avenir.

L'expérience et le bon sens lui interdisent toute prétention, que d'autres peut-être ne se refusent pas, à exercer sur vous une influence qu'elle ne saurait se réserver. L'Université est une mère, c'est entendu, et une bonne mère nourricière, a dit en latin sa vieille enseigne. Mais l'enseigne, après tout, est une image. Il n'y a en vérité qu'une mère, celle qui a bercé nos premières douleurs, assuré nos premiers pas, reçu nos premières confidences bégayées, nous donnant, après la vie, plus que la vie, les raisons et les moyens de vivre. Et si l'éducation est, comme je crois, une longue tendresse qui persuade et châtie tour à tour, c'est un privilège des parents que ces leçons du cœur auxquelles nul dévouement étranger ne saurait s'égaler. Ce ne sont pas les reproches intéressés des gens habiles à pratiquer, à justifier des méthodes bien différentes, qui nous feront renoncer à notre respect obstiné des fortes influences de la famille.

Il y a quelques années, un grand maître de l'Université, digne de parler en notre nom, disait aux élèves des lycées de Paris : « Répétez-vous bien que, même dans un siècle de pensée et de science, l'avenir restera souriant et propice à ceux-là surtout qui auront su conserver intacte la force de sentir ». Pour vous conserver cette force, pour qu'au sortir de votre jeunesse vous quittiez cette maison tels que vous êtes venus, habitués à faire confiance à la vie, à répandre autour de vous le meilleur de vous-même, à ne point contraindre ni redouter les élans de vos cœurs, nous comptons sur le foyer naturel où s'est allumée, où doit s'entretenir cette flamme précieuse. Ces vacances que vous saluez comme la liberté, nous les voyons aussi chaque année revenir comme l'époque salutaire où

votre jeunesse se retrempe dans les souvenirs et les affections de votre enfance, où s'exerce sûrement la collaboration de vos parents avec vos maîtres.

S'il était possible qu'elles deviennent à vos yeux ce qu'elles sont encore aux nôtres, un moment destiné, entre vos années successives d'études, à la réflexion personnelle, à des essais de votre liberté, comme un apprentissage de la pensée et de la vie, quelle justification de nos méthodes! L'Université, qui de vos parents reçoit la mission de vous distribuer, de vous imposer, hélas! parfois les connaissances nécessaires à notre temps, a le devoir de vous rappeler que tous les diplômes et les chartes ne sont, ni pour les hommes dans la cité, ni pour les nations dans le monde, des brevets de fortune et de succès. Combien de parchemins qui n'ont jamais servi, et de constitutions excellentes dont les peuples font le plus mauvais usage!

Il faut que la substance même des vérités reconnues et enseignées se soit, par une absorption graduelle, assimilée aux esprits, que par l'énergie intérieure d'intelligences mises en garde contre les formules et les idées toutes faites, soutenues par une attention persévérante, des habitudes se créent de penser et de vouloir, plus précieuses dans la conduite de la vie que tous les certificats de science ou d'étude. Ces habitudes dépendent moins de vos maîtres, mes amis, que de votre effort personnel. La discipline et l'éducation ne remplaceront jamais à ce point de vue l'élan de vos iniatives, que notre principal souci est de provoquer, surtout de respecter. De votre avenir, vous serez les meilleurs ouvriers, si vous laissez, si vous faites agir cette force que vous portez en vous, le bon sens qui n'est après tout que l'esprit de justice, l'instrument le plus délicat, le plus facile à fausser, mais aussi le plus propre à faire des hommes, des caractères.

Il nous suffit de vous voir réunis dans la société de nos maisons, plus large et aussi plus utile que le groupe restreint de la famille, parce qu'elle est la transition avec la société où vous devez poursuivre votre vie. Votre estime ne va-t-elle pas tout droit à ceux qui sont énergiques et justes? Le caractère est, à vos yeux d'enfants, la seule distinction qui compte entre les hommes, si bien que vous vous désignez de préférence entre vous, empruntant à la typographie son langage, par ce qui exprime surtout la marque, la valeur de l'individu. Où l'Université pourrait-elle trouver, alors que le caractère est peut-être ce qui manque le plus aux hommes de ce temps, d'appui plus solide à ses leçons qu'en vous-mêmes?

Pour faire de vous des citoyens généreux, droits, défiants des idées trop simples, des généralisations hâtives, elle fait appel à votre conscience en lui donnant la liberté.

Il y a quelques années, le Lycée Hoche envoyait au premier rang à l'Ecole Normale, où j'enseignais alors, un de ces Français-là. Au moment où il allait quitter notre école pour donner au pays l'un des meilleurs maîtres que l'Université lui ait préparés, la mort nous l'enleva, frappant sans pitié, à coups redoublés, de pauvres parents dont j'hésiterais à

réveiller la douleur, si elle n'était pas de celles que le temps n'adoucit pas. Dans cette noble figure de jeune homme, dont le Lycée Hoche et sa famille ont le droit et la seule consolation de rester très fiers, j'ai vu réalisé l'idéal que l'Université propose à nos efforts. Ce que fut Cavenel, fils du peuple de France, haut de taille et robuste d'allure, au front puissant qu'éclairait un regard doux et profond, au sourire qui conservait à la physionomie l'expression d'une candeur presque enfantine, il l'avait dû d'abord à l'amour désintéressé et actif qui, au foyer paternel, soutint et développa cette nature d'une sensibilité exquise. Son abord était charmant : il inspirait tout de suite la confiance et la sympathie, parce qu'on le sentait prêt à se dévouer, toujours, en proportion et en échange des bienfaits prodigués à son enfance dans la modeste école de village où elle s'était écoulée, où il revenait chaque année faire provision de tendresse et de générosité, où nous l'avons vu mourir.

Les longs séjours auxquels, dans nos maisons, les études l'obligeaient, l'avaient séparé, éloigné de ses affections premières. Il les emporta loin du foyer, comme une réserve de sève qui continuait de couler en lui au travers de toutes les expériences de sa vie d'écolier. Il y ajouta peu à peu de fortes amitiés, restées aussi fidèles à sa mémoire que le souvenir ému de ses maîtres.

Ceux qui l'ont connu, formé dans ce lycée et qui m'écoutent, peuvent avec moi porter témoignage des qualités qu'il y avait acquises, développant à la fois son esprit par l'étude, son jugement et son être moral par l'effort et par la probité ! Sans qu'il y tâchât, sans qu'il se départît jamais d'une simplicité grave, faite à la fois de modestie et de sécurité, sa personnalité s'affirmait au premier contact, moins par les succès que par le respect qu'il inspirait. Les avis de ce jeune homme valaient déjà, pour ses camarades, les conseils de notre expérience. C'est qu'en lui déjà, tous sentaient l'homme, et surtout l'homme de bien, capable de se conduire par un sûr instinct vers ce qui est désirable et réalisable, attentif aux injustices qu'il faut corriger, à celles qu'il ne faut pas commettre, préservé d'avance des erreurs et des maladresses, par un sens délicat, par cette rectitude du jugement qui vient de la droiture de l'âme.

Quand la race et l'éducation nationale ont donné à une démocratie des citoyens d'une espèce aussi rare, l'avenir peut être envisagé avec confiance. Le souvenir du grand frère que je viens d'évoquer, pour vous montrer à la fois l'idéal à poursuivre et la possibilité de l'atteindre, soutiendra vos efforts. Votre bonne volonté fera le reste. Vous êtes des enfants en qui le goût des vanités éphémères et des jouissances faciles n'a pu étouffer encore ce qu'il y a de plus essentiel et de plus intime dans l'humanité, des enfants de la France, cette terre classique du bon sens, consacrée par toute son histoire, depuis saint Louis jusqu'aux temps les plus proches, au culte et au service de la justice. Naturellement et par tradition, vous n'avez qu'à rester de votre âge et de votre pays, pour devenir les Français que nous souhaitons.

LA TITULARISATION PERSONNELLE

I

Extrait du rapport de M. Steeg sur le budget de l'Instruction publique (exercice 1909)

« On comprend que l'*Association des professeurs des Facultés des lettres* ait émis le vœu qu'un même tableau d'avancement comprenne à la fois les titulaires parisiens et les titulaires provinciaux, qu'un même tableau comprenne à la fois les maîtres de conférences parisiens et les maîtres de conférences provinciaux, la résidence à Paris comportant d'ailleurs une indemnité. Nous approuvons d'autant plus volontiers les termes et l'esprit de ces vœux que nous avions demandé qu'on allât plus loin et que l'on inscrivît sur un unique tableau tout le personnel enseignant de l'enseignement supérieur (titulaires, chargés de cours, maîtres de conférences). Cette mesure, nous en sommes assurés, serait bien accueillie par la majorité des professeurs d'Universités.

« *La titularisation.* — Cette mesure, en effet, amènerait une modification dans les règles suivies pour la titularisation des professeurs. Or, si l'avancement est capricieux dans ce corps, la faute en est surtout à ces règles (1). Le nombre des titulaires est, dans chaque faculté, égal au nombre des chaires magistrales, et ne peut être modifié que par décret. Le nombre des professeurs adjoints a la même fixité, car il est égal au tiers du nombre des chaires. Il en résulte que les avantages attachés à la possession d'une chaire ou au titre d'adjoint dépendent beaucoup plus des circonstances que de la valeur et des travaux des maîtres de conférences. La mort prématurée d'un titulaire d'une chaire la laisse parfois à un jeune homme, alors que des savants connus attendent longtemps et vainement une vacance qui leur confère le titre, la fonction et le traitement du professeur.

« Les mêmes raisons expliquent pourquoi dans telle Faculté où les chaires sont nombreuses les maîtres de conférences arrivent rapidement au titre d'adjoints, qui leur permet de faire compter, pour l'ancienneté, leurs années de service comme des années entières, tandis que leurs camarades, envoyés dans des Facultés moins favorisées, l'attendront longtemps, bien que leurs mérites soient égaux. Ils ne pourront faire compter leurs années de service que comme des semestres, et seront relégués, une fois titulaires, à un rang très éloigné sur le tableau d'avancement.

« Pour remédier à cette situation, un assez grand nombre de profes-

(1) Rappelons une cause secondaire que nous avons déjà signalée : la différence des normaliens et des non-normaliens. Les années comptant, pour l'ancienneté, comme des semestres à partir du moment où l'on entre à l'Ecole normale, tandis que les années passées dans les Facultés ne comptent pas du tout, un normalien qui, avant d'entrer dans l'enseignement, a passé trois ans rue d'Ulm et deux ans à l'étranger (école de Rome, d'Athènes ou bourse d'études), a deux ans et demi d'avance sur son collègue non-normalien qui a passé trois ans dans une Faculté et deux ans à l'étranger. Le choix ne faisant gagner qu'un an ou deux, un normalien promu à l'ancienneté est encore plus favorisé qu'un non-normalien promu au choix.

seurs émettent le vœu que le titulariat et l'adjuvat cessent de dépendre des vacances fortuites et deviennent « personnels ». Tout maître de conférences, pourvu du grade de docteur, pourrait être nommé professeur adjoint après deux ans de services dans l'enseignement supérieur. Tout maître de conférences deviendrait titulaire à l'ancienneté ou au choix : les règles qui président aux promotions des titulaires serviraient à leur nomination. Or, la création d'un tableau d'avancement unique, que nous préconisons, aurait pour conséquence naturelle l'établissement du régime de la titularisation personnelle.

« Cette réforme n'est pourtant pas acceptée à l'unanimité par les membres de l'enseignement supérieur. Plusieurs redoutent que, le ministère décernant les titularisations comme il décerne actuellement les promotions, sur les propositions des doyens et des recteurs et sur l'avis du comité consultatif, l'indépendance des Facultés ne soit compromise : au lieu de leur demander une liste de candidats, un rapport et un vote, on nommerait les professeurs sans consulter les Facultés. Mais cette objection ne paraît pas décisive ; d'abord, il serait possible de demander aux Facultés des propositions pour l'avancement au choix de leurs maîtres de conférences; sans doute, elles n'auraient pas à intervenir pour les titularisations à l'ancienneté, mais, en pareil cas, l'arbitraire ministériel n'est pas à redouter ; et dans les autres cas, elles seraient consultées.

« D'autre part, si l'on adoptait pour la nomination des maîtres de conférences la procédure que nous avons recommandée, celle qui est suivie pour la nomination des maîtres de conférences parisiens et pour celle des maîtres de conférences rétribués sur les fonds des Universités, l'autonomie des Facultés demeurerait entière ; elle serait même plus réelle qu'à l'heure présente; elle ne s'exercerait plus au moment de la titularisation, où elle est souvent illusoire, puisqu'elle se borne en général à sanctionner un choix de l'administration centrale ; elle s'exercerait à l'entrée même de l'enseignement supérieur, à un moment où le choix serait entièrement libre.

« Mais le régime de la titularisation personnelle présente d'autres inconvénients: dans les Facultés des sciences et dans les Facultés de médecine, il peut désorganiser un enseignement sans en organiser un autre. Une chaire n'a d'utilité réelle, dans ces établissements, que si elle dispose, en personnel et en matériel, des auxiliaires et des instruments qui en font un centre actif de recherches et d'initiation. Or, la titularisation d'un maître de conférences ou d'un agrégé peut avoir pour conséquence de dédoubler un laboratoire et d'éteindre un foyer puissant pour allumer deux flambeaux inutiles. Mais cette difficulté n'est pas insurmontable.

« Ne pourrait-on pas séparer le titre de professeur et les fonctions de chef de laboratoire ? Tout maître arriverait (à l'ancienneté ou au choix) à posséder le titre de professeur. Il donnerait alors son enseignement en toute liberté ; il aurait, au conseil de la faculté, toutes les prérogatives du titulaire et il en toucherait le traitement. Il figurerait à son rang sur le tableau d'ancienneté. Mais il n'aurait pas nécessairement les fonctions et les responsabilités de chef de laboratoire. Il continuerait à être subordonné, au laboratoire, à un professeur titulaire de grade plus ancien. Un régime analogue ne fonctionne-t-il pas dans l'enseignement primaire où nombre d'instituteurs adjoints sont « titulaires » comme leur directeur ?

« Dans l'enseignement supérieur, cette situation n'aurait pas les incon-

vénients qu'elle présente dans le primaire, car elle serait relativement exceptionnelle et provisoire. Elle ne serait pas absolument contraire aux usages des facultés. Dans les facultés des sciences, ne voit-on pas des professeurs titulaires sans laboratoires ? Tous les professeurs de mathématiques sont dans ce cas.

« Ainsi, il semble bien que le régime de la titularisation personnelle, qui ne tolérerait pas les irrégularités actuelles de l'avancement, pourrait être organisé de manière à éviter toutes les difficultés :

1º Si l'on consultait les facultés avant de nommer les maîtres de conférences et avant de leur accorder la titularisation au choix. ;

2º Si l'on décidait que, dans les facultés des sciences et de médecine, la titularisation ne donne le droit de diriger un laboratoire que si la création d'un laboratoire pour le nouveau titulaire ne présente pas d'inconvénients.

« Ajoutons que le régime de la titularisation personnelle, qu'on le veuille ou non, s'installe dans les facultés. Certaines d'entre elles, tout au moins, trouvent dans le régime actuel un moyen détourné d'accorder le titulariat à ceux de leurs membres qu'elles en jugent dignes. Ce moyen consiste, chaque fois qu'une chaire est vacante, à la faire transformer en une autre chaire mieux adaptée aux convenances du maître de conférences qu'on veut titulariser. Si, par exemple, un professeur de latin prend sa retraite et qu'un géographe soit digne du titulariat, on supprime la chaire de latin (fût-elle seule de son espèce à la Faculté) et l'on crée une chaire de géographie (la géographie fût-elle déjà représentée par un professeur titulaire). Mais cette méthode, si elle remédie à certaines irrégularités du régime actuel, n'est guère moins capricieuse. D'abord elle est appliquée par certaines facultés et non par d'autres. Il arrive même qu'une faculté tantôt l'applique et tantôt refuse de l'appliquer. Si elle était toujours suivie par les facultés parisiennes, il deviendrait impossible à un professeur provincial d'être titularisé à Paris : les chaires seraient réservées aux maîtres de conférences parisiens qui ont su éviter tout séjour en province. Enfin, cette méthode laisse subsister, entre les facultés, de graves inégalités.

« Les circonstances peuvent permettre à l'une de titulariser rapidement tous ses maîtres de conférences, tandis qu'une autre, pourvue de maîtres également méritants, n'en pourra titulariser aucun. Si donc le régime de la titularisation personnelle ne présente pas de dangers irrémédiables et si, d'autre part, il tend à se réaliser, ne vaudrait-il pas mieux l'instituer franchement par une décision générale que de le laisser s'insinuer gauchement, irrégulièrement, avec le maximum des inconvénients qu'il peut présenter ?

« Les professeurs de l'enseignement supérieur ne réclament aucun relèvement dans le taux de leurs traitements : ils demandent seulement que le traitement promis aux premières classes leur soit plus rapidement et plus régulièrement accordé. L'établissement d'un unique tableau d'avancement supprimerait toutes les irrégularités qui empêchent actuellement ce vœu d'être réalisé. En sanctionnant les propositions de la commission extraparlementaire et les nôtres, on donnerait à ce personnel une sécurité morale qui ne pourrait avoir qu'une heureuse influence sur son activité scientifique. »

II

Projet de tableau unique du personnel enseignant des Facultés des Lettres.

M. Steeg a remarquablement plaidé la cause de la titularisation personnelle. En admettant même que les objections présentées et réfutées par lui, en ce qui touche les Facultés de médecine et des sciences, paraissent trop fortes pour être écartées, rien ne s'oppose à ce que cette utile réforme soit appliquée en premier lieu, ou même uniquement, aux autres facultés. Pourquoi vouloir en tout et partout une règle uniforme, quand les conditions sont différentes ?

Le tableau unique du personnel des Facultés des Lettres se présenterait comme suit :

Classe	Nombre total des professeurs de la classe	Paris	Province	Proportion approximative pour Paris	Traitement	Indemnité de résidence à Paris
			Titulaires			
1re	29	17 —	12	Trois cinquièmes	12.000	3.000
2e	30	16 —	14	Moitié	10.000	2.000
3e	70	5 —	65	Un quatorzième	8.000	2.000
4e	[illegible]	7 (1) —	38	Un neuvième	6.000	2.000
			Maîtres de conférences			
1re	[illegible]	[illegible] 2 —	5 (3)	Cinq septièmes	5.500	1.500
2e	[illegible]	[illegible] —	11	Un tiers	5.000	1.000
3e	[illegible]	»	23	»	4.500	Pas de 3e classe à Paris

[illegible] le moyen de régulariser la situation des maîtres [illegible] cadre (au-dessous de 4.500 fr.).

[illegible] à Paris le même nombre de classes qu'en province, on est [illegible] les deux premières classes de maîtres de conférences [illegible] de titulaires. Une douzaine des maîtres de conférences ou [illegible] de Paris se trouveraient ainsi titularisés, ce qui n'offre [illegible] dans le système de la titularisation personnelle, où [illegible] vacance dans une classe entraîne un mouvement dans toutes les classes au dessous, sans distinction entre les classes de titulaires et celles de maîtres de conférences.

(1) Y compris un professeur adjoint actuel, dont le traitement est supérieur de mille francs, et qui toucherait ce supplément sous forme d'indemnité jusqu'à son passage dans la classe supérieure.

(2) Y compris deux maîtres de conférences dont le traitement resterait supérieur de 500 fr. au traitement normal jusqu'à leur passage dans la classe supérieure.

(3) Y compris un maître de conférences actuel à 6.000 fr., qui toucherait 500 fr. de supplément.

Il serait naturel, au moins dans les conditions actuelles de l'avancement, que les promotions au choix fussent réparties entre les professeurs de Paris et ceux de province proportionnellement au nombre relatif (indiqué au tableau) des Parisiens et des provinciaux de chaque classe.

L'avantage d'appartenir à l'Université de Paris est tellement important qu'il devrait être interdit de débuter à Paris. La 3e classe de maîtres de conférences serait entièrement provinciale.

Avec un tableau unique, et en appliquant le système de la titularisation personnelle, un professeur de province nommé à Paris conservera son traitement en y ajoutant l'indemnité de résidence. Si c'est un maître de conférences de 3e classe, il sera inscrit dans la 2e classe (pour ordre jusqu'à ce qu'il obtienne une promotion régulière), en bénéficiant seulement de l'indemnité de résidence de cette classe.

Notre tableau, comme les tableaux actuels, comprend les professeurs et maîtres de conférences rétribués sur les fonds des Universités. Le ministère devrait négocier avec les fondateurs de ces enseignements sur la base suivante : moyennant le versement dans les caisses de l'Etat d'une somme annuelle fixe, sorte de prime d'assurance, les promotions des professeurs et maîtres de conférences dits d'Université passeraient au compte de l'Etat.

La fusion que nous proposons, en un seul tableau, des quatre tableaux actuels du personnel, ne comporte aucun crédit nouveau, aucun changement dans les situations acquises, et peut être réalisée avec la plus grande facilité, du jour au lendemain. Elle aurait le très grand avantage de soustraire l'avancement aux caprices du hasard, de faciliter le passage d'une Faculté à une autre, et de rétablir l'égalité entre les Facultés des diverses Universités. Quant aux améliorations si urgentes proposées par la Commission extraparlementaire (doublement de la seconde classe des titulaires, etc.) et à la suppression ultérieure du pourcentage demandée par nos collègues de Nancy, il est bien évident que ces mesures s'appliqueraient aussi facilement à l'organisation nouvelle qu'à l'ancienne.

Les seuls arguments contre la titularisation personnelle qui m'aient été opposés par une des personnes les mieux à même de connaître la question, me paraissent d'une faiblesse extrême : « L'étranger ne comprendrait pas. On pourrait voir une Faculté sans un seul titulaire ». Si l'étranger en est encore à la conception moyenâgeuse des chaires magistrales, ce n'est pas une raison suffisante pour que nous y persévérions. L'étranger comprendrait fort bien une réforme si simple. Il y aurait plus de stabilité dans le personnel, puisqu'on avancerait normalement sur place et pas plus qu'aujourd'hui on ne verrait de Facultés composées entièrement de titulaires ou de maîtres de conférences, ce qui d'ailleurs n'a aucune espèce d'importance. Chaque Faculté conserverait exactement les enseignements qu'elle possède aujourd'hui et peu importe vraiment qu'ils soient donnés par des titulaires ou des chargés de cours, pourvu qu'ils soient bien donnés. Un titulariat vacant passerait au plus ancien ou au plus digne, sans qu'il eût besoin de se déplacer, et le jeune maître de conférences à qui le système actuel procure, au hasard des circonstances l'avantage d'un titulariat prématuré, attendrait patiemment, sur place aussi, l'avancement souhaité, qu'il saurait devoir venir à son heure.

L. Clédat.

ENQUÊTE

SUR LA

SPÉCIALISATION DES FACULTÉS DES LETTRES

(*Suite*) (1)

I. — Lettre de M. Ducros

Monsieur le rédacteur en chef,

Vous voulez bien me demander ce que nous pensons à Aix de la *Spécialisation des Facultés*; exactement ce qu'en pense M. Morillot dans l'excellente réponse qu'il vous a faite et que vous avez publiée dans votre numéro du 15 octobre.

Agréez mes meilleures salutations.

J. DUCROS,
Doyen de la Faculté des lettres d'Aix.

II. — Lettre de M. Loth

Mon cher collègue,

Que certains enseignements doivent être plus développés dans une Université plutôt que dans une autre, c'est non seulement légitime, mais désirable. Il va de soi également que tel enseignement peut être un luxe dans une Université et une nécessité dans une autre. Ce n'est pas là de la spécialisation. La spécialisation proprement dite des Universités me paraît la négation même de l'idée d'université. Quant à celle que propose M. Clédat, elle ne porte, en somme, que sur la préparation aux examens, et surtout à ce grand baccalauréat qu'on appelle l'agrégation. M. Clédat propose d'instituer en France un certain nombre de *fours* à agrégations. C'est singulièrement restreindre le rôle des universités et fausser l'esprit qui a dû présider à leur formation. Je me refuse à examiner cette question qui ne m'intéresse pas.

Bien à vous.

J. LOTH.

(1) Voir la *Revue* du 15 octobre et du 15 novembre 1908.

III. — Lettre de M. Desdevises du Dézert

Mon cher collègue,

Une Faculté des lettres comme celle de Clermont, qui compte seulement six chaires magistrales, n'a ni professeur de géographie, ni professeur de littérature anglaise, et n'a qu'un professeur de philosophie et qu'un professeur de littérature ancienne, est évidemment une Faculté embryonnaire, et l'on peut dire avec raison qu'un organisme aussi incomplet ne devrait pas subister. Nous ne conclurons pas cependant à sa suppression, mais à son développement et à son achèvement. Il n'y a pas trop d'Universités en France, il y a deux Universités oubliées par l'Etat et qui demandent à être complétées comme les autres. Voilà ici ce qui nous préoccupe et nous intéresse avant tout.

Quant à la spécialisation, les opinions peuvent varier sur ce sujet, suivant l'idée que l'on se fait de l'enseignement supérieur; j'avouerai, pour ma part, que je partage entièrement les idées de mon collègue de Caen, M. le doyen Lemercier, et que je ne pense pas plus de bien de l'agrégation que MM. Bourdon et Lapie.

J'aurais bien le droit de médire de l'agrégation, puisque je suis agrégé; je n'en abuserai cependant pas, j'en aurais trop long à conter, mais j'ai eu bien assez de la préparer jadis pour mon compte pendant un an, et j'aimerais mieux être magister de village que de me voir condamné à la préparer à perpétuité pour les autres. Si j'en avais le pouvoir, je ne supprimerais pourtant pas l'agrégation, parce qu'elle défend l'Université contre l'arbitraire des politiques, mais c'est la seule raison qui me fasse souhaiter son maintien. Un livre me paraît infiniment plus probant pour juger un homme qu'un concours où la mémoire, la chance et le goût personnel des juges joueront toujours un si grand rôle.

L'enseignement est pour moi l'enceinte sacrée réservée aux hommes laborieux et sages qui se vouent au culte de la science, sans arrière-pensée de lucre ou d'ambition. Ils ont choisi une si belle part que l'Etat ne leur doit, à mon avis, ni gros traitements, ni rubans, ni hochets, mais il leur doit la liberté, condition essentielle de la vie scientifique et suprême récompense de leur labeur; si bien que, quand il n'y aurait plus de liberté nulle part, l'enseignement supérieur devrait encore être libre ; car lui ôter la liberté, c'est lui ôter son âme.

Cette liberté, nous l'avons, pleine et entière, pour nos travaux personnels et nos cours publics.

Nous en avons été longtemps privés pour la préparation de nos élèves à la licence ; on nous imposait un programme, sur lequel les bureaux trouvaient souvent à gloser.

Nous en sommes encore privés toutes les fois que nous voulons préparer des candidats à un concours : nous avons devant nous un programme obligatoire, une méthode obligatoire — que nous devons le plus souvent deviner — et il s'agit d'apprendre aux malheureux candidats à parler au goût de cinq ou six messieurs, qui peuvent avoir chacun un goût différent — et très différent du nôtre.

On parle enfin de nous soumettre à des inspections, faites par des hommes, assurément fort estimables, mais que nous considérons comme nos pairs et auxquels nous refusons tout droit de nous imposer des idées qui ne seraient pas les nôtres. Soumis à nos chefs naturels, contrôlés par nos étudiants, par notre public, par nos lecteurs, par la critique, nous n'avons nul besoin d'un nouveau contrôle et nous avons droit à la liberté.

Veuillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

DESDEVISES DU DÉZERT,
Doyen de la Faculté des lettres de Clermont.

IV. — Note de M. Lefèvre

Il convient tout d'abord de rendre hommage aux excellentes intentions qu'a eues M. Clédat en proposant la réforme qu'il préconise. On ne saurait trop approuver l'idée de renforcer, là où elle a des chances de vie, la préparation à l'agrégation.

Le plan conçu sous le nom de « spécialisation des Facultés » est-il bien fait pour assurer l'exécution d'un tel dessein ? C'est une autre affaire, et ici le doute est permis.

Si la distinction entre « les enseignements généraux qu'il est de tra« dition de réunir dans toutes les Facultés » et « les spécialités », semble claire au premier aspect, il s'en faut de beaucoup qu'un examen attentif lui soit aussi favorable (1). Peut-être même, à y regarder de près, n'y a-t-il plus d'*enseignements généraux*, surtout depuis la dernière réforme de la licence.

Dans le cas où l'on croirait pouvoir passer outre à cette question préjudicielle, d'autres difficultés assez grosses se présenteront dès qu'il s'agira de dire à quels signes se reconnaît la vocation de telle Faculté ou, si l'on aime mieux, son adaptation à telle ou telle tâche. Aux moyens d'investigation suggérés par M. Clédat il a été fait déjà de sérieuses objections.

Non seulement le calcul du nombre d'heures affectées à chaque enseignement a appelé et appellera des rectifications (2), mais encore le principe de cette méthode a été formellement contesté (3). A côté de la question *combien*, observe M. Hauser, n'y a-t-il pas la question *comment ?*

Ajouterai-je qu'en tout ceci on a presque uniquement envisagé l'*offre* et peu ou point *la demande*. Or s'il est intéressant de savoir le nombre de leçons d'une certaine sorte inscrite par une Faculté sur son affiche, il ne serait pas moins expédient de connaître — avant de procéder aux spécialisations — quel auditoire ces leçons attirent et de quel profit elles lui sont.

Imaginons ces problèmes résolus. L'entente s'est faite sur un pro-

(1) N° du 15 novembre 1908, *Lettre de M. Lemercier*, 1°.
(2) N° du 15 octobre 1908, *Lettre de M. Morillot*, p. 344, n° 1 ; n° du 15 novembre 1908, *Lettre de M. Lemercier*, 5°.
(3) N° du 15 novembre 1908, *Lettre de M Hauser*, p. 343 ; n° du 15 novembre 1908, *Lettre de M. Radet*.

gramme de répartition des maîtres et des élèves entre les différents centres. Par quelles mesures va-t-on en assurer l'exécution ? M. Clédat a bien fait allusion à des « permutations volontaires » et à quelques créations « que le Parlement ne refuserait certainement pas ». Nous sera-t-il permis de dire que ces deux espérances sont bien optimistes et que les faits ne les confirmeraient probablement pas ?

Allons maintenant plus loin et supposons la réforme accomplie. Au lieu de voir, comme aujourd'hui, des professeurs venir volontairement en aide à ceux de leurs élèves qui sont candidats à l'agrégation, verra-t-on les maîtres devenir préparateurs attitrés au concours ? Les verra-t-on officiellement assujettis à une tâche dont il leur sera demandé compte et sur laquelle on les jugera ?

Au lieu de laisser les étudiants libres de choisir la Faculté qui leur paraît le mieux correspondre à leurs besoins de tout ordre et — dès qu'il s'agit de concours — aux intérêts de leur préparation, leur désignera-t-on d'office les villes, peut-être lointaines, hors desquelles il n'y aura pas pour eux de salut universitaire ? (1)

Les hypothèses que je viens d'envisager impliquent l'adoption du projet sur la spécialisation. Mais si ce projet rencontre des résistances de la part de certaines Universités, pourra-t-on, sans remanier dans un sens libéral la législation existante, venir à bout de ces oppositions ? Je ne le crois pas.

La perspective de devenir une école technique ne séduira pas, selon toute apparence, ceux qui pensent avec M. Steeg, rapporteur du budget de 1909, qu' « une Université qui se spécialise cesse d'être une Université » (2).

On nous répondra sans doute que certaines clientèles de candidats aux concours finiront par tomber, d'une manière ou d'une autre, dans la sphère d'attraction de telle ou telle Université et qu'ainsi la spécialisation (ou quelque chose qui y ressemble) tôt ou tard se trouvera faite.

Cette éventualité est, sans contredit, dans l'ordre des vraisemblances. Mais il y a bien de la différence entre ce qui résulte du jeu des lois naturelles et ce qui est plus ou moins artificiellement provoqué, et non seulement dans la *manière*, mais encore dans l'aspect final des choses.

Il importe à l'équité comme aussi à la valeur probante des expériences à faire que l'on ne puisse en suspecter les résultats et que rien n'y intervienne où l'on puisse apercevoir l'effet d'un décret du pouvoir ou d'un concert entre des groupes déjà engagés dans l'aventure en cours.

Cette préoccupation paraît dominer — et très légitimement — dans l'esprit de la plupart de ceux de nos collègues qui ont jusqu'à présent discuté la question de la spécialisation. Comment aurait-il pu en être autrement du reste ?

Nous n'irons pas réclamer nous-mêmes que l'on diminue notre indépendance. Nous souhaiterions plutôt une extension qu'une restriction de nos libertés.

G. Lefèvre,
Doyen de la Faculté des lettres de Lille.

(1) Bien des candidats qui ont hésité quelques semaines ou quelques mois entre l'agrégation de grammaire et l'agrégation des lettres auraient eu tout à perdre à la division du travail entre deux Facultés.

(2) *Rapport sur le budget de l'Instruction publique pour l'exercice* 1909, p. 21.

V. — Réponse à quelques objections

Quelques-uns de nos collègues se sont mépris sur le rôle que je réservais à l'Etat dans le système de la spécialisation des Facultés. A mon avis, rien ne doit être fait qui puisse porter atteinte à l'indépendance absolue des Facultés. Qu'elles commencent, comme le propose M. Morillot, par tâcher de compléter leurs enseignements généraux, c'est assurément leur droit. Ne se spécialiseraient que celles qui croiraient avoir intérêt à le faire et dans la mesure même et à l'heure qui leur conviendraient (1). Une fois leur décision prise, mais alors seulement, l'Etat interviendrait pour les aider ; car nous ne saurions trop protester contre la formule « et maintenant, débrouillez-vous ! » Je persiste à penser qu'après avoir créé les Universités, l'Etat n'a pas le droit de les abandonner à elles-mêmes avec des ressources insuffisantes, sous le fallacieux prétexte qu'il leur a donné l'autonomie.

M. Maurice Souriau semble ensuite relever une contradiction entre l'idée qui fait l'objet de cette discussion et les critiques formulées par les candidats au Conseil supérieur au moment de la dernière élection. S'il veut bien relire ma circulaire, il verra au contraire que l'idée en question y était formellement indiquée. Elle est d'ailleurs tout l'opposé d'un « système protectionniste » en faveur de quatre ou cinq « grosses » universités. L'idée de la spécialisation, mise en avant par M. Bouglé dans un article de la *Revue des Pyrénées*, reprise ensuite puis abandonnée par nos collègues de Caen, a été exclusivement conçue dans l'intérêt des Facultés à personnel restreint, mais nul ne songe à la leur imposer. Les « grosses » Facultés ne peuvent qu'y laisser, malgré elles ou de bonne grâce, une partie de leur clientèle. C'est ainsi que, par exemple, depuis que la Faculté de Grenoble s'est donné la spécialité de l'italien, la Faculté de Lyon lui envoie ses licenciés et certifiés d'italien, au lieu de les conserver deux ou trois ans de plus.

Des Facultés, même incomplètement outillées, peuvent faire recevoir des candidats à l'agrégation, elles n'y ont que plus de mérite, et je n'entends pas du tout qu'une Faculté *spécialisée* « s'interdise résolument et absolument » de préparer à l'agrégation, en dehors de sa spécialité, les répétiteurs et chargés de cours de son ressort.

M. Bourdon va nous reprocher encore de trop parler d'agrégation ; mais on y est bien obligé, puisque c'est la forme actuelle de l'examen d'aptitude professionnelle, forme très défectueuse, j'en conviens.

Je répondrai en terminant à une question que me pose M. Lemercier. Il se souvient du temps où il se plaignait avec moi des empiétements des rhétoriques supérieures de Paris, « ces petites Facultés, comme il les

(1) Le tableau que j'ai publié était uniquement destiné à faciliter leur choix. D'après ce tableau, la Faculté de Caen peut être considérée comme ayant déjà la spécialité de l'histoire, mais elle n'en use pas au delà du *diplôme*, car elle envoie ailleurs ses candidats à l'agrégation d'histoire, et c'est ce qui pouvait laisser supposer qu'elle ne se croyait pas encore pourvue de cette spécialité.

appelait, antichambres de la grande et l'unique ! » Depuis. il a changé d'avis ; je suppose cependant qu'il continue à demander, avec l'association du personnel enseignant des Facultés des lettres, la « décentralisation des rhétoriques supérieures ». Il va sans dire que les boursiers reçus au concours, si mal conçu que soit ce concours, ont donné des preuves suffisantes de culture générale. Pour les autres, les garanties que je voudrais leur demander ne diffèrent pas sensiblement de celles qu'avait imaginées, il y a deux ans, la Faculté de Caen. Dans son projet de réforme de la licence, qui comportait *trois* certificats à choisir sur une liste étendue, elle proposait de conférer le grade de *bachelier ès lettres* (en sortant du lycée, on est seulement *bachelier de l'enseignement secondaire*) aux jeunes gens munis d'*un* certificat, et elle exigeait de tous les candidats à l'enseignement l'un des deux certificats *généraux* de langues et littératures anciennes ou de langue et littérature française. La réforme s'est faite sur un autre plan, mais on vient d'y introduire une modification importante, on a scindé en deux parties la licence de langues vivantes. La partie « latin et français », avec quelques retouches, se prêterait assez au rôle de certificat général à imposer aux futurs professeurs, et on pourrait alors, avec avantage, alléger de la version latine les licences spéciales.

Quant à l'idée de laisser à *toute la liste* des boursiers le droit de choisir Paris, je ne pense pas qu'elle rencontre beaucoup d'adhérents. Ce serait la destruction de l'œuvre de Dumesnil et d'Albert Dumont, qui ont fait créer les bourses par les Chambres « principalement pour les Facultés des départements ». Ce serait le retour, à bref délai, aux Facultés des lettres du second empire. *Di omen avertant !*

L. Clédat.

*
* *

La Revue *terminera, dans son prochain numéro, la publication relative à la spécialisation des Facultés des lettres. Par conséquent nous prions nos collaborateurs de nous faire tenir au plus tôt les observations qu'ils auraient à présenter.*

Nous commencerons dans le même numéro la publication des communications relatives à l'agrégation de philosophie.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Distribution des prix de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon

La distribution des prix aux élèves de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon, des Ecoles municipales de Dessin et du Cours municipal de broderie, a eu lieu le jeudi 23 juillet, à 9 heures du matin, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine de cette ville.

La cérémonie était présidée par M. Charles Lutaud, préfet du Rhône, délégué de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. A ses côtés ont pris place : M. Herriot, maire de Lyon ; M. Edouard Millaud, sénateur, ancien ministre ; M. Auzière, premier président de la Cour d'appel ; M. Joubin, recteur de l'Académie ; M. Cacaud, secrétaire général de la préfecture, et d'autres notabilités lyonnaises.

M. Lutaud prit la parole le premier. Voici quelques extraits de son discours :

« Chez vous, l'œuvre lente et pour ainsi dire inconsciente des siècles a merveilleusement complété la matière première déjà si noble de vos paysages. On rend généralement justice à la majesté de vos fleuves, à l'ampleur de leurs courbes, au dessin harmonieux des collines qui les encadrent, mais on signale souvent la monotonie et l'uniformité des constructions de vos quais. Je proteste pour mon compte contre cette critique. Vos quais ne font que répéter, en les accusant, les caractères du paysage qui les surmonte.

« En dressant une gigantesque et double façade faite de hautes masses continues, l'architecture a donné aux lignes puissantes du fleuve un caractère éminemment décoratif en harmonie avec la sévérité et la grandeur du paysage. Dans un panorama comportant tant d'ampleur, tant de fierté titanesque, une de ces décorations rococo, telles qu'on les relève dans certaines villes allemandes, serait un contresens. Il ne s'accommoderait même pas de ces encorbellements, de ces enjolivures, de ces lignes fugitives moderne style dont les architectes catalans ont encombré les quartiers neufs de Barcelone. A un peuple laborieux et sévère qui s'est taillé un idéal conforme au paysage qui l'environne, il faut des lignes simples et grandioses, exemptes de toute mièvrerie. Ce qui frappe dans la vie de votre Rhône, c'est la continuité, la persévérance de sa puissance, de sa force, de sa rapidité. On a dit de lui qu'il était semblable à une splendide pièce de soie, mouvante, déployée, tendue, emportée

dans le mouvement d'un métier éternel. Il attire, il concentre, il hypnotise tous les regards : les digues qui l'enserrent doivent avoir la symétrie et la netteté qui conviennent à un tel spectacle. Toute la vallée du Rhône, d'ailleurs, conserve son caractère rude et héroïque jusqu'à ce qu'elle vienne se fondre dans les douceurs du Midi radieux...

« Existe-t-il une école lyonnaise ? Si par ce mot nous entendons la liste énumérative de tous les grands peintres auxquels Lyon a donné naissance, dont Lyon peut s'attribuer la gloire, nous tomberons facilement d'accord. Mais pour constituer ce qu'on appelle proprement en art une école, il faut des tendances communes, des principes communs, accompagnés de moyens d'expression déterminés. C'est ainsi que nous avons eu une école vénitienne et une école ombrienne, une école flamande et une école hollandaise, qui, pour être contiguës quant au territoire géographique, n'en étaient pas moins séparées par des différences esthétiques et plastiques très profondes. Or, je ne sais si j'ai bien regardé, mais je n'ai pas discerné dans l'histoire et dans le caractère de vos peintres une école nettement déterminée.

« J'y ai découvert plus et mieux. Alors qu'une école au sens exact et critique du mot aurait pu être composée uniquement d'artistes médiocres, sans grandeur et sans idéal, on aperçoit parmi vos peintres une série de grands, d'admirables artistes offrant même quelques individualités si puissantes et si originales qu'elles ont déterminé, dans la peinture générale, des directions innovatrices et impérieuses.

« Consolez-vous d'ailleurs de n'avoir pas d'école. Toutes les grandes provinces françaises sont logées à la même enseigne. J'ai administré quelque temps un pays qui est fier à juste titre de ses gloires artistiques : c'est la région toulousaine. Elle n'a pas d'école ! Elle a fait jaillir du même coup des flancs de son terroir : Jean-Paul Laurens et Henri Martin, c'est-à-dire les deux individualités placées aux pôles les plus opposés de la peinture.

« Si mon affirmation était exacte, et je vous saurais gré de la discuter, votre patriotisme local n'aurait pas à en souffrir, car vous placez bien plus haut le patriotisme national.

« Lyon a donné à la France artistique des forces vives de premier ordre, non pas seulement des soldats, mais encore des chefs, des stratégistes et des vainqueurs de premier plan. C'est un lot dont vous pouvez vous contenter, car peu de cités peuvent en revendiquer un semblable...

« Il me reste à dégager quelques lignes générales qui apparaissent avec une persistance inlassable dans l'effort artistique lyonnais. C'est celle du sentiment décoratif. Cette note décorative, on la retrouve à travers les siècles, comme un leit-motiv puissant, tantôt éclatant, tantôt atténué, mais jamais éteint. Dans le paysage, dans la scène historique, dans la fleur, dont on agrandit et dont on colore le ton avec emphase, partout apparaît le sens infaillible de la grande décoration.

« Et cette tendance obstinée découle de la magnificence du panorama de votre cité que nous célébrions au début et qui constitue elle-même une gigantesque fresque mouvante. Ce sentiment décoratif a trouvé son expression la plus haute et la plus parfaite dans Puvis de Chavannes et dans Borel. Si je n'ai pas cité jusqu'à cette minute le nom de ces deux grands artistes, c'est que je le réservais pour l'appliquer au couronnement de votre édifice esthétique.

« Vous connaissez mieux que moi la vie de Puvis de Chavannes et je ne voudrais pas commettre d'erreurs trop graves, quelqu'assuré que je sois d'obtenir de vous en cette matière une prompte et facile absolution. Mais je demeure convaincu, jusqu'à preuve du contraire, que Puvis de Chavannes a contracté le sentiment génial de la composition dans la contemplation des perspectives grandioses de vos quais et des silhouettes étagées de vos collines.

« Il n'est pas jusqu'à son atmosphère qui n'ait pu être empruntée à votre ciel. Les brumes légères, qui hantent vos fleuves, voilent de mystère les plans trop crus de vos perspectives et les imprègnent d'une mélancolie mélodieuse et élyséenne. Puvis de Chavannes personnifiait l'art, la science, la foi, en des figures à la fois réelles par leur attitude sculpturale et idéales par la transparence de leur forme. On trouve la même inspiration et les mêmes caractères dans le grand poète qui aima et qui habita Lyon, et dont M. Herriot nous a récemment analysé le génie, qui coula dans une forme plastiquement pure la philosophie et l'idéal, je veux parler de Sully-Prudhomme.

« M. Borel, dont j'ai prononcé le nom, est encore vivant, mais son œuvre est si détachée des passions et des contingences humaines qu'on en peut parler sans crainte et sans détour. Il s'est adonné à des sujets qui l'ont éloigné des tumultes et des agitations de notre époque ; pour beaucoup peut-être il est inconnu et je m'accuse tout le premier de l'avoir trop longtemps ignoré. Lui aussi a emprunté, me semble-t-il, à la terre lyonnaise le sentiment décoratif qui préside à la composition, à l'ordonnance pleine, harmonieuse, équilibrée des vastes sujets qu'il a traités. Ce sentiment décoratif, jeunes gens, vous le puiserez aux mêmes sources et avec la même intensité. Il maintiendra dans votre esprit et dans vos conceptions une envergure nécessaire, en même temps qu'il régularisera votre élan et votre vol. Si vous savez l'ajouter à une observation attentive et passionnée des phénomènes de notre vie sociale, vous aurez en mains les armes essentielles de la lutte et de la victoire. Il ne faut pas séparer votre vie de votre art, rester étranger à aucun des problèmes qui s'agitent autour de vous. Vous n'avez pas le droit de vous retirer, pour y vivre, dans d'artificielles tours d'ivoire. Il faut, après avoir conquis une éducation professionnelle rigoureuse, vous mêler au grand courant qui entraîne l'humanité.

« L'histoire nous enseigne que les floraisons d'art les plus merveilleuses sont écloses chaque fois que les artistes sont entrés au libre service d'une collectivité sociale, qu'ils se sont consacrés à la glorification d'une grande idée, directrice de cette collectivité.

« L'architecture égyptienne, la statuaire grecque, la peinture italienne ou hollandaise ont atteint leur plus haut degré de perfection, lorsque les artistes ont jeté dans le creuset, où bouillait l'âme de leur temps, toutes les ressources de leur génie.

« De même qu'au temps de Phidias et Praxitèle, nos luttes, nos souffrances, nos conquêtes doivent vous faire palpiter et par là éveiller vos énergies, provoquer les créations de vos cerveaux et de vos mains.

« L'art, ne cessons de le répéter, doit être social dans ses origines, dans son but, dans sa portée. Pour tout résoudre, pour tout créer, pour tout transformer, la liberté et la fraternité peuvent suffire. Elles suscitent nos efforts, nos luttes, nos espérances, nos fiertés, nos triomphes. Elles offrent

pour l'art un champ de création infini. Il semble que votre compatriote Tony Garnier en ait eu comme le pressentiment lorsqu'il envoyait de Rome, l'une des capitales de la beauté éternelle, un projet de cité industrielle tumultueuse et enfiévrée, conçue dans la paix sereine de la plus harmonieuse des sept collines. »

Après M. Lutaud, M. Cox, membre du Conseil d'administration de l'Ecole des Beaux-Arts, prononça un intéressant discours, qu'il termina par les conseils suivants adressés aux élèves :

« Vous, les plus jeunes, il faut que vous travailliez comme travaillaient les grands ancêtres du XIVe siècle italien, et vous irez d'autant plus rapidement vers une première émancipation que vous vous laisserez plus docilement guider par vos excellents maîtres.

« La seconde étape à parcourir est au contraire toute scientifique, et, ici, l'Ecole des Beaux-Arts vous fournira des ressources incomparables. Apprenez l'anatomie, la perspective, l'histoire, les éléments de l'architecture, la botanique. Visitez les musées, en commençant par celui qui, grâce à ses classements précieusement établis, résume si bien la perfection antique. Visitez le musée Saint-Pierre, non seulement ses collections de peinture et de sculpture, mais aussi ses collections de bibelots, qui vous permettront de faire d'utiles comparaisons des arts entre eux : art d'Orient, art d'Occident. N'oubliez pas le Muséum d'histoire naturelle, vous y trouverez les modèles les plus imprévus. Venez chez moi, au Musée des tissus, où est résumée l'expérience des siècles pour les arts décoratifs ; vous aurez aussi à y faire les constatations les plus variées sur les plus riches colorations, les plus délicats raffinements des tonalités.

« Mais à propos des musées, mes jeunes amis, je crois devoir vous mettre en garde contre certaines de vos admirations, quelque légitimes qu'elles soient. Il est des œuvres, parmi les plus belles, qui ne doivent pas être le départ d'une éducation. Admirez-les, certes, mais ne vous en imprégnez pas trop ; ne cherchez pas surtout à vous les adapter. Peut-être ne suis-je pas là de l'avis de tout le monde ; c'est avec conviction pourtant que je vous affirme que vous n'avez rien à prendre, actuellement du moins, chez ces immenses artistes qui semblent, pour ainsi dire, être des fins de race. Ceux qui furent les élèves et qui prétendirent être les continuateurs de Michel-Ange ont fait la décadence italienne. Son monstrueux génie a été la cause de la boursouflure de la fin du XVIe siècle. De tels sommets on ne peut que descendre. Pensez plutôt à la façon dont se sont éduqués ces maîtres.

« Ce même Michel-Ange avait d'abord commencé par englober dans son savoir toutes les études. Sa floraison dernière fut le fait de son immense labeur initial ; et il fut pour ainsi dire la résultante absolue de toute la science et du génie de la Renaissance.

« Mais, sans aller si haut chercher notre modèle, prenons à notre époque nos plus prestigieux artistes. Rodin, l'universel Rodin, avant de nous donner cet art de si puissante abréviation, avait débuté par des figures d'une précision telle qu'un jury officiel, pourtant éclairé, a pu croire être en face de parties moulées directement sur nature, et lui refusa pour cela la récompense qui lui était légitimement due. Avec les Bourgeois de Calais, succédant à son précieux Homme qui marche, il s'est envolé, épanoui dans sa géniale conception spéciale qui n'avait rien à voir avec ses débuts.

« Savez-vous l'histoire de ce maître incomparable, au pinceau lumineux, Albert Besnard ? Elevé sévèrement par une mère artiste elle-même, sa jeunesse de peintre fut éduquée par un austère disciple d'Ingres. Son prix de Rome, à vingt-quatre ans, est d'un classicisme absolument quelconque, l'œuvre seulement d'un bon jeune homme consciencieux : alors ce fut quatre ans de villa Médicis, puis de là en Angleterre et quelques retours à Paris où son âme ardente découvrait, dans ceux qu'on appelait les impressionnistes, les qualités imprécises si discutées qui devaient lui servir à lui, armé de toutes pièces, à échafauder sa maîtrise personnelle.

« Corot, le bon Corot, de charme si prenant, de poésie si vaporeuse, d'enveloppe si délicieusement ouatée, aux indéfinissables délicatesses nacrées, est, à ses débuts, sec et précis. Les rochers qu'il peint dans sa jeunesse sont faits comme par un peintre de natures mortes : il dissèque alors ses arbres feuille à feuille, attache leurs branches en pépiniériste. A quelle magistrale simplification ne devait-il pas, pourtant, arriver !

« Eh bien ! tous ces maîtres que je vénère et que j'admire, je les appellerais volontiers, malgré le peu de respect que semble comporter le mot : des gares terminus. Ils sont, certes, de merveilleux points d'arrivée, je ne les conseillerai jamais comme points de départ.

« Faites comme eux pourtant, soyez d'abord des sages, des consciencieux, des savants, ce sera la meilleure façon de vous envoler un jour à leur hauteur, grâce qu'en terminant je vous souhaite à tous et de tout cœur. »

Sur la gratuité de l'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire n'est pas gratuit en France. Doit-il l'être et comment, s'il l'était, devrait-il être organisé ? Telle est la question, que M. J. Wogue, professeur au lycée Buffon, a voulu résoudre dans un article publié par la *Grande Revue* au mois d'août 1908. Ce n'est pas la première fois que le problème de la gratuité de l'enseignement secondaire est posé, et ce ne sera probablement pas la dernière. Nous permettra-t-on d'en dire ici quelques mots et d'essayer de montrer combien les idées soutenues et la solution proposée par M. Wogue nous paraissent erronées et chimériques ?

M. J. Wogue est fort mécontent du recrutement actuel de notre enseignement secondaire : « Un bon recrutement d'écoliers, judicieux et rationnel, manque à l'enseignement secondaire ». S'il en est ainsi, c'est, dit-il, parce que cet enseignement n'est pas gratuit : « la gratuité absolue de l'enseignement, ajoute-t-il, forcera de changer la méthode (de ce recrutement) ». Mais un tel argument ne suffit pas pour démontrer la thèse de la gratuité, et M. J. Wogue invoque d'autres raisons.

D'abord des raisons historiques et philosophiques, si l'on peut dire. Les unes et les autres nous semblent bien faibles. Nous nous demandons même si M. J. Wogue n'interprète pas à faux certaines formules qu'il cite. « La gratuité de l'enseignement, écrit-il, est un dogme républicain... Depuis un siècle, ce dogme a eu de nombreux fidèles, et même parmi les

modérés. C'est Guizot qui déclare en 1836 que « l'enseignement public est un service public ». C'est M. Ribot qui écrit : « L'instruction publique à tous les degrés est une charge d'Etat ». M. J. Wogue paraît croire que *service public* et *service gratuit* sont deux termes synonymes, que toute charge d'Etat doit être par là même gratuite. C'est une erreur. Les postes et télégraphes sont un service public : il ne s'ensuit pas que le port des lettres et la transmission des télégrammes soient gratuits : on peut concevoir que les chemins de fer deviennent en France un service public, mais ce ne sera pas une raison pour que les voyageurs et les marchandises soient transportés gratuitement. L'expression de M. Ribot prête davantage à discussion : cependant, qui dit « charge d'Etat » ne dit pas forcément « gratuité pour le citoyen ». Mais ici il faudrait connaître le contexte pour bien saisir la pensée de l'écrivain.

M. J. Wogue s'étonne de voir l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur gratuits, tandis que l'enseignement secondaire est payant : « En haut et en bas l'Etat a des pupilles : au milieu, il a des clients. Cette différence de traitement est malaisée à comprendre. » Mais non, cette différence de traitement n'est pas malaisée à comprendre. Il suffit d'examiner les faits pour en saisir la raison. L'enseignement primaire est gratuit parce qu'il est obligatoire et il ne l'est que depuis qu'il est obligatoire. Obligation et gratuité sont deux termes inséparables. Puisque la loi exige de tous les pères de famille qu'ils envoient leurs enfants à l'école primaire pendant plusieurs années, il est nécessaire que l'Etat leur fournisse des écoles gratuites. Quant à l'enseignement supérieur, la question est moins simple. En principe, l'enseignement supérieur est gratuit, parce que les cours des Facultés et de certains grands établissements, tels que le Collège de France, l'Ecole des Hautes-études, sont publics. Ici la gratuité s'explique par la publicité, comme dans l'enseignement primaire elle s'explique par l'obligation. Et cela est si vrai que la gratuité de l'enseignement supérieur cesse d'être complète, absolue, là où les cours, conférences, travaux pratiques ne sont plus entièrement ouverts au public. M. J. Wogue déclare négliger un droit dérisoire d'immatriculation : d'abord il y a d'autres droits que celui-là, et ces droits ne paraissent nullement dérisoires à ceux qui sont chargés d'établir le budget des universités. En outre l'enseignement supérieur français n'est pas tout dans les universités et grandes écoles publiques ; on doit, pour être juste, y rattacher maintes écoles spéciales, telles que l'Ecole Normale, l'Ecole Polytechnique. l'Ecole de Saint-Cyr, l'Ecole Navale, l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, etc. De ces écoles, seule l'Ecole Normale Supérieure est gratuite ; dans toutes les autres, l'enseignement est payant, sauf pour un certain nombre de boursiers. Or il est remarquable que dans aucune de ces écoles les cours ne sont publics. Donc la gratuité n'existe en général dans l'enseignement supérieur que là où cet enseignement est ouvert au public sans distinction de grades ni de titres. Publicité et gratuité sont ici deux termes corrélatifs, comme le sont dans l'enseignement primaire obligation et gratuité.

Un autre argument de M. J. Wogue en faveur de la gratuité de l'enseignement secondaire est celui-ci : « Il y a quelque chose de choquant à voir les connaissances humaines devenues objet de trafic et débitées, dans les manufactures nationales, comme le tabac et les allumettes ». Ah ! vraiment ! Mais quand c'est un professeur qui dans sa chaire les

débite, ces connaissances humaines, aux élèves confiés à ses soins, vous ne trouvez pas choquant qu'il soit payé par l'Etat ! Vous consentez qu'elles soient objet de trafic pour ceux qui les donnent, et vous ne voulez point qu'elles le soient pour ceux qui les reçoivent. Permettez-moi de vous faire observer que vous n'êtes guère conséquent avec vous-même.

Mais, au fond, nous ne sommes pas bien sûrs que M. Wogue tienne beaucoup à ces arguments-là. S'il critique avec tant de vivacité l'organisation actuelle de l'enseignement secondaire, c'est surtout pour des raisons sociales et politiques ; c'est, en un mot, parce qu'il est *bourgeois*. « Ce qui est regrettable, c'est que l'université secondaire... suive trop complaisamment les caprices de la *bourgeoisie*. C'est la pression *bourgeoise* qui a entraîné d'abord la décadence de l'enseignement littéraire..., puis la création de l'enseignement moderne..., puis la décadence rapide de cet enseignement..., et enfin l'émiettement du plan d'études actuel... Jadis il n'y avait pas d'inconvénient à se montrer large pour l'admission des élèves au lycée, quand la *bourgeoisie* avait des idées nobles... » Tarte à la crème ! allait répétant un personnage de Molière bien connu. C'est la faute des *bourgeois*, de la *bourgeoisie !* vont répétant beaucoup de nos réformateurs modernes. Il est plus rapide et plus facile de décocher à des adversaires l'épithète de *bourgeois* que de donner de bonnes raisons. Et puis il faudrait définir ce qu'on entend par un *bourgeois*, par la *bourgeoisie*. D'ailleurs, c'est M. Wogue lui-même qui nous fournit la réponse topique à lui faire. Répondant à une objection de M. Séailles, il écrit : « Qu'est-ce donc que le prolétariat ? Où commence-t-il ? Où finit-il ? Il y a dans la classe dite aisée bien des misères secrètes, et dans le soi-disant prolétariat il y a des ouvriers qui gagnent quinze francs par jour ». A notre tour, nous dirons à M. Wogue : « Qu'est-ce donc que la bourgeoisie ? Où commence-t-elle ? Où finit-elle ? A quoi distinguez-vous un bourgeois d'un autre citoyen qui ne l'est pas ? Est-ce à son revenu annuel, à la nature et à la tournure de ses idées, à la coupe de ses vêtements ? Qu'appelez-vous la classe bourgeoise ? Une définition, s'il vous plaît ? » M. Wogue se montre agacé, se déclare indigné de ce qu'il appelle l'ingérence des parents dans l'enseignement secondaire, « l'influence abusive exercée par une clientèle incompétente et tracassière sur la marche des études. » Il affirme, qu'en raison de cette ingérence, qu'à cause de cette influence, les professeurs ne sont point libres dans leurs domaines respectifs. Après avoir fait allusion à l'affaire Thalamas, il ajoute : « La littérature elle-même, qu'on pourrait croire à l'abri des tempêtes, choque parfois des susceptibilités ombrageuses. Il fut donné un jour, dans un établissement d'enseignement secondaire, un sujet de composition française emprunté à un conte de Diderot qui plaisantait les médecins. Le père d'un des élèves était médecin. Il fut froissé. Il se plaignit. Le rectorat fit une enquête, et après vérification lança une circulaire qui interdisait de traiter en classe des sujets offensants pour une profession ».

M. Wogue cite cet incident comme une manifestation de l'esprit *bourgeois*, qui inspire, d'après lui, l'enseignement secondaire actuel. Pense-t-il que les ouvriers, dont les enfants vont à l'école primaire gratuite, se tiendraient cois si des instituteurs ou des institutrices s'avisaient « de traiter en classe des sujets offensants » pour tel ou tel métier manuel ? Il n'y a dans les épisodes rapportés ou signalés par M. Wogue ni « pression bourgeoise », ni « ingérence encombrante », ni « influence abusive »,

ni « récriminations peu fondées » ; il y a tout simplement un rappel, rarement nécessaire d'ailleurs, au bon goût, au tact, à la mesure. Et nous n'affirmerions pas que des incidents analogues n'ont jamais eu lieu dans l'enseignement primaire gratuit !

Les critiques de principe que M. Wogue adresse à notre enseignement secondaire actuel nous paraissent donc bien faibles. Il n'y a point d'assimilation à établir, au point de vue de la gratuité, entre l'enseignement secondaire d'une part, l'enseignement primaire et supérieur d'autre part; ce n'est pas parce que l'enseignement secondaire n'est pas gratuit qu'il est imparfait, qu'il a traversé et qu'il traverse encore des crises assez graves.

Cette gratuité, que M. Wogue considère comme le remède à la plupart des maux dont souffre cet enseignement, dans quelles limites et sous quelles conditions l'appliquerait-il ? Ce n'est pas la gratuité de *tout* l'enseignement secondaire qu'il demande. « Dans le régime futur des lycées, tel que je le conçois, les frais d'externat simple, ou, si on le préfère, les frais d'études seront seuls abolis ». Quant à l'externat surveillé, à la demi-pension, à la pension complète, M. Wogue reconnaît que les frais doivent, du moins en principe, en incomber aux familles. Même dans ces limites restreintes, M. Wogue n'ouvre pas à tout le monde indifféremment le lycée gratuit : « Ce serait folie qu'on pût entrer au lycée comme au moulin. Une sélection est indispensable. Dans la situation actuelle, la règle est le paiement des frais d'études; la bourse est l'exception. Dans la situation nouvelle, la bourse serait la règle ». M. Wogue n'admet point qu'à cette règle il puisse y avoir des exceptions : « Le maintien d'une clientèle payante serait une lourde faute ». Toutes les places disponibles dans les lycées de l'Etat seraient données gratuitement, après concours. Les candidats admis ne garderaient qu'un an le bénéfice assuré de leur bourse ; pour passer dans la classe supérieure, il leur faudrait ou réunir au moins la moyenne des notes à la fin du deuxième trimestre ou dans le cas contraire subir le concours des bourses dans la série afférente à cette classe supérieure. Ainsi, dans la pensée de M. Wogue, l'enseignement secondaire donné par l'Etat serait attribué comme une récompense aux candidats classés les premiers dans une série de concours.

L'idée est ingénieuse en apparence ; à qui l'examine de loin, elle peut sembler démocratique. En réalité le système est injuste et ne répond nullement aux besoins de la vraie démocratie, de celle qui travaille et qui a besoin de travailler.

Le système est injuste, parce qu'il fait dépendre tout l'avenir d'un enfant des aléas inévitables d'un ou de plusieurs concours. L'enseignement secondaire public sera fermé, impitoyablement interdit à tout enfant qui entre dix et seize ou dix-sept ans n'aura pas réussi dans l'une ou l'autre des six séries de concours de bourses que M. Wogue propose d'instituer. Mais ce serait créer en France le pire des mandarinats ! M. Wogue affirme que « la multiplicité des échecs démontrerait au candidat lui-même son inaptitude incontestable à l'enseignement du lycée ». Mais ignore-t-il donc ce que tout le monde sait et répète depuis longtemps, à savoir que chez beaucoup d'enfants et de jeunes gens, le profit réel de l'enseignement secondaire qu'ils reçoivent est d'abord dissimulé ? Ils semblent indolents, paresseux, inattentifs pendant leurs années de classe ; c'est plus tard seulement que les germes déposés dans leur esprit

fructifient. Et d'autre part, puisque M. Wogue s'intéresse surtout aux enfants pauvres qui, d'après lui, dans le système actuel n'ont pas accès à l'enseignement secondaire public, croit-il que ces enfants pauvres pourront affronter ces concours à plusieurs reprises ? Pour ceux-là, son système n'apporte aucun avantage ; pour ceux, dont les parents ont les ressources nécessaires, il est profondément injuste, parce qu'il ne leur permet pas d'acquérir à leurs frais, dans un établissement public, cet enseignement secondaire dont il est insensé de dire d'avance qu'ils ne tireront aucun profit. A moins que M. Wogue ne veuille réserver cette clientèle à des établissements libres ! Mais le remède serait ici pire que le mal ; car il créerait dans l'enseignement secondaire une double série de lycées, les lycées payants et les lycées gratuits. Il suffit de formuler cette hypothèse, pour en montrer immédiatement les funestes conséquences. A propos de l'organisation actuelle, M. Wogue rappelle le discours de Waldeck-Rousseau sur les « deux France » ; ce danger serait encore plus redoutable. Il est vrai que M. Wogue raisonne peut-être dans l'hypothèse du monopole de l'enseignement secondaire. Mais il n'en souffle mot, et ce n'est pas là une des lacunes les moins graves de son système.

En outre le système proposé ne nous paraît répondre en aucune façon aux besoins de la démocratie. Il ne s'agit pas ici de raisonner *a priori*. Il faut se mettre en face des réalités concrètes, des réalités surtout économiques et sociales.

Voici un enfant d'origine modeste, fils de paysan, fils d'ouvrier ou d'employé peu fortuné. Il a fait preuve à l'école primaire d'intelligence, de goût pour le travail. Dans le système de M. Wogue, on l'engagera vivement à poursuivre ses études, à entrer dans un lycée. Admettons qu'il réussisse du premier coup au concours des bourses ; que, pendant les six ou sept ans que dure l'enseignement secondaire, il n'éprouve aucun échec, ne subisse aucun retard, en un mot qu'il ne cesse de réunir les conditions les plus favorables. Ses classes terminées, que fera-t-il ? Evidemment il aura des ambitions, et ces ambitions seront légitimes. Il voudra suivre une carrière libérale, être officier, professeur, avocat, médecin ; s'il préfère entrer dans l'industrie ou le commerce, ce ne sera pas pour débuter comme ouvrier ou comme garçon de magasin. Il faudra donc qu'il continue ses études pendant deux ou plusieurs années encore, soit dans une grande école où il sera entré par concours, soit dans une faculté de droit, de médecine, des lettres, ou des sciences. Il lui sera impossible de subvenir à ses propres besoins avant 22 ou 23 ans, à plus forte raison d'aider ses parents. Bien au contraire, malgré le lycée gratuit, même si pendant toutes ses années d'enseignement secondaire à la gratuité des frais d'études vient s'ajouter une bourse complète d'internat, il imposera à ses parents des sacrifices peut être fort lourds. Car il ne faut pas se laisser tromper par ce grand mot de gratuité. Pour des parents peu fortunés, la gratuité de l'enseignement secondaire sera un véritable leurre, une occasion de dépenses prolongées. Fournirez-vous gratuitement aux élèves des lycées tout ce dont ils ont besoin pour travailler, livres, fournitures scolaires, etc.? Leur allouerez-vous, quand ils atteindront seize ou dix-huit ans, ce qu'on appelle couramment l'argent de poche ? Ignorez-vous donc, d'autre part, que le plus vif désir de ces parents, ouvriers, paysans ou petits employés, est de voir leurs enfants commencer à *gagner* ? Et ce désir est bien naturel, si l'on songe aux difficultés de

leur existence. A peine ose-t-on les blâmer de les retirer de l'école primaire, le certificat d'étude une fois conquis. Déjà, dans le système actuel, certaines bourses, attribuées à des enfants de cette catégorie, leur ont été plutôt funestes. Elles les ont menés à des situations lamentables ; elles en ont fait des répétiteurs aigris, des médecins sans clientèle, des avocats sans causes, des clercs de notaires ou d'avoués sans avenir, des commis de pharmacie sans espoir d'une situation meilleure, que sais-je encore ? N'eût-il pas mieux valu pour eux, être dirigés résolument, après l'école primaire élémentaire ou supérieure, vers les champs, vers l'usine, ou vers le magasin ? Et vous voulez multiplier de pareilles expériences ? De ce qui, en raison du petit nombre des bourses, est encore relativement rare, vous voulez faire presque la règle ! Quel aveuglement ! Sans doute il est regrettable qu'un fils de famille aisée, inintelligent ou paresseux, puisse, grâce à l'argent dont ses parents disposent, se traîner lamentablement pendant plusieurs années sur les bancs du lycée. Il est beaucoup plus grave de dévoyer, de déclasser, en les leurrant d'espoirs souvent trompeurs, les fils de nos paysans et de nos ouvriers. Si l'on veut leur donner une instruction plus complète et plus élevée, c'est vers l'enseignement primaire supérieur ou vers l'enseignement technique qu'il faut les diriger, au lieu de les attirer dans les lycées par l'appât décevant d'une gratuité beaucoup plus apparente que réelle.

Est-ce à dire qu'il n'y aurait pas un meilleur parti à tirer de notre système actuel ? Ce n'est pas notre pensée. M. Wogue parle dans son article d' « enfants pauvres, qui seraient, par leur intelligence, l'honneur des professions intellectuelles, et qui sont des forces perdues dans les professions manuelles ». Il y aurait bien des réserves à faire sur cette affirmation abstraite ; mais acceptons la. Admettons qu'il y ait quelque réforme à faire sur ce point. Il suffira, pour remédier à cet inconvénient, de mieux distribuer dans la pratique les bourses dont l'Etat, les départements, les municipalités disposent. C'est affaire d'application. Mais de nos jours on a une tendance étrange à vouloir, pour améliorer un détail pratique, bouleverser de fond en comble tout le système de notre éducation. On agit à peu près comme un propriétaire, qui jetterait sa maison à bas pour y réparer une cheminée qui fume. J. Toutain.

Ecole commerciale de la rive gauche (1)

But et organisation. — En fondant une école commerciale près de la gare Montparnasse, la Chambre de commerce de Paris a voulu mettre à la disposition des familles qui habitent la rive gauche ou la banlieue un établissement destiné, comme l'école commerciale de l'avenue Trudaine, à donner l'enseignement spécial nécessaire aux diverses carrières du commerce, de l'industrie, de la Banque.

L'école comprend des cours normaux et des cours préparatoires.

Cours normaux. — La durée des études est de 4 années. Les élèves

(1) Fondée en 1908, rue Armand-Moisant (22, boulevard de Vaugirard) XVe arr., près la gare Montparnasse.

sont classés dans l'une des quatre années, suivant leur âge et leur degré d'instruction.

L'âge d'admission en première année est de 12 à 13 ans. Les élèves sont reçus dans les cours normaux jusqu'à 17 ans.

Cours préparatoires. — Les cours préparatoires, comprenant trois divisions, permettent de recevoir les enfants trop jeunes ou trop peu avancés pour suivre avec fruit les cours normaux. Les élèves y sont admis de 8 à 13 ans ; des salles de classes, une cour de récréation et un préau couvert leur sont spécialement réservés.

Le règlement des cours préparatoires est plus doux et mieux approprié à tous les besoins du jeune âge (1).

L'Ecole des sciences politiques et économiques de Londres

L'Ecole des sciences politiques et économiques de Londres, rattachée à l'Université de cette ville, a ouvert ses portes pour l'année scolaire 1908-1909 le 5 octobre dernier.

Parmi les cours professés dans les diverses sections de cette école, nous citerons :

A. Sciences économiques (statistique comprise)

Éléments de la science économique, par M. Cannon.
Méthodes et applications de la statistique, par M. Bowley.

B. Sciences politiques et administration publique

Histoire des idées politiques, par M. Dickinson.
Etude analytique des fonctions gouvernementales, par M. Wallas.
La Constitution anglaise, par M. Lees Smith.

C. Histoire économique et politique

Les sources de l'histoire économique du moyen âge, par M. Hall.
Les progrès de l'industrie anglaise, étudiés spécialement après 1760, par M. Knowles.
La coopération dans les principaux pays d'Europe, par M. Fay.

D. Droit

Droit commercial, par MM. Wright et Manson.
Droit industriel, par M. Wright.
Droit constitutionnel, par M. Morgan.
Droit international, par M. Oppenheim.

(1) Le programme détaillé des conditions d'admission sera adressé à toute personne qui en fera la demande au directeur de l'Ecole, rue Armand-Moisant.

E. Géographie

Etude historique de la carte d'Europe, par M. Mackinder.
Géographie historique moderne : l'Amériqae du Nord, par M. Sargent.

F. Sociologie

Les races indigènes de l'empire britannique, par M. Haddon.
Les institutions sociales, par M. Westermarck.
L'évolution sociale, par M. Hobhouse.

G. Commerce et industrie

Le commerce extérieur de l'Angleterre, spécialement avec la Chine, le Japon et l'Extrême-Orient, par M. Sargent.

Les sections H, K, L, M, sont respectivement intitulées : Comptabilité t affaires ; Banque ; Transports ; Service des Bibliothèques.

femmes dans les universités de l'étranger (1908)

versité de Berlin vient d'immatriculer cette année ses premières . Le ministère de Prusse a accordé aux femmes, après de lon- ıs, le droit de se faire inscrire comme étudiantes régulières l'étudiants. Les postulantes doivent être pourvues, naturel- ertificat de maturité tout comme leurs « commilitones »

« magnificus », assisté du juge universitaire, a donc reçu nt « ces dames », à la tête desquelles se trouvait la fille storien de l'Eglise, Adolphe Harnack. En galant maître de ..., il leur a fait savoir qu'elles étaient désormais non plus les invitées, mais les filles de la grande famille académique. Cette adoption marquait, dit-il, un moment important dans l'histoire de l'Université. Et cordialement, il a procédé au « shakehand » traditionnel qui, en Allemagne, accompagne l'immatriculation.

En Russie, au contraire, on juge en haut lieu que les femmes encombrent illégalement les universités. Autonomes, celles-ci les admettaient en qualité d' « auditrices », en attendant, espérait-on, qu'une mesure légale nouvelle en fît des « étudiantes régulières ». Au lieu de ce pas en avant, le ministre de l'Instruction publique est revenu en arrière; il a décrété purement et simplement leur exclusion. C'était trop de brutalité, même à l'avis des feuilles réactionnaires. La question fut donc renvoyée au Conseil des ministres qui devait en délibérer à propos du budget. Or, le Conseil a tourné la difficulté par un de ces subterfuges dont il a le secret. Puisque les universités sont autonomes et qu'il plaît aux professeurs d'admettre les femmes à leur enseignement, soit. Mais comme d'autre part, la loi réserve les cours réguliers aux étudiants hommes, que les universités et les professeurs organisent pour les étu-

diantes des cours parallèles aux heures où les locaux ne sont pas occupés par les étudiants. C'est d'une ironie comique de condamner les universités russes à un luxe de dédoublement que seule une protégée de Carnegie pourrait s'offrir, à condition, toutefois, que le sens pratique ne la retînt pas d'un semblable gaspillage. S'attendre à ce que les étudiants fassent les frais de ce dédoublement, est encore moins possible. Il y a dans l'Université et à l'institut polytechnique de Tomsk des étudiants hommes et femmes qui gagnent leur vie comme scribes, chantres, maîtres de musique et de danse, coiffeurs, ou qui tiennent des boutiques, des restaurants, des boulangeries, etc.

Le paradis des étudiantes est évidemment l'Amérique du Nord. Non seulement il y a dans toutes les universités des Etats-Unis des professeurs femmes à côté des professeurs hommes, mais il y a huit universités de femmes — dont Bryn Mawr College est la plus célèbre — où le chef suprême est une « présidente » qui commande à des professeurs du sexe fort.

V. H. FRIEDEL.

Institut de Florence : année scolaire 1908-09

ADMINISTRATION : *Directeur*, M. Julien Luchaire, professeur à l'Université de Grenoble ; *Secrétaire général*, M. Ettore Levi-Malvano, docteur ès lettres ; *Bibliothèque :* la bibliothèque est ouverte tous les jours, sauf les jours fériés, de 3 à 6 heures, aux personnes munies d'une autorisation régulière.

ENSEIGNEMENT : **I. Section de Lettres italiennes.** — *Sciences auxiliaires de l'histoire de la littérature italienne* ; M. Levi-Malvano. Le mardi, à 3 heures. — *L'Italie d'aujourd'hui : Questions économiques et morales* ; M. Andriulli, docteur ès lettres. Le vendredi, à 3 heures. — *Exercices préparatoires aux examens et concours de langue italienne en France* ; M. Levi-Malvano. Le mercredi, à 3 heures. — *Travaux pratiques d'histoire comparée des langues et littératures françaises et italiennes* ; M. Maugain. Le jeudi, à 9 heures.

II. Section d'Histoire de l'art.— *Conférences sur l'histoire de l'art français* ; MM. E. Bertaux, professeur à l'Université de Lyon : André Michel, conservateur des musées nationaux ; Petit-Dutaillis, recteur de l'Académie de Grenoble ; Marcel Reymond, etc. La date des conférences sera publiée ultérieurement. — *Éléments de l'histoire des arts décoratifs en Italie* ; M. Gustave Soulier, directeur des travaux d'histoire de l'art. Le samedi, à 3 heures.

III. Section de Lettres françaises (Enseignement pratique et rationnel du français préparatoire aux cours de Grenoble, suivant les méthodes employées à cette Université). — Cours. A *: Commentaires d'écrivains français modernes* ; M. Maugain, professeur agrégé, directeur des cours de français à l'Institut. Les lundis et jeudis, de 3 à 4 heures. Cours B : *Exercices pratiques de traduction et conversation, cours supérieur*, M. Maugain. Les mardis et vendredis, de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Cours C :

Exercices pratiques de traduction et conversation, cours élémentaire ; M. Ronzy, professeur agrégé. Les mercredis et samedis, de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2 ; *Exercices de lecture et de prononciation* ; M. Ronzy. Les lundis, mardis, mercredis et samedis, à 4 h. 1/4. M. Th. Rosset, professeur de philologie française moderne à la Faculté des lettres de Grenoble, fera, dans la première semaine du mois de novembre, les deux conférences ci-après : *Mardi 3 novembre, à 5 h. 1/2.* Les méthodes expérimentales dans l'étude de la parole ; *jeudi 5 novembre à 5 h. 1/2.* L'enseignement pratique de la prononciation.

IVe section. — L'office interuniversitaire ; le bureau d'informations littéraires et scientifiques ; l'office des traductions sont ouverts les lundis et vendredis, de 10 heures à midi.

Université de Sofia (Bulgarie)

Fondée en 1888 sous le nom d'*Ecole supérieure*, puis transformée en *Université* et dotée de son statut organique par la loi du 16 février 1907, l'Université de Sofia comprend actuellement trois Facultés : *la Faculté historico-philologique, la Faculté physico-mathématique, la Faculté de droit.* Le recteur en est M. Raïkov ; les doyens des trois facultés sont MM. Gheorgov, professeur de philosophie (Faculté historico-philologique) ; Sourev, professeur de géométrie (Faculté physico-mathématique) ; et Popovilicv, professeur de droit international (Faculté de droit).

La *Faculté historico-philologique* compte, comme instituts scientifiques : un séminaire et cabinet de philosophie ; un séminaire et laboratoire de pédagogie ; un séminaire historique ; un institut géographique ; un séminaire slave.

La *Faculté physico-mathématique* possède : un cabinet de mathématiques ; un institut physique ; un observatoire astronomique ; un institut chimique ; un institut minéralo-géologique ; un institut zoologique ; un institut botanique.

A la *Faculté de droit* sont rattachés : un séminaire des sciences économiques ; un séminaire juridique et un musée criminel.

L'Université tout entière se complète par une bibliothèque et une station météorologique.

Le programme des cours de l'Université de Sofia pour le semestre d'hiver de l'année scolaire 1908-1909 vient d'être publié. Voici les principaux sujets traités par les professeurs des trois Facultés :

I. — Faculté historico-philologique

Philosophie : Kant, Fichte, Schelling et Hegel (prof. Ghéorgov).
Pédagogie : Histoire de la pédagogie (prof. Noïkov) ; Histoire de l'éducation en Bulgarie (prof. Noïkov).
Histoire : Histoire de l'Hellénisme (prof. Katsarov) ; La Bulgarie du XIe et du XIIe siècles (prof. Zlatarski) : Histoire de la Serbie (prof. Zlatarski) ; L'Angleterre du XVIIe siècle (prof. Agoura) ; La Révolution française (prof. Agoura).

Géographie : Géographie de la Bulgarie (prof. Ichirkov).
Archéologie : Archéologie romaine (prof. Dobrusky).
Langues slaves : Grammaire comparée des langues slaves (prof. Milétitch) ; Phonétique et morphologie de l'ancienne langue bulgare (prof. Milétitch) ; Histoire de la langue bulgare (prof. Tsonev).
Littérature ancienne : Littérature et civilisation de l'Inde ancienne (prof. Arnaoudov) ; Origine et développement de la poésie grecque (prof. Balabanov).
Langues étrangères : Langue française (prof. Ivanov) ; Langue allemande (prof. Dimitrov) ; Langue anglaise (prof. Stéphanov).

II. — Faculté physico-mathématique

Sciences mathématiques : Analyse supérieure (prof. E. Ivanov) ; Principes des mathématiques supérieures (prof. Tintérov) ; Géométrie analytique (prof. Sourek) ; Théorie des équations algébriques (prof. Ganev) ; Mécanique analytique (prof. Ganev) ; Astronomie (prof. Batchévarov).
Sciences physiques et chimiques : Séances de laboratoire (MM. Vajarov, Tchavdarov, Peutchev, assistants) ; Chimie inorganique : métalloïdes (prof. Dobrev) ; Chimie organique (prof. N. Raïkov) ; Technologie chimique des matières textiles (prof. Kolouchki).
Sciences naturelles : Géologie stratigraphique en rapport avec la géologie de la Bulgarie (prof. Zlatarshi) ; Pétrographie générale (prof. Bontchev) ; Anatomie comparée des vertébrés (prof. Yourinitch) ; Anatomie des invertébrés (prof. Chichkov) ; Physiologie végétale (prof. Petkov) ; Anthropologie (prof. Ghéorgiev).

III. — Faculté dé droit

Théorie générale du droit (prof. Ganev) ; Histoire du droit bulgare ancien (prof. Bobtchev) ; Droit public général (prof. Kyrov) ; Droit administratif (prof. Kyrov) ; Economie politique (prof. Danaïlov) ; Droit civil (prof. Fadenhecht) ; Procédure civile (prof. Abrachev) ; Droit pénal ; procédure pénale (prof. Mollov) : Droit des gens (prof. Popoviliev) ; Médecine légale (prof. Vatev).

Société d'enseignement superieur. — La *Société* prie MM. les recteurs, doyens et professeurs de vouloir bien adresser à la Rédaction de la Revue les réponses aux questions suivantes :

1° *Quelles sont les créations qui ont été faites dans l'Université en vue de l'enseignement technique ?*
2° *Quels résultats ont été obtenus ?*
3° *Que se propose-t-elle de faire dans l'avenir ?*

Ces réponses seront l'objet d'un rapport dont les conclusions seront discutées pendant l'année scolaire.

Nous rappelons à nos correspondants que nous allons commencer la publication de l'enquête. Il y a donc urgence à nous envoyer les renseignements qui ne nous auraient pas encore été transmis.

Anomalies dans l'exonération des frais d'études pour l'enseignement secondaire (1)

Les fonctionnaires de l'enseignement *supérieur* n'ont *aucun droit,* pour leurs enfants, à l'exonération des frais d'études dans l'enseignement secondaire. Un grand nombre d'entre eux ont cependant des traitements faibles.

Un professeur *de collège* a droit (*presque toujours*), à l'exonération des frais d'études, pour ses enfants, *dans les collèges* (garçons ou filles), conformément aux traités conclus entre les villes et l'Etat. Mais il n'a aucun droit *dans un lycée* : tout au plus obtiendra-t-il cette exonération par décision gracieuse, en fin d'études, après le baccalauréat, quand il n'y a pas, dans le collège auquel appartient le professeur, d'éléments de préparation aux grandes écoles. Or, est-il équitable de faire dépendre cet avantage, pour un fonctionnaire de l'enseignement *secondaire*, d'une décision *gracieuse*, alors que *tout le personnel primaire* a *droit*, pour ses enfants, à l'exonération des frais d'études dans les lycées et collèges de garçons et de filles ?

Mais la plus grave anomalie, et il serait facile d'y remédier sans grandes dépenses, concerne la situation faite aux enfants des professeurs de l'enseignement secondaire, quand ceux-ci ne sont plus en activité.

Tout enfant de professeur décédé, ou en retraite, ou en congé, perd immédiatement *tout droit* à l'exonération des frais d'études dans un lycée ou collège, c'est-à-dire qu'au lendemain du jour où le chef de famille n'est plus, ou bien où ses revenus sont notablement diminués par la retraitre ou le congé, donc au lendemain du jour où cette exonénation des frais d'études devenait surtout utile, on la supprime. Est-ce juste ?

Sans doute, à défaut de droit une circulaire de M. Combes, en date du 24 janvier 1896, autorise des mesures de bienveillance, des décisions d'espèces en faveur des enfants de professeurs décédés, ou en congé (sauf si ce congé est pour une raison autre qu'un motif de santé, auquel cas l'exonération est toujours refusée), ou en retraite. Mais, justement, on s'étonne qu'il y ait une *faveur* là où le *droit* devrait continuer. Cette faveur n'est obtenue qu'à la suite d'une enquête faite par les bureaux du ministère pour s'assurer si la situation de fortune du fonctionnaire en non-activité comporte cette exonération. Or les résultats d'une telle enquête sont toujours un peu sujets à caution : d'autre part, si réellement le fonctionnaire mis en non-activité est dans l'aisance, il y était aussi au temps de son activité ; il avait donc moins de droits à l'exonération des frais d'études qu'après la non-activité. Pourquoi lui retirer le droit, quand son aisance, quelle qu'elle soit, diminue ?

En somme, les services rendus par le père de famille créent pour ses enfants, au point de vue de l'exonération des frais d'études, un droit *pos-*

(1) Voir notre article sur le budget et les réclamations de notre confrère M. Lefas, p. 501, à qui nous adressons ces remarques de M. Wogue (*N. de la Réd.*).

thume, postérieur à la cessation des fonctions actives. Si cela est, il est équitable et désirable d'accorder cette exonération de frais d'études, non plus comme une *faveur*, mais comme un *droit* aux enfants des fonctionnaires décédés, en retraite, ou en congé pour raison de santé. Ce serait. en attendant mieux, une légère satisfaction accordée aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire.

Jules Wogue,
professeur agrégé au lycée Buffon.

Donations et legs

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, — Donation Carnot (du 30 décembre). — Le secrétaire perpétuel de l'Académie est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, la donation entre vifs et irrévocable, à lui faite par M. Sadi-Carnot (Lazare-Hippolyte) et consistant en une rente annuelle de trois mille francs, qui servira à remettre chaque année, le 24 juin, quinze allocations de secours de deux cents francs à des veuves d'ouvriers chargées d'enfants, sous le titre *Fondation Carnot*, et ce, afin d'augmenter cette fondation créée par Mme Sadi-Carnot.

Legs Charruau à l'Académie française (du 12 janvier). — Le secrétaire perpétuel de l'Académie est autorisé à accepter, aux clauses et conditions imposées, et sous bénéfice d'inventaire, le legs universel fait, au profit de cette Académie, par M. Charruau (Edouard, Jules, Frédéric).

Legs de Mme veuve Day, née *Pupat, à l'Académie de médecine (du 1er février).* — Le secrétaire perpétuel de l'Académie est autorisé à accepter, aux clauses et conditions imposées, le legs fait au profit de cet établissement par Mme veuve Day, *née* Pupat, et consistant en la nue propriété d'une somme de cent mille francs (100.000 fr.) qui sera consacrée à la création de deux prix de 50.000 francs chacun, décernés : l'un, à la personne qui aura découvert un remède effectif et reconnu pour guérir la maladie de l'alcoolisme ; l'autre, à la personne qui aura découvert un remède effectif et reconnu pour guérir la dipsomanie.

Aux cas où ces deux prix ne seraient pas décernés, tous les dix ans les arrérages du capital destiné à récompenser celui qui aura trouvé un remède à l'alcoolisme seront distribués par l'Académie soit à celui ou à ceux qui s'en seront le plus approchés, soit à une œuvre de tempérance, et les arrérages du capital destiné à récompenser celui qui aura trouvé le remède à la dipsomanie devront être remis à la personne qui, pendant ces dix ans, aura fait faire un pas vers la guérison de cette maladie, soit par un essai nouveau, soit par un ouvrage, soit de toute autre manière.

Si, dans les cent ans qui suivront le décès de la testatrice, les deux prix ne sont pas décernés, l'Académie disposera du capital de la façon qu'elle jugera le plus favorable pour l'exécution de ces libéralités.

Institut de France. — Legs Spœlberch de Lovenjoul (du 15 février). — Le président de l'Institut est autorisé à accepter, aux clauses et condi-

tions énoncées, le legs fait au profit de cet établissement par M. le vicomte Spœlberch de Lovenjoul, et consistant en l'ensemble de ses collections littéraires et en deux immeubles situés à Bruxelles.

Fondation d'un prix Michel-Jouffret ***au lycée de Marseille (du 11 février).*** — Le proviseur du lycée de Marseille est autorisé à accepter, aux clauses et conditions énoncées, au nom de cet établissement, la donation de la somme de mille francs (1.000 fr.), faite au lycée de Marseille par le comité formé pour honorer et perpétuer la mémoire de M. Michel Jouffret. Le produit de la libéralité ci-dessus autorisé sera placé en rentes 3 0/0 sur l'Etat, avec mention sur l'inscription de la destination des arrérages.

Fondation d'un prix Emile Souvestre ***au lycée de Rennes (du 15 février).*** — Le proviseur du lycée de Rennes est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, aux clauses et conditions énoncées dans l'acte notarié en date du 19 août 1907, la donation, nette de droits et frais, faite audit établissement par Mme Adah Souvestre, veuve de M. Alfred Beau, et consistant en un titre de cent francs de rente 3 0/0 sur l'Etat français, pour les arrérages être donnés chaque année, à titre de récompense, à l'élève des classes supérieures qui se sera le plus distingué dans la composition française, suivant les prescriptions contenues dans l'acte notarié susvisé.

Il sera fait mention sur ledit titre de rente de la destination des arrérages.

Fondation d'un prix Albert-Lambion ***au lycée de Tourcoing (du 13 février).*** — Le proviseur du lycée de Tourcoing est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, aux clauses et conditions énoncées dans l'acte notarié en date du 14 mai 1906, la donation, nette de tous frais, faite audit établissement par M. Albert Lambion et consistant en une somme de cinq cents francs (500 fr.) en numéraire, pour les arrérages être affectés chaque année à l'achat d'une médaille en argent à donner en prix à un des élèves suivant le cours de gymnastique dudit lycée, suivant les prescriptions de l'acte notarié susvisé.

Ladite somme de cinq cents francs (500 francs) sera affectée à l'acquisition d'un titre de rente de quinze francs (15 fr.) 3 0/0 sur l'Etat français qui sera immatriculé au nom du lycée de Tourcoing, avec mention sur l'inscription de la destination des arrérages.

Legs Sabatier à l'Académie de médecine (du 19 février). — Le secrétaire perpétuel de l'Académie est autorisé à accepter, aux clauses et conditions imposées, le legs fait au profit de cet établissement par M. Sabatier (Léon, Henri), et consistant en une somme de dix mille francs (10.000 fr.), dont les arrérages serviront à fonder un prix bi-annuel, ou ***prix Sabatier***, décerné par l'Académie comme elle l'entendra.

Legs Argut (Louis, Pierre, Jules) à divers établissements (du 2 mars). Le secrétaire perpétuel de l'Académie française est autorisé à accepter,

sous bénéfice d'inventaire, le legs universel fait au profit de cet établissement par M. Argut.

L'Académie des sciences et l'Académie de médecine sont autorisées à accepter les libéralités pouvant résulter pour elles de divers testaments de M. Argut.

Donation Davaine à l'Académie française (du 3 mai). — Le secrétaire perpétuel de l'Académie est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, la donation faite par Mme veuve Davaine, *née* Denisart, suivant acte du 23 mars 1908, et comprenant une somme de 100.000 fr., dont les arrérages seront employés à la création de deux prix en espèces, d'égale valeur, attribués annuellement, l'un au meilleur ouvrage de poésie, l'autre au meilleur ouvrage de prose, présentés pour cette récompense. Dans le cas où l'un de ces prix ne serait pas décerné une année, l'Académie aura le choix de décerner, l'année suivante, un prix plus important ou deux prix au lieu d'un.

Legs Commercy à l'Université de Paris (du 29 avril). — Le vice-recteur de l'Académie de Paris est autorisé à accepter, au nom de l'Université de Paris, le legs d'une somme de quatre millions de francs (4.000.000 fr.) fait par M. Commercy (Gustave, Adolphe), pour les arrérages être employés en vue de l'avancement des sciences.

Legs Cousin à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy (du 17 mai). — Le doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Nancy est autorisé à accepter, au nom de cette Faculté, le legs d'une somme de trois mille francs (3.000 fr.) fait par M. Georges, Frédéric Cousin, en son vivant professeur adjoint à cet établissement, pour que la rente en soit, chaque année, autant que possible, donnée à un étudiant reçu à une agrégation de ladite Faculté.

Legs universel fait par M. Paux à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille (du 30 mai). — Le doyen de ladite Faculté est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, le legs universel fait par M. Paux (Pierre, Désiré), en son vivant médecin à Lille, pour fondation de bourses à cette Faculté.

Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon (du 25 juin). — Legs Paris. — Le directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon est autorisé à accepter, au nom de cette école, le legs fait par Mlle Paris, et consistant en un grand portrait du professeur Paris.

Legs Petit à la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille (du 17 juillet). — Le président de la Société est autorisé à accepter, aux clauses et conditions imposées et sous bénéfice d'inventaire, le legs universel fait à son profit par M. Petit (Delphin, Emile, Philogone).

On ne saurait trop appeler l'attention sur le legs Commercy ; dès

maintenant une centaine de mille francs sont à la disposition de la Faculté des sciences, qui en fait des bourses et des subventions pour les travaux de laboratoires.

Actes et documents officiels

Circulaire relative à l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles (du 17 février).

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

à Monsieur le Recteur de l'académie de......

Vous trouverez ci-joint un certain nombre d'exemplaires d'une instruction sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie que vous voudrez bien faire distribuer aux professeurs des lycées et collèges de garçons et de jeunes filles de votre ressort.

Cette instruction complète la série des documents de même nature que l'un de mes prédécesseurs avait invité l'Inspection générale à rédiger pour les divers enseignements. Il importe que ces instructions ne soient pas perdues de vue. Vous voudrez bien les rappeler aux fonctionnaires placés sous vos ordres. Inspirées par l'expérience commune que la pratique de l'enseignement a donnée aux inspecteurs comme aux professeurs eux-mêmes, laissant d'autre part à toute initiative intelligente son entière liberté d'action, elles peuvent être utiles à tout le monde, et j'attache un grand intérêt à ce qu'on s'en inspire aussi largement que possible.

Instructions relatives à l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles.

Les instructions qui suivent ont été rédigées pour répondre aux vœux discutés et adoptés par les professeurs de l'enseignement secondaire dans les conférences tenues au Musée pédagogique en 1907. Elles ont pour objet non de restreindre la liberté et l'initiative des professeurs, mais d'interpréter plus nettement le sens des réformes de 1902. A ceux que l'application des nouveaux programmes peut embarrasser, elles fourniront des indications utiles sur les méthodes et les procédés de l'enseignement historique et géographique considérés comme les plus efficaces et les plus pratiques : elles proscrivent ceux que l'expérience a condamnés.

I. — HISTOIRE

Dans toutes les classes, le programme doit être vu en entier avant la fin de l'année. Il est indispensable que le professeur organise son enseignement de façon à se ménager le temps nécessaire à une revision, autant que possible à partir du 15 juin. Cette précaution s'impose dans les classes préparatoires aux examens.

Partout, le cours dicté, la rédaction qui n'est que la reproduction d'un cours ou d'un manuel, la récitation d'un mot-à-mot sont interdits.

La pratique du cahier de notes ne peut être conseillée dans les classes inférieures. Elle exige un apprentissage assez long, dont les maîtres ne doivent pas se désintéresser. Dès qu'ils le pourront — et ils restent juges des cas — il sera bon que, par des exercices répétés, ils apprennent aux élèves à ne retenir et noter que les faits importants, et qu'ils les amènent peu à peu, avant l'entrée dans le second cycle, à faire du cahier de notes méthodiquement pourvu d'indications marginales, un instrument propre à soulager la mémoire, à fixer les souvenirs, à préciser et ordonner les connaissances.

Le *sommaire* doit être la base de l'enseignement dans les divisions du premier cycle. Ce sommaire, préparé et rédigé avec le plus grand soin par le professeur, contiendra seulement l'indication brève et claire des faits et des idées dont il juge la connaissance obligatoire. La dictée ne durera environ que huit à dix minutes.

Dans les classes du second cycle, le sommaire garde sa raison d'être, comme guide et comme régulateur des développements, comme modèle de composition. Là il peut devenir l'œuvre commune de la classe sous la direction du professeur. Certains professeurs, avec un zèle louable, autographient leurs sommaires et les distribuent aux élèves.

Dans tous les cas, le sommaire devra être expliqué en entier pendant la classe même où il aura été dicté ou remis : il ne faut pas que le développement en soit interrompu et ajourné à une séance ultérieure.

Dans les divisions du premier cycle, au moins jusqu'à la troisième, l'âge et l'inexpérience des élèves ne permettent guère en général l'usage du cours suivi. Sur ce point, le professeur s'inspirera du milieu où il enseigne, et suivant le cas, il procédera par des récits, des explications, des commentaires simples et courts, ayant toujours pour base le sommaire dicté et pour auxiliaire le manuel que les élèves auront à leur disposition et que le maître aura librement choisi. Il sera bon que l'élève soit toujours guidé et surveillé dans la consultation du manuel et que le lien soit bien marqué entre les développements du professeur et la lecture du manuel. Il est presque inutile d'ajouter que, dans aucun cas, le manuel ne peut être substitué, dans le travail de la classe, à l'action et à la parole du maître, et devenir l'élément unique de l'enseignement.

Dans les divisions du second cycle, il ne saurait être question de proscrire la *leçon magistrale*. Mais il convient de rappeler qu'avec les combinaisons actuelles des horaires, elle ne constitue pas l'unique procédé d'enseignement, même avec de grands élèves. Comme la remarque en a été faite dans une instruction antérieure, « la vertu de ces leçons magistrales ne serait ni supprimée, ni diminuée : d'aucuns pensent même qu'elle serait accrue si elles ne visaient pas à tout dire et se bornaient à mettre en relief certaines idées maîtresses, certains faits dominants, certaines vues générales, certains détails caractéristiques qui ne pénètrent et n'adhèrent que grâce au talent et à l'accent personnel des maîtres ». (Circulaire du vice-recteur de l'académie de Paris du 30 janvier 1903).

L'interrogation ne doit être ni une récitation machinale, ni un dialogue prolongé. Conduite sans hâte et avec méthode, elle s'adressera à la classe entière et tiendra l'attention de tous en éveil. Par elle, on contrôle le

travail et les connaissances acquises : par elle l'enseignement se corrige, s'éclaire, se complète, se coordonne. Un procédé commode dans les classes nombreuses et qui a été employé avec profit consiste à demander, par écrit, en classe, et en quelques minutes, une réponse à une ou deux questions posées à l'improviste sur la leçon du jour.

L'usage des devoirs est instamment recommandé, au moins une fois ou deux dans chaque trimestre. L'unique composition trimestrielle, sans autre exercice préparatoire, ne permet pas aux élèves, même les meilleurs, de donner leur mesure. Il est nécessaire, dans l'œuvre d'éducation générale, qu'une classe apprenne aussi, sur des sujets tirés de l'histoire, à penser juste et à écrire en français.

L'ordre des devoirs devra être réglé par une entente des professeurs réunis en conseil de classe, de manière à éviter toute superposition dans les exercices de la même semaine et toute surcharge de travail pour les maîtres et les élèves.

Par devoir, il convient d'entendre tout exercice propre à stimuler l'initiative, la réflexion, l'esprit critique : qu'il s'agisse d'exposer un ensemble de faits, de tracer une biographie ou un portrait, de résumer une lecture, de dresser un plan ou un tableau chronologique, d'expliquer une gravure, de comparer des époques, des institutions ou des hommes. Le professeur devra adapter la matière et la nature du devoir à l'enseignement général de la classe, à l'âge et à la force des élèves, au temps et aux ressources dont ils disposent. Il s'appliquera à varier et à limiter les sujets : il pourra leur en laisser le choix, à condition d'en préciser le sens, d'en tracer les divisions et le cadre. Un long devoir n'est pas nécessairement un bon devoir : bien au contraire. Il faut combattre ce préjugé que le plus fort en histoire est celui qui est capable d'écrire le plus de pages. Si réduite qu'elle soit, l'interrogation écrite instantanée est aussi un devoir.

Mais pour que les devoirs de toute nature soient vraiment profitables, il est essentiel que la correction en soit collective. Il n'est pas nécessaire que le professeur, après les avoir lus, rende compte individuellement de toutes les copies : l'important est que, dans une correction générale, appuyée sur les travaux de tous, il ne manque pas d'indiquer comment le sujet devait être entendu et traité, quels devaient être le plan et la suite des développements. La composition trimestrielle sera soumise à la même correction.

L'exposé oral est un exercice recommandé dans les classes supérieures. Pratiqué avec mesure et prudence, sur des sujets limités et peu étendus, il contribue à éveiller les mêmes qualités de réflexion, d'ordre dans les idées, de curiosité dans l'esprit, le même sens critique, et habitue l'élève à prendre goût aux lectures, à faire quelques recherches, à s'aguerrir quand il parle, à mettre dans son langage plus de fermeté et plus d'aisance. Il suppose l'existence d'une petite bibliothèque de classe dont on ne saurait trop recommander la formation et l'entretien à l'initiative et à la sollicitude éclairée des professeurs d'histoire.

II. — GÉOGRAPHIE

En géographie, mêmes prescriptions qu'en histoire, relativement aux cours dictés, aux rédactions, aux récitations mot à mot, à l'organisation méthodique, à l'achèvement, à la revision des cours.

Le professeur pourra, avec avantage, remplacer le sommaire de géographie par une carte dont les élèves feront le croquis en classe et qu'ils seront autorisés à transcrire et à compléter en étude sur un cahier spécial. Une carte bien faite donne, en effet, toute la nomenclature utile que peut fournir un sommaire et elle parle aux yeux.

Il est obligatoire de ne jamais traiter un sujet ou faire une interrogation sans mettre sous les yeux des élèves une carte murale, et, à défaut de carte, sans tracer au tableau un croquis simple, indiquant les traits essentiels du sujet, complété au besoin par quelques figures de détail, et par l'inscription au tableau des noms difficiles ou compliqués. Dans l'interrogation, l'usage du croquis simple et rapide, à la craie, est recommandée : dans le devoir, le décalque et le coloriage des cartes sont interdits. L'étude de la géographie économique sera étroitement rattachée à celle de la géographie physique. Le professeur s'abstiendra d'employer aucun terme technique sans l'expliquer ou le définir ; il prendra soin de n'utiliser les données statistiques qu'avec réserve et comme moyen de comparaison.

Il y aura tout profit dans l'un et l'autre enseignement à se servir sans cesse de tous les procédés descriptifs et démonstratifs : gravures, photographies, reliefs, projections, visites aux paysages et aux monuments.

Le professeur d'histoire et de géographie ne devra jamais perdre de vue que son enseignement a pour but non seulement l'acquisition de la connaissance matérielle des faits, mais encore la formation intellectuelle et morale des élèves. Il devra éviter d'encombrer ses leçons de détails oiseux, mettre en relief les faits essentiels, ceux qui ont une portée générale et des conséquences lointaines, ceux qui ont eu sur la suite de l'histoire une répercussion certaine.

Le professeur d'histoire et de géographie est, plus que tout autre, un agent d'éducation nationale. Il n'oubliera pas davantage que, quelle que soit sa méthode, il ne retiendra l'attention de ses élèves et n'imposera son autorité magistrale que si, après chaque leçon, il leur donne la certitude d'avoir fait un pas en avant et acquis quelque connaissance nouvelle.

Nota. — Ces instructions s'appliquent à l'enseignement des lycées et collèges de jeunes filles, en admettant que les trois premières années correspondent au premier cycle et les trois dernières années au second cycle des lycées et collèges de garçons.

Circulaire relative aux bourses de langues vivantes à accorder, pour la période des grandes vacances, à des maîtres et maîtresses déjà en exercice dans les lycées ou collèges (du 10 mars).

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

à Monsieur le Recteur de l'académie de......

Ainsi que je vous l'ai fait connaître par mes circulaires antérieures, le crédit inscrit au budget de l'enseignement secondaire pour l'entretien de bourses à l'étranger est employé principalement en subventions à des maîtres et maîtresses déjà en exercice dans les lycées ou collèges, afin de

leur faciliter les moyens d'aller passer un certain temps à l'étranger et de se perfectionner ainsi dans l'étude et la pratique de la langue qu'ils sont appelés à enseigner.

Ce crédit permet d'accorder, cette année, environ cinquante bourses d'études pour la période des grandes vacances.

Je vous prie d'examiner quels sont, dans votre académie, ceux de ces fonctionnaires qui, ayant l'intention de profiter de leurs vacances pour faire un séjour à l'étranger, seraient le mieux désignés pour bénéficier de ces subventions.

Vous voudrez bien vous concerter à cet égard avec MM. les proviseurs, principaux et directrices des établissements d'enseignement secondaire, et, autant que possible, avec MM. les inspecteurs généraux des langues vivantes, et me faire parvenir vos propositions (Direction de l'Enseignement secondaire — 1er Bureau) le 22 avril prochain *au plus tard* ; elles devront être dressées par ordre de mérite et ne comprendre que sept ou huit noms.

Chacun des candidats proposés remplira un exemplaire de la notice ci-jointe.

Vous aurez à rappeler aux candidats que, s'ils obtiennent une bourse de voyage, il devront suivre, au moins pendant quinze jours, les cours de vacances organisés dans une Université du pays étranger pour lequel est accordée la bourse.

J'ai l'honneur de vous rappeler, à ce sujet, que le comité des cours de vacances de l'Université d'Edimbourg a décidé d'accorder, chaque année, à quelques-uns de nos professeurs envoyés à l'étranger, des inscriptions gratuites pour tous les cours, conférences, réunions et soirées (excursions du samedi exceptées) qu'il se propose d'organiser. Je vous prie d'en donner avis aux candidats intéressés, afin qu'ils puissent mentionner sur leur notice s'ils demandent à bénéficier de l'offre gracieuse dudit comité.

D'ailleurs, quand mon administration vous notifiera les noms des candidats à qui sont attribuées des bourses de voyage, des instructions complémentaires vous seront communiquées en ce qui regarde les conditions sous lesquelles ces bourses auront été accordées.

Gaston Doumergue.

Note

Une exposition internationale d'art scolaire offrant le plus grand intérêt est en ce moment ouverte dans les salons de la mairie du 6e arrondissement, place Saint-Sulpice.

Mieux que par des mots et des argumentations, *a priori*, elle montre sous quelles formes variées, dans quelle limite nécessaire, par quels procédés ingénieux, l'éducation esthétique peut être poursuivie à l'école. En constatant l'analogie des efforts tentés, en ce sens, dans tous les pays, on sentira combien, par un côté des plus captivants, l'éducation tend à se transformer pour faire place à des conceptions plus justes sur l'importance de l'émotion artistique dans l'éducation humaine.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

I. — HISTOIRE RELIGIEUSE

G. Desdevises du Dezert. — *L'Eglise et l'Etat en France. Tome I (depuis l'Edit de Nantes jusqu'au Concordat, 1598-1801).* — Paris, Société Française d'Imprimerie. 1907, 8°, p. 364.

Dans ce premier volume consacré à l'histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat depuis la promulgation de l'édit de Nantes jusqu'à la signature du Concordat, M. Desdevises du Dezert nous donne les leçons qu'il a professées en cours public à la Faculté des lettres de Clermont. En vingt-deux chapitres, dont chacun forme bien un tout, mais qui sont reliés les uns aux autres par une même idée directrice, l'auteur a fait tenir la masse énorme des faits qui composent l'histoire religieuse de la France depuis le début du XVIIe jusqu'au commencement du XIXe siècle. Le sujet choisi par M. Desdevises du Dézert présentait, à cause même de son intérêt tout actuel, des difficultés de tout genre qu'il est facile d'apercevoir. Il s'agissait d'abord de s'orienter au milieu de la quantité considérable de documents, actes législatifs, correspondances diplomatiques, officielles ou privées, décisions doctrinales, traités religieux, interminables pamphlets, etc., qui forment la trame de cette histoire. Mais l'auteur a su dominer avec beaucoup d'aisance son vaste sujet et la composition serrée de ses chapitres montre qu'il a voulu attirer l'attention de son lecteur sur les faits qu'il considère comme capitaux, en sacrifiant résolument les détails inutiles. L'emploi judicieux de cette méthode est un premier service rendu au public, qui à côté d'ouvrages compacts et difficilement lisibles ou de manuels trop succincts, avait besoin d'une histoire suffisamment étendue, mais claire et bien renseignée, des rapports entre l'Eglise et l'Etat. La composition même du livre est un modèle de clarté. L'auteur part de l'Edit de Nantes « parce que c'est lui qui introduisit pour la première fois dans la législation nationale le principe moderne de la tolérance, et qu'avec lui finit réellement la période théocratique de notre histoire ». L'édit de Nantes fut d'ailleurs un palliatif beaucoup plus qu'une constitution d'un caractère définitif. Il ne devient la base du nouveau régime qu'après la liquidation des guerres religieuses et de la question protestante, dont l'étude forme le premier chapitre. La défaite des protestants est accompagnée pendant la première moitié du XVIIe siècle par une véritable réforme du catholicisme français. M. Desdevises du Dézert étudie successivement la réforme monastique, l'organisation de la charité avec Saint-Vincent de Paul, les querelles du jansénisme et du quiétisme. Un chapitre est consacré à la « Compagnie du Très

Saint Sacrement », récemment exhumée des archives, et dont les faits et gestes font un des épisodes les plus curieux de l'histoire du XVII° siècle. Un autre chapitre intitulé : « Le roi et l'Église » caractérise la situation politique du clergé. Le catholicisme au XVII° siècle jouit en France de tous les avantages, mais subit aussi toutes les charges d'une religion d'Etat.

La révocation de l'édit de Nantes est le gage donné au clergé, mais le roi exige de lui en retour des sacrifices temporels et une soumission absolue. Dans la querelle du jansénisme le roi met encore sa force au service de l'orthodoxie sans tenir compte des préférences de ses Parlements. Mais le véritable vaincu de la lutte est moins le jansénisme que le catholicisme et c'est dans ces conditions désavantageuses que l'Eglise doit subir les attaques de la philosophie au XVIII° siècle. La première défaite éclatante est l'expulsion des jésuites, puis les événements se précipitent et après le rétablissement de l'édit de Nantes éclate la Révolution. Six chapitres sont consacrés à l'histoire religieuse de la Révolution. Une étude sur « les cahiers du clergé en 1789 » caractérise l'état matériel et moral ainsi que les tendances, les espérances et les illusions de l'Eglise de France. Puis l'auteur étudie « l'expropriation du clergé », « la suppression des ordres monastiques », « la constitution civile du clergé », «les cultes révolutionnaires », « le catholicisme pendant la Révolution » « Un dernier chapitre montre les négociations qui ont précédé la signature du concordat de 1801 et les conditions dans lesquelles s'établit le nouveau régime religieux.

Une autre difficulté plus grande encore s'imposait à l'attention de l'auteur ; elle dérivait de la nature même de son sujet. La question des rapports entre l'Eglise et l'Etat n'est pas une de ces discussions théoriques qui restent renfermées dans le domaine des académies. Les polémiques qu'a suscitées la loi de séparation ont ramené l'attention sur l'histoire religieuse de la France. Beaucoup de journalistes se sont improvisés historiens et il n'est peut-être pas une seule des questions du programme de M. Desdevises du Dézert qui n'ait été plus ou moins agitée dans des articles plus tendancieux que sincères. L'atmosphère même au milieu de laquelle écrit l'historien des temps modernes et contemporains est peu favorable à la découverte de la vérité qui reste cependant le but suprême de l'histoire. Bien plus, l'impartialité véritable, l'indifférence pour les faits humains ne sont guère possibles ni même enviables. Il ne reste donc à l'historien sérieux qu'une seule ressource, c'est d'avertir le lecteur sincèrement des principes directeurs qui l'ont guidé dans la recherche et l'appréciation des faits : c'est par là seulement que les intérêts de la vérité objective se trouvent sauvegardés.

M. Desdevises du Dézert n'a pas hésité à employer ce moyen et sa détermination nous a valu l'examen de conscience philosophique d'un caractère si élevé qui forme son introduction. Au lieu de se poser en juge qui traduit à sa barre les personnages du passé, il a préféré analyser ses propres opinions et montrer clairement le point de vue sous lequel il envisage les événements. Il est arrivé ainsi dans un ordre de faits des plus délicats à cette impartialité relative, qui est la seule qu'on puisse demander à un historien d'événements contemporains, parce qu'elle est la seule vraiment sincère. Un profond respect pour l'idée religieuse, un intérêt qui n'a rien d'un dilettantisme pour tout ce qui la concerne, tel

est le point de départ de l'auteur. Il ne faut donc pas s'étonner s'il admire toute expression de cette idée religieuse, pourvu qu'elle soit pure de tout alliage et si au contraire il déplore de la voir faussée ou obscurcie par les passions de la foule ou les combinaisons des politiques. Qu'il s'agisse de la révocation de l'édit de Nantes, de la constitution civile du clergé, de l'organisation des cultes révolutionnaires ou de la signature du Concordat, M. Desdevises du Dézert reste fidèle au même point de vue et il se refuse à admirer les combinaisons d'ordre politique ou administratif qui ont eu pour objet de trancher les difficultés religieuses au grand détriment de la liberté de conscience.

La politique de Napoléon ne lui paraît guère plus juste que celle de Louis XIV. Son livre a ainsi une double valeur. Il est d'abord une histoire complète et bien informée des rapports entre l'Eglise et l'Etat ; il est en outre un témoignage précieux des tendances nouvelles qui poussent les historiens à étudier l'histoire religieuse du passé, sans esprit d'acrimonie, sans but d'édification, non plus, mais avec l'espoir d'y trouver quelques-unes des raisons grâce auxquelles pourra se réaliser quelque jour l'accord des bonnes volontés. Louis Bréhier.

J. G. Frazer. — *Le Rameau d'Or*, trad. française, par MM. R. Stiébel et J. Toutain, tome II. — Paris, Schleicher frères, in-8o, 588 pages.

Le second volume du *Rameau d'Or*, traduction française du grand ouvrage de Frazer, *The Golden Bough* (2e édition), a paru en 1908 chez MM. Schleicher frères. Il se divise en trois parties d'importance, sinon d'ampleur, à peu près égale.

Dans un premier livre, sont étudiés les *Meurtres rituels*. Le point de départ de cette étude est le drame qui s'accomplissait dans le bois sacré de Diane à Nemi. Le prêtre de la déesse était sans cesse menacé d'être tué par un esclave fugitif, qui prenait sa place s'il réussissait dans son agression. Une fois prêtre, le vainqueur était exposé à son tour au même péril ; il subissait le même destin. Pour expliquer « cette loi de succession par le glaive », J. G. Frazer passe en revue tous les rites dans lesquels un être humain, roi, fils de roi, premier-né, simple particulier ou esclave, était immolé. L'idée fondamentale, qu'il croit retrouver au fond de tous ces rites, c'est que les populations primitives tuaient leurs dieux ou les hommes qui les représentaient sur terre avant que la force divine, nécessaire à la vie de la nature, ne fût affaiblie ; cette force passait immédiatement du corps de l'être humain sacrifié dans le corps d'un autre être, plus jeune et plus vigoureux.

D'autre part, on faisait de la victime un bouc émissaire ; on la chargeait de tous les maux dont souffrait, de tous les péchés qu'avait commis la tribu, le clan, la communauté. En disparaissant, elle emportait avec elle ces maux et ces péchés. A l'aide de ce double principe, la nécessité de mettre la force divine à l'abri des atteintes de la vieillesse et le désir de placer sur la tête du dieu mourant, afin qu'il les emporte à jamais avec lui, les malheurs et les péchés du peuple, J. G. Frazer s'efforce d'expliquer la plupart des sacrifices humains et des expulsions rituelles dont les religions antiques avaient conservé l'usage à l'époque historique. C'est pourquoi au premier livre intitulé les *Meurtres rituels*, succède un second livre, dont le titre est : *Transfert et expulsion des maux ; les boucs émissaires*.

Mais le culte de Diane à Nemi se distinguait par un autre rite. L'esclave fugitif n'avait le droit d'attaquer le prêtre en fonctions, qu'après avoir réussi à cueillir une branche d'un arbre spécial qui croissait dans le bois sacré de la déesse : la tradition ajoutait que cette branche etait le *Rameau d'Or* cueilli par Enée lui-même, sur l'ordre de la Sibylle de Cumes, avant de descendre aux enfers. Pourquoi le futur prêtre devait-il, avant de tuer son prédécesseur, arracher le Rameau d'Or ? Dans la troisième partie de ce second volume, intitulée *Périls et transmigrations de l'âme*, J. G. Frazer prépare, plutôt qu'il ne la donne nettement, la réponse à cette question. Il rappelle et explique tous les mythes et rites, toutes les légendes et coutumes qui concernent l'extériorisation de l'âme ; il voit dans le totémisme un cas particulier de l'idée générale, d'après laquelle le sauvage croit qu'il peut soustraire sa vie aux dangers dont elle est menacée en la plaçant ou en la supposant placée dans le corps d'un animal, dans un végétal, même dans un objet inanimé.

Le troisième volume de la traduction française du *Golden Bough* comprendra la suite de ce développement et la réponse finale à la question suggérée par les rites étranges du culte de Nemi.

II. — DROIT ET ÉCONOMIQUE

Carl Rodbertus-Jagetzow. — *Le Capital.* Traduit de l'allemand avec une préface par **E. Chatelain**, professeur de philosophie au lycée de Nancy. Bibliothèque internationale d'économie politique. — Giard et Brière, 1904.

Rodbertus, grand propriétaire foncier, « socialiste conservateur » selon sa propre expression, eût été vraisemblablement bien étonné s'il eût pu se douter qu'un jour sa quatrième lettre sociale à von Kirchmann, restée d'ailleurs inachevée, serait publiée sous ce titre : *le Capital*, que lui ont donné les premiers éditeurs allemands, Ad. Wagner et Th. Kozack (1885), et que reproduit l'édition française. Le sujet de cette lettre, c'est une controverse entre les deux économistes sur la *Cause des crises commerciales*. Pour Kirchmann, les crises commerciales résultent du mécanisme de l'épargne capitaliste. Pour Rodbertus, au contraire, elles tiennent à de tout autres causes : 1° tendance des entrepreneurs à augmenter constamment leur productivité ; 2° diminution de la part proportionnelle prélevée par les travailleurs sur le produit, et par conséquent amoindrissement progressif de leur capacité d'achat. « Le sol manque ainsi sous les pieds des entrepreneurs, sans leur faute, à leur insu, continuellement » (p. 53).

C'est pour réfuter son contradicteur qu'avant d'aborder l'exposé de sa propre doctrine, Rodbertus cherche à éclairer l'idée d'épargne, et entreprend une étude du *Capital*. Malgré l'identité du titre, l'œuvre de Rodbertus est donc très différente de celle de Marx ; l'étude du capital y est abordée non pas d'une façon principale, mais, pour ainsi dire, de biais.

Marx d'ailleurs était essentiellement révolutionnaire ; Rodbertus apparaît au contraire comme un conservateur : certes il constate et il stigmatise le régime économique actuel qui, par le jeu de l'échange, tend à spolier le travailleur au profit du capitaliste (propriétaire foncier ou détenteur de capitaux mobiliers) ; il condamne le monopole juridique

qui rend le capitaliste propriétaire des produits, qui lui permet d'encaisser le montant du prix de vente et de n'attribuer, sur ce prix, au travailleur sous forme de salaire que la somme strictement nécessaire à l'entretien de sa vie et de celle de sa famille (p. 153). Mais tout bouleversement révolutionnaire lui fait horreur ; d'ailleurs, l'éducation des masses est actuellement insuffisante pour leur permettre de réaliser la justice ; de plus, « il y a aujourd'hui tant de droit mêlé à ce qui est contraire au droit qu'on révolterait la propriété véritable si l'on voulait immédiatement porter la main sur la fausse propriété » (p. 187).

Il faut donc rechercher un « compromis » (p. 187) au moins provisoire entre l'injustice ancienne et l'ordre nouveau : Rodbertus, qui ne veut pas toucher à la propriété, consent seulement à limiter la liberté dans les contrats (p. 109 et s.) ; c'est l'Etat, en l'intervention duquel Rodbertus a toute confiance, qui est chargé de réaliser cette limitation. L'Etat évalue en travail la valeur du produit social, détermine la quote-part de ce produit qui sera affectée aux travailleurs, attribue aux entrepreneurs pour cette somme des bons en échanges desquels ils apportent aux magasins publics une quantité de produits égale et évaluée en travail ; ces bons, remis par les entrepreneurs aux ouvriers en paiement de leur travail, serviront à ceux-ci à se procurer aux magasins publics des marchandises pour une valeur (estimée en travail) égale à celle portée sur ce bon (Voir aussi à ce sujet de Rodbertus, *der Normal Arbeitstag*, paru en 1871, et l'article de M. Rist, dans la *Revue d'économie politique*, mai 1907, p. 343).

La quatrième lettre à von Kirchmann n'est pas terminée ; la théorie des crises n'y est pas développée : telle quelle, elle constitue une vigoureuse transposition sur le terrain juridique des doctrines économiques socialistes antérieures et en particulier des doctrines Saint-Simoniennes ; elle nous fait comprendre le mot si juste du professeur Wagner qui appelle Rodbertus : le Ricardo du socialisme économique ; elle nous permet enfin de préciser la position de Rodbertus par rapport à l'école des socialistes d'Etat qu'il n'aimait pas et sur lesquels cependant il a exercé une immense influence : pour lui, le « compromis » n'est qu'un pis aller arbitraire imposé par la pratique et les nécessités politiques ; les socialistes au contraire s'attachent à ériger le « compromis » en système scientifique.

A. Mestre.

Jacques Grumbach, chef du bureau des associations au ministère de l'Intérieur. — *Les associations et les cercles depuis la loi du 1er juillet 1901. Commentaire pratique des dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 relatives aux associations de personnes.* Ouvrage honoré d'une souscription du ministère de l'Intérieur. — Pedone, 1904, 143 pages, prix 3 francs.

Ce n'est pas un traité d'ensemble sur la matière des associations qu'il faut chercher dans ce petit volume, mais un manuel succinct, précis, commode et « pratique ». L'auteur a entendu réunir en quelques pages les renseignements multiples qui peuvent être nécessaires aux administrations qui ont à s'occuper de la matière si complexe, si délicate des associations. Cet ouvrage remplit très convenablement son but ; mais dans son souci exclusif de la pratique, il semble que l'auteur l'ait presque dépassé. Un minimum de théorie est indispensable pour une pratique intelligente et correcte. C'est ainsi que nous avons été surpris de voir

l'auteur consacrer deux pages seulement aux associations non déclarées, qui ne figuraient pas dans le projet Waldeck-Rousseau, dont le principe a été admis non sans peine par le Parlement, et au sujet desquelles la loi trop discrète ne donne que d'insignifiantes indications. Voilà cependant une partie bien pratique du sujet. L'auteur se contente d'indiquer en termes trop vagues qu'elles sont soumises au régime qu' « appliquait la jurisprudence, antérieurement à la mise en vigueur de la nouvelle législation, aux associations autorisées en vertu de l'article 291 du code pénal » ; or dans sa partie historique, l'auteur n'a pas indiqué en quoi consistait ce régime jurisprudentiel, d'un mécanisme délicat et subtil.

La première partie du volume est consacrée aux associations proprement dites ; la deuxième aux divers groupements, voisins de l'association, distincts cependant de celle-ci et visés par des textes variés : cercles, sociétés de tir et de gymnastique, sociétés colombophiles, sociétés de courses, de secours mutuels, de prévoyance à partage et à durée illimités, syndicats, groupements d'étudiants. La troisième partie enfin, qui comprend seulement quatre pages, est relative au côté fiscal de la question : taxe sur les cercles et associations. A. Mestre.

Ar. Bouvier Bangillon. — *Loi des 17-20 avril 1907, concernant la sécurité de la navigation maritime et la réglementation du travail à bord des navires de commerce.* — *Paris, Lois nouvelles. 1908, in 8, 121 p.*

La loi des 17-20 avril 1907 est de ce type, de plus en plus en faveur au Parlement, de législation toujours complexe jusqu'à l'apparente ou accidentelle incohérence, et rendue souvent disparate par l'exagération d'une méthode portée à compliquer une idée substantielle, comme celle de la sécurité de la navigation maritime, de multiples règles coordonnées, comme des moyens au but primordial, par le souci, de logique un peu ténue, de garantir l'exécution du contrat de travail et de mettre quelques obstacles au progrès de tel ou tel fléau social. Trois pensées la soutiennent, en effet, qui correspondent chacune à une série de dispositions : une pensée humanitaire traduite dans les mesures prises pour assurer la sécurité de la navigation : une pensée de justice sociale ayant dicté la réglementation du travail à bord ; une pensée patriotique appliquée à combattre l'alcoolisme et la tuberculose, destructeurs de la race. Faisant ainsi, « malgré ses imperfections et ses lacunes, honneur au Parlement et à la République », elle appelait un commentaire appliqué et minutieux quant au détail, éducatif et large dans sa perspective. Dès lors, à un travail harmonique et clair, eût-il été même de simple exégèse, et pourvu qu'il eût affecté une facture de bon aloi, témoigné d'habileté dans l'analyse des textes et de-ci, de-là, ouvert quelques horizons touchant certains problèmes classiques ou nouveaux de législation, il eût fallu faire bon accueil. Mais la seule exégèse fut œuvre souvent ingrate et besogne assez stérile, parce que desséchante et servile : aussi, ceux-là même qui gardent à la méthode quelque fidélité n'en sont les serviteurs utiles que parce qu'ils en vivifient et contrôlent l'objet avec des critiques fouillées et de pénétrantes observations de faits comparés. Cette manière renouvelée est celle de M. Bouvier-Bangillon dont la plus récente monographie fournit à tous prétexte d'éducation et offre à chaque ordre de spécialistes le plaisir de glaner, tantôt,

par exemple, une indication curieuse, sur un problème toujours débattu de droit pénal ou public, comme celui de la responsabilité des êtres collectifs ou les éléments divers de l'imprécis statut des fonctionnaires; tantot aussi de féconds aperçus d'ordre législatif ou constitutionnel sur ou contre le champ de plus en plus large ouvert au droit réglementaire; tantot enfin des notations circonstanciées sur des problèmes chaque jour aggravés d'hygiène et d'économie sociales. En un mot, le détail particulier de l'œuvre est à louer vivement, et non moins le procédé commun de l'ouvrier.

D. L.

III. — LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

A. Coster, agrégé de grammaire, certifié d'espagnol. — ***Fernando de Herrera (1534-97).*** — Paris, Champion, 1908.

M. Coster a conçu le sujet d'une façon un peu étroite. Il n'a pas suffisamment recherché les origines de la métrique, de l'inspiration de Herrera; il ne marque pas assez ce que son poete doit à des prédécesseurs espagnols ou italiens, par exemple à Boscan, à Pétrarque. Son étude de la societé ou a vécu Herrera forme plutôt un catalogue raisonné de ses amis où sont dispersés et non groupés les traits propres à faire connaitre les idées professées alors généralement sur la religion, la patrie, l'amour, les relations entre auteurs et grands personnages. Mais M. Coster a fait des recherches sérieuses dans les archives ecclésiastiques et municipales de Séville, dans les écrivains du temps et dans les travaux de la critique actuelle; il nous apporte des notices qu'il était malaisé d'établir, et qui seront certainement utiles, sur nombre de contemporains de son personnage. Il a bien défini sa science variée, mais, sauf pour la géographie et l'histoire, bornée aux anciens et à leurs commentateurs du moyen âge; il a bien compris son caractère digne, fier plutot que tendre, son talent égaré d'abord par la mode dans la poésie amoureuse, mais qui trouve ensuite sa voie dans la célébration des victoires de la patrie.

Il a finement démêlé sa foi un peu sèche, plus hébraique d'accent que chrétienne, qui dans la journée de Lépante voit bien plus un triomphe de l'Espagne qu'une defaite de l'Islamisme : cet Espagnol, ce Sévillan n'est pas amoureux de la Vierge ! Il a judicieusement expliqué pourquoi, avec quelques-unes des qualités de Malherbe, Herrera n'a pas été un chef d'école et pourquoi d'ailleurs il ne pouvait y avoir alors en Espagne d'écoles littéraires au sens propre du mot. Comme il le dit fort bien, Herrera vivait au milieu de personnes plus âgées que lui, plus constituées en dignité, et n'avait pas, au surplus, le goût de commander; il sollicitait des conseils, il n'imposait point de préceptes; enfin, autour de lui, dans l'exubérance et l'orgueil qu'encourageaient les prodigieux succès de l'Espagne, l'heure n'était pas à la docilité. Le style de M. Coster, net, ferme, surtout quand il s'agit de résumer et de conclure, met en relief ses jugements.

M. Coster est de tous nos gradués en langues méridionales le premier à prendre le titre de docteur. Il donne là un excellent exemple dont il sera juste de lui tenir compte.

CHARLES DEJOB.

Victor Molnar. — *Dr Wlassics Gyula.* — Budapest, Franklin, 1907, 96 p. in-8, avec un portrait.

Dans cette brochure, M. Molnár retrace la biographie et le portrait

moral de celui dont il fut le collaborateur dévoué au ministère de l'Instruction publique pendant neuf ans. Le passage de M. Wlassics au pouvoir marque dans les annales de l'enseignement hongrois. Nombreuses sont les réformes qu'il a introduites, et par la création de la section des beaux-arts il a donné une impulsion telle au mouvement artistique que l'historien des beaux-arts et de la critique d'art en Hongrie devra toujours s'arrêter longtemps au ministère de M. Wlassics. C'est encore lui qui a fondé la Maison des Instituteurs pour les fils des fonctionnaires de l'enseignement primaire qui fréquentent l'Université, le Collège-Eœtvœs, cette école normale supérieure pratique dont nous avons fait ressortir l'importance (Voy. la *Revue*, janvier 1900) ; il a également favorisé l'extension universitaire, a organisé le système des bourses pour l'étranger et a chargé quelques fonctionnaires de son ressort de se tenir toujours au courant du mouvement pédagogique et scolaire des pays de l'Occident. M. Molnár retrace avec charme les années de jeunesse de M. Wlassics qui, né en 1852, commença à écrire dans les journaux de son département dès l'âge de 16 ans ; il nous le montre étudiant en droit à Budapest et à Vienne, s'adonnant ensuite au droit pénal et publiant des livres qui ont rendu son nom universellement connu. De la carrière judiciaire et administrative dans laquelle il aida Csemegi et Szilágyi dans leurs travaux de codification, il passa à l'Université où il fut un des professeurs les plus écoutés de la jeunesse. Comme député, il se fit remarquer dans les débats sur les lois politico-ecclésiastiques (1894) et fut nommé ministre des Cultes et de l'Instruction publique en 1895. Au moment de la crise politique qui éclata en 1904, il reprit sa chaire de droit pénal à l'Université de Budapest, mais fut bientôt nommé à une des plus hautes charges du pays : la présidence de la Cour administrative.

M. Molnár nous montre aussi en M. Wlassics l'homme affable et bon envers les petits employés de son ministère, récompensant chacun selon ses aptitudes et ses mérites et tenant toujours compte des réclamations justifiées. Un beau portrait orne cette brochure, hommage d'un homme éminent à son ancien chef dont il fait connaître impartialement les mérites.

I. Kont.

Sigismond Simonyi. — *Kœzépiskolai Müszotár* (Dictionnaire technique des écoles d'enseignement secondaire). — Budapest, Athenæum, 1906, XVI, 464 p., in-8.

Lorsque, au commencement du xixe siècle, les réformateurs de la langue hongroise créèrent les vocables nécessaires à la traduction des termes philosophiques, esthétiques, littéraires et scientifiques, ils forgèrent souvent des mots contraires au génie de la langue. Pendant la réaction autrichienne (1849-67) la langue de l'enseignement fut imposée par les bureaux de Vienne : dans les classes supérieures, c'était naturellement l'allemand. Avec le compromis (1867), la langue magyare si développée, si harmonieuse dans le domaine de la littérature, fut de nouveau maltraitée par les traducteurs des livres classiques et par ceux qui voulaient rendre chaque terme des sciences par un équivalent hongrois. La confusion devint générale, car chaque auteur de manuel voulait enrichir la langue de nouveaux mots. C'est pourquoi l'Association des professeurs de l'enseignement secondaire décida dès 1878 de faire rédiger un dictionnaire technique où tous les termes usités dans les classes soient contenus.

Le travail fut confié à plusieurs professeurs qui durent examiner le vocabulaire existant au point de vue de la pureté de la langue et au point de vue pratique. Souvent interrompu, il est enfin achevé aujourd'hui grâce au dévouement des cinquante collaborateurs qui se sont groupés autour de M. Simonyi, professeur de philologie hongroise à l'Université de Budapest, directeur du *Magyar Nyelvœr*, cette vaillante revue qui, depuis 37 ans, combat les néologismes outrés et défend la pureté de la langue.

Ce dictionnaire doit servir à tous les professeurs et à tous les auteurs de manuels scolaires pour qu'ils emploient uniformément les termes les meilleurs et évitent ainsi la confusion dans l'esprit des élèves passant d'un établissement à l'autre. L'ouvrage se compose de deux parties ; il donne d'abord dans l'ordre alphabétique les mots hongrois qui doivent remplacer les anciens termes, puis les mots latins et allemands anciennement usités et leur équivalent magyar. Les auteurs des parties scientifiques ne se sont pas crus obligés à remplacer tous les termes techniques par un vocable magyar ; ils aiment mieux conserver le terme international avec orthographe hongroise qu'employer les barbarismes ridicules forgés il y a 50 ans.

Ce dictionnaire, édité avec l'appui du ministère, est appelé à rendre les plus grands services dans un pays où les écoles n'offrent pas la grande unité que l'on trouve en France. I. KONT.

IV. — HISTOIRE DE L'ART

I. **Paul Perdrizet**. — *La Vierge de miséricorde* — Paris, Fontemoing (Bibliothèque des Ecoles d'Athènes et de Rome), 1908.

II. **Paul Perdrizet**. — *Etude sur le « Speculum humanae salvationis »*. — Paris, Champion, 1908.

I. La thèse principale de M. Perdrizet, maître de conférences à l'Université de Nancy, dont M. Besnier a analysé en cette revue l'intéressant essai sur *la peinture religieuse en Italie jusqu'à la fin du XVIe siècle* est l'étude d'un thème iconographique, souvent traité par les peintres et les sculpteurs du moyen âge, la Vierge de miséricorde. M Perdrizet établit d'abord que le type de la Vierge au manteau protecteur, symbole de la miséricorde infinie de Marie, est d'origine cistercienne : successivement les autres ordres l'empruntèrent aux cisterciens. — De purement monastique au XIIe siècle, ce thème, par l'influence des Franciscains et des Dominicains et surtout par l'intermédiaire des Confréries, devint universel, et sous le manteau protecteur de la Vierge, qui d'abord n'abritait qu'un ordre religieux, s'agenouilla toute la chrétienté. Successivement M. Perdrizet étudie les transformations ou les enrichissements de ce thème dans l'art médiéval. Il pense que c'est à la suite de la grande peste de 1348 qu'est apparue le type iconographique de la *mater omnium*, dont subsistent de nombreuses effigies Il arriva même qu'à la fin du moyen âge on attribuera à des saints et à des saintes, et plus fréquemment à Sainte Ursule, le manteau protecteur de la Vierge.

Telles sont les idées générales de ce livre, qui constitue une importante contribution à l'étude de l'iconographie médiévale. Un relevé très complet et un classement méthodique de toutes les Vierges de miséricorde en les divers pays d'Europe, peintes, sculptées ou gravées, y est fait. Chaque

chapitre est suivi d'un catalogue très documenté avec des illustrations, des descriptions et des références, en sorte que la thèse de M. Perdrizet se double d'un véritable et précieux répertoire.

II. L'étude du type iconographique de la Vierge de miséricorde a amené M. Perdrizet à s'occuper du *Speculum humanae salvationis*, livre d'images, où figurait la Vierge au manteau protecteur. Il a entrepris sur le *Speculum* en collaboration avec M. Lutz un grand ouvrage, dont la première partie est parue à Mulhouse. Mais dès maintenant il nous donne en cette thèse complémentaire le résultat de ses recherches personnelles. — Le S. H. est un exposé de l'histoire de la chute et de la rédemption. Il est orné le plus souvent de dessins ou miniatures M. Perdrizet établit l'origine dominicaine de ce livre anonyme, qui a été écrit en Souabe et en Alsace. Les principales sources - puisqu'il s'agit d'une simple compilation — sont la *Somme* de Saint Thomas, la *Légende Dorée*, l'*Histoire scolastique* de Pierre de Troyes, etc. M Perdrizet compare le S. H. aux autres livres typologiques à images du XIVe et du XVe siècle. En conclusion il étudie quelle fut son influence iconographique. Non seulement son étude apporte d'utiles éclaircissements à l'Histoire de l'art, mais encore elle donne d'utiles indications sur le catholicisme de la fin du moyen âge, tel qu'il se présente à la veille de la Réforme. C. G. PICAVET.

Victor Chapot. — *La colonne torse et le décor en hélice dans l'art antique*. Thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres. — Paris, Leroux, 1907, in-8, 176 pages et 210 figures dans le texte.

La seconde thèse de M. Chapot aurait pu être intitulée soit : *De l'ordre hélicoïdal* — cette expression revient plus d'une fois sous la plume de l'auteur,— soit, d'après les définitions données à la première page : *De l'emploi de l'hélice, chez les Grecs et les Romains, comme élément architectural et sculptural, dans la structure des fûts et dans leur ornementation superficielle* ; mais l'un de ces titres aurait paru obscur et ambitieux, et l'autre beaucoup trop long. Force nous est donc de nous contenter de celui auquel M. Chapot s'est arrêté, bien qu'il ait l'inconvénient de séparer en les opposant la colonne torse et le décor en hélice, et de ne pas mettre en vedette, au premier plan, le mot même d'hélice. En tout cas, aucun doute ne subsiste sur la nature, l'étendue, l'intérêt et la nouveauté du sujet, négligé à tort par les théoriciens antiques, comme Vitruve, et par la plupart des modernes historiens de l'art ; il méritait une monographie ; celle-ci, ample, méthodique et claire, porte à la connaissance des archéologues un précieux bagage de documents jusqu'ici dispersés et, en même temps, une tentative raisonnée d'explication et d'interprétation. Il faut louer l'auteur d'avoir multiplié les dessins au trait, indispensables pour bien suivre ses exposés. On regrette qu'il n'ait pas ajouté à son livre un index alphabétique, utile surtout pour les noms de lieux.

Il est question brièvement, au chapitre Ier, des *influences orientales* ; peut-être vaudrait-il mieux parler d'*analogies* que d'*influences* ; M. Chapot ne proclame-t-il pas lui-même, avec raison, la « spontanéité de l'ordre hélicoïdal ? » Le chapitre II, comparaison avec les sauvages de l'Afrique actuelle, le nord et l'ouest de l'Europe, l'Amérique, et l'appendice, aperçu (en huit pages) des destinées de la colonne torse et du décor en hélice au moyen âge, sont un peu en dehors du vrai sujet, assez

vaste par lui-même pour qu'on laisse de côté ces développements accessoires. L'essentiel de la thèse, c'est le chapitre III, *Sources autochtones du décor en hélice*, et le chapitre IV, *Essai de répertoire*. Le chapitre III énumère les différents motifs dont les artistes grecs et romains ont pu s'inspirer pour représenter « le curviligne » ; les uns sont empruntés à la flore (plantes volubiles, guirlandes, troncs du palmier et de la vigne), les autres à la faune (le serpent, les coquillages marins), d'autres encore à des objets usuels stylisés (câble, vis) ; quelques-uns doivent simplement leur naissance à des procédés d'atelier ; d'une manière générale, l'emploi de l'hélice aux origines paraît lié à certaines idées religieuses, malheureusement difficiles à saisir (p. 46-48 : sens mystique de l'hélice, en particulier chez les Créto-Mycéniens et chez les Etrusques). Le chapitre IV dresse la liste, par catégories, des objets d'art grecs et romains sur lesquels apparaît, à quelque titre que se soit, l'ordre hélicoïdal : candélabres, cippes funéraires, sarcophages, ivoires, colonnes torses dans l'architecture et dans la céramique, chapiteaux tors et bases torses, colonnes d'axe hélicoïdal, colonnes cochlides, etc. ; l'inventaire dressé par M. Chapot ne pouvait être absolument complet, d'autant plus qu'aucun travail partiel du même genre, consacré spécialement à une seule région du monde antique, ne l'avait précédé et préparé ; tel qu'il est, il renferme déjà un nombre considérable d'indications, systématiquement groupées.

Les conclusions historiques de cette double enquête ont été dégagées aux pages 84-87 et 153-161. Il en résulte que l'hélice a été connue et reproduite de tout temps et en tout pays, mais très inégalement. Les Créto-Mycéniens, épris des lignes courbes et capricieuses, en font grand usage. L'architecture de la Grèce classique, géométrique, logique et sobre, la néglige. Les Alexandrins, soucieux avant tout de naturalisme et de pittoresque, se désintéressent de la colonne torse, qui n'a pas de modèle dans la réalité, et ne gardent le décor en hélice que dans les arts industriels. Les Romains sous l'Empire, spontanément, par goût des jeux violents d'ombre et de lumière et de l'ornementation compliquée, surchargée, ressuscitent l'ordre hélicoïdal et le transmettent aux Byzantins ; sur ce point spécial, la théorie de M. Strzygowski, qui explique tout l'art du moyen âge par des influences venues de l'Orient hellénisé, serait donc inexacte.

Maurice Besnier.

Charles Diehl. — *Botticelli* (les Maîtres de l'Art). Librairie de l'Art ancien et moderne. — Paris, s. d.

Depuis Ruskin, Botticelli est célèbre, et son nom ainsi que les titres de deux ou trois de ses tableaux volent sur les lèvres des hommes. C'est assez pour la mode, mais non point pour l'histoire. Aussi doit-on savoir gré à M. Diehl, victorieux déjà d'autres légendes et qui jadis réhabilita Théodora, d'avoir voulu nous donner un Botticelli vrai, en le replaçant « dans le cadre historique où il vécut ». D'aucuns s'étonneront par ignorance que « ce qui fait Botticelli, ce soit justement d'avoir mieux que tout autre représenté les aspects parfois contradictoires de l'âme florentine du Quattrocento ». Mais la lecture du livre de M. Diehl les convaincra, d'autant plus que l'auteur n'a rien négligé de ce qui était nécessaire pour la rendre attrayante. L'érudit ne fait point tort à l'écrivain d'art.

L'espace nous manque pour suivre M. Diehl dans le détail de cette biographie historique et psychologique. Bornons-nous donc à l'indication de

quelques affirmations essentielles. M. Diehl ne prétend point réduire le génie de Botticelli à l'analyse des influences qu'il subit ou des états d'âme que sa peinture reflète « Artiste merveilleusement doué, mais nerveux, inquiet, inégal, d'une délicatesse de sensibilité presque maladive, Botticelli par ses qualités éminentes, comme par ses incontestables défauts, est un maître unique dans l'histoire de la peinture florentine » (p. 24). Dans les discussions sur l'authenticité de certains tableaux de Botticelli M. Diehl se montre souvent fort sévère. Passe encore pour la Madone du Louvre, qu'il lui dénie ; mais d'excellents juges en Italie continuent à lui attribuer la Vierge aux Anges du musée de Naples. M. Diehl paraît accepter sans réserve les hypothèses aventureuses, quoique ingénieuses, de M. Berenson, lors même qu'il attribue à l'imaginaire mais commode Amico di Sandro des toiles de style botticellien. Après avoir situé en des pages délicates Botticelli dans la Florence joyeuse et dépensière des Médicis, M. Diehl montre à quel point l'artiste débutant subit l'influence de l'humanisme ambiant, qui lui transmit sa vision du monde antique. Il se refuse pourtant à attribuer à cette époque, c'est-à-dire aux environs de l'année 1478, le célèbre *Printemps*, que pour de très ingénieuses raisons il s'accorde avec Supino à croire un peu postérieur (p. 55). En même temps d'ailleurs s'exerce sur Botticelli l'action des grands réalistes florentins et de Ghirlandajo en particulier, si visible dans l'*Adoration des Mages* de Santa-Maria Novella. Survient en 1481 le départ pour Rome, afin d'exécuter les fresques de la Sixtine. Dans la ville éternelle le peintre acquiert une révélation plus directe et plus complète de l'antiquité. Son retour à Florence est le début de sa pleine maturité esthétique : alors se révèle sa véritable nature. « Désormais certains traits caractéristiques marquent également toutes ses créations » (p. 85). Le *Printemps* comme la *Naissance de Vénus* montrent « tout ce qu'il y eut de littéraire dans l'inspiration du maître et aussi avec quel sentiment d'art profond il sut choisir, simplifier, interpréter les données que lui fournissaient les humanistes de son temps » (p. 97). Mais bientôt la manière de Botticelli s'exagère : sa pensée se perd en des subtilités et s'assombrit d'une mélancolie mystique. Botticelli est mûr pour subir l'influence de Savonarole, si considérable dans toute la cité florentine : sa maîtrise se perd à la recherche de l'émotion tragique ; les inégalités d'exécution vont se multipliant. Savonarole mort, Botticelli illustre la *Divine Comédie*, et il meurt sans avoir terminé cette œuvre, où la grandeur écrasante du sujet parfois le paralysa.

Les meilleures pages de ce livre sont peut-être celles où M. Diehl s'efforce d'indiquer les sources de l'inspiration de Botticelli, puis d'analyser sa technique à l'époque la plus belle de sa floraison. Elles en sont en quelque sorte la conclusion, et elles tiennent les promesses de l'exorde. C'est un Botticelli vrai que nous montre M Diehl par delà les théories ruskiniennes et les enthousiasmes irréfléchis du snobisme moderne.

Camille-Georges Picavet.

I. **Arnold Goffin**. — *Thiéry Bouts* (Collection des grands artistes des Pays-Bas). — Bruxelles, Van Œst et Cie, 1907.

II. **Ph. Bernard**. — *Pierre Bruegel l'Ancien* (Idem). — Bruxelles, Van Œst et Cie, 1908.

III. **Jean de Bosschere**. — *Quinten Metsys* (Idem). — Bruxelles, Van Œst et Cie, 1907.

IV. **Fierens Gevaert.** — *Jordaens* (Les grands artistes). — Paris, Laurens.

V. **Emile Michel.** — *Paul Potter* (Idem). — Paris, Laurens.

I. Thiéry Bouts appartient à la première génération des peintres néerlandais, en pleine activité au moment où mourut Jean Van Eyck (1441). Presque contemporain de Roger van der Weyden, il a eu de son vivant même une influence considérable. Très étudié en ces dernières années, et plus encore depuis l'exposition des primitifs à Bruges en 1902, il n'avait pas encore eu les honneurs d'une monographie. Le livre de M. Goffin comble donc une lacune dans la bibliographie française. Il s'ouvre par un chapitre d'idées générales : l'auteur fait un louable effort pour situer dans l'art flamand Thiéry Bouts, qu'il place « au premier rang des maîtres secondaires du xve siècle », s'apparentant à ses compatriotes Albert van Ouwater et Gérard de Saint-Jean, et pour opposer à l'évolution de la peinture italienne celle de la peinture flamande : cet exposé parfois confus se termine par un jugement sévère sur le romanisme et l'introduction en Flandre de l'esthétique italienne.

La biographie de Thiéry Bouts est impossible à reconstituer. Les problèmes d'attribution sont, en ce qui concerne les primitifs néerlandais, très difficiles à résoudre. M. Goffin le reconnaît volontiers, exagérant peut-être un peu la difficulté des solutions, due souvent au trop grand nombre d'hypothèses aventureuses jetées dans la circulation. Au moins s'est-il abstenu lui-même d'en apporter de nouvelles, et a-t-il utilisé simplement des documents trouvés dans les archives de Louvain sur la deuxième partie de la vie du peintre.

Il est probable que Thiéry Bouts est d'extraction hollandaise. On ne sait pour quelles raisons il vint à Louvain, où il passa presque toute sa vie. Au moins nous possédons son testament découvert par A. Wauters en 1867. Voilà l'histoire de sa vie.

Sur ses œuvres avant 1466 nous ne savons rien de sûr. Le *Martyre de Saint Erasme*, la *Cène* et la *Justice de l'empereur Othon* sont authentiques. M. Goffin les décrit abondamment. Quant aux peintures « non munies de parchemins propres à légitimer leur authenticité », il les passe en revue : les plus certaines se trouvent à Munich, d'autres à Bruxelles ou à Vienne.

Quelques pages de jugement modérées et précises terminent ce livre utile, auquel est adjointe une brève bibliographie, et qui s'enrichit d'excellentes illustrations.

II. A Peter Bruegel l'Ancien, la librairie Van Œst a consacré un livre monumental avec de splendides reproductions et un catalogue critique, qui fut l'œuvre de MM. Bastelaer et de Loo : elle se propose également de publier les estampes de P. Bruegel. Le volume de M. Bernard est de format et de prétentions plus modestes : c'est une utile vulgarisation. Il s'ouvre par un tableau de la Flandre en la première partie du xvie siècle. Rien n'était plus nécessaire pour faire comprendre l'œuvre de Bruegel, étroitement uni à son époque. Vient ensuite la détermination de la caractéristique du peintre, surnommé trop facilement Bruegel le Drôle. M. Bernard dégage fort nettement la portée générale de son œuvre. Il le situe ensuite parmi les peintres de son époque, et le rattache à son génial précurseur, Jérôme Bosch, trop peu étudié encore, malgré l'essai intéressant, mais de peu de rigueur scientifique, de M. Gos-

sart. Il indique en passant les continuateurs de Bosch, Jean Maudyn, P. Aertsen, etc., et arrive enfin à la biographie du maître.

Pierre Bruegel (c'est l'orthographe qu'adopte M. Bernard) est le fondateur d'une dynastie : il fut l'élève de Pierre Cock. En Italie il compléta son éducation. De retour il exécuta des paysages et des diableries, dont Cock se fit l'éditeur, utilisant successivement la peinture et la gravure. M. Bernard décrit et commente ses œuvres, et son texte s'illustre d'abondantes reproductions. De la fantaisie allégorique Bruegel évolua de plus en plus vers le réalisme : il s'imprégna très profondément « de l'âme de sa race ». De son séjour à Bruxelles datent ses œuvres maîtresses. Il mourut en pleine maturité en 1569. Le livre de M. Bernard met fort bien en lumière les différents aspects de son génie. Souhaitons qu'un volume semblable soit consacré aux autres Bruegel, trop souvent confondus avec leur grand ancêtre, et insuffisamment étudiés.

III. Je ne suis pas bien sûr que, comme l'affirme M. de Bosschere, « la source de célébrité de Quinten Metsys ait été à travers les âges son origine foncièrement plébéienne ». Mais l'auteur de la *Légende de Sainte Anne* est certainement un des grands peintres de l'époque de la Renaissance, et comme tel il méritait une monographie qui jusqu'ici en langue française faisait défaut. Les écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle firent de sa vie un récit anecdotique et erroné. De nos jours les découvertes d'archives substituent des précisions à ces légendes. En l'état actuel de la documentation, M. de Bosschere s'est efforcé de retracer « le développement progressif du maître ».

Les pages relatives aux débuts de Quinten Metsys sont un peu longues et entachées de littérature parfois obscure ou prétentieuse : « Q. M. rejeta les méphitiques choses (!) de la Réforme. Sorti des théories de la peinture qui n'était que l'écriture peu idéalisée des règles du dogme, il resta dans la zone de poésie parfumée de la religion, etc. ». Plus intéressants sont les efforts de M. de Bosschere pour rattacher Quinten Metsys à Thiéry Bouts. Enfin vient l'analyse de ses œuvres présumées dans l'ordre chronologique le plus vraisemblable. Un même chapitre groupe l'étude des Calvaires : un autre est consacré à la légende de *Sainte Anne* : il s'encombre, il est vrai, de considérations bien sévères et en tout cas superflues sur l'art moderne (p. 55). Enfin l'auteur insiste avec raison sur l'*Ensevelissement du Christ*, le célèbre triptyque d'Anvers.

Dans l'étude des œuvres s'intercalent quelques pages sur le métier de Metsys : elles sont parmi les plus intéressantes du livre. M. de Bosschere reprend ensuite l'analyse des peintures de Metsys, figures de saintes, vierges, portraits, tableaux profanes. Il étudie à part les œuvres attribuées à Metsys ou à ses imitateurs, à Saw son fils, ou à Reymersvael, et signale entre elles et les peintures authentiques de profondes différences d'exécution. Il indique les rapports artistiques et familiaux de Q. Metsys et de Patenier. Son livre se termine sans conclusion, à la mort de Quinten en 1530. Il est complété par une nomenclature des peintures de Metsys, avec l'indication des musées où elles se trouvent.

IV. Les historiens de l'art ont fort négligé Jordaens jusqu'à ce jour au profit de Rubens ou de Van Dyck ses contemporains. M. Fierens Gevaert lui rend une justice méritée et tardive. Il retrace de manière très documentée la vie de Jordaens, le montre à ses débuts sous l'influence de Van Noort et surtout de Rubens. Il nous le dépeint en quelques pages

très vivantes et colorées au milieu de sa famille dans son atelier. Puis vient l'étude méthodique des œuvres classées par genre : œuvres religieuses si nombreuses non exemptes d'italianisme, souvent tumultueuses et théâtrales ; travaux décoratifs, quelques-uns commandés par Charles Ier ; tableaux mythologiques et allégoriques, dans lesquels chronologiquement groupés se montre clairement l'évolution du génie de Jordaens, et dont on peut dire qu' « ils dérivent avec une force qui touche à l'épique la vie et la splendeur matérielle des Flamands », portraits « qui font vivre avec intensité des types remarquables du patriciat du XVIIe siècle ».

La vie de Jordaens s'achève par sa conversion au protestantisme. Ce fut un peintre plus qu'un dessinateur, inspiré avant tout par la couleur. M. Fierens Gevaert a de manière très concrète fait revivre sa personnalité et caractérisé son génie.

V. Le livre de M. Michel sur Potter est exact, précis, d'une élégance un peu sèche. Le milieu dans lequel allait vivre Potter, sa famille, ses maîtres sont consciencieusement étudiés. Les dessins et les eaux-fortes de Potter ne sont point négligés. Dans l'appréciation des œuvres semblent parfois réapparaître des procédés de critique d'art très anciens. Un exemple suffira : « Les animaux, qui sont représentés dans les *Bêtes en pâture* du musée de Cassel sont d'une vérité saisissante : *la vache blanche couchée par terre semble s'apprêter à se lever, et l'on dirait que le jeune taureau brun tacheté de blanc va mugir* » (p. 43). Ces survivances heureusement sont rares ! Le jugement juste en sa sévérité que porte M. Michel sur le *Jeune taureau* de la Haye tant célébré est très finement motivé. Potter d'ailleurs fit encore des progrès dans les œuvres postérieures. M. Michel relève pourtant des inexactitudes dans ses dessins si corrects : il note également que Potter « s'est fourvoyé parfois en des sujets qui ne convenaient aucunement à son genre de talent ». Ses dernières années, celles de son séjour à Amsterdam sont aussi celles de sa pleine maturité. Il mourut en 1651. Ce fut un artiste « foncièrement hollandais », d'une très grande sincérité, et qui progressa continuellement. Comme le dit fort justement M. Michel en conclusion, sans lui la floraison de l'école hollandaise serait incomplète. CAMILLE-GEORGES PICAVET.

V. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Capitaine d'Ollone. — *La Chine novatrice et guerrière*, 1 vol. in-18. — A. Colin, Paris. 1906.

Au cours d'une mission en Chine, l'auteur a voulu se rendre compte de « l'attitude de ce pays en face de la civilisation occidentale » et, en homme réfléchi, il a remarqué que seul le passé peut expliquer le présent ; « traiter les Chinois, ainsi qu'on fait souvent, comme des nègres « primitifs dont l'observation directe suffit à révéler la mentalité, c'est « témoigner d'une psychologie par trop rudimentaire et d'une méthode « vraiment peu scientifique ». Partant de cette idée juste, M. d'O..., après avoir compris, essaie d'expliquer à autrui

Il n'est pas le premier qui assumant cette tâche y ait travaillé par l'étude de l'histoire. La littérature chinoise, peut-être la plus riche du monde non européen, nous permet de remonter bien avant l'ère chré-

tienne ; cette mine n'est pas vierge et c'est la sinologie française qui la première l'a ouverte ; elle a aussi continué de l'exploiter et elle s'y emploie encore aujourd'hui. Mais cette richesse même est si écrasante, la civilisation de la Chine forme un tout si vaste, si indépendant de l'Occident, nonobstant de nombreuses connexions, que jusqu'ici l'on n'a guère pu présenter au public que des recherches de détail très étendues parfois, mais trop techniques, difficilement accessibles au lecteur ordinaire ; l'historien même, s'il n'est pas déjà sinologue, s'est rarement hasardé dans ce fouillis de faits si éloignés des civilisations classiques. Il nous faut encore poursuivre l'élaboration de ces matériaux pour les rendre plus assimilables et les faire entrer dans l'ensemble de la culture historique : travail urgent puisqu'il nous permettra d'établir un contact plus raisonnable avec ce grand peuple que nous sommes allés chercher chez lui et que nous ne pouvons plus ignorer ; travail délicat, puisqu'il est à craindre que l'intelligibilité pour l'européen ne soit payée de l'effacement des signes caractéristiques. Parmi les ouvrages relatifs à la civilisation chinoise les plus approfondis, les mieux fondés en vérité sont restés dans les mains des sinologues et trop spéciaux n'en peuvent sortir. C'est seulement dans ces toutes dernières années que l'histoire et la géographie générales de la Chine ont été exposées avec soin, de manière digne de foi, dans des livres maniables : je veux parler des Textes historiques du P. Wieger, 1905, Ho kien fou, et de la Géographie du P. Richard, 1905, Zi ka wei.

Ces remarques, justifiant la tentative du capitaine d'Ollone, en montrent la difficulté, puisque surtout il n'a pas pu profiter des deux ouvrages que je viens de citer. Dans quelle mesure a-t-il réussi? Trois cents pages pour un pareil sujet restent à la surface ; on a quelques aperçus insuffisamment appuyés, un peu décousus et flottants malgré la précision des formules. La Chine guerrière (sous ce titre, une revue des vicissitudes de l'Empire depuis ses origines) ; la Chine religieuse, la Chine administrative et sociale, la Chine actuelle (cette dernière division hétérogène aux autres) : telles sont les grandes divisions de l'ouvrage N'eût-il pas mieux valu délimiter un champ plus restreint et le creuser plus profondément ? Tel qu'il est, ce volume fera réfléchir le lecteur non informé, et c'est un mérite ; il l'égarera parfois, en lui parlant des escadres mongoles à Madagascar, de la Mongolie soumise aux Ming, du meurtre de Tshin Chi-hwang-ti, etc.

Je laisse de côté l'orthographe de transcription qui se règle sur trois ou quatre systèmes différents (ne serait-ce pas que l'auteur est incapable de contrôler ses amis européens par les documents indigènes ?) ; mais je veux signaler l'excès d'une idée juste. La race chinoise, dit l'auteur, est remarquable par sa facilité d'adaptation. Il y a longtemps que l'on a signalé le développement, puis la décadence de telle ou telle branche de l'art, l'évolution des institutions, des mœurs ; je n'ai moi-même pas attendu ce jour pour suivre de siècle en siècle quelques-unes de ces transformations. Mais à côté de cela, il est difficile de contester que la forme de la famille, par exemple, et celle de l'aristocratie présentent depuis deux mille ans une fixité inconnue en Europe. Je m'élèverai encore davantage contre l'assimilation de la Chine à l'Inde ; elle n'est ni « un pays ni un peuple », mais un « tout infiniment complexe ». Etat souvent morcelé, comprenant des races diverses, cela est vrai : mais ces races se sont fondues et alliées, ont appris à manier cette écriture raffinée, ont concouru à créer cette littérature profonde, souvent éclatante, immense, ont mis en commun leur idéal

de vie et de société ; l'aristocratie, les empereurs, les lettrés, les philosophes sont sortis de toutes les provinces, ont été adoptés par l'ensemble du peuple : l'unité consciente de trente siècles d histoire, à côté des divergences provinciales de tempérament et de langue parlée, peut bien suffire à faire une nation. MAURICE COURANT.

A. Orlando. — *Pan-Americanismo.* — Rio-Janeiro, 1906.

« Pour tous les fils du Nouveau-Monde, — ainsi débute l'ouvrage de M. Orlando, membre de l'Académie littéraire de Pernambouc — le pan-américanisme est un des problèmes politiques et sociaux qui doivent le plus attirer l'attention et préoccuper l'esprit. » L'auteur consacre, en effet, les 220 pages de son livre à déterminer ce que doit être le pan-américanisme. Il ne doit être, ni la domination de l'Amérique du Nord sur l'Amérique latine du centre et du sud, ni un impérialisme analogue à celui de Chamberlain, ni une hégémonie économique et politique du genre de celle que l'Allemagne prétend exercer aujourd'hui. Le pan-américanisme, tel que le conçoit M. Orlando, doit être une œuvre de conciliation entre l'esprit national et les tendances cosmopolites, une œuvre de rapprochement entre les races latines et les peuples anglo-saxons ; il doit réaliser dans la sphère économique une œuvre semblable à celle que le christianisme a réalisée dans le domaine religieux. Pour préparer une telle œuvre, une éducation pan-américaine est indispensable ; dans cette éducation, « hygiène préventive de la paix », suivant l'expression de Stead, la plus grande part doit être faite aux sciences économiques, juridiques et sociales. Il sera de même nécessaire d'organiser une justice internationale.

Le pan-américanisme de M. Orlando serait, au total, une vaste confédération américaine, fondée sur les principes suivants : 1° accord général, sans distinction entre les grands Etats et les petits Etats ; 2° détermination préalable des points, sur lesquels l'accord doit se faire ; 3° maintien pour chaque Etat de son autonomie législative en tout ce qui concerne la vie nationale ; 4° faculté réservée aux Etats non signataires d'adhérer postérieurement à l'accord primitif ; 5° délimitation précise et explicite de la compétence législative nationale et de la compétence internationale collective en ce qui concerne les termes de l'accord ; 6° droit de chaque Etat de se retirer de la Confédération...

L'avenir seul dira si la conception de M. Orlando est pratiquement réalisable. N'est-ce pas un rêve pareil à celui des Etats-Unis d'Europe ? J. TOUTAIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME II DE LA VINGT-HUITIÈME ANNÉE

(LVI DE LA COLLECTION)

ARTICLES DE FOND

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

NÉCROLOGIE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Le Gérant : F. PICHON

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

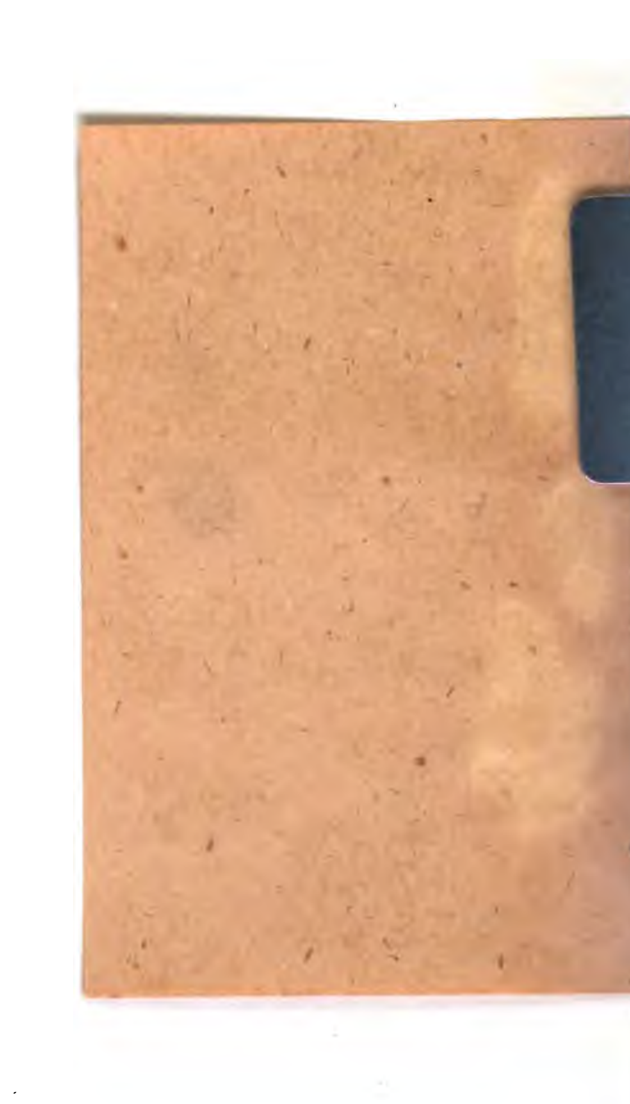
MM.

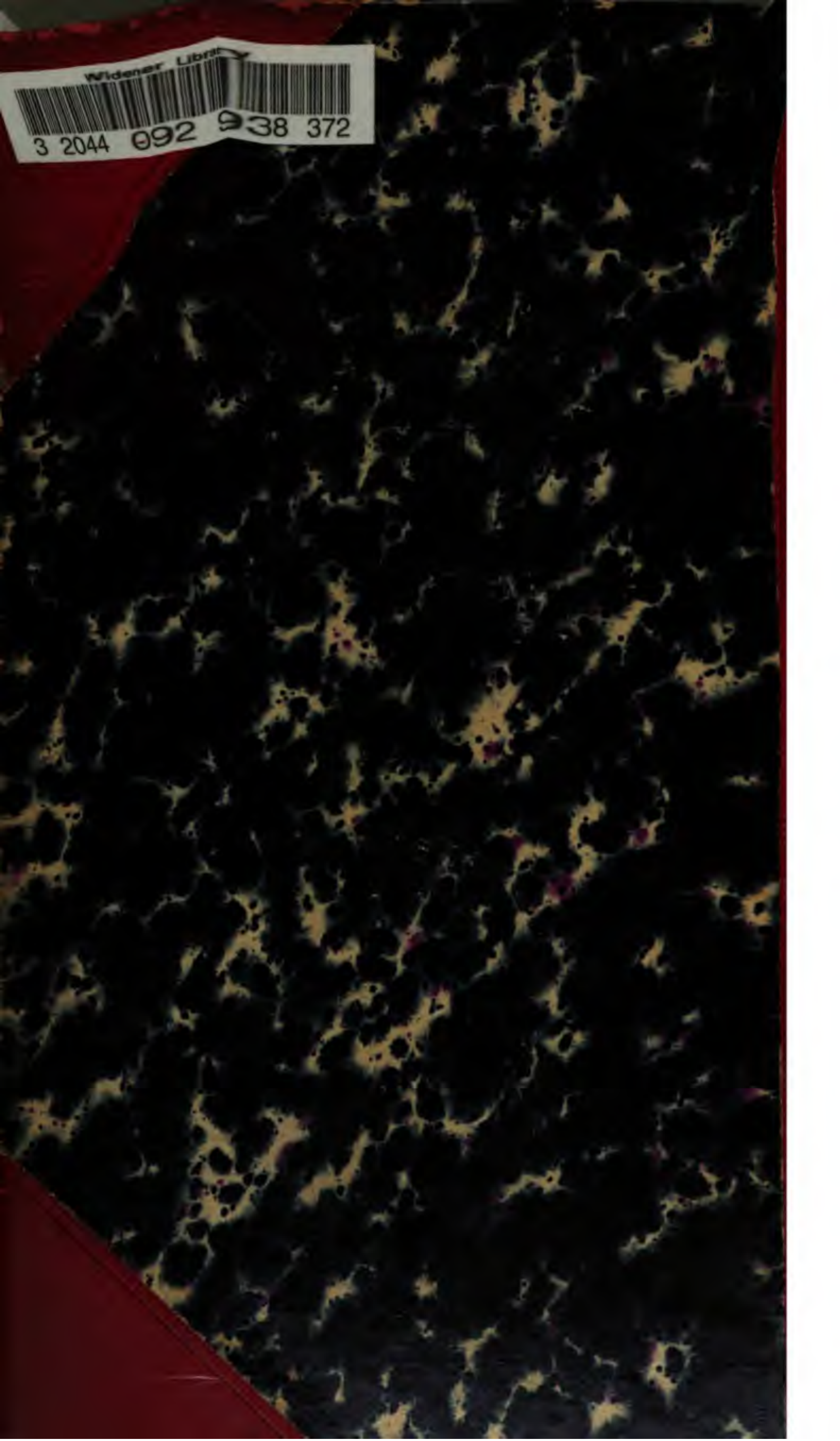
A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'École Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Appell, de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris.
Audibert, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Bloch, professeur à la Sorbonne.
Debove, doyen honoraire de la faculté de médecine.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Emile Bourgeois, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, directeur de la Fondation Thiers.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Dejob, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Edmond Dreyfus-Brisac
Egger, professeur à la Faculté des Lettres.
Esmein, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Gérardin, professeur honoraire à la Faculté de droit.
Giard, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences
C. Jullian, professeur au Collège de France.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres. Directeur de l'Ecole Normale supérieure.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Lelong, chargé de cours à l'Ecole des Chartes.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Lyon-Caen, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
G. Monod, de l'Institut.
Perrot, de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale supérieure.
Picavet, directeur à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
Tannery, sous-directeur de l'École Normale supérieure.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchbler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Cézar-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dessertaux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darby, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut.

F. PICHON, imprimeur-gérant, 20, rue Soufflot, Paris.




Widener Library
3 2044 092 938 372

